LE DESCENDEUR

N°28 - avril 2012

Version définitive du 5 février 2013

Documents préparatoires à l'Assemblée générale de la FFS

27 mai 2012 - Tomblaine (Meurthe-et-Moselle)

Fédération Française de Spéléologie

28, rue Delandine 69002 LYON
Tél : 04 72 56 09 63 - Fax : 04 78 42 15 98

http://ffspeleo.fr

Réalisation :

Synthèse : Laurent Mangel, Henry Vaumoron
Mise en page : Laurent Mangel
Tirage / Assemblage : Cathy Rosier
Maquette couverture : Laurent Mangel

Prix de vente au numéro : 4 €

Achevé d'imprimer en février 2013
sur le photocopieur de la Fédération française de spéléologie

Cette version a été tiré à 8 exemplaires

Sommaire

Préambule 5
Convocation à l'Assemblée générale de la Fédération française de spéléologie 6
Pouvoir 6
Appel de candidatures pour l'élection de deux vérificateurs aux comptes 7
Siuation géographique 7
Consultations & vote électronique 8
Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire 10
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire 10
CHAPITRE I : Rapport moral et rapport d'activité 11
Rapport moral 2011 11
Commission communication 15
Commission assurance 15
Délégation fond d'aide aux actions locales (FAAL) 18
Commission audiovisuelle 18
Commission Publication 19
École française de spéléologie (EFS) 20
Commission canyon (EFC) 21
École française de plongée souterraine (EFPS) – commission plongée 23
Commission environnement 24
Commission scientifique 24
Commission documentation 26
Commission jeunes (CoJeunes) 28
Délégation Écoles départementales de spéléologie et de canyon (EDSC) 28
Commission médicale (CoMed) 30
Spéléo secours français (SSF) 30
Commission des relations et expéditions internationales (CREI) 32
Délégation à la Fédération spéléologique européenne (FSE) 32
Délégation à l'Union internationale de spéléologie 33
Rapport d'activités du Directeur technique national 34
Rapport d'activités des Conseillers techniques nationaux 35
CHAPITRE II : Dossiers soumis au vote de l'Assemblée générale et projets 2012 45
Rapport d'orientation 2012 45
Proposition évolution tarifs fédéraux 48
Modifications des statuts de la Fédération française de spéléologie 49
Modifications du Règlement intérieur de la Fédération française de spéléologie 49
Règlement disciplinaire de la Fédération française de spéléologie 50
Modification des Statuts types des CSR 52
Modification des Statuts types des CDS 56
Modification du Règlement intérieur type des CSR 60
Modification du Règlement intérieur type des CDS 61
Profession de foi des candidats au Conseil d'administration de la FFS 63
Les directives techniques nationales 2011-2012 71
CHAPITRE III : Les finances et les statistiques 73
Rapport financier 2011 73
Budget 2012 73
Compte d'exploitation 2011 et budget 2012 79
Comptabilité des commissions 83
Les indicateurs financiers 2011 87
Les indicateurs non financiers 91
Activités des clubs - Résultats du BAAC 101
CHAPITRE IV : Comptes rendus de réunion 109
Assemblée générale extraordinaire, le 12 juin 2011, Toulouse (Haute-Garonne) 109
Assemblée générale ordinaire, le 12 juin 2011, Toulouse (Haute-Garonne) 113
Annexes au procès-verbal de l' Assemblée générale :Tarifs fédéraux : 125
Réunion de Bureau, 21, 22 et 23 janvier 2011 - Lyon (Rhône) 126

Réunion du Comité directeur – 19 et 20 mars 2011 - Lyon (Rhône) 130
Réunion de Bureau, 8, 9 et 10 avril 2011 - Lectoure (Gers) 137
Réunion du Comité directeur – 11 juin 2012 - Toulouse (Haute-Garonne) 138
Réunion du Comité directeur – 13 juin 2011 - Toulouse (Haute-Garonne) 142
Réunion de Bureau, 2 et 3 juillet 2011 - Lyon (Rhône) 146
Réunion de Bureau, 17 et 18 septembre 2011 - Lyon (Rhône) 149
Réunion du Comité directeur – 15 et 16 octobre 2011 - Lyon (Rhône) 152
Conférence des présidents de régions, réunion des 10-11 décembre 2011 à Licq-Athérey (Pyrénées-Atlantiques) 160
CHAPITRE V : Information et activités concernant l'année 2011 167
L'agenda des élus 167
Bilan des 10èmes Journées nationales de la spéléologie et du canyon 170
Compte rendus des actions FAAL subeventionné en 2011 173
Le parcours jeunes 174
« Label-jeunes FFS » Bilan définitif 2011 176
Spéléo et canyon pour tous : La prise en compte du handicap au sein de la FFS 176
Stratégie de création des aires protégées (SCAP) 177
Synthèse financière de l'opération OSEE 179
Bilan Groupe d'Etudes Techniques (GET) 2011 180
Les relations entre la FFS, le MEDDTL et le BRGM sur les aspects de prévention des risques liés aux effondrement des cavités 181
Organigramme du siège 182
CHAPITRE VI : Annuaire de la FFS 183
Annexes au chapitre 1 193
Annexe 1 : Commission audiovisuelle : Programme des 2èmes rencontres fédérales audiovisuelles 193
Annexe 2 : Commission audiovisuelle : Vidéothèque fédérale 2011 193
Annexe 1- Commission documentation : liste des documents enregistrés au CNDS pour l'année 2011 196

Préambule

L'année 2012, annonce la fin d'un mandat et l'espérance de nouveaux projets.

Pendant quatre années les responsables fédéraux ont agi, réfléchi, discuté, en bref, ils ont travaillé pour la Fédération.

La Fédération n'est pas une entité quelconque. Elle représente l'ensemble des acteurs de la spéléologie et du canyonisme. Que ce soit les adhérents, les responsables de clubs, de CDS et des CSR, tous ont œuvré pour que la Fédération évolue.

La fédération doit rassembler tous ces acteurs.

L'esprit fédératif ne peut pas être une illusion. Il se construit, il se transmet et il s'entretient.

Comme partout dans notre société, les individualités sont présentes pour des raisons diverses : esprit de compétition, indépendance d'esprit, soif de pouvoir, intérêt personnel, mais aussi soucis de l'intérêt général, altruisme, esprit d'ouverture, partage d'expériences et de compétences, etc..

C'est ce qui fait notre richesse pour peu que nous sachions mobiliser toutes ces individualités pour faire progresser la Fédération et utiliser leurs potentialités pour développer un travail d'équipe au service de tous nos adhérents.

La spéléologie ce n'est pas un sport tout à fait comme les autres, c'est avant tout, un état d'esprit d'indépendance, de liberté, de respect de la nature.

Mais la société marque notre fonctionnement de son empreinte. La compétition individuelle, la rentabilité et l'obéissance à l'autorité se font de plus en plus pressantes. Face aux nombreuses contraintes administratives de l'Etat ou de l'Europe, nous avons beaucoup de difficultés à construire notre avenir.

C'est pour cela que les individualités devraient être un complément à l'esprit fédératif et non pas une opposition.

Nous sommes une petite fédération, le bénévolat est notre force. Il permet de construire et de participer au destin d'une fédération hors du commun. Ce bénévolat doit être protégé face à cette société où seul l'argent prime. Mais, ce bénévolat doit s'intégrer dans cet esprit fédératif ce qui n'est pas une évidence pour tous.

Quatre années de présence, de suivi, d'écoute ont permis au Comité directeur de transformer les structures fédérales, que ce soit le site internet, les démarches administratives, l'organisation du siège et sa rénovation, tout a évolué pour se projeter vers l'avenir.

Cet avenir, la Fédération doit continuer à le construire tout en préservant les valeurs qui font sa force.

C'est le challenge que devra relever l'équipe qui prendra demain les rênes de la Fédération.

Votre Secrétaire Général, VAUMORON Henri

Le plan général de ce document destiné à vous informer est inchangé. Il reste le reflet fidèle de l'activité fédérale sur l'année écoulée.

Chapitre I RAPPORT MORAL ET RAPPORT D'ACTIVITE

Chapitre II DOSSIERS SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Chapitre III LES FINANCES ET LES STATISTIQUES

Chapitre IV COMPTES RENDUS DES REUNIONS

Chapitre V INFORMATION ET ACTIVITES CONCERNANT L'ANNEE 2011

Chapitre VI ANNUAIRE DES INSTANCES FEDERALES

Convocation à l'Assemblée générale de la Fédération française de spéléologie

La Fédération Française de Spéléologie tiendra ses Assemblées Générales à la

Maison Régionale des Sports de Lorraine, 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE, le 27 mai 2012.

Les Assemblées générales débuteront à 9 h 00 précise.

Nous commencerons par l'assemblée générale extraordinaire et nous poursuivrons par l'assemblée générale ordinaire

L'appel et l'accueil des Grands électeurs se fera à partir de 8 heures. Ces derniers sont priés de se présenter munis de leur licence fédérale et d'une pièce justifiant de leur identité (carte d'identité, permis de conduire…).

En cas d'empêchement, les Grands électeurs peuvent donner pouvoir à un autre représentant (celui-ci ne pouvant posséder plus de deux procurations), en remplissant un pouvoir rédigé sur papier libre (demi-feuille A4) selon le modèle ci-dessous.

Sur ce pouvoir, devront figurer le nom, le prénom et le n° d'adhérent FFS de la personne ayant la procuration. Seules seront valables les procurations dûment remplies et signées.

Nous vous remercions par avance de votre présence et de votre ponctualité.

Le repas des Grands électeurs est pris en charge par la Fédération.

A bientôt.

Laurence Tanguille

Présidente de la FFS

Pouvoir

Je soussigné,

Nom - prénom :_____

N° adhérent : _____

Adresse : _____

donne pouvoir à

Nom – prénom : _____

N° adhérent : _____

Adresse : _____

pour me représenter à l'Assemblée générale de la Fédération française de spéléologie qui se tiendra le 27 mai 2012 à Tomblaine (Meurthe-et-Moselle), en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour..

Date : Signature :

Appel de candidatures pour l'élection de deux vérificateurs aux comptes

Je vous invite à faire parvenir vos candidatures pour les deux postes de vérificateurs aux comptes que l'Assemblée générale doit élire chaque année.

Celles-ci devront être adressées **au plus tard à l'ouverture de l'Assemblée générale**, c'est-à-dire **le 27 mai 2012 à 9h00**.

En vous remerciant de votre attention, sincères salutations.

Henri Vaumoron

Secrétaire général

Siuation géographique

Maison Régionale des Sports de Lorraine - 13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine - tél. 03 83 18 87 00

La Maison Régionale des Sports de Lorraine à Tomblaine (Nord-Est de Nancy) est située à côté du stade de foot Marcel Picot (stade de Nancy) et des lycées Varoquaux et Marie Marvingt et près d'une caserne de pompiers (rue Jean Moulin également).

Plan d'accès par la route

Dans Nancy entrer de préférence par la A 330, puis suivre la direction : Sarreguemines - Château Salins - RN 74 – Tomblaine

Venant de Metz par l'A31, prendre la sortie N°23 Bouxières aux Dames, et suivre « aéroport de Nancy-Essey ».

Plans de situation

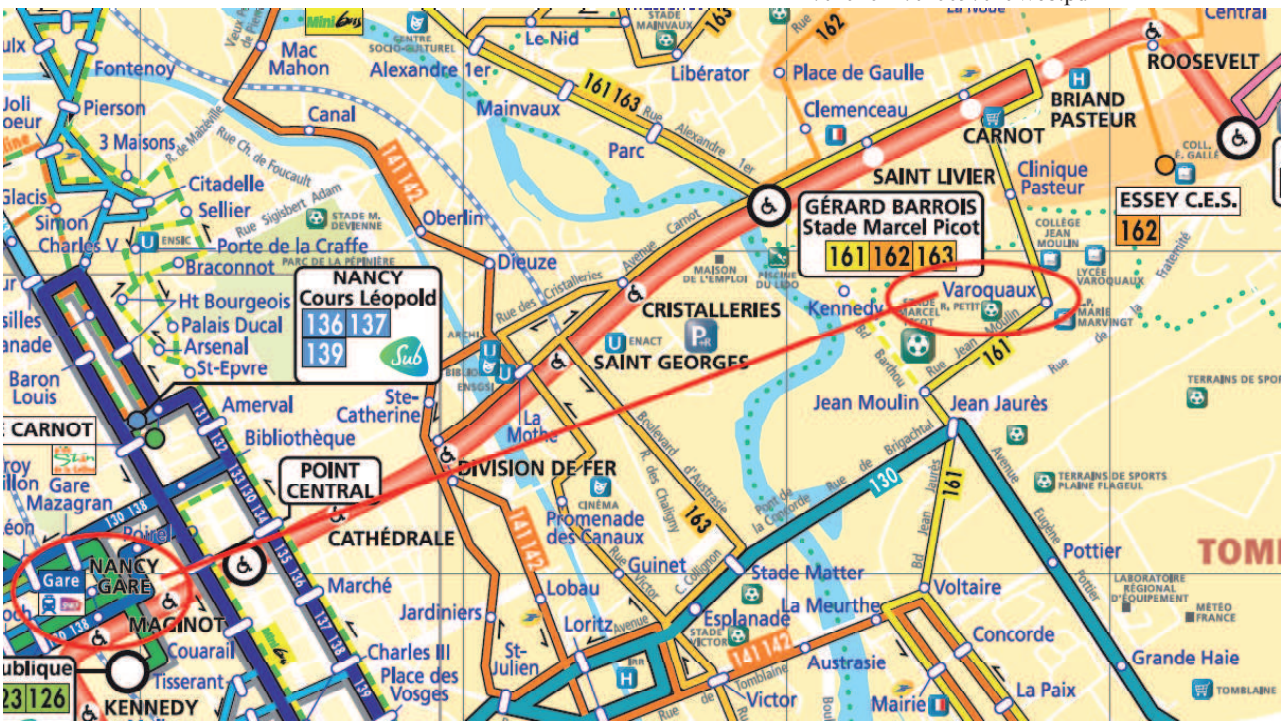

PAR LE TRAIN

Descendre à la Gare de Nancy ville

ou Gare Lorraine TGV, puis navette bus SNCF jusqu'à Nancy

http://www.voyages-sncf.com/

PAR AVION

Aéroport de Lorraine puis navette bus jusqu'à Nancy

http://www.metz-nancy-lorraine.aeroport.fr/

Transport en commun

Accès à la Maison régionale des sports par transport en commun :

voir réseau transport en commun : http://www.reseau-stan.com/

La Maison est face à l'arrêt Varoquaux du bus n°161.

- Depuis la gare prendre la ligne n°1 du tramway direction Essey jusqu'à l'arrêt Gérard Barrois puis prendre le ligne n°161 du bus direction Saulxures arrêt Varoquaux (ou faire cette dernière partie à pied). Plan général des Transports en Commun

http://www.reseau-stan.com/ftp/FR_plan/Plan%20poche%20-%20Recto%20-%202011%2009%20Web.pdf

Consultations & vote électronique

Cette année vous allez inaugurer le vote électronique.

Ce matériel doit permettre un gain de temps, une facilité d'utilisation et un affichage des résultats à la fin de chaque consultation.

Important

La commission électorale devra gérer et contrôler la distribution du matériel.

Elle, seule, disposera d'une liste nominative des électeurs avec le numéro de boîtier prêté pour pouvoir récupérer les boitiers à la fin de l'Assemblée générale. Les numéros seront donnés de façon aléatoire selon l'ordre d'arrivée des grands électeurs. La distribution sera effectuée à l'entrée au même moment que votre pointage et validation.

Cette liste ne sera utilisée que pour certifier qu'une personne a reçu son boîtier puis l'a rendu à la fin de l'Assemblée générale. Elle sera détruite à réception de tous les boîtiers. La commission électorale sera la garante de l'anonymat des opérations électorales qui le nécessitent.

Le nombre de boîtiers sera entré dans l'ordinateur pour permettre de suivre les éventuels « étourdis ». Il faut définir un temps de consultation pendant lequel les GE devront s'exprimer. Si nous voulons gagner du temps, il faut déterminer un temps à l'avance pour toutes les consultations ce qui mettra hors-jeu tous ceux qui seront absents dans la période définie. Les boîtiers non utilisés seront listés par l'ordinateur, soit au cours du vote, soit après le temps écoulé pour le vote. Ils ne seront pas des votes exprimés.

Modalités de vote

Nous pouvons définir à l'avance les modalités de vote, oui, non et abstention. Chaque électeur aura sur son ou ses boîtiers le choix de voter Oui, Non ou Abstention et une touche de validation.

Nous avons 17 votes à effectués et 18 ou plus pour l'élection des membres du futur Conseil d'administration, ce qui nous donne au moins 35 opérations électives

Le temps par consultation peut être de deux minutes maximum, pour les votes des questions et de trois minutes pour les votes de personnes (est inclus le temps de présentation des candidats). Ce qui nous donne une estimation de 1h30 heures pour effectuer les différentes consultations.

Il faudra beaucoup de discipline !!!!!

Le matériel

Ce sont des boîtiers de vote « télécommandés » avec un récepteur branché sur un PC (système Bluetooth ou Wi-Fi ?).

Les résultats s'enregistrent au fur et à mesure. Un électeur avec un boîtier peut corriger son vote tant qu'il n'a pas validé. Après validation son vote est acquis.

Sécurité du vote

Il est assujetti au fonctionnement du matériel. La provenance des votes exprimés n'est pas visible. Le logiciel l'exclu dès le lancement de la consultation.

L'anonymat

Seul le numéro du boîtier entrant en fonction apparaîtra au moment du vote sur l'ordinateur. Le vote exprimé ne sera pas lisible, seul le résultat de la consultation sera affiché à la fin de l'opération électorale.

Le mandat

Un électeur qui a plusieurs mandats aura autant de boîtiers que de mandats. (3 boîtiers maximum).

Affichage

Le logiciel permet d'afficher le résultat final avec les votes non exprimés. Donc, il y aura le nombre de oui, de non, d'abstentions et le nombre de boîtiers non utilisés qui équivaut au nombre de votes non exprimés.

Rappel pour l'AG « *Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, sauf en ce qui concerne les modifications de statuts et la dissolution de la FFS* ».

Pour les modifications statutaires « *Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.* »

On rentre dans le logiciel de gestion de l'ordinateur toutes les conditions particulières qui sont assujetties au type de votes.

Contrôle et validation

C'est le logiciel qui préétabli les conditions et l'affichage des résultats, ce qui n'interdit pas de faire en parallèle un contrôle manuel.

Déroulement des votes

1/ Assemblées générales

Pour l'approbation des questions à l'ordre du jour, le déroulement se fera au fur et à mesure des questions à l'ordre du jour. C'est simple pour les électeurs puisqu'ils suivent les questions. Il faut que le logiciel de l'ordinateur ait préenregistré le déroulement de l'ordre du jour.

2/ Élection du Conseil d'administration

Chaque candidat aura un numéro et sera proposé successivement au vote sur une diapositive. Donc, il faut préparer un diaporama des candidats avec une photo et leur profession de foi. Les candidats se présenteront ou seront présentés dans l'ordre alphabétique.

Les GE votent au fur et à mesure du déroulement de l'affichage des candidats. L'ordinateur enregistre les résultats au fur et à mesure. Il n'affiche que le résultat final lorsque tous les GE se sont exprimés. À la fin de la consultation, il établit le tableau du résultat des candidats. Le bureau de vote donnera et validera la liste des candidats élus suivant les critères statutaires des élections. En cas de litige, la Commission électorale sera sollicitée.

3/ Élection du président

C'est la même procédure, mais pour une seule personne.

4/ Vérificateurs aux comptes 2012

C'est la même procédure que pour l'élection des membres du Conseil d'administration. (2 candidats)

Bureau de vote

C. Prévot et un de ses collègues de sa région sont formés pour la gestion et l'utilisation technique du matériel. Ils composeront le bureau de vote, du début jusqu'à la fin des consultations.

La commission de surveillance des opérations électorales sera là que pour s'assurer que les votes aient lieu dans le respect de nos textes et pour régler des litiges éventuels.

Le bureau de vote, lui, organise le vote, donne les résultats et note au procès-verbal toute observation liée au déroulement du vote. C'est le bureau de vote qui signe le procès-verbal des élections.

Matériel de dépannage

Au cas où le matériel électronique serait défaillant, il est prévu le matériel de vote manuel. C. Prévot a retenu deux urnes et le secrétariat du siège prépare les bulletins de vote nominatifs pour le point 2, pour les points 3 et 4, ils seront effectués suivant nécessité sur place puisque l'on ne connaît jamais les candidats à l'avance.

Pour les votes manuels des questions posées à l'Assemblée Générale, le secrétariat prévoit les papillons de couleur traditionnels.

Commission de surveillance des opérations électorales

La Commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller, lors des opérations de vote relatives à l'élection du Président et des instances dirigeantes (Conseil d'administration et Bureau) au respect des dispositions prévues par les Statuts et le Règlement intérieur.

Cette commission est composée, actuellement de R. Legarçon, Y. Besset et P. Mouriaux. Pour délibérer valablement deux membres au moins doivent être présents.

Cette Commission est seule compétente pour examiner les contestations.

Les membres de la Commission peuvent :

- émettre un avis sur la recevabilité des candidatures,

- adresser au bureau de vote, sous forme verbale, tous conseils et observations susceptibles de les rappeler au respect des dispositions réglementaires.

- être sollicités en tant que conseil de l'organisation des élections,

- exiger, lorsqu'une irrégularité aura été constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, soit avant la proclamation des résultats, soit après.

Cette commission sera présente à l'accueil pour suivre les inscriptions et enregistrer la distribution des boîtiers de vote.

L'assemblée générale 2012 se décompose en deux assemblées, une réunion pour l'AGE et ensuite une réunion pour l'AGO. Ces assemblées générales se dérouleront à la Maison régionale des sports de Lorraine, 13 rue Jean Moulin à Tomblaine (banlieue Est de Nancy).

Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire

1. **Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire** 9 h
   - **Validation du quorum**
2. **Présentation des modifications de l'article 4 des Statuts** p. 49
3. **Vote des modifications**
4. **Clôture de l'assemblée générale extraordinaire**

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire

1. **Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire**
2. **Allocution de la Présidente**
3. **Approbation du compte rendu de l'assemblée générale 2011 - Résultat du vote**
4. **Présentation et Vote des modifications de l'article 10 du Règlement intérieur** p. 49
5. **Présentation et vote des statuts types modifiés des CDS et des CSR** p. 52
6. **Présentation et vote des Règlements Intérieurs types des CDS et des CSR** p. 60
7. **Vote du règlement disciplinaire** p.50
8. **Rapport moral de l'année 2011** p. 11
   - **Rapport moral de la Fédération** p. 11
   - **Rapports d'activité des commissions** p. 15
   - **Vote du rapport moral**
9. **Rapport d'activité de la Direction technique nationale** p. 34
10. **Rapport financier 2011**
    - **Rapport du trésorier** p. 73
    - **Rapport de la commission financière**
    - **Rapport du commissaire aux comptes**
    - **Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2011**
    - **Vote du rapport financier**
    - **Vote de l'affectation du résultat 2011**
11. **Vote pour la demande de la délégation du Canyonisme**
12. **Vote du rapport d'orientation 2012** p. 45
13. **Vote des tarifs des licences fédérales 2013** p. 48
14. **Budget prévisionnel de l'exercice 2012** p. 79
    - **Avis de la commission financière**
    - **Vote des budgets de l'exercice 2012**
15. **Élection des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2012**
16. **Élection des membres du Conseil d'administration** p. 63
17. **Election du (de la) Président(e)**
18. **Questions diverses**
19. **Clôture de l'assemblée générale ordinaire**

CHAPITRE I : Rapport moral et rapport d'activité

Rapport moral 2011

Henri Vaumoron, Secrétaire général

Rapport d'orientation 2008/2012	Actions	Rapport moral 2011
1 - Mieux définir notre fonctionnement et s'en donner les moyens. Pour permettre une cohérence de l'action fédérale, une richesse des échanges, une mutualisation des moyens. Pour que chaque échelon se sente concerné par la politique fédérale.		
En décentralisant des actions aux niveaux départemental et régional		
1 2 3 4	• favoriser l'organisation au niveau départemental de stages de découverte et de formation. • favoriser l'organisation au niveau régional des stages de perfectionnement et d'initiateurs. • gestion par les CDS des cavités fragiles ou protégées ou faisant l'objet d'une mesure de classement. • mobilisation des commissions sur ce point.	- L'Assemblée Générale 2011 a voté l'organisation en pôles avec une mise en application après l'Assemblée générale de 2012. Seul le pôle développement a été créé à titre expérimental.
En établissant de véritables conventions de mise en oeuvre de la politique fédérale du niveau national au niveau départemental		
5 6 7	• par la clarification des rôles et responsabilités de chacun des échelons. • par la mutualisation des moyens financiers et humains. • mise en place d'un groupe de travail rassemblant des pdts de CSR et des CDS pour redéfinir les rôles et les missions de chacun des échelons de la fédération.	- Le groupe de travail appelé « Avenir et évolution de la Fédération » animé par Jean-Pierre Holvoet, président-adjoint a présenté des propositions de modification des statuts à l'Assemblée générale 2011, qu'elle a approuvée. - Pour porter cette démarche, les rencontres programmées en début d'année 2011 entre le Comité directeur, les CSR les CDS et les grands électeurs ont apporté une aide efficace.
En diversifiant la recherche de moyens financiers		
8 9 10 11	• par le développement de partenariats. • engager une étude de positionnement de la fédération. • par un rééquilibrage du coût cotisation fédérale / assurance. • engager les négociations avec le courtier.	- La commission communication a concrétisé le travail sur la charte graphique avec l'aide du cabinet spécialisé « I10 ». - La Fédération a un nouveau logo et une nouvelle charte graphique s'appliquant à tous les niveaux de la vie fédérale. - La charte graphique dans sa totalité devrait faire l'objet d'une diffusion dans le prochain Spelunca. - Une convention de partenariat a été signée avec BEAL. Une seconde, avec PETZL, prévue en janvier 2012 a été signée.
2 - Susciter les adhésions, accueillir et fidéliser les pratiquants Pour permettre la poursuite et le développement des explorations, pour pérenniser nos activités, pour que nos clubs vivent et se développent et pour rapprocher la fédération de ses clubs et de ses adhérents.		
En assurant la promotion de nos activités		
12 13 14 15 16 17 18	• par une présence lors d'évènements ou de manifestations grand public. • définir un gabarit de stand fédérale des visuels. • par l'organisation d'actions de découvertes des activités fédérales. • par la signature de conventions avec les collèges,lycées, universités, fédérations scolaires... • reprendre contact avec le milieu éducation nationale. • par la mise en place d'actions avec les professionnels de la spéléologie et du canyon et avec les gérants des cavités aménagées pour le tourisme. • redéfinir le label professionnel en cohérence avec le plan qualité tourisme.	- Le stand fédéral et des visuels ont été choisis et sont disponibles pour toutes les instances fédérales. Le stand a été présenté lors du salon des sports extrêmes à Paris. - La charte graphique est disponible sur le site internet. - Des produits fédéraux ont été recherchés et mis en vente avec succès. - Action non engagée à l'exception d'initiatives locales. - Les contacts avec l'ANECAT n'ont pas permis de concrétiser nos démarches, de nouvelles perspectives sont en cours. - Action non engagée car le plan qualité tourisme n'est pas bouclé et en interne le label pro doit être revu avec le pôle développement. - La Fédération a participé à plusieurs réunions de travail avec la DRAC pour concrétiser le projet de réaménagement du musée de Courniou-les-grottes.

Rapport d'orientation 2008/2012	Actions	Rapport moral 2011
En facilitant la mission d'accueil des clubs		
19	• par la simplification de la procédure d'adhésion des nouveaux clubs.	- Mise en place du logiciel AVEN pour les coupons d'initiation. - Simplification du dossier d'inscription
20	• par la mise à disposition d'outils (logiciel de gestion, site internet).	- Le Pass-fédéral a été réédité et diffusé.
21	• par l'organisation de formations de dirigeants.	- Des formations de dirigeants ont été proposées, mais faute de candidats, elles ont été annulées.
22	• organisation du stage dirigeant.	- Des informations associatives ont été diffusées aux CDS, CSR et GE permettant de suivre des informations nationales
23	• par une aide à la mise en oeuvre de projets.	
24	• par des informations régulières.	
En proposant aux fédérés des services attractifs		
25	• par le développement des adhésions via l'Internet.	- Les modalités de paiement par prélèvement ou virement bancaires sont fonctionnelles.
26	• mettre en place le paiement et l'adhésion en ligne.	
27	• par la proposition d'une offre de formations multiple et variée.	- Poursuite de l'organisation des journées d'études communes entre les trois écoles.
28	• stages mixtes spéléo canyon.	- L'organisation des stages mixtes, canyonisme et spéléologie, a été effective.
29	• par un accueil adapté des jeunes dans les clubs.	- Harmonisation du dossier d'inscription aux stages entre les différentes écoles.
30	• par le développement des écoles départementales de spéléologie et de canyon.	- Le parcours jeune est mis en place. Les EDSC continuent d'évoluer. - L'arrêté portant création du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité performance sportive mention spéléologie du 29 décembre 2011 a été publié au journal officiel le 14 janvier 2012.
31	• par des actions favorisant la pratique familiale.	
32	• poursuivre l'organisation des stages familles.	
33	• par la valorisation des formations et acquis fédéraux dans la réalisation des projets de formation professionnelle.	- La première session de formation du DEJEPS canyonisme a démarré en septembre 2011.
34	• relancer les actions en vue de la création d'un brevet spécifique canyon.	- La rédaction du livret référentiel du DEJEPS spéléologie est engagée début 2012.
3 - Partager nos valeurs, faire connaître nos travaux, nos découvertes Pour établir une liaison étroite entre la fédération et ses adhérents, pour faire connaître nos pratiques et ce qu'elles apportent au grand public et pour partager et diffuser nos valeurs.»		
En repensant la ligne éditoriale de nos revues		
35	• par davantage d'articles sur les réalisations concrètes des adhérents.	- Une partie des résultats de l'enquête engagée par la commission publication est parue dans les Spelunca n° 120, 121 et 123..
36	• mettre en place une « démarche journalistique » : - aller chercher l'information, mettre en place un réseau de correspondants locaux de Spelunca, - réaliser un « mode d'emploi »de l'écriture d'articles.	
En définissant des stratégies de Communication avec les gestionnaires et usagers de nos sites de pratique		
37	• Inciter les CDS à s'impliquer dans les CDESI.	- Des actions engagées permettant la présence des CDS dans les CDESI sont suivies par un CTN. - La structuration de la DTN avec l'affectation d'un CTN sur cette problématique est effective. - Le groupe de travail sur les conventions avance doucement dans la mise en place de la gestion des conventions.
38	• Suivi par un cadre technique et mise en place d'une enquête téléphonique auprès des CDS.	
En faisant valoir la spécificité de nos activités dans nos relations avec les services de l'Etat		
39	• Signature d'une convention avec le MEDDTL	- La convention d'engagement « Grenelle » a été signée en 2011 entre la FFS et le MEDDTL. Cette convention a été bâtie autour de 4 axes majeur : 1) l'exploration en tant que vecteur de la connaissance; 2) inventorier et diffuser la connaissance; 3) préserver et gérer le patrimoine souterrain; 4) communiquer, informer et sensibiliser. C'est une étape importante et une reconnaissance de notre expertise en matière de protection de l'environnement. - Participation régulière aux réunions du CNOSF. - Signature d'une convention avec le CREPS. - Poursuite des discussions sur la mise en œuvre de la convention avec la DSC
40	• Signature d'une convention avec l'ONF	
41	• En étant davantage présent dans les différentes commissions et groupesde travail du CNOSF	
42	• Participation au Comité Interfédéral des Sports Terrestres, au groupe femmes,à urgence formation, développement durable, dialogue social européen, Mémos.	
43	• Participationà la sauvegarde des archives du monde sportif (MéMos) guide de méthodologie et nomination d'une personne référente, création d'un réseau des référents archives.	
En nous rapprochant de toutes les fédérations de pleine nature		
44	• Commission canyon interfédérale,	- La FFS assure le secrétariat de la CCI (3 réunions en 2011). - Participation aux réunions de la CIPS avec contribution à la publication de l'arrêté « mélange ». - Participation à des réunions à l'initiative de la FFRP.
45	• Commission interfédérale plongée souterraine»	

Rapport d'orientation 2008/2012	Actions	Rapport moral 2011
En médiatisant largement nos travaux et nos découvertes		
46	• Poursuite du développement et de l'actualisation de rubriques sur le site fédéral.	- Le nouveau site internet est en ligne depuis janvier 2012 avec de nouvelles rubriques; - Saisi du BAAC en ligne. - Possibilité de mettre des actualités en ligne directement par les structures, - Plus grande visibilité des actions en ligne. - Meilleures fonctionnalités.
4 - Inscrire nos actions dans le développement durable Pour agir sur les plans économique, social et environnemental, pour réduire autant que faire se peut l'impact de nos activités sur les milieux dans lesquels nous évoluons.		
En mettant en oeuvre un agenda 21 fédéral		
47 48 49 50	• constitution et animation d'un groupe de travail Agenda 21. • recrutement d'un stagiaire pour travailler sur le diagnostique partagé. • emploi d'un stagiaire pour établissement d'un diagnostic partagé. • mise en application dès 2010 du plan d'action défini et validé.	- L'étape 5 a été votée par l'Assemblée générale 2011. - Certains points ont été réalisés comme l'intégration du développement durable dans nos Statuts et la désignation du Comité Directeur comme groupe de pilotage de ces actions. - La 1ère moitié des fiches du Programme d'actions a été rédigée.
En vendant notre expertise		
51 52	• Étude de la création d'un Bureau d'étude interne à la FFS. • Rendu de l'étude de faisabilité pour le Comité directeur d'octobre.	- L'étude de marché a été présentée au Comité directeur à la réunion d'octobre 2010. le Comité directeur n'a pas donné suite.
En valorisant les actions en faveurde publics défavorisés (handicapés,cas sociaux…)		
53 54	• Organisation d'une session sur ces actions lors d'un prochain congrès. • Proposition congrès 2010, spéléologie et thérapie.	- En janvier 2011, les journées d'étude sur « Spéléo et Canyon pour Tous» ont eu lieu à Saint-Bauzille-de-Putois, suivies par une seconde rencontre à Méjannes le Clap. - Un stage spéléo et canyon pour tous est programmé en mai 2012. - Publication d'articles dans Spelunca. - Publication des tables rondes dans le descendeur 2011.
En formant les pratiquants, les cadres et les dirigeants au respect de l'environnement		
55 56	• Intégration des principes du développement durable dans l'organisation des stages et les référentiels de formation des brevets fédéraux. • Définition d'un référentiel et réalisation d'un outil utilisable dans les stages.	- Ces 2 points ont été intégrés dans le programme d'actions Agenda 21 FFS.
En communiquant le faible impact de nos activités sur l'environnement		
57 58 59 60	• publication annuelle d'une étude de l'impact de nos activités sur le milieu souterrain et les canyons. • participation à un stage de définition de la méthodologie. • réalisation d'un bilan carbone actualisé régulièrement. • détermination d'indicateurs (ex : taux d'occupation des véhicules, transport en commun, édition de documents sous forme numérique…) permettant d'évaluer le comportement de chacun.	- Soutien aux actions locales : - Faute de moyens financiers suffisants, la commission n'a pas pu soutenir en 2011 toutes les actions à caractère environnemental menées par nos diverses structures. - Ces points ont été intégrés au programme d'actions Agenda 21 FFS.
En communiquant sur la protection du karst auprès des autorités et du grand public		
61 62	• Edition de documents fédéraux sur la protection du milieu souterrain et des canyons. • Edition d'un flyer grand public (1 recto-verso petit format) destiné aux visiteurs des cavités aménagées (en partenariat avec ANECAT) ou aux clients des professionnels de la spéléologie et du canyon.	- Publication de « Spéléologie, la terre vue d'en bas » dans la collection pleine nature de « Terre sauvage », en août 2011.
En favorisant l'organisation d'expéditions à l'étranger		
63 64	• Actualiser le guide pratique des expéditions françaises à l'étranger. • Favoriser la publication et l'archivage des rapports d'expédition en format numérique.»	- Le guide a été publié en 2011.

Rapport d'orientation 2008/2012	Actions	Rapport moral 2011
5 - Affirmer la place de la Fédération sur le plan international Pour être présent dans les instances internationales de façon à infléchir l'organisation et les orientations de celles-ci, pour valoriser les expéditions françaises à l'étranger, pour exporter le savoir faire fédéral en matière de formation de cadres, de secours, de développement des activités spéléologie et canyon dans les pays à fort potentiel de pratique.		
En développant les échanges internationaux		
65 66	• Participer aux congrès internationaux et européens. • Mettre en place à destination des pays accueillant un système d'information sur les expéditions réalisées chaque année.»	- Le premier stage initiateur de spéléologie au Liban organisé par l'association libanaise d'études spéléologiques en collaboration avec la FFS a eu lieu du 15 au 21 juillet 2011 et a concerné 11 stagiaires. - Le Rassemblement international de canyonisme a été une réussite avec en prime l'expédition Chamjé Khola qui a réalisé la descente en première du plus haut canyon du monde. - Le SSF a assuré des formations secours au Brésil et en Iran. - Participation à la rencontre Internationale des secours en Autriche. - Accueil dans un stage secours en Savoie de stagiaires du Portugal, de Pologne, de Bulgarie, d'Ukraine, de Norvège. - Participation à l'AG FSE à Marbella en septembre 2011. - Signature d'une convention avec Cuba.
En participant à la vie de la FSE		
67	• Assurer le secrétariat de la FSE	- Par la délégation FSE
En accompagnant la démarche européenne sur la protection des cavités		
68	• Participer aux réunions et aux travaux de la commission FSE de protection des cavités (ECPC).	- Olivier Vidal délégué FSE et secrétaire général de la FSE a poursuivi le travail de partenariat. - Il a participé à la réunion de bureau de la FSE à Barcelone. - Il co-anime le groupe de travail européen Speleo-TV.
En participant à la vie de l'UIS		
69 70	• Proposer la candidature du délégué FFS au Bureau de l'UIS lors du congrès Kerrville 2009. • Participer et animer certaines commissions de l'UIS.	- Christian Dodelin, Vice-président s'occupe du journal et du site web. Il a participé à différentes réunions en Hongrie, Autriche, Slovénie et Croatie. Sa présence permet d'accentuer le rayonnement de la Fédération française dans le milieu international. - Il est président de la commission spéléo-secours. Il a préparé plusieurs rendez-vous pour 2011et assuré des formations internationales avec le SSF en France, en Turquie et au Mexique.

Commission communication

Jean-Jacques Bondoux

Entrée dans la phase concrète ...

Après le tournant de la période 2009, l'année 2010 avait été celle de la structuration de la commission et l'ébauche des premiers grands projets.

Fin 2010, nous sommes entrés dans la phase concrète et active de la communication fédérale.

Nous avons, en premier lieu, établi le cahier des charges permettant de lancer les appels d'offres pour définir l'agence de communication qui viendrait travailler à nos côtés.

Puis nous avons étudié toutes les offres, affiné nos demandes, voire les compléter, auditionné l'agence que nous pensions retenir et finalement signé le contrat avec l'agence de communication i10.

Cette petite société avait, à nos yeux, 2 avantages :

- être la moins disante financièrement et la mieux disante en collant au plus près à nos besoins
- connaître le monde de la spéléologie puisque ayant déjà réalisé le site Internet de La Verna.

Le premier chantier engagé a été celui de la création du nouveau logo fédéral.

Il s'agissait de rajeunir l'image de notre Fédération, tout en conservant l'emblème de la spéléologie, la totémique chauve souris.

Je vous invite à relire l'éditorial de Spelunca dans lequel j'abordais ce sujet.

Vous avez découvert les projets de logo au cours des réunions grandes régions de l'année 2011.

Et vous avez enfin assisté à la naissance, peu avant l'Assemblée générale, de ce nouvel emblème.

Les retours que nous en avons eus montrent à ce jour que vous avez apprécié ce logo, que conformément à ce que nous souhaitions, vous vous l'êtes approprié.

Parallèlement à la sortie du logo, c'est toute une charte graphique bureautique qui a vu le jour et qui a été mise à votre disposition, dans différentes versions, afin que les organes déconcentrés de la Fédération puissent très vite mettre en oeuvre notre nouvelle image.

Dès la sortie du logo, nous avons travaillé pour vous proposer toute une ligne de vêtements siglés FFS.

Pour la plupart, vous les avez découverts lors de l'Assemblée générale de Toulouse -Balma au cours de laquelle nous avions mis en place un stand de vente qui a été victime de son succès puisque nous avons manqué de certaines références.

Le reste de l'année a été consacré, pour ne pas dire entièrement dédié, au développement du nouveau site Internet fédéral.

Que voulions-nous pour les utilisateurs de cet outil informatique ?

Qu'il soit beau, pratique, moderne et accessible particulièrement aux visiteurs ne venant pas de notre microcosme de la spéléologie et du canyonisme.

Un challenge à relever a été celui du « 3 clics maxi pour une info ».

Toute information du site devrait s'afficher avec un minimum de recherche.

Un site à 2 volets:

- celui du grand public que l'on découvre en arrivant sur la page d'accueil avec des médias en ligne (photos et vidéos), l'actualité de la Fédération, nos expéditions, nos activités, ... tout ce qui permet de comprendre la Fédération et qui peut donner envie d'aller un peu plus loin
- celui de nos fédérés accessible depuis l'onglet «Membres» de la page d'accueil et qui offre toute l'information nécessaire à la vie fédérale, les archives, nos documentations fédérales complètes

Par ces 2 volets, le site Internet est donc à la fois le carrefour de la communication entre les fédérés et la vitrine interactive de la Fédération.

Nous sommes début 2012 et le nouveau site vient d'être mis en ligne.

Rien n'est figé et immuable dans le site et pour le faire vivre, évoluer, respirer, nous avons besoin de vos contributions.

Tous les fédérés pourront nous soumettre des médias (photos ou vidéos) et si l'intérêt est au rendez-vous, nous les publierons.

Nous avons d'ores et déjà reçu des vidéos et images et nous les avons mises en ligne.

Les CDS et CSR pourront annoncer les évènements majeurs de leurs départements et de leurs régions.

Les expéditions publieront leurs comptes-rendus tandis que les présidents de club viendront y renseigner leur Bilan Annuel d'Activité des Clubs.

En novembre 2011, parallèlement aux Journées d'Etude inter-écoles en région parisienne, la commission a participé au Salon des Sports à la porte de Versailles avec l'appui des spéléologues d'Ile de France emmenés par Thomas Lecocq que je tiens ici à remercier.

A côté de cela, il nous reste à compléter le travail sur la charte graphique publications, à développer la ligne de vêtements fédéraux, à proposer aux organes déconcentrés l'achat de banderoles et wingflags (oriflammes) siglés FFS avec la possibilité d'une personnalisation type CDS ou CSR.

Nous devrons aussi ne pas oublier les autres points de notre programme d'actions:

- Maîtriser notre communication sur les évènements - Rôle d'attaché de presse.
  Mise en place d'un responsable événementiel fédéral : qui coordonne les actions vers les médias pour les différents événements ainsi que les actions en interne à la Fédération.
- Rechercher des partenaires à partir d'une communication organisée.

  Objectif : signer des conventions de partenariat avec des fondations.
  Sélectionner des fondations dont les axes de projets sont : le patrimoine, le sport et l'environnement, tout en étant vigilant sur le fait que l'image de nos partenaires impacte immédiatement notre propre image et réciproquement.

Le chemin est certes long mais captivant et la commission communication, désormais mature, est prête à relever le grand défi de la communication fédérale.

Commission assurance

Dominique Lasserre

2011 s'est concentré sur 4 chantiers particuliers :

La réécriture du contrat principal RC/IA :

Lors de notre première rencontre avec AXA et GRAS SAVOYE, le constat était évident, le toilettage de notre principal contrat (celui qui garantit toutes nos activités) était nécessaire.

Les avenants se cumulant, il devenait pressant de les insérer dans un « nouveau » contrat.

C'est chose faite. Vous le découvrirez dans le nouveau site de la Commission assurance, mis en ligne normalement courant du premier trimestre 2012.

La création d'un site internet :

Il traine dans les nécessités fédérales la mise à jour du Mémento du Dirigeant … Réécrire le chapitre assurance aurait été particulièrement prétentieux de ma part. J'ai donc préféré transférer son contenu dans ce site en espérant y donner une touche moins technique et plus « terre à terre ».

Pour communiquer, j'ai personnellement mis beaucoup de temps à basculer du papier à internet mais là, l'avantage est évident, la mise à jour est instantanée et consultable par tous le monde.

La création du logiciel AVEN,
qui remplace désormais la vente des coupons papiers. Là, je m'en suis bien tiré puisque c'est Lorenzo qui s'est tapé tout le boulot !

Nombreux ont été vos remerciements à la découverte de cet AVEN : c'est bien l'équipe du siège qu'il faut féliciter, Laurent Mangel et Jean Pouyé !

D'autres évolutions pratiques sont à venir comme l'édition en ligne d'attestation d'assurance…

Petit à petit et avec beaucoup moins de problèmes qu'on le craignait, vos achats en ligne confirme bien que ces nouvelles modalités vous conviennent.

La gestion des coupons papiers toujours en circulation conserve, quant à elle, tout son rocambolesque quotidien…

La réécriture de la convention d'accès à un site
Cette convention, rédigée depuis fort longtemps par Michel Decobert et AXA méritait d'être réactualisée, notamment au regard de l'évolution jurisprudentielle. Vous aurez déjà découvert ce nouveau texte sur le site de la ComAss.

La sinistralité 2011 reste du même niveau que 2010 (voir tableau ci-contre). Un seul dossier RC reste en cours de gestion. C'est un cas difficile lié à un décès lors d'un secours en 1998.

Projets 2012

La vie de la ComAss s'égrène chaque jour de réponses à vos messages. Ces demandes sont pour moi l'occasion de constater l'évolution de notre activité.

Notre connaissance du monde souterrain nous positionne bien comme interlocuteur naturel lorsqu'il faut s'inquiéter de la qualité du sous-sol. C'est là le danger, surtout lorsque nous sommes face à une entreprise siégeant au CAC 40 et qui nous demande « qu'on lui rende service »… Pour répondre à ces demandes, un contrat nous est généralement proposé sous forme de « contrat de service ou de prestations » accompagné d'une indemnisation qui semble toujours être d'un montant inespéré mais qui reste toujours dérisoire au regard du chiffre d'affaire de ces entreprises… Même si cela correspond souvent à ce que nous savons faire ou détenons déjà en matière d'informations, ces contrats se traduisent souvent par des obligations qui vont bien au-delà des marges de notre contrat d'assurance.

Moyenne statistiques des accidents déclarés de 1990 à 2011

Nombre de déclarations enregistrées par année

Année	Spéléo	Canyon	Plongée	Autres activités	RC, biens confiés, lunettes	Total par année
1990	30	11	2	24	7	74
1991	33	3	1	20	5	62
1992	42	12	1	9	3	67
1993	32	9	4	11	5	61
1994	24	11	5	21	4	65
1995	35	1	3	23	1	63
1996	29	9	4	22	9	73
1997	25	8	1	30	4	68
1998	30	6	4	20	11	71
1999	44	17	1	23	3	88
2000	35	13	6	35	5	94
2001	28	14	3	26	10	81
2002	29	16	1	19	4	69
2003	40	18	0	10	10	78
2004	24	11	0	24	6	65
2005	19	10	0	14	7	50
2006	26	15	0	17	7	65
2007	23	19	1	14	8	65
2008	30	9	1	20	8	68
2009	25	7	0	15	3	50
2010	32	10	2	3	9	56
2011	25	11	1	9	8	54
Moyenne de 1990 à 2011	30	11	2	19	6	68

Région d'adhésion des déclarants

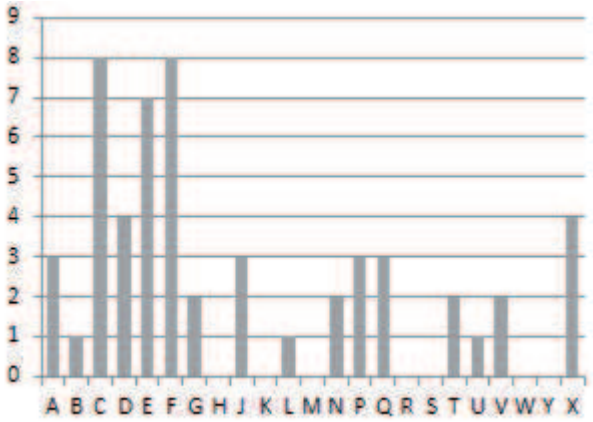

Si votre club, votre CDS ou votre CSR est sollicité pour une quelconque activité de recensement de cavités, une étude scientifique, un échange de données par une administration ou par une entreprise, ne prenez aucune décision, ne signez aucun document sans avoir préalablement consulté la Commission assurance. Il serait dommage que vos négociations ne puissent se concrétiser si notre assureur ne validait pas vos démarches… Ce sera pour 2012 un gros chantier que d'arriver à coordonner toutes ces démarches et les intégrer probablement dans un contrat spécifique.

En 2011, la ComAss a du aussi répondre à plusieurs reprises à une demande particulière, toujours centrée sur un même débat : assurer par le biais de notre contrat des non-fédérés.

Il s'agissait de s'intéresser aux participant du RIF 2012 non assurés dans aucune des 3 fédérations (le RIF est ouvert à tous participants), du public définit dans la convention d'accès à une cavité (aujourd'hui la convention-type permet aux adhérents FFS d'accéder à un site ; il faudrait qu'elle s'ouvre à des non fédérés FFS, aux professionnels), le public ciblé dans les conventions signées dans le cadre d'un PDESI devrait être « toutes les personnes pouvant s'engager sous terre ». Toutes ces demandes n'ont pas encore trouvé réponse, le débat devra s'instaurer au sein du CD, l'AG validera ensuite cette éventuelle nouvelle voie…

D'autres projets sont aussi sur le grill, je n'en citerai que deux :
- À la demande de la FSE, proposer notre contrat à l'ensemble de ses adhérents !
- Étudier la couverture RC des médecins du SSF.

Régions de survenance des événements

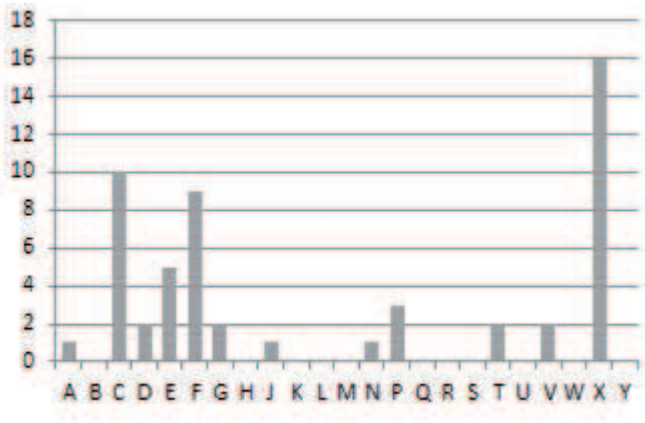

Circonstance de l'évènement

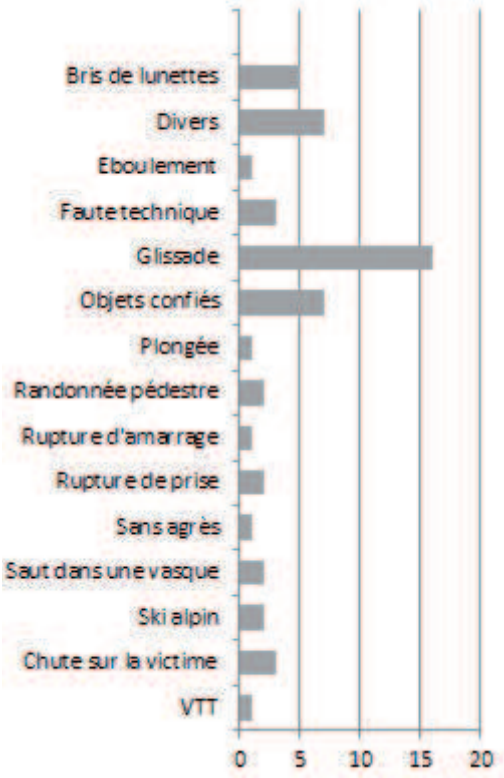

Conséquences de l'évènement

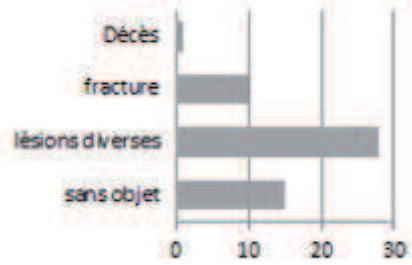

Activité au moment de l'événement

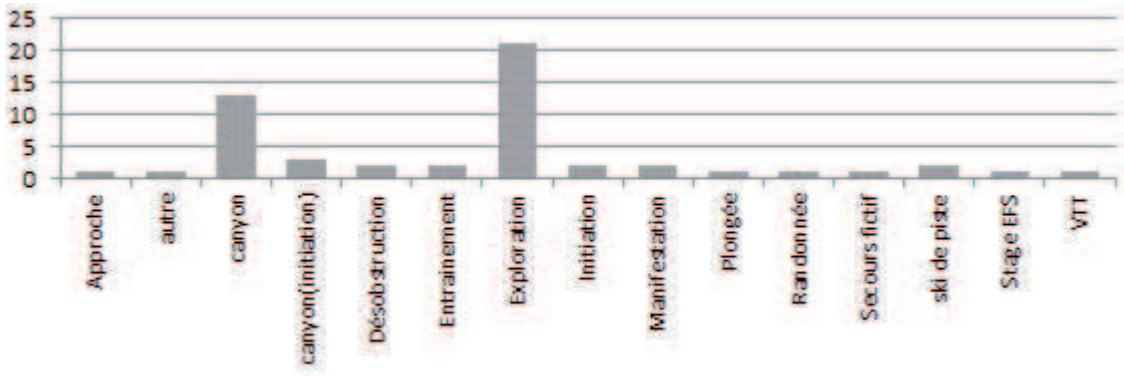

Délégation fond d'aide aux actions locales (FAAL)

José Prévôt

On ne pourra pas dire que cette année fut un grand millésime, seulement 9 actions se sont signalées, pour un montant global de 4 355 €.

Pour le FAAL classique :

Trois actions portant sur des publications pour un montant de 1 140 €.

Une action portant sur un traçage pour un montant de 500 €.

Une action portant sur la réalisation d'une vidéo pour un montant de 650 €.

Une action sur l'achat et la numérisation d'un fond photographique pour un montant de 1 000 €.

Pour le FAAL festivals :

Deux actions de rassemblement pour un montant de 795 €.

Pour le FAAL ancrage :

Une seule action sur la mise en sécurité d'un site spéléo pour un montant de 270 €.

A noter : aucun dossier canyonisme n'a été déposé, malgré quelques actions détectées et sollicitées par les membres du groupe.

Commission audiovisuelle

Michel Luquet

Pour la Vidéo :

Participation aux réunions audiovisuelles :

- Soirée annuelle du CDS 95 à Franconville, présentation de vidéos et diaporamas (responsable Jacques Cattin)
- « Nuit de la spéléo » CDS 91 à Chilly Mazarin, présentation vidéos et diaporama (responsable Alain Vialon)
- « Spélimages 84 » soirée dédiée à l'image et au film de spéléologie et Canyon, offerte par le CDS 84 , et mise en place par la Société spéléologique de Fontaine de Vaucluse avec la commission audiovisuelle départementale dont le responsable est Daniel Penez, cette manifestation est associée depuis 2010, aux rencontres audiovisuelles de la commission nationale fédérale.Cette année, 11 réalisations étaient au programme présentées en deux séances ,5 diaporamas et 6 films dont voici la liste :

- **Les silences du Ventoux**, un diaporama de jean-Paul Soujol
- **Ambiance spéléologique Murcoise**, un diaporama de Adrien Gaubert
- **L'ours du Vercors**, un film de Guy Meauxsoone
- **Les Ragaïoux en explo**,un diaporama de Dominique Marcel
- **Beyond the Jungle**, un film de Bruno Fromento
- **Étoile de l'ombre**, un diaporama de Philippe Crochet
- **Plongée dans la fontaine de Vaucluse**, un film de la société spéléologique de Fontaine de Vaucluse
- **Erreur de Genèse**, un diaporama de Philippe Crochet
- **La grotte Chauvet**, un film de Jean-Marie Chauvet
- **Jebel Serj un monde mystérieux**, un film de Hassène Amri
- **Dans la Dent, de la croix à la source**, un film de Serge Caillault

Chaque séances étaient lancée par un « Jingle » signé Daniel Penez, dont le rythme et l'humour ont mis rapidement les quelques 300 spectateurs, dont un bon nombre d'habitants locaux dans l'ambiance. Parmi le public spéléo on a pu remarquer la présence de photographes confirmés comme Thierry Aubé, Michel Bouthors, Serge Caillault, Philippe Crochet, Bernard Hof ainsi que de nombreux amateurs de cavernes venus du Vaucluse et des départements voisins, démontrant la dimension nationale que prend désormais le « Spélimages 84 »

Préparation du congrès Millau 2013

- Prêt de films pour promotion du congrès auprès des élus et décideurs
- Réunions comité d'organisation, la commission audiovisuelle est chargée du programme audiovisuel pour les 3 journées du congrès et le volet scolaire. En Décembre constitution d'une équipe de réflexion et choix comprenant Bernard Hof, Daniel Penez, Patrick Bissueil, Michel Bouthors sous la direction de Michel Luquet.

Réponses à des demandes de renseignements :

- Laurent Mini réalisateur pour la Société de production « Taxi Brousse ». Prêt du DVD de Bertrand Léger « A la recherche de Mithra »
- Guillaume Broust « Service Communication Société PETZL » demande de renseignements à propos du film de Georges Marry siphon - 1122.

Rencontres audiovisuelles Fédérales 10 et 11 Décembre 2011 à l'Isle sur la Sorgue :

- Pour la deuxième année consécutive, la commission nationale audiovisuelle était l'invitée des rencontres départementales de l'image et du film de spéléologie organisées par le CDS 84 , et a tenu sa réunion annuelle consacrée pendant deux journées à la « technique de l'image et du son » appliquée à la réalisation de diaporamas et vidéos . Encadrés par Michel Bouthors président adjoint de la commission fédérale délégué à la photographie et Michel Luquet président et délégué à la vidéo, les participants ont suivi différents ateliers consacrés au tournage pour la vidéo, montage et sonorisation dédiés au diaporama et la vidéo, dont on pourra voir en Annexes le programme, avec comme directeurs d'atelier Philippe Crochet et Michel Luquet. De nombreux documents, diaporamas et vidéos ont illustré ces réunions et les entretiens à la fin de chaque séance ont été pour tous l'occasion de faire le point, de trouver des nouvelles inspirations et de mettre en commun informations et nouvelles idées.

Vidéothèque Nouveaux Documents :

- Siphon - 1122, le film de Georges Marry, sur l'exploration du Berger, en noir et blanc correction image et son et numérisation à partir d'une ancienne copie VHS
- 330 métres sous les mers de Laurent Mini documentaire destiné à Arte sur le plongeur spéléo Pascal Bernabé
- récupération de négatifs anciens en 6x6 et coupures de journaux concernant les premières explorations du gouffre du Caladaire et de la grotte de Niaux au cours de années 1947 et 48 qui sont à numériser.

Projets 2012

- Suite du tournage pour le club Argilons du film sur le grotte de Mazenay en Saône et Loire
- Audiovisuel du congrès « Millau 2013 », prise en charge de :
  • recherche et choix de films pour le volet scolaire
  • recherche et sélection de films pour les projections du congrès
  • mise en place de vidéos en boucle pour l'exposition prévue sur l'aire d'autoroute du pont de Millau avant et pendant le congrès.

Vidéothèque fédérale 2011 :

Voir la liste en Annexes

Commission Publication

Claude Mouret

Tout d'abord, rappelons-le, la CoPublis est là pour aider les fédérés et les entités fédérales et pour promouvoir la spéléologie sous toutes ses formes. L'activité de la commission en 2011 a été une fois de plus très dense.

1. Spelunca

1.1. Sortie des 4 numéros annuels 2011 de Spelunca : 121 à 124

Les 4 numéros annuels sont sortis normalement, malgré diverses difficultés qui se sont présentées mais qui peuvent être considérées comme faisant partie du travail. La rédaction de Spelunca représente toujours un travail énorme qui doit être fait de façon professionnelle dans un temps imparti. L'équipe de la revue (liste dans l'ours en page 1 de chaque numéro) se mobilise comme d'habitude très largement pour que les délais soient tenus.

1.2. Evolution de Spelunca en 2011

Conformément à son programme et aux souhaits de ses lecteurs, la CoPublis a continué d'opérer une évolution raisonnée du contenu de Spelunca :

1. Recherche très active d'articles, sur des sujets variés mais aussi originaux que possible et les plus proches possible de l'actualité, avec succès
2. Continuation des rubriques nouvelles créées les années précédentes,
3. Publication des résultats de l'enquête effectuée au deuxième semestre 2010 sur le lectorat de la revue, avec des résultats quantitatifs, commentaires et propositions,
4. Consolidation et soutien de la publication d'actions soutenues par la Fédération (actions du Bureau et du Comité directeur fédéral, des commissions, du FAAL),
5. Reportages dans les pages Vie fédérale (Bruits de fond),
6. Articles sur les techniques de notre pratique,
7. Choix de photographies,
8. Continuation de l'évolution graphique.
9. Insertion du calendrier des stages dans le numéro de janvier.

1.3. Spelunca-Mémoires

Un gros volume est sorti sur les expéditions en Chine.

2. Karstologia

2.1. Sortie de 2 numéros de Karstologia

Deux numéros semestriels, 55 et 56, sont sortis en 2011. Le quota annuel a donc été entièrement respecté. Cependant, le rattrapage calendaire prévu s'est heurté à des problèmes pratiques :

1. Articles arrivés en nombre trop limité,
2. Articles de qualité insuffisante refusés par le comité de lecture,

Le numéro 57 (1er semestre 2011) est prévu pour mars 2012. Un numéro thématique sur le karst de la source du Lez permettra de résorber une grande partie du décalage calendaire actuel (8 mois) et de publier en 2012 trois numéros de notre revue commune avec l'AFK (Association française de karstologie).

2.2. Karstologia-Mémoires

Pas de mémoire publié en 2011.

2.3. Abonnement des universités

Au cours de l'Assemblée générale de 2011, la question de l'abonnement des universités a été posée, car on pourrait –légitimement- souhaiter qu'un plus grand nombre d'entre elles soient abonnées.

La réponse qui a été donnée est que les abonnements universitaires se font le plus souvent via des propositions d'abonnements groupés à un panel de revues. A ce jour, Karstologia ne figure pas dans le panel et il est difficile de le lui faire entrer.

3. Actions propres de la CoPublis

3.1. Structure de la commission

- Le Comité technique (de lecture et relecture) fonctionne bien,

- Jean-Pierre Holvoet et Henri Vaumoron interviennent pour les pages Vie fédérale,

- Le représentant du Comité directeur depuis l'AG 2010, Jacques Orsola, a quitté ses fonctions au Comité directeur et donc à la commission. Le poste est vacant.

3.2. Suivi des finances et du lectorat

Les deux sont liés. Le financement des revues fait naturellement l'objet d'un suivi. On constate que le nombre de lecteurs de Spelunca se maintient mieux que pour l'ensemble de la presse écrite.

3.3. Vie de la CoPublis

Les membres de la commission des Publications sont en contact régulier, ainsi qu'avec Gap-Editions.

De très nombreux contacts ont lieu avec les auteurs et les entités fédérales qui le souhaitent.

Au cours de l'Assemblée générale 2011, les Grands électeurs ont décidé que la commission des Publications serait intégrée dans le pôle Communication de la nouvelle organisation fédérale.

3.4. Aide aux auteurs

L'équipe de lecture de la commission reçoit les articles, les met en forme, voire les réécrit lorsque c'est nécessaire. Ce service est en général apprécié des auteurs et donne souvent lieu à des remerciements.

Pour l'équipe de lecture, ce genre de service et d'autres encore font partie du travail rédactionnel et est rendu avec enthousiasme, afin d'aboutir ensemble à des articles le plus intéressant possible.

3.5. Relations avec Gap-Editions

Elles continuent d'être excellentes.

Le nouveau contrat avec Gap, co-rédigé notamment par le trésorier de la FFS, la CoPublis et Gap Editions a été signé.

Gap gère la publicité et reverse un pourcentage des gains à la FFS, à chaque numéro.

3.6. Utilisation de papier recyclé, commandé et fabriqué à l'avance

Spelunca et Karstologia sont imprimés sur papier Inapa Oxygen Gloss 90g, recyclé à 60% et provenant de forêts gérées de façon durable à 40%. Ce papier ne fait pas l'objet d'une facture directe à la FFS, car son coût est inclus directement dans les coûts d'impression.

3.7. Commission paritaire pour Spelunca

Les avantages postaux et fiscaux pour l'expédition de Spelunca ont été acquis jusqu'au 30 avril 2015.

3.8. Attribution de numéros anciens aux auteurs d'articles

A la suite de la proposition du Bureau fédérale de déstocker les exemplaires en surnombre présents au siège fédéral, la commission a proposé que des exemplaires soient attribués –sans frais pour le FFS- aux auteurs qui en feraient la demande. Suite à la parution de l'information dans Spelunca, différents auteurs ont demandé à recevoir des exemplaires anciens des numéros auxquels ils avaient contribués et les ont obtenus.

4. Une action particulière de la CoPublis : restitution des résultats de l'enquête sur le lectorat de Spelunca

Elle est faite régulièrement dans Spelunca (un aspect-clé par numéro), comme indiqué plus haut, sous forme d'une synthèse qui a pris en compte les souhaits exprimés par le Comité directeur fédéral lors de la présentation faite par la commission lors de la réunion du CD d'octobre 2010.

L'enquête a montré que le lectorat de Spelunca couvre une grande partie des fédérés, mais que seulement une partie des lecteurs est abonnée. La revue est appréciée.

5. Propositions de la CoPublis pour le futur

5.1. Disposer d'une revue supplémentaire en ligne ?

La CoPublis rappelle sa proposition d'une nouvelle (troisième) revue, en ligne, afin

d'informer en temps réel, avec possibilité d'impression pour les personnes intéressées.

5.2. Etre acteur de l'évolution de la FFS

Au même titre que toutes les instances fédérales.

6. Vue d'ensemble sur l'Olympiade 2008-2012

Sans vouloir reprendre ici tout ce qui a été fait en quatre ans, on peut résumer en disant que la commission a recherché l'efficacité, l'aide aux auteurs, la satisfaction des lecteurs et la publication d'articles variés et le plus souvent possible d'actualité.

16 numéros de Spelunca sont parus, ce qui représente au moins 2500 heures de travail bénévole, dont plus de 2000 de rédaction et de construction des numéros.

8 numéros de Karstologia sont parus, pour lesquels l'équipe Edytem de l'université de Savoie a énormément travaillé.

Plusieurs mémoires ont été publiés, qui sont venus s'ajouter à la masse considérable d'information publiée par ailleurs dans les revues (1024 pages de Spelunca et 512 de Karstologia).

La commission a été très proactive pour l'évolution des revues, notamment de Spelunca. Une enquête auprès des lecteurs a amené de précieuses informations. Les conclusions ont été appliquées à l'évolution de la revue et à la satisfaction des lecteurs.

La commission a également travaillé sur la prospective des publications fédérales et s'est tenue informée de l'évolution de la presse écrite dans le monde.

La commission a toujours été à l'écoute, elle a fait de nombreuses propositions. Elle s'est toujours impliquée dans la vie fédérale et a eu à cœur de promouvoir la spéléologie.

En conclusion, la vie de la commission a été riche, studieuse, dévouée à la cause de la spéléologie et à la promotion des actions fédérales. Ceci au prix d'un travail de chaque instant.

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui nous ont fait confiance, tous ceux –ils sont nombreux- qui nous ont soutenus et encouragés, tous les fédérés et l'ensemble de leurs élus. Merci à vous tous.

.

École française de spéléologie (EFS)

Vincent Biot

Avant de présenter un résumé des actions conduites en 2011, il est nécessaire de prendre connaissance des quelques changements qui ont eu lieu à la tête de la Direction nationale.

Après 7 années consacrées à la présidence de l'EFS, Emmanuel Cazot démissionne de son poste de Président et Vincent Biot le remplace. Emmanuel devient Vice-président de l'EFS, à la place de Pierre-Michel Abadie (qui reste toutefois à la DN EFS). Enfin Dominique Dorez devient trésorier et remplace Alexandre Méchain (qui assume dorénavant le poste de trésorier-adjoint). Pour découvrir la nouvelle composition de la DN EFS, je vous invite à vous rendre sur le site de l'EFS : http://efs.ffspeleo.fr/contacts/la-direction-nationale

Les réunions :

La Direction nationale de l'EFS s'est réunie 2 fois à Saint-Bauzille-de-Putois (Hérault) en mars et septembre et une troisième fois lors des Journées d'études FFS.

Trois réunions téléphoniques ont également ponctué ces réunions « physiques ».

La Formation :

Environ 80 stages de spéléologie ont été organisés par l'EFS, les CDS et CSR. Mes remerciements aux cadres qui participent à cette dynamique de formation à toutes les échelles de nos structures fédérales.

Concernant les stages diplômants :

• Initiateur - 8 stages initiateurs ont eu lieu en 2011, dont un au Liban :
o 62 stagiaires ont été accueillis sur ces stages (contre 55 en 2010)
o 50 initiateurs ont été validés (contre 52 en 2010).

En 2011, pour la première fois a été organisé un stage mixte spéléo/canyon où les 2 stages se sont déroulés en parallèle sur le même lieu d'hébergement dans les Pyrénées-Atlantiques.
• Moniteur - 1 cycle organisé (Modules 1, 2 et 3) et 2 modules 0 :
o Module 1 : 5 stagiaires dont 3 qui valident ce module
o Module 2 : 100% de réussite
o Module 3 : 7 stagiaires dont 5 qui valident ce module
o 4 initiateurs titulaires du BEES option spéléologie ont demandé et obtenu l'équivalence moniteur stagiaire.

Avec 9 moniteurs stagiaires et 10 titularisations, l'année 2011 s'inscrit dans la moyenne de ces dix dernières années.

• Instructeur :
o 1 nouvel instructeur (Dominique Dorez) qui a achevé sa formation par la présentation de son mémoire, « Organisation de manifestation fédérale » lors des journées d'études de la FFS
o 3 nouveaux entrants dans le cursus instructeur : Matthieu Thomas, Fabien Fecheroulle et Christophe Gauchon.

Les publications :

Cette année a été prolifique en matière de publication :

• La publication du bulletin semestriel de notre commission, Info EFS, se poursuit au rythme de 2 numéros par an. Ainsi les numéros 57 et 58 sont parus cette année. Un exemplaire papier est envoyé aux cadres actifs et une version pdf est téléchargeable sur le site de l'EFS.
• Le Manuel technique de spéléologie est sorti. Ce projet qui aura nécessité 5 ans de travail a reçu un franc succès dès sa parution !
• Un nouveau cahier EFS (le n°15) est également sorti et s'intitule « L'apprentissage moteur sur agrès en spéléologie ». Il s'agit de la publication du mémoire d'Instructeur de Pierre-Bernard Laussac. 30 exemplaires papiers ont été imprimés et il est téléchargeable sur le site de l'EFS.
• Suite aux JE FFS, un nouveau cahier EFS est en cours de publication (prévue pour 2012). Il s'agit d'un livret ludo-pédagogique intitulé « Les petits sportifs découvrent la spéléologie »
• Egalement en cours de publication pour un nouveau cahier de l'EFS (prévue pour 2012), le mémoire instructeur de Pierre-Michel Abadie intitulée « Mémento de l'initiateur : Incitation à la découverte et la connaissance du milieu souterrain ». Il est actuellement téléchargeable sur le site de l'EFS

Les Journées d'études de la FFS :

Les Journées d'études 2011 de la FFS ont été organisées par l'EFS et plus précisément par Fabien Fecheroulle assisté de Jean-Paul Couturier (un grand merci à eux!). Elles se sont déroulées en région parisienne à Issy-les-Moulineaux. Ces journées ont mobilisé une soixantaine de participants dont une trentaine pour les sessions de l'EFS.

Le Pass fédéral :

L'EFS a été une cheville ouvrière de sa réalisation par l'intermédiaire de Pierre-Michel Abadie qui s'est investi sur ce dossier et la réalisation du Pass.

Les correspondants régionaux :

La Direction nationale souhaite réactiver le réseau des correspondants régionaux EFS.

Pour ce faire, la liste des correspondants a été actualisée et le conseil technique de l'EFS remis en fonctionnement : ce conseil technique est composé de la DN EFS et des correspondants régionaux.

Les JE de l'EFS ont été l'occasion d'échanger sur les nouvelles missions des correspondants :

- Harmoniser le calendrier des stages de formation personnelle sur sa région
- Etre une personne ressource pouvant orienter un fédéré vers des formations
- Conseiller et accompagner les responsables de stages de formation personnelle
- Rédiger le bilan des actions de formation réalisées
- Faire circuler l'information fédérale de l'EFS (distribution et appel à articles pour info EFS)
- Participer aux Journées d'Etudes.

En guise de conclusion

Je tenais à remercier Emmanuel Cazot pour les années et le temps qu'il a consacré à sa charge de Président de l'EFS ce qui n'est pas une mince affaire ! Je n'oublie pas non plus Pierre-Michel Abadie et Alexandre Méchain pour le temps donné à leur responsabilité respective au sein du bureau de la DN EFS, merci à vous !

2011 a permis de voir aboutir de longs projets et d'en initier de nouveaux. Ainsi, entre les projets futurs et les dossiers en cours (agrément des stages, mémento de cadres, conseil technique, traduction du manuel technique, publication de nouveaux cahiers de l'EFS…), il est certain que l'équipe qui assurera le prochain quadriennal à partir de 2012 ne s'ennuiera pas.

Commission canyon (EFC)

Marc BOUREAU, Président de l'EFC

Bien que l'appellation EFC fasse référence prioritairement à une notion de formation, l'action de l'EFC au sein de notre Fédération s'attache à traiter l'activité canyon dans son intégralité. Réduire notre action uniquement à une action d'enseignement serait avoir une vision bien réductrice de l'ensemble des dossiers traités par les cadres de l'EFC aussi bien au sein de notre Fédération qu'avec nos partenaires de la CCI.

Dans le droit chemin des années précédentes, nous avons travaillé en collaboration avec les commissions qui font la richesse de notre Fédération.

L'EFC a été impliquée depuis le début dans le projet « spéléo et canyon pour tous », projet visant à ouvrir nos activités à des publics présentant des formes de handicap aussi bien physiques, mentaux que sociaux. Avec la CoMed et l'EFS nos cadres participent aux réunions de travail et à l'expertise technique qui permettra, d'ici peu, de proposer nos activités à ces publics. Un autre travail important a été réalisé en partenariat avec la CoMed : le livret secourisme en milieu isolé. Ce travail coordonné par Philippe Durand vient d'aboutir à une publication fédérale qui dépasse largement le seul public de l'EFC et qui valorise le travail commun de nos commissions et de nos savoir-faire.

Un travail important a aussi eu lieu avec la CoCom afin de nous approprier la nouvelle charte graphique fédérale en vue de mettre à jour nos documents pour qu'ils soient immédiatement et visuellement identifiables à notre Fédération.

Toujours dans un souci de promotion interne de l'activité canyon, nous essayons d'être présents dans chaque numéro de Spelunca. Le soutien que nous apporte la commission publication est important, et même si les articles sont encore peu nombreux, l'attention que porte Claude Mouret à notre activité mérite d'être soulignée. La présence d'informations traitant du canyonisme est un axe de travail à développer pour les années à venir.

2011 a vu paraître le premier numéro des cahiers de l'EFC, publication aléatoire traitant de sujet particulier au canyon et pouvant être le pendant des cahiers de l'EFS. Le premier numéro est la synthèse du Rassemblement International Canyon en Sardaigne et des échanges internationaux qui s'y sont tenus (journées techniques et rencontres instructeurs). Le second numéro, en cours de finition traitera des techniques exceptionnelles qui peuvent être utilisées en canyon. C'est le résultat des expertises menées lors des stages haut niveau proposés par l'EFC.

Le premier numéro de « Info Canyon » (version canyon de l'Info EFS) est aussi en cours de gestation, il y a encore un peu de travail avant de pouvoir le publier. Voilà encore un dossier qui devrait aboutir dans les mois à venir.

Cette année aura aussi vu les liens avec l'EFS et l'EFPS se resserrer, nous pouvons sereinement envisager un travail collaboratif autour de différents dossiers. D'ailleurs les journées d'études inter-écoles ont eu des temps partagés plus importants que l'année précédente. L'aboutissement du pass fédéral est également un bon exemple du travail commun entre les trois écoles. De nouveaux chantiers sont en cours, par exemple la mise à jour du mémento du cadre EFC qui va devenir le mémento du cadre fédéral en intégrant les particularités des deux activités que sont la spéléologie et le canyonisme.

Le point fort de l'année écoulée est l'expédition « Chamjé Khola » qui a reçu le statut d'expédition nationale pour l'ouverture de canyon sans commune mesure au Népal. Ce statut d'expédition nationale valorise aussi les années de travail de l'équipe HCT (Himalaya canyon team) qui non seulement ouvre des canyons au Népal, mais implique aussi les népalais dans la gestion de l'activité (création de la fédération népalaise de canyon, stage de formation,…). L'expédition a précédé le 10ième Rassemblement international canyon (RIC) organisé par la NCA (Népal canyoning association) avec le soutien et la collaboration de la HCT. Durant ce rassemblement pas moins de 172 pratiquants issus de 12 pays se sont rencontrés pour partager leur passion du canyonisme et découvrir ce pays extraordinaire qu'est le Népal.

Un travail important est aussi mis en œuvre avec la commission environnement afin de travailler sur les problèmes d'accès aux sites, d'impact de l'activité, sur le milieu, de définition pour les institutions extérieures… Une partie importante de ce travail est mutualisé au sein de la CCI (Commission Canyon Interfédérale). L'accès aux sites devenant une contrainte majeure de notre activité.

Parmi les dossiers inscrits au rapport d'orientation de l'EFC, il y a l'organisation d'une rencontre sportive de descente de canyon en structure artificielle (Canyoning Park d'Argeles sur Mer). 2011 ne nous permettant pas de murir suffisamment le projet, nous l'avons reporté à septembre 2012. 2011 nous a permis d'officialiser le contact avec la structure et d'en analyser le potentiel pour un tel événement. Nous avons aussi commencé un recensement et une étude de ce qui se pratique chez nos voisins.

Les cadres de l'EFC ont entamé la mise à jour du manuel technique, travail qui s'étalera sur 2012 et 2013.

La FFS est impliquée au côté de la FFME et de la FFCAM au sein de la CCI pour y conduire des actions d'intérêts interfédéraux et visant au développement de l'activité et de la sécurité des pratiquants. 2011 a été la première année d'exercice à trois fédérations, outre les dossiers environnementaux, elle a traité l'harmonisation du cursus « initiateur canyon » au cours d'un stage qui a rassemblé une équipe de cadres comprenant à la fois les cadres techniques nationaux et les responsables des formations canyon de chaque fédération. Suite à ce stage l'EFC a réactualisé son référentiel de stage pour qu'il soit harmonisé avec nos partenaires. Comme chaque année la CCI a proposé un rassemblement festif et de rencontre. Le RIF 2011 (Rassemblement interfédéral) s'est déroulé le second week-end end de septembre dans les Hautes Alpes,

il a proposé aux participants de descendre quelques monstres sacrés de notre activité comme le Chichin ou les Oules de Fressinière dans des conditions de sécurité et d'encadrement optimales. Un temps de travail autour des CCID. (Départementale) a aussi été initié. Ce temps est un moment important de rencontres et d'échanges avec les acteurs de terrain regroupés en CCID, il devrait être instauré lors de chaque RIF.

Enfin, 2012 sera l'année de la première session du DE canyon (Diplôme d'État) et l'aboutissement d'un important travail au côté du ministère.

L'EFC se place comme visionnaire de l'activité canyon et prend en compte l'activité sous toutes ses formes. Cela se traduit par deux expertises menées de front (en plus du dossier « spéléo et canyon pour tous ») : le stage que nous appelons « haut niveau » qui vise à faire évoluer les techniques et les technologies afin de répondre à de nouvelles formes de pratiques qui conduisent les pratiquants toujours plus loin (expéditions) dans des canyons d'altitude, avec des débits conséquents, des cascades de plus en plus hautes, des enchaînements de verticales très nombreux ou encore des canyons dont l'engagement est de plus en plus important (niveau de difficulté, éloignement, absence de secours…).

L'autre dossier d'expertise porte sur la descente de canyon hivernale en condition d'environnement très froid. Là encore l'expertise vise à préconiser des techniques et des technologies permettant aux pratiquants d'évoluer en sécurité dans des canyons où la beauté éphémère est associée à des conditions nous obligeant à modifier notre matériel et nos pratiques. Les premières conclusions concernant l'efficacité du point chaud ont été partagées lors des JE inter écoles en novembre. Une publication spécifique est prévue en 2012 dans le cadre des cahiers de l'EFC.

Côté formation, l'EFC a comme chaque année proposé des stages diplômants et de formation personnelle ajoutant, en 2011, un stage de 3ème niveau au SFP1 et 2 (le SFP3 : Stage de formation personnelle de 3ème niveau). Ce stage est directement issu des résultats et des expertises des stages « hauts niveaux ».

Toujours concernant les stages, les JE ont permis d'officialiser le travail réalisé par Philippe Gretal. Ainsi les stages de secourisme, dont le référentiel a été validé par la CoMed, ont été ajoutés au calendrier des formations. Le 1er niveau correspond au stage initiateur, le second niveau au moniteur, et le troisième est réservé aux formateurs. L'ensemble du référentiel reprend le contenu du livret de secourisme coordonné par Philippe Durand. Il est nécessaire de préciser que ce livret et ces formations ne s'adressent pas qu'aux canyonistes mais à tous les amateurs de milieux isolés dont les spéléologues. Ces stages sont à la fois proposés dans le cadre des formations personnelles, mais sont aussi au programme des stages diplômants.

Tableau des stages EFC 2011 (informations de novembre 2011)

Fédérés FFS

	Homme plus de 60 ans	Femme plus de 60 ans	Homme de 26 à 60 ans	Femme de 26 à 60 ans	Homme de 18 à 26 ans	Femme de 18 à 26 ans	Homme moins de 18 ans	Femme moins de 18 ans	Total
Action Diverse d'Enseignement Canyon	0	0	7	1	0	2	0	0	10
Découverte Canyon	0	0	1	0	0	0	0	0	1
SFP1	0	0	10	3	0	0	0	0	13
SFP2	0	0	7	2	1	0	0	0	10
Haut niveau	0	0	0	0	0	0	0	0	
Tests Initiateur Canyon	0	0	6	0	1	0	0	0	7
Initiateur Canyon	0	0	19	0	4	0	0	0	23
Module 2 environnement	0	0	8	0	1	0	0	0	9
Moniteur Canyon	0	0	4	0	0	0	0	0	4
Formation continue des cadres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Équivalence	0	0	3	0	0	0	0	0	3
									80

Non fédérés FFS

	Homme plus de 60 ans	Femme plus de 60 ans	Homme de 26 à 60 ans	Femme de 26 à 60 ans	Homme de 18 à 26 ans	Femme de 18 à 26 ans	Homme moins de 18 ans	Femme moins de 18 ans	Total
Action Diverse d'Enseignement Canyon	0	0	4	3	1	0	0	0	8
Découverte Canyon	0	0	0	1	0	0	0	0	1
SFP1	0	0	6	2	0	0	0	0	8
SFP2	0	0	3	1	1	0	0	0	5
Haut niveau	0	0	0	0	0	0	0	0	
Tests Initiateur Canyon	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Initiateur Canyon	0	0	0	2	0	0	0	0	2
Module 2 environnement	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Moniteur Canyon	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation continue des cadres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
									25

Nature des organisations et quantité de stages (chiffres partiels novembre 2011)

	Organisé par l'EFC	Organisation décentralisée
Action Diverse d'Enseignement Canyon	0	3
Découverte Canyon	0	3
SFP1	0	0
SFP2	0	0
Haut niveau	2	0
Tests Initiateur Canyon	0	0
Initiateur Canyon	1	3
Module 2 environnement	1	1
Moniteur Canyon	1	0
Formation continue des cadres	0	0
Équivalence	2	0
	7	10

Bilan des formations diplômantes 2011 (données partielles, novembre 2011) :

Diplômés initiateurs 2011 : 43 (18 fédérés FFS et 25 non fédérés FFS)
Diplômés moniteurs 2011 : 5 (uniquement des fédérés FFS)
Diplômés instructeurs 2011 : 3 (Thierry Mongès ; Lionel Aubriot ; Christophe Buchye)

École française de plongée souterraine (EFPS) – commission plongée

Fred Martin

Outre le fait d'assurer les tâches quotidiennes, chronophages pour la DN, l'École française de plongée souterraine s'est attachée cette année à réfléchir sur les évolutions possibles de l'enseignement à la plongée souterraine afin de répondre à un public en pleine évolution, dans lequel l'explorateur ne représente finalement qu'une frange minoritaire des pratiquants. Ces orientations ont mené à :

- Réfléchir sur l'évolution du stage international dont il nous a fallu revoir les modalités d'organisation afin de le rendre plus attrayant tant pour les plongeurs que pour les cadres en formation. Cela sera mis en œuvre en 2012 avec un turn-over des équipes d'encadrement, un changement de dates et la mise en œuvre de nouvelles techniques.
- Réfléchir sur les nouvelles techniques à enseigner ou à mettre en oeuvre pour enseigner. Il a donc été décidé cette année de mener une étude sur la pratique du recycleur dans l'enseignement selon deux axes : L'enseignement en recycleur alors que le stagiaire plonge en circuit ouvert et l'apprentissage de la technique recycleur en plongée souterraine. Les résultats de cette étude sont attendus pour 2012.
- Proposer comme nous le faisons depuis 3 ans des stages innovants. 2011 a été l'année du premier stage de photo et vidéo en plongée souterraine, 2012 verra le premier stage sur les techniques en réseaux étroits

L'EFPS a également construit dans deux domaines que sont les EPI et le SPS (secourisme à la plongée souterraine).

Concernant les EPI en se basant autant sur les recommandations fédérales que sur la règlementation en vigueur pour le matériel de plongée, il a fallu trouver une voie médiane pour notre structure afin de pouvoir continuer à gérer notre matériel et définir les responsabilités de chacun. Un instructeur a mené en relation avec la DN de la commission ce dossier qui devrait être transmis pour avis au CD de la Fédération.

Concernant le secourisme à la plongée souterraine, des évolutions étaient souhaitables pour d'une part coller à la règlementation en matière de secourisme mais aussi pour répondre aux attentes des stagiaires sans mettre le curseur trop haut pour accéder au niveau de formateur dans ce domaine. Le nouveau texte est en cours de validation par les cadres de l'École.

Les stages se sont généralement déroulés dans de très bonnes conditions avec encore cette année une dynamique soufflée par les régions. Deux cadres ont répondu présents pour un stage de formation au Liban en relation avec l'UIS, une expérience très enrichissante pour ces derniers. Le stage international a cependant du être remplacé par une semaine pédagogique faute de stagiaires, imposant d'en revoir la formule.

Cette année était l'année de validation des cadres qui a été un point d'opposition entre certains cadres et le Président de la commission qui ne souhaitait pas d'interprétation du référentiel de formation. Cela s'est soldé avec un grand nombre de cadres qu'il va falloir revalider en 2012.

Une année donc riche en réflexions dans le domaine de l'enseignement afin de satisfaire nos fédérés.

La partie commission connaît une belle dynamique perceptible sur le terrain où la commission est un acteur incontournable de plus en plus sollicité. Dans ce domaine la commission se veut également porteuse de projets innovants grâce à la volonté de quelques uns, comme en témoignent les débuts du groupe de travail sur la connaissance du milieu. Travail prometteur qui devrait se poursuivre en 2012 et qui est porteur d'un bel esprit de recherche.

Le décret pénalisant les plongeurs de notre Fédération sur l'utilisation des mélanges gazeux, devrait évoluer en 2012 suite à une réunion au ministère de juillet 2011 où nos arguments, présentés par le DTN et soutenus par le comité technique de la FFESSM, ont reçu un accueil favorable. Nous attendons avec impatience avril 2012 et la parution du nouveau décret.

Des avancées notables ont également été faites en collaboration avec la FFESSM sur le sujet de la sécurisation de la pratique. En effet, des panneaux de sécurité bilingue, français/anglais, ont été réalisés. Leur mode de fixation est actuellement à l'étude avant leur mise en place dans les grandes cavités noyées françaises.

La mise en place d'une version numérique de l'Info-plongée a permis d'augmenter le nombre de lecteurs et ainsi de se faire connaître à un plus grand nombre comme un webzine incontournable.

Voilà donc une année bien chargée qui se termine à vrai dire un peu dans la fatigue pour la DN de la commission, confrontée quelquefois à la lenteur des responsables de projets et les absences de points de situation.

Cependant 2012 a commencé sur un rythme de travail important qui devra se poursuivre afin de finaliser un maximum de dossiers pour donner les clés d'une commission en bon ordre à l'automne prochain.

Commission environnement

Christophe Tscherter

Les principaux faits marquants de l'activité de la commission environnement en 2011 sont les suivants :

Relations avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL)

Après plusieurs années d'un travail de fond, visant à faire reconnaître aux plus hautes instances environnementales, l'extraordinaire travail mené par la communauté spéléo dans les domaines de la connaissance et de la préservation du patrimoine souterrain, une convention d'engagement « Grenelle » a été signée en 2011 entre la FFS et le MEDDTL. Cette convention a été bâtie autour de 4 axes majeurs :

1) l'exploration en tant que vecteur de la connaissance ;
2) inventorier et diffuser la connaissance ;
3) préserver et gérer le patrimoine souterrain ;
4) communiquer, informer et sensibiliser.

Elle constitue pour la Fédération une avancée considérable en créant les conditions de relations franches et durables entre le ministère et la Fédération. De la sorte, le ministère reconnaît officiellement la FFS comme son interlocuteur pour tout ce qui touche au patrimoine souterrain. Cette convention permettra par ailleurs de dégager annuellement, et ce dès 2011, des moyens financiers pour des actions concrètes (achat de matériel d'études scientifiques et environnementales, sensibilisation, informations, soutien à des actions locales …)

Soutien aux actions locales :

Faute de moyens financiers suffisants, la commission n'a pu soutenir en 2011 toutes les actions à caractère environnemental, menées par nos diverses structures, comme cela avait été le cas en 2009 et 2010.

Enfin chaque fois que la commission a été sollicitée sur des sujets la concernant, nous nous sommes attachés à répondre à ces demandes à la hauteur de nos moyens humains.

Chiroptères :

Notre délégué chiroptère s'est largement impliqué dans le suivi des divers projets et études menées en faveur de la protection des chiroptères. A ce titre il a participé à plusieurs réunions au MEDDTL au sujet du plan national de restauration des chiroptères, à des stages et à des formations en région et département.

Communication :

C'est à l'issue d'un gros travail collectif qu'a été publié en septembre 2011, un hors série spécial du magazine Terre Sauvage en partenariat avec la FFS. « La terre vue d'en bas » sera un beau succès en kiosque. Dans le cadre du partenariat avec Terre Sauvage, la FFS a récupéré début 2012, 3000 exemplaires invendus, pour diffusion et promotion.

Et l'avenir :

L'année 2012 sera l'occasion de passer la main à une nouvelle équipe à la tête de la commission nationale environnement. Pour ma part, je tiens à remercier tous ceux avec qui j'ai pu travailler durant ces douze dernières années. Ce fut une expérience exceptionnelle, riche en contact humain.

Nul doute que les problématiques environnementales seront de plus en plus au cœur de notre activité. J'ai le sentiment qu'une étape a été franchie, mais il est sans doute temps pour la Fédération, d'envisager une nouvelle étape, qui ne repose plus que sur le seul bénévolat. La mise en place d'une structure de type professionnelle reliant connaissance scientifique, enjeux environnementaux et patrimoniaux me semble indispensable.

Commission scientifique

Didier Cailhol

Ce bilan de l'année 2011 est un peu particulier. Il s'agit de celui qui amène à la fin de la mandature et c'est le dernier qui couvre une année complète pour l'équipe actuelle.

Il va permettre de rendre compte du travail qui a été accompli et servir de ligne guide pour des propositions d'actions au prochain Conseil d'administration et à l'équipe de la commission scientifique qui aura la charge de poursuivre la tâche.

1 Actions de soutien aux structures spéléologiques

1.1 La formation :

Il s'agit d'un des axes centraux du travail de la commission. Les actions de formation ont été menées en collaboration avec l'EFS principalement, et les comités régionaux ou départementaux.

• Au niveau national :

Le stage équipier scientifique module 2 de la formation des moniteurs fédéraux, s'est déroulé dans l'Ain à à Hauteville Lompnes où la grotte « Sous les Sangles » a servi de support d'étude à cette session.

La mobilisation du CDS 01, l'investissement et la qualité des stagiaires ont permis un bon déroulement du stage avec un contenu et des échanges d'une grande valeur.

• Les formations en région :

Les actions en région ou dans les départements se mettent en place très souvent pour répondre à des sollicitations de la part de gestionnaires du milieu ou de collectivités par rapport à des aspects locaux d'étude ou de conservation des milieux naturels.

L'ensemble des régions karstiques a développé des actions de formation. Il s'agit le plus souvent de formations courtes durant un ou parfois plusieurs jours pris sur des congés de fin de semaine. Les thématiques généralement abordées concernent la biologie souterraine, la topographie, l'hydrologie ou l'archéologie en grotte.

• La formation professionnelle :

La commission est impliquée dans le cursus de formation du Brevet d'État d'Éducateur Sportif option spéléologie en participant à l'unité de formation 3 : exploration et documentation du milieu souterrain avec le CREPS de Vallon Pont d'Arc.

1.2 Le soutien aux actions des structures décentralisées :

• le conseil et la mise en relation avec les acteurs de la recherche,
• L'aide pour les actions de traçage ou d'étude de cavités.

2 Actions en collaboration avec les acteurs de la recherche et l'étude des milieux naturels

2.1 Actions dans le cadre institutionnel :

L'année 2011 a été pour la commission scientifique une année de forte mobilisation. Un nombre conséquent d'actions ou de projets, démarrés les années précédentes, a demandé une implication et un suivi important du fait de leur mise en œuvre.

L'installation des nouvelles dispositions législatives en matière de gestion et de conservation des milieu naturels amène la FFS a se positionner de manière forte sur ces problématiques afin d'apporter ses connaissances et son expérience du milieu souterrain et du développement d'une pratique responsable et raisonnée de la spéléologie et du canyonisme.

La commission scientifique a apporté son concours au côté de la commission environnement aux différentes actions qui en ont découlé.

2.2 Actions en relation avec le Ministère de l'écologie, du développement durable, du transport et du logement (MEDDTL)

• Signature d'un engagement Grenelle entre la FFS et le MEDDTL.

La commission scientifique a collaboré avec la commission environnement et la DTN, à la définition de différents axes et à la formalisation des 14 points de cet engagement qui a fait l'objet d'une signature en septembre 2011.

• Direction de l'eau et de la biodiversité

L'installation de la stratégie de création des aires protégées a été un chantier important de l'année 2011. Les concertations en région ont demandé un accompagnement conséquent des structures spéléologiques décentralisées dans les négociations avec les DREAL.

Les relais et navettes ont été nombreux avec le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) et le MEDDTL pour aboutir à des propositions pertinentes de mises en protection de sites.

La prise en compte du milieu souterrain en tant que système naturel est actée au même titre que la nécessité d'explorer et de documenter pour la mise en place de procédures de conservation pertinentes.

Ce travail a été également conduit auprès de la Conférence permanente du patrimoine géologique et du Conseil national du patrimoine naturel.

La FFS a été également présente au Comité de pilotage du plan Chiroptères. Il s'est agit de rendre compte du travail réalisé par les spéléologues au côté des mammalogistes et d'installer le dialogue et la concertation entre les structures.

• Direction des risques naturels

Plan de prévention du risque d'effondrement des cavités souterraines :

Les commissions scientifique et environnement sont intervenues avec la DTN dans le cadre des concertations installées au sein du Comité de suivi du plan de prévention. Les représentants de la FFS sont chargés de faire le lien entre cette instance et le CNPS pour les questions de patrimoine liées au milieu souterrain. La FFS siège à ce comité au côté du BRGM, du CETE (Centre d'étude technique de l'Equipement), de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) et du LCPC (Laboratoire central des Ponts et Chaussées).

Les axes de travail ont porté sur le suivi et les évolutions de BD Cavités ainsi que les nouvelles évolutions du plan de prévention du risque d'effondrement des cavités souterraines qui va se mettre en place en 2012.

2.3 Ministère de la Culture

• Commission des grottes ornées

La commission des grottes ornées s'est réunie plusieurs fois dans l'année pour émettre des avis à propos de chantiers ou de mesures de conservation concernant des sites classés. Cela a concerné notamment la grotte du Mas d'Azil en Ariège où des travaux de stabilisation ont amené à la mise en place de fouilles préventives et la découverte d'un nouveau gisement archéologique.

2.4 Avec le ministère en charge des sports :

Évaluation des incidences des pratiques des sports de nature par rapport aux sites relevant des dispositions Natura 2000.

De nouveaux décrets installent une obligation d'évaluer les incidences des sports de nature par rapport aux sites Natura 2000. Un travail d'appui méthodologique a été réalisé avec la commission environnement et la DTN pour que les circulaires d'application des décrets prennent en compte les spécificités de la pratique spéléologique et du canyonisme avec en particulier la notion de réversibilité des équipements de progression et de sécurité.

L'autre axe du travail réalisé porte sur la reconnaissance du protocole d'étude d'impact de la pratique spéléologique sur les eaux karstiques (PEIPSEK) comme méthode d'évaluation de l'incidence de la pratique sur les milieux naturels sensibles. Les agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Adour Garonne préconisent cette méthode dans les situations de conflits d'usage.

2.5 Avec les agences de l'eau :

• Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

La commission scientifique a été sollicitée pour participer au comité de pilotage pour l'évaluation des ressources en eau sur le massif du Jura.

Cette étude cherche à identifier les principales masses d'eau afin de proposer des perspectives d'exploitation ou de mise en réserve en fonction des enjeux environnementaux.

• Agence de l'eau Adour Garonne :

Collaborations et concertations à propos des études d'évaluation de masses d'eau et leurs éventuelles vulnérabilités.

2.6 Avec les gestionnaires des espaces naturels et les structures environnementalistes

Différentes rencontres de travail avec Réserves Naturelles de France et la Fédération des Conservatoires des espaces naturels (FCEN) ont permis d'avancer sur des conventions de collaboration nationales et leurs déclinaisons régionales. Les signatures devraient se faire au cours du premier semestre 2012.

La convention avec la FCEN comporte une partie consacrée au plan national Chiroptères.

• France Nature Environnement

Rencontre sur les pratiques des sports de nature, échanges et discussions sur les pratiques raisonnées et les démarches de conservation.

3 Publications :

3.1 Terre Sauvage :

Un numéro spécial de Terre Sauvage, consacré au milieu souterrain et à son patrimoine, a été publié. Grâce au travail entrepris par la commission environnement, ce projet qui a associé des parcs naturels régionaux, des exploitants de grottes touristiques, des chercheurs, les structures de la FFS et des spéléologues et le soutien du MEDDTL, a permis de réaliser un numéro aussi riche que pédagogique à propos du milieu souterrain et de l'action des spéléologues pour sa connaissance et sa conservation.

3.2 Karstologia :

Au côté de la commission publication, de l'Association française de karstologie (AFK) et du laboratoire EDYTEM de l'Université de Savoie, la commission scientifique a participé à différents comités éditoriaux pour la réalisation de Karstologia. Le Laboratoire EDYTEM assure un gros travail de collecte, sélections et relecture des articles. Cela permet d'assurer la qualité du titre et de la publication.

Par ailleurs l'installation des publications dans les objectifs de la convention Grenelle signée par la FFS avec le MEDDTL, apporte une visibilité et une reconnaissance du travail de publication réalisé par les spéléologues.

4 Mission d'expertise-Réunion

La commission est intervenue à la demande du ministère des sports, au côté de la DTN, pour qualifier le milieu des tunnels de lave, du fait d'un développement important d'activités d'encadrement dans cet aspect particulier du milieu souterrain.

5 Travail dans le cadre de la commission interfédérale canyon

Du fait de l'installation de restrictions d'accès aux sites, de plus en plus nombreuses pour des questions foncières ou de préservation des sites, un travail de réflexion sur approche méthodologique des incidences de la pratique du canyonisme a été amorcé. Les commissions scientifique et environnement apportent un soutien à la mise en place de procédures objectives d'évaluation de la pratique et de la conservation des sites en concertation avec les gestionnaires des espaces naturels et des propriétaires fonciers.

Une collaboration est installée avec l'Université d'Aix Marseille. Un travail de mémoire de master GERINAT portera sur la construction d'une procédure méthodologique pour aborder ces problématiques.

6 En relation avec les fédérations étrangères :

En 2011, la poursuite du travail relationnel, a conduit à de nombreux échanges de compétences avec les fédérations étrangères et leur commission scientifique. De plus les membres de la commission ont été amenés à participer à différentes rencontres ou congrès :

- Rencontre d'hiver de la SSS à Berne ;
- Journées de spéléologie scientifique de l'Union belge de Spéléologie à Han sur Lesse ;
- Actions de formation de spéléologues et archéologues roumains sur les aspects de vestiges archéologiques en grotte au côté de la FSE et de l'IFRAO (Ardèche) (International Federation of Rock Art organizations).

7 Les journées d'études :

Au plan national, la commission entretient pour la FFS de multiples relations avec les structures impliquées dans l'étude du milieu souterrain.

Cela a conduit à la participation aux :

- Rencontres de l'AFK organisées en Charente ;
- Rencontres d'octobre organisées par le Spéléo Club de Paris à Saint-Robert en Corrèze ;
- Aux journées d'études des Conservatoires des espaces naturels et des Réserves Naturelles de France à Aix les Bains.

8 Contribution à l'Agenda 21 de la FFS :

La commission a apporté un appui technique sur les aspects relevant du pilier environnement (étude et conservation des milieux naturels et éducation à l'environnement).

9 Conclusions :

Le milieu souterrain a été longtemps laissé de côté dans les aspects d'études et de gestion des milieux naturels.

Avec des politiques fortes de gestion de la ressource en eau, d'autres portant sur la compréhension et la conservation des écosystèmes souterrains, il est devenu le centre de nombreuses préoccupations et réglementations.

La politique développée par la FFS en matière d'exploration, de formation, de préservation du milieu et de développement raisonné de la pratique spéléologique et du canyonisme, apparaît en pointe sur ces problématiques de connaissance et de gestion du milieu souterrain.

Cela a été possible par l'installation d'un travail de partenariat au sein des structures spéléologiques dans les domaines de l'étude et la préservation du milieu, ou la formation des spéléologues.

L'inscription des structures spéléologiques dans les réseaux de gestion des milieux naturels a été également un atout important pour faire valoir auprès des gestionnaires, notre approche de milieu souterrain en tant qu'écosystème, la nécessité de l'exploration et la connaissance de celui ci.

Le travail réalisé permet donc d'envisager la suite avec une relative sérénité et laisse la porte ouverte à de nombreux et ambitieux projets.

Commission documentation

http://codoc.ffspeleo.fr ***Christophe Prévot, président, et Agnès Darnoux, présidente adjointe***

Cinquième année d'activité : nous aurions pu croire que le CNDS prendrait cette année un tournant décisif au niveau de l'informatisation, la récupération des notices via des catalogues d'autres bibliothèques fonctionnant enfin depuis décembre 2010. Malheureusement en 2011, l'organisation proposée du travail des salariés n'a pas fonctionné comme prévu et d'autres pistes doivent être ré explorées. L'évaluation du nombre de document restant à saisir à mis en avant un autre problème à ne pas négliger : la place de stockage encore disponible au CNDS Le nombre de demandes se maintient, les licenciés fréquentent sans excès le CNDS, mais le nombre de copies réalisées (plus de 566 pages A4) reflète bien par sa constante évolution l'intérêt de notre centre de documentation.

Direction nationale

Les responsables de la commission (Christophe Prévot à la présidence, Agnès Darnoux présidente adjointe) envisagent de ne pas demander le renouvellement de leur mandat fin 2012 et cherchent d'ores et déjà des remplaçants parmi les autres membres de la CoDoc (Marcel Meyssonnier coordinateur BBS, Isabelle Obstancias, représentante du CD fédéral, et Bernard Ournié, archiviste topographique), parmi les collaborateurs BBS, ou parmi les autres licenciés.

Centre national de documentation spéléologique (CNDS)

Salariée :

Catherine Rosier étant maintenant très occupée par la gestion des adhérents et la reprographie, il avait été demandé à la commission de scinder en deux sa charge de travail pour le CNDS, dans l'idée de répartir le travail sur une seconde personne. Les tâches très précises à effectuer et les procédures à acquérir ont été décrites de la façon le plus précise possible. Ces annexes aux fiches de postes pourront être réutilisées par la suite, mais les séances de formation concernant le traitement des périodiques sont aujourd'hui à recommencer. Catherine a assuré seule le quotidien du CNDS, à savoir la saisie des périodiques arrivant par dons réguliers et le traitement des demandes sur place ou à distance. Nous savions le travail de saisie rétrospective impossible dans ces conditions pendant les périodes d'adhésion, et avons accepté que les demandes à distance s'accumulent temporairement. Mais l'informatisation du fond d'ouvrages n'a pas progressé comme attendu pendant la trêve estivale ; une nouvelle formation serait également à reprogrammer… La commission a donc tiré la sonnette d'alarme concernant la saisie rétroactive des documents conservés au CNDS et un courrier est parti mi-octobre pour interpeller le CD sur l'objectif initial fixé dans la convention d'objectifs avec le ministère et le manque de temps salarié mis en regard pour atteindre cet objectif.

Consultation :

comme pour 2010, le nombre de demandes se maintient autour de 40 demandes annuelles (61 en 2009 et 54 en 2008). Les trois quarts proviennent des fédérés et le reste d'un public très divers, de particuliers sur une grotte donnée ou de scientifiques sur des demandes très pointues (département préhistoire d'un institut, Bureau d'étude et d'ingénierie de l'environnement, Centre interdisciplinaire des nanosciences de Marseille). On retrouve à nouveau cette année des demandes de numérisations de Spelunca ou de Karstologia non facturées, faute de temps de la part des salariés. Les numérisations ou photocopies envoyées, ou effectuées par les lecteurs eux-mêmes, sont d'années en années supérieures en quantité : 566 pages A4, contre 508 en 2010 et 457 en 2009. Nous rappelons que les règles de fonctionnement limitent les recherches à distance à 5 références bibliographiques distinctes, et à 50 pages A4 reproduites. Il a été redemandé à la salariée de ne pas traiter les demandes trop imprécises qui nécessitent beaucoup de temps de recherche. Les horaires de consultation du CNDS sont désormais : les mardis de 9 h à 12 h 30 puis de 13 h à 17 h, les mercredis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h 30. Il est demandé de privilégier une prise de rendez-vous par avance, plutôt qu'une visite impromptue, ceci afin d'éviter de désorganiser le travail en cours des salariés.

Achats :

la liste des achats a été établie cette année au sein de la DN, aucune suggestion n'est remontée des collaborateurs BBS ou des utilisateurs. Cette liste a été dressée à partir de la rubrique « Lus pour vous » diffusée dans Spelunca, d'appels à souscription envoyés sur des listes de diffusion électronique, etc. Les livres en dépôt à Spelunca librairie ont tous été pointés, ce qui a permis de compléter certains manques (voir liste en annexe).

Dons :

les ouvrages déposés gracieusement au CNDS sont en nette progression : 14 ouvrages sont

arrivés cette année (voir liste en annexe). Un don conséquent se présente pour 2012 de la part de la commission Plongée. Une visite à Oyonnax a permis de rencontrer Christian Locatelli, pour dresser l'inventaire de ce que la commission va déposer au CNDS Certains fascicules se retrouvant en 4 exemplaires, 2 pourraient être laissés à la commission et stockés au sous-sol.

Place de stockage, politique de conservation, échanges :

l'inventaire des documents restant à saisir a permis de quantifier également la place de stockage déjà utilisée. Le CNDS étant maintenant rempli à plus de 70 %, une extrapolation de quelques revues (karstologie, archéologie…) a permis de dégager quelques précieux mètres linéaires au centre en spéléologie régionale. Il convient maintenant de réfléchir à l'organisation de ce qui y est conservé entre les exemplaires prévus pour le prêt et ceux prévus pour la consultation sur place, ainsi qu'à la place prévue pour la documentation en langue étrangère. Une grande quantité de doubles de bulletins étrangers a déjà été isolée par nos prédécesseurs dans les sous-sols du siège. L'enregistrement des dons a permis de dégager une dizaine d'ouvrages en triple ou quadruple exemplaire. Une politique de conservation sera finalisée en 2012 avec pour chaque catégorie le nombre d'exemplaires à conserver (4 actuellement pour Spelunca, Spéléo Magazine passe de 3 à 2…).

Informatisation du catalogue du fond :

l'enregistrement rétrospectif n'a pas réellement progressé pour cause de manque de moyens humains. Les 350 exemplaires saisis par la salariée correspondent uniquement aux arrivages courants de la bibliothèque (bulletin de clubs et autres échanges ; cf. liste des bulletins français en annexe). D'autre part, la présidente adjointe a testé l'enregistrement des ouvrages par déchargement de notices de catalogues extérieurs : 54 ouvrages du fond « Letrône » ont été enregistrés en intégralité et 51 notices déchargées via Z39.50 pour le fond « Marchand », reste un petit paquet à décharger et l'ensemble à exemplariser.

CNDS numérique :

la liste des liens vers les publications au format numérique disponibles sur internet (hors les sites internet proprement dits) a été mise à jour. Il serait bon que ceux qui publient en ligne vérifient si leur publication apparaît bien dans cette liste accessible sur le site de la commission (rubrique Le CNDS > Bulletins en ligne). Leur stockage sous forme de fichiers PDF est réalisé sur le disque dur de l'ordinateur de la salariée. Il est urgent de réaliser l'enregistrement de ces publications numériques dans le catalogue au même titre que les autres revues (ces revues ne font pas partie de la liste générale éditée en annexe). Pour ce faire, un nouvel état de collection spécifique au format numérique a été défini, voici pour exemple l'enregistrement de la lettre du Spéléo-club de Paris :

Emplacement	Cote	Support	Statut	Collection
CNDS – Géographique	2 F75	Papier	Bulletins en rayon	n°0 (Déc. 1981) - n°169 (Nov. 1998) ; n°178 (Oct.1999) - n°258 (Oct.2007) ; n°281 (Janv. 2010)
FFS – Numérique	2 F75	Électronique	Conservé en PDF	n° 259 (Nov. 2007) - n°280 (Déc. 2009)

BBS

Coordination :

Marcel Meyssonnier ayant été encore très peu disponible cette année pour l'encadrement de l'équipe des collaborateurs BBS, la présidente adjointe l'a encore fortement aidé dans la relance de la récolte des analyses, le comblement des grosses lacunes et le recrutement de nouveaux analystes, mais a aussi assuré le support logiciel et effectué la relecture avant publication.

Collaborateurs :

l'équipe se compose actuellement d'une quinzaine de collaborateurs. Sont arrivés en 2011 : Christophe Gauchon et Stéphane Lips ; sont partis : Christian Locatelli, Jean-Michel Salmon et Bernard Loiseleur. Quelques personnes sont aussi des collaborateurs pressentis : Laurent Cadhilac doit être relancé.

Publication :

la parution du BBS a repris cette année et tente de combler le retard accumulé. Ainsi, en 2011 le numéro 45 (analyses des publications de 2006) est paru et le numéro suivant (46, analyses des publications 2007) est en cours d'impression et paraîtra en février 2012. Le prochain numéro sera un numéro double 47-48 et regroupera les analyses 2008 et 2009. Le délai de collecte pour les retardataires est très court, les analyses doivent être envoyées avant début avril 2012 pour ce numéro.

BBS en ligne :

une maquette est consultable sur le site internet du BBS, l'adresse a été mise à jour sur la page de liens gérée par la commission. Cette version en ligne permet d'effectuer une recherche dans toute la collection du n°27 (1998) au numéro 46 (2007) inclus.

Stock BBS :

Il y a 1 173 exemplaires de BBS 19 à 45 ainsi que 176 disques numériques 1 à 11 en stock. Seuls une vingtaine d'exemplaires sont maintenant prévus en surplus par numéro. Il est prévu de donner le BBS aux stages scientifiques, ainsi qu'aux bibliothèques de CSR, CDS et collaborateurs qui en feraient la demande.

Archivage topographique

Lieu de stockage de l'information :

La sauvegarde complète des données renvoyée au CNDS sur cédérom par Bernard Ournié doit être dupliquée sur les disques de sauvegarde du siège fédéral.

Avancée du dossier :

La base de données sous Filemaker est consultée sur l'ordinateur du CNDS Il faut mettre à jour le site avec les dernières fiches (informations du site : juin 2003 ; contenu du cédérom : octobre 2004). Bernard travaille actuellement à un projet plus attractif sur internet pour la saisie et la consultation des archives tout en respectant strictement le droit d'auteurs. Il fera des propositions quand le dossier sera bien avancé.

Communication externe

Site internet de la commission (http://codoc.ffspeleo.fr) : une nouvelle page d'accueil pour la rubrique CNDS a été rédigée par le président pour le nouveau site fédéral. Le site de la commission attend de pouvoir être basculé dans la nouvelle architecture fédérale globale (charte graphique, gestion des pages, etc.). L'article sur l'histoire de la CoDoc débuté il y a bientôt 2 ans en vue d'une publication dans les pages vie fédérale de Spelunca pourrait être basculé dans les pages de la CoDoc plus pour archivage que pour publication…

Catalogue du fond documentaire : il est accessible en ligne depuis le site de la commission (adresse directe : http://catalogue.cnds.ffspeleo.fr). Il contient actuellement plus de 19 702 références de fascicules, revues ou livres disponibles au CNDS. La liste des nouveautés peut maintenant être consultée sur la première page du catalogue grâce à un panier de notices pointant sur la date d'acquisition de l'exemplaire. Une page spécifique par donateur pourra être crée lorsque les fonds Letrône (il reste seulement quelques fascicules à enregistrer) et Durand seront terminés d'être exemplarisés. Il est intéressant de voir que notre catalogue en ligne est bien fréquenté par les non-fédérés, dont beaucoup (9 sur 11 lecteurs enregistrés en 2011) s'inscrivent en ligne pour bénéficier d'outils plus performants (panier de notices par exemple). Deux lecteurs ont déposés des réservations mais elles n'ont pu être traitées faute de temps.

Réseau national Sport : depuis juin 2011, la commission Documentation fait partie du réseau des documentalistes du sport, qui regroupe les centres de documentation du CREPS et d'autres établissements spécialisés comme nous dans le domaine du sport. Pierre Mouriaux, déjà chargé de mission pour la commission au niveau du CNOSF (programme MéMos), nous a représenté à la journée de visite à l'INSEP du 9 juin (75012).

Cette journée constituait une première séance d'échanges entre les responsables documentaires des établissements du réseau national et le service MAPI (Médiathèque, Audiovisuel, Archives, Publications, Iconothèque) de l'INSEP. Des pistes intéressantes seraient à ré explorer pour la sauvegarde de quelques documents audiovisuels anciens.

Relations avec les commissions :

CREI

Au sujet de l'import des références bibliographiques des rapports CREI dans PMB, une séance de travail avec Laurent Mangel a eu lieu cet été suite à de nombreux échanges de courriels avec les membres de la commission. Malheureusement, nous butons encore sur les références bibliographiques de Spelunca… À finaliser sur 2012. Préparation de la visite de Michele Sivelli de la bibliothèque de la Société de spéléologie italienne en janvier 2012.

Commission audiovisuelle

Michel Luquet semble peu disponible malheureusement pour l'établissement de la liste des documents audiovisuels conservés au CNDS. Plusieurs demandes ont été traitées conjointement avec lui.

Communication interne

Deux réunions de la Direction nationale ont eu lieu en mars et octobre au siège fédéral (3 participants) et ont permis d'aborder de nombreux points (voir comptes rendus disponibles sur le site de la commission). Malheureusement, la réunion annuelle des collaborateurs prévue au congrès national n'a pas eu lieu, peu de collaborateurs s'étant déplacés à l'AG de Toulouse.

Conclusion

Le manque de moyens humains dédié à notre commission est malheureusement encore au sein des préoccupations de la DN et beaucoup de temps a été perdu encore cette année en organisation de travail pour des salariés non disponibles… Le CNDS n'a pas pu faire partie des priorités fédérales cette année face aux mouvements de personnels importants. Il convient pourtant de bien prendre en compte que le CNDS est un lieu incontournable non seulement de la mémoire fédérale mais aussi de la mémoire spéléologique en général, de la communication des informations au sein de notre fédération et reste un outil unique dans le monde du sport qu'il nous faut savoir mettre en avant pour garantir sa pérennité.

Commission jeunes (CoJeunes)

Bastien Baldo & Matthieu Thomas

Activités réalisées par la Commission Jeunes Nationale en 2011

Le but de la Commission Jeunes Nationale cette année a été de proposer des week-ends spéléologiques permettant de réaliser des grandes classiques. Les jeunes de moins de 26 ans sont l'objectif numéro un de ces manifestations.

En parallèle à ces rassemblements a lieu une réunion permettant d'organiser les rassemblements suivants (qui organise ? A quelle date ? Sur quelle région ?).

En 2011, 2 rassemblements nationaux sous forme de week-end ont eu lieu :

Week end Co J Nationale dans le Vaucluse – Avril 2011

Lieu : Vaucluse - plateau d'Albion
Date : 23, 24, 25 Avril 2011
Organisateurs : B. Baldo, T. Braccini, I. Guillamot
Cavités équipées : Perte du Calavon (fond, -167)
Aven Autran (équipement jusqu'à -450)
Aven du Jean Nouveau (fond, - 578)
Nombre de participants : 47 personnes dont 16 de moins de 26 ans
Hébergement des participants : camping municipal de la commune de Saint Christol d'Albion (ouverture du camping exceptionnelle en cette période).
Aide pour les jeunes de – de 26 ans : camping gratuit, aide sur le prix des repas communs

Week end Co J Nationale en Ardèche – Décembre 2011

Lieu : Gorges de l'Ardèche
Date : 17, 18 Décembre 2011
Organisateurs : A. Schalk, O. Gente
Cavités équipées :Traversée Aven Despeysse / Grotte de Saint Marcel
Traversée Aven Grégoire / Aven des Fées
Traversée Event Supérieur de Foussoubie / Event de Foussoubie
Nombre de participants : 52 personnes dont 28 de moins de 26 ans
Hébergement des participants : 2 gîtes ont été loués (CESAME via le CDS 0 7 ainsi qu'un gîte en centre ville de Vallon Pont d'Arc).
Aide pour les jeunes de – de 26 ans : aide sur la nourriture ainsi que sur le prix du couchage

Conclusion :

2 rassemblements Co J nationaux ont eu lieu en 2011. La fréquentation a été plutôt élevée (99 personnes au total). Les jeunes de moins de 26 ans restent la priorité. Des aides spécifiques leurs ont été attribuées lors de ces week-ends (aide sur le prix du repas, aide sur le prix du couchage). Malgré cela, l'âge des participants reste toujours élevé (44 participants de moins de 26 ans sur les 99 personnes). Un noyau central d'organisateurs tournant autour d'une petite dizaine de personnes permet de faire évoluer et vivre la structure, ceci depuis décembre 2008.

Programme 2012 (à jour au 18/12/11)

Spéléo Coume ouarnède

Date : 7-8-9 Avril 2012
Lieu : Coume Ouarnède – Haute Garonne (31)
Programme : traversées diverses dans le réseau Félix trombe
Organisateur : Jonathan Dorez
Coordonnées : jospeleo@hotmail.fr / 06.37.79.55.59

Canyon / Spéléo Pyrénées-Orientales

Date : 30 Juin / 1er Juillet 2012
Lieu : Pyrénées Orientales (66)
Programme : Canyon de Llech / spéléo au réseau Lachambre
Organisateur : Cédric Flèche
Coordonnées : c.fleche@laposte.net

D'autres rassemblements seront prévus mais non définis à l'heure actuelle (notamment en décembre 2012 – lieu à prévoir courant 2012).

Délégation Écoles départementales de spéléologie et de canyon (EDSC)

Fabrice Rozier

16 EDSC ont renvoyé leur bilan soit 2 bilans de plus qu'en 2010. 15 de ces EDSC ont reçu une aide de la Fédération, soit 3 EDSC aidées de plus qu'en 2010.

L'école qui n'a pas reçu d'aide nous a dit ne pas avoir fonctionné cette année.

2 nouvelles conventions ont été signées cette année (46 et 09)

15 CDS sont donc conventionnés avec la Fédération pour la mise en œuvre de leur EDSC.

Côté financier nous avons attribué 11 740 euros d'aide soit 4 740 € de plus qu'en 2010. Le budget consacré aux EDSC commence à être intéressant et permet d'aider et de soutenir correctement les projets développés par les CDS.

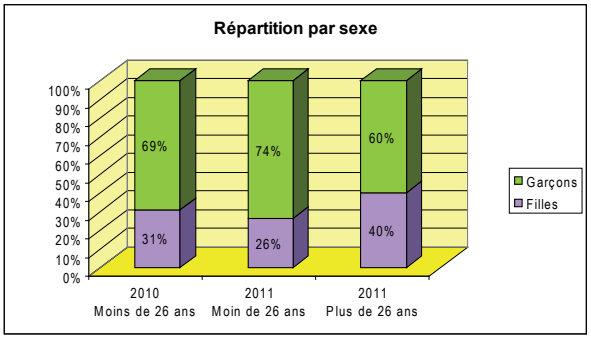

Détail des aides :

		moins de 26 ans				Plus de 26 ans								
	CDS	N. total de participants	Filles	Garçons	Dont première année EDSC	N. total de participants	Filles	Garçons	Dont première année EDSC	N. J/P Sorties	N. J/P Camp	N. J/P Total	Aides 2010	Aides 2011
1	01	18	6	12	8					54	24	78	530,00 €	390,00 €
2	06	4	1	3	2	5	3	2	0	24	10	34		250,00 €
3	07	13	2	11	4	3	1	2	1	52	56	108	570,00 €	530,00 €
4	09	10	3	7	1					12	21	33		250,00 €
5	13	23	2	21	5					220	227	447	1 200,00 €	2 000,00 €
6	24	9	4	5	9	3	3		3	45	0	45	300,00 €	250,00 €
7	26	11	5	6	7	1		1	1	129	18	147	650,00 €	730,00 €
8	30	20	5	15	2					193	410	603	1 000,00 €	2 200,00 €
9	31	6	3	3	2					19	20	39	250,00 €	250,00 €
10	34	20	3	17	17					77	27	104	300,00 €	500,00 €
11	46	22	5	17	22	20	5	15	20	256	0	256		1 280,00 €
12	48	24	8	16	9	2	1	1	2	243	178	421	1 200,00 €	2 000,00 €
13	64	2	0	2		6	3	3	6	55	12	67	250,00 €	330,00 €
14	65	7	2	5	7	2	1	1	2	140	14	154	250,00 €	500,00 €
15	74	8	2	6	0	1	0	1	1	12	45	57	500,00 €	280,00 €
16	81	L'EDSC n'a pas fonctionné en 2011												
TOTAUX		197	51	146	95	43	17	26	36	1531	1062	2593	7 000,00 €	11 740,00 €

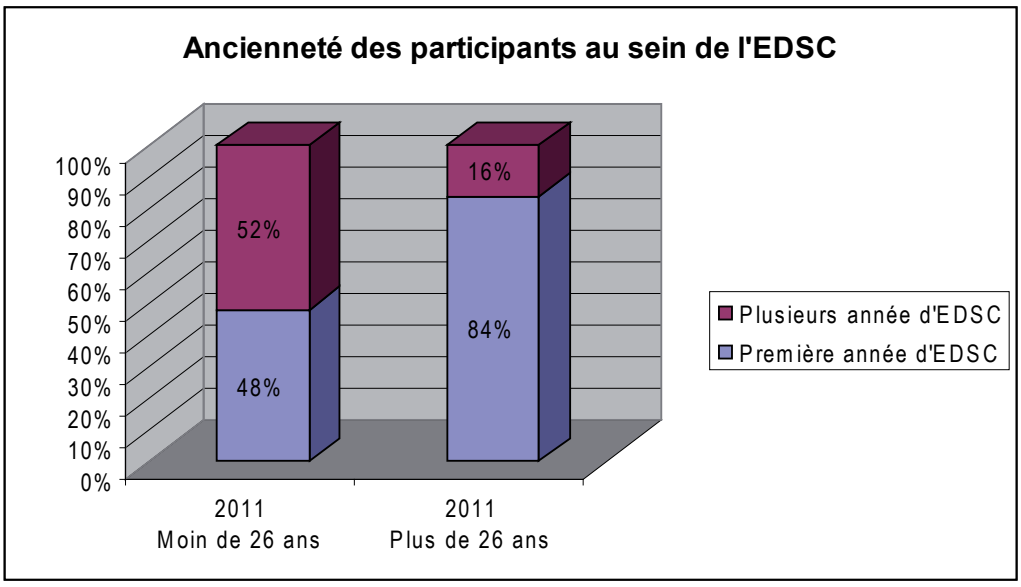

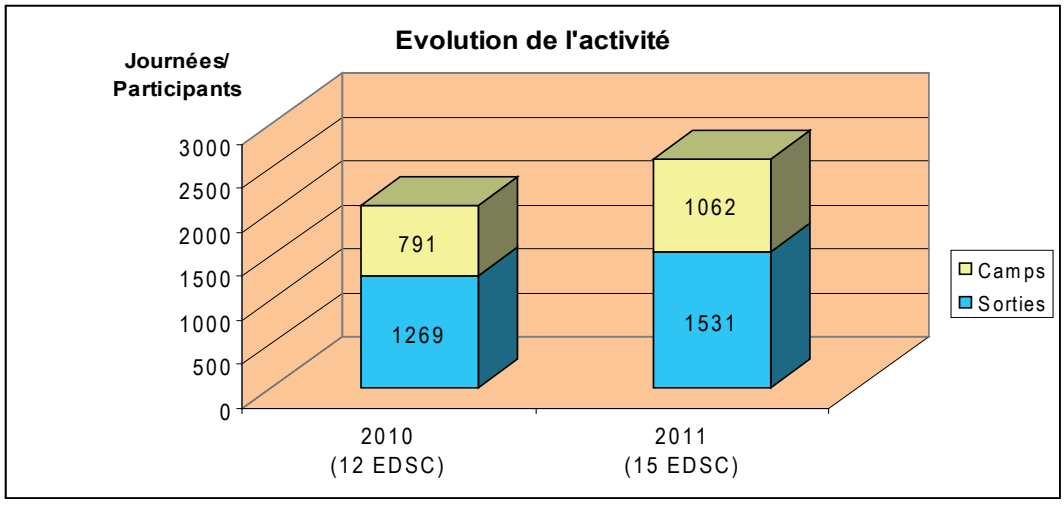

Commission médicale (CoMed)

Jean-Pierre Buch

L'activité de la CoMed en 2011 peut être classée selon quatre thèmes :
- les études médicales
- les actions médicales
- les actions fédérales
- la communication

Les études médicales :

L'enquête sur le stress a mobilisé la commission durant toute l'année en raison du nombre élevé de fiches à analyser. Un rapport d'étude a été commencé, il sera finalisé début 2012. Le succès rencontré dans cette enquête est très notable et encourageant.

Les autres actions projetées ont été ajournées.

Les actions médicales :

- participation au livret « premiers secours à victime », en appui technique des canyonistes à l'initiative du projet ;
- en parallèle, ce livret a permis de lancer une réflexion sur la formation aux premiers secours dans les stages de cadres. Des contacts avec l'EFC, l'EFS et l'EFPS ont été pris dans ce sens ;
- les interventions en stage : participation et interventions dans les stages de médicalisation, stage ASV national, diverses formations ASV déconcentrées, stages perfectionnement, stages auto secours ;
- soutien à un mémoire d'urgentiste
- participation aux réunions du groupe de travail du projet « spéléo & canyon pour tous », et échanges divers ;
- participation à la sortie annuelle de l'association « les Enfants de la lune ».

Les actions fédérales :

- participation active à la Commission Communication et à l'EFC ;
- mise à jour du règlement antidopage ;
- travail sur les assurances RCP en secours ;
- participation aux réunions de CD et à l'AG fédérale ;
- participation à un salon des sports sur Paris ;
- participation aux journées d'études des 3 écoles ;
- deux réunions du CT CoMed.

La communication et les publications :

- un numéro de « CoMed-Infos », bulletin de la commission, numéro spécial pour le trentième anniversaire de la commission ;
- deux numéros de « l'écho du stétho », newsletter de la liste de diffusion médicale spéléo-canyon ;
- deux articles dans Spelunca sur l'éclairage LEDs ;
- refonte complète du site Internet de la commission ;
- réalisation d'un diaporama numérique avec les conclusions des tables rondes de Sault sur le projet « spéléo & canyon pour tous », ;
- entretiens avec des journalistes pour une émission télévision (E=M6) et pour un site Internet (Doctissimo) ;
- participation à une émission radio en direct (Sud-radio).

Développement durable :

- covoiturage selon possibilités ;
- dématérialisation des documents.

Spéléo secours français (SSF)

Dominique Beau

Les éléments clés de l'année 2011
Les opérations de secours 2011

• Eléments marquants :

La stabilité du nombre d'évènements souterrains et des interventions SSF:

	2008	2009	2010	2011
Evènements recensés	29	23	22	27
Dont sous terre	21	22	21	22(*)
Interventions ou déclenchements SSF	13	16	16	12
Interventions SP/CRS	8	4	3	4
Auto secours (connus)	3	3	3	6
Nombre de personnes secourues	32	41	21	27
Opérations sous réquisition judiciaire	3	1	1	3

(*) Dont ayant nécessité une intervention 16 (écart 6 auto secours)

Les particularités des opérations 2011:

Répartition 2011 par types d'évènements						
Blessure	Retard - Egarement	Coincement	Autre	Crue	Accident de plongée	Opération sous réquisition judiciaire
7	5	1	2	1	3	3

- • Une augmentation sensible des opérations de sauvetages pour des spéléologues épuisés (2 interventions) ou égarés (1 intervention) qui n'étaient pas observées les années passées.
- • Une grande occurrence de blessés par chute de blocs (3 interventions) ou chute du spéléologue (4 interventions) ayant dans tous les cas entraîné des blessures graves
- • L'opération du canal des Mées (04) effectuée les 3 et 4 septembre 2011 dans un cadre de réquisition par la Gendarmerie Nationale aux fins de recherche d'un plongeur de la Gendarmerie Nationale disparu dans le cadre du service dans la galerie du canal EDF. Cette opération menée par les plongeurs du SSF a permis d'explorer de façon la plus systématique possible (au regard des mauvaises conditions de visibilité) environ 800 m de galerie noyée, sans retrouver la victime, mais en remontant en surface son ordinateur de plongée

- Une augmentation du nombre d'auto secours probablement due à une meilleure comptabilisation de ces évènements. La formation des spéléologues explique également ce chiffre puisque dans 4 cas sur 6 des sauveteurs du SSF présents dans l'équipe ont contribué à la prise en charge et à la sortie de la personne en difficulté. Afin de mieux recenser les autosecours, une fiche spécifique de signalement a été mise en ligne.

L'Opération de solidarité Éric Establie (OSÉE)

A l'issue de l'opération, qui a pris fin le 23 janvier 2011, de nombreuses tâches ont été accomplies, de remise en état des lieux et du matériel, d'inventaire, de solde des comptes (voir en annexe) et de rédaction de l'article publié dans Spelunca. La journée du 18 juin 2011 a été un moment fort de rassemblement à la mémoire d'Eric Establie et l'occasion pour un grand nombre de sauveteurs ayant participé à l'opération de partager un moment de convivialité.

Une proposition d'utilisation du solde d'OSEE, pour la finalisation du développement et l'acquisition des nouveaux téléphones par le sol, a été validée par le Comité directeur fédéral en octobre 2011. L'interrogation individuelle de chaque donateur est en cours afin de recueillir leur approbation sur cette proposition ou la restitution du solde au prorata du montant de leur don initial.

Les formations

Les stages nationaux :

- 1 médicalisation (50 participants) du 1er au 3 mai en Isère.
- 1 équipier/chef d'équipe (15 stagiaires) du 22 au 30 octobre en Haute-Garonne.
- 1 conseiller technique départemental en spéléologie (13 stagiaires) du 22 au 30 octobre en Haute-Garonne.
- 1 assistance à victime (9 stagiaires) du 29 octobre au 1er novembre dans l'Hérault.

Deux stages inscrits au calendrier 2011 ont été annulés : un stage transmission et un stage secours en plongée spéléo en raison d'un nombre insuffisant de stagiaires. Dans le cas du stage transmission il s'agissait de la contrepartie d'une très forte participation en 2010. Sauf besoin spécifique ce stage sera désormais programmé tous les deux ans.

Les formations et actions internationales :

Les sollicitations du SSF par des pays étrangers pour assurer des formations secours ne faiblissent pas. La tendance à la demande d'envoi de cadres sur place se renforce car cette option permet, pour un coût limité pour le pays concerné, de pouvoir former un nombre important de sauveteurs dont il ne pourrait pas financer pour tous un déplacement vers la France.

- République Tchèque : du 26 au 28 septembre 2011. La quasi-totalité de l'équipe Tchèque était présente pour cette formation qui a permis d'aborder l'ensemble des aspects du secours et de travailler les techniques à corde unique. Ce premier contact devrait se poursuivre par l'envoi de 4 stagiaires au stage international de 2012 et l'organisation d'un stage sur place en 2013.
- Iran : du 10 au 17 novembre s'est tenu le premier stage secours dans ce pays. Il a rassemblé une trentaine de spéléologues. Comme lors de chaque intervention du SSF à l'étranger une démarche préalable avait visé à ce que tous les groupes spéléos du pays travaillent ensemble sur ce projet de secours spéléo. Une exigence à laquelle les Iraniens ont finalement accédé et qui explique cette large participation.
- Croatie : 5e rencontre européenne des équipes spécialisées en secours souterrain. Ce rassemblement a été l'occasion de tests techniques sur les tensions générés par les différents montages de corde. Il a également permis d'engager une réflexion sur une organisation des secours au niveau européen. La délégation française a défendu l'idée que cette structure devait être rattachée aux structures spéléologiques des différents pays. 70 personnes ont participé à cette rencontre.

Les barnums

L'exercice de fin des stages nationaux d'octobre en Haute-Garonne :

il a regroupé 80 participants sur un scénario de recherche de victimes dans le réseau complexe du système Félix Trombes-Henne Morte et sur la perspective de réalisation de trois évacuations simultanées. Au cours de l'exercice un artificier qui réalise un élargissement pour l'évacuation du blessé se retrouve avec un bras coincé par un bloc. La réactivité de tous permettra de le dégager et de l'évacuer en 45 minutes

Les éléments administratifs

Le travail de négociation avec la Direction de la sécurité civile s'est poursuivi tout au long de l'année autour du projet d'une nouvelle convention d'assistance qui viendrait remplacer celle de 2007. A ce jour la convention de 2007 n'a pas été expressément dénoncée par la DSC. La FFS maintien son refus de signature d'une nouvelle rédaction qui n'apporte pas toutes les garanties quant à la reconnaissance du rôle du SSF dans la prise en charge de la partie souterraine des opérations de secours ainsi qu'une aide financière adaptée à la mission de secours qui nous est confiée. Il est à souligner que les opérations de secours continuent à se dérouler sur la base des dispositions de la convention de 2007 et que la DSC poursuit la prise en charge des frais des renforts extra départementaux dans ce même cadre.

Parallèlement la direction nationale du SSF a participé aux tables rondes organisées par la mission d'audit diligentée par le ministère de l'intérieur afin de faire un bilan de la participation des associations agrées de sécurité civile au missions de secours depuis la mise en œuvre de la loi de modernisation de 2004. Ces rencontres ont permis à une quarantaine d'associations d'exprimer leurs attentes et les difficultés rencontrées notamment en matière de reconnaissance et de positionnement vis-à-vis des corps constitués.

Le SSF a pu bénéficier sur cette année écoulée en plus d'une rencontre avec M. Kihl (Directeur de la Sécurité Civile), d'une rencontre directe avec les inspecteurs de l'Inspection générale de l'administration (au Ministère de l'Intérieur) pour exposer en détail ses spécificités tenant au milieu souterrain et à son action orientée en quasi totalité sur de l'opérationnel.

L'état des lieux dressé par la mission d'audit débouchera également courant 2012 sur des propositions d'amélioration par rapport aux difficultés constatées.

Les évolutions techniques et fonctionnelles

Sur un plan technique :

- Le TPS nouvelle génération :

Les essais techniques se poursuivent et se révèlent très satisfaisants notamment en termes d'amélioration de la qualité de communication par rapport au modèle actuelle. Une série test de 10 appareils va être produite afin d'élargir le champ des essais.

- Les travaux de recherches et de développement sur les tyroliennes de longues portées :

Après Vercors 2008 (avec une tyrolienne de 1096m de longueur), la Tyrolienne du Tour de France de 2009 (d'une portée de plus de 600m) et enfin la tyrolienne de Rodez 2010 (de 820m de longueur et présentant une tension proche des 500 DaN), le SSF a poursuivi courant 2011 un important travail d'étude complémentaire. Les résultats de l'ensemble de ses travaux toujours en cours, doivent permettre d'aller plus en avant encore en matière de connaissance et maitrise du support « corde » sur les années à venir. Un travail de l'ombre qui ne s'est, cette fois-ci, pas concrétisé par une réalisation physique visible de tous mais par une multitude d'études, d'analyses, de mises en simulation qui permettent d'assurer que ce dossier d'étude sur lequel le SSF a jusqu'à présent parfaitement démontré son savoir faire reste bien ouvert.

- Mesure et gestion des gaz :

Ce domaine, qui constitue une préoccupation constante du SSF, a donné lieu à un travail important de synthèse, intégrant le retour d'expérience d'OSEE. Le document produit permettra de donner à chaque CTDS les éléments de connaissance et de compréhension nécessaires au bon déroulement d'une opération de secours impliquant la présence de gaz.

- La base SSF :

Elle a démontré son efficacité pour gérer de manière facilitée les agréments annuels de sécurité civile. Que ce soit pour les CTDS pour transmettre leur demande ou pour la direction nationale pour les traiter. La volonté de faire de cette base un outil de gestion au quotidien pour les CTDS s'est poursuivie tout au long de l'année avec l'ajout de nombreuses fonctionnalités : possibilité d'accès pour les gestionnaires, éditions de listes de sauveteurs multi critères, envois de mails avec tris ciblés, possibilités de contacter les sauveteurs pas SMS, géolocalisation des adresses sauveteurs pour pouvoir identifier quels sont les plus proches en cas de secours, accès aux documents SSF…

Sur les réponses apportées à certaines difficultés :

- L'opérationnel National :

Sur cette année 2011, les moyens opérationnels de la Direction Nationale du SSF ont une nouvelle fois été renforcés. Cet effort s'est notamment concentré sur l'acquisition de nouveaux moyens radios destinés à compléter les lots opérationnels en place auprès de chaque CTN. Des moyens qui permettent notamment d'accroitre la capacité de soutien du SSF national aux SSF départementaux.

Commission des relations et expéditions internationales (CREI)

Olivier Vidal

Bilan 2011 :

L'année 2011 a marqué l'atteinte d'un niveau de croisière, la direction nationale assurant parfaitement la gestion quotidienne CREI avec l'aide de la secrétaire de direction au siège ; Bernard Hof s'occupant avec attention du comité de lecture, rouage fédéral essentiel de validation des rapports d'expéditions ; et Marc Faverjon assurant le suivi financier et administratif des actions internationales, bigouvernementales (Bigou) et fédérales (RI) en plus de la trésorerie CREI.

Le changement de secrétaire de direction au siège fédéral a été particulièrement difficile pour la CREI dans la mesure où Anne réalisait parfaitement son travail qu'elle connaissait sur le bout des doigts. Toute la CREI tient ici à la remercier chaleureusement pour son travail assidu au service de la commission pendant plus de 6 ans.

La commission a diffusé lors de l'AG à Toulouse son Compte-Rendu Annuel 2010, toujours aussi important en volume. Il a été diffusé à l'ensemble de nos partenaires européens et internationaux sous format électronique et il est librement téléchargeable à partir du site de la CREI. La version papier a été réalisée chez le même imprimeur lyonnais qui continue à donner toute satisfaction tant au niveau financier, que sur le plan qualité et environnemental.

Il y a toujours aussi peu de féminines parmi l'équipe du CT-CREI, et malheureusement la CREI n'est pas la seule commission dans cette situation.

En 2011 a été également réalisée la diffusion de recommandations en terme d'assistance rapatriement pour les fédérés qui partent en expéditions à l'étranger ou réalisent des stages ou autres actions de relations internationales à l'étranger. Ces recommandations ont été rédigées en coopération avec la Co. Assurance FFS.

L'année 2011 a été une année très satisfaisante au niveau des expéditions puisque 33 expéditions ont été parrainées par la Fédération malgré le contexte de crise. Les détails sont développés dans l'article sur les expéditions internationales.

Dans la lignée des années précédentes, l'année 2011 s'est caractérisée par une seule action bi gouvernementale avec le Luxembourg + 2 actions mono gouvernementales avec le Liban (cf. bilans dans le CR Annuel CREI). C'est la 4ème fois depuis 2008 que le bilan financier des actions bi gouvernementales FFS est aussi bas.

Les actions de Relations Internationales (RI) financées en direct par la Fédération n'ont pas été à la hauteur des prévisions puisque de nombreuses actions prévues par les commissions fédérales ont été annulées, dont 2 actions au Brésil. Malgré ce revers, que nous espérons passager, nous sommes progressivement obligés de renforcer les actions RI à cause de la faiblesse au niveau bi gouvernemental. Le bilan de ces actions RI est disponible dans le CR annuel CREI. La fédération continue d'être une référence technique internationale très reconnue, voir parfois la première dans plusieurs domaines. Et il est très positif que les fédérés français s'impliquent dans des échanges avec les pays émergeants que ce soit au niveau formation spéléo, canyon, plongée souterraine ou secours spéléo. La FFS continue d'être très bien représentée, que ce soit à l'UIS avec un Vice-président et 3 présidents de Commissions techniques, qu'à la FSE avec la réélection du délégué FFS au poste de secrétaire et le tiers des actions EuroSpeleo Projects menées par des responsables français FFS.

Objectifs 2012 :

L'année 2012 sera une année charnière puisque les président et présidents-adjoints changeront en septembre 2012. Afin de faciliter cette transition il est prévu de renforcer la DN avec un trésorier adjoint et un secrétaire adjoint.

Il est prévu de diffuser de nouveau systématiquement la nouvelle version du Guide des Expéditions.

Phil Bence continue de s'occuper du site CREI et Thierry Mongès réalise la rédaction des 3 éditions annuelles de l'Info-CREI.

Le CT-CREI a pris la décision de mettre en place un système d'information des fédérations spéléologiques des pays de destinations des expéditions parrainées. Cela permettra d'être en accord avec le Code Ethique UIS ratifié par la FFS il y a 4 ans. La liste des fédérations sera établie par le CT-CREI en se basant sur les données FFS, FSE et UIS afin que les informations arrivent aux bons interlocuteurs avec qui la FFS est régulièrement en contact.

L'archivage numérique des rapports d'expéditions dont est en charge Eric David au sein du CT-CREI va poursuivre sa lancée. En 2012 il est prévu un, voire deux mailings permettant de relancer les personnes afin d'élargir ce périmètre. Depuis 2010 les expéditions parrainées n'envoient plus que 2 rapports papier au lieu de 3 + le rapport sous format numérique. Cet archivage électronique est réalisé en collaboration avec la Co.Doc (Cathy Rosier) et le permanent en charge de l'informatique fédérale (Laurent Mangel), que nous remercions ici pour leur implication.

Nous invitons donc toutes les personnes ayant des fichiers de rapports d'expéditions (avec ou sans images) ou bien des liens pointant vers des fichiers de rapports d'expéditions à les envoyer à crei@ffspeleo.fr , si possible avec le numéro d'expédition CREI afin que l'on puisse facilement les intégrer à cet archivage numérique fédéral. Les expéditions n'ayant pas renvoyé de rapport papier à l'époque ou bien n'ayant pas demandé de parrainage sont bien entendu également les bienvenues pour envoyer leur rapport numérique d'expédition à l'étranger s'il en a été rédigé un, même modeste.

Les expéditions nationales FFS se portent bien puisqu'il y a eu Ultima Patagonia au Chili en 2010, l'expédition Canyon Chamjé Khola au Népal en 2011, et Wowo 2012 en Papouasie-Nouvelle Guinée pour 2012. Aucune candidature n'a été reçue pour 2013.

Voilà le bilan d'activités CREI de l'année 2011 et les objectifs 2012. Vous pouvez retrouver tous les détails dans le CRAC (Compte-Rendu Annuel CREI) sur l'onglet « Infos pratiques » du site www.crei.ffspeleo.fr .

Amitiés Spéléo,

Délégation à la Fédération spéléologique européenne (FSE)

Olivier Vidal, Délégué FSE et Secrétaire général FSE

Réunions FSE 2011 :

- Avril : Réunion Gaz de Scistes au Parlement Européen – Bruxelles, Belgique
- Juillet : Réunion de Bureau FSE – Barcelone, Espagne
- Septembre : AG FSE en présence de la présidente FFS qui a présenté Millau 2013 + Réunion de Bureau FSE lors du 6ème EuroSpeleo Forum – Marbella – Espagne
- Novembre : Réunion avec le Bureau SSI + Réunion Projet ICEdb (Base de donnée FSE des expéditions à l'étranger) – Congrès Negrar (Vérone) 2011 - Italie

Les comptes-rendus de ces réunions sont disponibles sur demande.

Bilan 2011 des Projets Européens 2012 de la FSE :

Depuis leur lancement en octobre 2006, les labels EuroSpeleo Projets (ESP) se sont bien portés en 2011. Une enveloppe de 4500 euros en nette augmentation + plus de 12000 euros de dotations matérielles des partenaires officiels FSE (Béal, AV, Scurion) a permis de subventionner 14 projets européens qui

chacun rassemblaient plus de 5 pays européens. Il est a noté que la France a participé à 4 de ces 14 projets.

La Commission Protection FSE (ECPC) a organisé la 2ème édition du Label EuroSpeleo Protection, et le dossier français a obtenu un prix d'encouragement du Jury.

La FSE se renforce de plus en plus avec 30 pays membres en 2011, dont 8 pays européens non-membres de l'UE (Suisse, Serbie, Monaco, Norvège, Fyro-Macédoine, Croatie, Moldavie, Ukraine).
Les prochaines éditions des EuroSpeleo Forum seront :

- en 2012 du 28/9 au 01/10 à Muotathal en Suisse
- et bien sûr en 2013 du 18 au 20 mai à Millau pour fêter les 50 ans de la FFS avec tous nos amis européens.

Nous vous attendons nombreux cette année à Muotathal en Suisse fin septembre pour l'EuroSpeleo Forum 2012.

Salutations Speleo,

Délégation à l'Union internationale de spéléologie

Christian Dodelin

12 au 18 avril 2011, réunion du Bureau de l'UIS en République Tchèque

Il s'agit pour nous de faire notre réunion annuelle et de voir le futur Congrès UIS qui se tiendra dans ce pays. Nous visiterons à la fois les lieux du prochain Congrès, la ville de Brno qui le recevra, les dispositifs logistiques pour le Congrès et le karst Morave où se dérouleront les activités en grottes touristiques ou classiques.

Vendredi 29 avril 2011, 50 ans du spéléo secours hongrois

Je me rends à Budapest en Hongrie au nom de la commission spéléo secours de l'UIS dont j'assure la présidence. Superbe accueil et chaleureuse ambiance. Au programme cérémonie avec les officiels. Je siège à la table d'honneur et dois faire un discours en anglais. Ensuite démo secours sur un parcours dans un portique. Le buffet est suivi d'animation dont la visite de la grotte touristique où nous sommes accueillis puis tyrolienne sur câble. On me prête baudrier et poulie pour la circonstance. Cela surprend et finalement donne une certaine fierté que je fasse le passage sur la tyrolienne. En dehors du plaisir que cela procure. Je dois le faire deux fois pour qu'ils puissent prendre des photos.

Soirée diaporama sur l'histoire du spéléo secours puis goulasch et gâteau géant d'anniversaire car il n'y a pas loin de 200 personnes qui participent.

Pour moi une journée qui a commencé à 4 h du matin pour être sur place à 9 h et qui se termine peu après 23 h chez Gyula Hegedus qui nous loge avec des spéléos Tchèques.

Du 8 au 15 mai 2011, 12° conférence de la commission spéléo secours de l'UIS (Union International de Spéléologie)

Rassemblement qui a lieu tous les 4 ans et qui se tenait à Dryanovo en Bulgarie. Etant président de la commission, je me retrouve aux premières loges pour cette manifestation, que ce soit pour les moments officiels mais aussi pour les communications. Je présente la médicalisation du secours de la piste de l'Aigle, les stages spéléo secours internationaux faits en France de 1997 à 2010, le stage CT au Mexique en déc. 2010 avec une vidéo, l'historique de la commission secours UIS faits par Bernard Urbain.

Le 18 juin : 60 ans de la Société Spéléologique de Namur en Belgique

Animation via ferrata et tyrolienne avec les spéléos Belges dont Bernard Urbain et Anne Françoise Laurent ainsi que Gérald Fanuel et Anne, Olivier André Dawagne, des spéléos croisés sur la Savoie ou lors de stages. Bernard Urbain est fortement diminué physiquement par le cancer qui lui mange les poumons et s'installe de façon généralisée. Un des derniers objectifs pour Bernard avant de mourir mais nous lui donnons un autre objectif nous retrouver en juillet en Savoie.

Jeudi 4 août à 10h 30 près de Namur en Belgique

Inhumation de Bernard Urbain qui est décédé le dimanche 31 juillet à 18 heures des suites de son cancer.

16-17-18 septembre 4° rencontre spéléo secours des pays des karsts alpins en Croatie

Le thème était les tests techniques. Il y a 80 participants de 9 pays. J'interviens avec Bernard Tourte et Olivier Lanet. Nous présenterons également la radio nouveau proto « Pimprenelle ».

Je ferai un historique sur les tests réalisés en France avec un power point. Des ateliers sur falaise se déroulent le vendredi avec tyrolienne sur 30 m de long. Essais et mesures avec prises assurées par les Italiens qui ont apporté des dynamomètres reliés à ordinateur. Nous simulons sur une tyrolienne tendue et en charge la rupture d'un des 3 points d'ancrage sur le nœud répartiteur de charge. Ensuite nous simulons la rupture de la corde porteuse, la civière étant prise en charge par la corde de traction et de retenue. Enfin nous faisons des mesures sur les tensions générées par un contrepoids positionné sur le milieu d'une tyrolienne tendue au préalable à 250 daN. Tous les tests donnent des résultats avec des valeurs inférieurs à ce que nous avions réalisé en tests les années 94, 96 et 2004. Cela est dû en partie à la longueur de 30m de la tyrolienne car nous avions fait nos essais sur des portions de corde de 6 m de long et en pré-serrant les nœuds.

Du 25 au 28 septembre formation spéléo secours en République Tchèque

Je rencontre l'équipe secours de Tchéquie et pendant 3 jours avec une quarantaine de participants, nous allons voir les aspects ASV, en falaise les techniques de base d'évacuation, les communications souterraines avec téléphone et radio et enfin les principes de gestion et traduction des principaux documents.

Le 15 octobre Comité Directeur de la FFS à Lyon

Nous adoptons les conventions avec les réserves naturelles et l'association chiroptère et les conservatoires naturels. Je vois aussi les solutions pour boucler le budget de la délégation UIS et ses dépassements du fait de la venue des plongeurs en Bulgarie.

Le 20 octobre, montée à Paris au Consulat de la République d'Iran pour obtenir un visa

Obligation de passer par là pour les empreintes digitales. Nous faisons les papiers avec B. Tourte. Il manque une attestation d'assurance que nous envoyons le soir même par la poste pour avoir le visa dans les délais. Nous devons partir du 10 au 19 novembre pour un stage spéléo-secours.

Rapport d'activités du Directeur technique national

Éric Alexis

Réorganisation de la DTN :

Dans la continuité du travail de réorganisation menée en 2010, j'ai proposé à la Présidente de la Fédération de Spéléologie de signer, le 1er février 2011 avec le Ministère, la convention cadre *relative à l'exercice, par des personnes du Ministère des sports, des missions de conseiller technique sportif auprès de la FFS*. Cette convention consolide, jusqu'au 31 aout 2012, le nombre de cadre placé auprès de la Fédération à 5 (1 DTN et 4 conseillers).

Le 4ème poste de CTN a été publié au mouvement du printemps 2011. Aucun agent du Ministère des sports n'a postulé.

Par ailleurs, 4 spéléologues, enseignants de l'Education Nationale m'ont fait connaitre leur intérêt pour ce poste. Il a donc fallu convaincre le Ministère de permettre le recrutement par voie de détachement.

Avec Laurence Tanguille, nous avons rencontré 2 conseillers de Mme Jouannot ministre des sports afin d'attirer leur attention sur l'importance de ce détachement pour la Fédération. Plusieurs autres rencontres, tout au long de l'année avec l'Administration et le Cabinet, m'ont permis de suivre ce dossier.

A noter que Marcel Meysonnier est parti à la retraite en juin 2011.

Coordination de l'activité de la DTN :

3 réunions de travail organisées à Lyon (mars – juin – septembre) et les journées d'études de la DTN organisées en décembre à Nant (Aveyron) complétées par des contacts téléphoniques réguliers ont permis d'assurer la cohérence entre les missions de chaque CTN et de coordonner le travail mené par l'équipe.

Relation avec les cadres technique fédéraux (CTF) départementaux :

L'intérêt pour les journées d'études (JE) est toujours important pour les CTF qui arrivent à dégager du temps pour y participer. Elles permettent un échange à double sens entre les CTF et la DTN, qui sur le fond, travaillent sur les mêmes problématiques. Elles se sont déroulées en 2011 du 14 au 16 décembre à Nant (Aveyron).

Lors des JE 2010, nous pensions avoir trouvé autour du parcours jeune, une formule qui aurait favorisé le travail collaboratif entre les CTF et la DTN. Nous n'avons pas réussi à le mettre en œuvre. Nous devrons réussir, en 2012, à nous mobiliser ensemble sur ce projet.

Pour la deuxième année, un compte-rendu de l'activité des CTF est publié au chapitre I du descendeur n°28. Il est complété par celui de Delphine Jaconelli, technicienne environnement auprès du CSR Midi-Pyrénées.

Convention d'objectifs :

Pour des raisons de réorganisation des services, la Fédération a changé deux fois de référent au sein du Ministère en 2011.

La CO 2011 a été construite sur le même modèle que la CO 2010. Cette construction de la convention d'objectifs place le projet fédéral au cœur des discussions. La méthodologie et les outils de suivi de la convention d'objectifs mis en place avec l'équipe des trésoriers et le comptable de la Fédération en 2010 ont aussi montré cette année leur efficacité et permis de ne pas générer de fonds dédiés.

La CO 2011 est en augmentation de 6 310 Euros par rapport à 2010.

Diplôme professionnel :

Diplôme d'État (DE) canyonisme :

Après la parution, le 26 mai 2010, de l'arrêté portant création du DE de Canyonisme, le travail s'est poursuivi par la rédaction du livret référentiel. Celui-ci prévoit l'organisation de la formation afin de permettre aux candidats d'acquérir les compétences décrites dans l'arrêté.

Une première promotion a été engagée en septembre 2011. Trois instructeurs de la FFS font partie des candidats.

Diplôme d'État (DE) spéléologie :

La via ferrata ayant définitivement été écartée du champ d'activités des professionnels de la spéléologie, il a été possible de travailler sur la création du DE de spéléologie. Après plusieurs réunions, l'arrêté portant création du DE de spéléologie a été publié le 30 décembre 2011. Le travail de rédaction du livret référentiel est maintenant engagé.

L'AFNOR a engagé un travail de réflexion sur la Via Ferrata. Les conclusions de l'Agence pourrait être utilisées à terme pour réviser la position adoptée à ce jour qui écarte les professionnels de la spéléologie de toute forme de via ferrata. Gérard Cazes représente la Fédération auprès de l'AFNOR sur cette thématique.

BEES de Spéléologie :

Une réunion d'harmonisation du BEES de spéléologie s'est tenue en octobre 2011. Elle a été l'occasion de faire le point sur la formation en cours et d'échanger sur la future DE de spéléologie.

En 2012, sera engagée la dernière promotion de ce diplôme, maintenant remplacé par le DE.

Relation SNPSC :

La suppression de la commission professionnelle a concentré les rencontres au niveau du bureau. J'ai participé aux 2 réunions (février – octobre) qui ont permis de poursuivre le rapprochement avec le Syndicat national des professionnels de la spéléologie et du canyon. Il apparait que si l'intérêt pour la FFS et le SNPSC de travailler ensemble est incontesté aujourd'hui, le manque des ressources humaines disponibles est un frein au développement des relations entre les 2 structures. Au sein de la FFS, le démarrage timide du parcours jeune ne permet pas de concrétiser ces relations.

Décret Accueil collectif des mineurs (ACM) :

La rédaction du futur décret sur l'accueil collectif des mineurs (ACM) s'est poursuivie. La mise en cohérence, par le Ministère, entre les mesures d'allègement ou d'équivalence des diplômes fédéraux dans le cadre des Diplômes d'Etat et les prérogatives des diplômés fédéraux dans le futur décret ACM aboutira à l'impossibilité pour les initiateurs d'encadrer, contre rémunération, en Accueil Collectif de Mineurs.

1ère Rencontre Européenne du Tourisme et du Loisir Sportif de Nature :

Dans la continuité des 5 éditions françaises, les 1ères rencontres européennes avaient pour ambition de construire et promouvoir une culture commune, de partager les réussites et les difficultés, de favoriser la structuration d'un réseau européen et de contribuer à la prise en compte des loisirs sportifs de nature dans les politiques publiques européennes. 4 parcours ont permis à la DTN dans son ensemble de participer à ces rencontres.

Réseau Sports Nature ministère :

En l'absence du 4ème cadre technique Serge Fulcrand et moi-même nous sommes répartie la présence de la DTN dans les réunions du groupe de travail sur les valeurs éducatives des sports de nature, piloté par le Pôle ressources national de sports de nature. Le travail de ce groupe a abouti à une campagne de promotion des sports de nature à destination des prescripteurs de séjour collectifs de mineurs.

J'ai participé en voisin à Carmaux (Tarn) au mois de mars au regroupement des référents sports de nature du ministère des sports. Ces regroupements sont toujours l'occasion de renforcer la prise en compte des problématiques qui sont propres à la spéléologie dans le réseau sports nature du ministère.

Comme chaque année j'ai participé au comité de suivi et d'orientation du Pole ressources national des sports de nature.

Convention Grenelle :

Rédigée et finalisée depuis le mois de septembre 2010, elle a enfin pu être signée le 7 septembre 2011. Alors qu'une opération de communication autour de cette signature était initialement prévue, elle n'a malheureusement pu être signée que par échange de courriers.

Adossée à cette convention, les commissions environnement et scientifique, avec l'appui du comité régional de Midi Pyrénées, ont déposé et obtenu une demande de subvention de 15 000 euros.

Réunion Parcours Jeune :

Sur ce dossier les objectifs n'ont pas été atteints. Alors que le parcours a été restructuré et qu'il a obtenu l'aval du Comité directeur et l'assentiment de toute les structures fédérales, nous n'avons pas réussi à le concrétiser. J'identifie plusieurs éléments pouvant expliquer en partie cet échec :
>>mauvaise adéquation entre le projet et les moyens humain et financier de la Fédération et de ces structures. Les intentions sont bonnes mais peut-être décalées par rapport aux moyens fédéraux ?

>>manque de disponibilité justifié du référent du parcours jeune. Les rencontres et prises de contacts nécessaires au lancement du parcours ont du être annulées, ou reportées.

>>manque de disponibilité de la DTN. Serge Fulcrand et moi-même n'avons pas pu dégager tout le temps nécessaire pour favoriser le lancement du parcours et notamment le travail collaboratif prévu avec les CTF.

Commission communication :

Afin d'aider la commission communication à engager le travail fixé par la feuille de route adoptée par le Comité directeur, j'ai accompagné la commission communication à travers plusieurs réunions téléphoniques et échanges de mail. Je suis plus particulièrement intervenu dans la réalisation de la charte graphique, du stand et des « wing-flags » fédéraux, du communiqué de presse des JNSC et du site internet.

Accord Bi gouvernemental :

J'ai poursuivi en 2011 le travail de relai entre les projets portés par la CREI et le bureau des relations internationales. Deux actions ont pu être soutenues :

>>Accueil de 2 spéléologues luxembourgeois au stage initiateur international de spéléologie

>>Stage initiateur spéléo et stage de plongée au Liban

Canyon :

J'ai participé à 2 des réunions de la Commission canyon interfédérale.

SSF :

J'ai accompagné la Présidente et le SSF lors de la rencontre du 14/09/2011 avec le préfet Khill à la Direction de la Sécurité civile et de la gestion de crise à propos de la convention d'assistance.

Dans la continuité de ce rendez-vous, j'ai travaillé avec le Cabinet de Chantal Jouanno puis de Mr Douillet, afin d'obtenir un appui pour permettre une conciliation.

Arrêté mélange Plongée :

J'ai participé à la réunion de la CIPS le 21 mai 2011, et accompagné l'EFPS et plus particulièrement Frédéric Martin dans les travaux de réaction du nouvel arrêté mélange.

Plusieurs contacts et réunions avec le bureau de la protection des publics et la rédaction d'une note auront été nécessaires pour obtenir le retrait de la plongée souterrain des dispositions du nouvel arrêté.

Accompagnement réunion fédéral et statutaire :

Comme chaque année, j'ai participé à diverses réunions et aux réunions statutaires :
>>Réunion de bureau, de comité directeur et assemblée nationale.

>>Réunion de grande région

>>Congrès national de la FFRP

>>Réunion de lancement de Millau 2013 le 13/05/2012

>>Journée d'étude des 2 écoles

>>Rencontre avec Sophie Dion (Conseillères sports du Président de la République) le 14/09/11.

Rapport d'activités des Conseillers techniques nationaux

Gérard Cazes

Lettre de missions et bilan du programme d'actions 2011-2012

N°	Actions	% du tps	Échéance / Eléments de planning	Indicateurs d'évaluation (Résultats attendus)	Réalisation oui/non	Analyses/commentaires/Remarques
Missions nationales						
1	[Analyse des besoins de formation] : -Réaliser une analyse des besoins de formation et de l'offre de pratique des clubs de la Fédération..	6%	Au fil de l'eau	Réalisation d'une étude en partenariat avec le PRNSN et le CREPS de Vallon Pont d'Arc.	NON	Manque de temps (ou erreur de choix dans les priorités), charges de travail et agendas des uns et des autres...
2	[Adéquation besoin et offre de formation] : -Assurer la meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins des adhérents.	6%	Au fil de l'eau	-Mise en place du calendrier de formation au regard de cet objectif.	NON	voir ci-dessus…
3	[BD outils de formation] : -Réaliser une base de données des outils de formation.	6%	Au fil de l'eau	-Base de données effective, nombre de documents accessibles.	OUI / NON	Compilation effective des documents, base de données non opérationnelle.
4	[Manuel Technique EFS] : -Terminer la réalisation du manuel technique spéléologie.	12%	1er trimestre	-Publication du manuel.	OUI	Grosse charge de travail au premier semestre, puis sortie du manuel fin aout.

N°	Actions	% du tps	Échéance / Eléments de planning	Indicateurs d'évaluation (Résultats attendus)	Réalisation oui/non	Analyses/commentaires/Remarques
5	[Suivi grande région] : -Assistance aux instances régionales et départementales dans leurs relations avec les services déconcentrés des administrations ou partenaires locaux. -Aide à l'élaboration et/ou au suivi d'un projet de développement régional ou départemental en lien avec le projet fédéral, sur régions de références	10%	Au fil de l'eau	«- Réponses aux sollicitations. - Accompagnement technique.»	OUI	Sollicitations région E : trois réunions de CSR : formations, camp jeunes, équipement… réunion SCAP avril, AG CSR E, AG CDS 30 et 34. Encadrement deux journées spéléo du camp jeunes en juillet. Raid UNSS 30 du 6 au 9 juin (120 participants sur deux sites souterrains). Réunion ONF CDS 34 21 février.Trop peu de contact avec Midi Py pour le suivi de l'ETR, à renforcer en 2012.
6	[Gestion EPI] : - Répondre aux sollicitations des clubs et comités en matière de gestion des EPI. - Assurer la formation à la gestion des EPI.	4%	Au fil de l'eau mars 2011	«-Nombre de réponses apportées. -Nombre de formations organisées, nombre de stagiaires.»	OUI	Réponses aux sollicitations (une dizaine par téléphone et mail), envoi et explications des recommandations fédérales. Formation à la gestion des EPI : Quatre stagiaires, Lyon, 19 mars.
7	[Formation] : -Participer à l'encadrement des stages de formation de moniteurs, instructeurs, formation continue, stages de formation personnelle de niveau 3 de spéléologie.	17%	février, avril, juin août, octobre 2011, à définir en 2012	-Encadrement des stages inscrits au calendrier.	OUI	Encadrement formation moniteur : module 0 février lozère, module 1 juin Ariège, module 3 octobre Vaucluse. Encadrement stage initiateur spéléo/canyon août Pyrénées Atlantiques. Réunion d'harmonisation administrative EFS EFC Lyon 17 octobre. Organisation week end photo 26 et 27 novembre (illustration calendrier des stages). Préparation technique et participation aux rencontres Spéléo et canyon pour tous 12, 14 et 15 janvier dans l'Hérault.
8	[GET] : -Cordonner le groupe d'étude technique fédéral.	10%	tests en avril 2011 au fil de l'eau	«-Réalisation de tests en lien avec les commissions techniques de la fédération. -Publication de fiches.»	OUI	Tests ENSA 5 au 7 janvier dyneema (EFC) et 2 au 4 novembre nœud de chaise double. Publication d'une note sur le nœud de chaise double. Recherche sur l'escalade en artif (EFS) en avril. Fiches GET en cours de réalisation pour le prochain site FFS.
9	[Formation BEES Spéléo] : -Participer à la préparation des UF techniques du BEES spéléo organisées par l'établissement de formation et intervenir lors de ces UF.	2%	mai 2011	-Répondre aux convocations.	OUI	Intervention UF2 BEES 16 et 17 mai Vercors. Signature convention FFS CREPS 27 juin. Préparation du cursus BAPAAT «spéléo tube de lave» à la Réunion.
10	[Jurys BEES Spéléo] : -Participer aux différents jurys d'examen en lien avec la spéléologie et le canyon..	5%	Février, avril et octobre 2011	-Répondre aux convocations.	OUI	Jury BEES : tests d'entrée 22 au 24 février Vaucluse, préformation 22 avril Ardèche, UF2 24 au 26 mai Vercors, examen final 11 au 13 octobre Ardèche, rattrapage UF2 22 au 24 novembre Vercors. Jurys BAPAAT 23 mai Aveyron, 22 et 23 juin Aude
11	[Harmo BEES Spéléo] : -Participer aux travaux de la commission d'harmonisation..	1%	25/02/2011 puis dates non déterminées	-Répondre aux convocations.	OUI	Participation aux réunions d'harmonisation 25 février et 14 octobre en Ardèche.
12	[DE spéléo] : -Participer aux travaux de mise en place du DE spéléo.	2%	dates encore non déterminées	-Répondre aux convocations.	OUI	Réunions DE spéléo : ministère de sports 14 septembre et 19 octobre, Lyon 21 octobre. DE canyon Grenoble 31mai
13	[Emploi formation] : -Participation au groupe emploi formation animé par le PRNSN.	2%	20 avril 2010 puis dates encore non déterminées	-Répondre aux convocations.	OUI	Réunions du groupe, ministère des sports, 20 avril et 15 juin : enquête éducateurs sportifs déclarés.
14	[RDV FFS] : -Participer aux diférentes réunions, Journées d'Etude (DTN, Commissions enseignement) et rendez vous nationaux.	5%	Automne 2011 -Dates encore non déterminées	-Répondre aux convocations.	OUI	Réunion FFS SNPSC lyon 18 février. Réunions DN EFS deux week-ends (avril et septembre) et deux réunions téléphoniques, Journées d'étude commissions enseignement octobre Issy les Moulineaux, réunions de travail DTN 17 mars 4 juillet et 15 septembre, JE DTN 13 au 15 décembre.
15	[RESEAU SN du MS] : -Participation au regroupement des référents régionaux des sports de nature..	4%	22 au 25 mars 2011, du 4 au 8 octobre 2011, et 2 rassemblements en 2012	-Répondre aux convocations.	OUI	Participation Euromeet 5 et 6 octobre Annecy.

N°	Actions	% du tps	Échéance / Eléments de planning	Indicateurs d'évaluation (Résultats attendus)	Réalisation oui/non	Analyses/commentaires/Remarques
16	[Séminaire CTS] : -Participation aux rencontres cadres techniques sportifs de Languedoc Roussillon et réunions de service organisées par la DRJSCS.	3%	dates encore non déterminées	-Répondre aux convocations.	OUI	Réunion de service septembre et séminaire CTS 20 octobre Montpellier.
17	[Missions DRJSCS] : -Expertise, conseil. -Participation aux travaux de la cellule SN régionale.	3%	dates encore non déterminées	«-Répondre aux sollicitations. -Répondre aux convocations.»	OUI	Réponse aux sollicitations techniques : parcours en hauteur, vias ferratas, équipement de sites… Sortie personnels DRJSCS 24 septembre. Réunion cellule SN régionale Languedoc Roussillon 26 et 27 septembre. Membre du CA du CREPS de Montpellier.
		98%				

Formation professionnelle continue

N°	Actions	% du tps
	Formation continue «besoins/ offre de formation»	2%
	Total général	100%

Serge Fulcrand

Lettre de missions 2011-2012 et bilan du programme d'actions 2011

N°	Actions	% du tps	Échéance / Eléments de planning	Indicateurs d'évaluation (Résultats attendus)	Réalisation oui/non	Analyses/commentaires/Remarques

Missions nationales

1	[Parcours jeunes] :	14%				
	-Accompagner les structures fédérales dans la mise en œuvre du parcours jeunes.		Automne	-Edition cahier des charges stages famille et découverte.	oui	
	-Coordonner la mise en place des stages «clubs accueillants».		-Au fil de l'eau.	-Réalisation stage dans chaque grande région karstique.	non	Pas de stages clubs accueillants en 2011, réalisation reportée en 2012.
	-Suivi des EDSC existantes, étude des bilans et aide à la création de nouvelles EDSC.		-avril, octobre, décembre.	-Création d'une nouvelle EDSC.	oui	Suivi des bilans 2011, pas de création d'EDS.
	-Suivi de l'organisation des camps jeunes inter-régionaux.			-Réalisation camps jeunes chaque année.	oui	Uniquement en Languedoc.
	-Accompagner la réalisation d'une expédition jeunes en 2012.		-04/11 et été 12		non	L'expé jeune est prévue pour 2012, sous forme de camp d'altitude.
	Accompagner l'organisation des WE jeunes		23-24,25/04 et 17-18 /12		oui	La dynamique est bonne, la réorganisation du parcours jeune est cohérente.
2	[Spéléo et canyon pour tous] :	13%				
	-Création et animation d'un groupe de travail.		14-15-16/01	-Publication des conclusions de l'année 2010.	oui	Le groupe élargi rassemble 50 personnes.
	-Organiser des rencontres de formateurs.		28,29/05	publication des résultats	oui	Le groupe de formateurs rassemble 15 personnes issues du milieu professionnel santé et fédéral.
	-Mise en œuvre d'un stage expérimental en 2011 et de module complémentaire en 2012.		octobre	Réalisation du stage expériemental en 2011, Réalisation des modules complémentaires en 2012.	oui/non	Le contenu , les réferentiels sont réalisés, l'équipe de cadres réunie, le stage est organisé en Mai 2012.
3	[Canyonisme] :	10%	4-5/02, 27-28 /05, 21-22/10	-Participation aux 3 réunions de la CCI.	oui	
	-Accompagner la commission canyon de la fédération et la commission canyon interfédérale FFS/FFME/FFCAM.		9/09,18/11	-3 réunions de la Direction nationales de l'EFC. -Accompagnement RIF	oui	
			9,10,11/9		oui	Encadrement durant le RIF 2011 et rencontre avec les organisateurs du RIF 2012.
	projet structure artificielle espace Cusset		21/03, 14/09, 19/09	participation aux réunions	oui	Grand projet à long terme, impliquant l'agglomeration lyonnaise et de nombreuses structures, réalisation : 5 ans

N°	Actions	% du tps	Échéance / Eléments de planning	Indicateurs d'évaluation (Résultats attendus)	Réalisation oui/non	Analyses/commentaires/Remarques
4	[Formation canyonisme] :	17%		-Encadrement des stages inscrits au calendrier.		
	-Participer à l'encadrement des stages de formation canyon : instructeurs, formation continue, stage haut niveau, stage hivernal et initiateur CCI.			-Publication des comptes rendus.	oui	
	J Formation continue des cadres		26-27/03		oui	
	hivernal		9 au 13/02		oui	
	initiateur CCI		8 au 15/05		oui	La synthese est actée au niveau de la CCI et les référentiels sont mis à jour.
	haut niveau		19 au 25/06		oui	Document de synthèse réalisé et publié : cahier EFC N°2.
	instructeur		18 au 24/08		oui	
5	-Organiser les premières rencontres sportives canyons sur structures artificielles	4%	mars, avril, 27/09 au 2/10	-Produire un règlement.	non	Visite du site effectué.
				-Définir des règles de sécurité.		Formation du groupe de réflexion
				-Former des juges.		Le projet est reporté à septembre 2012.
6	[GET] -Participer aux travaux du groupe d'étude technique fédéral pour les tests en canyonisme.	2%	5-6-7/01	-Réalisation des tests -Publication des documents techniques.	oui oui	Tests réalisés pour l'EFC et l'expédition nationale canyon au Népal Compte rendu réalisé
7	[Formation BEES de spéléo] :	2%	16-mars	-Répondre aux convoc.	oui	Suivi du stage en milieu fédéral
	Intervenir sur l'UF4 et l'UF1 du BEES 1 organisées par l'établissement de formation.				oui	Intervention à l'UF4 : le projet fédéral , intervention à l'UF1 les publics particuliers , le handicap.
8	[Jurys BEES Spéléo] :	5%	Octobre			
	Participer aux différents jurys d'examen en lien avec la spéléologie et le canyonisme.					Participation au jury final
9	[Harmonisation BEES de spéléologie] :	2%	25/02 , 14/10	-Répondre aux convoc.	oui	
	Participer aux travaux de la commission d'harmonisation.				oui	
10	[DE Canyonisme] :	5%	11/01, 08/02, 29/03, 31/05	-Répondre aux convoc.	oui	
	-Participer aux travaux de mise en place du DE canyon					
	participer aux certifications		26 au 28/10, 7/11		oui	
11	[Tunnels de lave] :	8%	24/01 au 4/02	-Réalisation de la mission.	oui	Mission réalisée et mise en place d'une formation adaptée
	-Réaliser la mission d'expertise des tunnels de lave , pour la DRJSCS de la Réunion.			-Production du rapport d'expertise	oui	Le rapport sert de référence pour la formation.
12	[Equipement de sites] :	1%	10/03, 1/12, 8/12	-Répondre aux sollicitations.	oui	
	-Conseiller les aménageurs de sites de pratiques afin de favoriser la pratique de loisir.					Concertation avec le CG 30 et action avec CDS30 et professionnels pour les sites de pratique : grotte Claire, grégoire fées.
13	[Suivi grande région Sud-Est] :	9%	6au9/06	-Répondre aux sollicitations.		Peu de sollicitations.
	-Assistance aux instances régionales et départementales dans leurs relations avec les services déconcentrés des administrations ou partenaires locaux.			-Accompagnement technique.	oui	Représentation du CSR A sur le projet aménagement du barrage Cusset (action 3).
	-Aide à l'élaboration et/ou au suivi d'un projet de développement régional ou départemental en lien avec le projet fédéral, sur régions de références.			organiser le raid UNSS 30	oui	Préparation, organisation encadrement de l'épreuve spéléologie Raid UNSS des collèges (150 collègiens).

N°	Actions	Nb de jour ou % du tps	Échéance / Eléments de planning	Indicateurs d'évaluation (Résultats attendus)	Réalisation oui/non	Analyses/commentaires/Remarques
14	[RDV FFS] :	4%	18-19-20/11 13-14-15/12	-Répondre aux convocations.		
	-Participer aux différentes réunions, Journées d'Etudes (DTN, Commissions enseignements) et rendez-vous nationaux.				oui	
15	[RESEAU SN du MS] :	1%	4-5-6-7/10	-Participer aux rencontres en liaison avec les missions nationales.		
	-Participation au regroupement des référents régionaux des sports de nature.				oui	Rencontres européennes sports de nature : euromeet, Annecy
16	[Séminaire CTS] :	3%		-Répondre aux convocations.	oui	
	-Participation aux rencontres cadres techniques sportifs de Languedoc-Roussillon et réunions de service organisées par la DRJSCS.		20/10/2011			
		100%				

Formation professionnelle continue

N°	Actions	% du tps
	Formation continue « handicap »	0%
	Total général	100%

Claire Lagache

Lettre de missions et bilan du programme d'actions 2011-2012

N°	Actions	% du tps	Échéance / Eléments de planning	Indicateurs d'évaluation (Résultats attendus)	Réalisation oui/non	Analyses/commentaires/Remarques

Missions nationales

1	[Inventaire BRGM] : - Suivi des CDS sur la campagne d'inventaire et assurer la liaison entre les CDS et les services du BRGM.	5%	Au fil de l'eau	100% de réponses aux sollicitations.	OUI	Gestion et suivi des conventions 4 départements ont réalisés l'inventaire et 2 sont en cours de conventionnement lancement de la campagne 2011-2012 du BRGM + Une présentation BRGM à l'AG CDS 38
2	[BD cavité BRGM] : -Impulsion et suivi du projet d'évolution de la BD cavité et de l'implication de la Fédération.	2%	Au fil de l'eau	Définition des modalités de réalisation du projet.	Oui/ Stand by	1 réunion Bd cavités au MEDDTL. Suivi en parallèle du projet Karsteau Dévelopé par la région Aquitaine.
3	[Recensement] : - Suivi du Recensement des équipements sportifs en spéléo notamment sur la région Rhône-Alpes, en assurant la liaison entre les CDS et les services déconcentrés du MS. -Favoriser l'implication de la spéléologie sur le schéma de cohérence Rhône-Alpes.	7%	Au fil de l'eau	- 100% de réponses aux sollicitations (enquêteur ou CDS). - Elaboration du schéma de cohérence Rhône-Alpes.	- Oui - Oui en cours de finalisation	2 réunions recensement en Rhône Alpes et une réunion recensement au ministére des sports. Suivi et relance des CDS rhône-Alpes. Une réunion présentation schéma de cohérance du Conseil Régional en Rhône Alpes. Réponse à l'appel à projet SN avec la DRJCSC de Rhône Alpes, 3 réunions pour la mise en place de l'appel à projet. Suivi de l'appel à projet. Elaboration de la convention recensement avec le MS pour récupérer les données au niveau national du RES
4	[CDESI] : Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires: - Inventaire et suivi. - Information/formation en direction des CDS sur les CDESI et le rôle des CDS dans la CDESI.	4%	Au fil de l'eau	- 100% de réponses aux sollicitations des CDS. - Création tableau de bord de suivi ou carte et chiffres des CDESI avec ou non l'implication des CDS. - Définition d'un dispositif d'accompagnement des CDS par la formation. - Création d'une boîte à outil.	oui non non non»	Information des comités à la demande. Réponses aux sollicitations Relation CG 38 pour mise en place du PDESI (lors de l'AG CDS 38)

N°	Actions	% du tps	Échéance / Eléments de planning	Indicateurs d'évaluation (Résultats attendus)	Réalisation oui/non	Analyses/commentaires/Remarques
5	[OPAESI réseau alerte] : - Animation et suivi de l'OPAESI canyon. Etude de faisabilité et mise en place de l'outil OPAESI spéléo avec le Pôle Ressource National des Sports de Nature.	7%	Au fil de l'eau	- 100% de réponses aux sollicitations - Bilan chiffré sur l'utilisation de l'outils et de l'état des canyons : - Nombre alerte. - Nombre de réaction/ conciliation positive. - Bilan action référents territoriaux. - Mise en place de l'outil OPAESI spéléo.	oui oui oui oui non non	Mise à jour des onglets et de la présentation intranet de l'outil Ajout d'un onglet « environnement » pour pouvoir avoir un suivi (certains sites sont en zone natura 2000,...) Réponses aux sollicitations Réponse aux alertes: 4 alertes Contact avec EDF national suite à la réunion organisée lors du RIF 2011 Mise à jour des référents côté FFS Présentation de l'outil lors de 2 réunions nationales (groupe GRESI et PRNSN)
6	[CCI : Protocole d'étude d'impact] : - Coordination du travail de définition d'un protocole d'étude d'impact au sein de la Commission Canyon Interfédérale.	4%	Au fil de l'eau	- Réalisation du protocole.	non	Réunion CCI + 1,5 jours préparation méthodo + contacts pris avec université pour 2012
7	[Conventions d'acces aux sites] : - Accompagner les comités dans leur démarche de conventionnement. - Assurer une coordination sur la rédaction de celle-ci dans le respect de la procédure établie.	11%	au fil de l'eau	- 100% réponses aux solliciations et aux besoins.	oui	Suivi convention, mise en place de la nouvelle convention cadre d'accès aux sites de pratique. Réponses aux sollicitations. réunions avec le groupe convention, mise en place de l'inventaire des conventions existantes Suivi de l'affaire VINCI et réunion avec VINCI. Suivi de l'affaire Padirac.
8	[Gestion des contentieux] : - Assurer une veille et suivre les contentieux : accompagnement, technique et juridique, accompagnement démarche de conciliation.	5%	Au fil de l'eau	- 100% de réponses aux sollicitations Réponses aux convocations (réunion conciliation).	oui	Accompagnement et suivi dossier. Dossier Verdon, (la fouge). Réunion VINCI en Poitou Chanrente. Suivi Martinique et Réunion sur création espaces protégés avec fermetures canyons prévues.
9	[Partenariat] : - Accompagner le fédération dans la définition de partenariat avec les gestionnaires d'espaces naturels.	5%	au fil de l'eau	- 100% de réponses aux sollicitations - Finalisation des accords suite aux besoins identifiés.	oui	Une réunion pour mise en place d'une convention avec la FCEN. Une réunion avec FNE Suivi convention ONF (aucune encore finalisée)
10	[Programmes environnementaux] : - SCAP, Natura 2000, etc : Suivi conseil et animation.	7%	au fil de l'eau	- 100% de réponses aux sollicitations et besoins.	oui	2 réunions GRESI Natura 2000 + une réunion Natura 2000 à Besancon + une réunion Besancon SCAP. Information/communication aux comités. Réponses aux sollicitations. Suivi des évolutions des réglementations, communications, aides aux comités. Natura 2000: négociation circulaire 2nd decret, dénonciation des listes locales abusives au MEDDTL. (Poitou), échanges avec les correspondants régionaux sports de nature de jeunesse et sports.
11	[Favoriser la professionnalisation de la fédération et de ces comités] : - Etude diagnostic sur l'emploi existant. - Analyse des besoins territoriaux. - Permettre l'emploi de cadres technique fédéraux.	7%	Au fil de l'eau	- Réalisation d'un diagnostic territorial sur les grandes régions karstiques de France. - Avoir engagé l'emploi d'au moins 2 cadres techniques fédéraux.	non en cours un seul emploi	1 réunion CNAR + une réunion emploi CSR RA + une entrevue futur salarié CSR RA + une réunion CNOSF Suivi de l'emploi RA, aide CSR RA (PSE). Contact avec d'autres CDS pour la mise en place d'emploi Bilan des métiers d'un CTF Fiche et communication sur les différentes aides/ outils à l'emploi (PSE, DLA, Service civique,...)
12	[Suivi grande région Nord Est] : -Assistance aux instances régionales et départementales dans leurs relations avec les services déconcentrés des administrations ou partenaires locaux. -Aide à l'élaboration et/ou au suivi d'un projet de développement régional ou départemental en lien avec le projet fédéral, sur régions de références	5%	Au fil de l'eau	- Réponses aux sollicitations. - Accompagnement technique.	oui	Suivi AG CSR Franche Comté. Réponse à l'appel à projet Franche Comté, mise en place de l'appel à projet (2j) et encadrement lors de la formation lié à l'appel à projet (2j) Réunion avec le CDS 01 et la commission scientifique (réunion avec le CSR RA à la DRJSCSRA)

N°	Actions	% du tps	Échéance / Eléments de planning	Indicateurs d'évaluation (Résultats attendus)	Réalisation oui/non	Analyses/commentaires/Remarques
13	[PRNSN] : - Participation aux travaux du groupe emploi formation et du groupe expert ESI du PRNSN.	4%	2 à 3 réunions/an pour chaque groupe, dates non encore définies.	- Réponses aux convocations.	oui	3 réunions GRESI + 1 réunion groupe emploi 1 réunion groupe interfédéral
14	[RESEAU SN du MS] : Participation au regroupement des référents régionaux des sports de nature.	5%	22 au 25 mars 2011 du 4 au 8 octobre 2011 et 2 rassemblement en 2012	- Réponses aux convocations.	oui	2 participations rassemblement national des référents SN dont les rencontres européennes.
15	[RDV FFS] : Participation aux différentes journées d'études et rendez-vous nationaux : JE cadres techniques, Congrès et AG FFS...	5%	Au fil de l'eau	- Réponses aux convocations.	oui	Participation journées DTN, JE, RIF, Congrés Rhône Alpes.
16	[BEES Speleo] : -Présentation problématique accès aux sites de la fédération - Professionnalisation	3%	3 février 2011 décembre 2011	- Elaboration contenus et interventions en formation. - Réponses aux sollicitations.	oui	interventions sur BE spéléo et sur le DE canyon
17	«[Séminaire CTS] : -Participation aux rencontres cadres techniques sportifs de Rhône-Alpes organisées par la DRJSCS.»	2%	date encore non déterminée	- Réponses aux convocations.	oui	2 journées rassemblement CTS RA + 1 jour sur le jury BEES
18	[Missions DRJSCS] : -Expertise, conseil. -Participation aux travaux de la cellule SN régionale.	3%	dates encore non déterminées	-Répondre aux sollicitations. -Répondre aux convocations.	oui	1 rassemblement de la cellule SN RA Travail en collaboration sur des projets tels que le Recensement Rhône Alpes et l'appel à projet Rhône Alpes.
Total		91%				

Formation professionnelle continue

N°	Actions	% du tps	Échéance / Eléments de planning	Indicateurs d'évaluation (Résultats attendus)
	Formation spéléo	4%	Module Zéro : 26 février au 4 mars 2011 et 2012 ?	module Zèro + journées formation technique
	Formation canyon	4%	Stage initiateur : 9 au 15 mai 2011 et 2012 ?	initiateur + observation stage instructeur+journées techniques
	Formation continue : emploi et professionnalisation - Accès aux sites	1%		1j CNAR
	Total	9%		
	Total général	100%		

Bilan 2011 des cadres techniques fédéraux et environnementaux des comités

Éric Alexis

Salariés des comités, les cadres techniques fédéraux (CTF) et environnement étaient en 2011 au nombre de 7, répartis dans 6 CDS et 1 CSR.

A noter, l'arrivée le 15 décembre 2011 de Fabien Leguet au CSR Rhône Alpes. Son activité de fin d'année n'a pas été intégrée à cette analyse. Son travail apparaitra dans le bilan 2012. Dans le Gard, Pierre Bevengut est parti vers d'autres horizons professionnels, il a été remplacé par Mathieu Douyère. Harry Lankester, dans les Bouches-du-Rhône, a également fait des choix professionnels qui l'ont amené à quitter le comité. Le CDS 13 a décidé de ne pas rembaucher un CTF, en tout cas pas immédiatement. Mathieu Rasse, dans les Pyrénées Atlantiques, a été en arrêt maladie une partie de l'année, ceci explique son total de temps de travail à 88 %.

Les CTF participent au quotidien dans le cadre de leur activité professionnelle à la mise en œuvre du projet fédéral. Comme l'an dernier, le tableau et les 8 graphiques ci-dessous, font apparaître, de manière synthétique, leur compte rendu d'activité.

Cette activité s'articule, pour tous, autour des 7 mêmes axes qu'en 2010. Le rapport du temps passé entre chacun de ces axes reste globalement le même qu'en 2010.

Promotion / Communication :

Contrairement à 2010 où seul Pascal menait des actions significatives dans ce domaine,

en 2011, on peut considérer que Pascal mais aussi Judi et Mathieu D. travaillent sur cet axe. Il faut rappeler qu'il s'agit ici d'actions de promotion et de communication globales. Les actions menées dans le cadre d'action particulière ont été comptabilisées dans le temps consacré spécifiquement à l'action.

Développement jeune et famille :

L'EDSC reste, une fois de plus, en 2011 le pilier central de ces axes « métiers ». A noter, les 30% de temps de travail consacrés par Harry dans les Bouches du Rhône sur les EDSC. Son départ aura certainement un impact important sur ce volet du projet porté par le CDS.

Delphine étant une technicienne « environnement », elle consacre peu de temps à cet axe de travail. Néanmoins, ce bilan fait apparaître, à nouveau, l'expertise du CSR Midi-Pyrénées en matière de sentier karstique.

Développement des pratiques :

A part Harry (6%) qui développe très peu d'actions en dehors du public jeune et famille, les autres cadres techniques cherchent toujours à différencier les leviers de développement, notamment vers le public scolaire. L'arrivée sur cette thématique en 2012 du 4ème Conseiller technique national au sein de la DTN offrira un relai important aux CTF.

A noter que les 2 axes « développement » représentent en moyenne pour les 7 cadres techniques 38% de leur temps de travail.

Accès aux sites / inventaires / Environnement :

On peu noter une augmentation importante du temps consacré à cet axe de travail pour Pascal (14% en 2010 - 42% en 2011) et une baisse significative pour Harry (15% en 2010 - 4% en 2011).

Même si pour Judi et Delphine, on remarque une baisse, ces problématiques occupent encore beaucoup de temps, 20% en moyenne pour tous les CTF.

Formation technique :

Pour Delphine (0,64%) et Mathieu D (3%) en 2011, la formation technique n'a pas été une priorité. En passant de 5 à 16%, Yves connait une forte augmentation de cet axe de travail. Pour Yves, Pascal, Judi et Mathieu R, la formation occupe presque ¼ de leur temps de travail.

Administratif / Secrétariat :

Mathieu D consacre, par rapport à son prédécesseur, pratiquement 10% de temps en plus aux taches administratives. Yves connait en 2011 une baisse significative en passant de 24 à 13%. Pour les autres CTF, le volume consacré aux tâches administratives varie de -6 à +5%. Il est toujours un point important du métier des CTF avec une moyenne de 15% du temps de travail.

Guidage professionnel :

Pour Harry (20%) et Mathieu D (25%), le guidage professionnel semble être une source de revenu importante pour boucler leur salaire annuel.

Pascal qui y consacrait 10% de son temps en 2010, n'y a consacré qu'1% en 2011.

Delphine n'ayant pas les compétences pour faire du guidage, elle n'a pas mené d'action de ce type. Yves (6%), Judicaël (6%) et Mathieu (2%) ne semblent pas voir besoin d'utiliser cette source de revenus.

Au-delà des cas particuliers et des variations individuelles des charges de travail, cette deuxième photographie montre une forme de stabilité dans la répartition des temps consacrés à chacun des axes qui constituent le métier de CTF.

En 2012, après 3 années d'observation, ce compte rendu pourra prendre une dimension qualitative en mettant en rapport ces chiffres avec le statut des CTF, les partenariats locaux, les projets portés par leurs comités, etc.

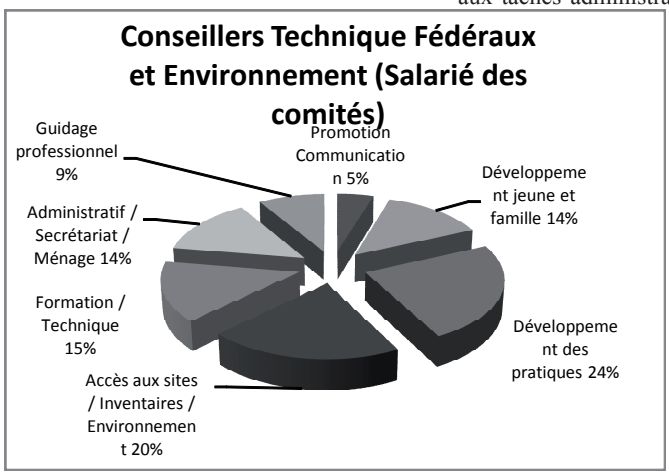
Conseillers Technique Fédéraux et Environnement (Salarié des comités)
Guidage professionnel 9%
Promotion Communicatio n 5%
Développeme nt jeune et famille 14%
Administratif / Secrétariat / Ménage 14%
Formation / Technique 15%
Développeme nt des pratiques 24%
Accès aux sites / Inventaires / Environnemen t 20%

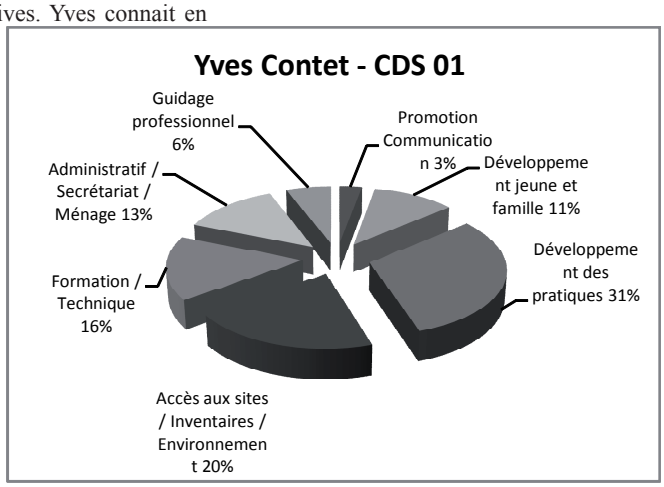
Yves Contet - CDS 01
Guidage professionnel 6%
Promotion Communicatio n 3%
Développeme nt jeune et famille 11%
Administratif / Secrétariat / Ménage 13%
Développeme nt des pratiques 31%
Formation / Technique 16%
Accès aux sites / Inventaires / Environnemen t 20%

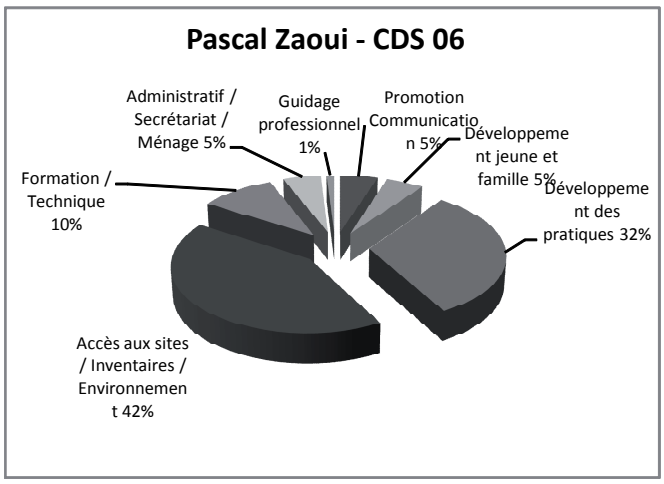
Pascal Zaoui - CDS 06
Administratif / Secrétariat / Ménage 5%
Guidage professionnel 1%
Promotion Communicatio n 5%
Développeme nt jeune et famille 5%
Développeme nt des pratiques 32%
Formation / Technique 10%
Accès aux sites / Inventaires / Environnemen t 42%

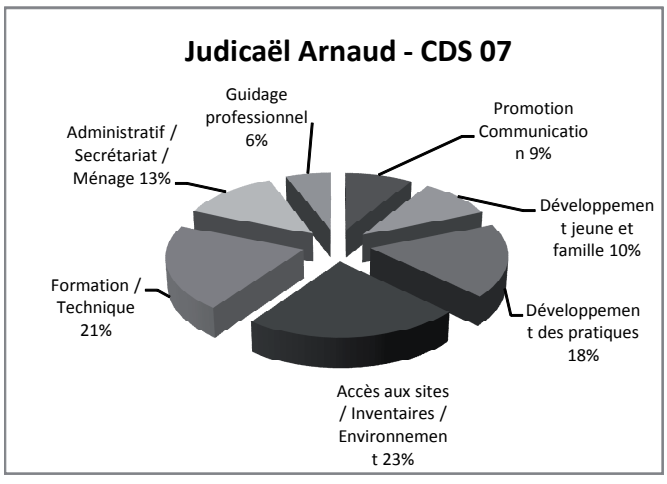
Judicaël Arnaud - CDS 07
Guidage professionnel 6%
Promotion Communicatio n 9%
Administratif / Secrétariat / Ménage 13%
Développemen t jeune et famille 10%
Formation / Technique 21%
Développemen t des pratiques 18%
Accès aux sites / Inventaires / Environnemen t 23%

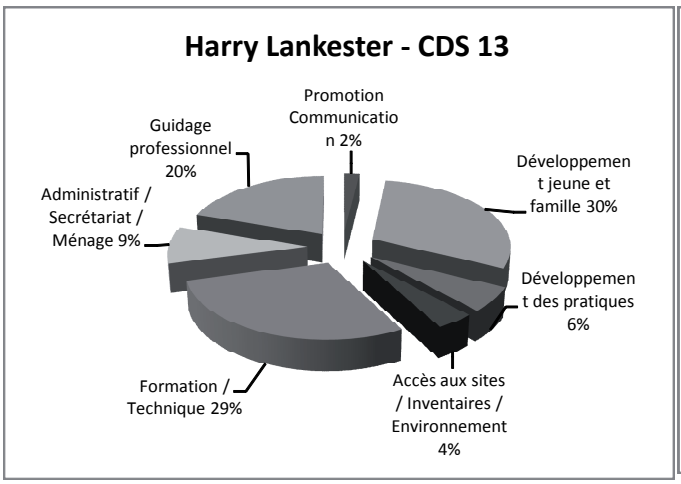
Harry Lankester - CDS 13
Promotion Communicatio n 2%
Guidage professionnel 20%
Développemen t jeune et famille 30%
Administratif / Secrétariat / Ménage 9%
Développemen t des pratiques 6%
Formation / Technique 29%
Accès aux sites / Inventaires / Environnement 4%

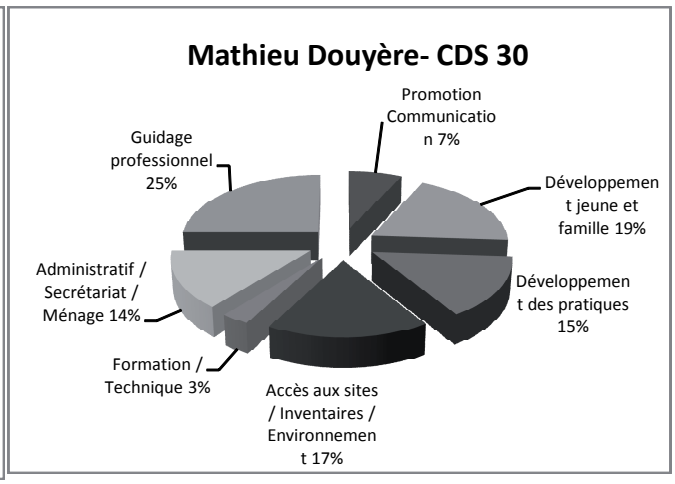
Mathieu Douyère- CDS 30
Promotion Communicatio n 7%
Guidage professionnel 25%
Développemen t jeune et famille 19%
Administratif / Secrétariat / Ménage 14%
Développemen t des pratiques 15%
Formation / Technique 3%
Accès aux sites / Inventaires / Environnemen t 17%

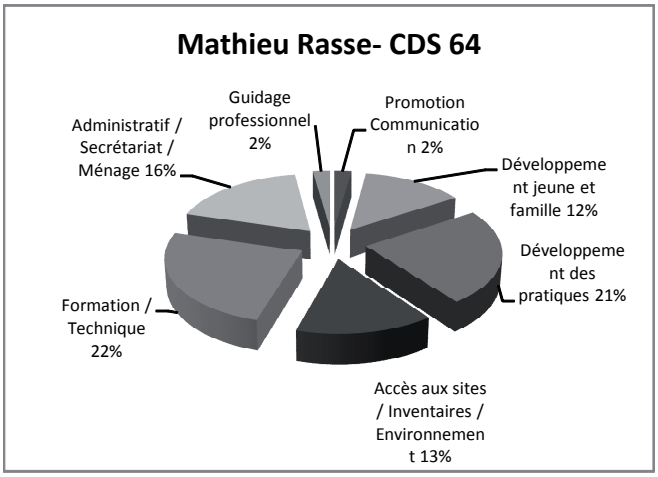
Mathieu Rasse- CDS 64
Guidage professionnel 2%
Promotion Communicatio n 2%
Administratif / Secrétariat / Ménage 16%
Développeme nt jeune et famille 12%
Développeme nt des pratiques 21%
Formation / Technique 22%
Accès aux sites / Inventaires / Environnemen t 13%

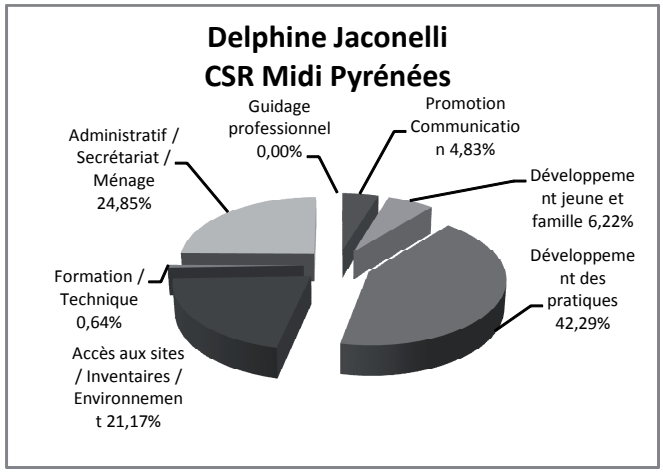
Delphine Jaconelli
CSR Midi Pyrénées
Guidage professionnel 0,00%
Promotion Communicatio n 4,83%
Administratif / Secrétariat / Ménage 24,85%
Développeme nt jeune et famille 6,22%
Développeme nt des pratiques 42,29%
Formation / Technique 0,64%
Accès aux sites / Inventaires / Environnemen t 21,17%

CHAPITRE II : Dossiers soumis au vote de l'Assemblée générale et projets 2012

Rapport d'orientation 2012

Le rapport d'orientation 2012, s'inscrit dans le projet fédéral 2009-2012.

Rapport d'orientation 2008/2012	Actions	Actions 2012 / Qui fait quoi ?
Mieux définir notre fonctionnement et s'en donner les moyens Pour permettre une cohérence de l'action fédérale, une richesse des échanges, une mutualisation des moyens et pour que chaque niveau se sente concerné par la politique fédérale.		
	En décentralisant des actions aux niveaux départemental et régional	
1 2 3 4	• Favoriser l'organisation au niveau départemental de stages de découverte et de formation • Favoriser l'organisation au niveau régional des stages de perfectionnement et d'initiateurs • gestion par les CDS des cavités fragiles ou protégées ou faisant l'objet d'une mesure de classement • mobilisation des commissions sur ce point.	• Mettre en application les décisions de l'Assemblée générale 2011 concernant la réforme du fonctionnement de la Fédération. • Création des pôles, mise en place du conseil d'administration, tout en poursuivant la réflexion sur son évolution, son organisation et son devenir. • Mettre en œuvre la convention type de gestion des accès.
	En établissant de véritables conventions de mise en œuvre de la politique fédérale du niveau national au niveau départemental	
5 6 7	• par la clarification des rôles et responsabilités de chacun des échelons • par la mutualisation des moyens financiers et humains • mise en place d'un groupe de travail rassemblant des présidents de CSR et des CDS pour redéfinir les rôles et les missions de chacun des échelons de la Fédération.	• Poursuite des réunions des 4 grandes régions.
	En diversifiant la recherche de moyens financiers	
8 9 10 11	• par le développement de partenariats • engager une étude de positionnement de la Fédération. • par un rééquilibrage du coût cotisation fédérale / assurance • engager les négociations avec le courtier.	• Poursuivre les actions de la commission communication avec l'engagement d'une stratégie pour la recherche de nouveaux partenariats, • Site internet, dossier de presse, etc.
Susciter les adhésions, accueillir et fidéliser les pratiquants Pour permettre la poursuite et le développement des explorations, pour pérenniser nos activités, pour que nos clubs vivent et se développent et pour rapprocher la Fédération de ses clubs et de ses adhérents.		
	En assurant la promotion de nos activités	
12 13 14 14bis 15 16 17 18 18bis	• par une présence lors d'évènements ou de manifestations grand public • définir un gabarit de stand fédéral et des visuels. • par l'organisation d'actions de découvertes des activités fédérales • Participation à l'organisation des 50 ans de la Fédération Millau 2013 • par la signature de conventions avec les collèges, lycées, universités, fédérations scolaires... • reprendre contact avec le milieu éducation nationale. • par la mise en place d'actions avec les professionnels de la spéléologie et du canyon et avec les gérants des cavités aménagées pour le tourisme • redéfinir le label professionnel en cohérence avec le plan qualité tourisme. Déposer la demande de délégation du canyonisme	• Poursuivre l'offre d'une gamme de produits fédéraux, Etre présent sur des manifestations importantes et significatives. • Offrir des outils de communication pour créer des supports de communication pour les instances locales. • Organiser les 10 ans des JNSC • accompagner le CDS Aveyron et le CSR Mdi-Pyrénées dans l'organisation des 50 ans de la Fédération • Mise en place et animation du site internet fédéral. • Création du dossier de presse. • Définir le cadre du partenariat avec le milieu des professionnels et des gérants de cavités pour le tourisme. (label professionnel entre autres). • Organiser et structurer la Fédération en conséquence.
	En facilitant la mission d'accueil des clubs	
19	• par la simplification de la procédure d'adhésion des nouveaux clubs	

Rapport d'orientation 2008/2012	Actions	Actions 2012 / Qui fait quoi ?
20	• par la mise à disposition d'outils (logiciel de gestion, site internet…)	• Créer une rubrique de mise à disposition d'outils administratifs sur le site internet de la Fédération.
21	• par l'organisation de formations de dirigeants	• Organisation d'un stage dirigeants pour les nouveaux élus.
22	• organisation du stage dirigeant.	
23	• par une aide à la mise en œuvre de projets	
24	• par des informations régulières	
En proposant aux fédérés des services attractifs		
25	• par le développement des adhésions via l'Internet	
26	• mettre en place le paiement et l'adhésion en ligne.	
27	• par la proposition d'une offre de formations multiple et variée	
28	• stages mixtes spéléo canyon.	• Organisation d'un stage initiateur mixte spéléo canyon.
29	• par un accueil adapté des jeunes dans les clubs.	
30	• par le développement des écoles départementales de spéléologie et de canyon.	• Soutenir l'action des EDSC par un accompagnement et la créa-tion d'outils spécifiques.
31	• par des actions favorisant la pratique familiale.	
32	• poursuivre l'organisation des stages familles.	
33	• par la valorisation des formations et acquis fédéraux dans la réalisation des projets de formation professionnelle.	• Valoriser l'utilisation de l'espace « membre » du site internet en y concentrant les outils pour les dirigeants.
34	• relancer les actions en vue de la création d'un brevet spécifique canyon.	
34bis		Redynamiser la commission Spelunca Librairie.
34ter		Poursuivre l'informatisation du CNDS et le valoriser.
Partager nos valeurs, faire connaître nos travaux, nos découvertes Pour établir une liaison étroite entre la Fédération et ses adhérents, pour faire connaître nos pratiques et ce qu'elles apportent au grand public et pour partager et diffuser nos valeurs.		
En repensant la ligne éditoriale de nos revues		
35	• par davantage d'articles sur les réalisations concrètes des adhérents	• Synthétiser l'étude réalisée auprès des lecteurs de Spelunca.
36	• mettre en place une « démarche journalistique » : - aller chercher l'information, mettre en place un réseau de correspondants locaux de Spelunca - réaliser un « mode d'emploi » de l'écriture d'articles.	• Définir les applications de la charte graphique pour les revues fédérales.
En définissant des stratégies de communication avec les gestionnaires et usagers de nos sites de pratique		
37	• Inciter les CDS à s'impliquer dans les CDESI.	• Soutenir les CDS dans leurs actions sur les accès aux sites par la mobilisation de l'équipe technique et du groupe de travail sur les conventions.
38	• Suivi par un cadre technique et mise en place d'une enquête téléphonique auprès des CDS.	
En faisant valoir la spécificité de nos activités dans nos relations avec les services de l'Etat		
39	• Signature d'une convention avec le MEDDTL	• Poursuivre le travail engagé par la mise en application des conventions avec le BRGM, l'ONF, MEDDTL et Convention Grenelle.
40	• Signature d'une convention avec l'ONF	
41	• En étant davantage présent dans les différentes commissions et groupes de travail du CNOSF	• Maintenir notre présence dans les réunions du CNOSF.
42	• Participation au Comité Interfédéral des Sports Terrestres, au groupe femmes,à urgence formation, développement durable, dialogue social européen, Mémos.	• Maintenir notre présence dans les réunions du CNPS.
43	• Participationà la sauvegarde des archives du monde sportif (MéMos) guide de méthodologie et nomination d'une personne référente, création d'un réseau des référents archives.	
43bis		• signer une convention avec le Ministère de l'Intérieur reconnaissant nos spécificités pour la gestion des secours.
En nous rapprochant de toutes les fédérations des sports nature		
44	• Commission canyon interfédérale	• Poursuivre les actions au sein des commissions interfédérales.
45	• Commission interfédérale plongée souterraine	
En médiatisant largement nos travaux et nos découvertes		
46	• Poursuite du développement et de l'actualisation de rubriques sur le site fédéral	• Le nouveau site fédéral va permettre l'actualisation de toutes les rubriques, L'année 2012 sera l'année de découvertes et d'appropriation des nouveaux moyens mis en place.

Rapport d'orientation 2008/2012	Actions	Actions 2012 / Qui fait quoi ?
Inscrire nos actions dans le développement durable Pour agir sur les plans économique, social et environnemental, pour réduire autant que faire se peut l'impact de nos activités sur les milieux dans lesquels nous évoluons.		
En mettant en œuvre un agenda 21 fédéral		
47 48 59 50	• Constitution et animation d'un groupe de travail Agenda 21 • Recrutement d'un stagiaire pour travailler sur le diagnostique partagé. • Emploi d'un stagiaire pour établissement d'un diagnostic partagé • Mise en application dès 2010 du plan d'action défini et validé.	Par le groupe Agenda 21 : • Etape 5 « Programme d'Actions Agenda 21 FFS » : Rédaction de la 2ème moitié des fiches
En vendant notre expertise		
51 52	• Etude de la création d'un Bureau d'étude interne à la FFS. • Rendu de l'étude de faisabilité comité directeur octobre	
En valorisant les actions en faveur de publics défavorisés (handicapés, cas sociaux…)		
53 54	• Organisation d'une session sur ces actions lors d'un prochain congrès. • Proposition congrès 2010, spéléologie et thérapie	• Organisation du premier stage « Spéléo pour Tous ». • Publication d'un Spelunca mémoires synthétisant les différentes actions. • Engagement par le GET d'un travail de définition de techniques adaptées, édition de fiches.
En formant les pratiquants, les cadres et les dirigeants au respect de l'environnement		
55 56	• Intégration des principes du développement durable dans l'organisation des stages et les référentiels de formation des brevets fédéraux. • Définition d'un référentiel et réalisation d'un outil utilisable dans les stages	En attente du rendu de l'étape 5 de l'agenda 21. • Démarrage de l'intégration des principes de développement durable dans les référentiels de formation des brevets fédéraux.
En communiquant le faible impact de nos activités sur l'environnement		
57 58 59 60	• Publication annuelle d'une étude de l'impact de nos activités sur le milieu souterrain et les canyons. • Participation à un stage de définition de la méthodologie • Réalisation d'un bilan carbone actualisé régulièrement • Détermination d'indicateurs (ex : taux d'occupation des véhicules, transport en commun, édition de documents sous forme numérique…) permettant d'évaluer le comportement de chacun.	• Finalisation de l'intégration de ces points dans le programme d'Actions Agenda 21 FFS (2ème moitié des fiches).
En communiquant sur la protection du karst auprès des autorités et du grand public		
61 62	• Edition de documents fédéraux sur la protection du milieu souterrain et des canyons. • Edition d'un flyer grand public (1 recto-verso petit format) destiné aux visiteurs des cavités aménagées (en partenariat avec l'ANECAT) ou aux clients des professionnels de la spéléologie et du canyon.	• Edition d'un flyer dédié.
Affirmer la place de la Fédération sur le plan international Pour être présent dans les instances internationales de façon à infléchir l'organisation et les orientations de celles-ci, pour valoriser les expéditions françaises à l'étranger, pour exporter le savoir faire fédéral en matière de formation de cadres, de secours, de développement des activités spéléologie et canyon dans les pays à fort potentiel de pratique.		
En favorisant l'organisation d'expéditions à l'étranger		
63 64	• Actualiser le guide pratique des expéditions françaises à l'étranger • Favoriser la publication et l'archivage des rapports d'expédition en format numérique	• Poursuite des aides aux expéditions • Mieux valoriser les actions à l'étranger. • Poursuite de l'amélioration des publications des rapports et participer au groupe de travail FSE, ICE-Data Base
En développant les échanges internationaux		
65 66	• Participer aux congrès internationaux et européens. • Mettre en place à destination des pays accueillant un système d'information sur les expéditions réalisées chaque année.	• Participation au congrès EuroSpéléo Forum « SpéléoDiversité 2012 » à Muotathal en Suisse.

Rapport d'orientation 2008/2012	Actions	Actions 2012 / Qui fait quoi ?
En participant à la vie de la FSE		
67	• Assurer le secrétariat de la FSE	• Poursuite de la présence de la FFS dans les groupes de travail de la FSE
En accompagnant la démarche européenne sur la protection des cavités		
68	• Participer aux réunions et aux travaux de la commission FSE de protection des cavités (ECPC)	Poursuite du travail engagé au sein de la Délégation FSE avec la commission environnement.
En participant à la vie de l'UIS		
69 70	• Assurer la vice-présidence de l'UIS • Participer et animer certaines commissions de l'UIS.	Poursuite du travail réalisé au sein de la délégation UIS.

Proposition évolution tarifs fédéraux

			2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1	Licence membre individuel		54,50 €	56,00 €	57,50 €	65,00 €	65,00 €	68,00 €	69,00 €
			2,83%	2,75%	2,68%	13,04%	0,00%	4,62%	1,47%
2 3 4	Remise tarif famille Remise jeune -26 ans Remise 1ère adhésion après le 1er juin		27,25 €	28,00 €	28,75 €	32,50 €	32,50 €	34,00 €	34,50 €
5	Affiliation club		73,50 €	75,00 €	77,00 €	78,00 €	80,00 €	82,00 €	84,00 €
			2,08%	2,04%	2,67%	1,30%	2,56%	2,00%	2,44%
6	Affiliation club + BBS CD ou papier		88,50 €	92,00 €	95,00 €	96,50 €			
7	Affiliation club + BBS CD+papier		96,00 €	100,50 €	104,00 €	106,00 €			
8	Cotisation partenaires privilégié		73,50 €	75,00 €	75,00 €	77,00 €	80,00 €	82,00 €	84,00 €
9	Cotisation Label FFS		73,50 €	75,00 €	75,00 €	77,00 €	80,00 €	82,00 €	84,00 €
10	Licence membre club		30,70 €	31,40 €	32,00 €	40,00 €	40,00 €	41,00 €	42,00 €
			2,33%	2,28%	1,91%	25%	0%	2,50%	2,44%
11 12 13 14	Remise tarif famille Remise jeune -26 ans Remise JNS Remise 1ère adhésion après le 1er juin		15,35 €	15,70 €	16,00 €	20,00 €	20,00 €	20,50 €	21,00 €
15	Licence membre Partenaire Privilégié Etranger (1/5 de la licence membre club)					8,00 €	8,00 €	8,20 €	8,40 €
16	Abonnement Spelunca (le tarif est identiques pour les licenciés et les non licenciés)	Les abonnements envoyés à l'étranger sont majorés du montant des frais de port (Ligne 24 de ce tableau)	21,00 €	21,50 €	22,00 €	22,50 €	23,00 €	23,50 €	24,00 €
			2,44%	2,38%	2,33%	2,27%	2,22%	2,17%	2,13%
17	Remise parrainage		10,50 €	10,75 €	11,00 €	11,25 €	11,50 €	11,75 €	12,00 €
18	Abonnement Karstologia licenciés		23,50 €	24,00 €	24,50 €	25,00 €	25,50 €	26,00 €	26,50 €
			3,30%	2,13%	2,08%	2,04%	2%	1,96 %	1,92 %
19	Abonnement Karstologia non licencié							42,00 €	43,00 €
20	Abonnement BBS CD ou papier		15,00 €	17,00 €	18,00 €	18,50 €			
			15,38%	13,33%	5,88%	2,78%			
21	Abonnement groupé Spelunca Karsto		39,00 €	40,00 €	41,00 €	42,00 €	43,00 €	44,00 €	45,00 €
			2,63%	2,56%	2,50%	2,44%	2,38 %	2,33 %	2,27%
22	Abonnement BBS CD+papier		22,50 €	25,50 €	27,00 €	28,00 €			
23	Vente Spelunca au numéro							9,50 €	10,00 €
24	Frais de port (pour l'envoi des abonnements à l'étranger)							8,00 €	8,50 €
25	Licence temporaire		8,00 €	11,00 €	12,00 €	14,00 €	18,00 €	20,00 €	21,00 €
	(50% de la licence membre Club à partir de 2013)		0,00%	37,50%	9,09%	16,67%	28,57%	11,11%	5,00%

Modifications des statuts de la Fédération française de spéléologie

Pour plus de lisibilité, nous avons mis en ~~barré et dans une police différente ce qui a été supprimé~~ et en ***gras italique*** ce qui a été rajouté.

Modification de l'article 4 :

ARTICLE 4

I - La FFS constitue en son sein, par décision de l'Assemblée générale, sous la forme d'associations déclarées, des organismes déconcentrés départementaux, ou régionaux dénommés Comités départementaux de spéléologie (CDS), ou Comités spéléologiques régionaux (CSR) chargés de la représenter dans leur ressort territorial respectif et d'assurer l'exécution d'une partie de ses missions.

Le ressort territorial de ces organismes ne peut être différent de celui des services déconcentrés du Ministère chargé des sports que sous réserve de justifications et en l'absence d'opposition motivée du Ministre chargé des sports.

Ces organismes peuvent en outre, dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon ou à Mayotte, conduire des actions de coopération avec les organisations sportives des états de la zone géographique dans laquelle ils sont situés.

Les Statuts types pour les CDS et des CSR sont approuvés par l'Assemblée générale de la FFS. Les statuts des CDS et CSR sont approuvés par le Conseil d'administration de la FFS après avis de la Commission statuts et règlements fédéraux. Ils doivent être compatibles avec les présents Statuts et les Statuts types pour les CDS et les CSR et prévoir les modalités de contrôle, par la FFS, de l'exécution des missions qu'elle leur a confiées, notamment les modalités de communication à la FFS des documents administratifs, financiers et comptables.

II - Peuvent seuls constituer un Comité départemental de spéléologie (CDS) de la FFS, les associations dont les statuts, conformes aux statuts types pour les CDS, prévoient :
- que l'Assemblée générale se compose des représentants élus des associations sportives affiliées à la FFS dans le CDS,
- que les représentants de ces associations disposent à l'Assemblée générale d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans l'association.

III - Peuvent seuls constituer un Comité spéléologique régional (CSR) de la FFS, les associations dont les statuts, conformes aux statuts types pour les CSR, prévoient :
a) Que l'Assemblée générale du CSR se compose des représentants des associations sportives affiliées à la FFS dans le CSR, élus directement par ces associations,
b) Que les représentants de ces associations disposent à l'Assemblée générale d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans l'association.

IV -Les Statuts des Comités spéléologiques régionaux et des Comités départementaux de spéléologie doivent prévoir, en outre,
~~que l'association est administrée par un Conseil d'administration constitué suivant les règles fixées pour la FFS par les articles 11 et 12 des présents Statuts. Toutefois, le nombre minimum de membres des Conseils d'administration de ces organismes peut être inférieur à celui prévu, à l'article 11, pour celui de la FFS.~~

- que l'association est administrée par un Conseil d'administration ou un Comité directeur élu indifféremment au scrutin uninominal à 1 ou 2 tours
- que sa composition doit refléter la composition de l'assemblée générale afin d'offrir un égal accès des femmes et des hommes aux instances dirigeantes de ces organismes
- que le nombre minimum d'administrateurs ou de conseillers peut être inférieur à celui prévu à l'article 11 des présents statuts pour la FFS.

Modifications du Règlement intérieur de la Fédération française de spéléologie

Pour plus de lisibilité, nous avons mis en ~~barré et dans une police différente ce qui a été supprimé~~ et en ***gras italique*** ce qui a été rajouté.

Modification de l'article 10 :

ARTICLE 10

Rôle du Conseil d'administration : Le Conseil d'administration administre la FFS selon la politique définie par l'Assemblée générale. ***Il assure le pilotage de l'agenda 21 de la FFS.*** Il statue sur les problèmes en cours au niveau national. En cas de carence administrative, le Conseil d'administration se supplée aux instances régionales.

Les réunions du Conseil d'administration et du Bureau sont présidées par le Président, ou, en son absence, par le président adjoint ou une personne du bureau désigné expressément.

Les administrateurs assurent obligatoirement une responsabilité soit au sein du Bureau, soit comme coordinateur de pôle, soit comme chargé d'une mission définie par le Conseil d'administration.

Règlement disciplinaire de la Fédération française de spéléologie

Pour plus de lisibilité, nous avons mis en ***gras italique*** ce qui a été modifié

Article 1er

Le présent règlement, établi conformément au ***2ème*** alinéa de l'article ***7*** des statuts de la Fédération Française de Spéléologie (ci-après dénommée FFS), remplace le règlement du ***15 mai 2005*** relatif à l'exercice du pouvoir disciplinaire.

Le présent règlement ne s'applique pas à l'exercice du pouvoir disciplinaire en matière de lutte contre le dopage, qui fait l'objet du règlement particulier en date du ***12 juin 2011***.

TITRE Ier :ORGANES ET PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Section 1 - Dispositions communes aux organes disciplinaires de première instance et d'appel

Article 2

Il est institué un organe disciplinaire de première instance et un organe disciplinaire d'appel investis du pouvoir disciplinaire à l'égard des associations affiliées à la FFS, des membres licenciés de ces associations et des membres licenciés de la FFS.

Chacun de ces organes se compose de cinq membres au moins choisis en raison de leurs compétences d'ordre juridique et déontologique. Tout organe disciplinaire est composé en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes. Le Président de la FFS ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire. Nul ne peut être membre de plus d'un de ces organes.

Les membres des organes disciplinaires ne peuvent être liés à la FFS par un lien contractuel autre que celui résultant éventuellement de leur adhésion.

La durée du mandat est fixée à quatre ans. Les membres des organes disciplinaires et leur président sont désignés par le ***Conseil d'administration*** de la FFS après appel de candidature.

En cas d'absence ou d'empêchement définitif du président, la présidence de l'organe disciplinaire est assurée par le membre le plus âgé.

Lorsque l'empêchement définitif d'un membre est constaté, un nouveau membre est désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3

Les organes disciplinaires de première instance et d'appel se réunissent sur convocation de leur président ou de la personne qu'il mandate à cet effet. Chacun d'eux ne peut délibérer valablement que lorsque trois au moins de leurs membres sont présents.

Les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par une personne désignée par l'organe disciplinaire sur proposition de son président et qui peut ne pas appartenir à cet organe.

En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

Article 4

Les débats devant les organes disciplinaires sont publics. Toutefois, le président peut, d'office ou à la demande d'une des parties, interdire au public l'accès de la salle pendant tout ou partie de la séance dans l'intérêt de l'ordre public ou lorsque le respect de la vie privée le justifie.

Article 5

Les membres des organes disciplinaires ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire.

A l'occasion d'une même affaire, nul ne peut siéger dans l'organe disciplinaire d'appel s'il a siégé dans l'organe disciplinaire de première instance.

Article 6

Les membres des organes disciplinaires et les secrétaires de séance sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont ils ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions.

Toute infraction à cette disposition entraîne la cessation des fonctions du membre de l'organe disciplinaire ou du secrétaire de séance.

Section 2 - Dispositions relatives aux organes disciplinaires de première instance

Article 7

Les poursuites disciplinaires sont engagées par le ***Conseil d'administration*** fédéral.

Le Bureau de la FFS désigne un ou plusieurs représentants au sein de la Fédération, chargés de l'instruction des affaires disciplinaires.

Le ou les représentants chargés de l'instruction reçoivent une notification écrite de leur mission signée du Président de la FFS.

Copie de cette notification est adressée au président de l'organe disciplinaire de première instance

Toutes les affaires soumises à l'organe de première instance font l'objet d'une instruction.

Les personnes désignées pour l'instruction ne peuvent avoir un intérêt direct ou indirect à l'affaire ni siéger dans les organes disciplinaires saisis de l'affaire qu'elles ont instruite.

Elles sont astreintes à une obligation de confidentialité pour tous les faits, actes et informations dont elles ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions. Toute infraction à cette disposition est sanctionnée par le ***Conseil d'administration*** de la FFS qui prononce la cessation immédiate des fonctions exercées dans ce cadre.

Elles reçoivent délégation du Président de la FFS pour toutes les correspondances relatives à l'instruction des affaires.

Article 8

Le représentant de la FFS chargé de l'instruction établit au vu des éléments du dossier, dans un délai de deux mois ***maximum*** à compter de sa saisine, un rapport qu'il adresse à l'organe disciplinaire. Il n'a pas compétence pour clore de lui-même une affaire.

Article 9

Le licencié poursuivi et, le cas échéant, les personnes investies de l'autorité parentale, sont convoqués par le président de l'organe disciplinaire devant l'organe disciplinaire, par l'envoi d'un document énonçant les griefs retenus sous forme d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception par le destinataire, quinze jours au moins avant la date de la séance. Lorsque la procédure disciplinaire est engagée à l'encontre d'une personne morale, son représentant statutaire est convoqué dans les mêmes conditions.

L'intéressé ne peut être représenté que par un avocat. Il peut être assisté d'une ou plusieurs personnes de son choix. S'il ne parle ou ne comprend pas suffisamment la langue française, il peut se faire assister d'une personne capable de traduire les débats.

L'intéressé, ou son défenseur, peut consulter, avant la séance, le rapport et l'intégralité du dossier. Il peut demander que soient entendues les personnes de son choix, dont il communique le nom huit jours au moins avant la réunion de l'organe disciplinaire. Le président de ce dernier peut refuser les demandes d'audition qui paraissent abusives.

La convocation mentionnée au premier alinéa indique à l'intéressé ses droits tels qu'ils sont définis au présent article.

Le délai de quinze jours mentionné au premier alinéa peut être réduit à huit jours en cas d'urgence et à la demande du représentant de la FFS chargé de l'instruction. En ce cas, la faculté pour le licencié ou l'association de demander l'audition de personnes s'exerce sans condition de délai.

Article 10
Sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé qu'une seule fois, quarante-huit heures au plus tard avant la date de la séance. La durée de ce report ne pouvant excéder vingt jours.

Article 11
A la diligence du président de l'organe disciplinaire, sont transmis confidentiellement à tous les membres de l'instance le rapport du représentant de la FFS chargé de l'instruction et l'exposé détaillé des faits reprochés.

Le représentant de la FFS chargé de l'instruction présente oralement son rapport ***en séance***.

Le président de l'organe disciplinaire peut faire entendre par celui-ci toute personne dont l'audition lui paraît utile. Si une telle audition est décidée, le président en informe l'intéressé avant la séance.

L'intéressé et, le cas échéant, ses défenseurs, sont invités à prendre la parole en dernier.

Article 12
L'organe disciplinaire délibère à huis clos, hors de la présence de l'intéressé, de ses défenseurs, des personnes entendues à l'audience et du représentant de la FFS chargé de l'instruction. Il statue par une décision motivée.

La décision est signée par le président et le secrétaire.

Elle est aussitôt notifiée ***à l'intéressé et au président de la FFS*** par lettre adressée dans les conditions définies au premier alinéa de l'article 9. La notification mentionne les voies et délais d'appel. Dans le cas où l'affaire oppose des associations sportives ou des licenciés entre eux, une information notifiant la décision est adressée dans les mêmes conditions à chaque partie.

Après forclusion du délai d'appel, la décision de l'organe disciplinaire de première instance est publiée dans la revue « Spelunca ». L'organe disciplinaire ne peut pas faire figurer dans la publication les mentions nominatives qui pourraient porter atteinte au respect de la vie privée et au secret médical.

Article 13
L'organe disciplinaire de première instance doit se prononcer dans un délai de ***trois*** mois à compter ***de l'engagement des poursuites disciplinaires***.

Lorsque la séance a été reportée en application de l'article 10, le délai mentionné à l'alinéa précédent est prolongé d'une durée égale à celle du report.

Faute d'avoir statué dans ces délais, l'organe disciplinaire de première instance est dessaisi et l'ensemble du dossier est transmis à l'organe disciplinaire d'appel.

Section 3 - Dispositions relatives à l'organe disciplinaire d'appel

Article 14
La décision de l'organe disciplinaire de première instance peut être frappée d'appel par l'intéressé, par le Président de la FFS ou le ***Conseil d'administration***, dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision à l'intéressé. Ce délai est porté à 3 semaines dans le cas où le domicile du licencié ou le siège de l'association est situé hors de la métropole.

L'exercice du droit d'appel ne peut être subordonné au versement d'une somme d'argent à la FFS ou limité par une décision d'un organe fédéral.

Sauf décision contraire de l'organe disciplinaire de première instance dûment motivée, l'appel est suspensif.

Lorsque l'appel n'émane pas de la personne poursuivie, celle-ci en est aussitôt informée par l'organe disciplinaire d'appel qui lui indique le délai dans lequel elle peut produire ses observations.

Article 15
L'organe disciplinaire d'appel statue en dernier ressort.

Il se prononce, au vu du dossier de première instance et des productions d'appel, dans le respect du principe du contradictoire

Le président désigne un rapporteur qui établit un rapport exposant les faits et rappelant les conditions du déroulement de la procédure. Ce rapport est présenté oralement en séance.

Les dispositions des articles 9 à 12 ci-dessus sont applicables devant l'organe disciplinaire d'appel, à l'exception de la mention des voies et délais d'appel.

Article 16
L'organe disciplinaire d'appel doit se prononcer dans un délai de ***6*** mois à compter de ***l'engagement initial des poursuites***.

A défaut de décision dans ce délai, l'appelant peut saisir le Comité National Olympique et Sportif Français aux fins de la conciliation prévue ***à l'article L141-4 du code du sport***.

Lorsque l'organe disciplinaire d'appel n'a été saisi que par l'intéressé, la sanction prononcée par l'organe disciplinaire de première instance ne peut être aggravée.

Article 17
La notification de la décision doit préciser les voies et délais de recours dont dispose l'intéressé.

La décision de l'organe disciplinaire d'appel est publiée ***dans la revue « Spelunca »***. L'organe disciplinaire d'appel ne peut faire figurer dans la publication les mentions nominatives qui pourraient porter atteinte au respect de la vie privée ou au secret médical.

TITRE II :SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Article 18
Les sanctions applicables sont :

Des sanctions disciplinaires choisies parmi les mesures ci-après :
a) L'avertissement ;
b) Le blâme ;
c) La suspension d'exercice de fonctions ;
d) Des pénalités pécuniaires dans le cas de faute disciplinaire imputable à des personnes morales. Lorsque cette pénalité est infligée à un licencié, elle ne peut excéder le montant des amendes prévues pour les contraventions ;
e) Le retrait provisoire de la licence ;
f) La radiation ;
g) L'inéligibilité pour une durée déterminée aux organes dirigeants, en cas de manquement grave aux règles techniques ***de l'activité*** ou de faits constituant une infraction à l'esprit sportif ***ou à la déontologie fédérale***.

Article 19
L'organe disciplinaire fixe la date d'entrée en vigueur des sanctions .et ses modalités d'exécution.

Article 20
Les sanctions mentionnées à l'article 18 autres que l'avertissement, le blâme et la radiation peuvent, lorsqu'elles sont prononcées à titre de première sanction, être assorties en tout ou partie d'un sursis.

Cette disposition ne fait pas obstacle à la publication de la décision de l'organe disciplinaire.

La sanction assortie d'un sursis est réputée non avenue si, dans un délai de trois ans après son prononcé, l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune nouvelle sanction mentionnée à l'article 18. Toute nouvelle sanction pendant ce délai emporte révocation du sursis.

Modification des Statuts types des CSR

Pour plus de lisibilité, nous avons mis en ***gras italique*** ce qui a été rajouté et en *italique* le texte commenté.

STATUTS TYPES DES COMITES SPELEOLOGIQUES REGIONAUX

Adoptés le 27 mai 2012

TITRE I : BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1

L'association dite Comité spéléologique régional ….. (ci-après dénommée CSR…), créée le .../.../...., est un organisme déconcentré de la Fédération française de spéléologie (ci-après dénommée FFS). A ce titre, le CSR est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la FFS auprès de ses membres au niveau régional.

Sa durée est illimitée.

Le CSR a pour but :
- la promotion de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée générale de la FFS,
- la coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la FFS dans la région «...»,
- l'union de toutes personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie et notamment l'exploration et la connaissance du milieu souterrain naturel ou artificiel et le canyonisme.
- la recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie le canyonisme, la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement,
- l'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de prévention, de formation et de secours en milieu souterrain en lien avec les autorités compétentes,
- l'organisation, seule ou associé, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou le canyonisme,
- la défense des intérêts de ses membres.

Le CSR concourt à l'éducation physique et morale de la jeunesse.

Il veille au respect de la Charte de déontologie du sport établie par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF)

Il intègre le principe de développement durable dans ses politiques, ses règlements et les modes de gestion qui régissent son fonctionnement, l'accomplissement des activités et la tenue des manifestations qu'il organise ou qui sont organisées sous son égide.

L'association a son siège social .....

Le siège social peut être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du CSR.., sur simple décision du Comité directeur ***ou Conseil d'administration***.

ARTICLE 2

Le CSR est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, licenciés à la FFS dans la région .... conformément à l'article 2 des Statuts de la FFS.

Est membre individuel toute personne physique domiciliée dans la région ... et licenciée à la FFS au titre de « membre individuel ».

Est membre de club toute personne physique licenciée à la FFS, et membre d'un club dont le siège social est situé dans la région ...

ARTICLE 3

L'affiliation au CSR…. est liée à l'affiliation à la FFS conformément à l'article 3 des Statuts de la FFS.

ARTICLE 4

La qualité de membre du CSR … se perd avec celle de membre de la FFS conformément au dernier alinéa de l'article 2 des Statuts de la FFS, et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents Statuts ne seraient plus remplies.

ARTICLE 5

Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés au CSR…, aux membres licenciés de ces groupements, et aux membres licenciés individuels du CSR ... sont fixées par le Règlement disciplinaire de la FFS et le Règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage.

ARTICLE 6

Les moyens d'action du CSR … sont :
- la mise en place de toutes structures chargées de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés (commissions en relation avec les commissions nationales),
- les relations avec les administrations et collectivités régionales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis,
- l'organisation de congrès ou autres manifestations régionales pour promouvoir la spéléologie dans le cadre de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée générale de la FFS,
- la mise en œuvre d'actions de formation (stages), etc.

TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 7

L'Assemblée générale (ci-après dénommée AG) régionale se compose de représentants élus pour 4 ans par les AG des Comités départementaux de spéléologie (ci-après dénommée CDS), de l'aire géographique de compétence. Ces représentants doivent être licenciés à la FFS.

Ils disposent d'un nombre déterminé de voix, en fonction du nombre de licences délivrées dans le département selon le barème suivant :
- De 1 licence à « a » licences = 1 représentant
- De « a » licences + 1 à « b » licences = 2 représentants
- De « b » licences + 1 à « c » licences = 3 représentants, etc.

Au cas où il n'existerait pas de CDS dans un département, c'est le CSR… qui organise lui-même l'élection de représentants selon les mêmes quotas que pour les CDS constitués.

Sont éligibles comme représentants de leur département à l'AG régionale tous les membres majeurs, à jour de leur cotisation et licenciés depuis au moins deux ans.

Peuvent assister à l'AG, avec voix consultative, tous les licenciés de la région conformément à l'article 2 des présents Statuts.

ARTICLE 8

L'AG est convoquée par le Président du CSR...

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité directeur ***ou le Conseil d'administration*** ou par le tiers des membres de l'AG représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité directeur ***ou le Conseil d'administration***, sauf lorsque ce sont les membres de l'AG qui ont demandé la convocation.

L'Assemblée générale peut, après en avoir délibéré, décider de se prononcer ultérieurement sur une question importante et urgente par internet, dont les modalités sont définies au Règlement intérieur à condition que cette question ne concerne ni des votes de personnes, ni des modifications de Statuts.

L'AG définit, oriente et contrôle la politique du CSR …, dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la FFS. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** et sur la situation morale et financière du CSR … Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Elle désigne ses représentants à l'AG nationale conformément au Règlement intérieur de la FFS.

Les votes de l'AG portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

ARTICLE 9

L'AG est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. Elle décide seule des emprunts.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le secrétaire. Ils sont établis sans blancs, ni ratures, sur des feuillets numérotés et conservés au siège du CSR.

Les procès-verbaux de l'AG et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, aux CDS et à la FFS.

TITRE III : ADMINISTRATION

SECTION I - Le Comité directeur *ou Le Conseil d'administration*.

ARTICLE 10

Le CSR est administré par un Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** de 9 à 15 membres *(Précisez le nombre de membres retenus)* qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'AG ou à un autre organe de la FFS.

Le Comité directeur ***ou Le Conseil d'administration*** suit l'exécution du budget.

Les membres du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** sont élus au scrutin secret par l'AG pour une durée de 4 ans. Ils sont rééligibles.

Le mandat du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** expire au cours de l'année des derniers jeux olympiques d'été. Les postes vacants au Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'AG suivante.

Ne peuvent être élues au Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** :
- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,
- les personnes licenciées depuis moins ***de un an*** à la FFS.

Le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** est élu au scrutin uninominal à deux tours.

Sont élus au premier tour de scrutin les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dans la limite des postes à pourvoir et sous réserve de respecter les quotas des représentants statutaires. En cas contraire, il sera procédé au déclassement du ou des candidats élus les moins bien classés au profit des candidats les mieux placés des catégories insuffisamment représentées.

Au second tour de scrutin, sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans la limite des postes restant à pourvoir et sous réserve d'avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, de respecter le quota des représentants statutaires et la répartition hommes/femmes. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus ***jeune***.

Ou

Le Comité directeur ou Conseil d'administration est élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Le dépôt d'une candidature n'est recevable que si elle est accompagnée d'une profession de foi.

Sont élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs dans la limite des postes à pourvoir et sous réserve de respecter le quota des représentants statutaires (médecin) et la répartition hommes/femmes. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus jeune.

Le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** doit comprendre au moins un médecin licencié.

Les sièges sont répartis entre hommes et femmes de telle sorte que la catégorie dont l'effectif de licenciés est le plus faible dispose au minimum d'un nombre de sièges proportionnel au nombre de licenciés éligibles de cette catégorie.

ARTICLE 11

L'AG peut mettre fin au mandat du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :
- l'AG doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix,
- les deux tiers des membres de l'AG doivent être présents ou représentés,
- la révocation du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 12

Le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** se réunit au moins trois fois par an.

Il est convoqué par le Président du CSR….

La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart des membres.

Le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

SECTION II - Le Président et le Bureau.

ARTICLE 13

Dès l'élection du Comité directeur ***ou Conseil d'administration***, l'AG élit le Président du CSR….

Le Président est choisi parmi les membres du Comité directeur ***ou Conseil d'administration***, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité directeur ***ou Conseil d'administration***.

ARTICLE 14

Après l'élection du Président par l'AG, le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau composé de : *(Précisez les postes retenus)*.

Les sièges sont répartis entre hommes et femmes de telle sorte que la catégorie dont l'effectif de licenciés est le plus faible dispose au minimum d'un nombre de sièges proportionnel au nombre de licenciés éligibles de cette catégorie.

Le mandat du Bureau prend fin avec celui du Comité directeur ***ou Conseil d'administration***.

ARTICLE 15

Le Président du CSR … préside les AG, le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le CSR … dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, notamment pour la défense et la protection du milieu souterrain et de son environnement, pour ester en justice et décider des voies de recours nécessaires.

ARTICLE 16

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par le Président adjoint. En cas d'impossibilité ou de refus de ce dernier, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du Bureau élu au scrutin secret par le Comité directeur ***ou Conseil d'administration***, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs des membres présents et représentés.

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le Comité directeur ***ou Conseil d'administration***, l'AG élit un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SECTION III - Autres organes du CSR

ARTICLE 17

Le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** peut instituer toutes les commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux Statuts et au Règlement intérieur de la FFS et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le Règlement intérieur des commissions nationales fédérales.

ARTICLE 18 *(facultatif)*

La Commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller, lors des opérations de vote relatives à l'élection du Président et du Comité directeur ***ou Conseil d'administration***, au respect des dispositions prévues par les Statuts et le Règlement intérieur.

Cette commission est composée de 3 membres choisis parmi les licenciés de la région. Ils sont désignés par le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** du CSR….

Cette commission est seule compétente pour examiner les contestations des opérations relatives à l'élection du Président et du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** au cours des AG. Elle peut se saisir elle-même ou être saisie par tout représentant à l'AG des associations affiliées.

Les membres de la commission peuvent, à cet effet, procéder à tous contrôles et vérifications utiles ; ils ont accès à tout moment aux bureaux de vote et peuvent se faire présenter tout document nécessaire à l'exercice de cette mission.

En particulier, les membres de la commission peuvent :
- émettre un avis sur la recevabilité des candidatures,
- adresser aux bureaux de vote, sous forme verbale, tous conseils et observations susceptibles de les rappeler au respect des dispositions prévues par les Statuts ou le Règlement intérieur de la FFS. Ils peuvent également être sollicités en tant que conseil de l'organisation des élections,
- exiger, lorsqu'une irrégularité aura été constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, soit avant la proclamation des résultats, soit après.

TITRE IV : DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 19

Les ressources annuelles du CSR …. comprennent :
- les produits des licences et des manifestations,
- les cotisations et souscriptions de ses membres,
- les subventions de l'État, de l'Europe et des collectivités territoriales et des établissements publics,
- les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente,
- le produit des rétributions perçues pour services rendus.

– Les ressources du mécénat, du sponsoring, du partenariat, les dons.

ARTICLE 20

La comptabilité du CSR… est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

ARTICLE 21

Les Statuts peuvent être modifiés par l'AG, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'AG, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'AG.

L'AG ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'AG est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'AG quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'AG statue alors sans condition de quorum.

Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 22

Toutes modifications des Statuts et du Règlement intérieur du CSR…, dès leur adoption, doivent être transmises au siège de la FFS. Ces modifications ne sont applicables qu'après approbation par le Comité directeur ***ou Conseil D'administration*** de la FFS.

ARTICLE 23

L'AG ne peut prononcer la dissolution du CSR… que si elle est convoquée à cet effet.

Le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** doit auparavant en avoir avisé l'AG de la FFS.

Elle se prononce dans les conditions prévues par 3ème et 4ème alinéas de l'article 21 ci-dessus.

ARTICLE 24

En cas de dissolution, l'AG désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du CSR….

ARTICLE 25

Les délibérations de l'AG concernant la modification des Statuts, la dissolution du CSR … et la liquidation des biens sont adressées sans délai au Président de la FFS.

TITRE V : SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 26

Le Président du CSR … ou son délégué fait connaître dans les trois mois à la Préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du CSR….

Il les communique également au siège de la FFS.

ARTICLE 27
Le Règlement intérieur est préparé par le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** par l'AG.

ARTICLE 28
Les présents Statuts ont été adoptés le ...../...../..... par l'AG du CSR, après avis favorable de la Commission statuts et règlements fédéraux de la FFS, qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

Modification des Statuts types des CDS

Pour plus de lisibilité, nous avons mis en ***gras italique*** ce qui a été rajouté et en *italique* le texte commenté.

STATUTS TYPES DES COMITES DEPARTEMENTAUX DE SPELEOLOGIE

Adoptés le 27 mai 2012

TITRE I : BUT ET COMPOSITION
ARTICLE 1
L'association dite Comité départemental de spéléologie de «....» (ci-après dénommée CDS «…»), créée le …/…/…, est un organisme déconcentré de la Fédération française de spéléologie (ci-après dénommée FFS). À ce titre, le CDS … est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la FFS auprès de ses membres au niveau départemental.

Sa durée est illimitée.

Le CDS .... a pour but :
- la promotion de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée générale de la FFS,
- la coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la FFS dans le département de ...,
- l'union de toute personne pratiquant ou étudiant la spéléologie et notamment l'exploration et la connaissance du milieu souterrain naturel ou artificiel et le canyonisme,
- la recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et du canyonisme, la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement,
- l'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de prévention, de formation et de secours en milieu souterrain en lien avec les autorités compétentes,
- l'organisation, seule ou associé, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou le canyonisme,
- la défense des intérêts de ses membres.

Le CDS ... concourt à l'éducation physique et morale de la jeunesse.

Il veille au respect de la Charte de déontologie du sport établie par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF)

Il intègre le principe de développement durable dans ses politiques, ses règlements et les modes de gestion qui régissent son fonctionnement, l'accomplissement des activités et la tenue des manifestations qu'il organise ou qui sont organisées sous son égide.

Le CDS ... a son siège social à .....

Le siège social peut-être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du CDS …, sur simple décision du Comité directeur ***ou Conseil d'administration.***

ARTICLE 2
Le CDS .... est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, licenciés à la FFS dans le département de ..... conformément à l'article 2 des Statuts de la FFS.

Est membre individuel toute personne physique domiciliée dans le département de ..... et licenciée à la FFS au titre de « membre individuel ».

Est membre de club toute personne physique licenciée à la FFS, et membre d'un club dont le siège social est situé dans le département de .....

ARTICLE 3
L'affiliation au CDS…. est liée à l'affiliation à la FFS conformément à l'article 3 des Statuts de la FFS.

ARTICLE 4
La qualité de membre du CDS … se perd avec celle de membre de la FFS conformément au dernier alinéa de l'article 2 des statuts de la FFS, et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents Statuts ne seraient plus remplies.

ARTICLE 5
Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés au CDS …, aux membres licenciés de ces groupements, et aux membres licenciés individuels du CDS … sont fixées par le Règlement disciplinaire de la FFS, par le Règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage et par l'article 7 de ses Statuts.

ARTICLE 6
Les moyens d'action du CDS … sont :
- la mise en place de toutes structures chargées de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés (commissions en relation avec les commissions nationales),

- les relations avec les administrations et collectivités départementales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis,
- l'organisation de congrès ou autres manifestations départementales pour promouvoir la spéléologie dans le cadre de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée générale de la FFS,
- la mise en œuvre d'actions de formation (stages), etc.

TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 7

L'Assemblée générale (ci-après dénommée AG) départementale se compose de représentants élus pour 4 ans par les groupements sportifs et l'association départementale des individuels. Ces représentants doivent être licenciés à la FFS.

Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le groupement sportif selon le barème suivant :
- De 1 licence à « a » licences = 1 représentant
- De [« a » licences + 1] à « b » licences = 2 représentants
- De [« b » licences + 1] à « c » licences = 3 représentants, etc.

Sont éligibles comme représentants à l'AG départementale tous les membres majeurs et licenciés depuis au moins 1 an.

Peuvent assister à l'AG, avec voix consultative, tous les licenciés du département conformément à l'article 2 des présents Statuts.

ARTICLE 8

L'AG est convoquée par le Président du CDS ....

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité directeur ***ou le Conseil d'administration*** ou par le tiers des membres de l'AG représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité directeur ***ou le Conseil d'administration*** sauf lorsque ce sont les membres de l'AG qui ont demandé la convocation.

L'Assemblée générale peut, après en avoir délibéré, décider de se prononcer ultérieurement sur une question importante et urgente par internet, dont les modalités sont définies au Règlement intérieur à condition que cette question ne concerne ni des votes de personnes, ni des modifications de Statuts.

L'AG définit, oriente et contrôle la politique du CDS ..., dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la FFS. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** et sur la situation morale et financière du CDS ... Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Elle désigne ses représentants à l'AG régionale conformément au Règlement intérieur du [Comité Spéléologique Régional «…», ci-après dénommé CSR «…»].

Les votes de l'AG portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

ARTICLE 9

L'AG est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. Elle décide seule des emprunts.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le secrétaire. Ils sont établis sans blancs, ni ratures, sur des feuillets numérotés et conservés au siège du CDS.

Les procès verbaux de l'AG et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, au CSR … et à la FFS.

TITRE III : ADMINISTRATION

SECTION I - Le Comité directeur *ou le Conseil d'administration*

ARTICLE 10

Le CDS…. est administré par un Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** de 9 à 15 membres *(Précisez le nombre de membres retenus)* qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'AG ou à un autre organe de la FFS.

Le Comité directeur ***ou Le Conseil d'administration*** suit l'exécution du budget.

Les membres du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** sont élus au scrutin secret par l'AG pour une durée de 4 ans. Ils sont rééligibles.

Le mandat du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** expire au cours de l'année des derniers jeux olympiques d'été. Les postes vacants au Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'AG suivante.

Ne peuvent être élues au Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** :
- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,
- les personnes licenciées depuis moins de ***un an*** à la FFS.

Le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** est élu au scrutin uninominal à deux tours.

Sont élus au premier tour de scrutin les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dans la limite des postes à pourvoir et sous réserve de respecter les quotas des représentants statutaires. En cas contraire, il sera procédé au déclassement du ou des candidats élus les moins bien classés au profit des candidats les mieux placés des catégories insuffisamment représentées.

Au second tour de scrutin, sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans la limite des postes restant à pourvoir et sous réserve d'avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, de respecter le quota des représentants statutaires et la répartition hommes/femmes. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus ***jeune***.

Ou

Le Comité directeur ou Conseil d'administration est élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Le dépôt d'une candidature n'est recevable que si elle est accompagnée d'une profession de foi.

Sont élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs dans la limite des postes à pourvoir et sous réserve de respecter le quota des représentants statutaires (médecin) et la répartition hommes/femmes. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus jeune.

Le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** doit comprendre au moins un médecin licencié.

Les sièges sont répartis entre hommes et femmes de telle sorte que la catégorie dont l'effectif de licenciés est le plus faible dispose au minimum d'un nombre de sièges proportionnel au nombre de licenciés éligibles de cette catégorie.

ARTICLE 11

L'AG peut mettre fin au mandat du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :
- l'AG doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix,
- les deux tiers des membres de l'AG doivent être présents ou représentés,
- la révocation du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 12

Le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** se réunit au moins trois fois par an.

Il est convoqué par le Président du CDS .....

La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart des membres.

Le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

SECTION II - Le Président et le Bureau.

ARTICLE 13

Dès l'élection du Comité directeur ***ou Conseil d'administration***, l'AG élit le Président du CDS .....

Le Président est choisi parmi les membres du Comité directeur ***ou Conseil d'administration***, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité directeur ***ou Conseil d'administration***.

ARTICLE 14

Après l'élection du Président par l'AG, le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau composé de : *(Précisez les postes retenus)*.

Les sièges sont répartis entre hommes et femmes de telle sorte que la catégorie dont l'effectif de licenciés est le plus faible dispose au minimum d'un nombre de sièges proportionnel au nombre de licenciés éligibles de cette catégorie.

Le mandat du Bureau prend fin avec celui du Comité directeur ***ou Conseil d'administration***.

ARTICLE 15

Le Président du CDS .... préside les AG, le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le CDS .... dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, notamment pour la défense et la protection du milieu souterrain et de son environnement, pour ester en justice et décider des voies de recours nécessaires.

ARTICLE 16

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par le Président adjoint. En cas d'impossibilité ou de refus de ce dernier, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du Bureau élu au scrutin secret par le Comité directeur ***ou Conseil d'administration***, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs des membres présents et représentés.

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le Comité directeur ***ou Conseil d'administration***, l'AG élit un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SECTION III - Autres organes du CDS

ARTICLE 17

Le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** peut instituer toutes les commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux Statuts et au Règlement intérieur de la FFS et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le Règlement intérieur des commissions nationales fédérales.

ARTICLE 18 *(facultatif)*

La Commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller, lors des opérations de vote relatives à l'élection du Président et du Comité directeur ***ou Conseil d'administration***, au respect des dispositions prévues par les Statuts et le Règlement intérieur.

Cette commission est composée de trois membres choisis parmi les licenciés du département. Ils sont désignés par le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** du CDS …

Cette commission est seule compétente pour examiner les contestations des opérations relatives à l'élection du Président et du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** au cours des AG. Elle peut se saisir elle-même ou être saisie par tout représentant à l'AG des associations affiliées.

Les membres de la commission peuvent, à cet effet, procéder à tous contrôles et vérifications utiles. Ils ont accès à tout moment aux bureaux de vote et peuvent se faire présenter tout document nécessaire à l'exercice de cette mission.

En particulier, les membres de la commission peuvent :
- émettre un avis sur la recevabilité des candidatures,
- adresser aux bureaux de vote, sous forme verbale, tous conseils et observations susceptibles de les rappeler au respect des dispositions prévues par les Statuts ou le Règlement intérieur de la FFS. Ils peuvent également être sollicités en tant que conseil de l'organisation des élections,
- exiger, lorsqu'une irrégularité aura été constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, soit avant la proclamation des résultats, soit après.

TITRE IV : DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 19

Les ressources annuelles du CDS.... comprennent :
- les produits des licences et des manifestations,
- les cotisations et souscriptions de ses membres,
- les subventions de l'État, de l'Europe, des collectivités territoriales et des établissements publics,
- les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente,
- le produit des rétributions perçues pour services rendus.
- ***Les ressources du mécénat, du sponsoring, du partenariat, les dons.***

ARTICLE 20

La comptabilité du CDS .... est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

ARTICLE 21

Les Statuts peuvent être modifiés par l'AG, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'AG, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'AG.

L'AG ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'AG est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'AG quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'AG statue alors sans condition de quorum.

Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 22

Toutes modifications des Statuts et du Règlement intérieur du CDS …, dès leur adoption, doivent être transmises au siège de la FFS. Ces modifications ne sont applicables qu'après approbation par le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** de la FFS.

ARTICLE 23

L'AG ne peut prononcer la dissolution du CDS .... que si elle est convoquée à cet effet.

Le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** doit auparavant en avoir avisé l'AG de la FFS.

Elle se prononce dans les conditions prévues par 3ème et 4ème alinéas de l'article 21 ci-dessus.

ARTICLE 24

En cas de dissolution, l'AG désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du CDS…

ARTICLE 25

Les délibérations de l'AG concernant la modification des Statuts, la dissolution du CDS … et la liquidation des biens sont adressées sans délai au Président de la FFS.

TITRE V : SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR
ARTICLE 26
Le Président du CDS …, ou son délégué, fait connaître dans les trois mois à la Préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du CDS …

Il les communique également au siège de la FFS.

ARTICLE 27
Le Règlement intérieur est préparé par le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** et adopté par l'AG.

ARTICLE 28
Les présents Statuts ont été adoptés le …/…/… par l'AG du CDS …, après avis favorable de la Commission statuts et règlements fédéraux de la FFS, qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

Modification du Règlement intérieur type des CSR
Pour plus de lisibilité, nous avons mis en ***gras italique*** ce qui a été rajouté et en *italique* le texte commenté.

REGLEMENT INTERIEUR TYPE DES COMITES SPELEOLOGIQUES REGIONAUX
Adoptés le 27 mai 2012

TITRE I - COMPOSITION
ARTICLE 1
Tout membre du CSR…. s'engage à respecter la déontologie spéléologique telle qu'elle peut être définie par l'Assemblée générale (ci-après dénommée AG) de la Fédération française de spéléologie (ci-après dénommée FFS).

ARTICLE 2
Le CSR… se compose :
- de membres actifs,
- de membres d'honneur, tels qu'ils sont définis à l'article 2 du Règlement intérieur de la FFS.

TITRE II – ADMINISTRATION
SECTION I - L'Assemblée générale
ARTICLE 3
Le nombre de représentants élus par les CDS parmi les licenciés du département à l'AG du CSR… est calculé selon le barème prévu à l'article 7 des Statuts.

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui inscrit au 31 décembre de l'année précédente sur le listing fédéral.

ARTICLE 4 - Convocation à l'Assemblée générale
L'AG a lieu chaque année à une date fixée par le Comité directeur ***ou Conseil d'administration***.
La convocation à l'AG doit être portée à la connaissance de toutes personnes ayant droit de vote par l'intermédiaire des CDS, ceci au moins un mois à l'avance.

Cette convocation précise l'ordre du jour.

ARTICLE 5 - Fonctionnement de l'Assemblée générale
Les décisions sont prises à la majorité ***absolue des suffrages exprimés***, sauf en ce qui concerne les modifications de Statuts. Il n'y a pas de vote par correspondance ***ou par internet, sauf lorsque ce type de scrutin a été expressément décidé par l'Assemblée générale conformément à l'article 8 alinéas 4 des Statuts types des CSR***

Dans ce cas, chaque membre de l'Assemblée générale recevra par internet le moyen informatique sécurisé de vote.

Le dépouillement sera assuré par deux scrutateurs désignés préalablement par l'Assemblée générale, sous la responsabilité et en présence du Président du CSR.

Le PV du moyen informatique sécurisé sera conservé au siège du CSR.

Lors des AG, chaque délégué représentant des CDS ne peut avoir plus de deux procurations

ARTICLE 6 - Vérificateurs aux comptes
L'AG élit chaque année deux Vérificateurs aux comptes pour l'exercice en cours.

SECTION II – Le Comité directeur *ou Le Conseil d'administration*
ARTICLE 7 - Composition du Comité directeur *ou Conseil d'administration*
Le Comité directeur ***ou le Conseil d'administration*** est composé de 9 membres minimum.

La composition du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** doit refléter la répartition des licenciés éligibles entre les hommes et les femmes ***de telle sorte que la catégorie dont l'effectif de licenciés est le plus faible dispose au minimum d'un nombre de sièges proportionnel au nombre de licenciés éligibles de cette catégorie***.

L'appel de candidatures a lieu au moins un mois avant la date de l'AG. Les dates d'appel et de clôture de dépôt de candidatures devront être séparées par un délai d'au moins trente jours.

Les candidatures doivent être expédiées au siège du CSR au plus tard le jour de la clôture à minuit. Seul sera recevable un pli recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen d'acheminement permettant un contrôle précis et rigoureux.

ARTICLE 8 - Rôle du Comité directeur *ou Conseil d'administration*

Le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** administre le CSR selon la politique définie par l'AG, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie fédérale. Les réunions du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Président adjoint.

ARTICLE 9 - Fonctionnement du Comité directeur *ou Conseil d'administration*

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Si celle-ci n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité simple après une nouvelle discussion. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** absent, sans motif grave, à deux séances consécutives, peut être radié de son poste.

ARTICLE 10 - Sanctions disciplinaires

Elles sont définies par l'article 7 des statuts de la FFS et par le Règlement disciplinaire et le Règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage.

Les conditions de demande d'une sanction à l'encontre d'un licencié ou d'un groupement sportif sont définies à l'article 12 du Règlement intérieur de la FFS.

ARTICLE 11

L'interruption prématurée du mandat du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** par l'AG entraîne le recours à de nouvelles élections dans un délai de trois mois maximum après le dépôt de la motion.

SECTION III - Le Bureau

ARTICLE 12 : Élection du Bureau

Les membres du Bureau tels que définis à l'article 14 des Statuts du CSR, excepté le Président, sont élus par le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** en son sein, poste par poste, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour, et à la majorité simple au deuxième tour.

Les sièges sont répartis entre hommes et femmes de telle sorte que la catégorie dont l'effectif de licenciés est le plus faible dispose au minimum d'un nombre de sièges proportionnel au nombre de licenciés éligibles de cette catégorie.

TITRE III - DÉPARTEMENTS

ARTICLE 13

Les élections des représentants des groupements sportifs à l'AG régionale sont organisées par les CDS, quand ils existent. Dans le cas contraire, le CSR organise lui-même l'élection au niveau du département selon la procédure suivante :

- le nombre de représentants pour le département considéré est défini à l'article 3 du présent règlement,
- chaque club du département possède un nombre de voix calculé comme suit :
- de 1 à « a » membres licenciés = 1 représentant
- de [« a » + 1] à « b » membres licenciés = 2 représentants
- de [« b » + 1] à « c » membres licenciés = 3 représentants, etc...
- les voix du club sont attribuées à l'issue d'un scrutin secret lors d'une AG dudit club. Au cours de ce scrutin, les membres licenciés votent pour les candidats de leur choix. Les mieux classés, dans la limite des postes à pourvoir, se voient attribuer chacun le nombre de voix imparti au club,
- au terme des votes des clubs, le CSR proclame élus à l'AG régionale les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite des postes à pourvoir,
- les Présidents de club sont responsables devant l'AG régionale du bon déroulement des votes au cours de l'AG de leur club,
- dans le cas précis où il n'existe pas de CDS au niveau d'un département, il ne peut y avoir plus de 2 membres d'un même club à l'AG régionale, sauf cas de force majeure (1 seul club dans le département, pas d'autres candidats).

ARTICLE 14

Le présent règlement annule et remplace le précédent et toute disposition prise antérieurement par le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** concernant le fonctionnement du CSR.

Modification du Règlement intérieur type des CDS

Pour plus de lisibilité, nous avons mis en ***gras italique*** ce qui a été rajouté et en *italique* le texte commenté.

REGLEMENT INTERIEUR TYPE DES COMITES DEPARTEMENTAUX DE SPELEOLOGIE

Adoptés le 27 mai 2012

TITRE I - COMPOSITION

ARTICLE 1

Tout membre du CDS … s'engage à respecter la déontologie spéléologique telle qu'elle peut être définie par l'Assemblée générale (ci-après dénommée AG) de la Fédération française de spéléologie (ci-après dénommée FFS).

ARTICLE 2
Le CDS … se compose :
- de membres actifs,
- de membres d'honneur, tels qu'ils sont définis à l'article 2 du Règlement intérieur de la FFS.

TITRE II - ADMINISTRATION
SECTION I - L'Assemblée générale
ARTICLE 3
Le nombre de représentants élus des clubs à l'AG du CDS … est calculé selon le barème prévu à l'article 7 des Statuts.

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui inscrit au 31 décembre de l'année pré-cédente sur le listing de la FFS.

ARTICLE 4 - Convocation à l'Assemblée générale
L'AG a lieu chaque année à une date fixée par le Comité directeur ***ou Conseil d'administration***.

La convocation à l'AG doit être portée à la connaissance de toutes personnes ayant droit de vote par l'intermédiaire des clubs, ceci au moins un mois à l'avance.

Cette convocation précise l'ordre du jour.

ARTICLE 5 - Fonctionnement de l'Assemblée générale
Les décisions sont prises à la majorité ***absolue des suffrages exprimés***, sauf en ce qui concerne les modifications de Statuts. Il n'y a pas de vote par correspondance ***ou par internet, sauf lorsque ce type de scrutin a été expressément décidé par l'Assemblée générale conformément à l'article 8 alinéas 4 des Statuts types des CDS.***

Dans ce cas, chaque membre de l'Assemblée générale recevra par internet le moyen informatique sécurisé de vote.

Le dépouillement sera assuré par deux scrutateurs désignés préalablement par l'Assemblée générale, sous la responsabilité et en présence du Président du CDS.

Le PV du moyen informatique sécurisé sera conservé au siège du CDS.

Lors des AG, chaque délégué représentant de groupements sportifs ne peut avoir plus de deux pro-curations.

ARTICLE 6 - Vérificateurs aux comptes
L'AG élit chaque année deux Vérificateurs aux comptes pour l'exercice en cours.

SECTION II – Le Comité directeur *ou le Conseil d'administration*
ARTICLE 7 - Composition du Comité directeur *ou Conseil d'administration*
Le Comité directeur ***ou le Conseil d'administration*** est composé de 9 membres minimum.

La composition du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** doit refléter la répartition des licenciés éligibles entre les hommes et les femmes ***de telle sorte que la catégorie dont l'effectif de licenciés est le plus faible dispose au minimum d'un nombre de sièges proportionnel au nombre de licenciés éligibles de cette catégorie***.

L'appel de candidatures a lieu au moins un mois avant la date de l'AG. Les dates d'appel et de clôture de dépôt de can-didatures devront être séparées par un délai d'au moins trente jours.

Les candidatures doivent être expédiées au siège du CDS au plus tard le jour de la clôture à minuit. Seul sera recevable un pli recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen d'acheminement per-mettant un contrôle précis et rigoureux.

ARTICLE 8 - Rôle du Comité directeur *ou Conseil d'administration*
Le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** administre le CDS… selon la politique définie par l'AG, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie fédérale.

Les réunions du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Président adjoint.

ARTICLE 9 - Fonctionnement du Comité directeur *ou Conseil d'administration*
Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Si celle-ci n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité simple après une nouvelle discussion. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** absent, sans motif grave, à deux séances consécutives, peut être radié de son poste.

ARTICLE 10 - Sanctions disciplinaires
Elles sont définies par l'article 7 des statuts de la FFS et par le Règlement disciplinaire et le Règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage.

Les conditions de demande d'une sanction à l'encontre d'un licencié ou d'un groupement sportif sont définies à l'article 12 du Règlement intérieur de la FFS.

ARTICLE 11
L'interruption prématurée du mandat du Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** par l'AG entraîne le recours à de nouvelles élections dans un délai de trois mois maximum après le dépôt de la motion.

SECTION III - LE BUREAU

ARTICLE 12 - Composition du Bureau

Les membres du Bureau, excepté le Président, sont élus par le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** poste par poste, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour, et à la majorité simple au deuxième tour.

Les sièges sont répartis entre hommes et femmes de telle sorte que la catégorie dont l'effectif de licenciés est le plus faible dispose au minimum d'un nombre de sièges proportionnel au nombre de licenciés éligibles de cette catégorie.

ARTICLE 13

Il existe au sein du CDS … une association de fait regroupant les individuels, et dénommée Association départementale des individuels de ..... (ADI …).

Cette association leur permet d'être représentés aux AG du département, dans les mêmes conditions que n'importe quels autres licenciés de groupements sportifs.

TITRE III - ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INDIVIDUELS

ARTICLE 14

Les élections des représentants de l'ADI … à l'AG départementale sont organisées tous les 4 ans, par le CDS …

Le nombre de ses représentants est calculé selon le barème suivant :
- de 1 à « a » individuels dans le département = 1 représentant
- de [« a » + 1] à « b » individuels dans le département = 2 représentants
- de [« b » + 1] à « c » individuels dans le département = 3 représentants, etc..

Le vote a lieu par correspondance, chaque individuel disposant d'une voix.

Les candidats les mieux placés sont déclarés élus, dans la limite des postes à pourvoir.

ARTICLE 15

Le présent règlement annule et remplace le précédent et toute disposition prise antérieurement par le Comité directeur ***ou Conseil d'administration*** concernant le fonctionnement du CDS

Profession de foi des candidats au Conseil d'administration de la FFS

Les candidats sont présentés dans l'ordre de réception des candidatures. Le nombre de mots (comptés par Adobe Indesign©) est indiqué entre parenthèses au début de la profession de foi. Certains caractères de ponctuation sont comptés comme des mots.

Commission de surveillance des operations electorales

Comme écrit dans l'article 21 des statuts fédéraux, la commission de surveillance des opérations électorales a pour mission d'émettre un avis sur la recevabilité des candidatures.

Elle a reçu dans le délai imparti 21 candidatures. Après contrôle toutes les candidates et tous les candidats sont fédérés depuis au moins 2 ans. De fait, sur ce point, toutes sont recevables.

En reprenant les termes de l'appel de candidatures envoyé par le Secrétariat général le 6 mars 2012 :

> ***Les candidatures signées comprenant : le nom et le prénom, avec une photographie d'identité récente et la profession de foi de 250 mots maximum, doivent parvenir au siège de la Fédération, 28 rue Delandine - 69002 Lyon, avant le vendredi 30 mars 2012 à minuit.***

- Nous constatons que deux candidatures ne sont pas conformes au cadre défini et émettons des réserves sur leur recevabilité :

1) Celle de Jacques Romestan qui est arrivée non signée et sans être accompagnée d'une photographie d'identité récente.
2) Celle de Rémy Limagne qui a fait une profession de foi trop longue, presque 100 mots en plus.*[NDLR :Nous publions une profession de foi de 237 mots reçue le 6 avril 2012]*

- Deux autres candidatures posent problème car la profession de foi proposée est accompagnée d'un texte annexe et l'ensemble représente beaucoup plus des 250 mots retenus dans l'appel à candidature :

1) Didier Cailhol présente une profession de foi accompagnée d'une annexe. L'ensemble représente plus de 400 mots.
2) Olivier Vidal propose une profession de foi accompagnée d'un texte complémentaire qui porte le nombre de mots au-delà des 250 mots prévus par la règle.

La présentation des annexes de ces deux candidats auraient défavorisées les autres candidatures. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas les publier dans le descendeur et de ne vous proposer à la lecture que les professions de foi stricto sensu.

Nous pensons aussi que l'esprit de synthèse et le respect des règles doit faire partie des qualités exigées pour être administrateur à la FFS.

La commission laisse à L'Assemblée générale fédérale le choix d'accepter ou pas ces candidatures litigieuses car il n'est pas du ressort de la commission d'évincer qui que soit.

Il était aussi demandé aux candidats de s'engager à respecter la Charte d'engagement du candidat dans ses termes et son esprit.

Les professions de foi ne font pas toutes état de ce document, la commission ne prend pas de position ferme sur l'intégration ou pas de cette charte car ce document n'est pas statutaire.

Le 5 mars 2012

Olivier Vidal

11 avenue Rossellini 69100 Villeurbanne 04 78 93 97 84 / 06 81 61 16 70 vidal.olivier@wanadoo.fr
N° FFS C69-001-011, Membre du GS Vulcain. Profession : Conseil en environnement auprès des PME
Respect de la Charte d'engagement du candidat : Oui
Anciennes fonctions fédérales : Membres du CD (1996-2000 & 2008-2012), Président CoJ (1996-2000), Coordinateur VGNorm (1997-2000).

Profession de foi (195 mots) :

Cette équipe renouvelée du CA fédéral nouvelle formule est pour moi l'occasion de participer à la construction et la mise en place d'un nouveau projet fédéral pour entre autres :

- remettre au cœur de l'activité de la fédération l'action des commissions fédérales en les consultant plus régulièrement et en leur déléguant le suivi de tous les dossiers pouvant leur incomber,

- intégrer des principes de démocratie participative dans nos fonctionnements,

- développer un projet fédéral qui prenne en compte les fondamentaux de notre activité : exploration, documentation (passage au numérisé, intégration de la mémoire audiovisuelle), protection du milieu souterrain, prise en compte de l'impact de nos activités sur l'environnement,

- mieux valoriser et rendre visible en interne et en externe l'ensemble des actions réalisées au sein de la fédé, que ce soit dans les commissions, les CSR, les CDS ou les Clubs,

- prendre en compte le vieillissement de la population des fédérés - dont la moyenne d'âge a maintenant dépassé les 40 ans - et soutenir les actions en faveur de l'intégration des 18-35 ans

- développer des projets spéléologiques ambitieux en partenariat avec nos voisins européens et des autres continents,

Amitiés Spéléo.

Laurence Tanguille

63 rue de cuire
69004 Lyon

Profession de foi (203 mots) :

Après 4 années au service de la Fédération, mon enthousiasme n'a pas faibli et je propose ma candidature aux Grands électeurs afin d'être élue membre du Conseil d'administration. Forte de l'expérience d'un premier mandat, je briguerai un second mandat de présidente de la FFS.

Je pense avoir donné les preuves de mon engagement pour porter les valeurs de la FFS partout ou il était nécessaire de militer pour la reconnaissance de ses spécificités afin de garantir pour tous les fédérés la préservation d'une libre pratique. Je m'engage à maintenir cette ligne directrice.

L'assemblée générale de Toulouse de 2011 à décider de modifier l'organisation de la Fédération. Je m'engage à contribuer à mettre en œuvre cette réforme.

De nombreuses actions ont été initiées, je m'engage à travailler avec le futur Conseil d'administration vers la consolidation des actions engagées.

La première tache sera de produire le futur projet fédéral qui guidera les actions de la FFS au cours des 4 années qui suivront. Je m'engage à lancer ce travail avec le Conseil d'administration pour une présentation à l'AG de 2013.

Je m'engage également à respecter la charte d'engagement du candidat.

Je souhaite obtenir la confiance des Grands électeurs afin de poursuivre l'aventure pour 4 ans.

José Prévôt

5, rue de la Mal Tournée
08200 Sedan

Profession de foi (140 mots) :

Fédéré depuis 1983, je me suis progressivement investi au sein des structures départementales et régionales jusqu'à il y a quatre ans, époque ou je suis entré au Comité directeur de la Fédération. Pendant ces quatre années, je me suis beaucoup investi à différents niveaux, et j'ai été un acteur de la restructuration de la Fédération. Aujourd'hui la Fédération est au milieu du gué dans ses réformes, et je souhaite avec toute la vigueur qui m'anime l'accompagner pour la mise en place des pôles ; Innover dans les moyens de financements, de communication sur les réseaux sociaux, le tout à l'intérieur d'une équipe qui se voudra réaliste, innovante et tournée vers l'avenir. J'ai occupé pendant quatre ans la place de trésorier-adjoint et ai beaucoup appris au contact nos deux trésoriers fédéraux. C'est pourquoi aujourd'hui, j'aspire à occuper la place de trésorier.

Christian Dodelin

Profession de foi (225 mots) :
J'appartiens au spéléo club de Savoie depuis 1978 après avoir débuté la spéléo à Rouen en 1970.

Mon parcours dans la Fédération Française de Spéléologie, m'a fait bénéficier des stages de l'EFS dans les débuts. Depuis je me suis engagé au fil des années dans différentes commissions : EFS avec l'animation des stages moniteurs et instructeurs pendant 10 ans, le Spéléo Secours en étant CTD sur la Savoie et en ayant été pendant 8 ans président du SSF, l'Environnement avec le traitement de nombreux aspects dont l'accès aux cavités, le volet chauves-souris et la biospéléo, les expéditions à l'étranger (Chine et Madagascar) et un engagement au niveau international avec l'animation de la commission spéléo secours de l'Union internationale de spéléologie.

L'exploration conduit à des découvertes multiples et permet d'aborder toutes les facettes du milieu souterrain que ce soit en France ou à l'étranger. Comme on ne peut être spécialiste en tous points, le partenariat est incontournable, ainsi que notre présence dans les structures de gestion d'ordre environnementale. Je pense que nos structures fédérales doivent être des facilitatrices de la pratique spéléo. C'est pour y contribuer et cette raison que je propose ma candidature pour un mandat au Conseil d'administration de la FFS.

J'adhère à la Charte d'engagement du candidat car je ne conçois pas d'assurer une responsabilité dans une structure fédérale sans un minimum d'implication.

Jean-Pierre Holvoet

6, rue Guillaume de Champeaux – 77720 Champeaux

Profession de foi (172 mots) :
Jean-Pierre HOLVOET, retraité, président adjoint sortant, instructeur fédéral, titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif en spéléologie et en canyon, président du CDS de Seine-et-Marne et pour couronner le tout mal entendant.

Devant le trop peu de candidatures et malgré mon souhait de mettre un terme à une longue (trop longue penseront certains) présence au sein des instances fédérales, j'ai pris la décision de me représenter. Je souhaite accompagner la mise en place de la nouvelle organisation fédérale et son évolution, aider à l'obtention de la délégation canyon, poursuivre le projet d'ouverture de nos activités au plus grand nombre (spéléo et canyon pour tous).

Conformément à la charte du candidat, selon les besoins et en fonction de l'équipe qui constituera le prochain bureau, je pourrais soit y assumer la même fonction qu'aujourd'hui (président adjoint), soit me consacrer à l'animation d'un pôle (vie associative ou enseignement). Dans tous les cas, je souhaite pouvoir travailler au sein d'une équipe soudée et continuer à prendre du plaisir dans l'animation d'une fédération au service de ses membres.

Henri Vaumoron

Profession de foi (206 mots) :
Spéléo et bénévole depuis 1965, j'ai découvert la FFS en 2008 et comme acteur majeur au poste de secrétaire général. Mon statut de retraité me fait prendre un certain recul sur le bilan des 4 années, riche, mais contrasté.

Notre Fédération existe grâce aux bénévoles, par leur présence, leurs actions, leur travail, ils permettent à notre Fédération d'exister. L'importance et la diversité des activités fédérales témoignent du rôle de tous les acteurs en partant des clubs jusqu'à la Fédération.

Ce bénévolat doit être suscité, encouragé et protégé. L'évolution de notre société ne permet plus d'aborder le bénévolat comme dans le passé. Il faut l'adapter, le faire évoluer pour qu'il soit toujours notre moteur face à une administration technocratique qui induit un professionnalisme qui le concurrence.

L'avenir n'est pas plus mauvais qu'il y a quatre ans, il est simplement sous des aspects plus contraignants.

Nous sommes une petite fédération, elle n'attire pas le mécénat, ni les publicistes. Nous devrons innover pour trouver des financements, pour protéger nos activités et pour pérenniser l'esprit particulier qui nous anime.

Avec l'espoir de participer dans une équipe solidaire et à dimension humaine, je respecterai la charte d'engagement du candidat au Conseil d'administration en proportion de mes moyens et du fonctionnement fédéral.

Jean-Pierre Buch

655 B vieille route d'Anduze 30140 Bagard
N° de licence E30-018-025

Profession de foi (158 mots) :

Je me porte candidat à l'élection du Comité directeur de la FFS pour la nouvelle olympiade, au poste réservé de médecin.

J'ai 46 années de spéléo, à un niveau certes modeste, j'ai occupé diverses fonctions associatives (président de club, secrétaire) et participé activement au SSF depuis de nombreuses années.

Je suis fédéré depuis 42 ans.

Depuis 4 ans je suis président de la commission médicale et médecin fédéral national.

A ce titre j'assiste déjà aux réunions du Comité directeur ou Conseil d'administration.

Je participe également aux travaux de la commission communication.

Je comprends mieux le fonctionnement fédéral et j'espère pouvoir apporter une pierre à l'édifice, tout en restant conscient que ma disponibilité est limitée.

La Fédération doit continuer à moderniser son image et à la crédibiliser.

La tâche est difficile car ses moyens sont limités et les multiples facettes de nos activités n'ont pas la lisibilité qu'elles méritent.

Mon ambition n'est que de contribuer à cet élan.

Amicalement.

Didier Cailhol

7 rue du Lomont
25310 Pierrefontaine-lès-Blamont

P25 002 049

Profession de foi (87 mots) :

Par la présente, je fais acte de candidature pour un poste au Conseil d'administration de la Fédération française de spéléologie.

Au travers cette candidature, je souhaite, si je suis élu, pouvoir m'investir dans l'installation du pôle patrimoine prévu dans l'organisation de la FFS, pour cette prochaine olympiade 2012-2016.

Pour inscrire cette démarche dans le respect des dispositions statutaires et de la déontologie fédérale, les motivations de mon engagement et les axes de travail que je souhaiterais pouvoir mettre en place, sont développées dans l'annexe à cette candidature.

Thierry Colombo

278, boulevard de Metz
54350 MONT-SAINT-MARTIN
06 34 99 39 44
colombo.thierry@wanadoo.fr

Profession de foi (249 mots) :

Mesdames et messieurs les grands électeurs,

J'ai le plaisir de présenter ma candidature au Conseil d'administration FFS dans le respect de la Charte d'engagement.

Cette candidature s'inscrit dans le prolongement d'un engagement fédéral marqué - sous diverses formes et à différentes places - par un travail autour de deux idées à la fois simples et complexes :

- faire évoluer la réflexion, les outils, les pratiques de formation dans le cadre de l'Ecole Française de descente de canyon puis dans celui de la CCI. A ce titre, la mise en place et l'animation du futur Pôle enseignement est une première motivation,
- intégrer pleinement cette activité dans une fédération porteuse d'un projet de développement de deux activités proches mais distinctes, long processus ponctué de crises comme de belles avancées, la demande de la délégation canyon traduisant ici une aspiration légitime de reconnaissance…

Je souhaite donc continuer de m'attacher à ces deux idées sans jamais perdre de vue que la réorganisation par Pôles de notre fédération définira des espaces de coopération dans lesquels spéléologues et canyonistes devront coopérer en élaborant une pensée de l'action concrète. Pour autant, et c'est un enjeu politique majeur, cet objectif de travail collaboratif ne supprimera pas le repérage des spécificités de nos deux activités, de leurs problématiques propres, comme leur affichage. C'est à cet équilibre structurel qu'il nous faudra nous atteler, perspective réjouissante constituant une seconde motivation…

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les grands électeurs, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Fabrice Rozier

F81-003-017

Profession de foi (247 mots) :

« T'as pas honte d'être de ce milieu spéléo français ? », cette question m'a récemment été posée. La meilleure réponse que j'ai trouvée est ma candidature au Conseil d'administration de la FFS.

Tout au long de mon parcours de militant FFS, je ne me souviens pas avoir un jour eu honte d'être de « ce milieu ». Malgré les fantasmes de certains, il n'existe pas à la fédé de « castes » ni de « classes », il n'y a pas de privilèges. Les échanges entre ses membres, parfois vifs, parfois exacerbés parfois plus que ça, demeurent possibles et donnent à notre fédération aujourd'hui encore une dimension humaine. Conserver cette « humanité », en n'oubliant jamais que nous sommes nés du club et en évitant les pièges d'un supposé progrès, me semble essentiel.

Une « dimension humaine » ne signifie pas pour autant un repli sur soi. S'ouvrir, partager nos pratiques, permettre aux jeunes, aux scolaires, aux familles de vivre nos passions, passer le relais est primordial voir vital. Depuis quelques années j'ai le plaisir d'animer le groupe des Ecoles départementales de spéléologie et de canyonnisme et depuis peu de coordonner la réflexion sur le « parcours jeunes ». Si je suis élu, c'est avant tout ce projet que je souhaite développer.

Je pourrais vous parler d'autres sujets qui me sont chers comme notre reconnaissance auprès de certains « partenaires », du rôle essentiel des CSR et des CDS, mais les mots (me) sont comptés !

Claude Mouret

18, rue de la Liberté 87380 Magnac Bourg
Ingénieur freelance, habitué aux grosses responsabilités
18 ans en poste à l'étranger, habitué à travailler avec toutes les personnes
43 ans de spéléologie, avec une très grande expérience de la FFS
Candidat au Conseil d'administration de la FFS

Profession de foi (156 mots) :

Mon enthousiasme est intact. Aussi je suis motivé pour travailler en équipe au futur de la FFS et de la spéléologie sous toutes ses formes.

Le futur et le présent importent. Le passé est là pour servir d'expérience.

Les engagements, moral et concret, de la charte publiée de la FFS sont à mes yeux une évidence et un minimum. Mon engagement auprès de la FFS et de la spéléologie va bien au-delà et j'y mettrai toute l'énergie nécessaire. Vision politique et idées constructives sont le résultat de l'expérience et de la vision globale de notre activité. Il est fondamental, et encore plus dans le contexte des challenges actuels et à venir, d'œuvrer activement dans un esprit ouvert, pour le développement, la promotion et la défense de la spéléologie et des spéléologues, de façon active et non pas subie.

Au service de tous, je serai à l'écoute de chacun et œuvrerai dans la transparence et la convivialité.

Jean-Pierre Simion

Profession de foi (250 mots) :

63 ans Spéléo depuis cinquante ans.

Des métiers de pilote de chasse, sous-préfet, DG de département et d'une CCI qui m'ont conduit à être membre de nombreux clubs Aix, Touraine, Bordeaux, St Dizier, Carcassonne et Valence.

Je connais ainsi bien le sous-sol français et les clubs, leurs soucis, leurs valeurs, leurs ambiances si particulières.

En fin de vie professionnelle, je suis motivé par ce mandat qui touche une passion première qui ne m'a jamais lâché, pour laquelle j'ai réussi dans un agenda démentiel à rester pratiquant et en transmettre le virus à mes proches et l'importance aux pouvoirs publics.

Désob subventionnées, appui départemental au festival du film de la Chapelle, encadrement spéléosecours comme sous-préfet, prise en compte de la spéléo dans le règlement du Parc du Vercors.

Contacts en Chine, école des guides de Lhassa, en Islande.

Je ne sais m'investir que totalement, je m'engage complément dans l'esprit et les qualités demandées par la charte, qui sont le ferment de mon tempérament au travers d'un fort esprit d'équipe et de convictions qui m'ont ouvert bien des portes et gagné des dossiers réputés impossibles.

-Liberté d'accès, avec en fil rouge sécurité et développement durable pour un espace d'expression encore unique au monde.
-Sensibilisation et considération des pouvoirs publics pour une activité pas comme les autres.

Une passion qui m'a pris tellement tôt et si fort qu'au bout du monde, en réunion à l'Elysée ou à Mach 2, je me suis toujours dit ... en fait tu ne penses qu'à ça ...

Rémy Limagne

54 ans. Fédéré depuis 1973
Instructeur fédéral 1986
Président de club, président du CDS Jura (13 ans)
Président du CSR-P, président de l'EFS (3 fois !)

Profession de foi (237 mots) :

Pas de sang neuf à la FFS avec ma candidature ! Mais sinon la jeunesse, j'apporte une disponibilité, un cerveau, et une certaine expérience.

J'ai eu la chance de côtoyer dans les stages plusieurs centaines de spéléos, je crois avoir compris que leur attente envers la Fédération est finalement une idée toute simple : qu'elle les aide à pouvoir pratiquer la spéléo et le canyonisme.

Il faut s'approprier cette idée, et se concentrer sur les fondamentaux : que les commissions disposent de la liberté de fonctionner avec efficacité et simplicité. Je défendrai ce point de vue au CA, et au sein du Bureau, si le(la) prochain(e) Président(e) m'y convie.

Quelques principes qui me tiennent à cœur :
- Faire est important, faire savoir est essentiel.
- Faire un choix, c'est satisfaire les uns et mécontenter les autres ; ne pas faire de choix c'est mécontenter tout le monde.
- Une réunion est un lieu où l'on choisit des solutions, pas où l'on découvre les problèmes.
- L'élu doit accorder son respect à ceux qu'il représente ; la réciproque est vraie aussi.
- La concertation prend du temps, la contestation bien davantage : mieux vaut convaincre que vaincre.

J'userai de mon influence pour rendre possibles ces quelques principes de fonctionnement. Si cela s'avère impossible, je me retirerai.

J'ajoute, que je n'ai aucune ambition présidentielle ! Et si « on » devait me présenter à cette fonction, je refuserai.

Dominique Lasserre

Profession de foi (140 mots) :

Impliqué à différents niveaux de la fédé à laquelle j'adhère depuis 1977, j'ai découvert la gestion d'un club (président, secrétaire, trésorier), d'un CDS (président, secrétaire), d'un CSR (membre du CA) puis d'une commission fédérale (président de la Commission assurance) mais aussi celle du SSF (CTDS Adjoint en Savoie, chargé de mission au SSF Nat).

Je présente ma candidature pour participer au prochain Conseil d'administration de la FFS sans autre prétention que de donner de mon temps pour faire « que les choses marchent ». A ce titre, je m'engage à respecter la « charte d'engagement du candidat ».

En étant à la croisée de tous ces échelons, j'ai été témoin de la quantité phénoménale d'informations qui circulent chez nous… sans pour autant qu'elle soit forcément accessible à tous. S'il y a un point sur lequel je voudrais peser, c'est celui-ci.

Jean-Jacques Bondoux

03000 MOULINS

53 ans

Profession de foi (234 mots) :

Fédéré depuis 1978 au sein du même club Bourguignon, vous pourrez découvrir plus en détail mon passé de spéléo et canyoniste en rouvrant les pages du Descendeur N° 24 de 2008 dans lequel je venais présenter ma profession de foi pour le Comité directeur.

Au cours de la mandature qui s'achève et découvrant de l'intérieur la gestion de la vie fédérale, je me suis forgé l'intime conviction que, quelles que soient ses compétences d'origine, on pouvait très facilement prendre une part active à la réalisation des objectifs d'une équipe.

Cela s'est particulièrement avéré pour moi dans la perspective que nous avons mise en place du développement de la Fédération, de son ouverture à l'extérieur et de sa représentativité parmi les autres sports de nature.

Je souhaite également la consolidation de la place du canyon au sein de la Fédération pour encourager le travail réalisé par sa commission.

Considérant que les choses ont évolué mais qu'il reste tant à faire, je n'envisage pas d'avoir à quitter maintenant le navire fédéral car j'aurais le sentiment et le goût amer d'un travail inachevé.

Ma motivation n'étant surtout pas entamée, je souhaite continuer à apporter ma contribution à l'édifice fédéral en consacrant du temps à la représentation de tous les fédérés.

Je vous présente donc ma candidature au futur et nouveau Conseil d'administration de la Fédération française de spéléologie dans le respect de la charte d'engagement du candidat.

Isabelle Obstancias

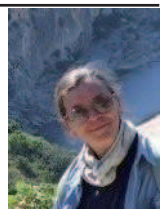

Profession de foi (181 mots) :
Bonjour,

Après avoir fréquenté le GSMV et le GSMR, le FMT et le SGCAF à Grenoble, je sévis dans le Gard, plus particulièrement au GSBM. J'ai encadré de nombreux centres de vacances et de nombreux stages EFS. J'ai beaucoup gratté dans les trous et j'ai fait quelques belles premières.

Dpuis que j'ai failli provoquer une règlementation de la spéléo en 71, je suis une inconditionnelle de la FFS. Elle est indispensable pour nous permettre d'avoir toujours accès à nos trous à cause des problèmes administratifs qui vont, hélas, en empirant.

Je ne pensais pas me présenter cette année, car je n'ai plus l'énergie voulue pour assumer le travail que je trouve nécessaire. Or le manque de candidats l'an dernier, fait que je me présente car un peu vaut mieux que pas du tout. Mes compétences vont principalement vers l'historique de la FFS, les Co Doc, scientifique et environnement.

J'espère donc que vous n'aurez pas à m'élire car la plétore de candidat(e)s vous permettra de trouver des jeunes dynamiques et prêt(e)s à relever le défi et à aborder l'avenir avec le sourire.

Robert Durand

Club spéléologique méditerranéen

1077 Corniche Bonaparte 83500 La Seyne-sur-Mer

Profession de foi (126 mots) :
Spéléologue de terrain, comme la plupart d'entre nous explorant les karsts et cavités artificielles et naturelles du terroir, il m'apparait aujourd'hui nécessaire de m'impliquer dans notre fédérattion par :
- la recherche de nouveaux financements nationaux ou européens,
- une véritable mise en valeur des actions fédérales accompagnée d'une diffusion réelle et efficace auprès de chaque fédéré,
- face aux différentes réglementations Natura 2000, Site protégée, Réserve intégrale maintenir l'accès non seulement aux cavités, mais la libre circulation au sein de ces différentes zones d'exploration, ou de découverte.

Voilà en quelques mots les principaux points sur lesquels je compte faire porter mon action si vous m'accordez vote confiance.

Je m'engage par la présente à respecter la charte d'engagement du candidat dans ses termes et son esprit.

Olivier Garnier

47 ans

Profession de foi (209 mots) :
Spéléo de terrain, je suis un ardent défenseur de l'exploration en marchant modestement sur les pas de mon père, Jean-Jacques Garnier, explorateur avisé de la Grotte de la Luire.

Cette spéléo de passion et d'aventure et doublée d'un attachement à mon club dont je suis le trésorier et à mon département, la Drôme, ou je viens d'être réélu président. A ce titre, je me suis engagé avec mon équipe dans la promotion de l'EDS. Les jeunes sont l'avenir de notre fédération. Ils ont le droit à une formation de qualité. C'est aussi l'occasion de leur transmettre nos valeurs de respect; d'entraide et de solidarité.

Tous ces projets demandent de plus en plus des dossiers administratifs pointus et je comprends la difficulté des petites structures qui peinent à trouver des financements. Il est donc important de s'unir pour porter des projets, échanger et regrouper nos expériences. Maintenir le lien entre nous.

Respectueux du passé, tourné vers l'avenir, la formation des jeunes, je souhaite mettre mon enthousiasme et mon expérience au profit de la Fédération. Défendre ses valeurs, représenter la base dont je me sens proche.

Travailler en équipe, respectant la charte du candidat, pour vous défendre et vous représenter. C'est pourquoi je suis candidat et que je sollicite votre soutien.

Claire Costes

Profession de foi (180 mots) :
Depuis l'adolescence, je me passionne pour la spéléo et plus récemment pour la descente de canyon. Cela m'a poussé à adhérer à la FFS puis à participer aux diverses activités et actions de celle-ci : particulièrement l'environnement, le secours (SSF) et la prévention (commission médicale).

De plus, je m'investis au niveau des instances fédérales (club, CDS, CSR et commissions nationales). En effet, j'ai été secrétaire de club. Je suis élue au CD du CDS du Lot depuis 2006, trésorière depuis 2008 et grande électrice depuis 2009. Au niveau du CSR Midi-Pyrénées, j'ai été vérificatrice aux comptes en 2007 puis élue au CD depuis 2008. Je participe aux travaux des commissions médicale depuis 2007 et communication depuis 2011.

Ces diverses expériences m'ont permis de mieux connaître la FFS, ses actions et son fonctionnement, notamment dans la promotion et la défense de nos pratiques. Je souhaiterai, maintenant, continuer à œuvrer pour la préservation et le développement de nos activités en participant aux actions du CA. Je vous présente donc ma candidature au CA et m'engage à respecter la charte d'engagement du candidat.

Eric Lefebvre

51 ans

Profession de foi (191 mots) :
Après beaucoup d'hésitation, j'ai décidé de présenter une nouvelle fois ma candidature au Conseil d'administration de la FFS.

Plusieurs réformes ont été mises en œuvre lors de cette olympiade. Qu'elles touchent nos règlements ou notre fonctionnement au jour le jour, elles ont demandé beaucoup d'énergie et nécessitent d'être consolidées. Je propose d'y contribuer par ma bonne connaissance de la Fédération.

D'autres dossiers restent d'actualité (la liberté d'accès aux sites, la gratuité des secours, la qualité de la formation, l'égalité femmes/hommes dans notre organisation, la reconnaissance du canyon et bien sûr la pérennité de la Fédération) et doivent à mon sens être une préoccupation constante des dirigeants fédéraux, rien n'étant jamais acquis.

Fédéré depuis 1991, j'ai été trésorier fédéral de 2000 à 2004, membre du CD et président de commission de 2004 à 2010 puis de nouveau trésorier fédéral de 2010 à 2012. J'ai mené dans le passé des chantiers conséquents tels le déplacement du siège social (au sein du Bureau de l'époque) ou la mise en place du site internet des adhésions.

Je m'engage à respecter la charte du candidat en acceptant une fonction au Bureau ou la responsabilité d'un Pôle.

Jacques Romestan

57 ans

Profession de foi (59 mots) :
Fédéré depuis 1975 j'ai exercé plusieurs responsabilités : Président du CDS 69, Trésorier du Comité spéléologique régional Rhône-Alpes.

Depuis 4 ans je suis membre du Comité directeur de la FFS et j'ai été trésorier de juin 2008 à juin 2010.

Je propose ma candidature au nouveau Conseil d'administration de la FFS et m'engage à respecter la Charte de l'administrateur.

Les directives techniques nationales 2011-2012

Laurence Tanguille et Éric Alexis

Les directives techniques nationales sont transmises aux cadres techniques nationaux pour servir de trame aux missions qu'ils assurent dans le cadre de la mise en œuvre du projet fédéral.

La présentation du document correspond à la forme demandée par le Ministère des sports.

Compte tenu de la recomposition de la direction technique ces directives sont établies pour l'année 2011 et 2012. Elles seront actualisées au regard du prochain projet fédéral.

Action n° 1 : promotion du sport pour le plus grand nombre

Objectif n° 1 : Accroître la pratique sportive, notamment dans les clubs, en apportant une attention particulière à des « publics cibles » (personnes handicapées, jeunes filles et femmes, publics socialement défavorisés)

Actions à mettre en œuvre	indicateurs :
Accompagner les structures fédérales dans la mise en œuvre du parcours jeunes.	- Mise en place de 10 stages « clubs accueillants » en région. - Rédaction du cahier des charges stage famille et découverte du parcours jeunes. - Nombre d'EDS répondant aux critères fédéraux. - Organisation de 3 camps jeunes interrégionaux. - Réalisation d'une expédition nationale jeune.
Favoriser la pratique des publics en situation de handicap et de déficience éducative.	- Suite à l'année 2010 « spéléo et canyon pour tous » création d'un groupe de travail et définition de la politique fédérale. - Mise en œuvre de modules de formations complémentaires aux diplômes fédéraux.
Porter les valeurs éducatives de la spéléologie et du canyonisme auprès du public scolaire.	- Définition d'une stratégie d'action afin de favoriser la pratique dans le milieu scolaire. - Participer au groupe « valeurs éducatives des sports de nature » animé par le PRNSN.
Favoriser les relations avec le SNPSC et l'ANECAT	- Définition précise d'actions à mettre en œuvre de manière collaborative notamment dans le cadre du parcours jeune.
Réaliser une analyse des besoins de formation et de l'offre de pratique des clubs de la Fédération	- Réalisation d'une étude en partenariat avec le PRNSN et le CREPS de Vallon Pont d'Arc
Assurer la meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins des adhérents.	- Mise en place du calendrier de formation au regard de cette objectif.
Participer à l'animation du groupe de réflexion sur la pratique féminine	- Favoriser la définition d'une politique en matière de pratique féminine.

Objectif n° 2 : Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives et/ou de leurs organes déconcentrés

Actions à mettre en œuvre	indicateurs :
Assistance effective aux instances régionales et départementales dans leurs relations avec les services déconcentrés des administrations ou partenaires locaux	- aide à la réalisation de dossiers de financement - Accompagnement technique en matière de professionnalisation
Aide à l'élaboration ou au suivi d'un projet de développement régional ou département.	- Nombre de régions ayant adopté un plan de développement
Accompagner la commission canyon de la fédération et la commission canyon interfédérale FFS/FFME/FFCAM.	- Participation aux réunions de la direction nationale et de la CCI. Mise en œuvre des actions techniques.

Objectif n° 3 : Apporter une attention particulière à une répartition équilibrée des équipements sportifs sur le territoire national

Actions à mettre en œuvre	indicateurs :
Finaliser le recensement des sites et espaces de pratique dans les départements	- Assurer la liaison entre les CDS et les services déconcentrés du MS - Assurer la liaison entre les CDS et les services du BRGM
Assister les CDS face au dispositif CDESI/PDESI	- Permettre la mutualiser des bonnes pratiques, former les acteurs - Participer au groupe espace site et itinéraire animé par le PRNSN
Prise en compte des pratiques de loisir par l'équipement adapté ou la création de sites de pratiques	- Nombre de dossier accompagné et/ou de sites équipés répondant à ces attentes
Assister les comités dans la formalisation de convention favorisant l'accès aux sites de pratiques	- Répondre à toutes les sollicitations
Accompagner la Fédération dans la définition de partenariat avec les gestionnaires d'espaces naturels, etc.	- Finalisation des accords suite aux besoins identifiés

Action n° 2 : prévention par le sport et protection des sportif(ve)s

Objectif n° 5 : Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportif(ve)s

Actions à mettre en œuvre	indicateurs :
Répondre aux sollicitations des clubs et comités en matière de gestion des EPI.	- Nombre de réponse apporté.

Actions à mettre en œuvre	indicateurs :
Participer à l'encadrement des stages de formation de moniteurs, instructeurs, formation continue, stage haut niveau et stages de formation personnelle de niveau 3 des commissions canyon et/ou spéléologie	- Encadrement des stages inscrits au calendrier
Cordonner le groupe d'étude technique fédéral	- Réalisation de tests en lien avec les commissions techniques de la fédération. Publication de fiches

Action n° 3 : promotion des métiers du sport

Objectif n° 6 : Adapter l'offre de formation à l'évolution des métiers et contribuer à l'insertion professionnelle des sportifs

Actions à mettre en œuvre	indicateurs :
Participer à la préparation des UF du BEES 1er organisées par l'établissement de formation	Répondre aux convocations
Participer aux différents jurys d'examen en lien avec la spéléologie et le canyonisme	Répondre aux convocations
Participer aux travaux de la commission d'harmonisation	Répondre aux convocations
Participer aux travaux de mise en place du DE canyonisme et spéléologie	Répondre aux convocations
Participation au groupe emploi formation animé par le PRNSN	Répondre aux convocations
Favoriser la professionnalisation de la Fédération et de ces comités : - étude diagnostic sur l'emploi existant - analyse des besoins territoriaux - favoriser l'emploi de cadres technique fédéraux	- Réalisation d'un diagnostic territorial sur les grandes régions karstique de France - Avoir engagé l'emploi de 2 cadres techniques fédéraux

ORGANIGRAMME DE LA
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE
Fédération Française de Spéléologie
Eric ALEXIS
Directeur Technique National
COORDINATION
Mettre en œuvre le volet technique du projet fédéral.
Accompagnement dossier CNDS
Elaborer, suivre et évaluer la convention d'objectif.
Serge FULCRAND
Conseiller Technique National
DEVELOPPEMENT JEUNE ET FAMILLE
Parcours jeune fédéral.
Pratique pour tous (PMR, séniors, public éducation spécialisée, etc.).
Equipement adapté de cavités et canyon, structures artificielles, sentiers karstiques.
Arrivée au 1er septembre 2012
Conseiller Technique National
DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES
Milieu scolaire / Valeurs éducatives / Educ envir vers DD
Relation avec les professionnels SNPSC et ANECAT.
Valorisation des clubs accueillants et formateurs.
Gérard CAZES
Conseiller Technique National
FORMATION
Adapter l'offre de formation aux besoins.
Ingénierie de formation.
Expert auprès des centres de formation professionnelle.
Groupe d'étude technique (GET).
Claire LAGACHE
Conseiller Technique National
ACCES AUX SITES & INVENTAIRES / PROFESSIONALISATION
Inventaire des sites de pratique.
Accès aux sites : convention d'accès, contentieux, etc.
Partenariats avec les gestionnaires d'espaces naturels, etc.
Mutualiser les bonnes pratiques, former les acteurs.
Professionnalisation de la fédération, des comités.
MISSIONS TRANSVERSALES PARTAGEES ENTRE LES 4 CTN.
Formation des cadres et des cadres formateurs (bénévoles ou professionnels).
Commission Canyon Interfédérale.
organisation DTN / FFS 2012– 1/2

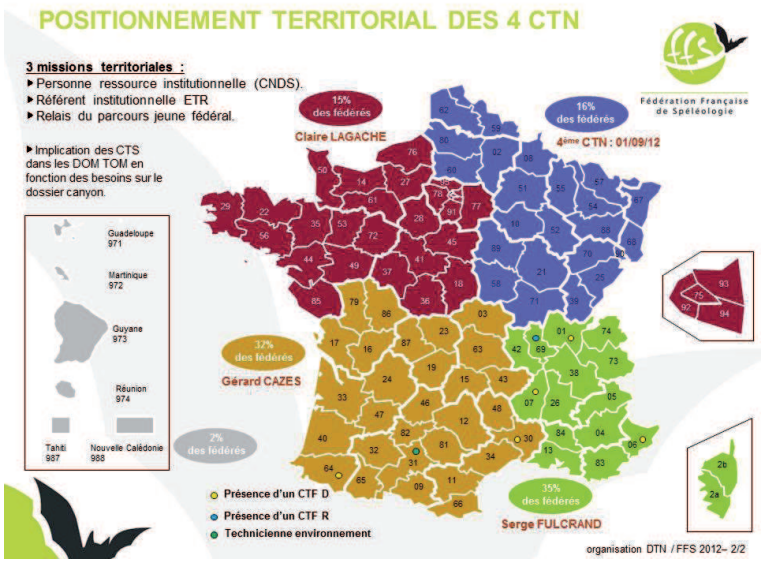

CHAPITRE III : Les finances et les statistiques

Rapport financier 2011

Éric Lefebvre, trésorier

Pour le trésorier de la Fédération, cette année 2011 a été marquée par le départ de notre comptable M. Georges Mercier. Il a quitté la Fédération le 30 septembre pour prendre une retraite méritée dans son Pas-de-Calais natal.

Nous avons, pour le remplacer, recruté Mme Nora Tayane qui a pris ses fonctions début octobre. Mme Tayane s'est bien approprié les procédures fédérales et donne pour le moment pleinement satisfaction.

Les autres faits marquants de l'année 2011 sont le développement et le démarrage du logiciel Aven pour la gestion des assurances temporaires, le développement et le démarrage du nouveau site internet, le lancement des travaux et la fin de l'opération Osee.

Le résultat 2011 s'élève à 20 078 euros. Pour la seconde année consécutive, il est excédentaire.

Pour la partie recettes,

- Les revenus des cotisations et licences temporaires se sont élevés à 302 125 euros soit un peu moins que le budget qui était de 303 800 euros (en hausse de 2,7% par rapport à 2010).
- La subvention du Ministère des sports s'est élevée à 254 700 euros pour un budget de 250 000 euros (en hausse de 2,5% par rapport à l'année 2010).
- La subvention sollicitée du Ministère de l'Intérieur (15 500 euros) n'a pas été obtenue, mais les dépenses qu'il était prévu de réaliser avec n'ont pas été engagées.
- La subvention du Ministère de l'environnement n'a pas été obtenue au niveau souhaité (34 000 euros), nous avons cependant obtenu 15 000 euros. Dans ce cas également les dépenses de la commission concernée ont été réduites en conséquence.
- Les produits financiers perçus ont représenté 5 658 euros.
- Les recettes générées par les différentes actions ont représenté un montant de 593400 euros (hors Osee) pour un budget de 530 200 euros. Elles étaient de 559000 euros en 2010. Ceci est dû notamment à la parution d'un ouvrage technique et aux ventes de produits fédéraux.

Pour la partie dépenses,

- Les dépenses d'actions se sont élevées à 716 500 euros (hors amortissement et hors Osee) pour un budget 743 100 euros. Elles étaient de 694 600 euros en 2010. Soit une activité en léger accroissement.
- Le coût des locaux a été de 35 244 euros pour un budget de 34 200 euros.
- Le coût du fonctionnement a été de 41 300 euros pour un budget de 44 300 euros, cet écart significatif est dû aux dépenses de téléphone (qui s'élèvent 2 600 euros pour un budget de 5 000 euros, alors que le réalisé 2010 était de 7 700 euros – la mise en place de la téléphonie sur IP a été finalisée et porte pleinement son effet) aux contrats de maintenance des logiciels (qui s'élèvent à 4 300 euros pour un budget de 8 000 euros et un réalisé 2010 de 9 000 euros – tous les contrats ont été étudiés et redimensionnés).
- Les salaires se sont élevés à 180 759 euros pour un budget de 165 000 euros. L'écart étant dû aux coûts de départ que nous avons supportés cette année (le comptable et la secrétaire de direction). En 2010, les dépenses étaient de 153 200 euros.
- Les honoraires sont conformes au budget.
- Les autres dépenses de fonctionnement sont inférieures au budget (5 819 euros pour 15 200 euros).
- Les dépenses d'instances ont été de 37 826 euros pour un budget de 48 300 euros
- Le coût de la DTN est conforme au budget
- Les amortissements sont supérieurs au budget, ceci est dû notamment au début d'amortissement du site fédéral et de l'application Aven.
- Une somme de 13 500 euros a été provisionnée pour risque salarial.

L'opération Osee qui a marqué la fin 2010 et le début 2011 a été clôturée cette année. Il a été demandé aux donateurs l'autorisation de réaffecter le reliquat de leur don vers une autre action. Il reste 11 100 euros. Les donateurs qui ne souhaitent pas ce changement d'affectation seront remboursés au prorata de leur don.

En cette fin de mandat, je remercie le Bureau, le Comité Directeur, les responsables de commissions, les salariés, les cadres de la DTN et toutes les personnes qui m'ont apporté leur concours et avec qui j'ai eu, malgré les hauts et les bas, beaucoup de joie à travailler.

Charmes sur Rhône, le 25 mars 2012.

Budget 2012

José Prévot, trésorier adjoint

Le budget prévisionnel 2012 c'est construit par rapport aux résultats 2011, avec quelques aménagements du moment.

Les revenus du budget 2012 sont sur 4 grands axes :

1) Les revenus des commissions 42% soit 555.1 k€
2) Les cotisations 27% soit 354.2 k€
3) Les subventions 21% soit 279.2 k€
4) Les revenus divers 10% soit 128.5 k€

A noter que le ministère nous a annoncé une baisse des subventions de 2,5% environ, cette année.

Les dépenses du budget 2010 sont sur 5 grands axes :

1) Les dépenses des commissions et délégations 56% soit 697.6 k€
2) Le fonctionnement de la fédération 26% soit 315.7 k€
3) Les aides FFS 7% soit 91 k€
4) Les instances fédérales 7% soit 81.3 k€
5) Les dotations aux amortissements 4% soit 51.5 k€

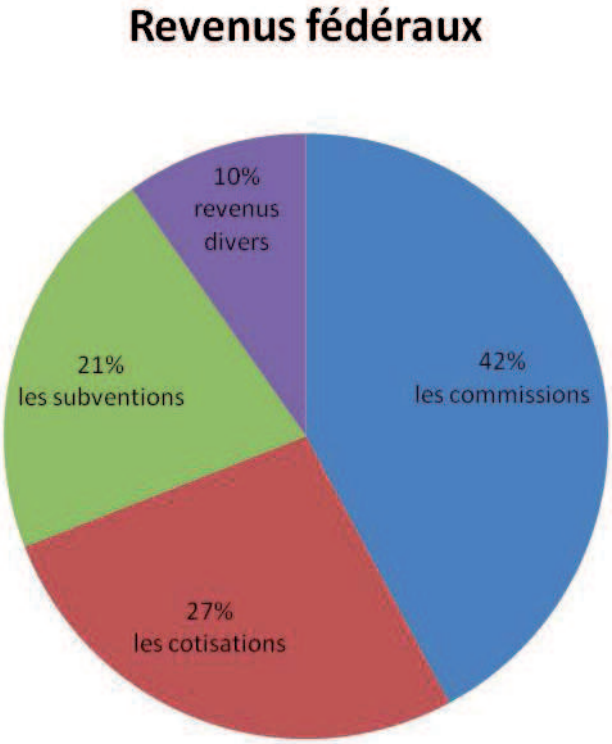
Revenus fédéraux
10%
revenus
divers
42%
les commissions
21%
les subventions
27%
les cotisations

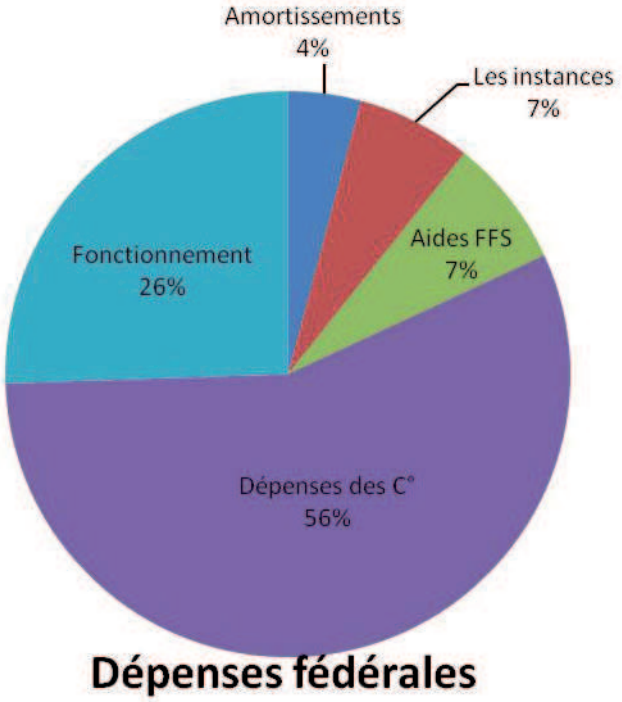
Amortissements
4%
Les instances
7%
Aides FFS
7%
Fonctionnement
26%
Dépenses des C°
56%
Dépenses fédérales

Bilan comptable 2011

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011 Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	38 595,36	21 186,01	17 409,35	1,66		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	45 951,58		45 951,58	4,38	45 951,58	5,00
Constructions	431 641,58	203 877,82	227 763,76	21,70	246 155,98	26,81
Installations techniques, matériel & outillage industriels	83 561,44	64 900,63	18 660,81	1,78	20 161,20	2,20
Autres immobilisations corporelles	167 082,63	117 158,95	49 923,68	4,76	53 968,81	5,88
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	2 150,23		2 150,23	0,20	2 150,23	0,23
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 819,78		1 819,78	0,17	1 819,78	0,20
TOTAL (I)	***770 802,60***	***407 123,41***	***363 679,19***	34,65	***370 207,58***	40,32
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis	289 878,03	281 045,63	8 832,40	0,84	2 713,15	0,30
Marchandises	173 431,23	153 806,88	19 624,35	1,87	34 067,79	3,71
Avances & acomptes versés sur commandes	190,98		190,98	0,02	4 510,89	0,49
Créances usagers et comptes rattachés	28 460,05		28 460,05	2,71	761,06	0,08
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	400,00		400,00	0,04		
. Personnel	243,28		243,28	0,02		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	583,70		583,70	0,06		
. Autres	534,50		534,50	0,05	23 357,15	2,54
Valeurs mobilières de placement	152 500,00		152 500,00	14,53	152 500,00	16,61
Disponibilités	468 347,49		468 347,49	44,62	323 659,14	35,26
Charges constatées d'avance	6 149,93		6 149,93	0,59	6 424,00	0,70
TOTAL (II)	**1 120 719,19**	**434 852,51**	**685 866,68**	65,35	**547 993,18**	59,68
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***1 891 521,79***	***841 975,92***	***1 049 545,87***	100,00	***918 200,76***	100,00

SARL BGO CONSEIL

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011 Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	243 226,43	23,17	243 226,43	26,49
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	48 101,50	4,58		
Résultat de l'exercice	20 078,97	1,91	48 101,50	5,24
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation	30 489,80	2,90	30 489,80	3,32
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation	74 623,79	7,11	74 623,79	8,13
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	88 794,32	8,46	99 521,05	10,84
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***505 314,81***	48,15	***495 962,57***	54,01
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 500,00	1,29		
TOTAL (II)	***13 500,00***	1,29		
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources	11 101,48	1,06	35 599,31	3,88
TOTAL(III)	***11 101,48***	1,06	***35 599,31***	3,88
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	22 345,36	2,13	34 227,97	3,73
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	245 104,78	23,36	120 555,35	13,13
Autres	134 391,79	12,80	69 830,50	7,61
Produits constatés d'avance	117 787,65	11,22	162 025,06	17,66
TOTAL(IV)	***519 629,58***	49,51	***386 638,88***	42,11
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**1 049 545,87**	100,00	***918 200,76***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

SARL BGO CONSEIL

Compte de résultat 2011

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 mois) Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	81 180,44		81 180,44	33,46	84 927,89	34,89	-3 747	-4,40
Production vendue de biens	93 731,19		93 731,19	38,63	71 155,84	29,06	22 576	31,73
Prestations de services	67 703,98		67 703,98	27,91	88 756,23	36,26	-21 053	-23,71
Montants nets produits d'expl.	***242 615,61***		***242 615,61***	100,00	***244 839,96***	100,00	***-2 224***	-0,90
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée			-6 415,66	-2,63	-752,86	-0,30	-5 663	-753,05
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			293 222,51	120,86	272 176,98	111,17	21 046	7,73
Dons								
Cotisations								
Legs et donation								
Produits liés à des financements réglementaires								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			35 599,31	14,67	3 500,00	1,43	32 099	917,11
Autres produits			610 995,03	251,84	689 560,08	281,64	-78 565	-11,38
Reprise de provisions			12 575,22	5,18	6 231,49	2,54	6 344	101,81
Transfert de charges					8 587,59	3,51	-8 587	-100,00
Sous-total des autres produits d'exploitation			***945 976,41***	389,91	***979 303,28***	399,98	***-33 327***	-3,39
Total des produits d'exploitation (I)			***1 188 592,02***	489,91	***1 224 143,24***	499,98	***-35 551***	-2,89
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations			1 529,97	0,63	963,96	0,39	566	58,77
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés					27,80	0,01	-27	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			4 128,92	1,70	4 232,33	1,73	-104	-2,46
Total des produits financiers (III)			***5 658,89***	2,33	***5 224,09***	2,13	***434***	8,31
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			387,48	0,16	2 000,00	0,82	-1 613	-80,64
Sur opérations en capital			11 026,73	4,54	10 726,11	4,38	300	2,80
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			***11 414,21***	4,70	***12 726,11***	5,20	***-1 312***	-10,30
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***1 205 665,12***	496,95	***1 242 093,44***	507,31	***-36 428***	-2,92
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			***1 205 665,12***	496,95	***1 242 093,44***	507,31	***-36 428***	-2,92
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises et de matières premières			7 837,83	3,23	28 009,68	11,44	-20 172	-72,01
Variation de stock marchandises et matières premières			5 985,30	2,47	8 621,55	3,52	-2 636	-30,57
Autres achats non stockés			195 108,03	80,42	152 677,51	62,36	42 431	27,79
Services extérieurs			304 662,05	125,57	301 257,58	123,04	3 405	1,13
Autres services extérieurs			360 270,61	148,49	400 759,85	163,68	-40 489	-10,09
Impôts, taxes et versements assimilés			12 245,92	5,05	11 714,21	4,78	531	4,53
Salaires et traitements			138 367,93	57,03	120 287,36	49,13	18 080	15,03
Charges sociales			48 537,51	20,01	39 222,27	16,02	9 315	23,75
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								

SARL BGO CONSEIL

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements	42 389,60	17,47	41 423,96	16,92	966	2,33
Dotations aux provisions	8 498,45	3,50	6 810,43	2,78	1 688	24,79
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	11 101,48	4,58	35 599,31	14,54	-24 498	-68,81
Autres charges	37 081,44	15,28	45 311,91	18,51	-8 230	-18,16
Total des charges d'exploitation (I)	***1 172 086,15***	483,11	***1 191 695,62***	486,79	***-19 609***	
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion			2 296,32	0,94	-2 296	-100,00
Sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	13 500,00	5,56			13 500	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	***13 500,00***	5,56	***2 296,32***	0,94	***11 204***	487,98
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***1 185 586,15***	488,67	***1 193 991,94***	487,66	***-8 405***	-0,69
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***20 078,97***	8,28	***48 101,50***	19,65	***-28 023***	-58,25
TOTAL GENERAL	***1 205 665,12***	496,95	***1 242 093,44***	507,31	***-36 428***	-2,92

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
TOTAL						

SARL BGO CONSEIL

Compte d'exploitation 2011 et budget 2012

31 décembre 2011			BUDGET 2011			REALISE 2011			BUDGET 2012		
			Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
	Ressources propres		k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€
5	Cotisations										
6	110	Cotisations		325,0	325,0		322,1	322,1		325,0	325,0
7		Remise cotisation jeune	27,7		-27,7	27,9		-27,9	28,2	0,0	-28,2
8		Remise cotisation famille	18,2		-18,2	15,7		-15,7	18,2	0,0	-18,2
9	111	Licences temporaires		25,3	25,3	5,3	28,9	23,6		29,2	29,2
10		**Cotisations**	45,9	350,3	304,4	48,9	351,0	302,1	46,4	354,2	307,9
11	121	Revers. Rég. Décent. (30%)	12,1		-12,1	12,1		-12,1	12,1		-12,1
12	120	Revers. Rég. (10%)	27,4		-27,4	27,5		-27,5	27,5		-27,5
13		**Reversements Régions**	39,6	0,0	-39,6	39,6	0,0	-39,6	39,6	0,0	-39,6
14	Subventions MJS										
15	130	Subv. Principale MJS		250,0	250,0	6,1	260,8	254,7		225,6	225,6
16		CNDS								23,6	23,6
17		**Subventions MJS**	0,0	250,0	250,0	6,1	260,8	254,7	0,0	249,2	249,2
18	Subventions Autr. Minist.										
19	140	Subv. Ministère intérieur / SSF		15,5	15,5			0,0	0,0	10,0	10,0
20		Subv. Ministère Ecologie Dev Durable		34,0	34,0		15,0	15,0	0,0	20,0	20,0
21		**Subventions Autr. Minist.**	0,0	49,5	49,5	0,0	15,0	15,0	0,0	30,0	30,0
22	Produits Financiers Divers										
23	150	Fonds Hammel		2,0	2,0		1,5	1,5		2,0	2,0
24	150	PV de FCP		4,0	4,0		4,1	4,1		4,0	4,0
25		Produits Financiers Divers	0,0	6,0	6,0	0,0	5,7	5,7	0,0	6,0	6,0
26	Recettes Diverses										
27	160	Autres Recettes Diverses		1,0	1,0	1,9	2,3	0,5	0,0	1,0	1,0
28		Reprise DPE CREI Antérieures								10,7	10,7
29		Dons SSF								2,0	2,0
30		Partenariat extérieur			0,0			0,0		10,0	10,0
31	115	Abandon de frais		30,5	30,5			0,0		28,0	28,0
32		**Recettes Diverses**	0,0	31,5	31,5	1,9	2,3	0,5	0,0	51,7	51,7
33		**Ressources propres**	85,5	687,3	601,9	96,5	634,9	538,4	86,0	691,1	605,2
	Commissions										
35	2ADV	Co. Audiovisuelle	3,0	0,0	-3,0	0,0	0,0	0,0	4,5	2,5	-2,0
36	2ASS	Co. Assurances	261,3	251,6	-9,7	263,6	254,9	-8,6	256,5	252,0	-4,5
37	2CRE	C.R.E.I.	20,5	0,0	-20,5	23,5	6,3	-17,2	34,4	5,2	-29,2
38	2COM	Co. Communication	23,0	5,0	-18,0	13,8	10,2	-3,5	22,9	17,0	-5,9
39	2DOC	Co. Documentation	11,8	5,3	-6,5	11,1	6,0	-5,0	11,5	7,1	-4,4
40	2EFC	Co. Canyon	31,0	19,3	-11,7	34,6	36,6	2,0	68,5	52,5	-16,0
41	2EFP	E.F.P.S.	21,4	11,8	-9,7	16,1	5,3	-10,8	21,3	10,6	-10,7
42	2EFS	E.F.S.	62,3	46,5	-15,8	80,9	76,8	-4,1	44,8	25,2	-19,6
43	2ENV	Co. Environnement + CMS	38,0	0,0	-38,0	15,2	0,4	-14,8	22,5	0,0	-22,5
44	2FIN	Co. Financière	0,5	0,0	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
45	2JEU	Co. Jeunes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
46	2LIB	Co. Librairie + Produits Fédéraux	17,8	21,3	3,5	13,0	12,6	-0,5	10,0	12,0	2,0
47	2MED	Co. Médicale	8,4	6,7	-1,7	4,7	3,6	-1,1	7,5	5,7	-1,8
48	2PRO	Co. Professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
49	2PUB	Co. Publications	61,3	72,0	10,7	71,7	76,3	4,6	68,8	75,8	7,0
50	2SCI	Co. Scientifique	19,9	13,1	-6,8	5,7	2,0	-3,7	17,1	13,1	-4,0
51	2SSF	S.S.F.	97,5	67,0	-30,5	80,5	46,1	-34,4	104,4	76,4	-28,0
52	2STA	Co. Statuts & R.I.	2,8	0,0	-2,8	1,5	0,0	-1,5	3,0	0,0	-3,0
53	Total 95	**Commissions**	680,5	519,6	-160,9	635,9	537,1	-98,8	697,6	555,1	-142,5

			BUDGET 2011			REALISE 2011			BUDGET 2012		
31 décembre 2011			Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
	Délégations		k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€
55	3FSUE-FCT	F.S.U.E.	2,2		-2,2	3,6	0,9	-2,706	2,0		-2,0
56	3UIS-FCT	U.I.S.	4,5		-4,5	6,6	2,2	-4,399	3,0		-3,0
57	3MUS	Musées		2,8	2,8	2,8	5,6	2,8		2,8	2,8
58			6,7	2,8	-3,9	13,0	8,7	-4,3	5,0	2,8	-2,2
	Autres actions										
60	4EDS	EDSC - Parcours jeune	22,0		-22,0	28,3	10,1	-18,2	24,0	0,0	-24,0
61	4FAAL	FAAL	7,0		-7,0	3,7	0,4	-3,4	4,0	0,0	-4,0
62		Karsteau							5,0		-5,0
63	4JNS	La JNSC	2,0		-2,0	0,5		-0,5	1,5	1,0	-0,5
64	411	Prix Hammel et de Joly	1,0		-1,0	1,0		-1,0	1,0		-1,0
65	416	Calendrier des stages	3,0	4,0	1,0	5,6	6,7	1,1	3,0	4,0	1,0
66	400DISC	Conseil discipline			0,0			0,0	1,0	0,0	-1,0
67	400MILLAU	Avance Millau 2013				2,5		-2,5	2,0		-2,0
68	4LAB	Label FFS	0,0	2,0	2,0		0,8	0,8	0,0	1,0	1,0
69	405	AGENDA 21	3,0	0,0	-3,0	2,5		-2,5	2,0		-2,0
70	401	BRGM			0,0	13,5	15,0	1,5	9,0	10,0	1,0
72	400	Autres				2,5	3,7	1,2	2,5		-2,5
73	4HAND	Stage spéléo et canyon pour tous	5,0	0,0	-5,0	1,1	0,1	-1,0	8,8	2,2	-6,6
74	4R3E	Réunion des 3 écoles	0,0	0,0	0,0	3,7	3,8	0,2			0,0
75	4JEE	Journées d'Etudes 3 écoles	7,9	1,8	-6,1	9,6	2,3	-7,2	6,2	0,0	-6,2
76	4EGS	Etats Généraux du Canyon			0,0			0,0			0,0
77	416	Groupe d'étude technique				1,3		-1,3	1,3		-1,3
78	4PASS	PASS fédéral				4,7	4,2	-0,5			0,0
79	4CCI	CCI	5,0			1,5	0,4	-1,1	5,0		-5,0
80	415	Action OSEE - Dépenses	30,0		-30,0	34,3		-34,3			0,0
81		Consommation reliquat 2010					29,6	29,6			0,0
82		Actions OSEE - Dons		30,0	30,0			0,0			0,0
83		Action OSEE - Abandons de frais			0,0		4,8	4,8			0,0
84		Abandon de don OSEE			0,0			0,0		8,0	8,0
85		Actions spécifique abandon de don OSEE			0,0			0,0	8,0		-8,0
86			85,9	37,8	-48,1	116,3	81,9	-34,4	91,0	26,2	-64,8
	Fonctionnement										
	Locaux Siège										
89	520	Charges co-propriété	9,0		-9,0	9,0		-9,0	11,0	2,3	-8,7
90		Entretien et réparations	6,0		-6,0	8,6		-8,6	5,0		-5,0
91		Assurances	9,0		-9,0	7,3		-7,3	7,3		-7,3
92		EDF - GDF / EAU	6,0		-6,0	6,5		-6,5	6,5		-6,5
93		Taxe foncière	4,2		-4,2	4,0		-4,0	4,0		-4,0
94		**Locaux Siège**	34,2	0,0	-34,2	35,2	0,0	-35,2	33,8	2,3	-31,5
95	Fonctionnement										
96	530	Timbres + Machine à affranchir	8,0	1,0	-7,0	13,9	5,3	-8,7	11,0	3,0	-8,0
97		Téléphone	5,0		-5,0	2,6		-2,6	2,6		-2,6
98		Fournitures administ. & bureau	5,0		-5,0	2,4		-2,4	2,4		-2,4
99		Fournitures imprimées	1,0		-1,0	7,8		-7,8	4,0		-4,0
100		Crédit-bail photocopieur	11,3	1,7	-9,6	9,7		-9,7	11,3	1,6	-9,7
101		Photocopies	4,0	3,0	-1,0	3,0	1,0	-2,0	3,0	1,0	-2,0
102		Maintenance matériel	2,0		-2,0	0,4		-0,4	0,5		-0,5
103		Maintenance logiciels	8,0		-8,0	3,8		-3,8	4,3	0,5	-3,8
104		Petits équipements	2,5		-2,5	1,2		-1,2	1,2		-1,2

			BUDGET 2011			REALISE 2011			BUDGET 2012		
31 décembre 2011			Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€
105		Déplacements	1,2		-1,2	0,3		-0,3	0,5		-0,5
106		Services bancaires				1,1		-1,1	1,1		-1,1
107		Divers	9,0	7,0	-2,0	1,2		-1,2	9,0	7,0	-2,0
108		**Fonctionnement**	57,0	12,7	-44,3	47,6	6,3	-41,3	50,9	13,1	-37,8
109	Salaires et frais de personnel										
110	540	Salaires et frais de personnel	178,8	5,9	-172,9	192,4		-192,4	185,3		-185,3
111		Prov CP	11,9	11,9	0,0	7,8	11,9	4,0	10,0	10,0	0,0
112		Subvention CAE		7,9	7,9		8,3	8,3	0,0	7,8	7,8
113		**Salaires et frais de personnel**	190,7	25,7	-165,0	200,3	20,1	-180,1	195,3	17,8	-177,5
114	Honoraires de conseil										
115	550	Honoraires expert-comptable	7,5		-7,5	7,9		-7,9	7,9		-7,9
116	551	Avocat	3,2	0,0	-3,2	6,3		-6,3	7,5	2,5	-5,0
117		Consultant juridique	4,0		-4,0			0,0			0,0
118		**Honoraires de conseil**	14,7	0,0	-14,7	14,2	0,0	-14,2	15,4	2,5	-12,9
119	Honoraires légaux										
120	560	Honoraires Com. Aux comptes	8,9		-8,9	17,4	8,8	-8,7	8,9		-8,9
121		**Honoraires légaux**	8,9	0,0	-8,9	17,4	8,8	-8,7	8,9	0,0	-8,9
122	Autres dépenses de fonctionnement										
123	570	Cotisations (CNOSF, FNE, AFNOR,…)	3,0		-3,0	2,1		-2,1	2,3		-2,3
124	590	Formation du Personnel	3,0		-3,0			0,0	4,2		-4,2
125	585	Logiciel gestion adhérents	5,7		-5,7	0,1		-0,1	1,0		-1,0
126	580	Site internet + abonnements	3,5		-3,5	3,6		-3,6	3,5		-3,5
127		**Autres dépenses de fonctionnement**	15,2	0,0	-15,2	5,8	0,0	-5,8	11,0	0,0	-11,0
128			320,7	38,4	-282,3	320,6	35,2	-285,4	315,3	35,7	-279,6
	Instances FFS										
	Bureau										
131	611	Bureau 1	1,8		-1,8	1,2	0,1	-1,1	1,4		-1,4
132	612	Bureau 2	1,8		-1,8	2,3	0,0	-2,3	1,4		-1,4
133	613	Bureau 3	1,8		-1,8	1,5		-1,5	1,6		-1,6
134	614	Bureau 4	1,8		-1,8	0,2		-0,2	1,6		-1,6
135	610	Frais membres Bureau - déplact	9,0		-9,0	13,2	3,1	-10,2	9,0		-9,0
136		**Bureau FFS**	16,2	0,0	-16,2	18,4	3,2	-15,2	15,0	0,0	-15,0
137	CD / CA FFS										
138	621	C.D.1	5,0		-5,0	6,0	0,8	-5,2	5,0		-5,0
139	622	C.D.2	5,0		-5,0	4,8	1,1	-3,7	5,0		-5,0
140	623	C.D.3 / C.A.3	5,0		-5,0	5,5	1,3	-4,2	4,0		-4,0
141	624	C.D.4 / C.A.4			0,0			0,0	3,0		-3,0
142	620	Frais membres C.D. - déplact	1,7		-1,7	2,3	0,9	-1,5	2,0		-2,0
143		**CD / CA FFS**	16,7	0,0	-16,7	18,6	4,1	-14,6	19,0	0,0	-19,0
144	Instances diverses										
145	631	Déplacements Gds. Elect.	5,0		-5,0	3,6		-3,6	5,0		-5,0
146	630	AG	5,0		-5,0	3,4		-3,4	4,0		-4,0
147	640	Edition Descendeur	1,0		-1,0	0,4		-0,4	1,0		-1,0
148	645	Réunion grandes région	1,8		-1,8				1,0		-1,0
149	635	Réunion Pdts. Régions	2,5		-2,5	1,7	1,0	-0,7	1,7		-1,7
150		**Div. Instances FFS**	15,3	0,0	-15,3	9,1	1,0	-8,1	12,7	0,0	-12,7
151	Direction technique										
152	660	Equipement CTR	1,8		-1,8	0,6		-0,6	2,3		-2,3
153	660	Frais CTR	8,0		-8,0	10,5		-10,5	10,0		-10,0

		31 décembre 2011	BUDGET 2011			REALISE 2011			BUDGET 2012		
			Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
	Instances FFS		k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€
154	650	D.T.N. Missions	14,0		-14,0	13,3		-13,3	13,0		-13,0
155	669	Journées d'Etudes Direction Technique	2,5		-2,5	2,0		-2,0	2,8		-2,8
156	655	Complément DTN / CTR	9,6		-9,6	6,1		-6,1	6,1		-6,1
157	650	Subvention Complément DTN / CTR		9,6	9,6		6,1	6,1		6,1	6,1
158		**La DTN**	35,9	9,6	-26,3	32,5	6,1	-26,3	34,1	6,1	-28,0
159	Chargés de Mission										
160	670	Missions Charg.de Miss.	1,0		-1,0	0,5	0,1	-0,3	0,5		-0,5
161		**Chargés de Mission**	1,0	0,0	-1,0	0,5	0,1	-0,3	0,5	0,0	-0,5
162			85,1	9,6	-75,5	79,1	14,6	-64,5	81,3	6,1	-75,2
164	Résultat avant amortissement		1264,4	1295,5	31,1	1261,3	1312,4	51,1	1276,1	1317,0	40,9
	Ammortissements										
167	7AMO	Dotations	41,7		-41,7	42,6		-42,6	51,5		-51,5
168		Amortissements commissions				-14,3		14,3			0,0
169	721	Produits Quote-P./Subv. Equip.		10,7	10,7		10,7	10,7		10,7	10,7
170	700	Exceptionnels Divers			0,0	13,5		-13,5			0,0
171	Total 99	Ammort. & Provisions	41,7	10,7	-31,1	41,8	10,7	-31,0	51,5	10,7	-40,8
173	TOTAL		1306,2	1306,2	0,0	1303,0	1323,1	20,1	1327,6	1327,7	0,1

Synthèse

	BUDGET 2011			REALISE 2011			BUDGET 2012		
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€
REVENUS									
Licences / Affiliations	85,5	350,3	264,9	88,5	351,0	262,5	86,0	354,2	268,3
Subventions	0,0	299,5	299,5	6,1	275,8	269,7	0,0	279,2	279,2
Autres revenus	0,0	37,5	37,5	1,9	8,0	6,1	0,0	57,7	57,7
Actions		560,2	560,2		627,7	627,7		584,1	584,1
Total REVENUS	85,5	1247,5	1162,0	96,5	1262,6	1166,1	86,0	1275,2	1189,2
DEPENSES									
Actions	773,1		-773,1	765,2		-765,2	793,6		-793,6
Fonctionnement	320,7	38,4	-282,3	320,6	35,2	-285,4	315,3	35,7	-279,6
Instances	85,1	9,6	-75,5	79,1	14,6	-64,5	81,3	6,1	-75,2
Dotations	41,7	10,7	-31,1	28,3	10,7	-17,5	51,5	10,7	-40,8
Eléments exceptionnels	0,0	0,0	0,0	13,5	0,0	-13,5	0,0	0,0	0,0
Total DEPENSES	1220,7	58,7	-1162,1	1206,6	60,5	-1146,1	1241,7	52,5	-1189,1
RESULTAT	1306,2	1306,2	0,0	1303,0	1323,1	20,1	1327,6	1327,7	0,1

Comptabilité des commissions

31 décembre 2011			BUDGET 2011			REALISE 2011			BUDGET 2012		
			Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
Assurances			k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€
504		ASS Fonctionnement conseil technique	3,0	0,0	-3,0	1,1	1,1	0,0	1,5	0,0	-1,5
505		ASS Contrats	6,5		-6,5	3,0		-3,0	3,0		-3,0
506		ASS Honoraires GS	25,0	24,8	-0,2	25,1	19,5	-5,6	25,2	25,2	0,0
507		ASS Services aux fédérés	226,8	226,8	0,0	234,4	234,4	0,0	226,8	226,8	0,0
508	Total		261,3	251,6	-9,7	263,6	254,9	-8,6	256,5	252,0	-4,5
Audiovisuelle											
510		ADV Fonctionnement conseil technique	2,0		-2,0			0,0	0,5		-0,5
511		ADV Actions de formation			0,0			0,0	3,0	2,0	-1,0
512		ADV Services aux fédérés	1,0		-1,0			0,0	1,0	0,5	-0,5
513	Total		3,0	0,0	-3,0	0,0	0,0	0,0	4,5	2,5	-2,0
Crei											
515		CRE Autres actions	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0			0,0
516		CRE Aides aux expéditions	12,3	0,0	-12,3	12,3		-12,3	24,0		-24,0
517		CRE Aides aux publications							1,0		-1,0
518		CRE Fonctionnement conseil technique	1,0		-1,0	0,7		-0,7	1,0		-1,0
519		CRE Publication de la commission	0,6		-0,6	0,6		-0,6	0,7		-0,7
520		CRE Réunion conseil technique	2,6	0,0	-2,6	1,9	0,2	-1,7	2,7	0,2	-2,5
521		CRE Relations internationales	4,0	0,0	-4,0	2,2	0,2	-1,9			0,0
522		CRE Bigou	0,0	0,0	0,0	5,8	5,8	0,0	5,0	5,0	0,0
		Abandons de frais			0,0			0,0			0,0
524	Total		20,5	0,0	-20,5	23,5	6,3	-17,2	34,4	5,2	-29,2
Communication											
526		COM Fonctionnement conseil technique			0,0	3,2	2,8	-0,4	4,2	1,4	-2,8
527		COM Réunion conseil technique	3,0		-3,0			0,0	2,0		-2,0
528		COM Autres actions / Recherche financements	20,0	5,0	-15,0	5,6	3,7	-1,9	6,7	3,6	-3,1
		COM Amortissement			0,0	1,0		-1,0			0,0
		COM Action commerciale			0,0	4,0	3,7	-0,3	10,0	12,0	2,0
531	Total		23,0	5,0	-18,0	13,8	10,2	-3,5	22,9	17,0	-5,9
Environnement											
533		ENV Autres actions	34,0		-34,0	8,9		-8,9	20,0		-20,0
534		ENV Fonctionnement conseil technique	3,0		-3,0	1,0	0,4	-0,6	1,5		-1,5
535		ENV Publication de la commission			0,0	4,2		-4,2			0,0
536		ENV Réunion conseil technique	1,0		-1,0	0,1		-0,1	1,0		-1,0
537		ENV Amortissements				1,0					
538	Total		38,0	0,0	-38,0	15,2	0,4	14,8	22,5	0,0	-22,5
Financière											
540		FIN Fonctionnement conseil technique	0,5		-0,5			0,0			0,0
541	Total		0,5	0,0	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Jeunes											
543		JEU Autres actions			0,0			0,0			0,0
544	Total		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Librairie											
546		LIB Ventes sur congrès	16,0	21,3	5,3		1,9	1,9	10,0	12,0	2,0
547		LIB Déplacement congrès				1,2		-1,2			0,0
548		LIB Ventes par correspondance					9,7	9,7			0,0
549		LIB Affranchissements				1,5		-1,5			0,0
550		LIB Achats				3,7		-3,7			0,0
551		LIB Variation de stock				6,3		-6,3			0,0
552		LIB Variation de stock (revues / Spel / Karst)					0,7	0,7			0,0

			BUDGET 2011			REALISE 2011			BUDGET 2012		
31 décembre 2011			Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
Librairie			k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€
553		LIB Fonctionnement conseil technique	1,8		-1,8	0,2	0,3	0,1			0,0
554		LIB Amortissements			0,0	0,2		-0,2			0,0
555	Total		17,8	21,3	3,5	13,0	12,6	-0,5	10,0	12,0	2,0
Médicale											
557		MED Autres actions	5,3	4,2	-1,1	0,6	0,6	0,0	4,5	3,9	-0,6
558		MED Actions de formation	0,0		0,0	1,0	0,9	-0,1	1,0	0,8	-0,2
559		MED Fonctionnement conseil technique	0,0		0,0	3,1	2,1	-1,0	0,0	0,0	0,0
560		MED Achat de matériel	0,1		-0,1			0,0			0,0
561		MED Réunion conseil technique	3,0	2,5	-0,5			0,0	2,0	1,0	-1,0
562	Total		8,4	6,7	-1,7	4,7	3,6	-1,1	7,5	5,7	-1,8
Publications											
564		PUB Activités commerciales		3,4	3,4	0,3	0,8	0,4	0,0		0,0
565		PUB Fonctionnement conseil technique	0,3	0,0	-0,3			0,0	0,5		-0,5
566		PUB Karstologia	19,0	21,0	2,0	17,5	20,5	3,0	17,3	20,5	3,2
567		PUB Spélunca	42,0	44,0	2,0	51,3	44,7	-6,6	51,0	45,0	-6,0
568		PUB Régie Spelunca					7,2	7,2		7,2	7,2
569		PUB Spélunca mémoire			0,0			0,0		0,5	0,5
570		PUB Subvention AFK		1,0	1,0			0,0			0,0
571		SPONSORING BEAL		2,6	2,6	2,6	3,1	0,5		2,6	2,6
572		REVERSEMENT GAP			0,0			0,0			0,0
573	Total		61,3	72,0	10,7	71,7	76,3	4,6	68,8	75,8	7,0
Statuts											
575		STA Fonctionnement conseil technique	1,0	0,0	-1,0	1,5		-1,5	1,2	0,0	-1,2
576		STA Réunion conseil technique	1,0	0,0	-1,0			0,0	1,0	0,0	-1,0
577		STA Participation congrès / Rassemblements	0,8	0,0	-0,8			0,0	0,8	0,0	-0,8
578	Total		2,8	0,0	-2,8	1,5	0,0	-1,5	3,0	0,0	-3,0
Canyon											
580		EFC Autres actions	4,8	1,0	-3,8	1,3	0,7	-0,7	8,8	7,2	-1,6
581		EFC Actions de formation	14,5	11,8	-2,7			0,0	40,3	37,2	-3,1
582		EFC Actions de formation de cadres	2,0		-2,0	27,5	20,4	-7,0			0,0
583		EFC Fonctionnement conseil technique	1,2		-1,2	0,8		-0,8	1,2	0,0	-1,2
584		EFC Participation congrès / Rassemblements			0,0			0,0	1,0		-1,0
585		EFC Publication de la commission			0,0			0,0	4,0	3,2	-0,9
586		EFC Manuel technique						0,0	2,4		-2,4
587		EFC Réunion conseil technique	4,0	0,5	-3,5	0,4	0,1	-0,3	1,5	0,0	-1,5
588		EFC Réunion CCI						0,0	2,0		-2,0
589		EFC Actions interfédérales			0,0			0,0	3,3		-3,3
590		EFC Rassemblement national			0,0	1,5		-1,5			0,0
591		EFC Services aux fédérés	4,5	6,0	1,5	3,1	15,4	12,3	4,1	5,0	0,9
592	Total		31,0	19,3	-11,7	34,6	36,6	2,0	68,5	52,5	-16,0
EFS											
594		EFS Autres actions	1,0		-1,0	0,1		-0,1	0,2	0,2	-0,1
595		EFS Aide à la formation	0,8		-0,8	1,8		-1,8	0,5	0,0	-0,5
596		EFS Actions de formation	45,0	35,0	-10,0	48,7	40,2	-8,5	20,7	16,1	-4,6
597		EFS Actions de formation de cadres			0,0		0,4	0,4	6,5	0,0	-6,5
598		EFS Fonctionnement conseil technique	6,0	0,5	-5,5	2,0	0,0	-1,9	2,0	0,0	-2,0
599		EFS Achat de matériel	0,5		-0,5	1,9	1,1	-0,8	2,0	1,0	-1,0
600		EFS Participation congrès / Rassemblements			0,0	0,5	0,0	-0,4	1,0	0,0	-1,0
601		EFS Publication de la commission	4,0	0,0	-4,0	3,7		-3,7	4,0	0,0	-4,0

			BUDGET 2011			REALISE 2011			BUDGET 2012		
31 décembre 2011			Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
EFS			k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€	k€
602		EFS Réunion conseil technique	1,0		-1,0	2,9	0,1	-2,8	3,4	0,0	-3,4
603		EFS Services aux fédérés	4,0	8,0	4,0	19,5	29,7	10,2	4,5	8,0	3,5
604		EFS Rassemblement national		3,0	3,0			0,0			0,0
		EFS Manuel technique						0,0			0,0
		EFS Variation de stock					5,2	5,2			0,0
607	Total		62,3	46,5	-15,8	80,9	76,8	-4,1	44,8	25,2	-19,6
	EFPS										
609		EFP Autres actions	3,3	2,6	-0,7	1,3	0,9	-0,4	1,2	0,2	-1,0
610		EFP Actions de formation	12,3	7,2	-5,2	6,0	1,4	-4,5	10,5	5,2	-5,3
611		EFP Actions de formation de cadres	0,0	0,0	0,0	1,2	1,2	0,0	1,0	0,3	-0,7
612		EFP Fonctionnement conseil technique	2,3	0,5	-1,8	0,7		-0,7	1,7	0,5	-1,2
613		EFP Achat de matériel			0,0	0,6		-0,6	1,0		-1,0
614		EFP Publication de la commission	2,2	1,0	-1,2	0,9	0,7	-0,2	0,4	0,4	0,0
615		EFP Réunion conseil technique	1,3	0,5	-0,8	0,8	0,1	-0,8	3,0	1,5	-1,5
616		EFP Rassemblement national			0,0	0,7	0,7	0,0			0,0
617		EFP Amortissements				3,9					0,0
618		EFP Services aux fédérés			0,0	0,1	0,4	0,3	2,5	2,5	0,0
619	Total		21,4	11,8	-9,7	16,1	5,3	-10,8	21,3	10,6	-10,7
	SSF										
621		SSF Autres actions	44,5	40,0	-4,5	3,1		-3,1	29,5	25,0	-4,5
622		SSF Actions de formation	27,0	27,0	0,0	15,6	18,0	2,3	34,5	36,4	1,9
623		SSF Fonctionnement conseil technique	18,1		-18,1	18,3	10,2	-8,1	11,9	0,0	-11,9
624		SSF Achats de matériel			0,0	8,0		-8,0	6,0	0,0	-6,0
625		SSF Publication de la commission	0,4		-0,4			0,0			0,0
626		SSF Réunion conseil technique	7,5		-7,5	7,1	0,9	-6,2	7,5	0,0	-7,5
627		SSF Amortissement			0,0	5,5		-5,5			0,0
628		SSF Variation de stock				13,2		-13,2			0,0
629		SSF Rassemblement national			0,0			0,0	15,0	15,0	0,0
630		SSF Services aux fédérés			0,0	9,7	17,1	7,4			0,0
631	Total		97,5	67,0	-30,5	80,5	46,1	-34,4	104,4	76,4	-28,0
	Documentation										
633		DOC Documentation	0,7		-0,7	0,7		-0,7	0,7	0,0	-0,7
634		DOC Fonctionnement conseil technique	2,1	0,2	-1,9	0,6	0,1	-0,5	0,8		-0,8
635		DOC Réunion conseil technique	1,0	0,0	-1,0			0,0	1,0	0,0	-1,0
636		DOC Rassemblement national			0,0	0,1		-0,1			0,0
637		DOC BBS	7,0	5,0	-2,0	7,0	6,0	-1,0	9,0	7,0	-2,0
638		DOC Services aux fédérés	1,0	0,1	-0,9			0,0	0,0	0,1	0,1
639		DOC Amortissements			0,0	2,8					0,0
640	Total		11,8	5,3	-6,5	11,1	6,0	-5,0	11,5	7,1	-4,4
	Professionnelle										
642		PRO Fonctionnement conseil technique			0,0			0,0			0,0
643	Total		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Scientifique										
645		SCI Autres actions	0,0	0,0	0,0	2,5	2,0	-0,5			0,0
646		SCI Actions de formation	10,3	10,6	0,3	0,7		-0,7	11,3	10,6	-0,7
647		SCI Fonctionnement conseil technique	3,8	2,5	-1,3	2,5		-2,5	3,8	2,5	-1,3
648		SCI Publication de la commission	2,5		-2,5			0,0			0,0
649		SCI Réunion conseil technique	3,3		-3,3	0,1		-0,1	2,0	0,0	-2,0
650	Total		19,9	13,1	-6,8	5,7	2,0	-3,7	17,1	13,1	-4,0

Rapport du commissaire au compte sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de I'association «FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE» association loi 1901, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont étés arrétés par la Présidente. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues par l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, ct ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications ct informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 27 avril 2012,
Le Commissaire aux Comptes
INTERNATIONAL AUDIT COMPANY-
François Caillet

Les indicateurs financiers 2011

Bernard Lips (Commission financière)

Chaque année, les grands électeurs ont à voter le budget de l'année ainsi que le réalisé. S'il est assez facile de vérifier si le réalisé a été conforme au budget et si le budget permet d'espérer un équilibre financier, il est beaucoup plus difficile d'apprécier les choix proposés par le Comité directeur.

Pour analyser les évolutions sur une longue période, il est nécessaire de suivre quelques indicateurs.

Afin de mieux garantir la stabilité de la définition des divers indicateurs, les valeurs utilisées sont pour la plupart extrait du Bilan/ compte de résultat rédigé par l'expert comptable. Nous donnons pour chaque indicateur les numéros des lignes prises en compte dans le compte de résultat.

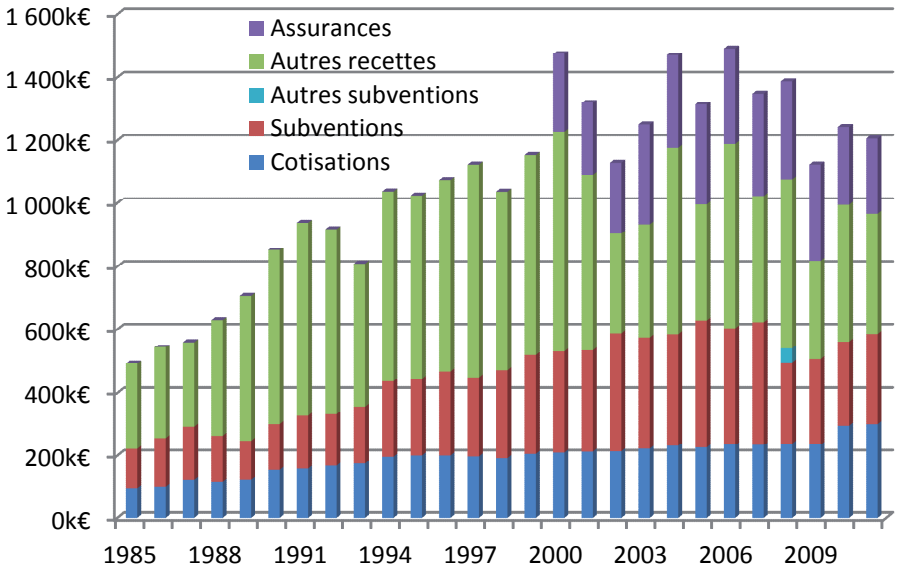

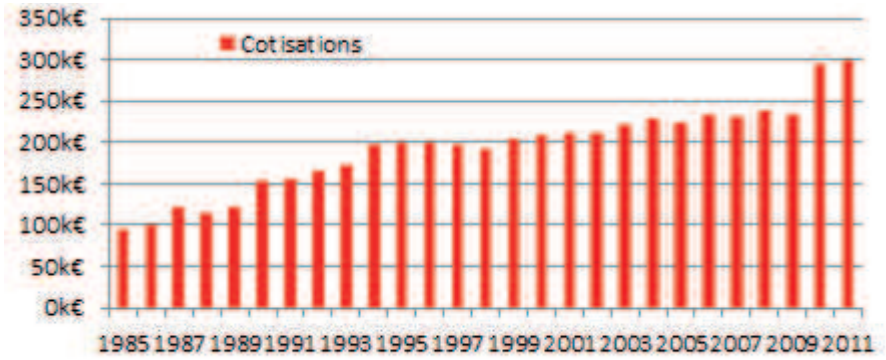

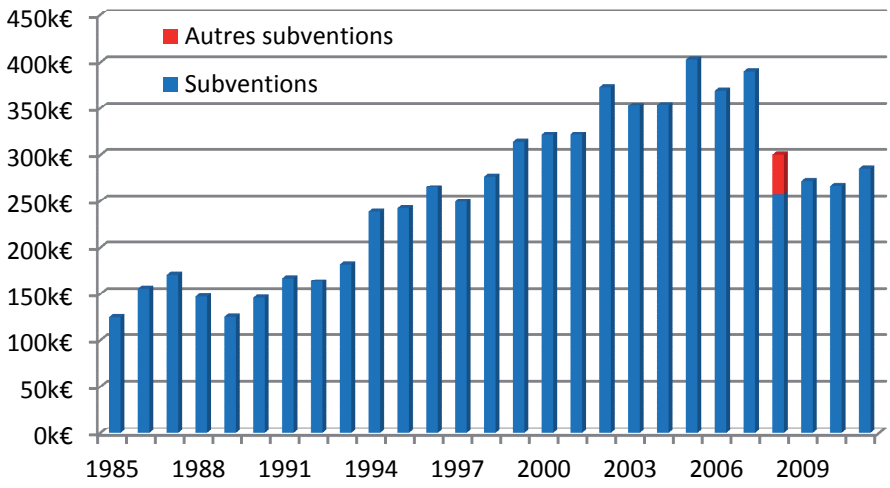

1) Recettes

Le premier graphique donne l'évolution de nos recettes :

* Recettes totales : total des produits à la fin du compte de résultat de l'expert comptable
* cotisations (sommes des lignes 758110 à 758190)
* subventions des divers ministères (somme des lignes 740100 à 740500
* assurance (que nous reversons intégralement à notre assureur). Cette ligne n'est séparée de « Autres recettes » qu'à partir de 2000 (somme des lignes 758211 à 758278)
* et autres recettes (total des produits du compte de résultat – (assurances +cotisations + subventions))

Les « autres recettes » intègrent les recettes des commissions (stages, abonnements, mais également les amortissements, valorisations de stock, plus-values, etc.). Avant 2000, cette ligne comprend également la recette correspondant à l'assurance.

Remarque : Dans le graphique publié dans le Descendeur 2009, le total des produits était pris sur le tableau de bord de la FFS. Cette année, nous avons corrigé cet indicateur en extrayant ces valeurs du compte de résultat.

Nous constatons une légère augmentation des recettes de cotisation, une augmentation significative des subventions mais une diminution des « autres recettes »

Ces évolutions entrainent une augmentation sensible de notre taux de dépendance vis-à-vis des subventions qui passe de 21,4 % à 23,6 %, proche du niveau 2009.

Nous donnons ci-contre l'évolution d'une part des recettes de cotisation, d'autre part des recettes de subventions.

La légère augmentation du montant des cotisations est due à l'augmentation du nombre d'adhérents. La forte augmentation en 2010 est du fait de l'augmentation de 20 % de la cotisation fédéral.

Après deux années de baisse, la subvention du du Ministère de la Santé et des sports augmente sensiblement.

Le dernier graphique montre l'évolution d'une part du prix de la cotisation et de l'assurance.

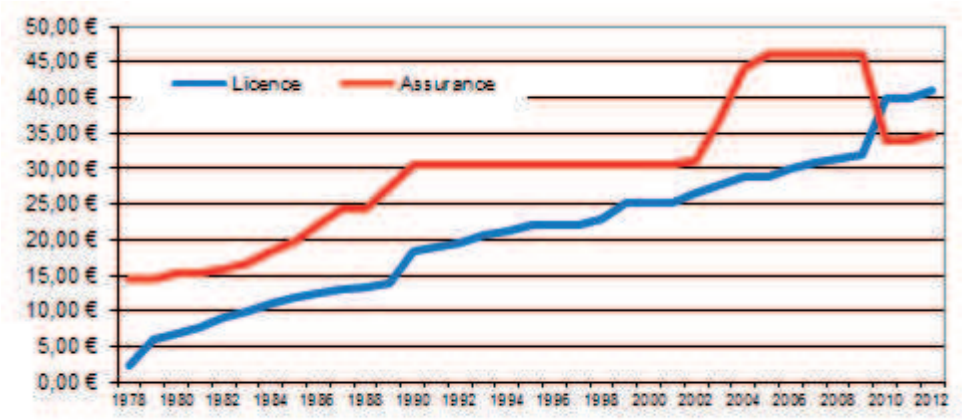

2) Les dépenses

Les graphiques suivants donnent l'évolution de quelques lignes de dépenses.

Salaires et charges (lignes 631100 à 633300 et 641100 à 648000)

Les dépenses les plus importantes correspondent aux salaires et charges. On constate une forte augmentation cette année, probablement du aux importants changements de personnel.

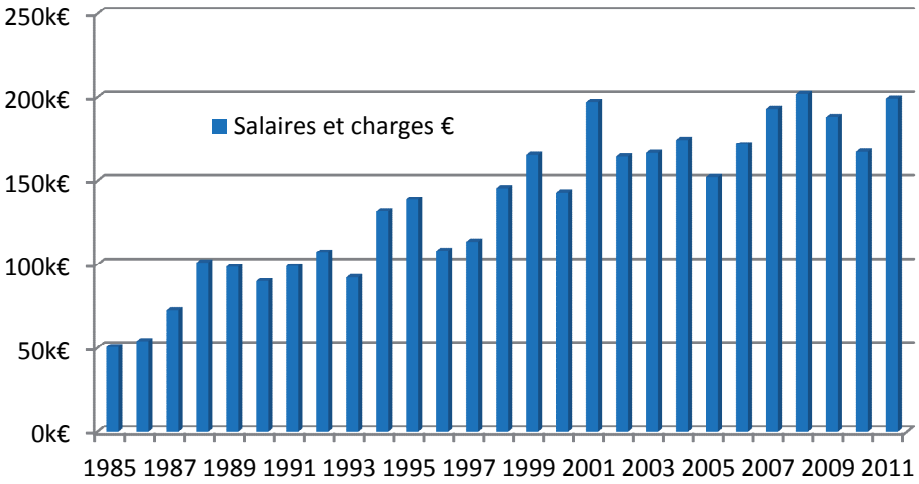

Coût des locaux (somme des lignes 606121, 613200, 614000, 614100, 615510, 616100 et 635120)

Nous constatons une bonne stabilité des charges liées aux locaux.

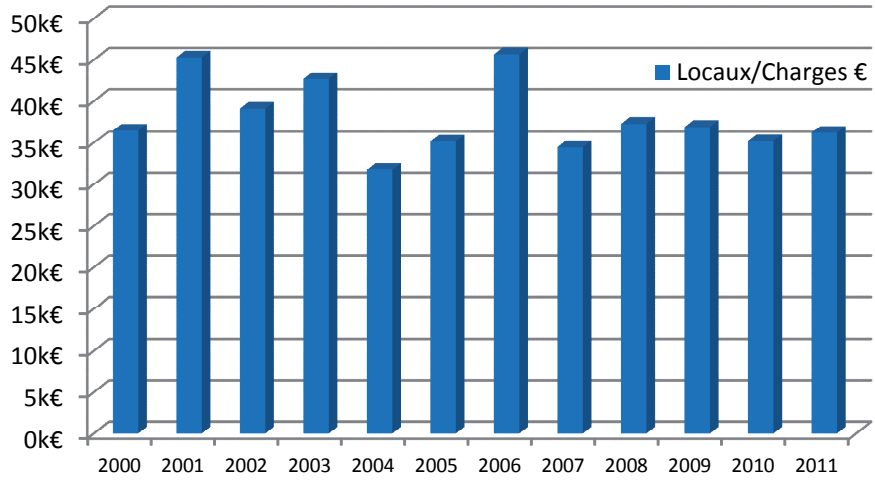

Amortissements (somme des lignes 681100 à 681120)

Les amortissements sont liés à l'achat des locaux mais également à l'achat de l'ensemble des investissements en matériel. Les durées d'amortissement sont définies par les règles comptables. Cette durée va de 3 ans pour du matériel informatique à 30 ans pour l'achat d'un local. La baisse observée en 2004 est due à la vente des locaux de Paris qui n'étaient pas complètement amortis. L'achat des nouveaux locaux et les travaux ont fait remonter cette ligne budgétaire.

Il faut cependant avoir à l'esprit que cette ligne budgétaire n'a pas d'influence sur notre trésorerie.

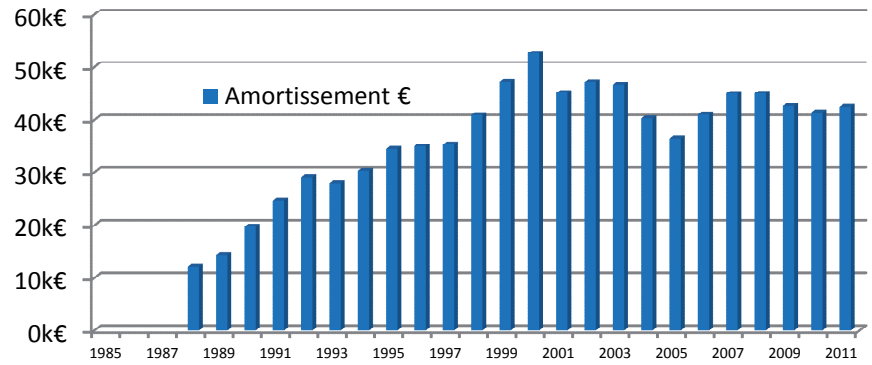

Voyages et déplacements (somme des lignes 625100 à 625105)

Le graphique « voyages et déplacements » correspond à l'ensemble des frais de déplacement (train, avion, frais kilométrique et péages), de restauration et de logements de l'ensemble de nos élus y compris les grands électeurs lors de l'AG mais également les cadres et les stagiaires. Cette valeur mesure donc en partie l'activité de la Fédération.

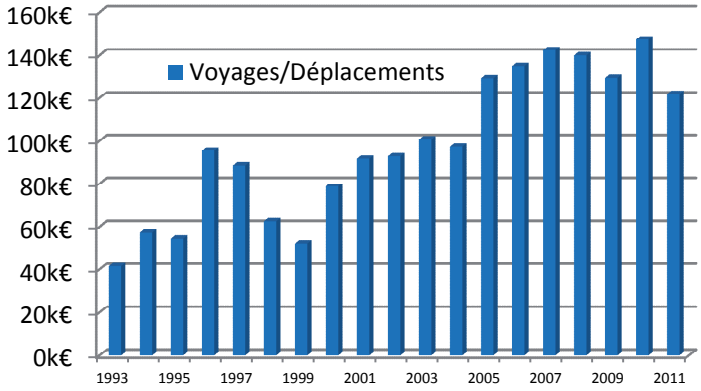

Le graphique montre que cette ligne budgétaire est loin d'être négligeable mais elle est en principe assez largement compensée par les recettes propres dues aux stages.

Cette année, cette ligne budgétaire diminue sensiblement. Cette diminution est en cohérence avec la diminution de la ligne « Autres recettes ».

Coût des communications (somme des lignes 626100 à 626200)

La figure suivante donne le coût des communications (timbres, téléphone). Ce coût, quasiment stable depuis 2005, amorce une nouvelle baisse.

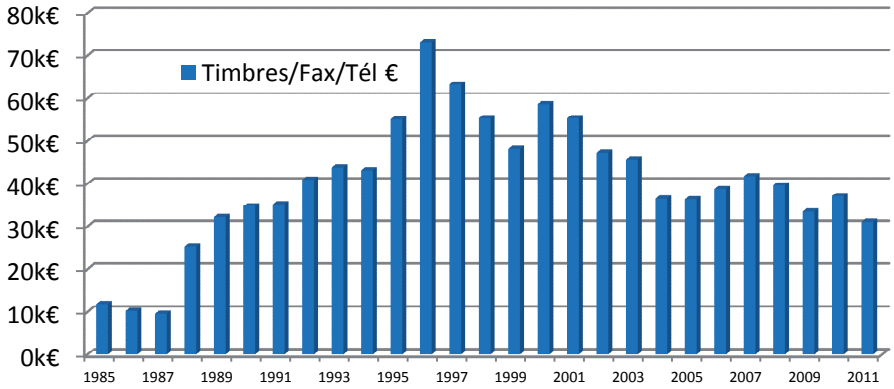

Cette ligne reste cependant importante puisqu'elle est du même ordre de grandeur que le coût de nos locaux.

Résultat

Enfin le dernier graphique donne l'évolution du résultat, tantôt positif et tantôt négatif. Rappelons que le but d'une association est de maîtriser son budget et la situation idéale correspond à un résultat nul.

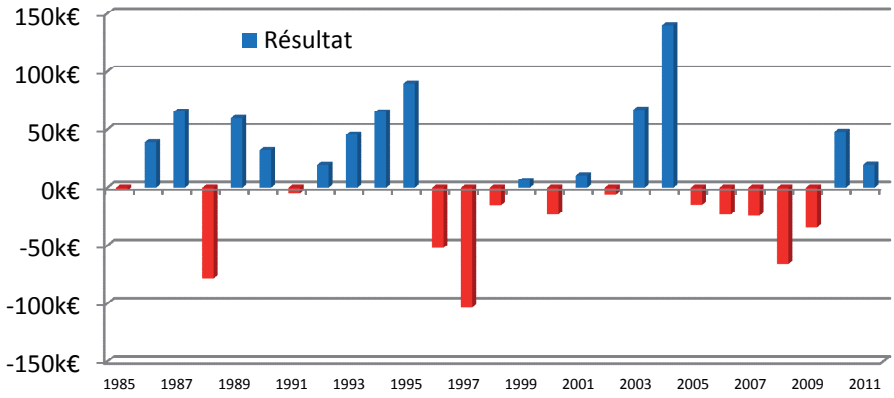

Le résultat exceptionnellement positif en 2004 était du à la vente des locaux de Paris.

En 2011, le résultat est positif pour la deuxième année consécutive.

Trésorerie

Afin de mieux analyser l'impact des déficits sur la trésorerie, nous avions mis en place l'année dernière deux nouveaux indicateurs : la trésorerie nette et le Fond de roulement. Nous avons abandonné cette année l'indicateur « fond de roulement » car la définition et sa compréhension restaient assez flous. Nous continuons par contre à suivre l'indicateur « Trésorerie nette » qui est très riche en enseignement.

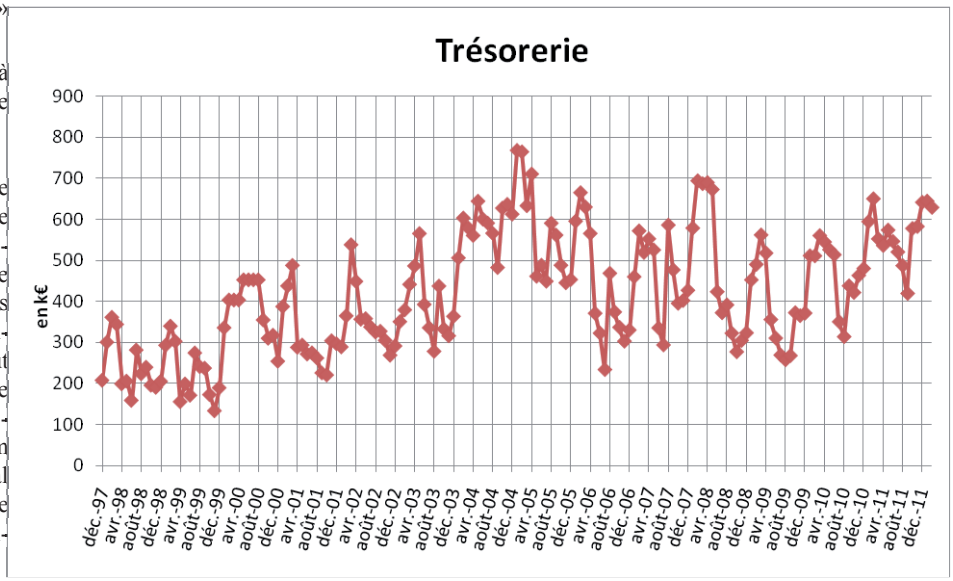

La trésorerie nette (sommes des lignes 400000 à 599999) est la trésorerie disponible une fois que la fédération a fait face à ses engagements.

La trésorerie brute apparait sous trois formes :

• un graphique donne la variation mensuelle de cet indicateur défini à partir du relevé bancaire au dernier jour du mois considéré. Ce graphique est forcément « fortement bruité », notre trésorerie subissant des variations mensuelles très importantes. Le graphique donne cependant une tendance générale et indique surtout les minimums atteins. Ayons conscience qu'une fédération ne peut en aucun cas avoir des comptes bancaires négatifs. De fait, notre minimum annuel de trésorerie brute s'observe en général au mois d'août ou de septembre. Cette année, le minimum observé a été de 419 k€, fin septembre, ce qui restre assez confortable.

• Pour la première fois, nous présentons une courbe donnant la moyenne glissante sur un an. Il s'agit de la moyenne sur les 12 mois précédent le mois considéré. Cette courbe donne très nettement une tendance. Elle est beaucoup « moins réactive » que la courbe précédente. Entre autre, une dépense importante (par exemple achat d'un local) va donner lieue à une longue baisse de cette valeur. On distingue plusieurs périodes depuis 2002 :

Du 28/02/2002 au 30/04/2005, une longue remontée de notre trésorerie. La forte remontée en fin de période correspond à la vente du local à Paris

Du 31/05/2005 au 30/04/2007, une baisse de la valeur de la moyenne glissante, essentiellement due à l'achat et aux travaux dans les locaux du CNDS.

Du 30/04/07 au 31/07/08, notre trésorerie remonte régulièrement.

Du 31/07/08 au 30/09/2009, notre trésorerie est mise à mal du fait de la diminution brutale des subventions du Ministère des Sports, entraînant deux années déficitaires.

Enfin depuis le 30/09/2009, la trésorerie remonte, représentant en moyenne sur l'année 558,7 k€ au 29/02/2012.

• La trésorerie brute, (sommes des lignes 500000 à 599999) apparaissant sur le tableau ci-dessous et sur le troisième graphique, est calculée à partir du livre de compte après clôture annuel des comptes. La valeur est différente du relevé bancaire au 31 décembre (courbe de l'évolution mensuelle de la trésorerie) du fait des décalages de remises ou d'encaissement des chèques et du fait que certaines dépenses effectués en janvier sont affectés à l'année précédente. Cette valeur a l'inconvénient de ne pouvoir être déterminé qu'une fois par an (et à une période de l'année ou notre trésorerie est en principe abondante) mais donne une vision « moins bruitée ».

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Relevé bancaire au 31/12	296,6	291,0	363,3	611,9	452,8	329,9	426,6	323,0	371,0	479,6	640,8
Trésorerie brute	**261,0**	**207,0**	**314,0**	**580,0**	**428,0**	**305,0**	**402,0**	**273,0**	**324,0**	**442,0**	**599**
Réalisable à court terme	6,8	4,7	12,6	2,5	10,0	16,9	36,6	11,0	14,8	0,8	
Disponible	**267,8**	**211,7**	**326,6**	**582,5**	**438,0**	**321,9**	**438,6**	**284,0**	**338,8**	**441,2**	
Produits constatés d'avance	117,0	68,0	147,0	79,0	43,0	55,0	166,0	110,0	166,3	269,0	
Dettes fournisseurs	123,0	131,0	78,0	139,0	228,0	205,0	190,0	149,7	165,5	83,2	
Dettes totales	**240,0**	**199,0**	**225,0**	**218,0**	**271,0**	**260,0**	**356,0**	**259,7**	**331,7**	**352,2**	
Trésorerie nette	**27,8**	**12,7**	**101,6**	**364,5**	**167,0**	**61,9**	**82,6**	**24,3**	**7,1**	**89,0**	**138**
Résultat	10,5	-6,1	67,4	140,0	-15,0	-23,0	-24,0	-62,4	-34,5	48,1	20,1

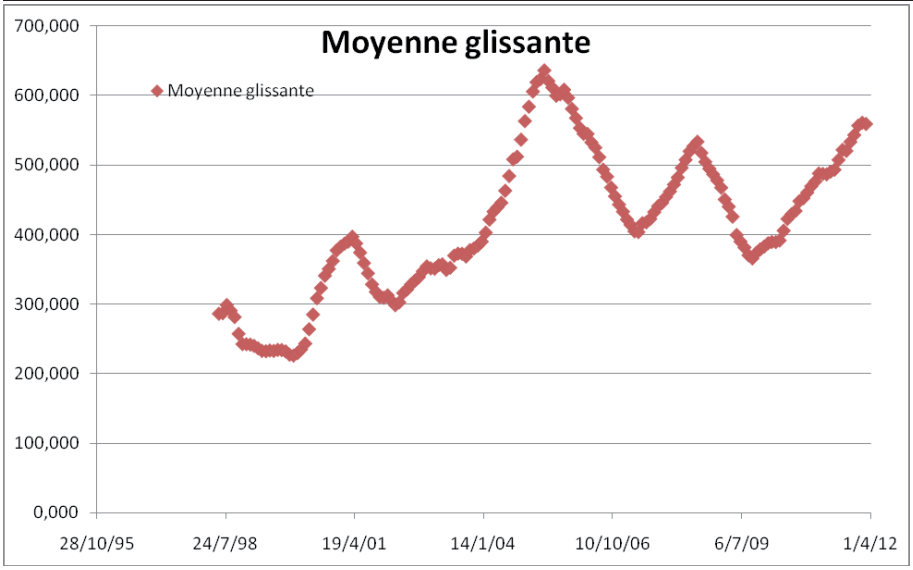

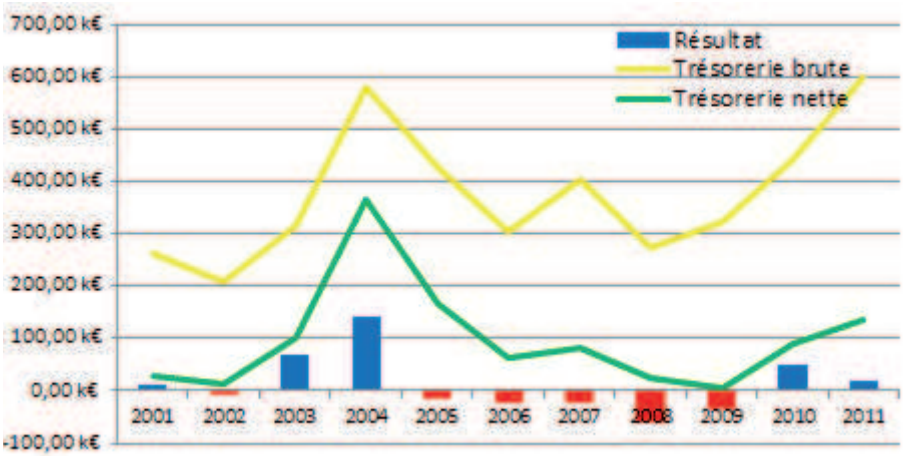

La hausse puis la baisse importante observées entre 2003 et 2005 sont dues respectivement à la vente des locaux parisiens et à l'achat des locaux de la rue Marc-Antoine Petit. Les importants travaux effectués en 2006 expliquent également la baisse de trésorerie de l'année 2006.

Le graphique montre que la trésorerie brute et la trésorerie nette n'évoluent pas parallèlement.

Par ailleurs, du fait du jeu des investissements et des amortissements, ces variations ne sont pas parfaitement corrélées au résultat.

De fait chaque indicateur donne une certaine vision de l'état financier de la Fédération et c'est une analyse de l'ensemble qui permet de déterminer l'état réel des finances fédérales.

Le résultat est positif pour la deuxième année consécutive.

La trésorerie brute au 31 décembre atteint un niveau record mais la trésorerie nette reste largement en-dessous du niveau record de 2004.

En conclusion, les finances de la Fédération sont actuellement saines avec un niveau de trésorerie confortable.

Nous sommes probablement à un moment favorable pour essayer de définir une fourchette de trésorerie raisonnable et de se donner les moyens pour rester à l'intérieur de cette fourchette.

Les indicateurs non financiers

Bernard Lips, Laurent Mangel

Indicateurs au niveau national

Nombre de licenciés

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de licenciés est en hausse (7 502 dont 11 spéléos de clubs à l'étrangers donc 7491 spéléos français) (+81 licenciés ; +1,09 %). Nous n'atteignons cependant pas le nombre de licenciés de 2007 (7 575).

Ces deux années de hausse, précédées par deux années de baisse confirment que le nombre de licenciés fluctuent depuis une quinzaine d'année dans une fourchette de quelques %.

La hausse de 81 licenciés est du à l'augmentation du nombre des hommes (+91) alors que le nombre de femmes diminue (ce n'est que la deuxième fois en 10 ans que le nombre de femmes diminue).

Comme l'année dernière, ce sont le nombre d'hommes de plus de 60 ans qui augmentent le plus (+56, +10,22 %) ainsi que le nombre d'hommes de 18 à 26 ans (+44, +10,3 %). Le nombre de femmes de plus de 60 ans augmente également (+14, +15,91 %) mais la catégorie 18 à 26 ans accuse une baisse (-11, 5,53 %).

La catégorie 27-60 ans reste globalement très stable.

La catégorie « -18 ans » accuse une baisse relativement peu importante (-10, -2 % pour les hommes et -10, -4,13 % pour les femmes) après une année de hausse l'année dernière.

Le pourcentage de femmes diminue très légèrement à 23,41 % (23,79 % en 2010) pour la première fois en 10 ans.

Cette année, nous pouvons recopier la remarque de l'année dernière en la mettant à jour :

« Il est remarquable de constater que le nombre des plus de 60 ans est la catégorie dont le nombre augmente le plus rapidement, année après année depuis 2001 ».

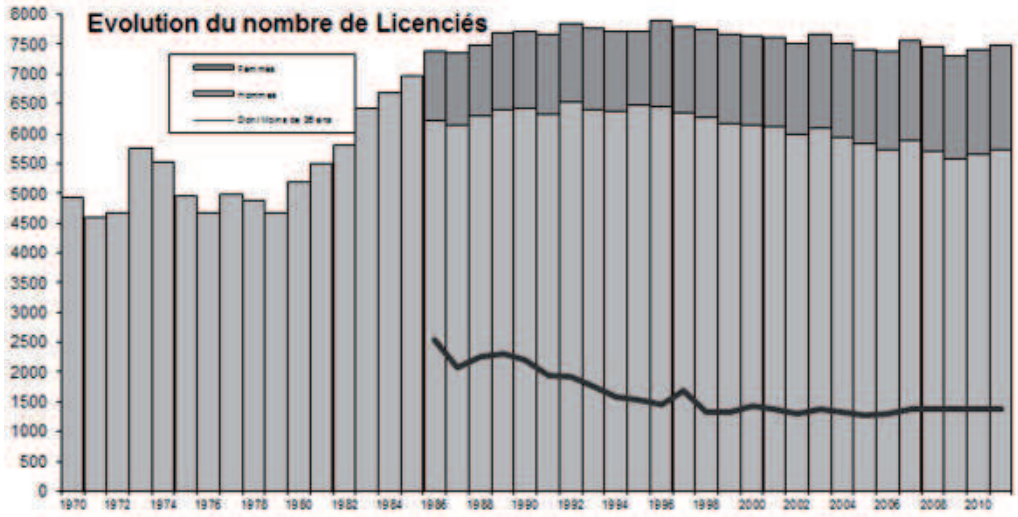

Pour les hommes, ce nombre est passé de 182 en 2001 à 604 en 2011 (+332 %) et pour les femmes le nombre passe de 20 en 2001 à 102 en 2011 (+410 %).

Les catégories 18-26 ans et 26-60 ans sont globalement en baisse (-771, -15,6 % pour les hommes de 26-60 ans ; 126, -21,11 % pour les hommes de 18-26 ans ; -58, -23,6 % pour les femmes 18-26 ans). Seule la catégorie femme 26-60 ans connait une augmentation depuis 2001 : +137, +12,5 %…

Petites consolations, les adhérents de moins de 18 ans sont également en augmentation plus modeste : +24,17 % pour les hommes qui passent en neuf ans de 393 à 488 et +774 % pour les femmes qui passent de 131 à 232.

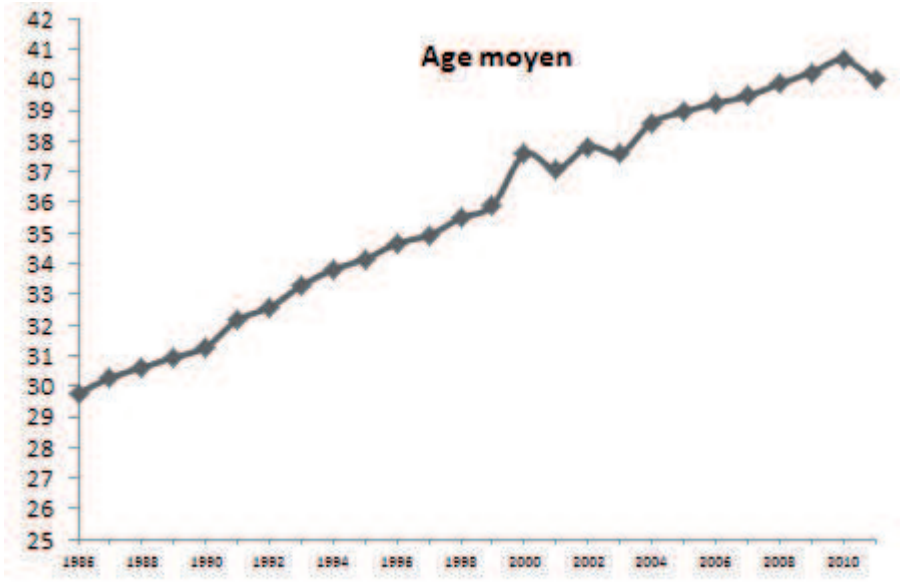

Moyenne d'âge

L'année dernière, nous avions atteint une moyenne d'âge de 40,65 ans. Cette année, pour la première fois depuis très longtemps, la moyenne d'âge diminue, revenant à 40 ans (41,07 ans pour les hommes et 36,49 ans pour les femmes).

Cette diminution est probablement due à l'arrivée des « générations nombreuses » à un âge élevé. Certes, le nombre de licenciés de plus de 60 ans continue à augmenter… mais le nombre de ceux qui arrêtent de prendre leur licence augmente également. Les années à venir montreront s'il y aura stabilisation ou au contraire baisse de la moyenne d'âge.

Pyramide des âges

Pas grand-chose de neuf concernant la pyramide des âges… Le creux entre 17 et 23 ans semble constant. Ainsi que l'augmentation de l'activité à partir de 26 ans.

Par contre, on constate une légère mais significative érosion non négligeable du pic entre 40 et 60 ans.

Nous la présentons sous deux « formes » :
- axes des âges sous forme horizontale, cumulant le nombre d'hommes et de femmes,
- axes des âges sous forme verticale. Cette dernière représentation montre que la pyramide des âges des femmes reste décalée par rapport à celles des hommes.

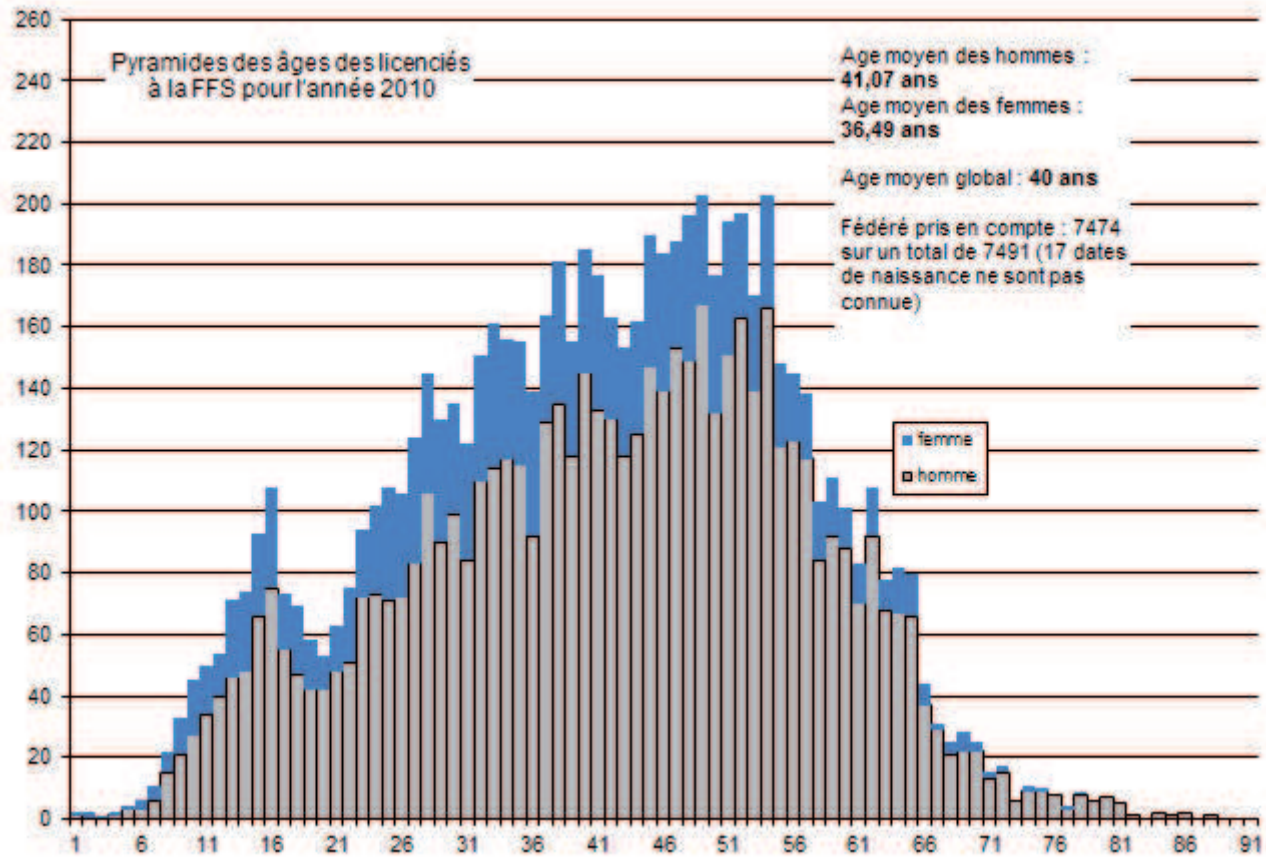
Pyramides des âges des licenciés à la FFS pour l'année 2010
Age moyen des hommes : 41,07 ans
Age moyen des femmes : 36,49 ans
Age moyen global : 40 ans
Fédéré pris en compte : 7474 sur un total de 7491 (17 dates de naissance ne sont pas connue)
femme
homme

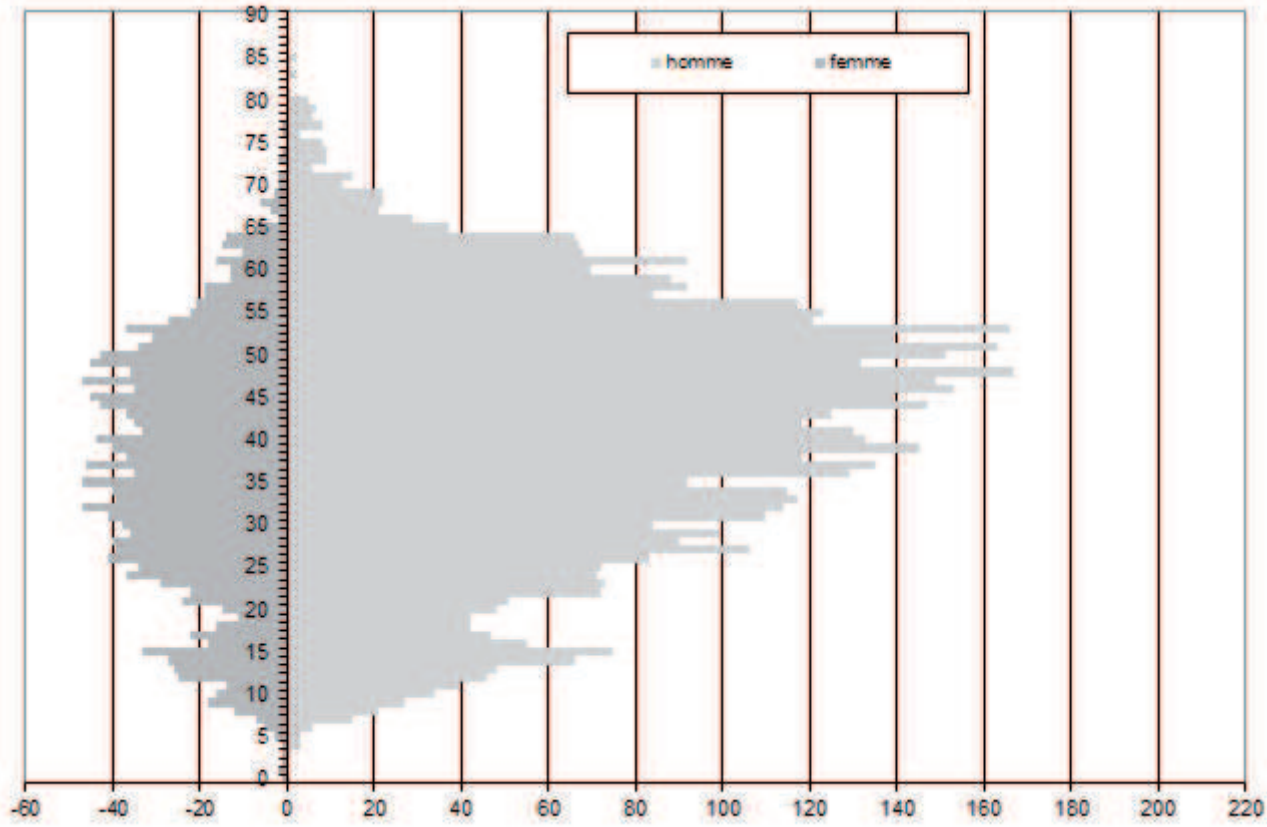

Nombre de nouveaux licenciés

Après trois années de stabilité à un niveau assez bas, le nombre de nouveaux licenciés connait une hausse timide (1 064 nouveaux licenciés pour 1 009 en 2010, 1 010 en 2009 et 1 008 en 2008). Il s'agit d'un indicateur important qui reste à une valeur très éloignée de celle atteinte en 2000 (1 400 nouveaux licencié).

Le taux de renouvellement est donc cette année encore de 14,2% (13,7 % en 2010 et 13,3 % en 2009)

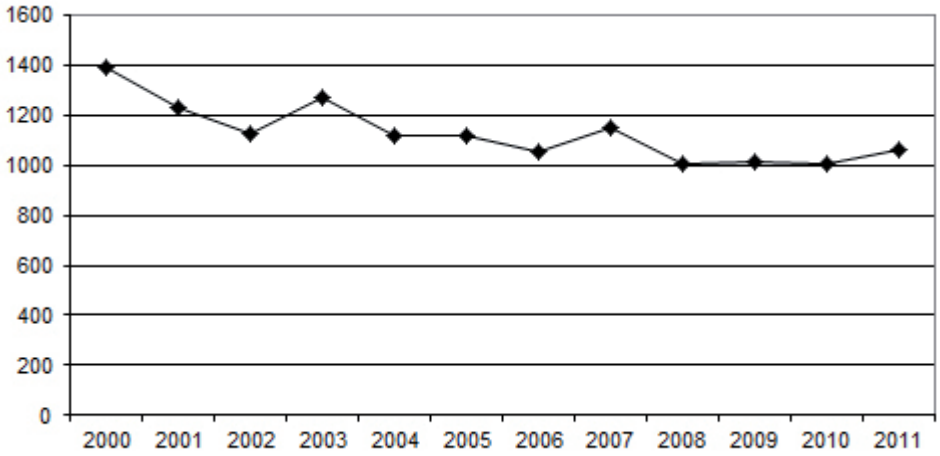

Proportion de licenciés qui se réinscrivent une deuxième année, une troisième année, etc.

Cette courbe évolue peu : nous avons du mal à recruter mais les nouvelles recrues restent selon des proportions stables et qui semblent correctes : plus de 60 % s'inscrivent une deuxième année et environ 30 % sont encore présents au terme de 7 ou 8 ans et sont donc devenus des « piliers » de l'activité.

Nous constatons, année après année, une très bonne tenue de la « promotion 2000 » qui était nombreuse à l'origine et qui reste à un taux de renouvellement de 19,51%, valeur identique à celle de la promotion 2003.

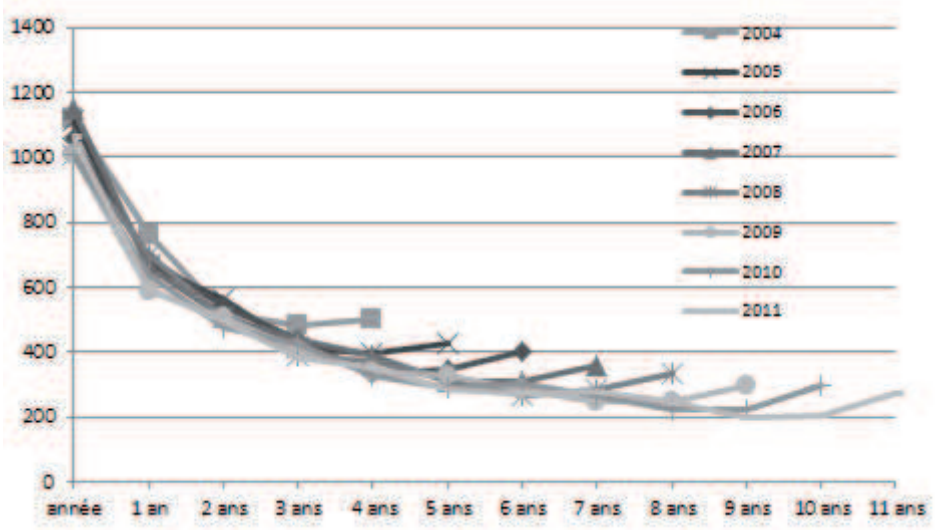

Ancienneté des licenciés

La courbe de l'année 2011 se superpose quasi parfaitement à celle des années précédentes.

Plus de 2 500 licenciés (soit 33 % des licenciés) ont pris en 2011 leur douzième licence. La spéléo comme le canyon restent des activités de passionnés.

À partir de la quatrième année, la baisse est quasi-linéaire : entre 250 et 300 « vétérans » ne reprennent pas leur inscription.

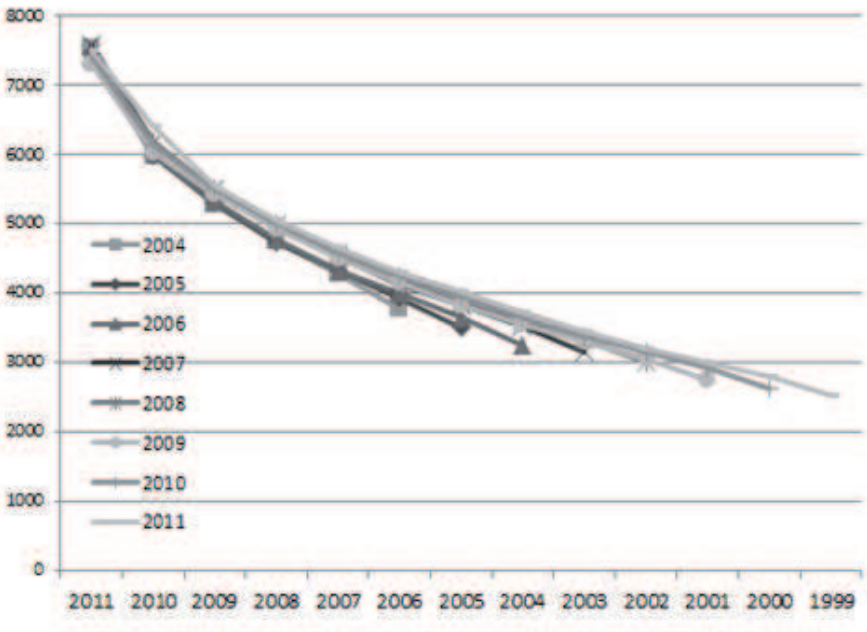

Nombre d'assurés

Le nombre d'assurés augmente assez fortement à 6 410 assurés pour la deuxième année consécutive (+139, +2,2 % après +241, +4,0 % en 2010). Ces deux hausses font suite à une baisse en 2009. Nous frôlons le record absolu du nombre d'assuré atteint en 1998 (6 438 assurances).

Le nombre de licenciés qui n'a pas pris d'assurance baisse significativement de 1 141 à 1 081 (-60 soit 5 %). Les non-assurés à la fédération ne représentent plus que 14,4 % des licenciés.

Un bon point à engranger par la commission assurance.

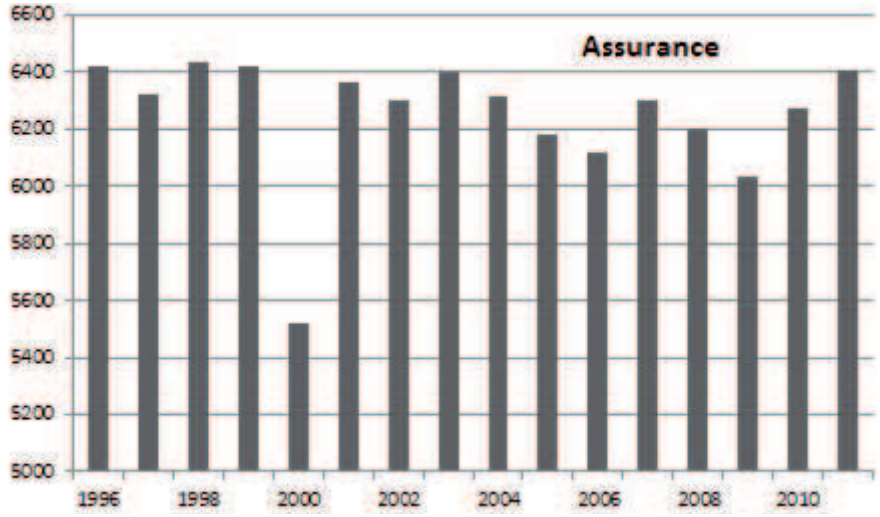

Abonnement à Spelunca

Une lente érosion continue à affecter le nombre d'abonnés à Spelunca (2 131 à 2 102 abonnés, soit -1,36 %) et ce malgré l'augmentation du nombre de licenciés. Le nombre de licenciés abonnés passe de 1 562 à 1 548 en diminution de 0,9 %. Le pourcentage de licenciés qui prennent l'abonnement passe de 21,08 % à 20,66 %.

L'érosion est continue et constante depuis huit années.

Seul motif de satisfaction, la diminution est moins rapide que les années précédentes.

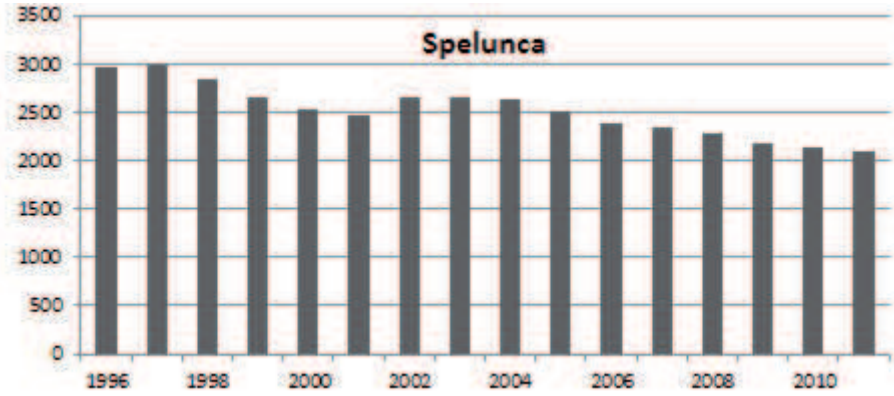

Abonnement à Karstologia et au BBS

Les retards de parution de ces deux revues ont fortement affectés les abonnements (non proposés d'ailleurs pour le BBS). Toute comparaison avec les années précédentes est donc inutile et nous ne proposons pas la courbe d'évolution cette année.

	Total	Hommes +60 ans	Femmes +60 ans	Femmes 26 à 60 ans	Hommes 26 à 60 ans	Femmes 18-26 ans	Hommes 18-26 ans	Femmes -18 ans	Hommes -18 ans	Nbre total d'hommes	Nbre total de femmes	% femmes
Licenciés France 2010	7 410	548	88	4 174	1 235	427	499	199	242	5 648	1 764	23,79%
Licenciés France 2011	7 491	604	102	4 174	1 332	471	188	488	232	5 737	1 754	23,41%
Écart 2010-2011	+81	+56	+14	0	-3	+44	-311	+289	-10	89	-10	-0,38%

	la plus jeune	la plus âgé	le plus jeune	le plus âgée
2010	1	79	2	90
2011	**0**	**77**	**0**	**87**

Assurances France

	Total	Option 1	Option 1 jeune	Option 1 7 mois	Option 1 famille	Option 2	Option 2 7 mois	Option 2 famille	Option 3	Option 3 7 mois	Option 3 famille	Dirigeant	Archéo
2010	6271	5022	434	44	342	157	2	15	132	1	7	54	61
2011	6410	5085	438	84	329	168	0	16	149	2	12	63	64
Différence	+139	+63	+4	+40	-13	+11	-2	+1	+17	-1	+5	+9	+3

Les coupons d'initiation

	Total	Hommes +60 ans	Femmes +60 ans	Femmes 26 à 60 ans	Hommes 26 à 60 ans	Femmes 18-26 ans	Hommes 18-26 ans	hommes mineurs	femmes mineures
Initiation 1 jour	7101	97	33	2031	1176	773	549	1468	974
Initiation 3 jour	1027	7	2	355	181	126	82	173	101
Assurances Temporaires Français	29	0	0	14	4	3	5	0	3
Assurances Temporaires Etrangers	26	0	0	14	5	4	3	0	0
Assurances Partenaires privilégiés	198	7	0	108	21	33	22	3	4

Le nombre de coupons d'initiation est en diminution de 8,3 % pour les coupons à 1 jour et de 2,1 % pour les coupons 3 jours.

L'année 2011 représente un point bas depuis 2003 pour le nombre de coupons 1 jour qui avait déjà diminué l'année dernière (mais l'année dernière, il était encore possible de parler d'oscillation autour d'une valeur moyenne : la baisse importante cette année tend à infirmer cette hypothèse. Il faudra suivre cette valeur dans les années à venir).

L'évolution du nombre de coupons à trois jours accuse une baisse très régulière. En sept années, le nombre de coupons utilisés a diminué de 36 %. 2011 représente un nouveau point bas depuis 2003.

Abonnement

Comme indiqué précédemment, aucun chiffre n'est disponible pour les abonnements à Karstologia et au BBS.

	Spelunca
Clubs	468
Fédérés	1548
Non fédérés	54
Non fédérés AFK	0
Etrangers	32
Total	2102

Gratuit ou Echanges	Spelunca
Dépôt légal	2
AFK	0
Membre d'honneur	15
CTS	5
CREI	69
EDS	25
CCI	4
Autres (MJS, Echange…)	38
Total	158

	Brevetés EFS				
	Total	hommes	Femmes	le plus jeune	le plus vieux
Initiateurs	909	832	77	18 ans	77 ans
Moniteurs	227	213	14	23 ans	79 ans
Instructeurs	52	50	2	35 ans	80 ans

Il y a 24 initiateurs EFS (licenciés) de plus, 1 moniteur de moins et le même nombre d'instructeur que l'année dernière.

Brevetés EFC				
Total	hommes	Femmes	le plus jeune	le plus vieux
140	118	22	19 ans	67 ans
139	129	10	25 ans	68 ans
29	28	1	30 ans	62 ans

Le nombre de cadres EFC (licenciés) a globalement diminué : 10 initiateurs de moins, 6 moniteurs de moins mais un instructeur de plus.

Les stages

C'est la troisième année où nous essayons de mettre en place des indicateurs concernant le nombre de stages et de stagiaires pour les diverses commissions organisant des stages.
Cette année, seul l'EFPS a fait l'effort de comptabiliser les stagiaires au cours de l'année.

Certaines autres commissions (scientifiques, audiovisuelle, environnement…) ont déclaré ne pas avoir fait de stage. De fait certains stages (par exemple scientifiques) sont inclus dans les stages de l'EFS Il serait peut-être intéressant de sortir ces stages dans un tableau spécifique pour une meilleure visibilité des actions fédérales.

L'EFC, l'EFS et le SSF n'ont pas été en mesure de donner des valeurs utilisables.
Si ces statistiques sont importantes pour la fédération, il faudra se donner les moyens de collecter les données tout au long de l'année. Il ne sera jamais possible de répondre à cette demande en une ou deux semaines.

EFPS 2011

	Stage formation ou découverte				Stage Initiateur				Stage Moniteur				Total		
	National		structures déconc.		National		structures déconc.		National		structures déconc.				
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
Nbre stages	4		3												
Nbre stagiaires	17		13										30	0	30
Nbre journées-stagiaires	46		29										75	0	75
Nbre journées cadres	32		16	3									48	3	51

Indicateurs au niveau régional

Répartition des fédérés par région

Région nom		Total licenciés 2004	Total licenciés 2005	Total licenciés 2006	Total licenciés 2007	Total licenciés 2008	Total licenciés 2009	Total licenciés 2010	Total licenciés 201	Écart 2010-2011	% d'écart 2010-2011
A	Île de France + DOM	730	689	638	652	634	616	613	661	48	7,83%
B	Bourgogne	228	269	257	245	231	249	247	248	1	0,40%
C	Rhône-Alpes	1 314	1 339	1 352	1 434	1 511	1 478	1 518	1 525	7	0,46%
D	Provence-Alpes	531	561	578	546	552	483	489	551	62	12,68%
E	Languedoc-Roussillon	1000	959	911	1014	925	853	858	864	6	0,70%
F	Midi-Pyrénées	826	814	817	811	759	819	835	820	-15	-1,80%
G	Aquitaine	412	419	463	435	423	422	444	435	-9	-2,03%
H	Bretagne et Pays de Loire	129	117	128	127	123	133	167	189	22	13,17%
J	Basse et Haute Normandie	256	230	224	233	234	224	217	228	11	5,07%
K	Champagne-Ardenne	69	76	77	93	93	93	91	83	-8	-8,79%
L	Lorraine	378	340	311	307	287	272	271	280	9	3,32%
M	Auvergne	52	62	63	63	56	59	51	58	7	13,73%
N	Centre	177	147	158	141	161	156	160	152	-8	-5,00%
P	Franche-Comté	412	397	405	413	416	437	436	422	-14	-3,21%
Q	Côte d'Azur	447	447	448	469	469	438	432	421	-11	-2,55%
R	Alsace	80	72	76	77	89	83	80	77	-3	-3,75%
S	Poitou-Charente	208	191	192	198	164	174	171	179	8	4,68%
T	Picardie	50	46	54	56	54	52	63	64	1	1,59%
U	Limousin	54	52	46	59	64	67	67	73	6	8,96%
V	Corse	70	81	79	93	97	87	80	58	-22	-27,50%
W	Île de la Réunion	37	58	54	48	46	38	51	52	1	1,96%
Y	Nord-Pas de Calais	57	55	61	61	67	60	69	51	-18	-26,09%
Total		**7 517**	**7 421**	**7 392**	**7 575**	**7 455**	**7 293**	**7 410**	**7491**	**81**	**1,09%**

L'année 2011 est une année de stabilité pour de très nombreuses régions avec des écarts inférieurs à 5 %.

Certaines régions retrouvent un peu de couleur :

Une région (l'Auvergne) gagne 7 membres soit 13,73 % de ses effectifs (après une perte du même ordre de grandeur l'année dernière).

Bretagne et pays de Loire gagne 22 membres (+13,17%). La Provence-côte d'Azur gagne 62 membres (+12,68%). Il s'agit de la plus forte augmentation en valeur absolue et de la troisième plus forte en valeur relative.

Ile de France gagne 48 licenciées (+7,83%)

Par contre la Corse perd 22 membres (-22,09%) après avoir perdu 7 membres en 2010 et se retrouve à un point bas important depuis 2011.

De même Nord-Pas de Calais perd 18 licenciés (-26,09%) et atteint également un point bas depuis 2001.

Rhône-Alpes, Bretagne et Pays de Loire, Picardie et Limousin atteignent de nouveaux maximums de licenciés depuis 2001.

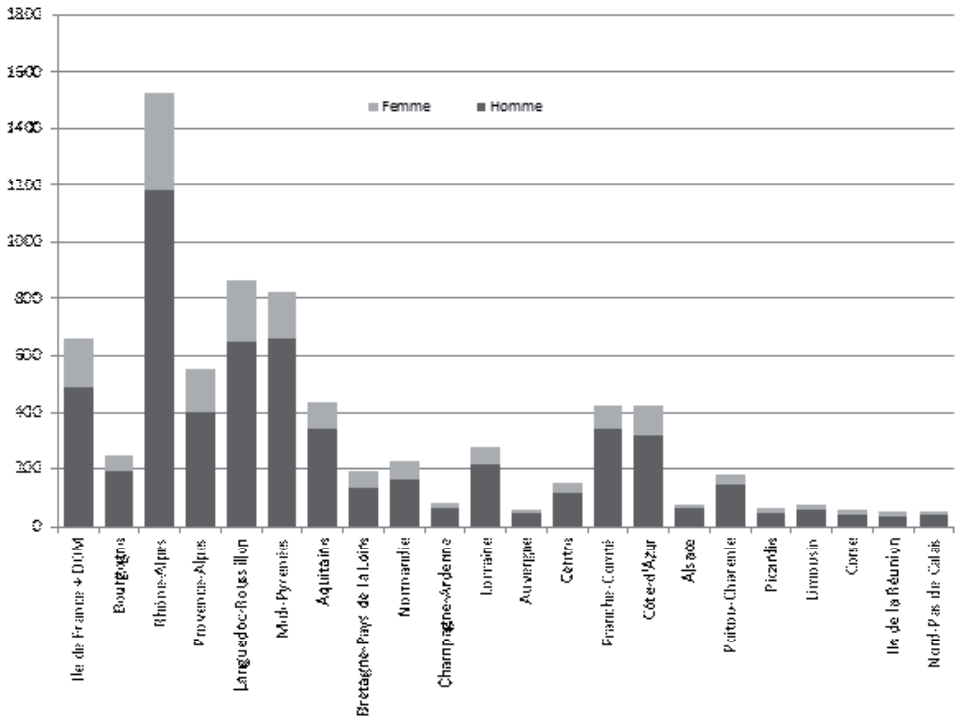

Coupons d'initiation

Le dernier graphique donne le nombre de coupons d'initiation utilisés par région. Le nombre de licenciés dans la région correspondante est mis en parallèle.

La moyenne nationale est de 1,08 coupon par licencié et par an (1,18 en 2010 et 1,26 en 2009). La baisse est de 14% en deux années.

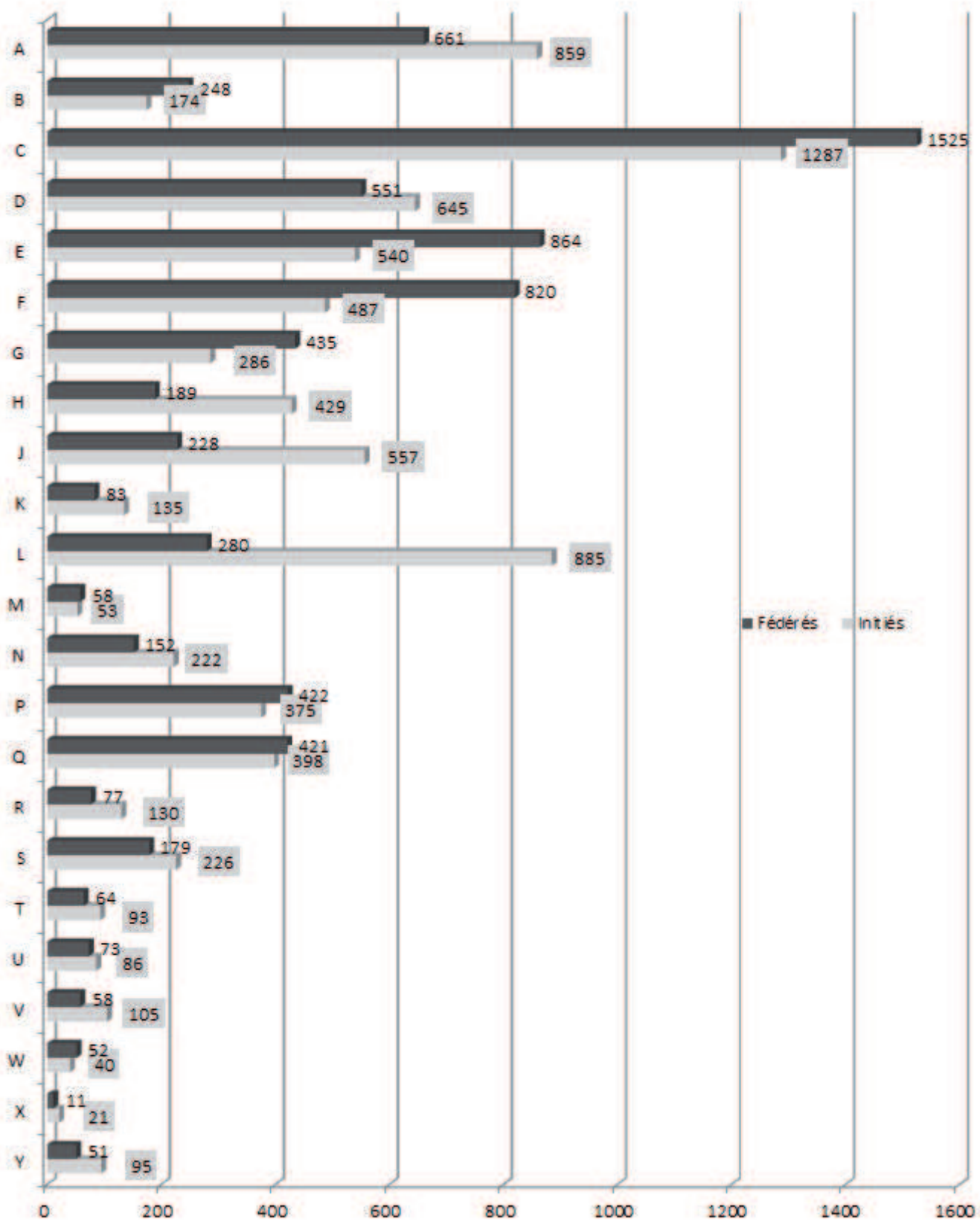

Répartition des cadres de l'EFS et de l'EFC

Le tableau ci-dessous donne la répartition des cadres spéléos ou canyons dans les diverses régions.

		Fédérés	Spéléo				Nbre de brevetés spéléo par 100 fédérés	Canyon				Nbre de brevetés canyon par 100 fédérés
			Total	Initiateur	Moniteur	Instructeur		Total	Initiateur	Moniteur	Instructeur	
A	Ile de France + DOM	661	81	71	7	3	12,25	33	23	9	1	4,99
B	Bourgogne	248	28	23	5	0	11,29	10	8	2	0	4,03
C	Rhône-Alpes	1525	294	223	55	16	19,28	53	23	27	3	3,48
D	Provence-Alpes	551	75	54	19	2	13,61	32	14	17	1	5,81
E	Languedoc-Roussillon	864	121	91	21	9	14,00	24	5	14	5	2,78
F	Midi-Pyrénées	820	164	107	45	12	20,00	38	18	14	6	4,63
G	Aquitaine	435	60	34	24	2	13,79	23	7	11	5	5,29
H	Bretagne-Pays de la Loire	189	17	16	1	0	8,99	5	4	1	0	2,65
J	Normandie	228	31	28	2	1	13,60	0	0	0	0	0,00
K	Champagne-Ardenne	83	15	12	3	0	18,07	4	2	2	0	4,82
L	Lorraine	280	49	43	5	1	17,50	11	6	3	2	3,93
M	Auvergne	58	9	8	1	0	15,52	2	2	0	0	3,45
N	Centre	152	23	21	2	0	15,13	0	0	0	0	0,00
P	Franche-Comté	422	80	64	13	3	18,96	3	1	2	0	0,71
Q	Côte-d'Azur	421	52	40	11	1	12,35	34	14	16	4	8,08
R	Alsace	77	14	13	1	0	18,18	1	1	0	0	1,30
S	Poitou-Charente	179	33	27	6	0	18,44	2	2	0	0	1,12
T	Picardie	64	8	7	0	1	12,50	0	0	0	0	0,00
U	Limousin	73	19	13	5	1	26,03	0	0	0	0	0,00
V	Corse	58	4	4	0	0	6,90	12	4	8	0	20,69
W	Ile de la Réunion	52	2	1	1	0	3,85	17	4	11	2	32,69
Y	Nord-Pas de Calais	51	8	8	0	0	15,69	3	2	1	0	5,88

Nombre de clubs et structures des clubs

Le nombre de clubs continue à diminuer régulièrement : -9 clubs c'est-à-dire -1,87 %.

Depuis le début des statistiques en 1996, nous avons perdu 103 clubs (-17,9 %).

La FFS compte, en 2011, 472 clubs regroupant 7 265 licenciés (60 de plus qu'en 2010).

Signalons également l'existence de « partenaires privilégiés ». Il s'agit d'associations dont la finalité est autre que sportive et qui sont constituées de membres déjà licenciés dans des clubs. Le statut a été créé en 2008.

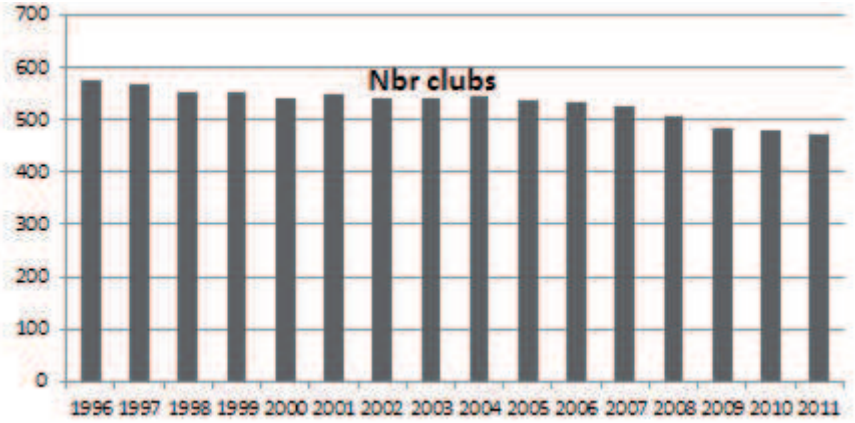

En 2011, seules quatre associations ont choisi ce statut (AGRHAUT – Assoc. De gestion de la réserve naturelle de la grotte de Hautecourt, Himalayan Canyon Team (HCT), ICE Himalayas, Association Mont Marcou). Probablement faute de publicité, ce statut n'est guère connu. Un certain nombre de clubs existants actuellement entrent pourtant dans cette catégorie d'associations. Ils apparaissent en général comme des clubs à nombre très réduit de membres puisque seuls les membres du bureau quittent leur club d'origine pour se licencier au sein de cette association. Le passage au statut de « partenaire privilégié » éviterait cette obligation.

Rappelons qu'il existe un autre type de partenaires privilégié concernant les structures étrangères. Actuellement quatre conventions sont en cours : le GAG (un club belge), la Speleological Union of Ireland (voir mémento E-VIII-1), le G.S. Luxembourg (voir mémento E-IX-1) et la Fédération monégasque de spéléologie (voir mémento E-X-1)

Structure des clubs

La moyenne du nombre de licenciés par club continue à augmenter régulièrement à 15,59 (14,97 en 2010). En 10 ans, nous avons gagné 2,1 membres en moyenne par club. La plupart des clubs de spéléologie reste cependant de petites structures.

Le premier graphique représente la proportion de clubs par tranche de nombre de membres. Ainsi 17,6 % des clubs ont 5 membres ou moins. Ces 17,6 % (18,5 % en 2010) de clubs ne représentent que 4,31 % (4,90 % en 2010) des licenciés.

Signalons que 34 clubs (32 en 2010) ont juste les trois membres obligatoires selon notre règlement. Il y a même deux clubs qui n'ont que 2 membres.

Le deuxième graphique représente le nombre de clubs ayant plus de x membres ainsi que le nombre de licenciés pratiquant dans un club de plus de x membres.

Ainsi seuls 26,82 % des clubs (25,57 % en 2010) ont plus de 20 membres. Ces clubs regroupent par contre 50,92 % des licenciés (50,51 % en 2010). Pour les clubs de plus de 30 membres les proportions tombent à 9,44 % de clubs et 24,53% des licenciés (22,03 % en 2010).

Cette année 5 clubs (même nombre qu'en 2010), soit 1,07 % des clubs, représentant 4,51 % (4,29 % en 2010) des licenciés, ont plus de 50 membres.

Le club le plus important reste l'USAN à Nancy et il augmente encore le nombre de ses membres, comptant 80 licenciés (77 en 2009). Le SC Villeurbanne se place en deuxième position avec 69 licenciés, suivi par le SC de la vallée de la Vis (62 licenciés), le SC Argilon (61 licenciés) puis le GS Vulcain (56 licenciés).

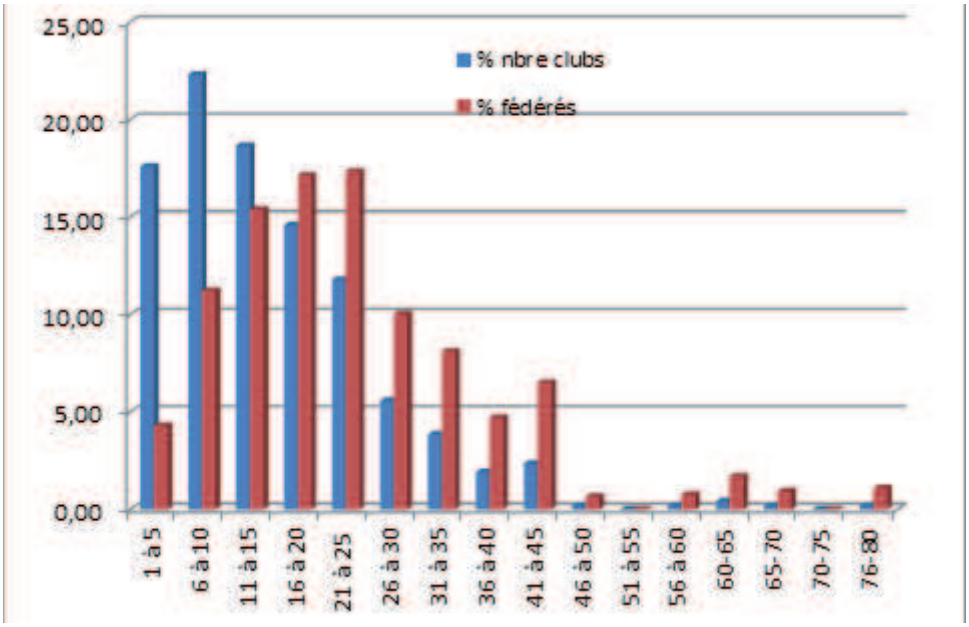

Proportion de clubs par tranche de nombre de membres et nombre de fédérés considérés

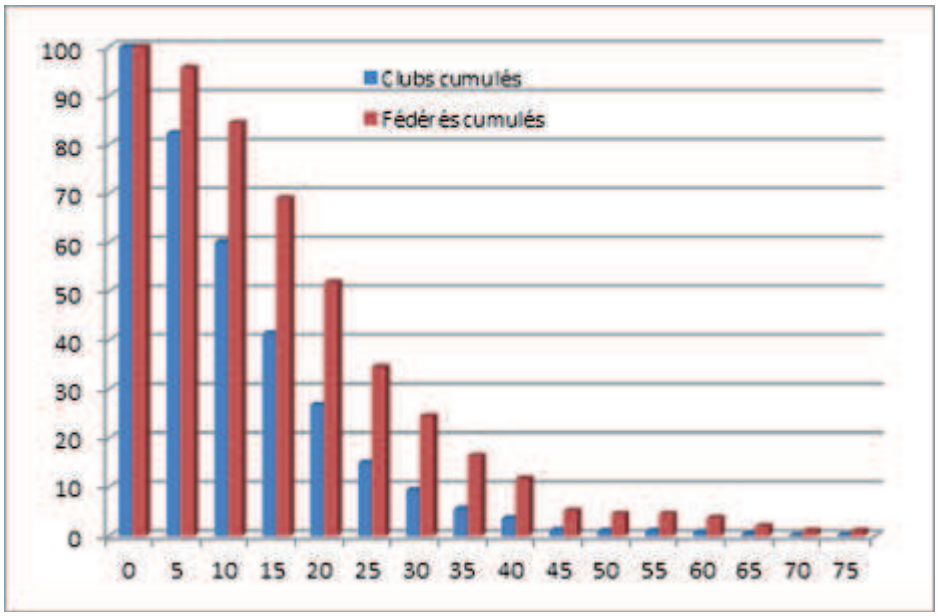

pourcentage de clubs de plus de x membres et pourcentage de fédérés considérés

Activités des clubs - Résultats du BAAC

Bernard Lips

Voici la sixième année de vie du « Bilan Annuel d'Activités de Club » (BAAC).
Mais les années se suivent et ne se ressemblent pas forcément.
Cette année, nous avons tardivement décidé de mettre en place une saisie en ligne du formulaire. La difficulté technique de créer un formulaire de saisie en ligne a été sous-estimée.
C'est donc un formulaire difficile à remplir correctement et encore plus difficile à traiter qui vous a été proposé.
Malgré ces imperfections, vous avez été nombreux à faire l'effort de donner des informations concernant l'activité de votre club.
Le taux de réponse est plus que satisfaisant puisque, après une année un peu creuse pour le BAAC 2010, nous atteignons un nouveau record avec 43,56% de clubs qui ont répondu, représentants 53,16% des licenciés dans les clubs. Nous dépassons ainsi , pour la première fois, les 50% de licenciés dans les clubs représentés par les réponses.
Je tiens à remercier tous ceux qui ont fait cet effort.
Un projet ambitieux consiste à retravailler complètement ce formulaire pour 2012 d'une part pour faciliter la saisie et le dépouillement des réponses mais également de transformer le BAAC en un outil « d'échange d'informations » entre la Fédération et les clubs.
Le principe consisterait à permettre à chaque club de télécharger un formulaire de saisie pré-rempli avec les informations issues du fichier des adhérents. Après avoir compléter le formulaire, le club le redéposera sous forme de fichier.
Il reste à voir si ce projet arrivera à terme.

Les deux premiers tableaux donnent l'évolution du nombre de clubs et de fédérés ainsi que des réponses sur les quatre années.

	Nbre total de clubs	Nbre de licenciés dans les clubs	Nbre total de licenciés
2006	532	7 179	7 395
2007	524	7 334	7 575
2008	507	7 237	7 455
2009	484	7 088	7 293
2010	481	7 200	7 410
2011	466	7265	7 491

	Nombre de réponses obtenues	Pourcentage des clubs	Pourcentage des licenciés
2006	134 clubs représentant 2 332 licenciés	25,19	31,53
2007	162 clubs représentant 3 026 licenciés	30,92	41,25
2008	176 clubs représentant 3 555 licenciés	34,65	46,36
2009	182 clubs représentant 3 507 licenciés	35,83	49,48
2010	115 clubs représentant 2 404 licenciés	23,91	33,39
2011	203 clubs représentant 3 862 licenciés	43,56	53,16

Le troisième tableau donne le nombre de clubs, de licenciés, ainsi que le nombre de réponses et le pourcentage de réponses par région.

	Nbre clubs	Nbre licenciés	Réponses clubs	Réponses licenciés	% clubs	% licenciés
A	39	638	17	309	43,59	48,43
B	16	245	8	182	50,00	74,29
C	91	1461	44	797	48,35	54,55
D	33	532	19	376	57,58	70,68
E	47	826	19	447	40,43	54,12
F	52	813	16	321	30,77	39,48
G	23	427	11	223	47,83	52,22
H	9	188	8	184	88,89	97,87
J	18	221	7	100	38,89	45,25
K	7	82	3	29	42,86	35,37
L	16	280	9	191	56,25	68,21
M	4	52	1	19	25,00	36,54
N	12	148	6	94	50,00	63,51
P	32	418	13	205	40,63	49,04
Q	30	393	10	179	33,33	45,55
R	6	72	1	26	16,67	36,11
S	13	176	4	62	30,77	35,23
T	4	62	1	13	25,00	20,97
U	4	72	1	27	25,00	37,50
V	4	58	1	8	25,00	13,79
W	3	52	1	21	33,33	40,38
Y	3	49	3	49	100,00	100,00
Total	466	7265	203	3862	43,56	53,16

Neuf régions (B, C, D, E, G, H, L, N et Y) atteignent un taux de réponses de plus de 50 % en terme de nombre de fédérés (10 régions avaient atteint cet objectif en 2010 mais seulement 3 en 2009 et 4 en 2010).

Six régions (B, D, H, L, N et Y) dépassent un taux de réponses de 50 % des clubs.

Analyse des réponses

Les extrapolations seront faites par rapport au nombre de licenciés représentés par les réponses.
La valeur extrapolée correspond à la relation :

Valeur extrapolée = somme des réponses * nbre de licenciés dans les clubs/ nbre des licenciés représentés par les réponses

Le type d'activité des clubs

	Nbre de clubs proposant uniquement la spéléo		
	Réponses	% par rapport aux réponses	Ramené à l'ensemble des clubs
2007	67	38,18 %	217
2008	41	26,11%	132
2009	49	26,92 %	130
2010	23	20,18 %	97
2011	65	32,02 %	149

	Nbre de clubs proposant uniquement le canyon		
	Réponses	% par rapport aux réponses	Ramené à l'ensemble des clubs
2006	5	3,80 %	20
2007	3	1,82 %	10
2008	2	1,27%	6
2009	6	3,30 %	16
2010	2	1,75 %	8
2011	4	1,97 %	9

	Nbre de clubs concernés par les expéditions spéléos		
	Réponses	% par rapport aux réponses	Ramené à l'ensemble des clubs
2007	44	27,16 %	142
2008	48	30,57%	155
2009	53	29,67 %	144
2010	38	33,33 %	160
2011	54	26,60 %	124

Le type d'activité des licenciés

	Nbre de licenciés pratiquant uniquement la spéléo		
	Réponses	% par rapport aux réponses	Ramené à l'ensemble des licenciés
2007	1 812	59,88 %	4 392
2008	1 507	50,76 %	3 673
2009	1 796	51,21 %	3 630
2010	1 310	54,49 %	3 923
2011	2 273	58,86 %	4 276

	Nbre de licenciés pratiquant uniquement le canyon		
	Réponses	% par rapport aux réponses	Ramené à l'ensemble des licenciés
2006	145	6,22 %	460
2007	103	2,97 %	250
2008	107	3,60 %	261
2009	150	4,28 %	303
2010	96	3,99 %	288
2011	182	4,71 %	342

	Nbre de licenciés ne pratiquant plus d'activité		
	Réponses	% par rapport aux réponses	Ramené à l'ensemble des licenciés
2008	121	4,08 %	295
2009	119	3,39 %	241
2010	96	3,99 %	288
2011	129	3,34 %	243

En 2009, une analyse plus fine des clubs ne pratiquant que le canyon, nous avait permis d'estimer à environ 375 fédérés les pratiquants exclusifs de canyon. Les fluctuations importantes sont probablement dues

	Nbre de clubs proposant spéléo et canyon		
	Réponses	% par rapport aux réponses	Ramené à l'ensemble des clubs
2006	79	59,00 %	313
2007	122	60,00 %	395
2008	110	70,06%	355
2009	127	69,78 %	338
2010	81	71,05 %	342
2011	132	65,02 %	303

	Nbre de clubs proposant la plongée souterraine		
	Réponses	% par rapport aux réponses	Ramené à l'ensemble des clubs
2006	31	23,1 %	122
2007	69	42,59 %	223
2008	45	28,66 %	145
2009	57	31,32 %	152
2010	32	28,07 %	135
2011	71	34,98 %	163

Le nombre de clubs indiquant que leurs membres font uniquement du canyon est toujours à une valeur très basse (9 clubs en extrapolé soit 2% des clubs). Est-ce du à un déficit de réponse de leur part ?
Inversement 32% des clubs annonce ne faire que de la spéléo.
Il reste donc 65 % des clubs qui annoncent une pratique mixte.
De fait, si 312 clubs (valeur extrapolée) annoncent avoir des membres qui pratiquent le canyon (spéléo et canyon ou canyon seul), seuls 241 clubs (51,72 %) font état de sorties canyon au cours de l'année.

	Nbre de fédérés pratiquant spéléo et canyon		
	Réponses	% par rapport aux réponses	Ramené à l'ensemble des licenciés
2006	1 078	46,20 %	3 418
2007	1 147	37,90 %	2 780
2008	1 200	40,42 %	2 925
2009	1 346	38,38 %	2 720
2010	854	35,52 %	2 558
2011	1 431	37,05 %	2692

	Nbre de licenciés pratiquant la plongée souterraine		
	Réponses	% par rapport aux réponses	Ramené à l'ensemble des licenciés
2007	168	5,55 %	407
2008	97	3,27 %	226
2009	152	4,33 %	307
2010	87	3,62 %	261
2011	194	5,02 %	365

au fait que certaines années, les « clubs canyon » ont peu répondu au BAAC. Le fort taux de réponse cette année permet de valider l'ordre de grandeur du nombre de pratiquants « purement canyon ».

En ce qui concerne la plongée souterraine le nombre de pratiquants (ainsi d'ailleurs que le nombre de clubs se déclarant concernés par l'activité) continue à fluctuer fortement. Cette fluctuation n'est probablement pas significative et la moyenne sur les quatre années doit commencer à donner un nombre de plongeurs assez réaliste entre 300 et 400 plongeurs.

Il est remarquable de constater que les quelques 5% des spéléos pratiquant la plongée souterraine sont éparpillés dans 35% des clubs.

Informations concernant les non-licenciés

Dans le tableau ci-dessous nous donnons directement le nombre extrapolé des diverses catégories de personnes adhérentes à un club (ou à une section spéléo d'un club) et non licenciées dans ce club.
La somme des « spéléos, spéléos et canyon, canyon et non-pratiquants » aboutit à 1405 personnes, inférieure aux 1571 personnes annoncées par ailleurs.
Aux fluctuations des réponses près, le nombre de non licenciés et la répartition selon les activités semblent assez stables.

Nombre de personnes adhérent à un club mais non licenciées à la FFS dans ce club						
	Nbre total	uniquement la spéléo	spéléo et canyon	uniquement canyon	plongée souterraine	non pratiquant
2008	1 904	731	412	156	24	222
2009	1 843	857	414	135	18	463
2010	1 518	499	175	71	12	552
2011	1 571	594	295	103	30	382

La cohérence est raisonnable entre le tableau précédent et le tableau concernant les raisons de la non-prise d'une licence dans le club (1571 fédérés dans le premier tableau et 1445 dans le deuxième tableau.
La catégorie « refus de se fédérer » a une tendance à la baisse. Espérons que cette tendance se confirme dans les années à venir.
Après une valeur probablement aberrante l'année dernière, la catégorie « fédéré dans une autre fédé » retrouve le niveau des années précédentes. Il s'agit probablement essentiellement de spéléos inscrits à la FF CAM ou de canyonistes inscrits dans une autre fédération.

Raisons de la non-prise d'une licence dans le club					
	Nbre total	Anciens (non pratiquants)	Fédéré dans un autre club	Fédéré dans une autre fédé	Refus de se fédérer
2008	1 848	341	300	429	778
2009	1 722	552	307	350	513
2010	1 423	538	208	113	564
2011	1423	350	258	404	433

Activités spéléo

	Nombre de jours participants ramenés à l'ensemble des licenciés											
	Total	classique	Explorat.	plongée	Format.	Encadr. stage	Particip. stage	Exercice secours	gestion	scientifique	expédition	mine
2006	107 189	47 861	30 205	872								
2007	103 347	34 571	31 190	3 408	11 303	2 383	3 083	4 397	989	3 769	7 798	
2008	117 069	40 202	35 527	1 901	15 880	2 191	2 874	4 466	1 294	2 608	8 271	
2009	100 077	32 022	31 299	2 821	12 470	1 742	2 506	4 428	841	2 482	4 602	1 817
2010	91 473	33 178	23 195	2 361	10 720	1 901	3 550	3 636	468	2 905	5 884	2 846
2011	124 300	55 413	36 947	3 335	20 224	1 930	2 824	433	935	5 231	3 217	NR

	Nombre de jours participants par licencié											
	Total	classique	Exploration	plongée	formation	Encadr. stage	Particip. stage	Exercice secours	gestion	scientifique	expédition	mine
2006	14,49	6,47	4,08	0,12								
2007	14,10	4,70	4,30	0,50	1,5	0,3	0,4	0,6	0,1	0,5	1,1	
2008	16,20	5,60	4,90	0,30	2,2	0,3	0,4	0,6	0,2	0,4	1,1	
2009	14,10	4,50	4,40	0,40	1,8	0,2	0,4	0,6	0,1	0,4	0,6	0,3
2010	12,70	4,60	3,20	0,30	1,5	0,3	0,5	0,5	0,1	0,4	0,8	0,4
2011	17,10	7,60	5,10	0,50	2,8	0,3	0,4	0,6	0,1	0,7	0,4	NR

	Pourcentage des diverses activités											
	Total	classique	Exploration	plongée	formation	Encadr. stage	Particip. stage	Exercice secours	gestion	scientifique	expédition	mine
2007	100	33,45	30,18	3,30	10,94	2,31	2,98	4,25	0,96	3,65	7,55	
2008	100	34,34	30,35	1,62	13,57	1,87	2,45	3,81	1,11	2,23	7,06	
2009	100	32,00	31,27	2,82	12,46	1,74	2,50	4,42	0,84	2,48	4,60	1,82
2010	100	36,27	25,36	2,58	11,72	2,08	3,88	3,97	0,71	3,18	6,43	3,11
2011	100	44,58	29,72	2,68	16,27	1,55	2,27	3,24	0,75	4,21	2,59	NR

Les valeurs sont plus élevées que les années précédentes. Un très petit nombre de formulaires a été rempli de manière aberrante et n'ont pas été pris en compte. Il est probable que quelques autres formulaires ont été remplis avec des valeurs probablement exagérées mais seules les valeurs aberrantes peuvent être supprimées.
Les résultats restent cependant cohérents avec ceux des années précédentes.
Constatons une baisse des expéditions assez étonnantes. Le nombre d'expéditions parrainées par la CREI semble constant. C'est donc probablement le nombre de jours x participants en classique à l'étranger qui a été sous-estimées. Cette valeur sera à suivre les prochaines années.

	TPST en France		TPST à l'étranger		TPST total	
	Par licencié	Pour l'ensemble des licenciés	Par licencié	Pour l'ensemble des licenciés	Par licencié	Pour l'ensemble des licenciés
2006						
2007	61,9	454 390	3,4	25 025	65,3	479 064
2008	65	471 400	4	27 400	69	498 800
2009	68	479 261	5	34 370	72	513 634
2010	64	454 000	4	31 000	67	485 000
2011	66	482 758	3	21 407	69	504 165

Le rapport TPST/jours x participants vaut environ 4,06 légèrement en diminution par rapport à l'année dernière (4,96 h/jours x participants.

Exploration

	Nbre de clubs annonçant des sorties d'exploration		Nbre de clubs ayant fait de la première		Nbre de km de premières		Nbre de km de topographie		Nbre de nouvelles cavités	
	% Réponses	Extrapol.	% Réponses	Extrapol.	Réponses	Extrapol	Réponses	Extrapol	Réponses	Extrapol
2006			47,76 %	256	44,81	142	55,22	175	222	704
2007			48,15 %	252	61,72	150	64,82	157	282	684
2008	78,21 %	397	33,12 %	168	37,40	91	51,5	125	153	373
2009	79,67 %	386	41,76 %	202	54,20	110	66,0	133	302	610
2010	72,17 %	347	37,39 %	180	29,60	88	30,87	92	170	505
2011	74,38 %	347	42,36 %	197	58,8	110,7	83,5	157,1	368	692

Le nombre de kilomètres exploré est remarquablement stable, année après année, de même que la proportion de clubs annonçant des résultats en exploration. Il est particulièrement intéressant de constater que les valeurs extrapolées varient peu avec le pourcentage de réponse obtenu. Ceci valide l'extrapolation.
La longueur de galeries topographiée risque d'être un peu surestimée. Certains clubs annonce dans la colonne le développement total de la cavité dans laquelle ils ont fait de la première. Cette erreur de saisie est facile à corriger pour les très grandes cavités bien connues mais n'est pas corrigeables pour les cavités plus modestes.

Pratique du canyon

	Nombre de jours participants ramené à l'ensemble des licenciés								
	Total	Classiques	Exploration	Formation interne	Encadrement stage	Participation stage	Gestion	Scientifique	expédition
2006	16 261								
2007	13 562	10 164	383	596	790	451	303	12	730
2008	14 289	9 536	115	1 592	1 060	675	444	129	1 282
2009	10 932	7 601	65	1 328	481	513	184	83	914
2010	11 605	7 423	71	2 439	443	490	232	0	802
2011	18 635	9 346	1 356	3 375	773	497	2 935	90	910

	Nombre de jours participants par licencié								
	Total	Classiques	Exploration	Formation interne	Encadrement stage	Participation stage	Gestion	Scientifique	expédition
2006	2,19								
2007	1,85	1,39	0,05	0,08	0,11	0,06	0,04	0,00	0,10
2008	1,97	1,32	0,02	0,22	0,15	0,09	0,06	0,02	0,18
2009	1,55	1,08	0,01	0,19	0,07	0,07	0,03	0,01	0,13
2010	1,61	1,03	0,01	0,34	0,06	0,07	0,03	0,00	0,11
2011	2,56	1,29	0,19	0,46	0,11	0,07	0,40	0,01	0,13

	Pourcentage des diverses activités								
	Total	Classiques	Exploration	Formation interne	Encadrement stage	Participation stage	Gestion	Scientifique	expédition
2007	100	74,94	2,82	4,40	5,83	3,32	2,23	0,09	5,38
2008	100	66,73	0,80	11,14	7,42	4,73	3,10	0,9	8,97
2009	100	69,53	0,59	12,15	4,40	4,70	1,68	0,76	8,36
2010	100	63,96	0,61	21,01	3,81	4,22	2,00	0,00	6,91
2011	100	50,15	7,28	18,11	4,15	2,67	15,75	0,48	4,84

Il semble cette année que les clubs canyons ont massivement répondus au BAAC.
Par contre deux réponses sont étonnantes et modifient à elles-seules les statistiques de manière très importante :

- Le club An Kanion La Madina (97) annonce 500 jours x participants en exploration. Du fait de l'extrapolation, cette réponse représente 940 jours participants, c'est-à-dire 70% de l'activité « Exploration ».
- Les Aquaterrestres du Lavedan club spéléo canyon annoncent 1400 jours x participants de gestion canyon. Après extrapolation, cette réponse représente 2935 jours participants, c'est-à-dire 90% de l'activité « Gestion ».

En ne prenant pas en compte ces deux valeurs, on arriverait à 14 760 jours x participant en canyon, dans la moyenne des années précédentes.

Dans ce cas, le pourcentage de l'activité canyon est de 10,6 % en accord avec les valeurs 2008 et 2009.
67 % des clubs annoncent des pratiquants de canyonisme mais seulement 51,7 % font état de sorties canyon.

% d'activité canyon et spéléo (par rapport aux jours x partic.)		
Année	canyon	spéléo
2008	10,9 %	89,1 %
2009	10,4 %	89,6 %
2010	12,7 %	87,3 %
2011	13,0 %	87,0 %

Diplômes fédéraux et autres

	Nombre de diplômés en spéléo														
	Initiateur			Moniteur			Instructeurs			BEES 1		DES		CPT	
	Extrap.	% pr licenciés	Valeur réelle	Extrap.	% pr licenciés	Valeur réelle	Extrap.	% pr licenciés	Valeur réelle	Extrap.	% pr licenciés	Extrap.	% pr licenciés	Extrap.	% pr licenciés
2006	974	13,16	896	270	3,64	220	76	1,03	57	212	2,87				
2007	926	12,62	904	281	3,83	241	56	0,76	55	213	2,91	44	0,59		
2008	929	12,83	858	246	3,40	242	49	0,67	54	200	2,76	17	0,24		
2009	841	11,86	871	230	3,07	241	49	0,56	51	150	1,71	16	0,22	214	2,82
2010	918	12,75	885	244	3,38	228	48	0,66	52	128	1,77	6	0,08	267	3,71
2011	837	11,52	909	239	3,29	227	51	0,70	52	158	2,18	9	0,13	273	3,75

	Nombre de diplômés en canyon								
	Initiateur			Moniteur			Instructeur		
	Extrap.	% pr licenciés	Valeur réelle	Extrap.	% pr licenciés	Valeur réelle	Extrap.	% pr licenciés	Valeur réelle
2006	101	1,37		197	2,66		57	0,77	
2007	136	1,85		148	2,02		53	0,73	
2008	166	2,29		161	2,22		22	0,30	
2009	135	1,91	129	127	1,80	132	16	0,23	32
2010	187	2,60	150	119	1,85	145	27	0,37	28
2011	160	2,2	140	124	1,71	139	21	0,28	29

Ces tableaux sont intéressants car le nombre de diplômés est connu directement à partir de notre base de données « adhérents » et nous pouvons comparer les valeurs extrapolées à partir des réponses aux valeurs réelles. Nous constatons une excellente concordance pour les diplômes EFS. Constatons cependant un déficit de 8 % pour les initiateurs EFS.
Pour les diplômes de l'EFC, la concordance est légèrement moins bonne mais reste raisonnable (+14% par rapport à la réalité pour les initiateurs, -11% pour les moniteurs et -27% pour les instructeurs).

	Nombre de diplômés en plongée souterraine					
	Initiateur			Moniteur		
	Extrap.	% pr licenciés	Valeur réelle	Extrap.	% pr licenciés	Valeur réelle
2007	19	0,26		36	0,50	
2008	22	0,30		20	0,27	
2009	44	0,63		40	0,56	
2010	48	0,66		53	0,74	
2011	41	0,57		47	0,65	

Le nombre de CPT n'augmente que légèrement par rapport à l'année dernière. Ce n'est que la troisième année que nous avons cette valeur.
Pour les diplômes de plongée, il reste probablement une confusion entre les diplômes de la FFS et les diplômes de la FFESSM. l'EFPSNous ne connaissons malheureusement toujours pas le nombre réel d'initiateur et de moniteur de l'EFPS.
La réponse des Aquaterrestres du Lavedan club spéléo canyon a été supprimée pour les diplômes de plongée (annonce de 15 initiateurs et 240 moniteurs… pour 16 membres)

Participation à la vie fédérale

	Participation à la vie fédérale							
	AG département		AG régionale		AG nationale		JNSC	
	Valeur Extrapolée	% des licenciés	Valeur Extrapolée	% des licenciés	Valeur Extrapolée	% des licenciés	Valeur Extrapolée	% des licenciés
2007	2 024	27,60	1 037	14,10	829	11,30		
2008	1 991	27,76	1 026	14,31	509	7,10		
2009	1 892	26,69	871	12,29	550	7,76	1 762	24,86
2010	1 842	25,58	743	10,31	927	12,87		
2011	1 934	26,62	1 067	14,70	263	3,63		

Une erreur dans le formulaire en 2010 (envoi d'une mauvaise version) n'a pas permi d'avoir la participation aux JNSC.
Cette année, le formulaire en ligne a été fait à partir du formulaire 2010 et l'erreur n'a pas été corrigée.
Le fait qu'il n'y a pas eu de congrès national entraîne forcément une participation faible (probablement encore un peu exagéré) à l'AG nationale.

Temps passés dans les réunions

	Temps passés (valeurs extrapolées)			
	Gestion du club	Gestion fédé et structures déconcentrées	Réunion avec administration	Total
2009	52 181 h	40 042 h	6 128 h	98 352 h
2010	55 569 h	50 203 h	5 562 h	112 333 h
2011	42 535 h	23 072 h	4 313 h	69 919 h

Cette année 170 réponses sur 203 (84 %) ont essayé de remplir au mieux ce tableau.
Ces 141 réponses représentent 3 263 fédérés (44,91 % des fédérés) et l'extrapolation est donc faite à partir de cette valeur
C'est la troisième année que cette question est posée. Une proportion importante des clubs essayent d'estimer le temps passé en réunion. Les valeurs données sont probablement encore à prendre avec précaution mais l'ordre de grandeur commence probablement à être significatif.

Organisation de manifestations

Environ 55 % des clubs annoncent l'organisation d'au moins une manifestation en direction d'un public non spéléo.

	Total des manifestations			Conférences		Exposition		Autres	
	Nbre de manifestations	Nbre de clubs concernés	Nbre de personnes	Nbre de clubs concernés	Nbre de personnes	Nbre de clubs concernés	Nbre de personnes	Nbre de clubs concernés	Nbre de personnes
2007			67 147	61	5 265	68	24 894	102	10 169
2008	334		44 105	71	5 472	97	10 674	203	16 490
2009	375	221	35 193	90	6 245	114	13 273	170	15 676
2010	364	272	33 517	105	7 889	96	15 894	163	9 734
2011	367	271	45 189	94	11 387	85	14 959	92	18 843

Pour certaines rubriques il est souvent difficile d'exprimer le nombre de personnes extérieures concernées (expositions).

Bien que ces valeurs soient à prendre avec beaucoup de précautions, les valeurs extrapolées restent cependant cohérentes par rapport aux années précédentes.

Les questions relatives aux manifestations mériteraient certainement d'être retravaillées pour les prochaines enquêtes.

Initiation et recrutement

	Spéléo			Canyon			Nouveaux licenciés	Nouveaux licenciés
	Nbre néophytes	Nbr jours x néophytes	Nbre de nouveaux	Nbre néophytes	Nbr jours x néophytes	Nbre de nouveaux	Total d'après BAAC	Valeur réelle
2007	14 430							
2008	9 723		998	1 921		118	1 116	1 008
2009	8 854	20 243	873	1 742	2274	101	992	1 010
2010	13 960		645	1 568		110	755	1 000
2011	8 200		760	2 082		182	942	1 008

Nombre de clubs éditant un bulletin

	Nbre de clubs éditant un bulletin			Nbre de pages	
	Réponses	% par rapport aux réponses	Ramené à l'ensemble des licenciés	Nbre de pages signalé	Ramené à l'ensemble des licenciés
2006	27	20,15	86		
2007	31	19,10	75	1 670	4 048
2008	30	19,11	65	1 601	3 902
2009	36	19,78	73	2 425	4 909
2010	20	17,39	84	1 223	3 633
2011	45	22,17	85	2 013	3 787

Le nombre de bulletins et pages édités reste remarquablement stable. De nombreux clubs font état de l'édition d'un bulletin interne avec un nombre d'exemplaires correspondant au nombre de membres du club. Ces bulletins renferment une partie de l'histoire de la spéléologie française et méritent d'être conservés à la bibliothèque fédérale (CNDS : Centre national de la documentation spéléologique). Il serait intéressant que le CNDS recoupe ce résultat avec sa propre analyse.

Le questionnaire sera probablement modifié l'année prochaine pour distinguer les revues électroniques des revues éditées sur papier.

	Nbre de clubs ayant monté ou plusieurs film			Nbre de clubs ayant fait des diaporamas		
	Nbre de clubs	% par rapport aux réponses	Nombre de documents	Nbre de clubs	% par rapport aux réponses	Nombre de documents
2008	32	8,28 %				
2009	51	13,74 %	144			
2010	42	12,17 %	107			
2011	34	8,87 %	94	47	12,32 %	160

Pour la première fois cette année, nous avons séparé les films et les diaporamas.

Finances

	Nombre de clubs ayant rempli la partie financière			
	Total des réponses	% par rapport aux réponses	% par rapport à l'ensemble des clubs	Prix moyen de la cotisation
2006	100	76,34	18,80	18,00
2007	152	93,80	29,00	20,00
2008	132	84,10	26,00	18,12
2009	159	87,40	32,85	20,90
2010	101	87,80	21,00	21,88
2011	164	80,80	38,40	19,75

164 clubs sur 203 réponses (soit 80,8 %), représentant 3 223 fédérés ont rempli la partie financière.

Remplir cette partie financière ne semble plus poser de problème « politique » à une majorité de clubs. Par contre les tableaux seront certainement à améliorer pour l'année prochaine. Comme les années précédentes, nous avons enlevé dans le calcul du prix moyen de la cotisation toutes les cotisations annoncées supérieures à 70 € Euros, estimant que ces valeurs intègrent la cotisation fédérale). En fait la quasi-totalité des cotisations de club reste comprise dans une fourchette de 10 à 30 €.

Recettes

	Recettes totales	Cotisations et assurance fédérales		Subventions		Recettes autres que subventions	
			En %		En %		En %
2006	803 141			467 062		336 080	
2007	1 439 706			695 918		743 787	
2008	2 346 000	495 070	19,71	533 383	26,44	1 086 462	53,85
2009	2 025 867	396 781	19,41	532 435	26,04	1 115 292	54,55
2010	2 200 000	387 953	18,30	484 447	22,85	1 087 031	51,27
2011	2 389 200	425 815	17,82	543 600	22,75	1 419 800	59,44

Comme chaque année, il y a une très légère incohérence de l'ordre de 6 % entre la somme des recettes totales annoncées (2 243 000 €) et la somme des rubriques de recettes (2 389 200 €).

Détail des subventions

	Total	Mairie	Dpt	Région	CNDS	FFS	Autres
2006	467 062						
2007	695 918	138 107	96 734	31 892	272 534	21 089	135 562
2008	533 383	129 798	63 268	20 590	202 719	14 684	102 325
2009	532 435	127 152	46 515	28 104	203 846	21 199	105 620
2010	484 447	163 934	30 190	10 705	211 954	21 573	46 090
2011	543 600	124 562	70 336	23 452	194 729	8 586	122 000

Détail des subventions en pourcentage

	Total	Mairie	Dpt	Région	CNDS	FFS	Autres
2006							
2007	100	19,85	13,90	4,58	39,16	3,03	19,48
2008	100	24,33	11,86	3,86	38,01	2,75	19,18
2009	100	23,88	8,74	5,28	38,29	3,98	19,84
2010	100	33,84	6,23	2,21	43,75	4,45	9,51
2011	100	22,91	12,94	4,31	35,82	1,58	22,44

Nous avons enlevé du calcul une subvention de la région au Groupe de Chiroptère de Corse d'une valeur de 43 000 € ainsi que « Autres subventions » d'une valeur de 39 000 € annoncé par le même groupe. Ces subventions, si elles sont exactes, sont forcément spécifique et donc « hors statistique ».

La dispersion des valeurs reste importante d'une année sur l'autre, mais le tableau donne une bonne idée de la provenance et des volumes de subventions.

Détail des recettes propres autre que subventions

	Total	Cotisations	Actions	Initiation	Vente de matériel	Don	Autres
2006	803 141						
2007	1 439 706						
2008	1 086 462	97 394	468 343	103 266	49 616		367 844
2009	1 115 242	137 977	582 660	95 082	86 007		213 566
2010	926 094	160 937	497 326	127 654	107 231		193 888
2011	1 198 000	221 728	314 992	73 379	95 595	271 374	220 339

C'est la première année que nous avons rajouté la rubrique « Don ». Il s'agit de fait des « frais non remboursés ».

Les clubs spéléos semblent bien profiter de ce mécanisme fiscal. Il semble que les années précédentes, cette recette avait essentiellement été affectée à la ligne « Actions » et dans une moindre mesure à la ligne « Initiation » qui diminuent donc en conséquence.

La prise en compte des frais liés à l'activité varie beaucoup d'un club à un autre : l'intégration dans les comptes du club ou non des frais de transport, d'hébergement et de nourriture durant les week-ends modifie fondamentalement le budget du club.

Détail des recettes propres autres que subventions en pourcentage

	Total	Cotisations	Actions	Initiation	Vente de matériel	Don	Autres
2008	100	8,96	43,11	9,50	4,57		33,86
2009	100	12,37	52,24	8,53	7,71		19,15
2010	100	14,81	45,75	11,74	9,86		17,84
2011	100	18,51	26,29	6,13	7,98	22,65	18,44

Les dépenses

	Total	Cotisations FFS et assurances	Total hors cotisation FFS et assurance
2007			1 274 409
2008	2 295 759	430 527	1 865 226
2009	1 969 843	438 692	1 531 151
2010	2 055 921	393 149	1 662 772
2011	2 171 335	427 696	1 743 639

	Total hors cotis. et assur.	Assurance	Matériel progression	Matériel initiation	Stages	Secrétariat	Local	Divers	Actions	Initiation	Achat et vente	Autres
2007	1 274 409		397 658	154 260	72 754		20 155					629 581
2008	1 865 226		349 906	114 345	54 039		25 104		755 608			366 367
2009	1 531 151	139 171	292 652	54 590	49 775	35 941	33 974	90 120	615 469	57 235	75 529	176 909
2010	1 662 772		288 924	74 068	91 461	32 641	54 799	143 269	437 005	54 838	85 343	161 700
2011	1 743 639		279 338	90 655	70 630	29 922	28 224	60 364	428 025	34 789	68 466	162 944

En pourcentage

	Assurance	Matériel progression	Matériel initiation	Stages	Secrétariat	Local	Divers	Actions	Initiation	Achat et vente	Autres
2007		31,20	12,10	5,71		1,58					49,40
2008		21,01	6,87	3,24		1,51		45,37			22,00
2009	9,13	19,11	3,57	3,25	2,35	2,22	5,89	40,20	3,74	4,93	11,55
2010		17,38	4,49	5,50	1,96	3,30	8,62	26,28	3,30	5,13	9,72
2011		16,02	5,20	4,05	1,72	1,65	3,46	24,55	2,00	3,93	9,35

Les valeurs obtenues commencent à donner une bonne idée de la situation financière des clubs malgré le fait qu'il reste quelques incohérences dans les réponses.

Dans l'avenir, la partie du questionnaire du BAAC concernant les finances du club pourrait être modifiée pour permettre aux clubs d'utiliser plus directement les informations dans leurs demandes de subvention.

Principales remarques et suggestions

La case « remarques » a été remplie par 66 clubs (33,5 % des réponses).

On peut classer les remarques en diverses catégories (représentant 71 remarques), certaines remarques apparaissant dans diverses catégories.

Compléments d'informations : 33 remarques

Remarques concernant le formulaire du BAAC : 32 remarques

* Saisie plus facile : 5 remarques

* Saisie plus compliqué ou problèmes de saisie : 14 remarques

* Difficultés à remplir une partie du formulaire :
- Partie financière difficile à remplir : 1 remarque
- Jours x participants impossible à remplir : 2 remarques
- Case TPST impossible à remplir : 1 remarque

* Refus de donner les valeurs financières : 1 remarque

* Non à la bureaucratie galopante : 2 remarques

* La réponse au BAAC représente un trop gros travail : 2 remarques

* Il faut que l'on puisse imprimer un formulaire en ‚doc pour le compléter sur son PC, voire l'imprimer (sans utiliser 11 pages !)…

* Je souhaiterais avoir une copie du document BAAC complété pour information aux membres du club, Il serait souhaitable que ce document soit communiqué au CDS et au CSR pour qu'ils puissent en faire une analyse locale.

* La visite de mines ne figure pas dans ce formulaire. Dommage ! Car l'archéologie minière est importante !

* Est-il possible de conserver une trace de nos réponses avec ce type de formulaire en ligne ?

Questions ou suggestions : 6 remarques

* Assurance initiation: Etudier la possibilité de reprendre ou convertir les coupons papiers en cour de validité,

* Effectifs adhérents club et nombrede fédérés : Nous constations depuis déjà quelques années un profond changement de profil et d'intérêt de la part des nouveaux arrivants à la spéléo, La FFS a t'elle déjà étudié ce phénomène ? Y a-t'il des pistes de réflexions et /ou actions à mettre en œuvre pour faire en sorte d'intéresser les gens à l'activité, et luter contre le consumérisme ?

* Ce questionnaire relève presque du flicage à quand croiserez vous les infos qu'on y met avec celles qu'on met dans nos demandes de subvention pour vérifier la concordance ?

* Continuez vos actions de renouveau dans tous les domaines et soyez à l'écoute des clubs.

* Nous avons écrit de nombreux articles de presse parus dans var matin pour protéger l'alimentation en eau de l'aire Toulonnaise mais la fédé nous a jamais apporté de soutien ni répondu à nos différents mails.

* Suite à nos précédentes remarques nous souhaiterions avoir confirmation que les données du BAAC sont traitées dans la confidentialité la plus totale et que les autres clubs du département (et de France) n'ont pas accès à ces données (sauf la synthèse anonyme bien entendu), surtout pour les clubs dont des adhérents ont des responsabilités au niveau du CDS ou CSR.

Problème au niveau du CDS : 3 remarques

CHAPITRE IV : Comptes rendus de réunion

Vous trouverez dans ce chapitre l'ensemble des comptes rendus de réunions de niveau national :
Le compte rendu de l'Assemblée Générale
Les comptes rendus de réunions de Bureau
Les comptes rendus des réunions de Comité Directeur
Le compte rendu de la réunion intercommissions
Une partie de ces textes a été publiée dans Spelunca. Il nous est apparu cependant important de regrouper l'ensemble de ces textes dans un même document.

Assemblée générale extraordinaire, le 12 juin 2011, Toulouse (Haute-Garonne)

Ordre du jour de la réunion
1. *Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire*
2. *Appel de deux scrutateurs pour constituer le bureau de vote*
3. *Présentation de la nouvelle organisation de la Fédération*
4. *Vote des nouveaux statuts fédéraux*
5. *Vote du nouveau règlement antidopage*
6. *Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire.*

1. Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire

Le quorum étant atteint avec 100 grands électeurs présents ou représentés sur 124 inscrits, l'Assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9h20.

2. Appel de deux scrutateurs pour constituer le bureau de vote

HenrI Vaumoron, secrétaire général, rappelle qu'il faut deux scrutateurs pour compter les votes lors de l'Assemblée générale.

Deux personnes se proposent comme scrutateurs.

Laurence Tanguille, présidente, présente Pierre Arrieu-Merlou, inspecteur, qui représente la direction des Sports.

3. Présentation de la nouvelle organisation de la Fédération

Jean-Pierre Holvoet, président-adjoint, prend la parole :

L'objet de l'Assemblée générale extraordinaire est d'approuver la modification des statuts de la Fédération. Cette modification est l'aboutissement d'un travail engagé il y a bientôt trois ans, qui a été l'objet d'échanges lors des réunions que le Comité directeur a pu avoir avec les grandes régions, les grands électeurs, les CSR. Vous vous rappelez que le projet fédéral 2009-2012 avait pour objet de mieux définir notre fonctionnement, de s'en donner les moyens, de redéfinir le rôle des instances de la Fédération, ce travail sur ce point particulier a été fait et approuvé par le Comité directeur et donc fera partie désormais du « Mémento du dirigeant ».

Dans le projet fédéral, figuraient aussi : optimiser nos moyens, inscrire nos actions dans le développement durable et diminuer les coûts de fonctionnement. Le contexte de ce travail est lié à de nombreux facteurs : une évolution de la société, un manque de lisibilité de notre organisation vue de l'extérieur, la nécessité de prendre en compte de nouvelles formes de pratique, l'absence de définition claire des fonctions des membres du Comité directeur, une baisse des aides de l'État et la nécessité de trouver d'autres sources de financement, l'image de notre Fédération encore trop confidentielle et élitiste, et beaucoup de commissions dont certaines ne fonctionnent qu'avec une, voire avec deux personnes.

Les propositions qui sont faites portent sur : définition des rôles et moyens des différents échelons, travail réalisé et validé par le Comité directeur d'octobre 2010. Élaboration d'un projet fédéral concerté dont les actions seraient chiffrées sur une olympiade, avec le mandat actuel, c'était la première fois qu'un projet fédéral avait été proposé et soumis à tout le monde, il faut aller plus loin aujourd'hui, et la prochaine équipe devra s'inscrire dans cette logique.

Modification de la représentation à l'Assemblée générale et fonctionnement de la Fédération :
- Ce thème sera abordé avec les statuts. Cela ne porte que sur peu de choses puisque la modification importante consiste à faire en sorte que chaque CSR puisse élire au moins un représentant directe -ment à l'Assemblée générale nationale, fait qui ne concerne que 5 régions.
- Modification de la composition du Conseil d'administration.
- Élection par un scrutin uninominal à un tour/majoritaire à un tour.

Cette proposition vise à réduire la durée de nos Assemblées générales surtout quand elles sont électives.
- Privilégier le candidat le plus jeune en cas d'égalité. Aujourd'hui, nos statuts disent qu'en cas d'égalité, c'est le candidat le plus vieux qui est élu. On propose d'intervertir les choses et de faire en sorte que ce soit le plus jeune.
- Mieux définir la place des femmes dans les instances, et en tous cas, leur proposer un certain nombre de sièges a minima parce que l'interprétation qui peut être faite de nos statuts aujourd'hui pourrait être une interprétation extrême -ment restrictive.
- La création de pôles.
- Une modification du calendrier fédéral, avec notamment l'ajout d'un Conseil d'administration supplémentaire.

4. Vote des nouveaux statuts fédéraux

Il est proposé de voter à la majorité des 2/3, article par article.

TITRE I – But et composition
Article 1

On propose de rajouter dans cet article : La Fédération intègre la notion de développement durable dans ses politiques, ses règlements et ses modes de gestion, qui régissent son fonctionnement, l'accomplissement des activités sportives et la tenue des manifestations sportives qu'elle organise et qui sont organisées sous son égide.

La région. F a déposé une proposition d'amendement. Elle souhaite qu'on enlève « sportives » après « activités » et « manifestations », indiquant qu'on ne fait pas forcément des activités et manifestations sportives. Si vous êtes d'accord, on peut adopter le texte. Il y avait un deuxième point qui était de remplacer « notion » par « principe ». Une « notion », c'est l'idée qu'on a d'une chose, alors que le « principe », c'est plutôt les règles du développement durable. « Elle intègre le principe de développement durable dans ses politiques, ses règlements et ses modes de gestion qui régissent son fonctionnement, l'accomplissement des activités et la tenue des manifestations qu'elle organise ou qui sont organisées sous son égide ».

Vote de l'article 1 :
Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 1
L'Assemblée générale approuve les modifications de l'article 1 des statuts.

Article 2

Dans cet article, on a supprimé les associations de professionnels, dont les buts ont un lien avec ceux de la Fédération, et ce pour une raison très simple. Actuellement, il n'y a pratiquement pas d'associations ou de membres associés profession -nels, il nous a semblé plus simple de tout regrouper sous le statut de partenaire privilégié, qui est un statut beaucoup plus souple qui permet aussi de prendre en compte d'anciens statuts de membres associés, ce qui évite d'avoir des statuts qui s'accumulent les uns à côté des autres. On a des rapports extrêmement étroits avec le syndicat des professionnels, notre

politique dans ce domaine s'est amplifiée, ce qui n'a pas empêché le Comité directeur de supprimer la Commission professionnelle qui ne fonctionnait pas et de privilégier les relations directes entre le syndicat et le Bureau de la Fédération. Ce n'est pas un rejet des professionnels mais une volonté de simplifier nos statuts.

Autre modification :

- on remplace « Comité directeur » par « Conseil d'administration ». Il me semble que le statut de membre du Comité directeur était mal perçu alors que le statut d'administrateur est beaucoup plus clair.

Éric Sanson, CDS 38 : « Je veux juste faire le retour des professionnels du CDS 38 qui font la démarche d'être inscrits à la Fédération. Le point de vue, c'est que certains pensent que c'est dommage de supprimer cette façon de lier la Fédération avec les professionnels. Les autres disent qu'ils faisaient cette démarche par esprit fédéral, mais ça ne leur apportait pas forcément grand-chose. La suppression leur permettra donc de faire des économies. »

J.-P. Holvoet : « Il y a toujours la possibilité d'utiliser le statut de partenaire privilégié. Ce type de remarque m'étonne car à ma connaissance, il n'y a pas un seul membre associé en Isère. »

Vote de l'article 2 :
Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 1
L'Assemblée générale approuve les modifications de l'article 2 des statuts.

Articles 3 et 4

L'article fait référence aux articles du code du Sport de la loi 1984 et remplacement de « Comité directeur » par « Conseil d'administration ».

Vote des articles 3 et 4 :
Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les modifications des articles 3 et 4 des statuts.

Christophe Prevôt, région Lorraine :

« Dans l'article 4, on cite les départements d'outre-mer : Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte, mais aujourd'hui Mayotte est un département comme les autres, donc il faut le rayer. »

TITRE II – Dispositions relatives à la licence fédérale

Article 5

La phrase « les membres adhérents pratiquant la spéléologie dans des associations affiliées à la FFS doivent être titulaires d'une licence » est remplacée par « les membres des associations affiliées à la FFS doivent être titulaires d'une licence s'ils pratiquent la spéléologie ou le canyonisme. »

Vote de l'article 5 :
Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 1
L'Assemblée générale approuve les modifications de l'article 5 des statuts.

Articles 6, 7 et 8

Ils n'ont pas de modifications.

TITRE III – L'Assemblée générale

Article 9

Le Comité directeur propose qu'on maintienne un mandat de 4 ans pour les grands électeurs afin de faire en sorte que les représentants de l'Assemblée générale soient impliqués pendant la totalité de l'olympiade et puissent suivre l'action du Comité directeur. Les présidents de CDS et de CSR, proposent qu'on ramène plutôt ce mandat à un an. On trouve plus cohérent le choix des 4 ans. Avec les implications qui en découlent, il est inutile de nommer des suppléants pour un mandat d'un an.

Suite à l'intervention de Christian Marget, région H, il est rappelé que c'est la licence qui donne le droit de vote et non le domicile.

C. Prevôt, région Lorraine, et R. Legarçon interviennent pour préciser qu'ils sont favorables au mandat d'un an et à une élection pour 4 ans.

« Je suis tout à fait favorable à l'élection du mandat sur 4 ans, mais avec inutilité de voter tous les ans.

On ne regarde pas les effectifs, point barre. Si quelqu'un part avant l'échéance des 4 ans, on le remplace au niveau du Comité. »

Fabrice Rozier, région Midi-Pyrénées se prononce sur des mandats d'un an.

Jean Piotrowski, CDS 08, intervient pour rappeler que sa région et à l'origine de la demande d'élire des suppléants.

Jean-Marie Toussaint, intervient pour préciser que les élus peuvent l'être pour 4 ans. On peut réélire tous les ans, s'ils sont démissionnaires.

Claudine Masson, CDS 36, rappelle que si les élections sont annuelles, elles garantissent une meilleure représentativité, le calcul sera mieux fait.

Joël Roy, région Aquitaine, propose de dire les gens sont élus pour 4 ans mais ils doivent confirmer tous les ans. S'ils ne confirment pas, ils sont réputés démissionnaires. Il faudrait que les CSR se donnent la possibilité de les démissionner.

J.-P. Holvoet, rappelle que normalement, c'est l'instance qui élit des gens qui a aussi la possibilité de les démettre. Si on considère qu'un représentant à l'Assemblée générale nationale ne fait pas son boulot, le CSR peut très bien le démettre et le remplacer.

Vote de l'article 9 :
Pour : 77 Contre : 21 Abstention : 2
L'Assemblée générale approuve les modifications de l'article 9 des statuts.

Article 10

L'article prévoit la possibilité d'un vote par Internet lié au vote par correspondance. Lorsque l'Assemblée générale décide d'un vote ultérieur par Internet ou par correspondance, cela ne peut pas concerner des modifications de statuts et des votes de personnes.

É. Sanson, CDS 38 : « Au sujet du vote par Internet, il est extrêmement difficile de le mettre en place par Internet en respectant à la fois le secret du vote et à la fois la possibilité de vérifier la sincérité du vote. »

J.-P. Holvoet : « Non, la preuve, on a un logiciel spécifique qui a déjà été expérimenté au niveau du Comité directeur, ça fonctionne tout à fait bien. Il y a des gens dans la salle avec lesquels on a travaillé sur ce logiciel, et je les remercie. Ce fonctionnement existe déjà au niveau de la Fédération. »

É. Sanson : « Le problème du vote électronique ne se limite pas au Comité directeur. Il y a eu des démonstrations de faites. Le vote électronique, c'est une boîte noire, il est facile de frauder cette boîte noire. Je pense que le vote électro -nique, c'est très bien, mais pour vérifier véritablement, si le vote est sincère, il faut que ce soit un vote qui soit non secret, donc qu'on ait la liste des gens qui ont voté. »

L. Tanguille, rappelle que seuls les votes de personne ont lieu à bulletin secret.

Delphine Molas, précise que le système mis en place par Internet, c'est justement un vote qui n'est pas anonyme. À l'issue du vote, on reçoit un récapitulatif de votes, avec le nom de chaque votant et ce qu'il a voté.

Chacun peut vérifier la validité de ses votes.

Vote de l'article 10 :
Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale approuve les modifications de l'article 10 des statuts à l'unanimité.

TITRE IV – Le Conseil d'administration et le président de la FFS

Article 11

Cet article propose de modifier la composition et le nom du Comité directeur composé de 21 membres, qui devient un Conseil d'administration à 18 membres.

Michel Chassier, région Centre : « Ne serait-il pas judicieux de conserver un nombre impair, pour une question de majorité ? »

J.-P. Holvoet précise que la voix du président est prépondérante en cas d'égalité.

Vote de l'article 11 :
Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale approuve les modifications de l'article 11 des statuts à l'unanimité.

Article 12

Cet article concerne l'élection du Conseil d'administration.

Jusque-là, on avait un scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

On propose de n'avoir plus qu'un scrutin uninominal majoritaire à un seul tour.

Certains considèrent qu'il ne faut pas prendre en compte les bulletins blancs dans les votes. Ce qui veut dire qu'on va élire des gens à la majorité absolue des suffrages exprimés, mais, s'il y a 50% de bulletins blancs, on va élire les gens avec les 50% restants. On m'a répondu que les grands électeurs étaient là pour prendre des décisions et pas pour s'abstenir. Vous ne devez pas vous abstenir, mais prendre position.

D. Molas : « Compter les votes blancs, ça dépend de la nature des bulletins. On a décidé, il y a trois ans de prendre en compte les bulletins blancs parce que l'acte de vote consiste à porter le nom sur le bulletin. Si on ne veut pas élire une personne, on dépose un bulletin blanc. »

Éric Madelaine : « J'aurais voulu demander à la Commission statuts et au Comité directeur : - avez-vous fait des projections : que ce serait-il passé dans les élections précédentes si on avait appliqué le vote uninominal à un tour à 50%, combien y aurait-il eu de trous au Comité directeur ? »

D. Molas : « Pratiquement personne n'a été élu au second tour depuis 7 ans. Peut-être 2 personnes. »

J.-P. Holvoet : « Si on a supprimé le deuxième tour, c'est que dans la majorité des cas, quelqu'un qui n'est pas élu au premier tour ne l'est pas au second, à une ou deux exceptions près ces dernières années. C'est pour simplifier et réduire les Assemblées générales qui sont toujours très longues. Avec le risque de se trouver avec un certain nombre de postes vacants. La proposition de ne pas tenir compte des bulletins blancs peut aussi favoriser l'élection d'un certain nombre de membres. »

J.-P. Holvoet : « Un autre point de l'article 12 impose de réserver un certain nombre de sièges pour les féminines dans nos instances. Le texte rédigé jusqu'à là peut être interprété de manière extrêmement stricte, c'est-à-dire que s'il n'y avait que trois postes pour les féminines, on ne pouvait pas élire plus de 3 personnes. On a souhaité offrir la possibilité d'élargir à éventuellement plus en mettant « trois postes minimum » ».

La région F propose une autre formulation, intéressante car n'entraînant aucune discrimination. « Les sièges sont répartis entre hommes et femmes de telle sorte que la catégorie dont l'effectif de licences est le plus faible dispose d'un nombre de sièges au minimum proportionnel aux nombres de licenciés éligibles de cette catégorie ». Ce qui veut dire que si demain, les femmes étaient majoritaires à la FFS, les hommes ne seraient pas lésés.

Audrey Guillon, CDS 06, intervient pour rappeler sa position sur la question de la représentation des femmes qui ne devrait leur légitimité que du fait de leur genre et manifeste son opposition à cette mesure.

L. Tanguille : « Je propose qu'on laisse la parole à l'inspecteur Jeunesse et Sport. »

Pierre Arrieu-Merlou : « Cette mesure a été initiée par Marie-Georges Buffet. Cette notion de parité était prévue de façon minimaliste. C'était un quota a minima qu'il fallait introduire. Je ne débats pas sur l'aspect de compétence que l'on soit homme ou femme. C'est un autre sujet. Le point de vue de cette motion dans les textes, c'est une vision a minima.

C'est quand même l'orientation du ministère et des législateurs lorsque le code du Sport a été modifié, que d'aller dans le sens d'une plus grande accession de la pratique féminine aux postes des dirigeants.

Je comprends que le débat puisse être ouvert. Je rappelle ce minima de quota. »

J.-P. Holvoet : « Au-delà du quota, il faut qu'on travaille pour faire en sorte que les femmes puissent participer plus facilement aux réunions. »

Vote de cette proposition :
Pour : 82 Contre : 17 Abstention : 4
L'Assemblée générale adopte cette proposition.

« Les sièges sont répartis entre hommes et femmes de telle sorte que la catégorie dont l'effectif de licences est le plus faible dispose d'un nombre de sièges au minimum proportionnel aux nombres de licenciés éligibles de cette catégorie ».

2ème proposition à voter dans cet article :

Vote de cette proposition :
Pour : 89 Contre : 5 Abstention : 9
L'Assemblée générale adopte cette proposition.
« Conseil d'administration est élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour. »

3ème proposition à voter dans cet article

Vote de cette proposition :
Pour : 87 Contre : 12 Abstention : 4
L'Assemblée générale adopte cette proposition.

« Sont élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs dans la limite des postes à pourvoir et sous réserve de respecter le quota des représentants statutaires (médecin) et la répartition hommes/femmes. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus jeune. »

Articles 13 et 14

Pour ces articles, le terme Comité directeur est remplacé par « Conseil d'administration ».

Vote des articles 13 et 14 :
Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte les modifications des articles 13 et 14 à l'unanimité.

Article 15

Election du président de la FFS et du Bureau. Vu qu'on a réduit le nombre d'administrateurs, on a également réduit le nombre de membres du Bureau, pour que le Bureau ne soit pas majoritaire de fait.

Vote de l'article 15 :
L'Assemblée générale adopte les modifications de cet article à l'unanimité.

Pierre Arrieu-Merlou : « Pardonnez-moi ce retour en arrière, mais j'ai constaté les limites de l'exercice de la parité, un nombre strict d'égalité entre administrateurs hommes et femmes. La population masculine étant largement majoritaire dans votre fédération, j'ai vu qu'il fallait trouver des aménagements statutaires comme vous l'avez fait. On a encore aujourd'hui beaucoup de

fonctions officielles qui restent dédiées aux hommes. »

J.-P. Holvoet : « Juste un point de détail concernant l'article 15 : le dernier alinéa que l'on a adopté pour l'article 12, est aussi valable pour l'article 15. »

Article 16
Dans cet article, les termes Comité directeur sont remplacés par « Conseil d'administration ».

Article 17
On a écrit :

« Il (le président de la FFS) représente la FFS dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, notamment pour la défense et la protection des milieux de pratique et de leur environnement pour actions et justices et pour décider des voies de recours nécessaires. »

La région F souhaite qu'on remplace leur environnement par l'environnement.

J.-P. Holvoet : « Je propose qu'on laisse leur environnement, et d'ajouter : et de l'environnement en général. Ce sont deux choses différentes. Ce serait réduire simplement aux milieux de pratique. »

Vote de l'article de 17 :
Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte les modifi cations de l'article 17 à l'unanimité.

Articles 18 et 19
Pas de modifications.

TITRE V – Autres organes de la FFS
Article 20
« Les activités de la FFS sont structurées au sein de pôles créés par le CA, leur dénomination, attribution et modalités de fonction nement, sont fixées par le règlement intérieur. »

On a un amendement de la région F qui souhaite qu'on remplace cette phrase par :

- les activités de la FFS sont organisées au sein de structures créées par le Conseil d'administration.

Vote de l'article 20 :
Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 1
L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 20.

Article 21
On a un certain nombre de difficultés avec la commission de surveillance des opérations électorales, car actuellement, elle n'est composée que de trois membres. Il est proposé d'augmenter l'effectif de cette commission d'un membre.

C. Marget : « Remarque sur les 4 membres : si c'est une commission de 4 membres avec voix prépondérante du président au niveau des votes, ça veut dire que pour un vote contre l'avis du président, il faut l'unanimité des trois autres. Il faudrait un nombre impair, ça joue sur si peu de membres. »

J.-P. Holvoet : « Il faut rappeler le rôle de cette commission et les constats qui sont faits. »

C. Marget : « C'est une commission de contrôle et pas de décision. »

Vote de l'article 21 :
Pour : 102 Contre : 1 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 21.

Article 22
Il n'y a pas de modification.

TITRE VI – Dotation et ressources annuelles
Article 23
Le CSR F propose de rajouter :

« D'une institution publique ou privée et d'une personne privée. »

Vote de l'article 23 :
Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte cet article et ses modifications à l'unanimité.

Article 24
On rajoute un point qui concerne les ressources annuelles de la FFS :

- 8. Les ressources du mécénat, du partenariat et des dons.

Vote de l'article 24 :
Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte cet article et ses modifications à l'unanimité.

Article 25
Il n'y a pas de modification.

Article 26
Modification du terme Comité directeur par « Conseil d'administration ».

Articles 27 à 30
Il n'y a pas de modification.

Article 31
On avait noté antérieurement que les règlements étaient publiés dans Spelunca. On précise que les statuts et les règlements fédéraux sont publiés dans Spelunca et consul tables sur le site de la FFS.

Article 32
Il précise que les présents statuts remplacent ceux antérieurement adoptés.

Vote des articles 26, 31 et 32 :
Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte ces articles à l'unanimité.

J.-P. Holvoet : « On a été relativement vite, ce n'était pas évident. Je tenais à remercier tous ceux qui ont travaillé sur les statuts, notamment la Commission statuts, qui, malgré un effectif réduit, a fait un travail important. »

5. Vote du nouveau règlement antidopage

Dans l'ordre du jour que vous avez, « vote du règlement antidopage », c'est à l'Assemblée générale ordinaire de voter ce réglement, on le verra tout à l'heure.

D. Molas : « Quand s'appliqueront ces changements de statuts ? »

J.-P. Holvoet : « On n'a pas abordé ce point-là. Ce qui avait été proposé jusque-là, c'est d'adopter cette année les nouveaux statuts et de les mettre en application pour l'élection 2012, ce qui n'empêche pas de voir déjà comment cela peut se passer, notamment pour la création de pôles ».

Éric Madelaine : « Les nouveaux statuts impliquent quelques changements dans les statuts type des CDS. Ça va être quoi le calendrier ? »

J.-P. Holvoet : « Pour l'instant, on n'a pas travaillé sur les statuts des CDS et des CSR. On proposera des modifications à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Êtes-vous d'accord pour qu'on note de façon très claire que ces statuts sont applicables pour les élections de 2012.

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale approuve à l'unanimité des présents et représentés l'application des nouveaux statuts pour la prochaine Assemblée générale de 2012.

6. Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire.

L. Tanguille, présidente, clôt l'Assemblée générale extraordinaire et ouvre l'Assemblée générale ordinaire.

Assemblée générale ordinaire, le 12 juin 2011, Toulouse (Haute-Garonne)

Ordre du jour de la réunion

1. Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire
2. Allocution de la présidente
3. Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale 2010
4. Vote du réglement antidopage fédéral
5. Vote du réglement intérieur fédéral
6. Rapport moral de la Fédération pour l'année 2010
7. Rapport d'activité de la Direction technique nationale
8. Élection des vérificateurs aux comptes pour l'assemblée générale 2011
9. Élection des membres du Comité directeur, postes vacants
10. Rapport financier de l'exercice 2010
11. Vote du programme d'actions Agenda 21 FFS (Étape 5 – Phase 1 - Libellés)
12. Vote du rapport d'orientation 2011
13. Vote des tarifs des licences fédérales 2012
14. Budget prévisionnel de l'exercice 2012
15. Questions diverses
16. Clôture de l'Assemblée générale ordinaire

1. Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire

Elle débute traditionnellement avec l'allocution de la présidente.

2. Allocution de la présidente

« Mesdames, Messieurs, bonjour, Je vous remercie de votre présence, à cette Assemblée générale sans congrès, mais, je gage que nos amis toulousains sauront vous accueillir comme il se doit et vous rendre ce sacrifice plus doux.

Je salue la présence de Monsieur Pierre Arrieu-Merlou, inspecteur Jeunesse et Sports représentant Monsieur le directeur régional, Monsieur J.-P. Stefanato représentant J.-L. Blanchard, président de la FFESSM, Monsieur Jean-Jacques Moi-Bertolo du CROS et Monsieur Guy Pajean de la société « Gap Éditions ».

Je remercie toute l'équipe du CSR Midi-Pyrénées pour l'organisation de ce week-end avec une mention spéciale pour Delphine, cheville ouvrière, dont le calme et la patience sont à signaler, d'autant plus, aussi, qu'elle supporte « Tigrou » presque tous les jours et pour ça, il faut des qualités hors du commun !

Vous vous êtes sans doute préparés à cet exercice assez convenu de l'allocution du ou de la présidente et vous vous demandez : qu'est-ce qu'elle va bien pouvoir nous raconter ?

Et bien ! En fait rien de particulier, rien que vous ne connaissiez déjà concernant ce qui fait le socle du fonctionnement du cœur de notre Fédération, si ce n'est l'absolue nécessité de rappeler que ce que nous construisons actuellement ne saurait être l'œuvre de quelques-uns qui, tels « Atlas », attendant que quelqu'un veuille bien les remplacer, assument le poids de la Fédération, mais au contraire, le résultat de l'agglomération de tous les projets et réalisations de toutes les composantes de la Fédération.

Je préfère vous parler d'avenir, de futur.

De ce futur dont vous allez décider des bases aujourd'hui.

Le projet fédéral que vous avez adopté en 2009 entre dans sa dernière année, cette feuille de route nous a permis d'engager un travail de fond de restructuration du fonctionnement fédéral tant au niveau des structures, du siège, qu'au niveau de l'équipe technique nationale.

Nous en tirerons le bilan l'an prochain.

D'ores et déjà, bon nombre de comités régionaux et comités départementaux se sont inscrits dans la démarche et dans le projet fédéral pour établir leur propre projet de développement, preuve s'il en est que cet outil est devenu la colonne vertébrale de la Fédération autour de laquelle nos activités vont continuer à s'articuler.

Deux de ces éléments structurants du projet fédéral se sont particulièrement développés au cours des mois passés, je veux parler de la communication et de la réforme du fonctionnement de la Fédération.

Il aura fallu ces deux années pour élaborer ce projet de réforme qui vous est soumis aujourd'hui.

Une réforme qui vient bousculer les habitudes et qui a déjà suscité bon nombre de commentaires à commencer par « à quoi ça sert de nous prendre la tête ? Et puis les commissions, ça marche depuis 40 ans alors pourquoi changer ? Et puis « c'était mieux avant », c'était plus simple ».

Je suis d'accord.

C'était plus simple avant, notre environnement est devenu plus complexe, faut-il rappeler que la Fédération ne se dirige pas comme un club. Les structures évoluent, les dirigeants doivent s'adapter, la façon d'engager les actions a changé, et d'ailleurs, vous l'avez compris, et nous l'avons constaté lors des échanges au cours des réunions de grandes régions au cours desquelles nous avons échangé sur le projet, faire évoluer notre fonctionnement était devenu inévitable.

Changer pour aller de l'avant, pour inscrire la Fédération dans une dynamique et en faire un acteur actif et reconnu du milieu des activités des sports de nature.

Pour avancer, il ne suffit pas de bouger et c'est en interrogeant notre fonctionnement, en le remettant en cause, que la Fédération avance.

Se remettre en cause, ce n'est jamais du temps de perdu, c'est au contraire trouver de nouvelles motivations, d'autres façons d'expressions, s'adresser à d'autres publics.

Cette réforme s'inscrit aussi dans une logique de réduction des coûts de fonctionnement de manière à privilégier les actions.

Mutualisation des moyens, travail en commun, optimisation des compétences de la direction technique nationale, diffusion de l'information, sont autant de points sur lesquels j'attire votre attention et que je vous incite à mettre en œuvre.

L'organisation de l'activité autour de pôles n'est que la concrétisation de situations déjà existantes, en témoignent déjà l'organisation des journées d'études des trois écoles sur le même lieu aux mêmes dates ou le travail commun entre le SSF et la Comed ou entre les Commissions scientifique et environnement.

En effet, la réorganisation du fonctionnement du Comité directeur destinée à l'ancrer davantage dans la vie des structures et tout particulièrement des commissions, nécessitera un travail d'apprentissage et d'accepter de faire tomber des cloisonnements qui constituent encore autant de chapelles.

Cette année la thématique de « Spéléo et canyon pour tous » a parfaitement démontré l'intérêt de ce travail intercommission.

En effet, le travail en commun de l'EFS, l'EFC, de la Commission médicale accompagné par l'équipe technique nationale a produit un travail riche dont le point d'orgue fut le congrès de Sault, il y a un an, mais qui, aussi, fut ponctué de journées d'études et de mise en commun auxquelles ont participé les commissions, et aussi, des intervenants extérieurs comme le pôle ressources du ministère ou des professionnels qui ont tenu à témoigner de l'intérêt que représente pour eux la spéléologie ou le canyon en support de leur pratique professionnelle. Spéléo et canyon pour tous a montré à nos partenaires institutionnels que nous pratiquons des activités à la portée de tous, et que pour la FFS accepter la différence n'est pas qu'un slogan.

Vous trouverez la synthèse de ce travail dans Le Descendeur.

Les effets de la réforme ne seront visibles que dans quelques années.

Nous allons passer par des phases de tâtonnements et de rodages, il y aura des ratages, des mises au point seront nécessaires mais nous ne sommes qu'une structure artisanale. J'implore d'ores et déjà votre indulgence et je m'engage sur le fait que nous mettrons les moyens qu'il faudra pour que cette période de rodage dure le moins longtemps possible et qu'elle ne vous pénalise pas dans vos activités.

Autre chantier d'importance pour avancer vers ce futur, celui de la communication.

Ce travail sur les outils de communication piloté par la Commission communication a abouti en ce début d'année à l'adoption d'un nouveau logo. Il est l'illustration de cette volonté d'évolution, d'ouverture pour donner à la Fédération une visibilité grandis -sante. Les nouveaux outils de communication qui vont découler de cette première phase de travail devront contribuer aussi à atteindre ces objectifs.

Nous vous avons aussi présenté une charte graphique qui s'adresse à tous les CDS, CSR et commissions, elle permet que chacun puisse se reconnaître et s'identifier comme vraie entité, vraie composante de la Fédération. C'est une vraie satisfaction de constater qu'elle est utilisée, très largement, preuve qu'il y avait ici également une vraie attente.

Autre point de satisfaction et qui nous permet d'envisager ce futur sereinement, l'équilibre de nos comptes financiers cette année, est un signe encourageant qui ne doit pas nous autoriser à nous endormir sur nos lauriers, mais qui nous fait quand même bien plaisir. Les années de déficits successifs ont très largement dégradé les réserves financières, les efforts conduits cette année devront bien sûr se poursuivre sans occulter les actions des commissions ou les travaux nécessaires d'entretien du siège. Je salue le travail de notre trésorier É. Lefebvre.

Je vous parle du futur et je vais évoquer les États généraux du canyon organisés à Louvie-Juzon en septembre en partenariat avec les membres de la Commission canyonisme interfédérale.

Ces États généraux nous ont confortés dans la certitude du poids et du rôle prédominant de la Fédération dans l'organisation et la gestion de l'activité et sur la nécessité de nous repositionner par rapport à cette activité de la Fédération. Je considère que le temps de la remise en cause de la place du canyonisme au sein de la Fédération est révolu et que, dans cet avenir qui se dessine, nous devons assumer cette place de leader dans l'organisation et la pratique de l'activité. Lorsque viendra le moment, il faudra que nous assumions pleinement ce positionnement.

Du futur, il en est question bien sûr, avec nos engagements sur le volet environnemental et scientifique. Les événements liés à l'accident de Fukushima, appelant Madame le ministre de l'Environnement à annuler le rendez-vous, ont par contrecoup conduit à l'annulation de la manifestation qui prévoyait la signature de cette convention en présence des deux ministres du Sport et de l'Environnement. Tant pis ! Mais la convention sera signée dans un cadre plus confidentiel, mais cette fois-ci dans les prochains jours. Cette convention, résultat de la mise en valeur des compétences et du travail de plusieurs années nous positionne comme un partenaire reconnu.

Ce futur nous le construisons tous à notre manière avec nos moyens et c'est ce qui en fera la force.

Je ne passerai évidemment pas sous silence l'opération OSÉE, événement sans précédent qui a mobilisé la Fédération, 15 000 heures, 350 personnes, 80 000 euros de dons.

Beaucoup de choses ont été dites à différents titres et en différents lieux, sur cette opération.

L'opération OSÉE n'est ni une péripétie, ni un épiphénomène, ce fut sans doute la concrétisation, certes d'origine dramatique de ce que certains d'entre nous viennent chercher dans une Fédération telle que la nôtre. Une façon de montrer son appartenance à ce groupe important de pouvoir participer à une œuvre collective.

Même si nous déplorons que le corps d'Éric Establie n'ait pas été retrouvé, cette opération fut positive.

Nous sommes allés au bout de ce que nous pouvions faire grâce au savoir faire du SSF et à la mobilisation des sauveteurs, le soutien de la commune et la bienveillance de l'administration française.

Le milieu naturel nous a rappelé que nous n'explorerons jamais que ce qu'il nous autorise à explorer c'est bien ce qui fait la spécificité de la spéléologie, accepter qu'il y ait une fin. L'accident d'Éric Establie s'inscrit dans la suite des événements dramatiques que la Fédération doit affronter tant en spéléologie qu'en canyon.

L'évaluation et la prise du risque sont inhérentes à nos activités et constituent un point fondamental de notre activité.

Comme vous le savez, le 18 juin aura lieu à Labastide un rassemblement de l'ensemble des participants tant au secours, qu'à OSÉE en présence

d'Évelyne Establie et à l'invitation conjointe du maire M. Marron et du CDS 07.

Pour terminer, il n'aura échappé à personne que nous entrons dans la dernière année du mandat et que l'an prochain à la même date, il faudra renouveler le Conseil d'administration. Je vous engage d'ores et déjà à réfléchir et à vous imaginer occupant ce poste d'administrateur dont vous rêvez la nuit sans jamais avoir osé le revendiquer. 2012 sera enfin pour vous la consécration, l'arrivée sur l'Olympe, sauf que sur l'Olympe il y avait une parité totale, 6 Dieux, 6 Déesses. Dans notre Olympe à nous, il y a juste un peu plus de Dieux que de Déesses, mais j'appelle les minorités et notamment la minorité agissante des femmes à venir conquérir les postes qui leur sont réservés.

Je vais terminer cette allocution en saluant un homme qui a donné beaucoup pour la Fédération à tel point qu'il en a fait son métier, et qui part à la retraite à la fin de ce mois, merci à toi Marcel Meyssonnier.

Je tiens également à rendre l'hommage que nous devons à tous les spéléologues et canyonistes qui ont été durement éprouvés ou qui nous ont quittés cette année, tout particulièrement J. Michel président du SSF de 1984 à 1986, et je salue tout particulièrement la mémoire de Géo Marchand, président d'honneur de la Fédération dont l'engagement depuis plus d'un demi-siècle ne s'est éteint qu'avec son dernier souffle. »

Je vous remercie.

Je vais passer la parole à M. Arieu-Merlou.

Une minute de silence.

Je passe la parole à M. Arrieu-Merlou, qui va nous dire quelques mots.

« Ce n'est jamais facile de parler au nom de l'État, surtout après un discours passionné. C'est avec un grand plaisir que je suis parmi vous. Je dois d'abord excuser M. Ramé, directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, qui n'a pas pu venir aujourd'hui mais qui me permet d'être présent parmi vous. C'est la première fois que je participe à une assemblée générale d'une fédération nationale mais il est vrai que l'an dernier, j'avais eu l'occasion de voir l'équipe Midi-Pyrénées lors de l'AG de la ligue et je constate qu'ils ont toujours des idées, des propositions en matière statutaire notamment. Ils ont de la ressource.

Ils avaient aussi un cadre technique de grande qualité mais que vous avez toujours puisqu'il est maintenant DTN, Éric Alexis, je voulais souligner de la part de mon directeur le plaisir qu'on a eu à travailler avec lui. C'est la contribution de notre ministère de mettre à disposition des cadres techniques de qualité.

C'est une aide aussi aujourd'hui qu'il ne faut pas négliger. Vous le savez bien, nos ressources financières sont hélas en diminution. Par des appuis en termes humains, logistiques, nous essayons de rester présents. Je note que votre AG est tout à fait démocratique. J'ai entendu beaucoup d'échanges, beaucoup de points d'appréciation, parfois de différences, mais qui font la richesse des AG d'associations, au niveau local, régional, national.

C'est la vie de l'association loi 1901, et je crois que vous êtes vraiment dans la bonne ligne. Vérifier les quorums, vérifier les quotas, on ne va pas revenir sur la parité. Je crois que votre présidente est à l'image même d'une action concrète de présence des femmes au plus haut niveau, ce qui n'est pas évident dans beaucoup de fédérations sportives aujourd'hui. On a encore du travail à faire. Ça a été relevé ici et là. L'ancien juris-

te que je suis apprécie de voir que vous avez une tenue d'AGE tout à fait orthodoxe où le débat n'est pas absent, au contraire.

Je voudrais également souligner dans les actions que vous menez quelques actions dans le domaine de la pratique, mais aussi des orientations du développement durable. Au sein du ministère des Sports, nous sommes dans ce concept, dont il appartient de lui donner de la substance. Vous êtes l'exemple d'une fédération qui s'implique, nous avons notamment des projets expérimentaux avec les CNDS et vous pouvez aussi trouver parfois sur le plan régional, départemental, des possibilités de financement d'actions à mener avec des partenaires. Je voudrais aussi parler du recensement des équipements sportifs, la partie réservée au recensement des cavités a été une partie très importante, parfois difficile techniquement. Les cadres fédéraux et d'État ont apporté une contribution décisive. Chaque année, des tranches de population sont renouvelées, c'est un travail de longue haleine. Sur Midi-Pyrénées, on recense environ 19 000 équipements, dont un bon tiers d'équipements de nature. Quand on a découvert qu'il y avait des milliers de grottes non recensées, il a fallu faire tout un travail de topographie, de recensement par GPS. C'est un aspect du travail de l'État qui concerne beaucoup la fonction d'observation, d'analyse, j'ai participé la semaine dernière à une réunion sur la mise en place de projets inter-services qui existent dans chaque département, il s'agit de mutualiser. Nous avons, dans les fédérations, au niveau de l'État, intérêt à faire un exercice de répartition des tâches, d'attribution de compétences selon les niveaux, et de distinguer ce qui est du niveau de la mutualisation de moyens et des fonctions métier. Votre fédération a pris le bon virage dans le changement, induit par le contexte de notre société. Je souligne encore une fois la qualité de vos débats, la bonne santé financière retrouvée de votre fédération. »

3. Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale 2010

Résultat du vote

H. Vaumoron : « Vous aviez demandé à ce qu'il y ait un vote par Internet avant la publication dans notre revue Spelunca. L'année dernière, le compte rendu 2010 a été envoyé début juillet aux grands électeurs pour effectuer le vote de juillet à fin août.

Il y a eu 62 grands électeurs qui se sont exprimés, dont 6 se sont abstenus ce qui nous donne 52 oui.

Le compte rendu est paru dans le Spelunca du dernier semestre 2010.

Nous allons procéder de la même manière cette année. »

4. Vote du règlement antidopage fédéral

Jean-Pierre Buch : « Je suis le médecin fédéral national et président de la Commission médicale. Le règlement antidopage est imposé par le ministère, on nous a demandé de le réactualiser. C'est très formaliste, on a changé quelques mots. Il n'y a rien de nouveau. Le texte du règlement fait treize pages et il y a une trentaine de pages d'annexes.

Je passe sur les détails. Sur les deux pages en spéléo, on n'en dira pas grand-chose. On est persuadé à la Commission médicale que tous les spéléos ont une hygiène de vie saine, on n'a pas besoin de se doper. La seule chose qu'il faut retenir, ce règlement s'appliquera formellement, s'il y a des compétitions organisées par la Fédération, je demande que les amateurs de compétition réfléchissent à cet aspect du problème car le règlement est quand même très complexe, il y a des commissions et des sanctions ».

Jean-Pierre Gruat : « Comme à chaque fois qu'il y a des choses qui s'imposent par le ministère, a priori, c'est imposé, je ne comprends pas quand quelque chose nous est imposé, que l'on ait à se prononcer.

Ou ça s'impose et on est obligé de l'appliquer, je ne vois pas pourquoi, on devrait en plus le cautionner par un vote. Sinon, ça nous oblige à voter pour, ce qui est antidémocratique. »

J.-P. Buch : « C'est une des questions que j'ai soumises au ministère. Est-ce que c'est vraiment nécessaire de faire ça ? Je n'ai pas eu de réponses.

Ils ont en tout cas avalisé les modifications faites. »

Mathieu Jambert : « J'exprime une petite lassitude pour toutes les choses qui viennent du ministère et qui ne nous concernent pas : l'arbitrage, le dopage. Il faut que les ministères de tutelle comprennent une bonne fois pour toutes que l'on est différent, qu'on n'a rien à voir avec la compétition. On a la liberté aussi de ne pas signer. »

J.-P. Holvoet : « L'ensemble des règlements doit être voté, si on ne valide pas ce règlement antidopage, la Fédération pourrait se retrouver en difficulté lors du renouvellement de délégation en 2012. Ça fait partie des obligations. »

Pierre Arrieu-Merlou : « Vous exprimez votre voix, d'une manière pertinente. Il est vrai que demander de délibérer là-dessus est paradoxal quand même, comme le dit J.-P. Holvoet, il y a un cadre. Le sport français fonctionne avec des statuts type, le respect du cahier des charges, c'est pareil pour toutes les fédérations. Il n'y a pas de fonctionnement à géométrie variable selon les fédérations pour l'adoption des statuts. J'en parlerai avec mon directeur régional. »

É. Sanson : « Concernant les règlements antidopage, ça revient périodiquement, ça fait perdre du temps à beaucoup de monde, et je crains qu'en perdant du temps là-dessus, on n'ait pas le temps de traiter d'autres points importants.

Pour ménager la chèvre et le chou, pour valider ce règlement sans perdre trop de temps, le CDS 38 propose un préambule à ce règlement : " Ce règlement sera mis en application préalablement à toute organisation de compétition spéléo ou canyon organisée par la FFS ou l'une des structures CDS ou CSR ".

Ce règlement s'applique à la FFS dans le cadre de la compétition ».

R. Legarçon : « Il faut savoir qu'il y a une fédération sportive qui a perdu sa délégation par refus de faire de la compétition, je pense qu'à un moment donné, on est soumis aux contraintes de la délégation, aux contraintes ministérielles, on touche des subventions, on ne peut pas l'ignorer. »

Christian Marget : « Si tout le monde s'abstient, est-ce qu'il est accepté par défaut ? »

J.-P. Holvoet : « Je voudrais revenir sur la proposition d'É. Sanson pour préciser certains points. Le ministère peut décider, et il ne l'a jamais fait, de faire un contrôle antidopage de la FFS, même si on n'a pas de compétitions. Donc, la proposition du CDS 38 est sans fondement. »

L. Tanguille : « En fonction du résultat du vote, on fera un courrier au ministère dans lequel on intégrera la proposition d'amendement du CDS 38. »

Vote du règlement antidopage :
Pour : 65 Contre : 7 Abstention : 32
L'Assemblée générale adopte le règlement antidopage.

5. Vote du règlement intérieur fédéral

Article 1

Il n'y a pas de modification.

Article 2

Il y a plusieurs modifications.

2.4 Suppression des membres associés professionnels.

2.5 Modifications du 3ème et 5ème alinéa.

Vote de l'article 2 :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 2 à l'unanimité.

Article 3

J.-P. Holvoet : « Il n'y a pas de modifications importantes, c'est simplement une adaptation qui fait référence au bon article des statuts, on a remplacé Comité directeur par Conseil d'administration. »

Vote de l'article 3 :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte l'article 3 à l'unanimité.

Article 4
La modification est du même ordre.

On précise que les CSR sont des associations regroupant des groupements sportifs affiliés à la FFS. On a rajouté « dans le CSR ».

Vote de l'article 4 :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte l'article 4 à l'unanimité.

Article 5
On a simplement renvoyé à l'article prévoyant le barème de calcul des représentants élus par les CSR et les CDS.

Vote de l'article 5 :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte l'article 5 à l'unanimité.

Article 6
Précision pour la convocation à l'Assemblée générale, pouvant être envoyée par Internet un mois à l'avance.

Vote de l'article 6 :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte l'article 6 à l'unanimité.

Article 7
Vote par correspondance.

On a fait très clairement la distinction du matériel de vote nécessaire pour les votes par correspondance et les modalités de vote par Internet. Dans le cas particulier de vote par Internet, il n'y a pas de procuration.

Vote de l'article 7 :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 7 à l'unanimité.

Article 8
Changement du terme Comité directeur par Conseil d'administration.

Article 9
Vote de l'article 9 :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 9 à l'unanimité.

Article 10
Guy Ferrando, région Rhône-Alpes : « Je m'aperçois qu'on a de la difficulté à avoir des gens au Conseil d'administration, si on augmente la charge de travail, j'ai peur qu'on ait de moins en moins de candidats. »

L. Tanguille : « Quand on décide de se présenter comme administrateur de la FFS, on en assume les responsabilités. La position d'administrateur est délicate à tenir, car effectivement, les gens sont là en tant que représentant personnel, ils n'ont pas d'autres missions que celle d'administrateur et on leur soumet des avis. Souvent, les gens (hors Bureau, commissions) ne viennent plus, car ils se sentent déconnectés. »

Philippe Brunet, région A : « Je ne suis pas d'accord. Être membre du Conseil d'administration devrait suffire pour travailler correctement.

Est-ce que des missions peuvent être découpées pour que chaque administrateur en ait une, indépendamment les uns des autres. Si on veut être au Conseil d'administration sans rien faire, il faut être vice président. Dommage d'être obligé de contraindre les choses. »

D. Molas : « Il faudrait travailler sur ce dossier de candidature. Le candidat pourra mesurer ce que l'on attend de lui. »

Vote de l'article 10 :
Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 5
L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 10 à l'unanimité.

Article 11
À part les modifications des termes, on a précisé qui vérifiait les remboursements de frais. Actuellement, c'est le trésorier qui le fait, pas le Comité directeur. Le Comité directeur intervient lorsque le trésorier soumet des difficultés sur une note de frais.

Alain Guillon, « à l'exclusion des siennes, qui sont vérifiées par le président. »

C. Prevôt, région L, « Dans le 2ème alinéa « tous membres du Conseil d'administration, absence ou motifs graves » – ou recevables – à préciser. »

J.-P. Holvoet : « On entend par « recevables », par exemple un motif professionnel. »

Vote de l'article 11 :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 11 à l'unanimité.

Article 12
On a simplement modifié la date d'adoption du règlement antidopage (date d'aujourd'hui).

Article 13
Il concerne le rôle du Bureau.

J.-P. Holvoet : « On a indiqué que le secrétaire général, éventuellement aidé d'un secrétaire général adjoint, et non plus d'un ou plusieurs. Idem en ce qui concerne le trésorier. »

Vote de l'article 13 :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention :0
L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 13 à l'unanimité.

Article 14
Il concerne les pôles et les objectifs de chacun d'entre eux. Il y a 7 pôles :

enseignements, santé-secours, patrimoine, vie associative, publications, développement, communication.

R. Legarçon : « Pôle 7 – nous souhaiterions l'appeler pôle relations extérieures. »

C. Marget : « Pour le pôle enseignement, afin de prévenir les risques liés à la pratique, ce n'est pas le seul rôle. Relent négatif. »

Audrey Guillon : « Je me pose la question : le pôle communication communique sans publier, et le pôle publications publie sans communiquer ? Pourquoi ne sont-ils pas ensemble ? »

Christophe Tscherter : « Je ne comprends pas la dénomination du pôle patrimoine, alors qu'on avait évoqué et demandé avec Didier Cailhol pour que les mots science et environnement apparaissent. »

L. Tanguille : « Ce terme de patrimoine correspondait à l'expertise sur les milieux, considérant que ce qui constitue le patrimoine de l'activité, c'est le milieu. Ce sujet a été tranché et discuté. »

Patrick Rousseau, CDS 24 : « Il est dommage que le terme scientifique n'apparaisse plus avec le pôle patrimoine. »

Vote pour renommer le pôle patrimoine, science et environnement :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte cette appellation à l'unanimité.

3) Pôle patrimoine, science et environnement : • Affirmer l'expertise de la FFS sur les milieux de pratique,

1) Pôle enseignement : afin de prévenir les risques liés à la pratique, le pôle enseignement a pour but de :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte la nouvelle formulation à l'unanimité.
1) Pôle enseignement : Ce pôle a pour but de : - prévenir les risques liés à la pratique.

L. Tanguille : « Pour répondre à Audrey sur la thématique : communication et publications, aujourd'hui en tout cas, ce n'est pas la même chose. La publication est chargée de faire un certain nombre de documents, revues, Spelunca, Karstologia. La communication a travaillé sur la charte graphique, sur les textiles, va continuer à travailler sur les supports de communication. Ce sont des tâches différentes, mais tout est lié. Il faut créer des synergies. La publication est un vecteur de communication, mais aussi de savoir. »

Audrey Guillon : « La communication, c'est de la communication externe. Spelunca est le vecteur de communication interne le plus important de la FFS. Cette différence publication et communication donne l'impression au spéléo de base qu'il y a un problème de personne à la tête. »

P. Brunet : « La publication fait partie intégrante de la communication. Dire que les

revues ne sont pas de la communication, c'est étrange. Un des soucis pour Karstologia, c'est de ne pas être plus diffusé dans les universités. L'objectif des pôles est de regrouper des commissions ensemble même si elles étaient différentes (cf. commissions enseignement), mais avec un objectif commun. Je pense qu'il serait judicieux de les remettre ensemble. »

L. Tanguille : « La communication utilise les publications pour faire des actions de communication. Publier en soi, ce n'est pas faire de la communication. »

Alain Guillon : « Dans une démarche d'évolution des idées, on peut évoluer. Quand il y a eu la réunion grand nord-est de la FFS, on a parlé de 5 pôles. L'argument avancé, c'est que la FFS n'était pas assez lisible avec toutes ses commissions. Mais, on est passés de 5 à 7. Cela revient à 2 commissions par pôle environ, si deux présidents de commissions ont envie de bosser ensemble, ils n'ont pas besoin de pôles. Il y a contradiction, il va falloir me re-convaincre. »

L. Tanguille : « La question que tu soulèves, le passage de 5 à 7, elle résulte de négociations entre le Comité directeur et les responsables de commissions actuels. On va rentrer dans une période de rodage, d'expérimentation, il n'est pas impossible qu'il y ait encore des modifications. Si les pôles communication et publications doivent fonctionner ensemble, pourquoi pas envisager à terme de les réunir. Le fonctionnement actuel ne le permet pas. »

Audrey Guillon : « Il y a un pôle qui a le même nom qu'une commission.

On a l'impression qu'il ne va y avoir qu'une commission dans ce pôle (communication). »

L. Tanguille : « Il faut voir un peu plus loin que ce titre. Au Comité directeur de mars, la proposition était relations extérieures, et le Comité directeur a préféré communication. »

Herrick Fessard, CDS 83 : « On est parti pour aller de l'avant, autant fusionner ces deux commissions tout de suite, la période de rodage se fait maintenant. »

L. Tanguille : « Il ne s'agit pas de fusionner deux commissions, on parle de pôle. »

J.-P. Gruat : « Quand on regarde les buts, il y a tout lieu de réunir ces deux pôles. Objectifs identiques, il faut les fusionner. »

Alain Guillon : « Quand je vote, j'aime avoir tous les tenants et les aboutissants. Je n'aime pas travailler avec des non-dits. Tu as parlé de négociations avec les responsables de commissions qui ont fait passer un projet de 5 à 7, ça doit concerner un autre domaine en plus de la communication et publications.

Quels sont les arguments des responsables de commissions qui font qu'on n'a pas pu réunir des commissions ? Il y a peut-être des raisons objectives. C'est peut-être un conflit de personnes. »

L. Tanguille, « Si l'Assemblée générale souhaite réunir les deux commissions sous un même pôle, il n'y a aucun problème. »

Joël Roy, région Aquitaine : « L'Assemblée générale veut dire que vous avez convaincu qu'il fallait faire ces pôles, vous avez aussi convaincu qu'il fallait en faire peu, 5 est un nombre intelligent, vous arrivez avec 7, la question qui se pose : c'est trop compliqué de passer en une seule fois à 5. On pense que 5, c'est mieux, mais il faut peut-être des étapes. »

Alain Guillon : « On peut faire des étapes, mais qu'on m'explique pourquoi. »

J.-P. Holvoet : « Il faut que les pôles correspondent à un certain nombre de points du projet fédéral. Il y avait dedans un point important sur la communication, c'est pour ça qu'on voulait un pôle particulier. Mais si vous souhaitez les réunir, on peut le faire. Il n'y a pas eu de négociations là-dessus. »

Vote concernant la fusion des pôles communication et publications :
Pour : 97 Contre : 1 Abstention : 5
Refus d'un Grand électeur de participer au vote.
L'Assemblée générale adopte la fusion des pôles communication et publications en un seul pôle.

Alain Guillon : « Je refuse de rentrer dans un système où je dois représenter les gens de mon département pour voter la politique fédérale et où on me refuse les informations. Je ne participe pas à ce vote. »

L. Tanguille : « Ça n'apporte rien au vote. On note que tu ne participes pas au vote. Je considère avoir donné les explications néces -saires. »

D. Molas : « Quand on refuse de voter, on s'abstient. »

R. Legarçon : « Le refus de vote, c'est quelqu'un qu'on ne comptabilise pas. »

L. Tanguille : « C'est un acte politique. On le notera au procès-verbal, c'est la volonté d'Alain. »

É. Sanson : « Je me pose la question de savoir s'il y a une utilité du regroupement par les pôles et pour cela, j'ai besoin d'un certain nombre d'informations : la répartition des commissions dans chacun des pôles, le rôle concret du coordinateur de pôles. C'est plutôt un intermédiaire qui ne va pas forcément faciliter la communication, au niveau des budgets. Il faut que les commissions aient leur budget, ce n'est pas son rôle non plus. Si c'était pour simplifier le nombre de commissions : 17 commissions + 6 pôles. »

L. Tanguille : « Les commissions n'apparaissent pas, car on va fonctionner en pôles et non plus en commissions. Il y a peut-être des commissions qui vont être amenées à disparaître. Il faut se donner la possibilité de travailler dans un environnement différent, avec des méthodes de travail différentes. La constitution des pôles définit des objectifs, que l'on ne nomme pas de manière claire dans les règlements intérieurs des commissions. »

H. Fessard : « On ne pourra pas calquer le fonctionnement des pôles sur celui de la DTN ? Il y a 5 piliers : développement jeune et famille, développement public et scolaire, formation, gestion. »

L. Tanguille : « La DTN n'est qu'un outil, c'est elle qui se cale sur notre fonctionnement. Chaque pôle fonctionne avec un binôme technique. Certains CTN fonctionneront avec plusieurs pôles. La DTN a son fonctionnement technique, qui est au service du projet fédéral, et pas l'inverse. »

Vote de l'article 14 :
Pour : 99 Contre : 4 Abstention : 1
L'Assemblée générale adopte l'article 14, avec l'ensemble des modifications votées.

Article 15

Les coordinateurs de pôle sont élus par le Conseil d'administration.

R. Legarçon : « Cela pose un problème : si le Conseil d'administrateur démissionne le coordinateur, alors que dans une commission, quand le président présente un président adjoint, il est là pour suppléer, au niveau du pôle, il n'y a personne. »

J.-P. Holvoet : « Il y en aura un autre. »

R. Legarçon : « On ne peut pas prévoir des adjoints ? »

L. Tanguille : « Justement non, on ne va pas élire des administrateurs et des suppléants. »

Emmanuel Cazot : « Y aura-t-il des responsables de commissions au sein de ces pôles ? »

L. Tanguille : « Oui, ça ne change pas. »

E. Cazot : « Le Conseil d'administration élira à la fois le responsable de pôle et différents présidents de commissions. »

J.-P. Holvoet : « Dans l'ordre des choses, les coordinateurs de pôles seront élus avant les présidents de commissions. L'idée, c'est que les administrateurs ne se contentent pas d'arbitrer, mais qu'ils soient partie prenante du projet fédéral. L'idée forte est là. Il faut faire confiance aux gens qui vont se présenter et on verra au fur et à mesure s'il y a des adaptations à faire. Mais dire aujourd'hui que ça ne marchera pas et mettre des garde-fous sur tout, c'est empêcher la créativité. »

Alain Guillon : « Il n'est pas écrit que les coordinateurs de pôles font partie du Conseil d'administration. »

J.-P. Holvoet : « Je propose qu'on rajoute à l'article 15 : les coordonnateurs de pôles sont élus par le Conseil d'administration en son sein. »

Vote de l'article 15 :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 15 à l'unanimité.

Article 16
Il précise que les coordinateurs de pôle sont chargés de mettre en application la politique fédérale dans le domaine de compétences du pôle qu'ils coordonnent et qu'en cas de défiance du Conseil d'administration, le coordinateur de pôle est démissionné.

R. Legarçon : « Démissionné en tant que coordonnateur de pôle ou que membre du CA ? »

J.-P. Holvoet : « En tant que coordonnateur puisque c'est l'Assemblée générale qui élit les membres du Conseil d'administration. Ce n'est pas le Conseil d'administration qui peut démissionner un de ses membres. »

Article 17
Les règlements intérieurs des pôles devront être réalisés conformément à une thématique définie par le Conseil d'administration et approuvée par ce dernier après consultation de la Commission des statuts et règlements fédéraux.

Vote des articles 16 à 22 :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte ces articles et les modifications de l'article 16 à l'unanimité.

Article 23
On l'a modifié : « Les présidents de commission doivent rendre des comptes au Comité directeur et au Bureau une fois par an et chaque fois que cela leur est demandé » - « Le président de commission doit rendre des comptes au trésorier tous les mois, qui lui-même les présente à chaque fois que cela lui est demandé par le Bureau ou le Conseil d'administration. Ce qui se fait déjà actuellement. »

Vote de l'article 23 :
Pour : 103 Contre : 1 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 23.

Article 24
On a adopté une charte graphique qui maintenant s'impose à tout le monde.

Vote de l'article 24 :
Pour : 102 Contre : 2 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 24.

Articles 25 à 30
Vote des articles 25 à 30 :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte les articles 25 à 30 à l'unanimité.

Article 31
La seule modification, c'est qu'antérieurement, on notait que l'organisateur de la réunion des présidents de CSR était désigné par le président de la FFS. Là, il est indiqué que l'organisateur est décidé au cours de la réunion des présidents de région.

Vote de l'article 31 :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 31 à l'unanimité.

Article 32
Toute convention qui lie un CDS ou un CSR à un tiers doit être soumise au secrétaire général de la FFS avant signature pour relecture et validation.

- Toute convention arrivant signée pourra être dénoncée par la FFS si cette dernière est reconnue non conforme notamment au regard du contrat d'assurance.
- Les personnes souhaitant signer une convention peuvent se rapprocher du secrétaire général fédéral pour bénéficier du conseil des commissions et du conseiller technique national concerné.
- L'intérêt, c'est qu'on a été confronté dernièrement à une convention signée par un CSR sans prendre avis de la FFS, le tiers a réclamé à ce CSR une attestation de RC que l'assurance a refusé de fournir. Il est important qu'il y ait un échange et une information.

Cela peut englober l'ensemble des conventions qui sont signées par un CDS ou CSR. Le CSRF propose qu'on renvoie cet article vers un règlement des conventions.

Éric Madelaine : « Il faut définir ce qu'est une convention et lesquelles sont visées par cet article. Il y a des conventions qui nous sont imposées réglementairement, qui ne peuvent pas être incluses. »

C. Marget : « Condition du temps de réponse de la FFS (clause : plus d'un mois, c'est considéré comme accepté). »

D. Lasserre : « Les conventions visées sont celles qui vont nécessiter la réalisation d'une attestation d'assurance. Cela m'oblige à vérifier. Imposer un délai de travail à la commission, c'est non. »

C. Prevôt : « Dans la 1ère ligne, « pour relecture et validation ». Et ensuite, on dit qu'elle peut être validée et dénoncée. « Pour relecture et avis motivé ». »

D. Lasserre : « L'autonomie juridique des CDS, CSR, est-elle la même que celle de la FFS ? »

L. Tanguille : « Il faut trouver une rédaction qui réponde à la question d'É. Madelaine et à la région Midi-Pyrénées. »

13 h- 15 h : Pause déjeuner.

L. Tanguille : « Nous vous proposons d'adopter un amendement présenté par la région Midi-Pyrénées. La proposition :

• toute convention liant un CDS ou un CSR à un tiers doit répondre au règlement concernant la signature de convention entre structure déconcentrée et un tiers édicté par la FFS. »

Joël Roy, Région Aquitaine : « La phrase est tellement générale qu'elle ne veut rien dire. Il a été proposé de faire un règlement spécifique aux conventions, et d'y faire référence dans le règlement intérieur. »

É. Sanson : « Peut-on repréciser qu'il s'agit de toute convention engageant la Fédération ? »

Philippe Brunet : « Pour une convention d'accès, cela pourrait être fait entre le CDS et le Conseil général. Et pourtant en Assemblée générale, on a décidé que ça regardait tous les fédérés. »

Mathieu Jambert : « Toute convention, hors convention de partenariat institutionnel. »

H. Vaumoron : « Le règlement va régler le problème. »

Vote de l'article 32 :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte les modifications de l'article 32 à l'unanimité.
Vote de l'article 33 :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte l'article 33 à l'unanimité.
Le nouveau règlement intérieur de la FFS est adopté.

6. Rapport moral de la Fédération pour l'année 2010

H. Vaumoron projette à l'écran les grandes lignes des actions en 2010, en référence avec les chapitres du projet fédéral.

CHAPITRE 1
1. Les propositions modifiant les statuts de la Fédération ont été soumises au Comité directeur de mars et le seront à l'Assemblée générale 2011.

2. Pour porter cette démarche, les rencontres programmées entre Comité directeur, CDS, CSR et grands électeurs ont été efficaces.

3. La mise en place des réunions grandes régions pour aborder les sujets liés aux différents échelons de la Fédération a permis des échanges fructueux et constructifs.

4. La Commission communication s'est structurée notamment en prenant appui sur l'opération OSÉE. Elle a engagé un travail sur la charte graphique en passant commande à un cabinet spécialisé « i10 ».

CHAPITRE 2
1. L'absence de financement n'a pas permis de mettre en route le projet de SpeleoBox.

2. Organisation d'une sortie dans la grotte

de Gournier réunissant des représentants du ministère des Sports, de l'Écologie, du Syndicat des professionnels, de l'ANECAT, du PNRV.

3. Participation du président du CNOSF à la réunion du Comité directeur d'octobre.

4. Campagne d'adhésion de l'année incitant à fédérer tous les membres de clubs.

5. Modalités de paiement pour prélèvements et virements bancaires sont fonctionnelles.

6. Organisation de journées d'études communes entre les trois écoles.

7. Création des EDSC de l'Hérault et de la Dordogne.

8. Création du parcours jeune sur 3 axes.

CHAPITRE 3

1. Pour nos revues, recherche d'une démarche journalistique et donner plus de place à l'actualité.

2. Poursuite des actions engagées permettant la présence des CDS dans les CDESI.

3. Mise en place d'un groupe de travail pour vérifier les conventions.

4. Organisation des États généraux du canyonisme en partenariat avec la FFME et la FFCAM.

5. Participation à des réunions avec la FFRP en vue de mise au point d'actions communes.

6. La FFS assure le secrétariat général de la Commission canyon interfédérale – CCI.

7. Réponses au BAAC 2010 en forte baisse.

8. Le Comité directeur a voté une extension du règlement financier qui permet des études statistiques financières.

CHAPITRE 4

1. Réalisation de l'étape 4 – orientations et définition de l'étape 5 de l'Agenda 21.

2. Signature de la charte relative à la prévention des violences sexuelles.

3. Travail de réflexion à propos de l'opportunité de création des structures d'expertise à même d'intervenir dans le cadre professionnel.

4. Concrétisation des actions menées sur le thème Spéléo et canyon pour tous, avec un point d'orgue au congrès de Sault.

5. Travail mené en 2010 visant à renforcer nos relations avec le ministère, en étroite collaboration avec la Commission scientifique.

6. Une convention d'engagement Grenelle devrait être signée en 2011.

CHAPITRE 5

1. Le guide des expéditions est distribué aux expéditions parrainées par la FFS.

2. Réalisation d'un stage canyon en Grèce.

3. Le SSF a assuré des formations secours à l'étranger et participé à la rencontre internationale des secours en Autriche.

4. Olivier Vidal, délégué FSE, est secrétaire général de la FSE.

5. Poursuite de travail de partenariat.

6. Christian Dodelin, vice-président de l'UIS, s'occupe du journal et du site web. Il est président de la commis sion spéléo-secours de l'UIS et a préparé plusieurs rendez-vous pour l'année 2011.

Alain Guillon : « Il aurait pu y avoir la liste des choses qui n'ont pas été faites. Un certain nombre d'actions prévues, non faites, et pas prévues en 2011. L'action 57 : publication annuelle d'une étude de l'impact de nos activités sur le milieu souterrain, ou stage de définition de la méthodologie, 61 : édition de documents fédéraux sur la protection du milieu souterrain et des canyons. »

L. Tanguille : « Par définition, c'est un rapport d'activité et pas de non-activité. »

Alain Guillon : « Ça n'explique pas pourquoi on n'a pas fait ces actions et qu'elles n'apparaissent pas pour l'année prochaine. »

Christian Marget : « Les actions engagées pour que les CDS soient présents dans les CDESI, qu'est-ce qui a été fait ? »

É. Alexis : « Je vous ai présenté l'an dernier la nouvelle organisation. Claire Lagache, arrivée en septembre, s'occupe de toutes les problématiques d'accès aux sites et d'inventaires. L'idée, c'est qu'on arrive sur le cas concret de la CDESI rapidement, à des formations pour les CDS et CSR. »

D. Lasserre : « Pour le moyen de paiement pour les coupons d'initiation. On rentre en phase de dématérialisation. Il n'y aura plus qu'un seul moyen de paiement, Internet. »

É. Alexis : « On a bien la problématique en tête de ceux qui n'ont pas de carte bleue, d'autres modes de paiement seront proposés, c'est à l'étude. »

Rapports d'activité des commissions pour l'année 2010.

H. Vaumoron projette à l'écran les grandes lignes des actions en 2010 des commissions qui ont effectué un résumé de leurs actions 2010.

Philippe Durand : « J'organise des stages canyon, on nous a fait passer récemment une obligation de faire signer un document aux stagiaires. On accepte des gens de la CCI avec leur assurance, et là, ils doivent faire signer un papier pour l'assurance. Et l'aspect RC a été rejeté. »

D. Lasserre : « Pour les stages canyon. C'est un stage organisé par la FFS, l'organisateur doit pouvoir justifier en cas d'accident que tu as bien soumis à ces gens la formule d'assurance spécifique de la FFS. Il y a eu des accidents avec des encadrants qui pensaient être assurés. »

Michel Soulier, région F : « J'ai lu dans le Descendeur que le mode de rémunération de notre courtier a changé de forme (un fixe), est-on gagnant ou perdant ? »

D. Lasserre : « Pour AON, ils se payaient en pourcentage, et on ne le connaissait pas. AXA tarifait son contrat. »

Philippe Bonnet, région F : « 1. Coupons d'initiation : la 1ère année c'est de date à date, et après, une utilisation par année civile. On ne peut pas simplifier ? Calquer sur année civile.
2. Les anciens fédérés peuvent bénéficier de coupons d'initiation. Je ne suis pas sûr que le siège garde trace de ça. »
D. Lasserre : « C'est pour qu'une personne ayant de l'ancienneté dans la pratique ne soit pas assurée avec un coupon. »

M. Pajean assiste à nos débats depuis ce matin (GAP Éditions).

« Cela fait maintenant 20 ans que nous sommes présents, grâce à des gens comme D. Lasserre du CDS 73. Nous travaillons à la réalisation de Spelunca et de Karstologia. Nous connaissons beaucoup d'intervenants à la FFS. Nous déployons toute notre énergie de manière à produire les revues les plus justes, les plus jolies, les plus appréciables possibles et on a su se faire respecter par les intervenants de la FFS, nous ne ménageons pas nos efforts. La réactivité, c'est vous qui l'appréciez. Ce que nous apprécions des spéléos, ce sont des gens simples, attachés aux vraies valeurs, c'est toujours intéressant de travailler avec vous. »

Benjamin Weber : « Qu'est-ce qui va être fait des sous restants de l'opération OSÉE ? »

É. Lefebvre : « Cet argent a été donné dans un but bien précis, on n'a pas le droit d'en faire autre chose. Quoi qu'on fasse, on consultera les donateurs. Les rembourser au prorata de ce qui a été dépensé ou donation au « fonds Hammel », ou aider la famille. »

Dominique Beau « L'affectation du matériel : à l'issue de l'opération, tout ce qui pouvait être récupéré l'a été après remise en état, pour constituer des lots de matériel. »

Alain Guillon : « J'ai lu le rapport du SSF, sur les réponses apportées à certaines difficultés. Afin de pallier les défauts de communication constatés fin 2009 et début 2010 : ce n'est pas objectif. Le dernier Info SSF date de 2009, agréments distribués en mars, reçus finalement la semaine dernière. »

D. Beau : « Des outils de communication du SSF, il y en a beaucoup et il y a peu de personnes disponibles pour les faire vivre. Il y a l'outil central, le site du SSF. Ensuite, la lettre d'information qui paraît mensuellement. Pour la publication du journal Info SSF, on a voulu donner une mission d'archi vage et de mémoires, c'est un document annuel. »

Patrick Rousseau, CDS 24 : « La convention cadre avec la gendarmerie. »

D. Beau : « Elle existe toujours. Un certain nombre de départements l'ont déclinée. »

D. Beau : « Nous avons mis en place un nouvel outil pour la gestion des agréments, ce fut une gestion lourde. Cet outil a été livré début 2011. »

Philippe Loetscher, CDS 68 : « L'éviction d'Éric Zipper. Pourquoi ça s'était fait à cette date ? Est-ce lié à l'opération ? »

D. Beau : « La date ce fut un hasard. Pour le reste, le constat des dysfonctionnements s'est fait au fil du temps. É. Zipper n'a pas su passer la main, ce qui a créé des difficultés de fonctionnement ».

Audrey Guillon : « Est-ce qu'aujourd'hui le fonctionnement du SSF a changé et est-ce que plus de choses bougent qu'avant l'éviction d'Éric ? »

D. Beau : « La question ne se pose pas dans ces termes. Le constat est évident, la « maison » a continué à fonctionner. »

Le dernier point de ce rapport moral va consister en la présentation du travail réalisé par le groupe de travail piloté par Dadou Boutin suite à la commande de l'Assemblée générale 2010, de faire une étude de la pratique féminine.

Projection du résultat de l'enquête et commentaires.

À l'Assemblée générale de Sault, il a été déposé une motion pour que soit faite une photographie de la pratique féminine. Un groupe d'étude a été mis en place pour tenter de cerner le profil des pratiquantes puis définir les perspectives et les actions à mettre en place en 2011 dans le pôle développement.

Le principe a été de rassembler ces données, de faire ressortir le ressenti lié à cette pratique. Toutes les femmes qui avaient une adresse Internet, au nombre de 974, ont reçu ce document (GoogleDoc). L'information a été relayée par les présidents de clubs et CDS pour celles n'ayant pas de messagerie électronique.

Ensuite, on a traité les données et travaillé sur leur restitution.

Le résultat, il y a 1 685 licenciées, on a reçu 362 réponses, soit 21 %.

37 % de réponses par rapport aux courriels. L'échantillon sondé est donc très représentatif.

On a essayé de tirer le portrait-robot de la spéléo. Elle a entre 30 et 50 ans, commence sa pratique entre 20 et 30 ans et elle pratique à 40 % une fois par mois ou plus. 43 % des femmes ont une interruption, très souvent liée à des contingences familiales (enfants). Une femme spéléo commence sa pratique par ses fréquentations, connaissances professionnelles, familiales. Quand on voit les actions fédérales, JNSC, peut-être il y a quelque chose à creuser là. Les femmes trouvent que le matériel est plutôt adapté à leur pratique, beaucoup d'entre elles utilisent les trucs et astuces pour adapter le matériel à leur morphologie. Pour elles, la spéléo est un sport en tant que tel, convivial et de loisir. Science, formation, encadrement ont une place moins importante. Par contre lorsqu'elles pratiquent, elles sont actives. 60 % participent à tout, dans le déroulement, l'anticipation et l'organisation. Dans le déroulement des sorties, elles sont très actives, 76 % s'occupent d'encadrer, d'équiper, déséquiper, porter leur kit. Leur implication au niveau fédéral. 37 % seulement sont des élues, mais plus au niveau local, club, CDS, ligue, seulement 2 % au niveau de la FFS.

Globalement, elles n'ont qu'un seul mandat –83 %. Il y a 80 brevetées actives : 76 initiatrices, 12 monitrices, 2 instructrices (1994 et 1995), comment dynamiser ? Les femmes peuvent être porteuses de projets. Le nombre de participantes dans les actions portées par les féminines est plus important. Pour toutes les actions, il existe des comptes rendus. Je ne sais pas si tous ces rapports sont intégrés à la communication. Les femmes souhaitent conserver cette mixité. Il serait intéressant d'avoir le même sondage, avec les mêmes questions pour les hommes, pour pouvoir comparer et se projeter. Dans la courbe des 10-30 ans, il y a plus de femmes. Après, la courbe s'écrase. Nous souhaitons que ce groupe de travail devienne mixte.

Benjamin Weber : « Le postulat c'est qu'il y a une pratique différente des femmes, en conclusion, on va comparer avec la pratique masculine, alors que ça devrait être la base en amont. Si la pratique est différente, faut-il faire des actions différentes ? Si on a la même pratique, pas la peine. »

Dadou Boutin : « Ce qui a été voté à Sault, c'est une photographie de la pratique féminine. Par rapport à ce qui ressort, il est important de faire le comparatif. Si on s'aperçoit que la photographie masculine est la même, comment booster la spéléologie en général ?

La question d'envoyer à des femmes qui ne sont plus fédérées reste à résoudre. »

Fabrice Rozier : « Ce type de questionnaire a plus de chances de fonctionner si on pense au maillage régional et départemental. »

O. Vidal : « Il y a eu d'autres études fédérales, l'étude sociologique de J.-L. Thomare, le diagnostic partagé de l'Agenda 21, toutes ont montré qu'il y a 3 fois moins de femmes à la FFS, après il y a beaucoup de commissions où il n'y a pas de femmes dans les directions nationales, et pas non plus dans les conseils techniques, et peu de brevetées. »

Vote du rapport moral :
Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte le rapport moral de l'année 2010 à l'unanimité.

7. Rapport d'activité de la Direction technique nationale

Se reporter à l'article publié dans le Descendeur. Il n'y a pas de questions, ni de commentaires.

8. Élection des vérificateurs aux comptes pour l'assemblée générale 2011

Patrick Rousseau et Jean Piotrowski sont élus à l'unanimité.

9. Élection des membres du Comité directeur, postes vacants

Le secrétaire général n'a pas reçu de candidatures, donc ce point est abandonné.

10. Rapport financier de l'exercice 2010

1) Rapport du trésorier

É. Lefebvre projette des graphes comparatifs et les commente.

« On s'aperçoit que globalement les recettes sont assez proches d'une année sur l'autre, sauf pour la partie recettes affiliation, qui a bénéficié de l'augmentation de la cotisation. Il y a assez peu de variation sur le reste.

Sur les dépenses, on a un peu plus de dépenses sur les actions qu'en 2009, mais un peu moins que prévu.

Sur les instances, on est un peu en recul aussi. Et sur les dotations aux amortissements et les provisions aussi. On a à peu près réussi à diminuer les dépenses sans trop diminuer le volume d'actions quoi qu'on en pense, globalement quand on regarde les chiffres bruts, il y a quand même des dépenses assez conséquentes.

Dans la projection, on compare les recettes de 2009 à celles de 2010.

Ces deux parts de camembert font maintenant la même taille. On a remonté la part de nos ressources propres. On est moins dépendants des subventions qu'avant.

On a un peu plus de dépenses d'actions que l'année précédente, et on a un peu moins de dépenses de fonctionnement que l'année précédente.

Le résultat de l'année : un résultat positif de 48 000 €, qui vient interrompre une lignée assez longue de déficits. J'anticipe sur l'an-

née prochaine pour la gestion que doit mener la FFS. Il faut essayer de financer sur ses ressources propres ses dépenses de fonctionnement, de manière à ce que tout ce qui est subventions puisse servir aux actions.

Ce petit tableau compare deux courbes, les ressources propres et le fonctionnement. Cette année, on a réussi à rapprocher les deux courbes. Par contre, pour 2011, les courbes recommencent à s'écarter.

Les infos qu'on a sur les partenariats éventuels ne sont pas forcément encourageantes.

Les moyens qu'on a pour équilibrer :

il faudrait développer nos ressources propres, les partenariats et essayer de générer des revenus récurrents. On va essayer de générer des revenus de notre patrimoine immobilier, on en discute demain en Comité directeur. Il faut sécuriser nos ressources, suivre de près la conven -tion d'objectifs. On a mis en place un tableau de bord que l'on a réussi à suivre en 2010. Il faut essayer de limiter les dépenses, les contrats engagés, il faut les diminuer, voire les supprimer. »

Michel Soulier : « Est-il possible de faire apparaître la ventilation des coupons d'initiation, les recettes et dépenses dans le budget de la Commission assurances. »

É. Lefebvre : « Je prends note de ta demande. »

2) Rapport de la Commission financière

Alain Guillon : « Je ne trouve pas le rapport de la Commission financière. »

J. Romestan : « En milieu d'année dernière au moment de l'Assemblée générale, j'ai démissionné du poste de trésorier pour raisons personnelles. J'ai été remplacé par É. Lefebvre, et j'ai été de droit membre de la Commission financière. La commission s'est étoffée, elle est de 4 membres. Il n'y avait personne pour être président. J'ai accepté l'intérim, c'est à ce titre que je vous parle car mon mandat s'arrête aujourd'hui. Si la commission a été étoffée, par contre, le document que je fournissais précédemment a été réduit à zéro. On n'a reçu que le rapport mensuel de la trésorerie de la FFS. Par contre, le réalisé mensuel n'a pas été transmis, ni les comptes, ni le rapport du commissaire aux comptes. La Commission financière n'est pas en mesure de faire un rapport sur les comptes 2010.

É. Lefebvre : « Je n'ai pas donné les documents, mais la commission sait qu'elle a un rapport à rendre pour l'Assemblée générale, si jamais elle ne reçoit pas les documents, elle peut m'en avertir avant la veille de l'Assemblée générale. »

3) Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2010

Patrick Rousseau et Philippe Brunet présentent et projettent le résultat de leurs investigations pour l'exercice de l'année 2010.

Méthode de travail

Nous nous sommes rendus séparément au siège les 9, 21, 22 mai 2011 en vérifiant les notes de frais et les factures pour :
- évaluer le respect des procédures comptables fédérales,
- vérifier la concordance des dépenses par rapport aux actions votées lors de l'Assemblée générale 2010 de Sault.

Nous avons également étudié chez nous, le compte d'exploitation 2010 et les balances analytiques détaillées de la FFS et des commissions.

Comparaison du réalisé par rapport au prévisionnel voté par l'Assemblée générale.

Nos premières remarques non finalisées ont été transmises de vive voix au trésorier le 22 mai 2011.

Nous avons finalisé notre rapport les 11 et 12 juin 2011.

Points positifs

Cette année encore notre intervention sera globalement positive sur les efforts de tous pour la tenue des comptes. Les remarques formulées lors des rapports précédents ont été suivies par les commissions. Le contrôle des trésoriers est effectif. Les distances des déplacements vérifiées, sont conformes à la réalité. Les notes de frais sont généralement contresignées par le trésorier de commission ou parfois validées par mail auprès du comptable de la Fédération.

Le trésorier fédéral contrôle et vise la plupart des notes de frais du siège, ceci pourrait être amélioré puisqu'il est lyonnais. Les déplace ments durant les stages sont souvent détaillés au verso des notes de frais.

Points d'amélioration

Les abandons de frais sont utilisés en général par les mêmes responsables (Comed…). Certaines commissions ne les utilisent pas ou à dose homéopathique. Il serait souhaitable d'en faire de la publicité. Le co-voiturage qui peut être indiqué sur les notes de frais, est utilisé, mais il concerne le plus souvent des spéléologues profitant de la voiture d'un responsable bénéficiant d'un remboursement. Ceci est bien pour l'aspect durable de l'activité mais ne réduit pas les dépenses de déplacement des responsables. Des déplacements de la délégation FSE sont encore parfois faits par d'autres personnes que le délégué officiel. Il serait pratique, comme l'a fait systématiquement l'EFS, de préciser sur les factures à quelles actions cela se rapporte.

Le stage haut niveau de la Commission canyon d'après le RI de la FFS aurait dû être pris sur la CREI (remarque déjà faite). Son subventionnement est de 57 % !

Lors de stages les factures d'hébergement doivent comporter le nombre de nuitées, et non pas un coût forfaitaire. Les déplacements en voiture sont parfois encore trop longs. Une réunion sur le développement durable s'est faite de Lyon à Paris en voiture (grève de train) sans prendre l'autoroute.

Conclusions

Le travail et l'implication de tous a permis de mieux respecter les procédures et de fiabiliser la tenue des comptes. Ce travail doit être maintenu par les nouveaux trésoriers qui doivent impérativement remettre leurs comptes au plus tard, fin janvier.

Si l'année 2010 montre un retour à l'équilibre des comptes, cela est dû également à un recul très inquiétant des activités hors fonctionnement.

La diminution des stages (prévisionnel/réalisé) ne s'est pas traduite par une baisse proportionnelle des dépenses. Il faut impérativement renouer avec une activité de stage plus soutenue pour toutes les commissions.

La totalité du coût des stages n'est pas intégrée puisque les déplacements des stagiaires n'apparaissent nulle part.

Après 7 années ce sera ma dernière vérification. Je mesure le chemin parcouru et note de réelles améliorations sur le fond et sur la forme des comptes.

Je regrette les contestations parfois très vives et souvent personnelles qu'ont suscitées certains rapports. Les points soulevés ont pourtant été validés et corrigés dans les années suivantes.

Je remercie Georges Mercier, le comptable de la Fédération, qui depuis plusieurs années nous prépare les éléments nécessaires à notre mission et Annie Legarçon qui m'a accompagnée durant 6 années.

J'espère que Patrick Rousseau poursuivra cette mission, et qu'un nouveau vérificateur le rejoindra.

4) Rapport du commissaire aux comptes (CAC)

É. Lefebvre : « Nos comptes ont bien sûr été certifiés par le CAC, qui a juste émis une observation pour la modalité d'arrêté des comptes. Il faudrait les arrêter un peu plus tôt. »

5) Vote du rapport financier :

Pour : 81 Contre : 0 Abstention : 0 L'Assemblée générale adopte le rapport financier à l'unanimité.

6) Vote de l'affectation du résultat de l'exercice 2010

Il reste à affecter le résultat. On propose une motion : l'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'année 2010 aux comptes report à nouveau.

Vote de l'affectation du résultat 2010 : Pour : 81 Contre : 0 Abstention : 0 L'Assemblée générale adopte l'affectation du résultat 2010 aux comptes report à nouveau à l'unanimité.

11. Vote du programme d'actions Agenda 21 FFS (Étape 5 – Phase 1 - Libellés)

Ce point est présenté par O. Vidal et D. Jaconelli. Une projection permet de suivre toutes les étapes du travail réalisé et à réaliser.

Delphine Jaconelli : « Je vais vous resituer rapidement le contexte, afin de voir où on en est de la mise en place de l'Agenda 21, avant de vous présenter les actions, leur mise en place, et les prochaines échéances. »

Le plan d'actions proposé fait partie d'un long processus qui a commencé, il y a 4 ans, par décision du Comité directeur de la FFS. Ont eu lieu des communications en interne, la réalisation d'un diagnostic partagé et structuré par la création d'un groupe de travail Agenda 21.

Ces étapes ont abouti l'année dernière à la définition d'enjeux et d'orientations, validée en Assemblée générale et qui a guidé la rédaction des actions proposées.

Le programme d'actions vient vraiment donner une portée concrète à cette démarche avec un principe opérationnel qui décrit ce que l'on va faire.

Ce programme comporte 52 actions, qui ont été définies autour des piliers fondateurs du développement durable : gouvernance, environne -ment, social, économique.

Notre fédération a depuis longtemps une démarche responsable, au niveau des clubs, CDS et CSR.

On a tenté de proposer des actions reposant sur l'existant, et permettant une amélioration régulière et progressive des modes de fonctionnement. Par exemple : l'action 26, diffuser le protocole d'étude d'impact de la pratique spéléologique sur les zones karstiques.

Dans le pilier social, toutes les actions proposées dans le cadre des enjeux liés à l'exclusion sociale sont étroitement liées aux conclusions du dossier Spéléo et canyon pour tous.

D'autres actions pourront peut-être trouver un levier de concrétisation, comme par exemple l'action 41 dans le pilier économique : se structurer pour lancer un programme commun d'actions avec l'Éducation nationale.

On a aussi essayé de proposer des actions qui vont permettre de mieux visualiser les actions déjà menées.

Par exemple : dans le pilier gouvernance, intégrer dans les statuts de la FFS le développement durable, ce que vous avez voté ce matin.

Le pilier économique : créer un label d'éco-expéditions responsables.

Pas mal d'actions proposent dans leur contenu la création ou l'amélioration d'outils déjà existants, ainsi qu'un accompagnement pour les fédérés et les structures déconcentrées, par exemple : l'action 7 du pilier gouvernance : créer un guide méthodologique d'accompagnement de manifestations éco-responsables, de la conception au bilan. Plusieurs actions répondent à plusieurs de ces axes.

Comment la mise en œuvre de ces actions est-elle envisagée ?

Pour une meilleure lisibilité, on a présenté un programme qui s'inscrit dans la durée. La majorité des actions ont une visée à moyen et long terme. On entend par moyen terme entre les années 2012-2016, et par long terme, au-delà de l'année 2016. Le programme présente aussi des actions d'intensité variable, certaines vont pouvoir se réaliser très rapidement, d'autres vont nécessiter plusieurs étapes. Au fil du temps, des actions vont fusionner, on va sentir le besoin d'intégrer d'autres actions au programme. Ce qui est sûr, c'est que l'implication des volontaires sera un appui de taille dans la réalisation.

Présentement, Il faut retenir que ce programme n'est pas exhaustif, mais il est évolutif et il permet de nous projeter dans les années à venir. Il faut garder à l'esprit que c'est un travail de fond, permanent, en perpétuelle évolution, qui fait partie du projet général de la FFS.

L'amélioration continue des modes de gouvernance et des pratiques sont des fils conducteurs qui doivent permettre à chacun de participer à un projet commun, qui a une portée beaucoup plus large.

Il ne faut pas que ce programme soit ressenti comme une contrainte, mais plutôt comme une valeur ajoutée pour la FFS, car il représente une démarche qualitative sur des actions déjà en cours ou dont on parle déjà au sein de la FFS, et les bénéfices devraient se faire sentir et par la FFS et par les fédérés, car il proposera des outils pour mener des actions de valeur. C'est un engagement moral, une ligne de conduite que l'on se fixe en interne et il est vraiment important de garder à l'esprit que c'est un plan évolutif, non figé, qui évoluera en fonction de l'état d'avancement des réalisations, des actions et de l'évaluation qu'on en fera en interne.

Que va-t-il se passer dans les mois à venir ?

Les prochaines échéances concernent la mise en forme et l'élaboration des actions, concrètement, pour chaque action, une fiche sera rédigée, cette fiche précisera entre autre le contenu de l'action, les indicateurs d'évaluation, et une personne référente. L'expérience de chacun sera une plus value dans la mise en place des actions et source d'amélioration de ce travail collectif qui ne peut se réaliser et vivre sans votre collaboration.

Je vous invite à participer à ce travail, soit en intégrant le groupe Agenda 21, soit en prenant en charge la réalisa tion d'une action, ou en nous faisant part de vos idées.

J'insiste vraiment sur le rôle que vous avez tous à jouer.

P. Rousseau : « Comment est-ce que cela va s'impacter au niveau des CDS ? »

D. Jaconelli : « C'est l'Agenda 21 de la FFS. Après, si des CDS veulent faire leur propre Agenda 21, c'est possible. »

O. Vidal : « La FFS a entamé son Agenda 21 depuis 2006, les choses sont de plus en plus concrètes, c'est un travail de fond. C'est un principe lié à chacune de nos actions. La FFS a un rôle moteur, d'exemple. Une fois que le plan d'actions va être finalisé, il sera beaucoup plus facile pour des CDS, CSR, et les clubs de pouvoir faire le leur, ils pourront s'inspirer de celui de la FFS, et ils auront l'aide et le soutien du groupe de travail. Il n'y a pas d'obligations. Ils peuvent l'inclure à leur plan de développement. »

Vote de l'étape 5 de l'Agenda 21 :
Pour : 78 Contre : 0 Abstention : 1
L'Assemblée générale adopte l'étape 5 de l'Agenda 21.

12. Vote du rapport d'orientation 2011

H. Vaumoron présente les projets pour 2011 avec une projection pour que chacun lise les actions classées suivant les chapitres du projet fédéral.

CHAPITRE 1

1. Diffusion des rôles, missions et moyens des différents échelons de la FFS, via La lettre de l'élu et le Mémento du dirigeant.
2. Mobilisation des commissions au sein des pôles.
3. Mise en œuvre des modifications statutaires.
4. Poursuite des réunions des 4 grandes régions.
5. Présentation des évolutions du cadre juridique et du fonctionnement de la Fédération,
6. Propositions des modifications statutaires et du RI pour l'Assemblée générale 2011.
7. Mise en place de nouvelles conventions de partenariats.

CHAPITRE 2

1. Mise en place d'une gamme de produits fédéraux.
2. Mise en place d'un stand fédéral.
3. Mise à jour du site Internet.
4. Réactualisation du dossier de presse.
5. Réalisation d'une charte graphique de la Fédération qui sera présentée à l'Assemblée générale 2011. Définition du nouveau logo FFS.
6. Mobilisation des CDS disposant de cadres fédéraux pour l'organisation d'actions à

l'échelle départementale visant à mobiliser les clubs sur des actions liées à l'accueil des nouveaux adhérents.
7. Poursuivre le développement des EDSC.
8. Création d'une gamme de vêtements siglés pour les EDSC.

CHAPITRE 3

1. Pour nos revues : appliquer les préconisations du groupe de réflexion sur les publications fédérales.
2. Accompagner les comités dans leur démarche de recensement.
3. Gérer et coordonner les conventions d'accès.
4. Développer des partenariats avec les gestionnaires d'espaces naturels,
5. Assurer le suivi des contentieux.
6. Permettre la mutualisation des bonnes pratiques (CDESI, PDESI…).
7. Un groupe de travail réfléchira à une évolution du BAAC.
8. Mettre en œuvre les conventions d'application départementales de la convention cadre ONF.
9. Poursuivre la signature des conventions avec le BRGM.
10. Poursuivre les actions au sein des commissions interfédérales.
11. Susciter et participer aux actions interfédérales.

CHAPITRE 4

1. Réalisation de l'étape 5 : définition du plan d'actions.
2. Signature de la charte contre l'homophobie dans le sport (ministère des Sports et CNOSF).
3. Poursuite de l'étude sur le bureau d'expertise par la Commission scientifique.
4. En valorisant les actions en faveur de publics défavorisés (handicapés, cas sociaux…)
5. Action n°29 du programme d'action Agenda 21 FFS.
6. Publication dans une revue « grand public » d'un dossier sur le milieu souterrain.
7. Création d'une affiche commune avec l'ANECAT.

CHAPITRE 5

1. Poursuite des aides aux expéditions.
2. Organisation d'un stage initiateur au Liban.
3. Organisation du Rassemblement international de canyonisme au Népal.
4. Signature d'une convention avec la Fédération cubaine.
5. Participation à l'organisation de la Rencontre internationale de secours en Belgique.
6. Poursuite de la présence de la FFS à la gestion de la Délégation FSE.
7. Participer aux actions initiées par la FSE.
8. Participer à l'Eurospeleo et au Camp Macédoine.
9. Poursuite du travail engagé au sein de la Délégation FSE avec la Commission environnement.
10. Poursuite du travail réalisé au sein de la Délégation UIS, animation du journal et suivi du site web.

Vote du rapport d'orientation 2011 :
Pour : 78 Contre : 0 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte le rapport d'orientation 2011 à l'unanimité.

13. Vote des tarifs des licences fédérales 2012

José Prevôt : « Il était nécessaire pour des équilibres budgétaires de pouvoir augmenter notre indépendance vis-à-vis des ministères en augmentant légèrement les cotisations. Cela n'a pas été fait depuis deux bonnes années. »

R. Legarçon : « Il y a 2 ans, il y a eu une augmentation de 25 %. On a stabilisé pendant un an et là, on augmente de 5 % d'un coup. Je proposerai qu'on augmente un peu moins. Il faut se mettre à la place de tout le monde. »

Fabrice Rozier : « On ne connaît pas encore les tarifs de l'assurance 2012, si elle augmente aussi, il va falloir cumuler avec celle-là. 13,50 € d'augmentation de 2007 à 2012. En sachant que le réalisé est positif cette année. »

J.-P. Holvoet : « Est-ce que tu peux préciser le gain pour la FFS de cette augmentation, en global ? »

J. Prevôt : « Il sera environ de 12000 €. On vous propose des partenaires que vous refusez, alors trouvez-les. Et on ira chercher l'argent. »

É. Lefebvre : « On est dans une logique où on essaie de trouver nos financements propres. Trouver des partenariats, c'est compliqué. On peut trouver des partenariats, augmenter les cotisations, mais sur la durée, ça suivra une évolution sur le coût de la vie. »

L. Tanguille : « On note bien que l'augmentation n'est pas la tendance, si on fait cette proposition, c'est pour conforter nos fonds propres. Il y a plusieurs solutions, augmenter les adhérents. Cette année, le montant de la convention d'objectifs a été très légèrement

augmenté. On travaille les partenariats. »

Annie Legarçon, région D : « Il y a un coût d'inflation, on attend deux ans et on augmente du double, on ne peut pas lisser sur le coût du niveau de la vie et on ne serait pas toutes les années obligés de revenir là-dessus et de polémiquer pour un euro. »

É. Lefebvre : « On propose de passer l'augmentation sur deux années. On vous propose de voter également pour l'année prochaine. On vous proposera à la prochaine Assemblée générale un mécanisme d'évolution des tarifs. »

Vote des tarifs des licences fédérales 2012 :
41 € au lieu de 42 € pour 2012.
42 € pour 2013.
Pour : 76 Contre : 2 Abstention : 0
L'Assemblée générale adopte les tarifs des licences fédérales 2012. (Les nouveaux tarifs pour les années 2012 et 2013 seront joints au procès-verbal de l'Assemblée générale).

14. Budget prévisionnel de l'exercice 2012

J. Prevôt projette des graphes comparatifs et la projection des prévisions.

Les documents en pièce jointe. D. Lasserre : « Vu la qualité de nos résultats, on peut supposer que le tarif n'augmentera pas. On les aura normalement au 31 août. »

Alain Guillon : « Dans le prévisionnel dans les lignes 19 et 20, on a 15K,5 pour le ministère de l'Intérieur, on avait 10 l'année précédente, et à la ligne 34, subvention écologie et développement durable, on a 0. Est-ce que ces subventions sont déjà confirmées ? »

É. Lefebvre : « Les sommes ne sont pas encore versées. Mais les commissions ont pour consigne de ne pas engager l'argent tant qu'elles ne sont pas versées. La subvention de ministère de l'Environnement sera inférieure et les dépenses aussi (environ 15 000 €). »

Jean-Paul Couturier : « Concernant le budget du SSF, il y a des changements importants de valeur, motivés par quoi ? »

É. Lefebvre : « Augmentation conditionnée par le fait que la subvention du ministère de l'Intérieur a été versée, ce qui n'a pas été le cas en 2008. »

Vote du budget prévisionnel de l'exercice 2012 :
Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 1
L'Assemblée générale adopte le budget prévisionnel de l'exercice 2011.

Avis de la Commission financière

Voir le point 10.

15. Questions diverses

Étude des motions

J.-P. Holvoet : « Il y a eu un certain nombre de motions. Il y a une différence entre motions et amendements. Une motion ne se rapporte pas à des questions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. »

1. Motion du CDS 34

Le Comité directeur considère qu'il ne s'agit pas d'une motion. Mais d'une information.

2. Une motion de F. Marchand concernant le titre du Mémento du dirigeant.

Ce n'est pas du ressort de l'Assemblée générale. Elle sera présentée au prochain Comité directeur.

3. Une autre motion de F. Marchand qui est membre d'un des organes disciplinaires de la FFS, et qui compte tenu de son expérience, fait des propositions sur le règlement disciplinaire de la FFS.

Il y a des choses intéressantes dans ses propositions. Cependant, on ne peut pas se permettre de modifier unilatéralement notre règlement sans avoir fait une étude précise en lien avec le ministère. On le fera en cours d'année 2011.

4. Une motion du CDS 38 proposant la création d'un référendum d'initiative spéléo, sur laquelle on souhaite des éclaircissements.

Le Comité directeur n'a pas su discerner la motivation du CDS sachant qu'il existe déjà un certain nombre de possibilités pour saisir les instances de divers problèmes. Un tiers des grands électeurs peut provoquer une Assemblée générale extraordinaire et le Comité directeur peut être à tout moment interrogé par n'importe quel fédéré.

É. Sanson, CDS 38 : « L'idée de cette motion, c'est d'introduire un petit peu de démocratie directe sur des sujets qui pourrait tenir à cœur les spéléos sans avoir à passer par l'ensemble des procédures administratives de grands électeurs. »

Fabrice Rozier : « Je ne vois pas comment on peut faire plus simple que les motions. Je ne vois pas ce qu'on peut faire de plus. »

J.-P. Holvoet : « Un autre point soulevé hier : cette motion est totalement imprécise. Des signataires ? Combien ? Quels sont les critères ? Quels sujets ? Cette motion devrait être retravaillée. Il faut voir aussi le coût financier pour la Fédération d'une telle opération. »

L. Tanguille : « Il y a la question des modalités, mais aussi la question de l'opportunité de la mise en place. L'Assemblée générale doit se prononcer sur l'opportunité. Si l'Assemblée générale décide de le faire, on rediscutera les modalités. »

É. Sanson : « C'est tout à fait précis. C'est voter pour le principe d'un référendum d'initiative spéléo et ensuite, le règlement intérieur fixera les modalités. C'est un outil démocratique de plus, ça n'implique pas qu'il y a un défaut de démocratie. »

Éric Lebfevre : « C'est la négation du rôle du Comité directeur et de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale se réunit tous les ans. On ne peut pas comparer avec l'État et les élections tous les 5 ans. C'est mal venu et sans intérêt particulier. »

É. Madelaine : « Je ressens la réaction d'É. Lefebvre comme se sentant attaqué. Cet outil en parallèle avec l'existant, il faut en discuter. »

Vote de la motion du CDS 38 :
Pour : 32 Contre : 57 Abstention : 9
L'Assemblée générale ne retient pas la motion du CDS 38 proposant un référendum d'initiative spéléo.

5. Motion du CSR F.

La région Midi-Pyrénées demande que l'Assemblée générale se prononce : « Considérant les risques très importants de pollution et d'épuisement des ressources des eaux, les risques évidents d'altération du milieu souterrain y compris du patrimoine archéologique, les dégâts occasionnés au paysage, et parce que l'utilisation de ces « nouvelles » énergies fossiles, grandes productrices de gaz à effet de serre est en contradiction totale avec la volonté nationale et internationale de les réduire de toute urgence, la Fédération française de spéléologie demande expressément l'abrogation des permis accordés pour l'exploration et l'exploitation en France des gaz et huiles de schistes, et demande l'interdiction définitive de tout projet d'exploitation de ces énergies fossiles sur le territoire français quelle que soit la technique employée. »

Fabrice Rozier : « Le Sénat a réautorisé sous prétexte d'expérimentation la fracturation hydraulique. C'est une énergie fossile qui produit des gaz à effet de serre. On va voter l'Agenda 21 qui parle de bilan carbone. La 1ère motion de Midi-Pyrénées concernait l'interdiction de la fracturation hydraulique. Malgré la lettre de la Fédération, malgré la mobilisation, on essaie de passer en force. Problème pour nos partenariats avec nos ministères de tutelle. »

Philippe Brunet : « Ce qui me dérange, c'est l'argument énergie fossile, et là, il y a un grand mélange. Ce n'est pas en disant non à tout qu'on va être entendu. »

Éric Madelaine : « Je comprends l'argument de Philippe. En même temps, un article paru dans Nice matin, il y a 2 mois et signé d'Estrosi disait exactement ce qui est écrit là. Lobbies n'hésitant pas à mentir, en disant que ce sera propre. On ne peut pas accepter ça. »

J.-P. Gruat : « On est complètement dans le juger. On nous impose des règles ou des interdictions pour protéger 3 concrétions dans des cavités et on ne s'opposerait pas à ce qu'il y ait des trous partout avec des polluants troublant les eaux souterraines avec méthodes d'exploitation inconcevables. »

C. Marget : « On a voté ce matin dans les statuts pour intervenir sur n'importe quelle question d'environnement. »

Christophe Tscherter : « Je suis très mal à l'aise, je vais prendre ma casquette Commission environnement. Je pense que c'est une erreur, vous vous trompez de sujet, la FFS doit rester dans son domaine de compétences et d'expertise et rester au-delà de la mêlée. Le débat est hyperpolitisé et pourri. Je suis très méfiant. Si on a envie de s'investir, on le fait à titre individuel. Mais est-ce la place de la FFS de se positionner d'une façon aussi dogmatique ? Réfléchissez à ce que vous allez faire, s'il n'y a pas de problème de tutelle, de subventions. On est où, à la FNE ? »

Robert Durand, Région Q : « Ce n'est pas des nouvelles énergies, je préférerais qu'on mette nouvelles techniques. »

Didier Cailhol : « J'interviens au titre de la Commission scientifique, je partage l'avis de C. Tscherter. Le combat ne doit pas être posé dans ces termes-là. Il y a des atteintes aux karsts, par contre au niveau du combat, c'est de l'engagement citoyen. C'est politisé. On risque de perdre notre crédibilité. Je suis engagé à titre personnel dans ce combat. »

Bernard Tourte : « Je suis déçu. Je vois des scientifiques qui sortent un article cette semaine en disant qu'en Ariège, les tests d'exploitation ne comportent aucun risque pour le sous-sol ariégeois. »

Vote de la motion du CSR F :
Pour : 58 Contre : 26 Abstention : 14
L'Assemblée générale adopte la motion du CSR Midi-Pyrénées sur les gaz et huiles de schistes.

Mathieu Jambert : « Est-ce que la FFS s'engage dans une démarche de communication ? »

5. Motion 11

J.-P. Holvoet : « Le CSR C fait une proposition de nouveau règlement intérieur pour la Commission secours. Le Comité directeur d'hier soir a validé le vote du Règlement intérieur modifié par la commission elle-même. Compte tenu de cette motion, le Comité directeur s'engage à retravailler avec la commission son règlement intérieur, de le revoir avec elle, au regard de la motion. Le règlement intérieur de la commission, c'est du ressort du Comité directeur. Ce n'est pas une motion à discuter ici. Seul le président de la commission doit rendre des comptes au Comité directeur sur le fonction nement de sa commission et sur les actions menées par sa commission. »

Bernard Abdilla : « Le règlement intérieur adopté hier, est un aménagement pour cautionner l'éviction d'Éric Zipper. La motion va dans un sens de plus de collégialité dans le fonctionnement de la commission. »

J.-P. Holvoet : « On ne rejette pas cette motion. Le Comité directeur va travailler en lien avec la commission pour voir ce qui est envisageable, sachant quand même qu'il y a une certaine latitude laissée au président de commission pour organiser sa commission comme il l'entend. On a reproché au Bureau de ne pas intervenir dans cette affaire. »

Bernard Abdilla : « Je souhaite faire partie du groupe de travail. »

L. Tanguille en prend acte.

6. Motion de la ligue d'Alsace, demandant des explications.

Ce point sera exposé lors du compte rendu des commissions.

Concours affiches JNSC

Présentation par Fred Meignin de la démarche du jury et du résultat. On a eu l'idée avec la Commission communication d'organiser un concours d'affiches. Je tenais à remercier Fred Bonacossa qui a relayé l'information sur la liste speleos.fr.
On a reçu 8 projets malgré des délais très courts. Le gagnant est Arnauld Malard de Midi-Pyrénées, qui gagne 200 mètres de corde. L'affiche gagnante était la propriété de la FFS. Les 8 projets d'affiches seront sur le site de la FFS.

Attribution des prix

Isabelle Obstancias indique que le prix Martel-De Joly n'a pas été attribué en 2011 faute de candidat.
Le « prix Hammel » qui récompense des travaux novateurs portant sur la prévention des accidents ou sauvetages spéléologiques a un lauréat. Un seul dossier a été présenté, mais ce n'est pas pour ça qu'il a été élu, mais par sa qualité.
Il s'agit de la « ventilation artificielle des cavités » présentée par la Société spéléo archéologique de Caussade par Michel Soulier.
Dominique Beau : « Pour rappel, ce prix Hammel vise à récompenser des travaux dans le domaine de la prévention et des secours. Ce dossier remplit ces deux conditions. La ventilation des cavités sert aussi bien dans les explorations, recherches, que pour des phases de secours. Ces travaux sont très intéressants, c'est une base d'expérience très riche. »
Michel Soulier : « On travaille dans des cavités extrêmement gazées, c'était une nécessité de trouver une solution. Petit à petit, on s'est rendu compte de l'intérêt de cette ventilation pour le CO^2, ce que ça peut apporter pour les secours. Si on veut retirer ou aspirer le CO^2 d'un massif, c'est impossible. Il faut souffler. »
Les prochains prix auront lieu en 2013 pour le cinquantenaire de la fédération de spéléologie.

16. Clôture de l'Assemblée générale ordinaire

L. Tanguille : « Une information importante. Nous avions prévu de faire le congrès 2012 à Ollioules. Gilles Colin vient de m'informer que ça ne se fera pas, donc, nous n'avons pas de lieu pour l'Assemblée générale 2012. Il faut une candidature pour l'organisation d'un congrès si possible, ou à défaut d'une Assemblée générale »
Christophe Prevôt propose que la Lorraine organise l'Assemblée générale 2012.
Je déclare close cette Assemblée générale 2011.
La séance se termine à 20 h 10.

Annexes au procès-verbal de l' Assemblée générale :Tarifs fédéraux :

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	**2012**
Licence membre individuel	51,00 €	53,00 €	54,50 €	56,00 €	57,50 €	65,00 €	65,00 €	**68,00 €**
		3,92%	2,83%	2,75%	2,68%	13,04%	0,00%	**4,62%**
Remise tarif famille	25,50 €	26,50 €	27,25 €	28,00 €	28,75 €	32,50 €	32,50 €	**34,00 €**
Remise jeune -22 ans	25,50 €	26,50 €						
Remise jeune -26 ans			27,25 €	28,00 €	28,75 €	32,50 €	32,50 €	**34,00 €**
Remise 1ere adhésion après le 1er juin			27,25 €	28,00 €	28,75 €	32,50 €	32,50 €	**34,00 €**
Affiliation club	70,00 €	72,00 €	73,50 €	75,00 €	77,00 €	78,00 €	80,00 €	**82,00 €**
		2,86%	2,08%	2,04%	2,67%	1,30%	2,56%	**2%**
Les abonnements BBS CD et/ou papier sont suspendu en 2011 et 2012								
Cotisation partenaire privilégié			73,50 €	75,00 €	75,00 €	77,00 €	80,00 €	**82,00 €**
Licence membre club	29,00 €	30,00 €	30,70 €	31,40 €	32,00 €	40,00 €	40,00 €	**41,00 €**
		3,45%	2,33%	2,28%	1,91%	25%	0,00%	**2,50%**
Remise tarif famille	14,50 €	15,00 €	15,35 €	15,70 €	16,00 €	20,00 €	20,00 €	**20,50 €**
Remise jeune -26 ans			15,35 €	15,70 €	16,00 €	20,00 €	20,00 €	**20,50 €**
Remise JNS	14,50 €	15,00 €	15,35 €	15,70 €	16,00 €	20,00 €	20,00 €	**20,50 €**
Remise 1ere adhésion après le 1er juin			15,35 €	15,70 €	16,00 €	20,00 €	20,00 €	**20,50 €**
Abonnement Spelunca	20,00 €	20,50 €	21,00 €	21,50 €	22,00 €	22,50 €	23,00 €	**23,50 €**
		2,50%	2,44%	2,38%	2,33%	2,27%	2,22%	**2,17%**
Remise parrainage	10,00 €	10,25 €	10,50 €	10,75 €	11,00 €	11,25	11,50	**11,75**
Abonnement Karstologia	22,00 €	22,75 €	23,50 €	24,00 €	24,50 €	25,00 €	25,50 €	**26,00 €**
		3,41%	3,30%	2,13%	2,08%	2,04%	2,00%	**1,96%**
Abonnement Karstologia Non Fédéré								**42,00 €**
Frais de port								**8,00 €**
Abonnement Spélunca Non Fédéré								**23,50 €**
Frais de port								8,00 €
Abonnement groupé Spelunca Karsto	36,50 €	38,00 €	39,00 €	40,00 €	41,00 €	42,00 €	43,00 €	44,00 €
		4,11%	2,63%	2,56%	2,50%	2,44%	2,38%	2,33%
Licence temporaire	7,62 €	8,00 €	8,00 €	11,00 €	12,00 €	14,00	18,00 €	20,00 €
		4,99%	0,00%	37,50%	9,09%	17%	28,57%	11,11%

Réunion de Bureau, 21, 22 et 23 janvier 2011 - Lyon (Rhône)

Présents : Jean Pierre Holvoet, Éric Lefebvre, Annick Menier, José Prévôt, Laurence Tanguille, Henri Vaumoron.
Directeur technique national : Éric Alexis
Le bureau a validé le compte rendu de la réunion du 17 et 18 septembre 2010.

Ordre du jour de la réunion

1. *Organisation de la fédération*
2. *Bilan comptable 2010*
3. *Orientations demandées pour le cahier des charges du logiciel de gestion « Coupons d'initiation / Gestion des adhérents »*
4. *Dysfonctionnements sur le serveur*
5. *Actualisation du Rapport d'orientation*
6. *Les agréments de la Fédération*
7. *Point sur la convention d'objectifs*
8. *L'Assemblée Générale de 2011*
   Appel de candidatures et élections à prévoir
   Modifications statutaires
   Groupe de réflexion pour la place des femmes dans la Fédération
   Vote des Grands Electeurs
   Procès-verbal de l'Assemblée générale 2011
   Réalisation du Descendeur et documents pour l'AG
   Gestion de la liste des Grands Electeurs
9. *Fonctionnement et avenir de la commission Spelunca-Librairie*
10. *Les listes Internet et les consultations par voie électronique*
11. *Publications fédérales*
    - *Le Pass fédéral*
    - *Le Mémento du Dirigeant*
    - *Réalisation du calendrier des stages*
    - *La Lettre de l'élu*
    - *Evolution du « Descendeur »*
12. *Point sur l'emploi au Siège*
13. *Point sur les assurances*
14. *Les commissions ou groupes de travail*
    - *La Commission Professionnelle*
    - *La Commission Financière*
    - *La Commission spécialisée de terminologie et néologie*
    - *Groupe de travail sur les cavités artificielles ou anthropiques*
15. *Questions diverses*
    - *Suite de l'action vers les politiques*
    - *Protocole ou convention avec Cuba*
    - *Délégation canyonisme*
    - *Suite à l'opération Spéléo et canyon pour tous*
    - *Charte contre l'homophobie*
    - *« Millau 2013, 50 ans de la FFS et histoire des fédérations nationales d'Europe »*
    - *La relation entre le SNPSC et la définition de la spéléologie*
    - *Recherche de modification du contrat du photocopieur (Jacques Orsola)*
    - *Point sur l'étude de la téléphonie*
    - *Utilisation des chèques emploi associatif sur les stages*
    - *Vente du véhicule de la fédération*
    - *Inspecteur coordonnateur BEES*
    - *L'ANECAT*
    - *Appel de cotisations 2011 - bilan*
    - *Stages de formation des dirigeants fédéraux*
    - *Communications, relations presse et médias. Référents FFS*

1. Organisation de la Fédération

Un certain nombre de points n'a pas été tranché par le dernier comité directeur. Il s'agit de la place dévolue à l'activité canyonisme, la composition du comité directeur, le nombre de membres et la question des pôles.

Sur le premier point, il est proposé, soit de créer un comité national de canyonisme qui serait chargé de la gestion du canyonisme en lien avec l'ensemble des commissions fédérales ou des pôles, soit de créer un pôle canyonisme.

Il est rappelé que le canyon a aujourd'hui sa place au sein de la Fédération même si l'affichage reste insuffisant. La dynanique actuelle ne doit pas être cassée en relançant un débat qui pourrait conduire à opposer les deux activités. Néanmoins, il appartiendra au comité directeur de se prononcer sur l'organisation de la Fédération afin que le canyonisme apparaisse d'une façon ou d'une autre et pas uniquement dans le pôle enseignement.

Le bureau n'est pas tombé d'accord sur une proposition unique. En conséquence, plusieurs hypothèses seront soumises au comité directeur.

Concernant les pôles, il convient de rappeler qu'il est plus important de savoir quels objectifs chacun d'eux doit atteindre plutôt que de définir avec précision quelles commissions les composent. Un travail de définition des orientations de chaque pôle est à réaliser d'ici le prochain comité directeur, à l'image du pôle développement centré sur les jeunes et les familles.

2. Bilan comptable 2010

Le bilan de l'exercice 2010 permet d'envisager un excédent.

Il est important de présenter le budget prévisionnel de l'exercice 2011 des commissions par pôle.

3. Orientations demandées pour le cahier des charges du logiciel de gestion « Coupons d'initiation / Gestion des adhérents »

L. Mangel et J. Pouyé ont bien avancé sur la mise au point du cahier des charges en vue de faire une consultation de prestataires pour la mise en place d'un nouveau logiciel. Toutefois, compte tenu de la faiblesse des moyens financiers disponible, il convient de s'interroger sur une réalisation par phase. Par ailleurs l'outil devrait premettre d'intégrer d'autres besoins : information de la fédération, gestion des adhésions et des abonnements.

Il faut lister les applications existantes à partir de Raysoft et celles qui ont été développées par L. Mangel. É. Alexis voire avec J. Pouyé et L. Mangel.

Il faut une architecture suffisamment dimensionnée s'appuyant sur des outils du marché et demander au prestataire un niveau de documentation très développé.

Dans cette recherche de logiciel, pour les coupons, il est souhaité de mettre fin au « prévendu ». Il faut privilégier le paiement par carte bancaire et (ou) le prélèvement bancaire à condition que toutes les ventes proposées par la Fédération, soient faites par ce moyen. De même, il faut prévoir le remboursement des coupons d'initiation en cours.

Calendrier de réalisation :

- Remise en forme du cahier des charges la première semaine de février,
- Consultation des sociétés de services : 1 mois,
- Analyse et négociation des offres : 2 mois,
- Mise au point de la commande définitive : 15 jours,
- Développement des outils : 1 mois,
- Mise en place dans notre système : 1 mois,
- Mise en place fonctionnelle, le 1er octobre 2011.

Le cahier des charges sera diffusé au Comité directeur par É. Lefebvre après sa validation technique.

L. Mangel et J. Pouyé vont rencontrer l'informaticien de la FFME, afin d'analyser leur produit et d'évaluer sa transposition éventuelle à la FFS.

4. Dysfonctionnements sur le serveur

Afin de résoudre les pertes de messages des détenteurs d'adresses gérées par Orange, le bureau donne son accord pour la mise en place d'un serveur dédié.

Pour son administration, L. Mangel a la charge d'animer un réseau de bénévoles pour minimiser le coût de gestion. La prise en charge par une société de service est mise en attente. Sous réserve des disponibilités de chacun, François De Félix et Vincent Boilloux s'associent avec L. Mangel pour gérer la mise en place du serveur dédié.

La mise en place des listes actuelles devrait être effective à partir du 8 février. Le basculement entre l'hébergement mutualisé actuel et le serveur dédié va s'étaler sur plusieurs semaines. Afin de ne pas perdre de message pour tous ceux qui ont des adresses en « ffspeleo.fr », les mailing-lists FFS seront « probablement » hébergés sous le nom de domaine « speleos.fr » ou alors « listes.ffspeleo.fr ».

5. Actualisation du rapport d'orientation

Il faut intégrer les modifications votées en Assemblée générale notamment concernant le groupe de travail sur la place des femmes au sein de la Fédération. Pour les EDS, il n'est pas nécessaire de modifier le Rapport d'Orientation. Il faut juste une modification du règlement intérieur des EDS, ce qui a été fait par F. Rozier.

6. Les agréments de la Fédération

La Fédération a une délégation, des agréments et des conventions qui lui sont accordés par les ministères, mais il est difficile d'en retrouver l'authentification ou du moins la trace écrite dans les archives fédérales.

Nous n'avons plus l'agrément de jeunesse et d'éducation populaire, celui-ci aurait dû être renouvelé dans les deux ans qui ont suivi la publication du décret n°2002-571 du 22.04.2002. En principe, cet agrément permet d'obtenir un accès au financement par le FONJEP (Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire).

Le bureau donne son accord pour établir un dossier de demande d'agrément de jeunesse et d'éducation populaire et rechercher la possibilité d'utiliser les financements du FONJEP.

H. Vaumoron avec l'aide d'É. Alexis prépare le dossier et étudie les possibilités des financements.

7. Point sur la convention d'objectifs

Il ne devrait pas apparaître de fonds dédiés dans l'exercice de l'année 2010.

Toutefois, on note une insuffisance dans les propositions de formation. Il y a eu des annulations pour les stages : Instructeur canyon, Stage Plongée souterraine spécialisation « mélanges », Stage photo et Stage infirmier. Il y a eu une mauvaise évaluation des budgets par les commissions.

Cette constatation nécessite de revoir le modèle de réalisation des budgets pour l'exercice 2011.

Pour la Convention d'Objectifs de l'année 2011, il faut commencer à repérer les actions à y inscrire d'ici la réunion du comité directeur de mars et sortir une première version chiffrée.

Il est nécessaire de travailler efficacement avec le comité directeur et de responsabiliser les différents acteurs de la Conventiond'objectifs.

8. L'Assemblée générale de 2011

Élections à prévoir

Trois postes sont vacants au sein du comité directeur, certains de ces postes n'ont pas eu de candidats suite à notre Assemblée générale de 2010. Il faut effectuer un appel de candidatures et prévoir les élections au cours de notre prochaine Assemblée générale.

L'appel de candidatures sera publié dans le prochain Spelunca à paraître fin mars. Il sera transmis par La Lettre de l'Elu électronique.

Modifications statutaires et RI

Suite au travail du groupe « Organisation de la Fédération », il faut modifier nos statuts et RI pour les proposer à la prochaine réunion du Comité directeur de mars.

H. Vaumoron prépare le dossier avec la commission Statuts & RI et J.-P. Holvoet.

Groupe de réflexion sur la place des femmes dans la Fédération

H. Vaumoron prend contact avec B. Boutin pour la présentation au prochain Comité directeur du travail réalisé. É. Alexis mobilise M. Meyssonnier pour formaliser ce travail.

Validation du procès verbal de l'Assemblée générale

Pour effectuer la validation du procès verbal de l'Assemblée générale ou d'autres votes, il convient de modifier les modalités de vote par internet des Grands Electeurs ou du comité directeur. Un logiciel a été créé par O. Guérard et suivi par J. Pouyé, comprenant un outil de vote en ligne, protégé, donc confidentiel. Il faut maintenir le principe d'un vote électronique mais ne pas le lancer pendant les congés d'été. La difficulté sera de trouver une période suffisamment longue pour assurer la consultation tout en respectant les délais de parution dans le numéro de Spelunca de septembre.

Cette consultation par voie électronique impose une modification de l'article 7 du règlement intérieur de la Fédération. Cette modification est à proposer au comité directeur. Il faudra, ensuite, qu'elle soit validée par l'Assemblée générale de cette année.

Réalisation du descendeur n°27 et des documents pour les Grands électeurs

Le Descendeur n°27 complet sera accessible sur le site internet fédéral début de la deuxième semaine d'avril.

Les documents papiers transmis aux grands électeurs comprendront :

La convocation de l'Assemblée générale extraordinaire :
- Convocation
- Ordre du jour
- Les dossiers soumis au vote

La convocation de l'Assemblée générale Ordinaire :
- Convocation
- Ordre du jour
- Les dossiers soumis au vote dont les tarifs d'adhésions et des publications

Planning de réalisation du Descendeur :
- J. Pouyé termine la récolte des rapports des commissions pour le 20 février, en même temps le groupe de lecture finalise les documents pour leur mise en page
- L. Mangel réalise la maquette de la mise en page pour le 4 mars
- Pour tous les articles inclus dans le Descendeur, validation par H. Vaumoron avec le groupe de relecture jusqu'au 18 mars
- Présentation de la maquette au Comité directeur de mars
- La mise en forme définitive est prévue pour la fin de la première semaine d'avril
- L'impression se réalise dans les deux semaines suivantes
- La mise en ligne sur le site fédéral sera réalisée dans la dernière semaine d'avril

Cela impose que H. Vaumoron donne avant le 20 février à peu près le volume du Rapport d'orientation, le Rapport moral, le Rapport financier et les documents soumis à l'Assemblée générale.

Gestion de la liste des Grands électeurs

H. Vaumoron envoie aux CDS et aux CSR un rappel pour qu'ils transmettent avant le 1er mai, le cas échéant, les modifications de leurs dirigeants et la liste à jour des grands électeurs pour que nous ayons à l'Assemblée générale une liste exacte des représentants des CDS et CSR.

É. Alexis fait le point avec les salariés pour répartir le travail de mise à jour des coordonnées dans les différentes listes fédérales.

Préparation logistique de l'assemblée générale

Prix Hammel /De Joly : H. Vaumoron demande à I. Obstancias d'organiser le jury et de prévoir l'appel à dossier pour les prix par les listes de communications fédérales.

Pour les rapports des commissions, professionnelle et Spelunca/Librairie, H. Vaumoron prend contact avec E. Tessanne et N. Jonard. S'il n'est pas possible d'obtenir des informations sur l'exercice de l'année, il rédigera quelques lignes avec les éléments connus.

Il faut prévoir les invitations pour les fédérations partenaires et nos administrations institutionnelles.

9. Fonctionnement et avenir de la Commission Spelunca/Librairie :

Il faut lancer un appel à candidatures en précisant les attentes sur la politique d'achat, la présence sur les congrès, la mise à jour du site internet, la vente par correspondance et le travail en partenariat avec le trésorier fédéral.

En attendant l'élection d'un nouveau ou nouvelle président(e) de la commission :
- La gestion des commandes est effectuée par le comptable sous contrôle du trésorier, pour optimiser les coûts.
- La saisie des nouveaux ouvrages sur le site est réalisée par les salariés du siège.

En cas de demandes de présence de la commission sur les manifestations, la préparation sera effectuée par le comptable. La fourniture du matériel sera assurée, soit par les organisateurs directement, soit par un transporteur, soit par le service d'un bénévole. Il faudra identifier la personne responsable de la gestion et de la livraison du stock, et prévoir un mode opératoire sur clé USB pour le suivi financier. Ce mode opératoire est à mettre au point entre G. Mercier et É. Lefebvre.

10. Les listes internet et les consultations par voie électronique

Les CTF demandent s'ils peuvent recevoir les messages venant de la liste GE/CSR/CDS. Un accord de principe est donné sous réserve que le comité directeur approuve cette demande. Au préalable, il faut demander l'accord aux présidents des CDS, employeurs.

Création du logiciel de consultation des grands électeurs :

O. Guérard doit finir de le développer, une proposition finale sera fournie pour la 1ère semaine de février. Un essai sera effectué sur la liste du comité directeur pour valider son fonctionnement et sa mise en place.

Bilan des listes :

Il sera effectué après la mise en place du serveur dédié.

11. Publications fédérales

Le Pass fédéral :

Une négociation est en cours entre D. Lasserre, le courtier « Gras Savoye » et l'assureur AXA pour obtenir un financement pour ce document, A. Menier a contacté différents partenaires.

Les coûts des publicités proposés sont les suivants :
1/ pour la 4ème de couverture, 1 800 € HT
2/ pour la 2ème de couverture, 1 300 € HT
3/ pour la 3ème de couverture, 1 300 € HT
4/ pour une demi-page, 700 € HT
5/ pour un quart de page, 400 € HT

Ce barème doit être revu et étoffé en intégrant le nombre de tirages et les supports de communications. Des discussions sont en cours pour une mise au point définitive du financement en février. Dès que la maquette et l'appel d'offre sont terminés, il faudra choisir l'imprimeur.

Le Mémento du dirigeant :

Le Bureau maintient la demande d'existence du Mémento du dirigeant sous forme électronique et papier. Ce point est à confirmer par le comité directeur. H. Vaumoron signale que le groupe de travail sur la mise à jour ne peut pas fonctionner dans les conditions actuelles.

H. Vaumoron recherche un stagiaire en droit public pour une partie du travail de mise à jour du document.

Réalisation du calendrier des stages

Le bilan est positif. Le bureau propose au comité directeur de poursuivre cette méthode pour l'édition 2011/2012.

La lettre de l'élu :

Sa sortie est prévue dans les prochaines semaines. Il faudra y intégrer l'appel de candidatures pour les membres du comité directeur et les postes de présidence des commissions.

Évolution du descendeur

Se reporter au point 8, ci-dessus.

12. Point sur l'emploi au siège

La revalorisation salariale pour l'exercice 2011 :

Au 1er janvier 2010, le SMIC était de 1 294 €, au 1er janvier 2011, il est de 1 347 €, soit une augmentation de 1,28 %. Compte tenu du fait qu'il n'y a pas eu d'augmentation pour l'année 2010, le bureau décide d'une augmentation de 1,5% pour l'année 2011.

Un salarié souhaiterait mettre un terme à son contrat de travail assez rapidement. Pour remplacer ce salarié, il sera proposé un CDI avec une période d'essai. Le recrutement se fera en direct par la fédération. En parallèle, il serait intéressant de vérifier les possibilités d'aide financière par l'intermédiaire du FONJEP.

Pour le contrat de J. Pouyé, il est décidé de proposer un CDD de 6 mois avec la possibilité de le renouveler deux fois. Le temps horaire est maintenu à 30 heures et les congés sont à prendre.

13. Point sur les assurances

A la demande du président de la commission assurance et du trésorier, un tour d'horizon sur les assurances sera présenté à la prochaine réunion du comité directeur.

H. Vaumoron prépare un message aux clubs sur les dates d'échéance du contrat et la prise d'effet de l'assurance.

14. Les commissions ou groupes de travail

Il est nécessaire d'actualiser les rôles et les règlements intérieurs des commissions édités dans le Mémento du dirigeant. Ce point est suspendu à la décision qui sera prise par le comité directeur sur l'évolution des commissions au sein du projet des pôles.

Points a faire

La commission professionnelle
Un appel à candidature sera effectué pour remplacer E. Tessanne qui a démissionné.

La commission financière
Les tâches des commissions et des délégations sont définies dans le Mémento du dirigeant au chapitre C.I et pour la commission financière elles sont définies page.C.I.3.

Au cours de sa réunion d'octobre, le Comité directeur a voté les modifications de ses tâches en tenant compte des nouveaux outils statistiques permettant d'effectuer une analyse financière. Ses missions sont complétées dans le règlement financier à l'article 4 Les organes de contrôle et de conseil, article.4.3 (Voir Mémento du dirigeant page.A.VI.2).

Mais cette commission n'a pas de règlement intérieur qui permettrait de définir sa gestion et son fonctionnement.

Commission spécialisée de terminologie et de néologie
En juin 2010, le ministère des sports a demandé suite à la création de la Commission spécialisée de terminologie et de néologie de désigner une personne pour y siéger.

La mission de cette commission est :
- d'établir les cas dans lesquels il est souhaitable de compléter le vocabulaire français,
- de proposer des termes et expressions, accompagnés de leur définition,
- de concourir à la diffusion auprès des usagers des expressions et définitions retenues, publiées au Journal officiel.

Cette commission doit pouvoir s'appuyer sur un expert désigné par le président de chaque fédération délégataire. L'ensemble de ces experts, formant le réseau des correspondants officiels de la commission, a accès à nos différents travaux.

Suite à cette demande, C. Prévot a été nommé pour représenter la spéléologie et C. Viala comme suppléant, celui-ci ne souhaitant pas être le représentant en titre.

Groupe de travail sur les cavités artificielles ou anthropiques
F. Marchand souhaite avoir une lettre de mission définissant les limites de l'action et officialisant le travail qui sera réalisé par l'équipe. La demande va être soumise à l'avis du comité directeur.

Reglement des commissions
Suite aux événements internes de la commission SSF, le Bureau demande à H. Vaumoron de prendre contact avec la DN de la commission pour anticiper la modification du RI de la commission.

15. Questions diverses

Suite de l'action vers les politiques

Suite à la Conférence des présidents de régions des 4 et 5 décembre 2010 à Mèze (34), H. Vaumoron reprendra la proposition de courrier qui est en annexe du compte rendu pour le diffuser à tous les CDS et CSR.

Protocole ou convention avec cuba

Le Bureau demande à la DN de la CREI de soumettre le projet pour validation au comité directeur de mars.

Délégation canyonisme

Le Bureau en accord avec la DN Canyon proposera au Comité directeur de s'engager dans une stratégie aboutissant à l'obtention de la délégation pour le canyonisme.

Suite à l'opération Spéléo et canyon pour tous

Le compte rendu des journées de Saint Bauzille sera intégré au Descendeur. Les actes des tables rondes du congrès de Sault figureront dans le prochain Spelunca.

Un groupe de travail s'est constitué pour définir les suites à donner et notamment travailler sur des référentiels de stage permettant à des cadres d'intervenir auprès de personnes handicapées.

Charte contre l'homophobie

H.Vaumoron prépare le courrier d'accompagnement pour la demande de modification de la charte et il sera envoyé au CNOSF.

« Millau 2013, 50 ans de la FFS et histoire des fédérations nationales d'europe »

Le Bureau sollicite la commission communication pour préparer le cinquantenaire de la FFS, notamment la préparation d'une exposition. Il faut anticiper sur le budget pour évaluer les besoins dès l'exercice 2011.

Pour le projet de la Grande tyrolienne, le bureau réaffirme que ce projet doit être soumis en priorité au partenaire officiel de la fédération qui est la société BEAL. Ce n'est qu'en cas d'une réponse négative que d'autres partenaires pourront être sollicités.

La relation avec le SNPSC

Une réunion est fixée le 18 février pour discuter des différents problèmes nationaux.

Recherche de modification du contrat du photocopieur

Il n'y a pas de nouvelle concernant cette démarche. Point sur l'étude de la téléphonie.

Le téléphone sur IP est en cours d'expérimentation pour une période de deux mois. Si les conditions techniques à respecter ne s'avèrent pas trop contraignantes, une information sera adressée à l'ensemble des responsables fédéraux. J. Pouyé compose le texte explicatif et L. Mangel l'envoie aux Régions, aux CDS, aux commissions, aux délégations et au Comité directeur.

Utilisations des chèques emploi associatif sur les stages

Les chéques « Emploi associatif » ont été utilisés sur un stage et pour payer la vacation de M. Rouchon. Leur emploi se révèle positif et surtout pratique pour les gestionnaires de stages. Cette possibilité de règlement des emplois occasionnels est intégrée dans tous les dossiers de demande d'agrément ou d'organisation des stages.

Vente du véhicule de la Fédération (Jumpy)

R. Legarçon avait proposé d'acheter le véhicule utilisé par la commission Spelunca/ Librairie, dans le cas où il n'y avait pas d'acheteur. Le centre Pierre Valdo, association caritative de renom sur Lyon, a fait une offre d'achat de 300 €. Le trésorier a validé cette offre.

Inspecteur coordonnateur BEES

Mr. X. Thuries a été nommé à ce poste. Il tiendra une première réunion le 25 février 2011.

L'ANECAT

Cette année, le stage de guide a été annulé. En 2009, É. Alexis y avait représenté la Fédération.
Le bureau relance É. Alexis pour l'étude sur la réglementation liée à la participation des scolaires à nos activités, quelque que soient leurs formes : initiation, parcours pédagogique, chemins karstiques etc...

Appel de cotisation 2011

A la mi-janvier, les inscriptions réalisées sont plus importantes soit 150 licences en plus qu'à la même date en 2010.

Pour l'organisation du siège, il n'y a pas de changement fondamental par rapport à la dématérialisation du dossier. Un nouveau message a été envoyé vers les clubs, le 21 janvier pour préciser le mode de saisie et de validation. Il est trop tôt pour faire un bilan.

Pour la prochaine saison, il faut que les documents soient prêts au plus tard, le 15 septembre.

Stages de formation des dirigeants fédéraux

Le stage de novembre a été annulé faute d'un nombre suffisant de participants.

Le contenu du stage doit être réétudié, peut-être à la demande, ce qui impose de questionner l'ensemble de nos organes déconcentrés.

É. Alexis émet l'idée de s'appuyer sur les CTF (Conseillers techniques fédéraux) pour engager des actions de formations en direction des clubs. Ce qui permettrait de répondre à des demandes spécifiques et locales.

Il faut voir si l'offre de stage peut être revue et traitée, pour partie, avec l'offre proposée par les CDOS. Cela permettrait d'allèger les demandes spécifiques à nos activités.

Il faut peut être s'appuyer sur les réunions grandes régions pour apporter des formations à la demande pour des petits nombres. Donc, effectuer un questionnement en parallèle et prévoir un temps d'intervention.

Communications, relations « presse » et « medias ». référents FFS

H. Vaumoron reçoit parfois des appels de journalistes pour des articles de presse, comme d'autres responsables fédéraux. Il a transmis ces contacts au secrétariat pour établir un bloc note, ou un listing ou un répertoire des coordonnées des journalistes, ce répertoire devant s'étoffer dans le temps. Suite à l'accident à la Dragonnière de Gaud, les contacts médiatiques ont été nombreux.

Quelque soit les conditions existantes, il faut une liste de contacts et elle doit être mise à jour en permanence. C'est une gestion qui doit être effectuée par la commission communication. Tant que nous n'aurons pas de contacts personnalisés avec les médias, nous perdrons les moyens d'informer le grand public avec rapidité et en direct.

A. Menier sera intégrée à la commission communication.

Opération OSEE

L'opération est terminée depuis le 8 janvier, le déséquipement doit être achevé fin janvier. Il est nécessaire de réaliser un important travail de nettoyage, de remise en état et d'inventaire du matériel. Ensuite, il faudra mettre en place la gestion du matériel à conserver, choisir un lieu de stockage et sa future utilisation.

La remise en état du lieu nécessite des travaux de terrassement et de nivellement. Le lieu des travaux se situe à la perte dite du « Pommier » ou aven dit du « Puits de Ronze » sur la propriété de Monsieur Marron, Maire de Labastide-de-Virac.

Le Bureau donne son accord pour déroger au règlement financier de la Fédération afin d'autoriser la commission à engager les dépenses affectées à la réfection du site d'accès à la cavité.

Le bilan financier définitif sera présenté au Comité directeur pour l'affectation des sommes restantes.

Un article est en cours pour présenter le bilan de l'opération. Il sera publié dans le prochain Spelunca.

A. Menier informe le Bureau de la mise en place par la commission SSF d'une communication interne par SMS.

Désignation du délégue au musée et objets historiques

A. Menier relance L. Tanguille pour désigner un délégué.

Réunion du Comité directeur – 19 et 20 mars 2011 - Lyon (Rhône)

Ordre du jour de la réunion

1. **Approbation du compte rendu de la réunion précédente**
2. **Points de validation des votes par internet**
3. **Vote du projet du rapport moral de l'année 2010**
4. **Vote du rapport d'orientation 2011**
5. **Vote du tarif des licences et abonnements 2012**
6. **Bilan provisoire de l'exercice 2010**
7. **Plan d'action CCI : financement**
8. **Rapport d'orientation du canyonisme**
9. **Publication d'un Spelunca mémoires des actes des États généraux du canyonisme**
10. **Opération OSÉE**
11. **Étude et présentation du logo fédéral**
12. **Conférence des présidents de régions à Mèze**
13. **Points EDS, Label jeunes, Parcours jeunes**
14. **CTN Remplacement M. Meyssonnier**
15. **Rapports d'activités des commissions**
16. **Le BAAC, évolution et gestion**
17. **Présentation et vote du budget prévisionnel pour l'année 2011**
18. **Présentation et vote des nouveaux statuts et R.I fédéraux**
19. **Vote de l'ordre du jour de l'assemblée générale 2011**
20. **Vote des modifications du règlement antidopage**
21. **Candidatures dans les deux ordres nationaux (légion d'honneur et du mérite)**
22. **Propositions de candidatures pour les promotions et distinctions**
23. **Prix F. Hammel et prix Martel-De Joly**
24. **Groupe d'étude pour la pratique féminine**
25. **Etape 5 de l'agenda 21 « construction du programme d'actions » phase 1 « identification, organisation et hiérarchisation des actions »**
26. **Le Descendeur**
27. **Dossier assurance : point et informations**
28. **Élection des présidents de commissions**
29. **Gestion des stocks des publications invendues**
30. **Questions diverses**

Le samedi 19 mars :

Membres présents : Jean-Jacques Bondoux, Gilles Colin, Jean-Pierre Holvoet, Yves Kaneko, Philippe Kerneis, Éric Lefebvre, Frédéric Meignin, Annick Menier, Delphine Molas, Isabelle Obstancias, José Prevôt, , Laurence Tanguille, Henri Vaumoron, Olivier Vidal.

Procurations : De Bernard Lips à Olivier Vidal, de Jean-PierreMouriès à Frédéric Meignin, de Jacques Orsola à Éric Lefebvre, de Jacques Romestan à Isabelle Obstancias.

Absents excusés : Yves Besset, Christian Dodelin, Bernard Lips, Frédéric Martin, Jean-Pierre Mouriès, Pierre Mouriaux, David Parrot.

Membres présents et représentés : 18

Autres participants : Éric Alexis (DTN), Dominique Beau, Philippe Bence, Vincent Biot, Jean-Pierre Buch, Didier Cailhol, Michel Decobert, Dominique Lasserre, Claude Mouret, Christophe Prévôt, Paul Redon, Fabrice Rozier.

Le dimanche 20 mars

Présents : Jean-Jacques Bondoux, Gilles Colin, Jean-Pierre Holvoet, Yves Kaneko, Philippe Kerneis, Éric Lefebvre, Frédéric Meignin, Annick Menier, Delphine Molas, Isabelle Obstancias, José Prévôt, Laurence Tanguille, Henri Vaumoron, Olivier Vidal.

Procurations : de Bernard Lips à Olivier Vidal, d'Annick Menier à Gilles Colin (à partir de 16 h), Jean-Pierre Holvoet à Laurence Tanguille (à partir de 17 h 10), de Jean-Pierre Mouriès à Frédéric Meignin, de Jacques Orsola à Éric Lefebvre, de Jacques Romestan à Isabelle Obstancias, d'Henri Vaumoron à Laurence Tanguille (à partir de 17h20) de José Prévôt à Jean-Pierre Holvoet (à partir de 16 h).

Membres présents et représentés : 18

Absents excusés : Yves Besset, Didier Cailhol, Michel Decobert, Christian Dodelin, Bernard Lips, Frédéric Martin, Jean-Pierre Mouriès, Pierre Mouriaux, David Parrot, Christophe Tscherter.

Autres Participants : Éric Alexis (DTN), Dominique Beau, Philippe Bence, Vincent Biot, Marc Boureau, Jean-Pierre Buch, Dominique Lasserre, Michel Luquet, Claude Mouret, Christophe Prévôt, Paul Redon, Fabrice Rozier.

Ce compte rendu est provisoire. Il sera validé lors de la prochaine réunion.

Le cas échéant, les modifications ou les remarques figureront dans le compte rendu de la réunion suivante.

Le samedi, la réunion débute à 9 h 30, le quorum étant atteint.

L. Tanguille annonce que la secrétaire de la Fédération, assistera à la réunion du Comité directeur et assurera la prise de notes.

C. Prévôt sera le scrutateur.

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu de la réunion de Comité directeur des 16 et 17 octobre 2010 a été publié dans Spelunca n° 120.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2

Le compte rendu a été adopté tel qu'il est paru dans Spelunca n° 120.

2. Points de validation des votes par internet

• Convention GAP/FFS

Durant les deux premières semaines du mois de décembre 2010, le Comité directeur a été consulté par voie électronique pour approuver la convention. Celle-ci a été approuvée par 10 voix pour.

La validation du vote de la convention GAP est proposée.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité directeur adopte la convention GAP/FFS à l'unanimité.

Arrivée de Frédéric Meignin. Le nombre de votants passe à 13.

• Convention pour une mission d'assistance et de conseil

À la demande de notre délégué juridique, Y. Besset qui souhaite être assisté dans les recherches que nous lui demandons, une convention doit être passée avec Maître Martine Cantaloup. Une consultation par voie électro nique a été lancée à compter du 28 février qui n'a obtenu que l'approbation de quatre membres du Comité directeur.

L. Tanguille précise qu'il s'agit seulement d'un accord de principe, les termes du contrat pourront garantir qu'on puisse sortir de la convention. Il ne faut pas retomber dans le cas de figure de la convention avec Maître Darolles.

É. Lefebvre ajoute que le budget 2010 de la délégation n'a pas été consommé, Y. Besset pouvait donc consulter un avocat.

A. Menier trouve le suivi avec un avocat avantageux : il connaît la Fédération, et peut répondre plus rapidement à des questions ponctu elles. Les conseils juridiques par relations ne peuvent être que temporaires.

J. Prévôt estime que d'autres personnes en auront besoin, et pas seulement le délégué juridique de la Fédération.

D. Beau ajoute qu'on peut être confronté à des points juridiques nécessitant des conseils urgents. Il est proposé l'accord de principe concernant la convention d'assistance :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2
Le Comité directeur donne un accord de principe pour la signature de la convention d'assistance.

3. Vote du projet du rapport moral de l'année 2010

H. Vaumoron rappelle que B. Lips a envoyé par courrier les modifications à prendre en compte pour le point 3 concernant le BAAC.

F. Rozier précise que de nouvelles EDSC ont été créées dans l'Hérault et en Dordo-

gne. Il regrette que tout le travail effectué sur le « Parcours jeunes » ne figure pas dans le rapport moral. H. Vaumoron lui propose d'en réaliser un résumé qui sera intégré dans le rapport.

J.-P. Holvoet fait remarquer que rien n'est évoqué au sujet de l'Agenda 21.

Il faut préciser que l'étape 4 a été réalisée.

C. Tscherter doute du bien-fondé de la mention d'impact sur l'environnement au point 5. Il souhaite que soit mentionnée la signature de la convention Grenelle.

D. Molas souhaite voir rajouter dans le Point 4 la signature des chartes relatives à la prévention des violences sexuelles et contre l'homophobie dans le sport.

D. Molas interroge C. Mouret sur la ligne éditoriale des revues.

L. Tanguille mentionne les résultats de l'enquête sur les lecteurs de notre revue Spelunca et les actions 2011.

C. Mouret doit les lister et les envoyer au Comité directeur.

Le vote du rapport moral 2010, avec les modifications suivantes, est proposé :

- Objectif 2 : EDSC Dordogne et Hérault, parcours jeunes.

- Objectif 3 : rajouter que la FFS assure le secrétariat général de la CCI.

- Objectif 3 : repréciser le BAAC.

- Objectif 4 : réalisation de l'étape 4 de l'Agenda 21.

- Objectif 4 : rajouter les chartes signées.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1
Le Comité directeur adopte le rapport moral, avec les modifications proposées.

4. Vote du rapport d'orientation 2011

Ligne 16 - Ajout de : Avec le « Parcours jeunes », la commission Jeunes et les EDSC.

Objectifs pour l'année 2011 :

• 2 camps/stages nationaux.
• 3 camps/stages internationaux.
• 1 rassemblement national.
• Relance du Label jeunes.

Ligne 19 - Ajout de :

• Continuité des études sur les lecteurs.
• Continuité des actions entreprises.
• Appliquer les préconisations du groupe de réflexion sur les publications fédérales.

Ligne 27 - Ajout de : Un groupe de travail réfléchira à une évolution du BAAC avec deux buts :

- lister les informations utiles et pertinentes pour pérenniser leurs collectes,
- simplifier le formulaire à remplir et réfléchir à des outils à transmettre aux clubs pour faciliter la collecte de données en cours d'année.

Ligne 30 - Ajout de : Signature de la charte contre l'homophobie dans le sport (ministère des Sports et CNOSF).

Ligne 38 - Ajout de : Signature de la convention d'engagement « Grenelle » entre la FFS et le MEDDTL.

Ligne 40 - Ajout de : À la fin de la phrase « Création d'une affiche commune » avec l'ANECAT.

5. Vote du tarif des licences et abonnements 2012

P. Kerneis relève une coquille dans le tarif de membre individuel (68,25 €). Le tarif passe à 68 €.

D. Molas s'interroge sur l'absence du BBS dans le tarif. J. Prévôt explique cette absence par le fait que le BBS a pris beaucoup de retard dans sa parution.

C. Prévôt précise que la réalisation pour le prochain numéro (2007) est en cours, les analyses sont déjà rédigées.

D. Molas regrette cette nouvelle hausse des coupons d'initiation, de l'ordre de 13 %, et trouve que les coupons d'initiation 3 jours sont particulièrement visés par cette hausse.

J. Prévôt explique que cette augmentation a été décidée pour payer la part du courtier « Gras Savoye » sans augmenter pour autant l'assurance des fédérés.

É. Lefebvre ajoute que les dépenses au niveau des assurances ont beaucoup augmenté car de nouvelles garanties ont été souscrites.

F. Rozier craint cette augmentation sur cet outil de promotion de la spéléologie que sont les coupons.

P. Kerneis rappelle que les statistiques non financières ont révélé une baisse de 4 % de l'utilisation des coupons d'initiation et craint que cette nouvelle hausse amplifie le phénomène.

I. Obstancias suggère une augmentation corrélée au coût de gestion.

É. Lefebvre évoque la possibilité de geler les augmentations en 2012.

Les tarifs des coupons d'initiation comme suit :
- 31 € pour les carnets de coupons 3 jours,
- 92,50 € pour les carnets de coupons 1 jour,
- 75 € pour l'initiation de masse,
sont présentés au vote.

Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 2
Le Comité directeur adopte les tarifs temporaires.

31 € pour les carnets de coupons 3 jours, 92,50 € pour les carnets de coupons 1 jour, 75 € pour l'initiation de masse.

Les autres tarifs fédéraux sont adoptés par 16 voix pour (unanimité) dont le tarif d'abonnement à Karstologia pour les non licenciés (42 €) et le tarif au numéro (21 € + 8 € de frais de port).

6. Bilan provisoire de l'exercice 2010

É. Lefebvre annonce :
- qu'il n'y aura pas de fonds dédiés,
- que les recettes des cotisations ont été surestimées de 30 000 €,
- que 15 000 € vont être revalorisés sur l'évaluation des stocks,
- que 30 000 € ont été économisés sur le fonctionnement.

Cette année, nous allons pouvoir reconstituer nos fonds propres.

D. Molas souhaite connaître le résultat de l'opération OSÉE sur les comptes.

É. Lefebvre répond qu'il n'y a pas de conséquence dans les comptes.

Il précise que l'impact réel sur le budget est de 50 000 € sur l'année.

A. Menier fait remarquer qu'il est regrettable que certaines actions (stages EFS) n'aient pas eu lieu.

É. Alexis précise que ce ne sont pas des actions inscrites à la convention d'objectifs qui ont été annulées.

7. Plan d'action CCI : financement

J.-P. Holvoet, secrétaire général de la Commission interfédérale canyon, prend la parole.

Le plan d'action CCI se compose de 5 cibles :

Cible 1 : Créer les outils du diagnostic

P. Redon souhaite savoir si l'étude d'impact est faite sur un ou plusieurs sites. Dans l'immédiat, il s'agit d'élaborer un protocole d'étude et d'analyser les études d'impact existantes à partir de ce protocole.

Cible 2 : Sécurité des pratiques et prévention.

Une plaquette de prévention est à renouveler (coût : 6 000 €).

Un outil d'aide à la décision est en projet, sous une forme ludique, permettant de prendre en compte tous les paramètres de l'activité.

M. Boureau précise qu'il s'agit d'un outil extra-fédéral, qui sera distribué notamment dans les magasins de sport, etc.

Cible 3 : Formation.
Une harmonisation des formations au niveau des 3 fédérations (FFS, FFME, FFCAM) est en cours.

Cible 4 : Promouvoir un développement durable du canyonisme.
Cible 5 : L'information et la communication.
Un site Internet est en cours de développement. Le site actuel de la CCI est inféodé à celui de la FFME, ce qui ne permet pas une réactivité suffisante.

Le plan d'action CCI est proposé

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 6
Le Comité directeur adopte le plan d'action CCI.

8. Rapport d'orientation du canyonisme

M. Boureau présente le rapport d'orientation du canyonisme.

Il se décompose comme suit :
- Cible 1 : Formation.
- Cible 2 : La promotion de l'activité.
- Cible 3 : L'information et la communication.
- Cible 4 : Une pratique qui prend en compte son environnement.

Le Comité directeur demande à la Commission canyon de changer le nom des rencontres « Open de France de Canyonisme » prévues à la rentrée en « Rencontres sportives de canyon » et d'en tenir le Comité directeur informé.

Le rapport d'orientation du canyonisme est proposé au vote

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité directeur adopte le rapport d'orientation du canyonisme à l'unanimité.

9. Publication d'un Spelunca mémoires des actes des États généraux du canyonisme

La Commission canyon souhaiterait publier les actes des États généraux du canyonisme, qui se sont déroulés en septembre 2010 sous la forme d'un Spelunca Mémoires.

Ce rassemblement a été initié par la FFS et soutenu par la CCI.

L. Tanguille souhaite connaître le coût et C.Mouret demande qui va financer cette parution.

J.-P. Holvoet précise que la CCI a proposé de le faire paraître uniquement sous format électronique, charge aux fédérations ensuite de le publier suivant leurs besoins.

M. Boureau évoque un tirage en petite quantité, entre 100 et 200 exemplaires, pour distribuer aux partenaires, aux ministères.

Le Comité directeur est-il favorable à la publication d'un Spelunca Mémoires destiné à la parution des Actes des EGC pour un budget de 500 €, avec la mention Spelunca Mémoires à l'intérieur de l'ouvrage ?

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité directeur adopte à l'unanimité la publication d'un Spelunca Mémoires sur les États généraux du canyonisme.

10. Opération OSÉE

bilan financier

D. Molas demande s'il est envisagé de valoriser le bénévolat sur cette action.

D. Beau mentionne que le nombre d'heures de bénévolat s'élève à 11 500 heures, et les abandons de frais sont à hauteur de 23 000 €.

P. Kerneis souhaiterait connaître la proportion des Français et des étrangers dans les donateurs.

D. Beau précise qu'il sera effectué un décompte global qui sera transmis au Comité directeur.

D. Molas souhaite connaître la communication mise en place entre la Fédération et les donateurs.

D. Beau explique qu'une communication « au fil de l'eau » a été mise en place. Un article de 13 pages va paraître dans le prochain Spelunca.

D. Molas propose qu'on envoie cet article par e-mail aux donateurs.

P. Bence suggère qu'on prenne aussi en compte la part des fédérés et des non fédérés dans les donateurs.

A. Menier estime qu'il faut faire apparaître le nom des entreprises qui ont fait un don de matériel.

P. Bence demande si le matériel va être mis à la disposition des commissions.

D. Beau explique que le matériel a été inventorié (matériel de pompage, ventilation, désobstruction) et qu'il complétera des lots et en créera de nouveaux, qui seront utilisés lors de secours, de stages.

L. Tanguille souligne le caractère exceptionnel de cette opération, et elle salue la participation de chacun, la logistique et l'organisation du SSF.

Cette opération a montré ce dont la FFS est capable.

La famille d'Éric Establie a transmis un témoignage à la FFS et elle souhaite organiser le 18 juin sur place un rassemblement de tous les sauveteurs.

L. Tanguille a participé, en tant que représentante de la FFS, à une cérémonie qui a eu lieu le 26 février à Labastide-de-Virac.

A. Menier souhaite savoir si c'est le Comité directeur qui va décider de l'affectation du solde.

É. Lefebvre répond qu'il y a plusieurs possibilités : soit la FFS le garde, soit la FFS le redonne à la famille, soit la FFS le rend aux donateurs, soit la FFS l'attribue au « Fond Hammel ». Il prendra l'avis du commissaire aux comptes pour savoir ce qui peut être fait.

L. Tanguille attire l'attention sur le fait que le motif pour lequel l'argent a été donné ne doit pas être détourné.

P. Bence propose la création d'un fond spécifique pour ce type d'actions.

11. Étude et présentation du logo fédéral

J.-J. Bondoux explique que trois devis de sociétés d'arts graphiques ont été reçus.

La société choisie « I.10 », a travaillé auparavant sur le site de la Verna.

Le cahier des charges incluait :
- une chauve-souris « dynamique »,
- la couleur verte,
- intégrer les initiales de la Fédération, FFS, en toutes lettres.

F. Rozier s'attendait à une rupture plus importante par rapport à l'ancien logo.

L. Tanguille explique que le logo est ancien, et qu'il ne parle qu'aux spéléologues.

A. Menier souligne qu'il est important d'avoir un logo sobre, facilement déclinable en régions.

J.-P. Holvoet explique que ce nouveau logo reflète et tient compte de l'ancien, en le modernisant.

F. Meignin souhaite saluer le temps passé par la Commission sur ce travail.

L. Tanguille ajoute qu'une gamme de vêtements siglés va être également développée pour les prochains congrès, notamment pendant le congrès régional de Midi-Pyrénées.

P. Redon fait remarquer que le papier en-tête laisse la possibilité de faire figurer les logos des commissions, des départements et des régions.

D. Beau valide la présentation, mais souligne pour le SSF la difficulté à faire figurer l'agrément sécurité civile.

L. Tanguille explique qu'il est possible de faire figurer le logo sur la case de communication externe, sur le milieu à gauche de la page.

F. Rozier souhaite savoir si le choix du logo et la charte graphique seront votés en Assemblée générale.

L. Tanguille précise qu'ils seront votés ce jour par le Comité directeur.

Le nouveau logo est proposé au comité directeur.

Pour 12 Contre : 4 Abstention : 0
Le Comité directeur adopte le nouveau logo.

La nouvelle charte graphique est proposée.

Pour : 14 Contre : 2 Abstention : 0
Le Comité directeur adopte la nouvelle charte graphique.

A. Menier et P. Kerneis souhaitent avoir des précisions sur le plan de communication.

J.-J. Bondoux précise que la Commission communication va pouvoir se réunir, maintenant que le logo et la charte ont été avalisés par le Comité directeur, et s'organiser pour la suite.

Les suggestions du Comité directeur sont les bienvenues.

12. Conférence des présidents de régions à Mèze

P. Redon, président du CSR Languedoc-Roussillon, informe que c'est C. Prévôt, président de la LISPEL qui a assuré le secrétariat de la conférence.

F. Rozier interpelle H. Vaumoron sur sa réponse au compte rendu de la réunion des présidents. F. Rozier souhaite savoir s'il a répondu au nom du Bureau. H. Vaumoron répond qu'il a répondu en tant que secrétaire général.

P. Kerneis s'étonne des termes employés dans le compte rendu par les présidents de régions.

P. Redon demande où en est le lobbying auprès des députés.

H. Vaumoron répond qu'il n'a pas eu le temps de s'en occuper.

La question de la valorisation du bénévolat est abordée.

Les présidents de régions souhaitent que la fédération propose un outil qui permettrait à toutes les structures de présenter la valorisation du bénévolat avec les mêmes critères et la même forme.

L. Tanguille propose de demander à la Commission financière de travailler sur ce dossier.

Il est proposé au Comité directeur de valider cette demande :

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0
À l'unanimité, le Comité directeur demande que la Commission financière donne un outil d'évaluation du bénévolat commun à toutes les structures fédérales.

C.Tscherter expose que pour la demande de subvention au MEEDM, sur 34 000 €, 11 000 € représentent du temps bénévole.

J-P. Holvoet interpelle les présidents de régions présents. Il souhaite savoir à quels moments la CCI aurait selon eux dérivé. Les présidents ne se souviennent pas d'un problème précis sur ce point.

J.-P. Holvoet rappelle que les présidents de régions n'ont pas à se substituer au Comité directeur.

J.-P. Holvoet, secrétaire général de la CCI, s'élève fermement contre les termes utilisés dans le compte rendu de la conférence des présidents de régions, ceux-ci ne pouvant pas apporter les éléments prouvant la dérive de la CCI.

J.-P. Holvoet demande ce que cette phrase soit ôtée du compte rendu de la conférence des présidents de régions.

Le Comité directeur demande que le terme « conférence », soit changé en « réunion ».

13. Points EDS, Label jeunes, Parcours jeunes

• EDS :

Deux nouvelles EDS ont été créées cette année. Une aide symbolique leur a été versée.

La délégation a tenu son budget.

Le dossier pour l'ESV (École du sport de Villeurbanne).

• Label jeunes :

F. Rozier informe qu'il y a eu 61 bénéficiaires (17 filles et 44 garçons), pour 383 journées.

La délégation a entériné une hausse de la journée de stage à 11 € pour 2011 et elle a ouvert les stages aux jeunes à partir de 9 ans.

V. Biot n'a pas d'éléments chiffrés concernant les jeunes. Un stage « découverte » a lieu chaque année, qui n'engendre pas une pratique régulière mais qui permet de sensibiliser à l'activité.

V. Biot estime que l'approche enfant/adolescent est une question de fond, vu que la Fédération essaie de rajeunir son image. C'est une réflexion à mener avec toutes les commissions.

• Parcours jeunes :

F. Rozier présente le Parcours jeunes.

Il se décompose en trois axes :
- axe famille, avant 12 ans,
- axe école, entre 12 et 18 ans,
- axe jeunes adultes, entre 18 et 26 ans.

Ce projet a été soumis à la Commission jeunes, qui a une vraie demande. S. Fulcrand les a rencontrés. Ce projet a été reçu favorablement. Une réflexion est lancée sur un cahier des charges visant la formation dans les départements et sur la stratégie de recrutement pour les clubs.

É. Alexis indique que les clubs s'intéressent à la notion d'accueil. La DTN travaille sur un cahier des charges pour les week-ends en famille.

E. Alexis expose également que le travail avec le SNPSC va être nécessaire, pour étoffer le groupe de travail déjà composé de F. Rozier, S. Fulcrand et lui-même.

R. Limagne s'est manifesté sur ce projet, en accord avec Pierre-Michel Abadie et Dominique Dorez pour l'EFS et Jean-Louis Giardino pour l'EFC.

O. Vidal souligne que le site fédéral n'est pas très ergonomique pour trouver des clubs et que le jargon spéléologique est difficile d'accès.

J.-J. Bondoux évoque le projet de refonte complète du site fédéral en un site grand public, où les informations disponibles par tous seraient en lien avec la pratique et l'adhésion uniquement.

L'idée est lancée de faire préciser aux primo-arrivants, par quel biais, ils ont connu la FFS. A. Menier précise qu'on pourrait ainsi cibler les personnes et développer une meilleure communication avec cer tains partenaires, notamment l'ANECAT.

L. Tanguille estime que l'accès à l'information n'est pas un problème.

Ce Parcours jeune s'intègre dans un pôle de développement plus global, permettant de prendre en compte les différents publics, de les intégrer, de définir des clubs d'accueil, de coordonner les actions de plusieurs commissions et délégations, ceci avec la DTN et en concertation avec les CDS.

J.-P. Holvoet souligne le manque de contacts avec les collèges, les lycées, les universités et souhaite savoir si ce problème est envisagé à terme.

D. Cailhol ajoute que cela permettrait à des jeunes d'avoir une appréciation positive de la spéléologie. Il faut investir le domaine scolaire et pas seulement au niveau de l'enseignement sportif, mais aussi des mathématiques, de la géographie, etc. Pour éviter les contraintes administratives et organisationnelles, une partie du stage pourrait se faire en salle, et les activités sur le terrain en dehors du temps scolaire.

L. Tanguille adhère à cette idée et rappelle le travail remarquable effectué par José Mulot à Amiens, avec une partie hors cadre naturel.

F. Rozier évoque des projets qui se développent, notamment à Figeac, à partir de dispositifs extra-scolaires, ainsi que des prises de contacts avec l'UFOLEP, l'UNSS, l'INSEP.

La validation de la proposition du Parcours jeune est proposée.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité directeur adopte la proposition du Parcours jeune à l'unanimité.

14. CTN Remplacement M. Meyssonnier

Éric Alexis informe que Marcel Meyssonnier va partir en retraite d'ici quelques mois.

Dans le cadre de la convention cadre de septembre 2009, le ministère des Sports s'est engagé pour cinq conseillers, et ce jusqu'à la fin de l'Olympiade.

Marcel Meyssonnier peut donc être remplacé.

15. Rapports d'activités des commissions

Commission médicale

J.-P. Buch présente le compte rendu d'activité 2010 de la Commission :
- une lettre d'information regroupant 50 médecins,
- des études sur la spéléologie et le diabète (avec une parution dans Spelunca), le stress en spéléologie (300 réponses encore à interpréter),
- refonte du site Internet de la commission,
- actions à suivre : coût cardiaque de la spéléologie et du canyon,
- réunion de la commission à Sault, Spéléo et canyon pour tous,
- la feuille de liaison devient Comed-Info,
- travail sur le certificat médical,
- travail sur le règlement anti-dopage.

Commission documentation

C. Prévôt présente le compte rendu d'activité 2010 de la Commission :
- arrivée d'un nouveau salarié aidant à la Co-Doc, Jean Pouye, qu'il a fallu former,
- des efforts ont été faits sur les dépenses (achats de livres notamment),
- poursuite de l'intégration des dons,
- informatisation interrompue, en raison d'un problème de logiciel,
- déplacement de la présidente adjointe, Agnès Darnoux, pour visiter la bibliothèque de l'UBS,
- contacts pris avec les clubs ayant spécifié dans le BAAC qu'ils avaient des publications.

Commission scientifique

D. Cailhol présente le compte rendu d'activité 2010 de la Commission :
- formation,
- travail de réflexion sur l'expertise en spéléologie,
- échanges internationaux,
- les journées d'études,
- les relations avec les instances de gestion et de concertation,
- le soutien aux actions des CDS,
- les conseils et le soutien aux projets d'étude,
- les relations avec les structures de l'étude et de la recherche,
- Spéléoscope.

Commission publications

C. Mouret présente le compte rendu d'activité 2010 de la Commission:
Un travail important sur Spelunca, le prochain sortira dans les temps dans quelques jours.
Des nouveautés :
- de nombreux articles des adhérents sont parus, sur le matériel, les actions FAAL, les explorations,
- une démarche journalistique,
- la rubrique événements,
- un article d'actualité par numéro,
- un Spelunca Mémoires en cours de sortie.

Commission financière

L. Tanguille rappelle la composition de la Commission financière :
J. Romestan (en tant qu'ancien trésorier), B. Lips, J. Orsola, Raymond Legarçon et Guy Ferrando.

Commission professionnelle

La Commission professionnelle a participé à deux jurys de brevets d'État.

O. Vidal évoque la possibilité de la suppression de cette commission, vu le peu d'activités et l'absence de président.

La question se pose de savoir si la suppression d'une commission entraîne une modification des statuts qu'il faudrait voter en Assemblée générale. Ce qui n'est pas le cas.

On s'oriente vers des relations entre le bureau de la FFS et le bureau du SNPSC.

La suppression de la Commission professionnelle est proposée.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 2
Le Comité directeur adopte la suppression de la Commission professionnelle.

Commission communication

J.-J. Bondoux présente le compte rendu d'activité 2010 de la commission :
- travail sur le logo et la charte graphique,
- proposition de déclinaison du logo (supports, Internet, ligne de vêtement),
- maîtriser notre communication sur les évènements - Rôle d'attaché de presse,
- recherche de par tenaires avec communication organisée,
- organisation nécessaire au site Internet de la FFS,
- concours d'affiches JNSC (point présenté par F. Meignin). Un jury de neuf personnes a été désigné, avec notamment des personnes extérieures à la FFS. La remise des prix aura lieu à Toulouse le 10 juin.

J.-J. Bondoux renouvelle également l'appel qu'il avait lancé en 2009 pour avoir un correspondant de chaque commission au sein de la commission communication.

Commission secours (SSF)

D. Beau présente les actions 2010 du Spéléo secours français :
- opérations de secours,
- OSÉE,
- formations et barnums,
- renégociation de la convention FFS / DSC,
- une nouvelle base informatique,
- remise en route des outils de communication,
- perspectives 2011.

Commission École française de spéléologie (EFS)

V. Biot présente le compte rendu d'activités 2010 de l'EFS :
- une équipe s'est formée pour la gestion du matériel,
- Dominique Dorez remplace Rémy Limagne pour la formation « initiateur »,
- 3 nouveaux instructeurs « spéléos »,
- le manuel technique devrait paraître au printemps. A. Menier attend la confirmation de certains sponsors prenant en charge le coût partiel de l'édition.
- un nouveau site EFS sera lancé en avril, géré par Laurent Wehrle.

Commission des Relations et expéditions internationales

O. Vidal présente le compte rendu d'activités 2010 de la CREI :
- une seule action bigouvernementale a été prise en charge. Un basculement des accords bigouvernementaux vers les relations internationales est constaté.
- 9 actions de relations internationales (organisateurs : 4 commissions, un CSR),
- actions « lointaines » (Amérique, Asie) et nombreuses malgré le contexte de crise,
- numérisation des comptes rendus d'expédition, en collaboration avec la commission Documentation.

O. Vidal présente un projet d'expédition, « Wowo 2012 », qui demande le statut d'expédition nationale.
D. Molas s'interroge sur la diffusion de l'information concernant ce label.

O. Vidal admet que c'est élitiste. L. Tanguille estime qu'on pourrait penser à décerner ce label à des expéditions moins prestigieuses.

P. Bence souligne l'intérêt pour la FFS de choisir ce type d'expédition, car il y a un retour médiatique non négligeable.

Le Comité directeur vote l'attribution de statut d'expédition nationale, sur proposition de la CREI, pour l'expédition Wowo 2012.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1
Le Comité directeur adopte l'attribution de statut d'expédition nationale, sur proposition de la CREI, pour l'expédition Wowo 2012.

16. Le BAAC, évolution et gestion

L. Tanguille a déjà notifié à B. Lips, en charge du dossier, qu'un autre outil et une restitution différente sont nécessaires.

En effet, le formulaire n'est pas facile à remplir et Le Descendeur n'est pas accessible à suffisamment de monde.

17. Présentation et vote du budget prévisionnel pour l'année 2011

É. Lefebvre annonce un déficit prévisionnel de 16 000 €. Il souligne que de nombreux arbitrages ont été effectués.

Le budget prévisionnel pour l'année 2011 est proposé.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 2
Le Comité directeur adopte le budget prévisionnel pour l'année 2011.

18. Présentation et vote des nouveaux statuts et R.I fédéraux

J.-P. Holvoet rappelle que le projet de réforme du fonctionnement de la FFS a été entériné en octobre.

I. Obstancias estime qu'il faut prendre en compte les femmes non éligibles pour la question de la parité.

É. Alexis précise que ce point figure dans le Code du sport et que seules les personnes éligibles sont concernées.

J.-P. Holvoet expose la création des pôles :
- pôle formation,
- pôle patrimoine,
- pôle santé prévention secours,
- pôle service aux fédérés,
- pôle publications,
- pôle relations extérieures,
- pôle développement.

L'objectif de ces pôles est de regrouper un coordinateur, un conseiller technique et un administratif chacun référent dans la spécifité du pôle.

F. Rozier explique que ce système de pôles a été adopté en Midi-Pyrénées, par manque de bénévoles. La période de transition a été difficile, mais ce système offre une meilleure lisibilité pour l'extérieur.

F. Meignin confirme que ce fonctionnement existe déjà dans sa région.

La question se pose de la pérennisation des commissions.

P. Bence se demande, vu que l'organisation actuelle en commission est pertinente, qu'elle est la volonté de la FFS.

J.-P. Holvoet répond qu'à terme, il se mettra en place un fonctionnement qui répondra aux objectifs fixés par le plan de développement de la FFS.

L. Tanguille réaffirme qu'il ne s'agit pas de supprimer des commissions, mais bien de mutualiser les ressources, de favoriser les rencontres et les échanges.

P. Kerneis craint que les pôles fassent écran sur certaines commis -ns, notamment l'EFPS.

O. Vidal revendique que la CREI soit un pôle à part entière et il rajoute que le Comité directeur n'a pas été interrogé en octobre 2010 sur l'utilisation de pôles plutôt que de commissions.

L. Tanguille répond que le travail n'était pas encore abouti en octobre et qu'il évolue.

P. Kerneis suggère qu'on supprime le terme de « Comité directeur » au profit de « Conseil d'administration ».

Le Comité directeur souhaite-t-il changer le nom de Comité directeur en Conseil d'administration ?

Pour : 16 Contre : 1 Abstention : 1
Le Comité directeur adopte le changement de nom de Comité directeur en Conseil d'Administration.

Le Comité directeur propose que l'Assemblée générale élise le Comité directeur selon un vote uninominal à un tour avec 50 %.

Pour : 9 Contre : 7 Abstention : 2
Le Comité directeur adopte le vote uninominal à un tour avec 50 % pour les élections des membres du Comité directeur.

J.-P. Holvoet présente les cinq hypothèses de modification de la composition du Comité directeur.

Hypothèse 1 : un CD de 18 membres, dont 7 membres du Bureau, 1 médecin, et 10 membres issus du collège des présidents de CDS et CSR.

Hypothèse 2 : un CD de 18 membres, dont 7 membres du Bureau, 7 responsables de pôles, 1 médecin et 3 membres du CD.

Hypothèse 3 : un CD de 18 membres, dont 7 membres du Bureau, 1 médecin et 10 membres élus par l'Assemblée générale.

Hypothèse 4 : un CD de 18 membres, dont 7 membres du Bureau, 1 médecin et 10 présidents de commissions.

Hypothèse 5 : un CD de 18 membres, dont 7 membres du Bureau, 1 médecin, 3 présidents de CSR, 3 présidents de CDS et 4 membres du CD.

Le Comité directeur propose la modification de la composition du Comité directeur selon l'hypothèse 2 (un CD de 18 membres, dont 7 membres du Bureau, 7 responsables de pôles, 1 médecin, et 3 membres du CD).

Pour : 13 Contre : 5 Abstention : 0
Le Comité directeur adopte la modification de la composition du Comité directeur selon l'hypothèse 2 (un CD de 18 membres, dont 7 membres du Bureau, 7 responsables de pôles, 1 médecin, et 3 membres du CD).

Le Comité directeur propose la modification de la représentativité féminine, les sièges étant repartis entre hommes et femmes de sorte que les femmes disposent d'un nombre de sièges proportionnel au nombre de licenciés éligibles.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 2
Le Comité directeur adopte la modification de la représentativité féminine, les sièges étant repartis entre hommes et femmes de sorte que les femmes disposent d'un nombre de sièges proportionnel au nombre de licenciés éligibles.

Le Comité directeur propose de réaliser les consultations / votes par Internet avec le logiciel interne développé en interne.

Pour 18 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité directeur adopte la consultation / vote par Internet avec le logiciel interne développé en interne.

19. Vote de l'ordre du jour de l'assemblée générale 2011

L. Tanguille informe qu'un vote par correspondance sera effectué.

20. Vote des modifications du règlement antidopage

J.-P. Buch, président de la Commission médicale, a repris le texte de 2007, qui avait été corrigé par J.-P. Holvoet, et l'a envoyé au ministère pour avis.

21. Candidatures dans les deux ordres nationaux (légion d'honneur et du mérite)

A. Menier, en charge du dossier avec Damien Delanghe, pour l'attribution de distinctions honorifiques dans les ordres nationaux (grades d'officier et de chevalier), n'a pas proposé de candidature. Elle proposera deux candidats par e-mail. L. Tanguille souhaite connaître les critères de sélection.

Une enquête de moralité doit être menée (extrait de casier judiciaire à fournir). Les candidats doivent être des personnalités hautement méritantes, irréprochables dans leur engagement fédéral et doivent se distinguer (créativité). Il est nécessaire de constituer une fiche de renseignements en respectant la parité hommes-femmes.

22. Propositions de candidatures pour les promotions et distinctions

A. Menier, en charge de ce dossier avec D. Delanghe, n'a pas proposé de candidature.

Elle enverra des propositions prochainement, en fonction des dates butoirs.

D. Molas fait remarquer que l'ancien président d'honneur, Géo Marchand étant décédé, un nouveau président d'honneur pourrait être désigné.

I. Obstancias n'en voit pas l'utilité.

L. Tanguille souhaite faire rajouter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité directeur.

23. Prix F. Hammel et prix Martel-De Joly

I. Obstancias propose Baudouin Lismonde pour compléter le jury du Prix Hammel.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité directeur adopte le choix de Baudouin Lismonde pour faire partie du jury du Prix Hammel à l'unanimité.

24. Groupe d'étude pour la pratique féminine

Le questionnaire préparé par Dadou Boutin est présenté.

Il va être diffusé à toutes les féminines fédérées, puis aux clubs et comités pour information

L'analyse des résultats de l'étude sera présentée lors de l'Assemblée générale 2011.

25. Etape 5 de l'agenda 21 « construction du programme d'actions » phase 1 « identification, organisation et hiérarchisation des actions »

Ce travail a été engagé avec l'aide de Delphine Jaconelli et sera soumis à l'Assemblée générale.

O. Vidal a pris en compte les remarques faites, et les a intégrées au document.

L. Tanguille souhaite savoir quelles actions seront choisies parmi les 52.

O.Vidal souhaite que le Comité directeur aiguille le groupe de travail Agenda 21.

J.-P. Holvoet propose d'intégrer l'action 1 concernant la mention de développement durable dans nos statuts. É. Alexis se renseigne auprès du ministère pour savoir comment formuler ce point.

Le point D1 concernant le personnel pose problème et devra cer tainement être reformulé.

Concernant les actions 45 et 46, des démarches sont engagées avec le Pôle ressources national sport et handicaps. Et il est prévu la mise en place dès cette année d'un stage expérimental permettant aux cadres fédéraux d'accueillir des publics handicapés.

26. Le Descendeur

dématérialisation et documents pour les Grands électeurs

É. Alexis présente le planning de suivi de la constitution du prochain Descendeur. Les étapes ont été respectées.

Toutefois, la venue tardive du Commissaire aux comptes risque d'obliger d'envoyer la convocation et les documents à fournir aux Grands électeurs, en deux fois.

Le Descendeur complet sera accessible en téléchargement. Il ne sera envoyé aux grands électeurs qu'une version allégée de celui-ci, correspondant aux documents qui seront votés en Assemblée générale.

27. Dossier assurance : point et informations

D. Lasserre informe que 56 accidents ont eu lieu en 2010, soit 6 de plus qu'en 2009.

D. Lasserre aborde la question de la dématérialisation totale des coupons : les coupons « papier » devraient à terme être supplantés par les coupons « informatiques ».

Bien évidemment, les coupons « papier » vendus au jour de la mise en ligne de ce projet resteront utilisables pendant les deux années suivantes. Le stock de coupons papier sera conservé pour faire face à une éventuelle difficulté informatique empêchant de façon notable et durable l'utilisation du système informatique mis en place.

O. Vidal souhaite savoir si une période transitoire est prévue.

Le Comité directeur vote la mise en place de la dématérialisation des coupons avec une période de recouvrement de 2 ans.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité directeur adopte la mise en place la dématérialisation des coupons avec une période de recouvrement de 2 ans.

D. Lasserre rappelle que les souscriptions à notre contrat collectif doivent être reçues au siège fédéral avant le 31 décembre. En effet, il n'existe pas de tacite reconduction pour les souscriptions individuelles à un contrat collectif. Contrairement à certaines affirmations, les garanties souscrites l'année précédente ne sont pas prorogées jusqu'au 31 janvier.

D. Lasserre signale qu'une affiche d'information à l'attention des adhérents des clubs devra être visible dans les salles de réunions des clubs, et qui sera diffusée lors de notre prochaine Assemblée générale.

D'autre part, des consignes plus spécifiques pour les clubs dont certains des membres ne souscrivent pas l'assurance fédérale seront publiées via une lettre d'information de la Commission assurance.

28. Élection des présidents de commissions

Une seule candidature a été reçue, pour le poste de président de l'EFS.

D. Molas fait remarquer que l'appel à candidatures aurait dû paraître dans Spelunca, et que de ce fait, il s'agit d'une élection par intérim. Vérification faite (article 15 du R.I de la FFS), il s'agit d'une élection normale.

Vincent Biot se présente à l'assistance. Il est procédé au vote.

C. Prévôt et la secrétaire de direction se chargent du dépouillement.

Vincent Biot est élu président par 18 voix.

Emmanuel Cazot président adjoint par 11 voix.

D. Molas fait remarquer que trois commissions ont des postes vacants : Commission financière, professionnelle et Spelunca Librairie.

I. Obstancias, correspondante au Comité directeur pour Spelunca Librairie, estime qu'il faut un responsable habitant à proximité du siège, ce qui n'est pas son cas.

L. Tanguille précise que les commandes de librairie sont aujourd'hui gérées au siège par le comptable. F. Rozier qui s'est proposé pour récupérer des livres au siège et les déposer au congrès Midi-Pyrénées, souhaiterait que quelqu'un se charge en revanche du choix des livres à emmener. L. Tanguille informe qu'Alain Morenas s'est proposé pour assurer le choix, l'acheminement et la vente des livres pour le congrès régional Rhône-Alpes à Vassieux-en-Vercors, éventuellement pour le congrès régional Midi-Pyrénées à Lectoure.

29. Gestion des stocks des publications invendues

Frédéric Meignin se propose de récupérer des Spelunca pour les distribuer.

O. Vidal propose de lancer un appel dans les CDS pour que des Spelunca puissent être récupérés et distribués.

Les responsables d'expéditions partant à l'étranger pourraient être également intéressés.

30. Questions diverses

O. Vidal rapporte que F. Martin a annoncé que l'Info plongée sera en ligne dès sa parution, le prochain numéro sera consacré à Éric Establie.

Réunion de Bureau, 8, 9 et 10 avril 2011 - Lectoure (Gers)

Présents : Jean Pierre Holvoet, Annick Menier, José Prévôt, Laurence Tanguille, Henri Vaumoron.
Directeur technique national : Éric Alexis
Excusé : Éric Lefebvre

Ce compte rendu est provisoire. Il sera validé lors de la prochaine réunion. Le cas échéant, modifications ou remarques figureront dans le compte rendu de la réunion suivante.

Ordre du jour de la réunion

1. *Le Mémento du dirigeant*
2. *La Convention LGV VINCI Construction*
3. *Point sur le Descendeur*
4. *Point sur l'Assemblée générale de Toulouse*
5. *Convention pour une mission d'assistance et de conseil*
6. *Point sur les futurs travaux au siège*
7. *La démarche de civi-confitiendalité*
8. *Le service civique*
9. *Le Pass fédéral*
10. *Stages de formation des clubs accueillants*
11. *Forum, dépôt de plainte*
12. *Demande du CSR F*
13. *Questions diverses*

1. Le Mémento du dirigeant

Christophe Prévot s'est proposé de venir aider H. Vaumoron et R. Legarçon. Un listing de la composition du « Mémento » a été fait à partir d'un document établi par Laurent Galmiche.

H. Vaumoron pose la question de la relecture, de la validation des mises à jour et des modifications à apporter. Il faut organiser un comité de relecture avec les membres du Comité directeur.

Il faut faire une relecture des modifications, reprendre le nouveau logo fédéral, retirer la publicité AON et faire une synthèse des documents devant y être.

H. Vaumoron propose de refaire une numérotation

Objectif à atteindre : mise à jour de l'ouvrage pour fin d'année.

Faut-il se limiter à une version uniquement numérique ?

2. La Convention LGV VINCI Construction

La société « Vinci Construction » ne souhaite pas dénoncer la convention proposée au club de Poitiers. Mais il faut que le club SC Poitiers dénonce la convention.

L. Tanguille rappelle qu'il ne faut pas donner de messages paradoxaux aux clubs en refusant les initiatives qui permettent le financement d'actions dans les clubs.

D. Lasserre a réécrit une proposition de convention conforme du point de vue de l'assurance.

D. Cailhol considère qu'il ne faut pas signer la convention compte tenu que la FFS souhaite se positionner en expert auprès des administrations.

Il convient de ré analyser le niveau juridique admissible.

La question se pose sur les niveaux de prestations que les structures ont la possibilité de demander.

Au délègué juridique de faire une analyse juridique afin de définir le cadre d'intervention des clubs, des CDS et des CSR.

Il faut proposer une convention type qui reste à définir.

3. Point sur le Descendeur

Le contenu est défini depuis janvier (les éléments pratiques : convocation et dossiers soumis au vote).

Les professions de foi seront tirées à part, mais envoyées avec le « Descendeur » par courrier.

A ce jour, il manque le rapport financier, l'expert comptable n'est pas repassé au siège depuis les demandes du Commissaire aux Comptes.

Les rapports d'activité des commissions ne sont pas envoyés. Les commissions préparent un power- point de deux diapositives maximum pour lister les actions réalisées et les éléments saillants de 2010 qui seront projetés pendant l'Assemblée générale.

4. Point sur l'Assemblée générale de Toulouse

Présentation des documents à l'Assemblée Générale :

Pour l'Assemblée générale revoir les documents de présentation.

H. Vaumoron prépare un document de présentation du Rapport moral et une présentation du rapport succinct des activités des commissions.

Pour les comptes financiers, il faut prévoir un document de présentation qui sera projeté.

E. Lefebvre pour le bilan de l'exercice 2010 et J. Prévôt pour le prévisionnel 2011.

Élection

H. Vaumoron vérifie avec le CSR Midi-Pyrénées l'organisation matérielle de l'Assemblée générale.

Etat du matériel : Pour le vote électronique, le coût de location du matériel est d'environ 1 500 €.

Cette option sera envisageable pour l'année élective de 2012.

Les motions ne seront pas éditées et distribuées, elles seront projetées pendant l'Assemblée Générale.

Point sur les Statuts et RI à présenter à l'Assemblée générale

J.-P. Holvoet a renvoyé au Comité directeur élargi le dossier des modifications des statuts et RI dans lequel les anciens et les nouveaux sont dissociés

Pour l'Assemblée générale extraordinaire L. Tanguille et J.-P. Holvoet expliqueront la nouvelle organisation qui a amené les modifications statutaires.

Le règlement anti dopage modifié à la demande du ministère sera présenté par J.-P. BUCH.

Il faut prévoir un temps de restitution du questionnaire de l'enquête sur la pratique féminine dans la Fédération par Dadou Boutin

5. Convention pour une mission d'assistance et de conseil

Suite aux discussions effectuées au cours du Comité directeur, il faut attendre la nouvelle version de la part d'Yves Besset.

6. Point sur les futurs travaux au siège

Question en attente en prévision des devis qui permettront d'effectuer le choix des travaux à engager pour rénover le siège.

7. La démarche de civi-confitiendalité

La Ministre a écrit à toutes les fédérations pour mettre en œuvre les principes de la démarche de civi-conditionnalité. Elle se décline dans dix thèmes faisant partie de la convention d'objectifs pluriannuelle.

E. Alexis confirme que ces actions sont déjà dans la convention d'objectifs.

8. Le service civique

Il semble difficile de répondre aux règles définies pour pouvoir demander l'agrément.

Il faut envoyer la note de C. Lagache et les différents documents aux commissions pour leur demander leurs besoins.

9. Le Pass fédéral

Le coût de sa réalisation a été fixé à de 4 000 euros TTC.

Les tarifs pour les annonceurs sont les mêmes que précédemment.

Il faut demander à D. Lasserre de relancer la société de courtage Gras Savoye.

A. Menier a pris des contacts avec les annonceurs suivants :
- Cevennes Evasion paiement entre 400 et 700 € TTC
- Le magasin Expé paiement 1 100 € TTC
- Le fabricant Aventure Verticale paiement 400 € TTC
- Le magasin Vieux campeur paiement 1 100 € TTC
- Le fabricant Scurion participation à négocier
- Le magasin Croque-Montagne participation négociée par José Prévôt pendant la réunion qui sera de 600 € TTC.

Avant le 25 avril A. MenieR s'engage à donner le plan de financement définitif des publicités pour financer le « Pass ».

E. Alexis relancera Pierre-Michel Abadie pour faire évoluer les devis d'impression afin de les présenter à E. Lefebvre et choisir le plus intéressant avant de passer la commande.

La DN de l'EFC signale qu'elle s'interroge pour la mise au point des conventions avec les partenaires annonceurs. Il faut faire un courrier aux autres partenaires potentiels.

Par exemple « Résurgence » et « Beal » dans le cadre du partenariat.

10. Stages de formation des clubs accueillants

Il faut prendre contact avec les CDS employeurs pour qu'ils dégagent du temps salarié pour animer les stages pour les responsables de club.

J.-P. Holvoet souhaite qu'il y ait des élus de la Fédération pendant ces formations, car, il y a des messages à faire passer.

11. Forum, dépôt de plainte

Le Bureau décide de porter plainte contre la personne qui a proférée des menaces contre un des salariés de la Fédération.

H. Vaumoron prend contact avec Y. Besset pour mettre en oeuvre la procédure et pour le lieu du dépôt de plainte. S'il n'y a pas de contre-indications particulières la plainte sera déposée à Sedan par J. Prévôt.

12. Demande du CSR F

Le CSR Midi-Pyrénées demande une dotation de corde « Béal » pour son congrès régional.

A. Menier a parlé de cette demande à la société « Béal ».

Il faut faire une mise au point sur le partenariat avec les CDS et les CSR.

13. Questions diverses

Spelunca n° 122

Le prochain éditorial sera écrit par Philippe Drouin

Pour les pages vies fédérales :
- Prévoir le compte rendu du Comité directeur de mars
- Prévoir un article sur la communication et la charte graphique
- Un article sur les neuvièmes JNSC est prêt.

Il faut relancer les candidatures pour les commissions « Financière » et « Spelunca Librairie » pour le Comité directeur de juin.

Marcel Meyssonnier part à la retraite prochainement.

Le concours pour l'affiche des JNSC a été lancé.

Gestion des accès aux administrateurs

Il faut faire en sorte d'organiser le travail pour éviter que L. Mangel reste seul à gérer les outils informatiques.

Prévoir l'organisation logistique de l'agrément.

Un point sur le logiciel Karsteau.

Il faudrait faire la jonction avec le système OPAESI.

Rappel sur l'utilisation du logo fédéral :

Il est rappelé que seuls les CDS et CSR peuvent utiliser le logo fédéral.

Réunion du Comité directeur – 11 juin 2012 - Toulouse (Haute-Garonne)

Membres présents : Jean-Jacques Bondoux, Gilles Colin, Jean-Pierre Holvoet, Yves Kaneko, Éric Lefebvre, Frédéric Meignin, Annick Menier, Delphine Molas, Jean-Pierre Mouriès, Isabelle Obstancias, José Prevôt, Jacques Romestan (jusqu'à 20h), Laurence Tanguille, Henri Vaumoron, Olivier Vidal .
Absents Excusés : Bernard Lips et Philippe Kerneis.
Procurations : Philippe Kerneis à Delphine Molas.
Absent : Jacques Orsola.
Directeur technique national : Éric Alexis
Présidents de commissions : Raymond Legarçon, Dominique Beau.

Ce compte rendu est provisoire. Il sera validé lors de la prochaine réunion. Le cas échéant, les modifications ou les remarques figureront dans le compte rendu de la réunion suivante.

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente
2. Validation des votes par Internet (H. Vaumoron)
3. Date d'application des nouveaux statuts et RI (J.-P. Holvoet)
4. Le nouveau réglement intérieur fédéral
5. Rapport financier exercice 2010 (É. Lefebvre)
6. Rapport de la Commission financière (J. Romestan)
7. Vote du bilan de l'exercice 2010
8. Modalités d'arrêté des comptes (É. Lefebvre)
9. Affectation des fonds dédiés de l'opération OSÉE (É. Lefebvre)
10. Budget prévisionnel 2011 (J. Prevôt)
11. Proposition : présentation des « budgets prévisionnels 2012/2016 » (J. Prevôt)
12. Questions ou vérifications (H. Vaumoron)
13. Examen des motions (H. Vaumoron)
14. Informations
15. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Le Comité directeur approuve le compte rendu de la réunion du 19 et 20 mars à l'unanimité.

2. Validation des votes par Internet (H. Vaumoron)

Convention AMM/FFS

Cette convention a été validée par le vote Internet par 11 voix pour.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Le Comité directeur valide la convention AMM/FFS à l'unanimité.

Convention CREPS/FFS

Cette convention a été validée par le vote Internet par 11 voix pour.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Le Comité directeur valide la convention CREPS/FFS à l'unanimité.

Groupe de travail Cavités artificielles

L'ordre de mission relatif au groupe de travail « Cavités artificielles » a été validé par le vote Internet par 10 voix pour.

L. Tanguille avait proposé des observations sur la lettre de mission, mais après le vote validé. Ces observations n'ont pas été intégrées dans la version actuelle.

L. Tanguille demande au Comité directeur de corriger la lettre. Elle propose de la reformuler et de transmettre la version corrigée au Comité directeur. La lettre de mission sera ensuite soumise au vote du Comité directeur.

(Arrivée de Delphine Molas à 17 h 20. Le nombre de voix passe à 16).

Ordre du jour des Assemblées générales

L'ordre du jour des Assemblées générales a été validé par le vote Internet par 15 voix pour.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 2
Le Comité directeur valide l'ordre du jour des Assemblées générales.

Rapport d'orientation

Le rapport d'orientation a été validé par le vote Internet par 11 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 2
Le Comité directeur valide le rapport d'orientation.

Règlement intérieur de la Commission secours

Le règlement intérieur de la Commission secours a été approuvé par le vote Internet par 5 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Le 9 juin, le CSR Rhône-Alpes a déposé une motion pour modifier le règlement intérieur de la Commission secours.

Cette proposition nécessite une révision du RI voté par le Comité directeur. Le Comité directeur demande la création d'un groupe de travail pour étudier le projet proposé par le CSR Rhône-Alpes. Deux membres du Comité directeur vont participer à ce travail : J.-P. Holvoet et H. Vaumoron (représentant du Comité directeur pour la commission) qui comprend également, Dominique Beau et un représentant du CSR Rhône-Alpes.

3. Date d'application des nouveaux statuts et RI (J.-P. Holvoet)

J.-P. Holvoet suggère d'appliquer les statuts dès leur vote, soit demain, pour les expérimenter pendant une année. On peut également attendre 2012.

G. Colin estime que c'est au prochain Bureau de mettre en place les nouveaux statuts et RI.

D. Molas pense que le Comité directeur n'est pas prêt.

Il est proposé de mettre en application les nouveaux statuts et RI à compter de l'Assemblée générale de 2012 pour permettre à la nouvelle équipe d'intégrer les nouvelles règles.

Le Comité directeur est appelé à se prononcer sur la date d'application.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité directeur valide la mise en application des nouveaux statuts et règlement intérieur pour l'Assemblée générale de 2012 à l'unanimité.

(Suite aux votes de l'Assemblée générale, Il faudra noter dans le procès-verbal de celle-ci que les nouveaux statuts et RI seront applicables pour l'Assemblée générale de 2012.)

Ce point sera évoqué à l'Assemblée générale du lendemain.

4. Le nouveau règlement intérieur fédéral

J.-P. Holvoet explique que 7 points sont à modifier dans le règlement intérieur fédéral.

• La licence doit être réglée avant le 1er janvier de l'année civile, sous peine de perdre sa qualité de membre de la FFS.

• Le vote par correspondance et le vote par Internet ont été introduits dans l'article 7, en stipulant quel matériel de vote est à fournir pour le vote par correspondance et le déroulement du vote par Internet.

• Les autres modifications sont liées notamment à la réorganisation fédérale en pôles.

• Les élections se feront au scrutin majoritaire ou uninominal à un tour.

• Les membres du Comité directeur deviendront des administrateurs. R. Legarçon fait remarquer qu'il n'y a pas d'adjoint avec les coordinateurs de pôle, en cas de désistement.

O. Vidal relève la présence de la CREI dans le pôle communication.

Le Comité directeur vote le projet du nouveau règlement intérieur fédéral.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1
Le Comité directeur valide le projet du nouveau règlement intérieur fédéral.

5. Rapport financier exercice 2010 (É. Lefebvre)

É. Lefebvre annonce un résultat positif de 48 100 euros et explique que celui-ci est dû aux économies réalisées sur le fonctionnement et sur les actions.

L. Tanguille souligne que des actions n'ont pas été réalisées.

R. Legarçon souhaite savoir s'il y aura des répercussions pour ces actions non réalisées. L. Tanguille indique que ce ne sera pas le cas.

J. Romestan souhaite savoir si des sommes ont été provisionnées en vue du congrès et du cinquantenaire de la FFS qui aura lieu à Millau en 2013.

É. Lefebvre répond par la négative, car aucune demande n'a été faite dans ce sens.

6. Rapport de la Commission financière (J. Romestan)

J. Romestan explique que la Commission financière n'a pas fonctionné faute de documents transmis. Donc, il n'y aura pas de rapport de la commission.

Il ajoute que son mandat de président de la commission prendra fin à l'Assemblée générale, mandat qu'il aura occupé de droit pendant 1 an en tant qu'ancien trésorier fédéral.

É. Lefebvre précise que les documents en question sont à disposition au siège et qu'en tout état de cause, ils pouvaient être réclamés avant la veille de l'Assemblée générale.

7. Vote du bilan de l'exercice 2010

Le Comité directeur vote le bilan de l'exercice 2010.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1
Le Comité directeur valide le bilan de l'exercice 2010.

8. Modalités d'arrêté des comptes (É. Lefebvre)

Le commissaire aux comptes demande que les comptes soient arrêtés par une instance décisionnelle ou un représentant juridique.

Cette modalité doit être réalisée après le passage de l'expert-comptable et avant validation des comptes par l'Assemblée générale.

Il est proposé qu'après le passage de l'expert-comptable, le président arrête les comptes après présentation au Comité directeur et vote de ce dernier par Internet.

Il faut compléter le règlement financier de la FFS pour y inclure cette obligation.

Le Comité directeur vote les modalités d'arrêté des comptes.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1
Le Comité directeur valide les modalités d'arrêté des comptes.

9. Affectation des fonds dédiés de l'opération OSÉE (É. Lefebvre)

É. Lefebvre indique que ces fonds ne peuvent pas servir à autre chose que ce pour quoi ils ont été donnés.

D. Beau intervient. Il indique que le reliquat de l'opération s'élève à 17 000 € actuellement. Cependant, les comptes ne sont pas encore arrêtés. Il est probable que la somme restante sera aux alentours de 7 000 €.

É. Lefebvre énumère plusieurs possibilités qui devront être proposées aux donateurs : don à la famille, remboursement des dona - teurs au prorata, utilisation de la somme par la Commission secours.

Autre possibilité, il est proposé d'allouer le solde au prix « Hammel »

D. Beau et É. Lefebvre proposent d'informer les donateurs et de leur proposer une affectation ou le remboursement.

Le Comité directeur sera informé du résultat de la décision des donateurs lors de sa prochaine réunion.

10. Budget prévisionnel 2011 (J. Prevôt)

Le budget est équilibré. L'an passé, les montants des subventions étaient équivalents à celui des licences. Cette année, le montant

des subventions est légèrement supérieur.

L. Tanguille précise que les subventions du ministère des Sports ont augmenté de l'ordre de 6 000 €.

D. Molas souhaite savoir si une demande de subvention a été faite au ministère de l'Écologie cette année. Il lui est répondu par l'affirmative, une somme de l'ordre de 15 000 € est en attente de mandatement au ministère, la Fédération doit transmettre un document comptable afin que la somme soit versée

11. Proposition : présentation des « budgets prévisionnels 2012/2016 » (J. Prevôt)

J. Prevôt propose d'engager le travail d'élaboration du budget prévisionnel 2012/2016.

Compte tenu des échéances à venir, cette proposition n'est pas retenue.

12. Questions ou vérifications (H. Vaumoron)

Rapport moral, rapport d'orientation

Ces rapports ont été approuvés par le Comité directeur. Pas d'observation particulière.

Ordre du jour des Assemblées générales

Le point 8 (élections des membres du Comité directeur) de l'Assemblée générale extraordinaire est annulé, puisqu'aucune candidature n'a été reçue.

Il n'y a pas d'autres modifications.

13. Examen des motions (H. Vaumoron)

A. Menier demande si les présidents de commission peuvent rester pendant l'examen des motions.

Le Comité directeur décide qu'ils peuvent rester.

Motion n°1 : motion gaz de schistes (CDS 34)

Cette motion recoupe la motion 10 (CSR Midi-Pyrénées).

Le CDS 34 informe le Comité directeur qu'il a adopté une motion concernant l'exploitation des gaz de schistes, ce n'est pas une motion.

Motion n°2 : changement de nom du « Mémento du dirigeant » (François Marchand)

C'est une question du domaine de compétences du Comité directeur.

Elle sera débattue à la prochaine réunion du Comité directeur.

Les motions n° 3, 4, 6, 7 concernent des modifications des statuts ou du RI (F. Marchand)

Elles s'intègrent dans les modifications qui vont être proposées à l'Assemblée générale.

Motion n° 8 : référendum d'initiative « spéléo » (CDS 38)

Le CDS 38 souhaite que soit inclus dans les statuts de la Fédération le « référendum d'initiative spéléo ».

É. Lefebvre relève qu'il s'agit d'une remise en cause du rôle de l'Assemblée générale.

D. Molas précise qu'un référendum est un vote binaire. Est-ce que cela correspond à un besoin, est-ce un souci dans le fonctionnement actuel ?

L. Tanguille informe que cette demande a été présentée par les auteurs à la réunion Grande région du sud-est.

O. Vidal précise que ce n'est pas forcément une défiance vis-à-vis des instances décisionnelles. C'est à appliquer de manière exceptionnelle (cela se passera peut-être tous les 2-3 ans), avec un minimum de signataires et sur des grandes orientations.

J.-P. Holvoet s'étonne ! Il y a des outils démocratiques dans nos statuts. On peut décider d'une Assemblée générale supplémentaire, en cas de vrai problème, si elle est demandée par un certain nombre de grands électeurs.

L. Tanguille observe que c'est l'occasion d'un débat.

Le Comité directeur entend cet appel qui est un fonctionnement différent.

Actuellement, il n'en voit pas le fondement dans la mesure où l'on a développé les réunions grandes régions qui permettent un contact direct avec les instances départe -mentales et régionales.

Pour : 10 Contre : 4 Abstention : 0
Le Comité directeur présentera à l'Assem - blée générale la motion du CDS 38.

Cette motion sera présentée en question diverse lors de l'Assemblée générale.

Motion n° 9 : modifications statutaires (CDS 08)

Elle s'intègre dans les modifications qui vont être proposées à l'Assemblée générale.

La motion n° 10 : motion gaz de schistes (CSR Midi-Pyrénées)

G. Colin pense que les spéléologues attendent un signe fort sur ce dossier.

L. Tanguille souhaite améliorer la formulation suivante « demande expressément l'abrogation », car on ne sait pas à qui on s'adresse.

H. Vaumoron précise que cette demande est adressée à l'Assemblée nationale, au Sénat.

R. Legarçon est d'accord avec G.Colin, la communauté spéléologique est « remontée » sur le sujet.

A. Menier propose de changer la phrase : « la FFS sollicite auprès des députés l'abrogation ».

R. Legarçon affirme que la région Midi-Pyrénées ne sera pas d'accord avec le terme « solliciter ».

J.-P. Holvoet s'interroge sur cette action : est-ce que cela ne risque pas de nous pénaliser sur la signature de la convention Grenelle ?

L. Tanguille pense qu'il n'y a pas de risques.

Le courrier de mise en garde de la FFS avait été envoyé à tous les députés concernés par les gaz de schiste.

Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 2
Le Comité directeur soutient la motion du CSR Midi-Pyrénées.

La motion n° 11 : modification du RI du SSF (CSR Rhône-Alpes)

L'adoption du règlement intérieur du SSF ne dépend pas de l'Assemblée générale.

Le Comité directeur a bien entendu les diverses réactions et a décidé de retravailler

avec la Commission secours son règlement intérieur.

Pour : 0 Contre : 15 Abstention : 1
Le Comité directeur ne soutient pas la motion n° 11.

Motion n° 12 : éviction d'Éric Zipper du CT (CSR Alsace)

J.-P. Holvoet pense que cette motion est une clarification sur ce qui s'est passé. La motion de l'Alsace est à présenter lors du rapport d'activité du SSF, car elle ne relève pas d'une motion.

Ce n'est pas une motion en tant que telle, mais une demande d'explication.

D. Beau veut bien s'expliquer. Il rappelle que le courrier a déjà beaucoup circulé.

L. Tanguille propose que D. Beau apporte des précisions, lors des comptes rendus d'activité des commissions et au passage de celui du SSF. Il sera précisé que le Comité directeur n'a pas jugé recevable la motion déposée par l'Alsace.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité directeur soutient la proposition faite par la présidente à l'unanimité.

Motion n° 5 sur le règlement disciplinaire (François Marchand)

J.-P. Holvoet propose qu'on diffère cette motion. Pour modifier le règlement disciplinaire, il faut prendre contact avec le ministère pour vérifier les propositions de modification.

L'Assemblée générale actuelle ne peut pas adopter cette proposition.

On retient cette motion, qui contient des modifications intéressantes, mais il est nécessaire d'y travailler pour la présenter à la prochaine Assemblée générale (2012).

Motions et amendements pour les statuts et règlement intérieur.

Des motions ont été présentées et de nombreux échanges ont été réalisés pour effectuer des amendements.

J.-P. Holvoet présente le résultat de l'examen des motions et amendements effectués par le groupe de travail et la commission statuts et RI.

Pour l'article 1, 3ème alinéa « Elle intègre la notion de développement durable dans ses politiques, ses règlements et les modes de gestion qui régissent son fonctionnement, l'accomplissement des activités sportives et la tenue des manifestations sportives qu'elle organise ou qui sont organisées sous son égide. »

• Le CSR F souhaite qu'on modifie la notion de développement durable par « principe de développement durable ». La notion est l'idée qu'on a d'une chose, et le principe, ce sont des règles.

• Une demande est de supprimer le terme « sportif ». Et de mettre à la place « Possibilité de manifestations et activités non sportives ».

Pour l'article 8 : « Sont ouvertes aux personnes qui ne sont pas titulaires de la licence les activités définies par le règlement intérieur »

• Proposition : les activités ouvertes aux personnes qui ne sont pas titulaires de la licence sont définies par le règlement intérieur.

Pour l'article 9 : « Les représentants des associations affiliées sont élus pour 4 ans par les Assemblées générales des organismes régionaux et départementaux. »

• Proposition : réélire les grands électeurs pour 1 an et non pour 4 ans.

J.-P. Holvoet précise la demande : L'Assemblée générale se compose de représentants des associations affiliées à la FFS, qui sont élus pour 4 ans par l'Assemblée générale des organismes régionaux et départementaux.

Certains contestent, notamment la région L, le choix de la durée élective.

Comme les effectifs évoluent, on est amené à avoir une fluctuation des grands électeurs, ce qui est facile pour en réélire, mais plus difficile pour en supprimer. Il faut réajuster tous les ans. Pourquoi ne pas élire les grands électeurs pour 1 an et non pour 4 ans ?

D. Molas propose : on peut se baser sur un effectif en début de mandat pour la proportion homme/femme.

L. Tanguille indique : le principe constitutionnel fait qu'on ne peut pas démissionner quelqu'un donc les gens sont forcément élus pour 4 ans, quels que soient les effectifs. Si les effectifs vont à la hausse, on peut réélire quelqu'un, mais si les effectifs baissent, on ne peut pas demander à quelqu'un de démissionner.

J.-P. Holvoet : la question est de savoir si la demande des présidents de région est recevable. Pendant leur réunion, les remarques suivantes ont été faites : Dans la réalité de nos pratiques, on renomme des gens presque tous les ans. Soit, on adapte nos statuts à la réalité de notre pratique, soit on maintient malgré tout 4 ans. Ces quatre années ont un sens parce que les gens sont élus pour suivre l'action du Comité directeur pendant l'olympiade, mais il faut répondre à l'évolution des effectifs.

La proposition pourrait être :

cependant, le mandat peut être raccourci si les effectifs du CSR entraînent une baisse du nombre de représentants. Dans ce cas, tous les grands électeurs élus par l'Assemblée générale du CSR sont démissionnaires et il est procédé à l'élection de nouveaux représentants en fonction du nombre de postes à pourvoir et pour la durée du mandat restant à courir.

O. Vidal : on peut laisser les suppléants comme possibilité et pas une obligation.

D. Molas : est-ce une modification des statuts ? Oui.

J.-P. Holvoet : la proposition correspond à ce qui est proposé par les Ardennes : chaque comité peut nommer un suppléant pour agir et voter en lieu et place du grand électeur élu si ce dernier était indisponible le jour de l'Assemblée générale fédérale.

R. Legarçon : il faut autant de suppléants que de grands électeurs.

1ère proposition : les grands électeurs sont élus pour 1 an.

Pour : 5 Contre : 9 Abstention : 1
Le Comité directeur ne soutient pas cette proposition. Les grands électeurs sont élus pour 4 ans.

2ème proposition : Le Comité directeur propose que les grands électeurs soient élus pour 4 ans et qu'il y ait des élections de suppléants :

Pour : 9 Contre : 5 Abstention : 1
Le Comité directeur soutient la proposition.

J.-P. Holvoet énumère la suite des remarques reçues :

• F. Marchand propose d'ajouter dans l'article 9 « l'ensemble de ses représentants constitue le collège des grands électeurs et chaque membre est désigné sous le vocable de grand électeur, la liste nominative des membres du collège des grands électeurs complétée par les organismes qui les ont élus est portée à la connaissance des licenciés de la FFS ».

• Dans les deux derniers alinéas de l'article 9, il est demandé que le mandat des représentants des organismes régionaux et départementaux à l'Assemblée générale commence le jour de celle qui suit leur élection. Certains contestent en disant que le terme Assemblée générale manque de précision, on ne sait pas de quelle Assemblée générale il s'agit. Bien évidemment, il s'agit de l'Assemblée générale nationale, car, il y a possibilité de vote par correspondance et ne peuvent voter par correspondance que ceux qui sont présents à cette Assemblée générale.

J.-P. Holvoet propose d'ajouter « nationale » à « Assemblée générale ».

Dans le dernier alinéa de cet article, il est proposé d'ajouter qu'il s'agit du président de la FFS.

Pour l'article 10, on a décidé que les décisions étaient prises à la majorité absolue des suffrages exprimés des bulletins blancs. Un certain nombre de fédérés demandent qu'on ne prenne en compte que les suffrages exprimés, à l'exception des modifications de statuts et la dissolution de la FFS.

Il y a aura une incidence pour les élections des membres du Conseil d'administration, on va se retrouver avec la possibilité d'élire des administrateurs avec très peu de voix, mais l'avantage, c'est d'être sûr d'élire des administrateurs.

J.-P. Holvoet : les sièges sont répartis entre hommes et femmes de telle sorte que les femmes disposent d'au minimum d'un nombre de sièges proportionnel au nombre de licenciées éligibles.

Il est proposé d'écrire « les sièges sont répartis entre hommes et femmes de telle sorte que la catégorie dont l'effectif de licenciés est le plus faible dispose au minimum d'un nombre de sièges proportionnel au nombre de licenciés éligibles de cette catégorie ».

On a écrit que le Conseil d'administration était élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Il faut trouver une autre appellation, car cela ne correspond pas à ce que l'on fait.

On peut enlever majoritaire ou uninominal.

Article 13 : le Directeur technique national assiste de manière consultative aux « séances » du Conseil d'administration. Il est demandé de remplacer « séance » par réunion pour éviter la confusion entre les deux termes.

Article 15 : dès l'élection du Conseil d'administration, l'Assemblée générale élit le président de la FFS, il est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs, il est proposé de mettre : il est élu à la majorité des suffrages exprimés.

Article 20 : les activités de la FFS sont structurées au sein de pôles, on nous demande de mettre : les activités de la FFS sont organisées au sein de structures créées par le Conseil d'administration.

Article 23 : la FFS peut recevoir de l'État, d'une institution privée ou d'une personne privée, mettre : d'une institution publique ou privée.

Article 31 : les statuts et règlement fédéraux sont publiés dans Spelunca et consultables sur le site de la FFS.

On demande qu'on rajoute aussi les comptes rendus de réunions du Comité directeur, du Bureau de la FFS et de l'Assemblée générale.

14. Informations

Résultat de l'enquête « Photographie de la pratique féminine »

Ce travail sera présenté par Dadou Boutin au cours de l'Assemblée générale.

Suite Opération OSÉE (réunion du 18 juin).

L. Tanguille évoque l'invitation à la cérémonie en l'honneur d'Éric Establie à Labastide-de-Virac le 18 juin prochain, à laquelle, en plus des sauveteurs et personnes impliquées, les membres du Comité directeur ont été invités (invitation envoyée par Internet le 31 mai).

15. Questions diverses

Présentation de la base de données « Karsteau » par Joël Roy.

La commission « Karsteau » du Comité spéléologique régional d'Aquitaine (CSR Aquitaine) est la structuration d'un travail de plusieurs dizaines d'années de spéléologues des Pyrénées-Atlantiques soutenus par le CDS 64. Elle a pour vocation de développer sans limite géographique la base de données nommée « Karsteau ».

Mettre à la disposition de la communauté spéléologique des données structurées dans une base de données enrichie par l'ensemble des spéléologues membres de la Fédération française de spéléologie ou par ses structures. La base de données sera accessible par Internet. Pour cela, elle utilisera le logiciel « Karsteau », qui reste la propriété des concepteurs. Ce logiciel est mis à la disposition du CSR Aquitaine suivant la convention signée avec les concepteurs.

L'équipe de gestion propose plusieurs actions :

• Agir par une action auprès des différents comités départementaux de la Fédération française de spéléologie afin de faire adhérer au projet de développement de la base de données le plus grand nombre possible.

• Promouvoir la mémoire des recherches spéléologiques en garantissant l'accès aux données dans le temps.

• Garantir aux adhérents (CDS) qu'ils gardent la propriété de leurs données ainsi que leur capacité à gérer les niveaux d'accès à leurs données. Une aide à la décision des niveaux d'accès sera proposée par la commission.

• Servir d'interlocuteur au nom du CSR Aquitaine, auprès des fédérations ou groupements à but similaire et des autres organes de la Fédération française de spéléologie qui auraient besoin des connaissances de la commission Karsteau.

La commission Karsteau est garante de la maintenance et de la hot line par les connaissances des personnes affectées à cette tâche.

Les gestionnaires présentent le budget prévisionnel du projet « Karsteau » pour les trois années à venir, où figure l'aide dégressive qui sera demandée à la FFS, pour pouvoir activer le programme au niveau national.

Il est prévu un droit d'entrée pour les CDS et une cotisation annuelle par CDS basée sur le nombre de fédérés.

Les CSR Midi-Pyrénées et Aquitaine soutiennent financièrement cette action. Le CSR Aquitaine sollicite de la Fédération un financement pluri-annuel pour une durée de 3 ans à partir de 2012 (montant total 12 500 euros). Le Comité directeur se positionnera sur cette demande après étude détaillée des budgets prévisionnels et de l'équilibre économique de l'ensemble.

La séance se termine à 21 h.

Réunion du Comité directeur – 13 juin 2011 - Toulouse (Haute-Garonne)

Membres présents : Jean-Jacques Bondoux, Gilles Colin, Jean-Pierre Holvoet, Yves Kaneko, Éric Lefebvre, Frédéric Meignin, Annick Menier, Delphine Molas, Jean-Pierre Mouriès, Isabelle Obstancias, José Prevôt, Jacques Romestan, Laurence Tanguille, Henri Vaumoron, Olivier Vidal.
Absents Excusés : Bernard Lips et Philippe Kerneis.
Absents Excusés : Jacques Orsola
Procuration : pouvoir de Philippe Kerneis à Delphine Molas.
Directeur technique national : Éric Alexis
Présidents de commissions (ou représentants) : Pierre-Michel Abadie (pour l'EFS), Jean-Pierre Buch (président CoMed), Emmanuel Cazot (pour l'EFS), Dominique Dorez (pour l'EFS), Jean-Louis Giardino (pour l'EFC) jusqu'à 12 h, Claude Mouret, Raymond Legarçon (jusqu'à 10 h 30).

Ce compte rendu est provisoire. Il sera validé lors de la prochaine réunion. Le cas échéant, les modifications ou les remarques figureront dans le compte rendu de la réunion suivante.

Ordre du jour de la réunion

1. Bilan de l'Assemblée générale 2011
2. Mise en place des correspondants des « pôles »
3. Perspective 2012. Assemblée générale ou congrès
4. Cinquantenaire de la FFS et congrès « Millau 2013 »
5. Agenda fédéral 2012 (proposition)
6. Commission « Spelunca librairie »
7. Secours européen. Interconnexion entre les pays
8. Commission CREI. Actions et communication
9. Aménagements des locaux du siège (travaux)
10. Candidatures aux distinctions honorifiques et médailles
11. Le site Internet et gestion des adhérents
12. La dématérialisation des coupons
13. Informations
14. Questions diverses

1. Bilan de l'Assemblée générale 2011

L. Tanguille : « C'était une Assemblée générale importante avec les modifications des statuts et du RI, c'était du travail pour la nécessaire répartition des rôles. En 2012, dernière année du mandat, l'Assemblée générale sera élective et elle aura lieu en Lorraine. Il faut du matériel de vote pour l'année prochaine, des outils modernes qui permettent de gagner du temps. »

A. Menier : « La location d'un matériel de vote électronique coûte environ 1 500 €. »

J. Prevôt : « Le point important pour 2012, il y aura les modifications de statuts des CSR et CDS à faire approuver par l'Assemblée générale. »

R. Legarçon : « Les nouveaux statuts et RI des CSR et CDS sont prêts. »

J.-P. Holvoet : « Il est nécessaire d'améliorer le matériel de sonorisation, on n'entendait rien. »

L. Tanguille : « On a passé beaucoup de temps sur les modifications de statuts. Il n'y a pas eu de débats sur le rapport d'orientation. »

R. Legarçon : « J'ai trouvé cette Assemblée générale très bien. »

E. Cazot : « Était-ce une obligation d'aborder les statuts dès le début ? »

J.-P. Holvoet : « Non, on aurait pu le faire après. Mais, comment veux-tu adopter un règlement intérieur qui est lié à des changements de statuts, si tu ne les as pas adoptés avant ? Il y a une logique. »

É. Lefebvre : « On peut remercier la région Midi-Pyrénées, autant pour les moyens que pour la convivialité. »

En conclusion

L'Assemblée générale 2011 fut dense avec une large présence des représentants de nos adhérents, (104 présents et représentés sur 126). Les discussions sur les nouveaux statuts et RI furent animées et franches. Elles ont abouti à un résultat positif dans un temps relativement court. Le rapport moral de la Fédération et le rapport d'activité des commissions furent suivis avec intérêt sans soulever beaucoup d'interrogations. Le rapport d'orientation n'a pas suscité de question pour l'avenir. Est-ce dû à la fin prochaine de ce mandat ou à une difficulté à se projeter dans l'avenir, ou la durée excessive des assemblées générales ?

La durée de l'Assemblée générale nécessite qu'on se préoccupe de mettre en place des outils modernes pour gagner du temps.

La région Midi-Pyrénées nous a accueillis avec chaleur et convivialité dans une organisation simple et détendue. Un grand merci à tous ceux qui se sont mobilisés.

Pour l'organisation matérielle, les enregistrements doivent être suivis par une seule personne pour éviter les impondérables techniques. La sonorisation a posé des problèmes ce qui a nui à l'enregistrement des débats. La préparation matérielle des débats a permis une présentation plus dynamique grâce notamment aux diaporamas. Nous en avions préparé sept pour tous les thèmes présentés à l'assemblée.

2. Mise en place des correspondants des « pôles »

Ce point ayant été discuté lors du Comité directeur du 11 juin, il n'a pas été rediscuté.

3. Perspective 2012. Assemblée générale ou congrès

Pour l'année 2012 ce sera une Assemblée générale qui se tiendra en Lorraine, puisque la région Q précédemment pressentie s'est désistée.

Pour les Assemblées générales, H. Vaumoron a créé une fiche technique détaillée du matériel nécessaire et des procédures à effectuer. Il l'a soumise à Christophe Prevôt. L'année prochaine, on ne s'occupera pas du matériel d'enregistrement. À Sault, c'est le CDS 84 qui s'en était chargé. Il n'y a pas eu de soucis (à l'exception de la carte mémoire qui n'avait pas été vérifiée). C. Prevôt s'en chargera.

4. Cinquantenaire de la FFS et congrès « Millau 2013 »

Ce sera une manifestation importante qui est attendue. J.-P. Gruat a commencé à mettre en place les bases du rassemblement. Une demande de financement est déposée auprès du Comité directeur.

En 2013 à Millau seront regroupés le congrès national, le 50ème anniversaire de la Fédération française de spéléologie et le 8e Euro spéléo forum. Le dossier est dans l'espace de partage de documents.

L'organisation est conjointe entre le CSR Midi-Pyrénées et le CDS 12.

Les organisateurs comptent sur le Bureau pour relayer au sein de la Fédération l'information sur cet évènement, bien qu'il puisse paraître lointain à certains.

J.-P. Gruat souhaiterait savoir :

- si des conventions de partenariat existeront en 2013 entre la FFS et un marchand de cordes et Petzl ;

- l'exposition sur les cinquante ans de la FFS ne peut pas être réalisée par les organisateurs du congrès.

Il faut une personne ayant une excellente connaissance de la FFS depuis sa création qui travaillera en étroite collaboration avec le Bureau pour valider le message que nous souhaitons transmettre et la qualité de l'exposition ;

- un article dans Spelunca et/ou sur le site réalisé directement par la FFS devra aborder ce sujet, en précisant le contenu et les moyens de cette exposition ;

- la création de l'exposition sur les 50 ans de la FFS, si elle doit aboutir, sera réalisée et pilotée par la Fédération. Il nous semble important que le Comité directeur désigne un responsable de cette mission, connaissant suffisamment l'historique de la FFS et son évolution durant ces 50 ans.

Les organisateurs s'occupent de l'installation de cette exposition dans un lieu approprié où elle pourrait rester 3 à 4 mois.

Le sujet sera abordé par le Comité directeur d'octobre avec la présentation. Il faut travailler sur le dossier pour que le Comité directeur ait quelque chose de construit et que le trésorier ait validé un certain nombre d'actions. Il faut présenter un ensemble cohérent

5. Agenda fédéral 2012 (proposition)

Le calendrier a été fait sans tenir compte de la fin de l'olympiade puisque le planning n'a d'intérêt que s'il est prévu avant le début de l'année civile suivante. Il est toujours modifiable. Le calendrier corrigé en cours de séance sera renvoyé à toutes les instances après validation du Comité directeur.

Il est demandé :

• Le lancement des candidatures pour le futur Conseil d'administration le plus tôt possible.

Un projet de charte d'engagement du candidat au Conseil d'administration de la Fédération, ainsi qu'un projet sur les missions d'un administrateur ont été réalisés. Ils seront présentés à la prochaine réunion du Comité directeur.

• L'année 2012 étant une année élective, il est souhaitable de conserver les réunions des grandes régions et d'impliquer les CDS et CSR sur la réforme de leurs statuts et RI, lors de ces réunions. Mais, il n'a pas été pris de décision.

Malgré le fait qu'il n'y aura pas de congrès couplé avec l'Assemblée générale, le Comité directeur a rejeté la proposition de prévoir l'Assemblée générale sur un week-end de deux jours.

Pour : 5 Contre : 9 Abstention : 1

Le Comité directeur ne retient pas la proposition d'effectuer l'Assemblée générale sur deux jours.

6. Commission « Spelunca librairie »

É. Lefebvre informe le Comité directeur des frais générés par le déplacement de la librairie fédérale sur les congrès ou rassemblements divers qui dépassent le chiffre d'affaires ou les bénéfices des ventes. É. Lefebvre souhaite que le Comité directeur se saisisse de cette question.

La solution réside peut-être dans la prise en charge par les organisateurs de congrès ou de rassemblements du coût du déplacement de la commission « Spelunca Librairie ».

Le budget prévisionnel prévoit pour la librairie un excédent de 5 000 €.

Or les excédents proviennent essentiellement des ventes par correspondance ou par Internet.

Comment tenir le budget, tout en continuant à apporter ce service aux fédérés ?

Après avoir passé en revue diverses solutions, le Comité directeur adopte la proposition du trésorier à savoir :

Conclusion

Le trésorier attire l'attention du Comité directeur sur les dépenses occasionnées par la librairie lors de ses déplacements. Ces frais sont souvent supérieurs à la marge réalisée lors de la manifestation.

Après discussions, le Comité directeur décide que le service apporté aux fédérés par ces déplacements doit perdurer, ces dépenses étant couvertes par la marge réalisée par les ventes par correspondance.

Néanmoins la réussite d'un déplacement étant liée à 3 facteurs, la fréquentation, le linéaire disponible pour la librairie et l'offre, il sera demandé au prochain président d'intégrer ces points lors du choix des déplacements.

7. Secours européen. Interconnexion entre les pays

Extrait du compte rendu de Christian Dodelin chargé de ce dossier, « Lors de la 12ème Conférence de la Commission spéléo secours UIS en Bulgarie, il a été abordé la nécessité de créer une commission spéléo secours européenne en s'appuyant sur l'existence de la FSE. Toutes les structures de secours spéléo participant aux travaux et rencontres actuelles de la commission spéléo secours de l'UIS sont à prendre en considération ainsi que leurs organisations spéléo nationales, fussent-elles actuellement non adhérentes à la FSE. »

Une structure regroupant les organisations de spéléo secours en Europe doit se poser en tant qu'interlocuteur auprès des structures européennes sous peine de se voir écarter du dispositif secours européen qui ne manquera pas de se mettre en place dans le futur.

8. Commission CREI Actions et communication

La présidente a reçu une invitation à une manifestation pour un rassemblement féminin de spéléologie, en Roumanie, qui bénéficie selon les organisateurs du soutien de la Fédération, alors que personne n'était informé de ce parrainage.

Qui a décidé de ce parrainage ?

Il est impératif que le Comité directeur soit informé de ce type d'actions en amont.

La Fédération n'a pas soutenu « SpéléOféminin », elle ne souhaite pas soutenir un 2ème SpéléOféminin à l'étranger.

O. Vidal et E. Cazot informent le conseil qu'il y a bien une demande au titre d'une RI (relations internationales) pour un stage féminin en Roumanie, mais qu'il n'y a pas de parrainage de la Fédération pour une autre manifestation.

La CREI est donc incitée à être plus vigilante sur les actions inscrites dans les demandes des commissions en vérifiant en amont que ces demandes ont bien obtenu au préalable l'aval du Comité directeur.

9. Aménagements des locaux du siège (travaux)

Du fait du déménagement du CNDS, rue Marc-Antoine Petit, la salle Chevalier s'est libérée. Il se pose la question de la mettre en location moyennant la réalisation de travaux permettant de la rendre indépendante du siège en cloisonnant et en créant des sanitaires.

Une étude a été faite sur la possibilité de louer la salle auprès des agences du quartier, le loyer mensuel pourrait être de l'ordre de 500 € par mois (une recette nette de loyers de 4 300 € par an). Les travaux nécessaires à ce cloisonnement sont estimés à 10 000 € TTC.

Par ailleurs, il est proposé d'améliorer le confort des lieux de travail et de réunion.

- Effectuer la normalisation des réseaux électriques et l'adaptation des lieux pour les handicaps sont la priorité qui s'impose.
- Améliorer le confort sonore et visuel des salles de réunion et accessibilité aux personnes handicapées.
- Adaptation pratique des moyens de projection, de la sonorisation et de l'isolation phonique.
- Si l'organisation des réunions intègre la gestion des repas, il faut se donner les moyens pratiques pour laisser les lieux corrects.
- Procéder à des travaux de rafraîchissement du siège, peinture et sols.
- Donner un éclairage en second jour au bureau du DTN.
- Créer des sanitaires supplémentaires afin de permettre l'accès sans traverser la salle de réunion quand elle est occupée.

Les travaux électriques sont estimés à 3 000 € environ.

Le reste des travaux est estimé à 35 000 €.

Les travaux seraient financés sur nos fonds propres.

Le CSR Rhône-Alpes a sollicité la Fédération pour occuper la salle Chevalier moyennant un loyer équivalent à ce qu'il paye actuellement quai Saint Vincent, puisque, suite à la décision de leur Comité directeur de quitter et de vendre le local du quai Saint Vincent, il ne disposerait plus de local.

Le Comité directeur se prononce sur le fait de mettre en location la salle Chevalier au prix du marché (à 5 000 euros par an).

Pour : 2 Contre : 12 Abstention : 2
Le Comité directeur ne retient pas la proposition de location de la salle.

Le Comité directeur se prononce également sur le fait de mettre à disposition la salle Chevalier moyennant des travaux de cloisonnement au CSR C (location à 1 000 euros par an).

Pour : 6 Contre : 8 Abstention : 2
Le Comité directeur ne retient pas la proposition de mettre à disposition la salle au CSR C.

En conclusion, au siège, deux salles se libèrent, la salle Chevalier dès maintenant et la salle de reprographie en 2013.

L'ensemble des travaux de rénovation est nécessaire et doit être prévu au budget.

10. Candidatures aux distinctions honorifiques et médailles

Position du Comité directeur

Nous avons été sollicités par le ministère pour faire des propositions au titre de la légion d'honneur et de l'ordre du mérite. Nous avons demandé à A. Menier de travailler sur

ce point. Néanmoins, É. Lefebvre se pose la question de principe, de proposer des candidatures.

Proposition

Est-ce que le Comité directeur est d'accord pour proposer une liste de personnes aux distinctions de la légion d'honneur et de l'ordre national du mérite ?

Pour : 12 Contre : 3 Abstention : 1
Le Comité directeur retient cette proposition.

Le Comité directeur souhaite récompenser les acteurs bénévoles de la Fédération pour mettre notre activité au-devant de la scène médiatique. En conséquence, il faut répondre à cette demande, mais à la condition qu'il y ait des critères objectifs et pérennes pour sélectionner des candidats.

Un groupe de travail doit se pencher sur les critères à définir pour proposer des candidats aux médailles. Un dossier sera présenté pour la prochaine réunion du Comité directeur, en octobre.

Il se compose de : A. Menier, C. Mouret et J.-P. Mouriès.

11. Le site Internet et gestion des adhérents

Un travail de fond est en cours dans la gestion informatique et Internet au sein de la Fédération.

La Commission communication, le trésorier et les salariés mettent en place des actions pour décharger le travail administratif du siège et préparer une refonte du site fédéral.

Au terme d'une consultation, le prestataire choisi est ID.10.

12. La dématérialisation des coupons

Un appel d'offres est en cours. Un cahier des charges a été réalisé.

Pour l'instant, nous avons deux réponses sur les quatre sociétés consultées.

13. Informations

Remplacement de M. Meyssonnier

M. Meyssonnier sera en retraite le 29 juin de cette année. Le poste est finalement passé au mouvement. La candidature pour ce poste devait être passée au plus tard le 6 mai.

En interne, il n'y a pas de candidat (J&S). Un candidat externe issu de l'Éducation nationale a posé sa candidature pour un détachement.

Point sur la « gestion des stocks des publications invendues »

Lors du dernier Comité directeur, le trésorier a fait une proposition de destruction d'une partie du stock des publications invendues, afin de réduire le stock à 150 exemplaires de chaque numéro. Des solutions alternatives avaient été proposées, seule l'attribution des collections pour les lauréats du concours de l'affiche des JNSC a été réalisée.

Il faut en proposer aux bibliothèques communales qui fonctionnent en réseau, et aux clubs.

F. Meignin et O. Vidal se chargent de définir les critères d'attribution.

O. Vidal se charge de faire l'annonce pour la rentrée de septembre.

L. Tanguille précise qu'il n'est pas possible d'affecter du temps « salariés » pour préparer des séries et gérer les envois.

C. Mouret, propose un encart dans Spelunca pour informer les auteurs.

Suite à la discussion sur l'échéance de la destruction des stocks, il est convenu d'attendre le congrès de 2013 à Millau pour engager définitivement la mise au rebut.

Proposition

Une proposition sur le mode de diffusion sera faite rapidement. Date butoir au-delà de laquelle on détruira le stock : le congrès 2013

Pour : 11 Contre : 2 Abstention : 0
Le Comité directeur retient cette proposition.

Point sur les publications fédérales (Mémento, La Lettre de l'Élu)
Mise à jour du Mémento du dirigeant.

C. Prevôt souhaiterait faire la mise à jour pour la fin de l'année avec l'équipe constituée de H. Vaumoron, C. Prevôt et R. Legarçon.

La Lettre de l'Élu

On a fait le choix de la diffuser par Internet avec une nouvelle présentation. Mais les aléas techniques et l'indisponibilité du secrétaire général ne permettent pas d'assurer une périodicité de sa diffusion. Seul L. Mangel peut la diffuser sur Internet, donc nous sommes tributaires de sa disponibilité.

Le Pass fédéral

P.-M. Abadie informe le Comité directeur que le document est chez l'imprimeur. Il travaille sur le changement de format et la mise en page. Il y a des modifications à intégrer. Il n'y a que la moitié des pages publicitaires prévues. S'il a les retours des photos, à la rentrée, c'est bon. Il y a un souci avec la couverture.

Peut-on solliciter quelqu'un ?

P.-M. Abadie souhaite également faire le point sur les pages publicitaires et recherche un graphiste pour travailler sur la couverture.

Le BAAC, évolution et gestion

Bernard Lips s'interroge sur la nécessité de maintenir le BAAC.

Le Comité directeur émet un avis favorable à la poursuite de ce travail d'enquête en le rendant plus simple d''utilisation.

- Il y a des outils qui permettent de faire de la saisie en ligne, il faut trouver une technique d'adaptée, comme les différents questionnai -res en ligne existant déjà (comptes rendus activités des cadres EFS, enquête pratique féminine, dossier d'agrément du SSF).
- Il n'y a pas de retour direct en dehors des publications dans Le Descendeur. Il serait bien que les adhérents aient un retour des enquêtes, au moins les clubs et les CDS. L'information doit redescen dre pour que ce soit un vrai outil.
- La périodicité est actuellement annuelle, est-ce pertinent ?

La périodicité est une contrainte lourde, a priori, en ligne cela devrait être plus souple. Ce point sera retravaillé avec B. Lips.

Communication, logo, charte graphique et vêtements

Le travail sur la première phase de mise au point de la charte graphique est terminé et elle a abouti à la charte dite « papeterie bureautique », et elle sera suivie par la seconde phase concernant les publications.

Des tee-shirts sont proposés à la vente. Ils ont connu un beau succès au cours de ce week-end, de nouveaux produits seront proposés ultérieurement (polaires, bonnets, autres produits dérivés).

L'ensemble des fédérés disposant d'une adresse Internet a reçu l'information sur l'adoption du nouveau logo par le flyer créé spécifiquement et qui a été aussi envoyé à tous nos partenaires.

Une information complémentaire dans Spelunca sur la nouvelle charte graphique et les produits dérivés paraîtra dès que tout sera bouclé.

Convention CREPS Vallon-Pont-d'Arc/FFS

É. Alexis précise qu'elle sera signée le 27 juin.

Elle a été votée par Internet et validée au cours de la réunion précédente.

Courrier d'action en justice.

Informations du DTN É. Alexis

La Confédération nationale des éducateurs sportifs a envoyé un courrier à plusieurs fédérations demandant de ne plus utiliser les titres de moniteur/entraîneur, considérant que le titre est usurpé par les fédérations sportives, selon une interprétation du code du Sport. Ce courrier est une mise en demeure effectuée par l'avocat du syndicat à plusieurs fédérations.

Le ministère a répondu que seules les personnes dans une situation d'encadrement contre rémunération sont concernées par cette mise en demeure. Mais une note du service juridique du CNOSF exprime moins de certitudes.

14. Questions diverses

Produits dérivés

La Commission communication est chargée de l'élaboration et de la vente des produits dérivés.

Manuel technique de l'EFS

E. Cazot, informe le Comité directeur que le manuel sera chez l'imprimeur début juillet et demande qu'un point soit fait sur les annonceurs.

Selon A. Menier, le « Vieux campeur » participe pour un montant de 1 400 € HT, « Résurgence » pour 400 € HT, « Beal » pour 400 € HT et « Petzl » pour : 600 € HT. Les fichiers sont chez l'imprimeur « Gap ».

La convention Petzl

La convention est en cours de négociation, pour l'instant la proposition de la société Petzl qui privilégie le don ne nous convient pas. Toutefois, il convient d'intégrer la publicité « Petzl » dans le manuel puisqu'il y a un engagement sur ce point.

Question de plusieurs clubs de plongeurs en Midi-Pyrénées

J.-P. Mouriès demande si la Fédération veut bien engager une médiation avec les propriétaires de certaines résurgences dans le Lot pour en permettre un accès libre ou réglementé.

Claire Lagache est en charge des questions liées aux accès aux sites de pratique, ce point est à voir avec elle et avec l'EFPS.

Lors d'une réunion de la CIPS (Commission interfédérale de plongée souterraine), les questions soulevées par les actions du Conseil général du Lot pour acquérir des terrains et les aménager en parking ont été évoquées afin que l'EFPS en informe les plongeurs.

Prix Hammel

I. Obstancias propose que le prix Hammel soit ouvert au niveau européen en 2013, comme en 2008, à l'occasion du congrès européen. Il faut l'accord du Comité directeur qui doit précéder celui de la famille Hammel.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité directeur retient la proposition d'ouvrir le prix Hammel à l'Europe en 2013.

Le montant du prix avait été doublé en 2008, est-ce également envisageable pour 2013 ?

Il faut voir avec le trésorier pour cette question.

La séance est close à 13 heures.

Réunion de Bureau, 2 et 3 juillet 2011 - Lyon (Rhône)

Présents le vendredi : : Jean Pierre Holvoet, Annick Menier, José Prévôt, Laurence Tanguille, Henri Vaumoron.
Éric Alexis (DTN).
Excusé : : Éric Lefebvre.

Les documents à transmettre au Comité Directeur sont en pièces jointes avec le compte rendu : le calendrier fédéral, la charte d'engagement d'un candidat et les missions d'administrateur.

Ordre du jour de la réunion

1. Le Cinquantenaire de la FFS en 2013
2. Le calendrier fédéral (corrigé) à valider
3. Les Réunions Grandes Régions
4. Assemblée Générale 2012 (du 26 au 27 mai)
5. Publication de l'appel à Candidatures pour 2012 dans Spelunca
6. La Charte d'engagement d'un candidat et les missions d'administrateur.
7. Les échanges BI-Gouvernementaux
8. L'Edition du Descendeur 2012
9. La Transmission des fichiers fédéraux
10. Les Compte rendu et PV de réunion
11. La Suite de MEMOS
12. Remerciement au Maire de la bastide « Jacques Marron »
13. Les nouvelles cartes d'adhésion fédérales
14. L'Audit : Situation du bénévolat dans le domaine de la sécurité civile
15. La Gestion des salariés
16. Le Suivi des affaires juridiques en cours
17. Le Groupe de travail « Convention »
18. La Motion « Gaz de SCHISTE »
19. Les Statuts et RI de la Fédération
20. La Commission financière (Valorisation du bénévolat)
21. Les Stocks de revues invendues (Proposition des Bibliothèques communales)
22. Le dossier « Padirac »
23. La Via Ferrata
24. Candidatures de Canyonisme
25. La Lettre de l'Elu
26. Absences estivales 2011

1 - Le Cinquantenaire de la FFS en 2013

Le Bureau propose de solliciter Rémy Limagne pour piloter la création de l'exposition des « 50 ans de la FFS » qui se tiendra durant le Congrès de Millau en 2013. L'intervention d'un graphiste sera sollicitée dès le début de l'année 2012 pour la conception technique et graphique.

La commission communication dirigera l'ensemble du projet.

Un budget est à définir en corrélation avec la définition du projet (dimension, supports, nombre de panneaux, projections, animations etc..).

A. Menier pose la question de la recherche des partenariats pour le congrès. Dans la composition du comité d'organisation « Millau 2013 », il n'y a pas de référent dans l'organigramme : (Recherche de sponsors privés, partenaires régionaux et nationaux, contacts avec les partenaires liés au milieu spéléo (marchand de matériel, ANECAT, structures des professionnels de loisirs, …).

Le Bureau considère que les organisateurs doivent faire une proposition et que la commission communication fédérale sera l'interlocuteur du comité d'organisation.

Le Bureau rappelle qu'actuellement, il existe un partenariat exclusif avec la société BEAL pour les cordes et qu'un partenariat est en cours de définition avec la société Petzl sans exclusivité.

Le Bureau propose de réaliser une médaille pour le cinquantenaire de la FFS.

2 - Le calendrier fédéral (corrigé) à valider

Au cours de la réunion du Comité directeur du 11 juin 2011, nous avions validé le calendrier des instances fédérales pour l'année 2012. Après vérification, il s'est avéré qu'une date de réunion du bureau avait été fixée le week end des élections législatives (2ème tour). Donc, le calendrier a été corrigé, ce qui a modifié les dates prévisionnelles après l'Assemblée générale.

3 - Les Réunions Grandes Régions

Les réunions des grandes régions sont conservées. Les dates sont définies dans le calendrier fédéral. Des corrections ont été faites par rapport au calendrier initial.

- Réunion région N.O, le samedi 21 janvier 2012
- Réunion région N.E, le samedi 11 février 2012
- Réunion région S.E, le samedi 17 mars 2012
- Réunion région S.O, le samedi 31 mars 2012

NOTE : pour les réunions des grandes régions, lorsque cela est possible, il faut prévoir un lien informatique pour avoir accès à Internet dans la salle de réunion.

4 - Assemblée Générale 2012 (du 26 au 27 mai)

L'Assemblée Générale 2012 aura lieu en Lorraine. Il est rappelé qu'il n'y a pas de Congrès.

La Fédération a acheté un matériel d'enregistrement pour toutes les réunions. Il sera utilisé pour toutes les Assemblées Générales en lien avec le matériel de sonorisation existant sur place. Il est nécessaire que les organisateurs pensent aux matériels de sonorisation adaptés aux personnes handicapées.

Des devis sont demandés pour la location du matériel de vote électronique à utiliser pendant les Assemblées Générales.

H. Vaumoron propose une note de préparation des Assemblées Générales qui sera envoyée à chaque organisateur. Elle est modifiée en séance. Elle sera transmise au Comité directeur pour information.

En 2013, un Congrès est organisé à Millau, ce sera le 45ème Congrès de la FFS.

5 - Publication de l'appel à Candidatures pour 2012 dans Spelunca

L'appel à candidature pour les futurs administrateurs sera publié dans chaque Spelunca à compter du numéro 123 (septembre 2011) jusqu'au n°125 (mars 2012), sur le site internet fédéral et par l'intermédiaire des listes électroniques fédérales.

Les actes de candidatures doivent arriver, au plus tard, le 11 avril 2012, le cachet la poste faisant foi. Ils seront envoyés avec le « Descendeur allégé » le 25 avril 2012, en tiré à part.

6 - La Charte d'engagement d'un candidat et les missions d'administrateur

La charte d'engagement du candidat au Conseil d'Administration (CA) de la Fédération est la philosophie qui doit guider l'administrateur.

Les missions d'un administrateur au CA de la Fédération sont les « obligations » qui s'imposent pour l'exercice de ce poste.

Le Bureau a corrigé les deux documents. Ils vont être soumis pour avis et commentaires au Comité directeur.

7 - Les échanges BI-Gouvernementaux

Le Bureau demande à la Commission relations et expéditions Internationales (CREI) qu'en cas de modifications ou d'aménagements de projet à « l'international », elle prévienne le Bureau et le DTN, le plus en amont possible. Il est rappelé que le bureau du ministère à « l'international » n'est pas un guichet ouvert et que les dossiers doivent être présentés avec beaucoup de rigueur. Ce point engage la crédibilité de la Fédération.

Il sera demandé à la CREI de travailler sur les avances de trésorerie pour couvrir les frais des encadrants lors des stages à l'étranger.

J.Prévôt rappelle qu'il existe un partenariat, entre le CNOSF et une agence de voyage, dédié aux sportifs, il communiquera les informations sur ce point.

8 - L'Edition du Descendeur 2012

Pour l'année 2012, le Descendeur intégral sera disponible sur le site fédéral pour tous comme cette année.

Le Descendeur allégé sera transmis :
- Aux grands électeurs,
- Aux présidents des CSR et des CDS,
- Aux membres du Comité directeur,
- Aux présidents des commissions.

Le Bureau recevra une version intégrale pour diriger et animer l'Assemblée Générale.

La version dite « consolidée » est réalisée après l'Assemblée Générale et elle doit être imprimée en trois exemplaires pour les archives administratives fédérales, pour le CNDS et le CAC (Commissaire aux comptes).

De façon générale, il est rappelé qu'il faut veiller à réduire le nombre de documents pour les réunions en n'imprimant que les documents nécessaires aux discussions sous des formats permettant de diminuer le nombre de feuilles, mais lisibles.

9 - La Transmission des fichiers fédéraux

La demande annuelle du ministère des sports pour transmission des données sur les licences pour établir des statistiques sur le fait sportif en France a été reçue au siège le 15 avril. Cette demande s'effectue sous la responsabilité des DTN. On doit fournir : nom, date de naissance, sexe, adresse, nom de commune et le club.

L'année dernière, cette demande ne concernait que les licences, cette année il est demandée, en plus, les données concernant les clubs.

Un débat a été engagé sur les données dites « anonymées », pour savoir s'il faut transmettre notre fichier dans les conditions demandées.

E.Alexis rappelle que cette demande accompagne le dossier de la convention d'objectifs passée avec l'Etat. (Point n°3). E. Alexis s'organise avec L. Mangel pour répondre à la demande.

10 - Les Compte rendu et PV de réunion

Le compte rendu de la réunion de Bureau d'avril à Lectoure, n'a pas été réalisé, cela devient urgent.

H. Vaumoron s'engage à le réaliser pour sa publication en septembre dans la Lettre de l'Elu.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale sera envoyé le 19 juillet pour lancer le vote d'approbation des grands électeurs. S'il y a des modifications, elles seront intègrées jusqu'au 31 juillet.

La clôture du vote est prévue le 4 septembre pour que le procés verbal soit publié dans notre revue « Spelunca » avec les nouveaux statuts et Règlement Intérieur.

11 - La Suite de MEMOS

Agnès Darnoux a interpellé Pierre Mouriaux sur le projet « MéMos » et elle attend des informations.

P. Mouriaux a fait savoir qu'il ne jugeait pas pertinent de poursuivre l'implication de la FFS dans ce programme compte tenu des incertitudes et des hésitations qu'il a pu constater sur la conduite de ce dossier au sein de l'ANOF. Mais un nouvel archivage se ferait au sein de l'INSEP.

12 - Remerciement au Maire de la bastide « Jacques Marron »

Suite de l'Opération OSEE, un courrier sera adressé au maire de Labastide de Virac accompagné de la médaille du « Centenaire de la Spéléologie », pour le remercier de son engagement dans les secours et l'opération OSEE.

13 - Les nouvelles cartes d'adhésion fédérales

Une nouvelle maquette de la carte d'adhérent va être préparée avec la nouvelle charte graphique.

E. Alexis sollicitera l'imprimeur sur ce point.

14 - L'Audit : Situation du bénévolat dans le domaine de la sécurité civile

Le 21 juin, la Fédération a reçu un courrier en provenance de l'Inspection générale de l'administration dont l'objet est : situation du bénévolat dans le domaine de la sécurité civile. Un questionnaire de six pages, auquel nous devons répondre, accompagne ce courrier. Ce questionnaire concerne la gestion des secours de la fédération via sa commission secours, le SSF et notamment : les capacités de l'association, les principaux matériels, les implantations territoriales, les engagements opérationnels, etc.

L. Tanguille relance Dominique Beau pour la réponse au questionnaire à renvoyer à l'inspection générale du ministère de l'intérieur.

15 - La Gestion des salariés

E. Alexis, directeur administratif, présente la situation de chacun des salariés, et les évolutions de poste envisagées ainsi que de leurs propres demandes d'évolution.

Poste de comptabilité : Il est rappelé le compte rendu de l'entretien annuel : le remplacement sera mis en place à partir de l'automne. En cas de refus du salarié une procédure adaptée sera engagée. La configuration du poste pourra être revue à cette occasion.

Poste de secrétaire de direction : Le Bureau prend acte des insuffisances professionnelles de la secrétaire de direction, il est prévu de faire le point avec elle en septembre.

Poste de secrétaire : Le Bureau constate que l'évolution de ce poste est tout à fait positive. Le Bureau est satisfait de la manière dont la salariée s'est appropriée ses nouvelles missions et du travail réalisé. Le Bureau ne souhaite pas donner suite à la demande de rupture conventionnelle.

Poste assistant bureautique : En réponse à la demande du salarié et compte tenu de ses responsabilités, il sera procédé à une revalorisation du salaire en deux temps :
- au 1er septembre 2011,
- au 1er janvier 2012.
- la formation nécessaire à l'évolution des missions du poste sera engagée.

Le changement de catégorie de 5 à 6 ne pourra être envisagé qu'après la formation en 2012.

Poste assistant bureautique : Le poste a été renouvelé pour 6 mois jusqu'au 31 décembre 2011 et ne pourra pas être renouvelé que pour une période de 6 mois.

16 - Le Suivi des affaires juridiques en cours

- Affaire « Bidarray – FFME »

En cours, mais avec des difficultés locales.

- Affaire « Tapoul »

Terminée

- Accident Bief Goudard - Nicolas Maignan – 1998

L'appel de la veuve Mme Maignan veuve de Nicolas Maignan a été rejeté.

- Guide juridique canyon

Ce dossier serait clôs sans explications claires, sinon que l'ouvrage est obsolète.

- Canyon « La Fouge »

La commune de Cerdon n'a pas produit de mémoire en défense, affaire éteinte.

- Plainte Forum FFS

Plainte déposée le 21 avril 2011.

- Plainte N° Vert SSF

Dossier clôs en décembre 2010 par le procureur du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg.

- Pollution CSR Midi-Pyrénées

En cours, pas de nouvelle !!!

- SDIS 34/Fontanilles

Mémoire en réplique déposé le 25 mai 2011 par le SDIS34. Le dépôt a été effectué à la limite du délai, le 10 juin, ce qui nous laissait très peu de temps pour y répondre. Nous n'avons pas fourni de mémoire en réponse à la Cour Administrative d'Appel de Marseille. Nous attendons le jugement.

- Affaire Verdon

Situation au point mort, pour l'instant, c'est le statu quo sur la suite.

17 - Le Groupe de travail « Convention »

H. Vaumoron a structuré l'organisation du groupe de travail « convention » et propose un schéma de fonctionnement.

Ce groupe a engagé le travail sur deux aspects :
- Une reprise des contacts avec tous les CSR et les CDS pour recevoir les conventions existantes,
- Le traitement des nouvelles conventions.

Le groupe de travail a pour but de vérifier les propositions de convention liant les différentes instances fédérales et engageant la responsabilité et l'assurance de la FFS.

H.Vaumoron fera une nouvelle proposition du schéma fonctionnel afin de mieux positionner le Conseiller technique national.

Il est demandé de faire un courrier à Damien Delanghe pour qu'il nous envoie les conventions qu'il a contrôlées et qu'il a en sa possession.

18 - La Motion « Gaz de Schiste »

La motion doit être diffusée à tous les députés, les sénateurs et aux ministères.

L. Tanguille prépare un courrier d'accompagnement qui sera diffusé par internet avec la motion.

Ce dossier sera suivi par la secrétaire de direction du siège.

19 - Les Statuts et RI de la Fédération

Les nouveaux statuts sont à envoyer à la préfecture après signature. Les nouveaux statuts et le nouveau Règlement Intérieur seront publiés dans Spelunca sur des feuillets détachables.

J.-P. Holvoet va passer la commande à la commission publication.

20 - La Commission financière (Valorisation du bénévolat)

En mars 2011, le Comité directeur a demandé une étude sur la valorisation du bénévolat à la commission financière. Elle n'a pas fait de proposition. Elle n'a plus de président depuis la fin du mandat de J. Romestan. D'une part, Il reste à poursuivre ce travail et d'autre part, il faut trouver un volontaire pour reprendre la présidence de la commission.

Un appel à candidature sera réalisé pour le prochain Comité directeur d'octobre.

21 - Les Stocks de revues invendues (Proposition des Bibliothèques communales)

H. Vaumoron a rencontré, en Indre et Loire, les gestionnaires de l'informatique des bibliothèques du département. Ils proposent de lancer un appel pour prendre dans leur fond des collections de nos revues et des abonnements. Il faut formuler une proposition qui peut le cas échéant être étendue sur le plan national.

Il faut transmettre l'information à F. Meignin et O. Vidal qui se sont portés volontaires pour trouver des solutions permettant d'écouler les stocks des invendus.

22 - Le dossier « Padirac »

J. Prévôt a eu une réunion téléphonique avec Mme De Menibus, pour évoquer le dossier et il a produit une note à ce sujet. Pour avancer sur le dossier, il est nécessaire de touver d'autres solutions, peut être plus politiques. Il est décidé de préparer un courrier pour rappeler les enjeux et demander, entre autres, les coordonnées de son avocat, pour que le nôtre puisse se mettre en relation avec lui.

Ce dossier est suivi par J. Prévôt et Claire Lagache.

23 - La Via Ferrata

Un rendez-vous a eu lieu au ministère avec J.-P. Holvoet, L. Tanguille, E. Alexis (DTN) et V. Sevaistre (Sous-directeur de l'emploi et des formations).

Le ministère confirme sa position sur l'exclusion des brevetés d'Etats et futurs diplômés d'Etat en spéléologie pour l'encadrement de la « Via Ferrata ». Il propose de retravailler sur les parcours acrobatique en hauteur et que l'on fasse le DE sans y inclure la via ferrata, en reportant ce point sur la définition de cette dernière par la commission de terminologie.

Un comité de pilotage est programmé le 14 septembre pour reprendre le travail de mise au point du DE spéléo.

24 - Candidatures de Canyonisme

E. Alexis va faire une demande d'organisation d'une session spéciale de certification au DE canyonisme en accord avec l'inspecteur coordonnateur et le centre de formation pour permettre de constituer un groupe d'experts potentiellement membres des différents jurys et de l'équipe de formation.

Ce point a été évoqué avec la FFME. Du côté de la FFS, il n'est pas souhaité de procéder à des désignations par arrêté sans passer par la session spéciale.

La DTN doit faire des propositions de critères de sélection des premiers candidats, à voir avec la DN Canyon.

25 - La Lettre de l'Elu

Il faut prévoir pour le mois de septembre :
- L'appel de candidature pour les élections de 2012,

- Les comptes rendus des réunions de bureau,
- Des informations brèves sur les chantiers en cours,
- Donner une information sur la refonte du site internet fédéral,
- Donner une information sur le logiciel mis en place pour les achats des coupons d'initiation,
- Informer des nouvelles conventions signées par la fédération,
- Donner des informations pour la prochaine Assemblée Générale de 2012,
- Donner des informations sur les JNSC 2011.

26 - Absences estivales 2011

J.-P. Holvoet sera absent du 11 au 20 juillet et du 1er au 15 août,

E. Lefebvre du 14 au 31 juillet

A. Menier du 5 au 21 aout,

J. Prévôt du 23 septembre au 2 octobre,

L. Tanguille du 15 aout au 5 septembre,

H. Vaumoron sera présent,

E. Alexis sera absent du 9 au 31 juillet

Réunion de Bureau, 17 et 18 septembre 2011 - Lyon (Rhône)

Présents : Jean Pierre Holvoet, Éric Lefebvre, Annick Menier, José Prévôt, Laurence Tanguille, Henri Vaumoron.
Éric Alexis (DTN)

Ordre du jour de la réunion

1 *Les Gaz de Schiste*
2 *Gestion informatique*
3 *Les nouvelles cartes d'adhésion fédérale*
4 *Point sur les publications fédérales*
5 *Articles dans Spelunca*
6 *Gestion des salariés*
7 *Aménagements des locaux du siège*
8 *Cavites artificielles, gestion des effondrements*
9 *Le groupe de travail « convention »*
10 *Assemblée générale 2012*
11 *Modification du règlement Intérieur du SSF*
12 *Modification du règlement disciplinaire*
13 *ANECAT*
14 *Dossiers juridiques*
15 *Courrier de la FFCAM 7ème Opération « Que ma montagne est belle. Sols et sous-sols »*
16 *Lancement des appels à projets de la Stratégie nationale pour la biodiversité*
17 *Candidatures pour les distinctions honorifiques et médailles JS*
18 *Tables rondes : Situation du bénévolat dans le domaine de la sécurité civile*
19 *La convention PETZL*
20 *Le prix Hammel*
21 *Information sur le DE spéléo*
22 *Le logiciel « KARSTEAU »*
23 *Informations secours*
24 *les secours en plongée*
25 *Commission communication*
26 *2ème réunion interfédérale*
27 *Questions diverses*

1. Les Gaz de Schiste

Au cours de l'Assemblée Générale à Toulouse, les grands électeurs ont voté une motion présentée par la région Midi-Pyrénées. Pour répondre aux vœux de l'Assemblée Générale, un courrier est préparé en cours de séance pour accompagner la motion. Un listing des représentants de l'Assemblée Nationale, du Sénat et des ministères concernés (Sports, MEDDLT, la délégation de l'industrie et le ministère des finances) a été réalisé par le secrétariat.

2. Gestion informatique

Site fédéral

Présentation du nouveau site et validation de sa maquette qui sera présentée au comité directeur d'octobre. (H. Vaumoron demande de changer le terme « actus » par le mot « actualités ».)

Gestion des adhérents

Le dossier est prêt sous réserve du montant de la prime d'assurance. L. Tanguille demande à l'assureur AXA de justifier la demande d'augmentation au regard de la sinistralité.

Gestion des coupons

Il faut permettre les prélèvements à 15 jours, fin de mois et au milieu du mois afin d'éviter de multiples saisies au siège. La question de prélever le cumul des achats par période doit être étudiée par E. Alexis avec le développeur du logiciel.

Réponse à la note de synthèse de Dominique Lasserre au sujet de la mise en place du logiciel. E. Lefebvre reprécise qu'il n'est pas prévu de faire du pré-paiement afin d'éviter la multiplication des opérations comptables.

L'outil permettant l'achat des coupons d'initiation est baptisé « AVEN ».

Gestion des listes

En l'absence de L. Mangel la modération des listes sous sa gestion n'est pas possible. Le bureau ne peut pas agir s'il y a nécessité de résoudre un problème.

E. Alexis fera des recherches auprès de quelques informaticiens fédérés pour une participation bénévole pendant les congés de L. Mangel.

Listes « internet »

Elles sont à mettre à jour avec L. Mangel. C'est en cours.

Vote des Grands électeurs par internet

Pendant l'absence de L. Mangel, il n'est pas possible d'intervenir pour répondre à une demande de renvoi de message d'appel à voter. Certains grands électeurs n'ayant pas réussi à utiliser le logiciel de vote, il a fallu qu'H. Vaumoron trouve un substitut pour qu'ils expriment leur vote.

3. Les nouvelles cartes d'adhesion federale

Présentation du nouveau modèle qui intégre la nouvelle charte graphique.

4. Point sur les publications fédérales

Le livret secours en milieu isolé

J.-P. Holvoet fait un historique du projet complété par A. Menier.

Il reste la question du titre du livret et de la présentation graphique de la couverture dans son ensemble.

La question de la distribution est posée :
- téléchargeable, donc gratuit,
- publication hydrofuge.
- Quel financement

La Direction Nationale canyon propose de vendre le livret à prix coûtant et qu'il soit téléchargeable sur le site de la Fédération.

Les deux commissions (CoMed & CoCanyon) doivent retravailler le dossier, forme et titre de l'ouvrage, budget et distribution à définir, pour qu'il soit présenté et validé au Comité Directeur d'octobre.

Le bureau donne un avis favorable à ce projet qui s'incrit dans les objectifs fédéraux visant à l'amélioration de la pratique des différentes activités.

La lettre de l'Elu

Inventaire des articles : les conventions « Grenelle » et CREPS, les Comptes rendus de bureau.

La prochaine sera consacrée à l'appel de candidature pour l'année 2012.

Le calendrier des stages

Les réunions administratives des trois commissions ont eu lieu en septembre. Le calendrier sera mis au point lors des Journées d'Etude inter-commissions le 19 novembre. Il sera généré sur le site internet ce qui permettra à l'imprimeur « GAP Edition » de faire le document en cahier central détachable de Spelunca. Le format A4 est à confirmer par les commissions concernées.

5. Articles dans Spelunca

Pour le numéro 124

Articles prévisibles :
- un article sur la charte graphique et les produits fédéraux,
- un article sur le logiciel « KARSTEAU »,
- un article sur l'appel de candidatures pour

l'Assemblée Générale de l'année 2012,
- un article sur la charte d'engagement des candidats,
- Prévoir une présentation sur la rénovation du siège,
- Le bilan de notre participation au salon du sport,
- Un article sur la signature des conventions « Grenelle » et le partenariat avec la société « PETZL DISTRIBUTION ».

Pour le numéro 125

Articles prévisibles :
- Le Cinquantenaire de la F.F.S en 2013,
- un article sur l'expédition à Cuba,

Prévoir les éditoriaux

Pour le n°124, un éditorial sur la modification du fonctionnement fédéral et pour présenter la complexité de l'avenir.

Pour le n°125, un éditorial sur le bilan de l'Olympiade.

6. Gestion des salariés

Répartition des charges

Il faut valider les fiches de postes réalisées par E. Alexis

La mise en place d'un groupe permettant de suppléer aux absences de L. Mangel, impose de faire un état des tâches qui peuvent être prises en charge par les salariés ou par des fédérés spécialisés avec la rédaction de procédures pour les différentes requêtes.

Procédure de licenciement en cours

Il est nécesssaire de répondre au rapport du conseiller et il faut prendre contact avec la salariée pour demander des précisions

Recrutement du comptable

Suite à la demande de départ à la retraite de Georges Mercier, un recrutement a été réalisé et sera mené à son terme avant la fin du mois.

Au cours du prochain Comité Directeur, il faudra organiser un pôt de l'amitiè pour le départ en retraite de Georges Mercier et solliciter le Comité directeur élargi.

7. Aménagements des locaux du siège

E. Alexis fait le point des devis réceptionnés pour les travaux.

E. Lefebvre prépare le plan de financement et L. Tanguille présentera une note explicative du projet au Comité directeur d'octobre.

8. Cavites artificielles, gestion des effondrements

J.-P. Holvoet a eu un contact avec des minéralogistes suite à l'intervention de François Marchand auprès des associations de minéralogistes. Par ailleurs, la DRAC Midi-Pyrénées fait état des difficultés relationnelles avec les archéologues miniers suite à un message de F. Marchand.

On demandera à F. Marchand de participer au Comité directeur.

H. Vaumoron présente la demande du ministère de l'environnement pour mettre en place un plan de prévention des risques d'effondrements que lui a transmis F. Marchand. Suite à la sollicitation du MEDDTL dans le cadre du CNPS, la Co Scientifique et C. Lagache ont pris en charge le dossier sans que le groupe de travail des cavités artificielles soit mis au courant.

La Co Scientifique et C. Lagache remplieront le questionnaire qui sera validé par le bureau avant envoie au ministère. Le questionnaire sera transmis au Comité directeur dès qu'il sera rempli.

9. Le groupe de travail « convention »

H. Vaumoron présente le projet de la convention type d'accès. Les questions du bureau nécessitent que le groupe de travail apporte des précisions sur la portée de cette convention.

En effet la convention ainsi rédigée fait émerger 3 types de risque :
1- la création de plusieurs conventions sur un même site, avec un même propriétaire, et un traitement différencié.
2- mis en place de convention d'exclusivité, négocié par un professionnel ou une fédération ou un club étranger peu attaché à l'intérêt général.
3- Le risque institutionnel : Dégradation de nos relations avec une Fédération étrangère et le SNPSC

Questions :
1- voir si on ne peut pas conventionner l'accès sans transfert de responsabilités, donc sans engager l'assurance, mais en s'engageant simplement sur l'adoption d'un comportement respecteux de la propriété.
2- définir précisément le périmètre de responsabilité du transfert de gardiennage de site.
3- Est-ce que le transfert englobe l'entretien de l'équipement du site ? Donc qu'elles sont les responsabilités afférentes, quelle assurance s'applique ?

Il est demandé de produire le compte rendu de la réunion avec maître Martine Cantaloup.

La convention type sera mise en débat au sein du comité directeur pour son approbation en séance d'octobre.

Réponse à la demande de Didier Cailhol :

Le Bureau considère que les travaux de documentation préalable à des travaux réalisés par des entreprises privées ou des collectivités, engagés par des structures déconcentrées de la FFS ou des membres de la FFS, sont compatibles avec un positionnement de la Fédération d'expert du milieu souterrain. En effet, la Fédération peut être amenée à intervenir pour le compte de l'administration au titre de la mise en œuvre de mesures compensatoires qui découleraient de travaux engagés sur le karst, ce qui n'est pas contradictoire avec les travaux de documentation.

Ces interventions ne doivent en aucun cas susciter de la part du donneur d'ordre, l'engagement d'une responsabilité professionnelle ou d'une modification sur le contrat d'assurance qui engagerait une augmentation de la prime d'assurance.

Vote du bureau : 5 oui, 1 abstention

Dossier VINCI /CSR Poitou-Charentes

Le CSR demande la participation de la DTN et de Dominique Lasserre à une réunion avec la société « Vinci Construction Terrassement » afin de mettre au point une nouvelle convention. D. Lasserre ne sera pas disponible, Claire Lagache aura pour seule mission de prendre en note les demandes afin de clarifier la situation et normaliser la participation de la région.

Le bureau rappelle que la convention signée est caduque du fait que l'assureur AXA ne fournira pas d'attestation d'assurance.

Règlement de gestion des conventions

L'Assemblée Générale de la FFS a demandé un règlement pour la gestion des conventions. Le groupe convention a fait une première version qui va être transmis au Comité directeur pour approbation à sa prochaine réunion.

10. Assemblée générale 2012

Matériel de vote électronique

Jean Pouyé a demandé des devis pour qu'ils soient présentés au Comité directeur d'octobre.

Lieu et matériels

L'Assemblée Générale 2012 aura lieu à la Maison régionale des sports de Lorraine, 13 rue Jean Moulin à Tomblaine (banlieue Est de Nancy).
- L'Assemblée Générale proprement dite se tiendra dans l'amphithéâtre (208 places) sonorisé, avec un accès internet pour le PC de pilotage de l'AG, un grand écran mural pour les participants, des écrans individuels et micros pour le Bureau, un enregistrement numérique des débats, et des micros portatifs pour la salle
- Pour les réunions du Comité directeur, une salle de 40 places sera utilisée avec accès internet pour le PC de pilotage, 2 grands écrans pour les participants, et une sonorisation.
- Pour les autres réunions, d'autres salles seront à notre disposition.

Enregistrement non autorisé

H. Vaumoron enverra un courrier à Eric Sanson pour lui rappeler qu'il n'était pas autorisé à enregistrer les débats de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général rappellera à l'ouverture de l'Assemblée générale que les enregistrements individuels ne sont pas autorisés.

Appel de candidatures

Il faut prévoir un débat et un vote pour la charte du candidat au prochain Comité directeur.

11. Modification du règlement Intérieur du SSF

Le Conseil Technique du SSF examine ce point lors de sa réunion du 24 septembre. Le projet sera ensuite soumis au Comité directeur d'octobre.

12. Modification du règlement disciplinaire

Un examen des demandes de modifications de règlement disciplinaire faites par F. Marchand est à réaliser.

Ces questions sont à traitées par la Co Statuts et les organes disciplinaires, H. Vaumoron transmettra la demande du bureau aux personnes concernées.

Le DTN soumettra le nouveau règlement disciplinaire au ministère lorsqu'il sera modifié.

13. ANECAT

Congrés annuel

Les différentes collaborations évoquées avec l'ANECAT, n'ont pu aboutir. Aussi, cette année, la FFS ne sera pas représentée à son l'Assemblée générale. A. Menier prendra contact avec Laurent Garnier pour expliquer la position fédérale qui consiste à marquer auprès de l'ANECAT les doutes sur la capacité de l'association à engager réellement des actions de partenariat avec la FFS.

Le dossier Padirac

Le dossier n'a pas avancé. Le bureau est en attente des conclusions sur la dernière pollution dans Padirac que Guy Bariviera doit transmettre. José Prévôt doit le relancer et il prendra contact avec C. Lagache.

14. Dossiers juridiques

Club de Saint-Pons :

Suite aux conclusions du médiateur, L. Tanguille va demander au Comité directeur d'engager une procédure pour le conseil de discipline.

Secours de la Grotte exsurgence des Fontanilles (Hérault) suite et décisions :

Une audience est prévue le 23 septembre pour un jugement en appel sur cette affaire, l'avocat sollicité pour représenter le CDS et la FFS a produit une note d'honoraires.

Après une réunion téléphonique entre Dominique Beau, Bernard Tourte, E. Alexis et L. Tanguille, une demande de précision devra être faite auprès de l'avocat au sujet du montant des honoraires demandés.

15. Courrier de la FFCAM 7ème Opération « Que ma montagne est belle. Sols et sous-sols »

L'information est partie en direction des clubs. Faire un rappel et demander quels sont les clubs qui participeront à cette manifestation.

16. Lancement des appels à projets de la Stratégie nationale pour la biodiversité

Une demande de précisions est faite auprès des Co Scientifique et Environnement.

17. Candidatures pour les distinctions honorifiques et médailles JS

Définition des critères de sélection :

A. Menier doit relancer le groupe de travail pour que des critères de sélection soient proposés au Comité directeur d'octobre.

18. Tables rondes : Situation du bénévolat dans le domaine de la sécurité civile

Le 21 juillet, l'Inspection générale de l'administration, à la demande du ministre de l'intérieur, a écrit aux associations de la sécurité civile pour les inviter à débattre librement, des enjeux du bénévolat dans la sécurité civile, sous la forme de tables rondes.

Ces tables rondes sont programmées le 15, 29 septembre et le 6 octobre.

Notre commission Secours, le SSF y participe. Au cours de la réunion d'octobre du Comité directeur D. Beau présentera les grandes lignes des discussions qui auront animées ces tables rondes.

19. La convention PETZL

Après examen, les nouvelles propositions financières des prêts et des dons faites par la société PETZL DISTRIBUTION sont acceptées par le bureau. La convention sera revue et transmise au Comité directeur.

20. Le prix Hammel

Il faut prévoir le financement du prix « Hammel européen » pour le 45ème congrés à Millau en 2013, avec revalorisation d'un montant permettant d'illustrer l'événement, à hauteur de 2 000 euros.

21. Information sur le DE spéléo

J.-P. Holvoet fait le compte rendu de la réunion du comité de pilotage du 14 septembre. L'objectif du ministère est de passer en CPC en décembre 2011. La Fédération souhaite plutôt définir les fiches d'activités avant passage en CPC et validation.

En attente de retour d'une nouvelle mouture de la part du ministère.

Concernant les prérogatives des DE pour la via ferrata ce point est reporté à la définition de la via ferrata par la commission AFNOR à laquelle la FFS participe. Dans l'attente du résultat, il subsiste un flou artistique...

Le SNPSC a indiqué au cours de cette réunion qu'il était favorable à l'obtention de l'UC3 pour les moniteurs de la FFS (certification) .Ce point sera validé par le ministère en octobre après analyse du référentiel moniteur. Par contre, Il n'a pas soutenu la demande de la FFS de dispenser les moniteurs fédéraux de la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique.

22. Le logiciel « Karsteau »

Demande de financement :

Le bureau est d'accord sur le principe d'une participation financière de la FFS.

E. Lefebvre propose de lisser la participation de la FFS sur une durée plus longue. Il prend contact avec Joël Roy afin de lui soumettre cette proposition qui ensuite sera reprise dans la proposition du prévisionnel 2012 à présenter au Comité directeur d'octobre.

La Commission « Karsteau » du CSR Aquitaine a adopté un règlement intérieur ainsi qu'une convention avec les développeurs du logiciel.

23. Informations secours

Modalité de suivi : le Bureau fait remarquer que depuis début 2011, une dégradation dans l'efficience de la transmission de l'information lors du déclenchement des secours. Le bureau est informé plusieurs heures après l'engagement des opérations. H. Vaumoron doit rappeler à la commission de suivre la procédure.

24. les secours en plongée

La Co Plongée fait remonter les informations émanant de la FFESSM sur la revendication de leurs plongeurs de demander un agrément « Secours » à la Direction de la sécurité civile. L. Tanguille contacte le Président de la FFESSM pour éclaircir ce point.

25. Commission communication

La charte graphique pour les publications est en cours, une première proposition pour les publications sera présentée d'ici la fin de l'année.

26. 2ème réunion interfédérale

Par un courrier du 1er août 2011 de la FFE-CNTE, nous sommes invités à participer à une nouvelle réunion d'échanges sur les thèmes suivants :

- la mise en place d'un observatoire commun sur l'accessibilité aux sites de pratique
- la mise en place d'un évènement multi-activités ou pour la préservation de l'environnement.
- la rédaction d'une charte du pratiquant de sport de nature
- la possibilité de mettre en oeuvre des accords interfédéraux

Notre CTN, Claire Lagache y participe pour représenter notre Fédération.

27. Questions diverses

Le 8ème RIF du canyon 2011 Pays des Ecrins (Rassemblement InterFédéral de canyonisme) Il a réuni plus de 300 personnes. Une réunion de la CCI nationale et des CCI départementales a permis de jeter les bases de la création d'une CCI départementale dans le département des Hautes Alpes.

J.-P. Holvoet présente au bureau des faits qui ont eu lieu au cours de cette manifestation :

Deux instructeurs stagiaires ont fait un canyon interdit (risque des délestages d'eau). La DN de l'EFC souhaite marquer le coup, car cela concerne des personnes qui seront des futurs formateurs de la FFS, plusieurs hypothèses sont envisageables. J.-P. Holvoet travaille avec la DN de l'EFC sur la suite à donner.

Délégation canyon

Il est indispensable de préparer le dossier et les contacts avec les partenaires concernés.

Participation au salon des sports à Paris

E. Lefebvre donne son accord pour engager les dépenses concernant cette action qui se déroulera les 18, 19 et 20 novembre 2011.

Convention RES :

La DTN produit les éléments de précisions demandées par des membres du comité directeur. Le ministère a accepté de modifier certains articles de la convention. H. Vaumoron envoie la note aux membres du Comité directeur. Le vote est suspendu jusqu'au Comité directeur d'octobre.

Réunion du Comité directeur – 15 et 16 octobre 2011 - Lyon (Rhône)

Présents : Jean-Jacques Bondoux, Gilles Colin, Jean-Pierre Holvoet, Yves Kaneko, Éric Lefebvre, Frédéric Meignin, Annick Menier, Jean-Pierre Mouriès, Isabelle Obstancias, Jose Prévôt, Jacques Romestan, Laurence Tanguille, Henri Vaumoron et Olivier Vidal.
Absents représentés : Philippe Kernéis, Bernard Lips, Delphine Molas.
Pouvoir : Philippe Kernéis et Delphine Molas à Jean-Pierre Holvoet et Éric Lefebvre, Bernard Lips à Olivier Vidal et Frédéric Meignin.
Absent : Jacques Orsola.
17 membres présents ou représentés

Directeur technique national : Éric Alexis
Présidents de régions : Bernard Abdilla (Rhône-Alpes), Vincent D'Aviau de Ternay (Bretagne-Pays de la Loire).
Présidents de commissions (ou leurs représentants) et délégués : Dominique Beau (SSF), Vincent Biot (EFS), Jean-Jacques Bondoux (Pour l'EFC), Didier Cailhol (Scientifique), Michel Decobert (Médiateur), Christian Dodelin (UIS), Dominique Lasserre (Assurances), Raymond Legarçon (Statuts&RI), Michel Luquet (Audiovisuelle), Frédéric Martin (EFPS), Claude Mouret (Publications), François Marchand, Christophe Prévot (Documentation).
Présidents de commissions et délégués excusés : Jean-Pierre Buch (Médicale), David Parrot (Jeunes).

Invités : Jean-Pierre Gruat.

Ordre du jour de la réunion

Séance à Huis clos
Rapports du médiateur

Séance ouverte
1. Validation des comptes rendus
2. Conventions
3. Le 45ème congrès fédéral et le Cinquantenaire de la Fédération à Millau en 2013
4. Points financiers
5. Cloture de l'operation OSÉE
6. Région CSR Aquitaine - le logiciel « Karsteau »
7. Aménagements des locaux
8. Gestion du personnel
9. Groupe de travail « Cavités artificielles »
10. Modification des Statuts et RI des organes déconcentrés
11. Agenda21
12. Evolution du BAAC
13. Commission « communication »
14. Délégation du canyonisme
15. Assemblée générale 2012
16. Elections
17. Relations avec la FSE
18. Questions et informations
19. Gestion des stocks des publications
20. ANECAT
21. Le principe d'un abonnement de structures type DREAL, CRPG à Spelunca &/ou Karstologia
22. Questions diverses

Séance à Huis clos

Elle débute à 9h30.

Présentation des dossiers du Médiateur

Le médiateur donne lecture de ses rapports concernant :

1- L'affaire de la publication sur les expéditions au LAOS

2- Une affaire est en cours d'instruction concernant la publication sur internet d'informations confidentielles.

3- L'affaire Club de Saint-Pons/Madame G. Panis.

Pour les deux premières affaires, il est demandé au médiateur de poursuivre sa médiation.

Pour l'affaire Saint-Pons/G. Panis, la Présidente demande au Comité directeur de se positionner pour la saisine de l'organe de discipline de première instance et la saisine de l'instructeur du dossier.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 2
Le Comité directeur valide la saisine de l'organe disciplinaire de première instance et la nomination de l'instructeur.

Au cours de cette séance, le courrier d'un salarié adressé aux membres du Comité directeur est abordé et des explications sont données. L.Tanguille informe le Comité directeur de l'engagement de la procédure de licenciement de la secrétaire de direction.

Séance ouverte

1. Validation des comptes rendus

Correction du compte rendu du 13 juin 2011

Modification demandée par B. ABDILLA, président du CSR Rhone Alpes

8. Commission « CREI » actions et communication

1- Stage perfectionnement SpéléO féminin en Roumanie

L.Tanguille a reçu « une invitation » du vice-président de la Fédération roumaine de spéléologie chargé des relations internationales concernant " The International Female Caving School 2011 – Stage international féminin 2011 / à Rosia, Beius County, Romania, 02-09 September 2011 ".

C'est un stage perfectionnement EFS « SpéléOféminin » qui a bien été publié dans le calendrier des stages fédéraux FFS dès décembre 2010. Il est donc agréé par l'EFS, commission d'enseignement de la FFS, puisqu'il figurait sur le calendrier 6 mois avant que ce sujet soit évoqué en réunion de CD-FFS Le « soutien » FFS correspond - à minima - à la venue de cadres bénévoles de l'EFS, et la co-organisation du stage, comme cela se fait habituellement depuis plus de 20 ans.

C'est l'association « France-Roumanie spéléologie/ Franta-România Speologia » (association affiliée FFS), et le Comité spéléologique régional Rhône-Alpes qui ont co-organisés et co-encadrés ce stage qui figure dans le bilan des actions de formation de cadres du CSRRA pour 2011 (3 cadres brevetés EFS, Y. Contet, M. Meyssonnier, V. Plichon + 2 stagiaires de Rhône-Alpes). Pour la première fois en Roumanie, un tel stage a permis à trois spéléologues de valider la partie pédagogique de leur brevet d'initiatrice.

Le stage figure depuis l'automne 2010, dans le planning des relations internationales signalées à la CREI par Didier Cailhol, correspondant FFS-CREI-Roumanie. Il a figuré, dans le 1er envoi des dossiers bigouvernementaux franco-roumains adressé au Ministère des Sports. Il n'y a pas eu d'aide financière via la FFS puisque les protocoles d'accords bigouvernementaux franco-roumains ont disparu.

Les deux protocoles d'accords franco-roumains signés entre FFS et FRS depuis les années 1990 permettent d'organiser régulièrement nombre d'actions en commun, et en particulier des stages agréés par l'EFS et déclarés à la CREI-FFS. Dans ce cadre, l'association France-Roumanie-Spéléologie (créée à l'initiative de la FFS et de la FRS) et qui a pris en charge la co-coordination du stage en Roumanie, devrait pouvoir, nous semble-t'il, mentionner le soutien (moral !) de la FFS.

2- SpéléO féminin 1, 2, 3 ... De nombreuses manifestations, rencontres, sorties interclubs, ... depuis 2009, utilisent en Rhône-Alpes le label « SpéléOféminin ». Des fiches actions sur ce thème permettent d'obtenir des aides financières des collectivités territoriales et de l'Etat (CNDS). Une demande pour le congrès Spéléoféminin a été demandé au FAAL et refusé car il émargeait déjà sur une ligne de la CREI ; le colloque sur les Ours pendant ce congrès a bénéficié d'une aide du FAAL pour ce seul sujet.

9. Aménagements des locaux du siège (travaux)

« Le CSR Rhône-Alpes a sollicité la Fédération pour occuper la salle Chevalier moyennant un loyer équivalent à ce qu'il paye actuellement Quai Saint Vincent, suite à la décision du Comité Directeur du CDS du Rhône de quitter et de vendre le local du quai Saint-Vincent. Le Comité Directeur du CDS du Rhône souhaite vendre ce local dont il est propriétaire et que le CSR utilise actuellement moyennant la prise en charge de 50 % du coût des charges, mais il ne disposerait plus de local. »

2. Conventions

Convention RES entre la FFS et le Ministère (Convention relative au recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique)

Les modifications ont été apportées par Claire Lagache :

Article 6 : Les apporteurs de données relatives aux cavités souterraines, intégrées dans la base restent propriétaires des données selon les dispositions des articles L.112-1 et L.112-2 du Code de la propriété intellectuelle. La mise à disposition des données, objet du présent contrat, consiste en un droit d'usage. Elle ne constitue en aucun cas un transfert total ou partiel du droit de propriété intellectuelle au profit du Ministère.

En conséquence, ce dernier s'interdit tout acte susceptible de porter atteinte à cette propriété.

Dans l'article 9, est rajouté « Le partenaire s'engage à n'utiliser ces bases de données que pour son seul et unique usage.

Toute utilisation et toute diffusion des bases de données à titre industriel ou commercial sont prohibées. Le partenaire peut néanmoins publier ces informations sous réserve du droit de citation mentionné à l'article 11 de la présente convention.

La communication des données du RES à des tiers, (notamment laboratoires universitaires et prestataires privés commerciaux) hors celles dont la Fédération Française de Spéléologie est propriétaire, est subordonnée à l'autorisation préalable du ministère en charge des sports.

Les données communiquées par la FFS au Ministère des sports pour être utilisées dans le cadre de la mise en place du Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES) sont issues d'inventaires, de monographies, d'études, etc. réalisés par les spéléologues et clubs licenciés et sont communiquées par les structures fédérales. Elles restent la propriété des auteurs.

En conséquence, le Ministère s'interdit toute cession gratuite ou payante à un autre organisme de la base spécifique initiale que la FFS a mis à sa disposition ».

L. Tanguille propose de remplacer dans l'article « partenaire » par « FFS ».

Bernard Abdilla demande que soit bien reprécisé le terme « Cavités juridiquement accessibles » figurant dans le guide méthodologique. L. Tanguille explique qu'il s'agit de cavités classées monuments historiques et de cavités concernées par des arrêtés particuliers.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité directeur adopte la convention RES, avec les modifications proposées.

Contrat de partenariat entre la FFS et la Société Petzl Distribution

Nous avons un accord de principe de la Société Petzl (via Eric Wynn, Responsable Communication) concernant la signature d'une convention annuelle.

Le projet de convention prévoit les éléments suivants :

Concernant le prêt de matériel, il y a une dotation de 4 500 euros par an, dont il faudra définir, par un avenant à la convention, les modalités concrètes.

Les dotations se décomposent comme suit :
- une dotation de 3500 euros de matériel,
- de 2000 euros pour les événements,
- de 1000 euros pour l'expédition nationale,
- et un 4500 en prêt de matériel.

Cette convention doit être signée pour l'année 2011.

La personne qui centralise les demandes de matériels est A. Menier. Aucune demande ne doit être faite directement à la société Petzl, selon leur souhait.

Il est demandé d'établir une règle d'attribution aux CDS et CSR.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité directeur donne l'accord de principe pour la signature de la convention Petzl.

Convention type d'accès FFS

Une convention d'accès est passée entre un propriétaire et un CDS au titre de la FFS. Cette convention gère l'accès, la sécurité et les relations avec le propriétaire. Par l'intermédiaire de cette convention, la FFS devient gardienne du site.

Christophe Prévot interpelle le Comité directeur sur différents points :
- dans l'article 4 : « Si nécessaire le CDS installera ou demandera au club d'installer à leurs frais la protection extérieure indispensable ».
- dans l'article 5.1 : « Le CDS assure l'entretien courant du balisage et des panneaux d'information ». S'agit-il d'un balisage intérieur ou extérieur ?

Didier CAILHOL propose de rajouter « balisage à l'intérieur de la cavité ».
- Dans l'article 8.1 : « Le propriétaire confie au CDS la garde du site ». Ce terme reste à préciser.

L. Tanguille explique qu'une convention passée entre un propriétaire et un club, soit entre deux particuliers, n'engage pas la FFS mais constitue une anomalie.

L. Tanguille récapitule les modifications à apporter à la convention:
- la question d'accès aux encadrants fédéraux avec des personnes non licenciées FFS, mais qui ont une assurance. L. Tanguille souhaite toutefois l'aval d'Yves Besset sur ce point.
- la précision de la notion de « site », avec l'ajout d'un plan cadastral.
- la mention d'un gestionnaire délégué (une personne ou un club).
- vérifier l'accès possible pour les étrangers licenciés des fédérations membres de l'UIS et de la FSE, sous réserve qu'ils apportent les mêmes garanties en termes d'assurance et de code de déontologie que les licenciés fédéraux de la FFS.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité directeur valide la convention type d'accès, sous réserve de la prise en compte de ces remarques.

Règlement de gestion des conventions

H. Vaumoron précise que la gestion des conventions est assujettie à un règlement, et qu'il devra donc figurer dans le Mémento du dirigeant au titre de la nouvelle convention type.

Ce règlement a été rédigé par la commission assurances, le délégué juridique, la commission statuts et le secrétaire général.

J.-P. Holvoet propose que l'article 3 « En signant une convention, tout contractant fédéré engage la responsabilité de la fédération » soit modifié comme suit « une des conventions telles que définies à l'article 1 »

L. Tanguille propose les modifications suivantes :

« Ce règlement concerne tous documents engageant la responsabilité de la Fédération par l'intermédiaire d'un président de Comité départemental de spéléologie (CDS) ou de Comité spéléologique régional (CSR), lorsque ceux-ci sont signataires d'un « contrat » avec une personne physique ou morale, une entité juridique ou une administration pour une action, un droit, un accès etc.

A l'article 3 : « En signant une convention, tout président de CDS ou de CSR engage la responsabilité de la Fédération ».

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité directeur adopte le règlement de gestion des conventions, sous réserve des modifications.

Convention Cadre de partenariat entre la FFS, RNF (Réserves naturelles de France) et la FCEN (Fédération des conservatoires d'espaces Naturels)

Il s'agit d'une convention tripartite entre la FFS, RNF et la FCEN .C'est un texte définitif, sur lequel des modifications peuvent être apportées, mais elles devront être soumises rapidement à D. Cailhol.

Il s'agit donc d'un vote de principe pour la signature de cette convention.

D. Cailhol estime de 30 à 40 minimum, le nombre de CDS concernés par cette convention, soit tout le territoire karstique.

En cas de non-signature de cette convention, les CDS pourraient se trouver exclus de la gestion de dispositifs tels que Natura2000.

Les conventions seront rédigées en fonction des déclinaisons locales, départementales, régionales, selon les particularités.

J.-P. Holvoet rappelle qu'il faut veiller à la cohérence entre cette convention et la convention type d'accès FFS.

D. Cailhol s'explique sur « une base de données commune en fonction du code d'usage commun » figurant dans l'article 2. Les données sont partagées. Elles sont sourcées et actualisées régulièrement. Chacun reste propriétaire de ses données.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité directeur adopte la convention, telle que présentée par Didier Cailhol

3. Le 45ème congrès fédéral et le Cinquantenaire de la Fédération à Millau en 2013

Jean Pierre Gruat présente les documents concernant le programme prévu pour le Congrès 2013 ainsi que le budget prévisionnel.

Les festivités se répartissent entre le congrès national, le cinquantième anniversaire de la Fédération Française de Spéléologie et le 8ème EuroSpeleo Forum.

Jean Pierre Gruat présente le volet artistique du congrès portant sur un symposium d'art contemporain prévoyant que des commandes d'oeuvres soient faites auprès d'artistes des différents pays européens.

Le dossier général finalisé se compose :
- d'un budget général prévisionnel FFS-Millau-2013
- De deux dossiers culturels mis en ligne sur le site Millau 2013
- d'un budget culturel prévisionnel (Budget previsionnel Culturel -Millau-2013)
- d'un règlement du concours (Règlement-concours Rat d'Art-Millau-2013).

Le projet de la convention financière est mis au vote

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité directeur adopte à l'unanimité des présents et représentés la convention, telle que présentée par E. Lefebvre

Nous avons à préparer l'exposition du cinquantenaire de la Fédération. La préparation de notre congrès 2013 se fera au cours de l'année 2012, présentement, nous n'avons pas les réponses aux questions posées.

Le congrès de mai 2013 à Millau sera suivi du congrès de l'UIS en juillet 2013 en Tchéquie, il sera opportun d'inviter les Tchèques et de leur proposer un stand gratuit pour qu'ils puissent présenter le congrès UIS.

Pour le Congrès UIS, deux obstacles importants sont à surmonter : il faut trouver des idées pour l'animation et il faut prévoir le financement de la participation de la Fédération pour l'envoi d'une délégation. Seules des missions particulières sont financées, les participants individuels doivent assumer leurs frais de participation.

Pour une délégation française significative, que peut-on envisager ?

La Fédération a un délégué auprès de l'UIS, la constitution d'une délégation suppose de définir par qui elle sera constituée et comment on la finance.

A chaque fois que le congrès s'est tenu en Europe, la Fédération avait une délégation, (le délégué UIS, un délégué pour les « secours », un délégué pour la plongée, un délégué pour l'enseignement, etc…)

Il est important que la culture spéléologique française soit bien représentée.

Au congrès UIS de 2013, la Fédération française devra présenter clairement sa vision de la libre pratique de ses activités et de la spéléologie d'exploration, face au protectionnisme d'autres pays. Donc, tous ceux qui participeront au congrès 2013 devront s'associer à cette vision française de la spéléologie.

4. Points financiers

Budget prévisionnel 2012 – présenté par J. Prévôt

Le document présenté est un copié-collé de l'année 2010, étant donné qu'une seule commission a répondu au courriel de José Prévôt.

L. Tanguille demande aux commissions de signaler si des événements particuliers doivent avoir lieu sur 2012. Le budget devra intègrer : le projet Karsteau (CSR Aquitaine), Millau 2013, la convention Petzl, la convention avec le Ministère de l'Intérieur.

Des ajustements doivent être encore faits. L. Tanguille expose que les travaux sont des amortissements supplémentaires, et non des dépenses supplémentaires.

E. Lefebvre rectifie : il y a une part de charges, sachant qu'une partie des travaux concerne des postes pas encore complètement amorties.

O. Vidal souhaiterait voir augmenter le budget de l'Agenda 21.

Tarification des remboursements des frais

Cette tarification va impacter le budget prévisionnel.

J. Prévôt rappelle qu'il avait été convenu en 2009 que les tarifs ne changeraient pas.

J.-P. Holvoet précise que le principe a été pris de ne pas augmenter la tarification, mais qu'il est cependant nécessaire de voter ce principe.

Rappel des tarifs :

Le kilomètre est remboursé à 30 centimes.

Repas : 19 euros en province – 22,75 à Paris, Lyon, Toulouse.

Nuitée : 57,50 en province – 67,35 à Paris, Lyon, Toulouse.

Il est proposé de maintenir les tarifs de remboursement de 2012 au niveau de ceux de 2011.

Pour : 15 Contre : 2 Abstention : 0
Le Comité directeur adopte le maintien des tarifs de remboursement.

Tarifs des stages

La demande de l'augmentation du prix de la journée de stage est une demande émanant de l'EFS de l'EFC et du SSF.

Il est proposé de passer de 130 à 134 euros par journée de stage.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 4
Le Comité directeur adopte le tarif de 134 euros pour la journée de stage de l'EFS et l'EFC.

Il est proposé de passer de 140 à 145 euros par journée de stage de l'EFPS.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 4
Le Comité directeur adopte le tarif de 145 euros pour la journée de stage de l'EFPS.

Actualisation de l'Indemnité « Cadre »

L'indemnité cadre, doit être inférieure à 75% du plafond journalier de la Sécurité sociale, soit 15,40 euros jour. Le tarif FFS est de 16 euros en 2011.

J.-P. Holvoet met le Comité directeur en garde. Les cadres investissent beaucoup en temps dans les stages. Il ajoute qu'il faudrait avoir des retours sur les coûts pour prendre des décisions en conséquence.

Vincent Biot estime qu'un geste du Comité directeur serait bien perçu.

Vote pour l'augmentation de l'indemnité cadre journalière.

Pour : 10 Contre : 6 Abstention :1
Le Comité directeur adopte le principe de l'augmentation de l'indemnité cadre journalière.

Vote d'une augmentation de 50 centimes l'indemnité cadre journalière.

Pour : 9 Contre : 7 Abstention : 1
Le Comité directeur adopte l'augmentation de 50 centimes de l'indemnité cadre journalière soit 16,50euros.

Bilan prévisionnel 2011

La dernière projection réalisée par E. Lefebvre fait apparaitre un déficit de 8 000 euros cette année, en raison de charges exceptionnelles (départs de salariés non provisionnés, à hauteur de 17 000 euros). Ce n'est néanmoins qu'une projection.

Le point sur les travaux informatiques en cours

E. Lefebvre expose la mise en place d'outils pour alléger la charge de travail des salariés, notamment au niveau des coupons d'initiation et de la gestion des adhérents.

Laurent Mangel, Jean Pouyé et E. Alexis ont fait un point voici quelques mois des différents programmes utilisés à la FFS. De nombreuses petites applications ont été recensées, destinées à pallier les insuffisances du logiciel des adhérents.

La décision a donc été prise de modifier le logiciel de gestion des adhérents pour intégrer les logiciels périphériques (logiciel abonnements, assurance étrangers, etc).

Le logiciel « AVEN » a démarré début octobre. Il reste à ce jour 5 000 coupons d'initiation en circulation, valables jusqu'en 2013. Ce logiciel a coûté une dizaine de milliers d'euros.

E. Lefebvre ajoute que le nouveau site internet de la FFS est en cours de création.

5. Cloture de l'operation OSÉE

E. Lefebvre rappelle que la FFS a reçu 87 000 euros de dons. Sur cette somme, 68 800 euros ont été dépensés dans l'opération OSÉE.Les 10 000 euros restants ne peuvent être utilisés qu'en accord avec les 860 donateurs.

Le SSF propose que l'exédent soit affecté au projet « Pimprenelle ».

E. Lefebvre propose qu'un courrier soit envoyé aux donateurs en leur proposant de les rembourser au prorata de la partie de leur don non consommé, ou de réaffecter cette partie au projet Pimprenelle. Sans réponse de leur part sous un certain délai, le don sera directement réaffecté.

6. Région CSR Aquitaine - le logiciel « Karsteau »

Le CSR Aquitaine a créé un projet de recensement des réseaux karstiques « Karsteau ». C'est un outil informatique de gestion de données spéléologiques (inventaires, topographies, cartographie…). Le CSR a signé une convention avec les développeurs du logiciel de gestion des données spéléologiques, dont le but est de :

« Mettre à la disposition de la communauté spéléologique des données structurées dans une base de données enrichie par l'ensemble des spéléologues membres de la Fédération française de spéléologie ou par ses structures. La base de données sera accessible par Internet. Pour cela, elle utilisera le logiciel karsteau, qui reste la propriété des développeurs. Ce logiciel est mis à la disposition du CSR Aquitaine suivant la convention signée avec les développeurs. »

Ce sujet a été abordé à l'Assemblée générale 2011 de Toulouse. Ce logiciel permet la gestion de données spéléologiques via Internet. Les CDS ont accès à leurs données et aux données que les autres CDS veulent bien rendre accessible. Chaque CDS est dépositaire des données des clubs et des individus de son département. Ces données sont accessibles selon la politique d'accès que le département met en place. Pour ce qui est de la notion de propriété, le CSR ou le CDS n'est pas propriétaire des informations publiées, (sauf s'il existe des cavités « inventées par le CDS »). Il est nécessaire de bien clarifier et de préciser ces notions de propriété et de permission d'accès.

Le CSR Aquitaine demande une participation financière à la Fédération. Le projet de la convention de financement s'étale sur cinq ans. Le Comité directeur peut la valider, mais cela engage le Conseil d'administration pour le prochain mandat. Une dérogation de principe est envisageable puisque l'Assemblée Générale de 2012 peut valider cet engagement. C'est un outil mis à la disposition des CDS et qui est déjà en ligne dans dix CDS. La Fédération financera en partie la mise en place de la base « Karsteau » et les CDS intéressés verseront une cotisation au CSR Aquitaine. Le « client », c'est le CDS, celui-ci le

mettra à la disposition des adhérents qui en feront la demande. Pour continuer le développement, il faut pérenniser ce projet qui correspond aux demandes des CDS, c'est donc de la responsabilité de la Fédération.

Le droit d'entrée est de 200 € par CDS auquel il faut ajouter une cotisation annuelle qui sera proportionnelle au nombre d'adhérents au CDS.

C'est un service rendu aux fédérés intéressant pour la Fédération. C'est, aussi, un service à proposer aux collectivités en échange de subventions.

Vote pour accompagner le projet pendant 5 ans, soit 13 500 euros qui se décompose :
- 5 000 euros la première année, puis 2500 la seconde et 2000 les trois suivantes.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 2
Le Comité directeur adopte le projet de convention du financement du projet « Karsteau » mis en place par le CSR Aquitaine.

7. Aménagements des locaux

Une note sur la réalisation des travaux du siège, un tableau des devis et une étude de polychromie ont été transmis aux membres du Comité directeur. L'ensemble de ces documents a permis une meilleure visualisation de la proposition.

L'avancement des études et les travaux à réaliser ont été présentés lors du Comité directeur de juin. Le montant des travaux est de l'ordre de 50 000 euros qui sera financé sur les fonds propres de la Fédération. Il faut prévoir la planification des travaux en tenant compte de nos contraintes et des salariés.

Cette rénovation du siège va permettre d'améliorer le cadre de travail pour le personnel salarié, lieu plus agréable et fonctionnel. C'est une volonté de créer un lieu accueillant et d'avoir une image rénovée du siège fédéral.

Pour la salle de réunion, le confort phonique sera meilleur. Un vidéo projecteur suspendu va permettre une meilleure utilisation des matériels de projection. Sa position sera inversée pour un meilleur confort visuel des participants. L'Isolation thermique de l'ensemble, et l'isolation phonique du plafond ne sont pas prévues, il faudrait doubler l'investissement.

Des sanitaires aux normes pour handicapés seront réalisés dans la salle Chevallier pour permettre une séparation entre la salle de réunion et les activités des salariés.

Une nouvelle signalétique de la façade du siège est à l'étude, soit un film pour une protection du soleil et de la chaleur sur les vitres, soit un voilage.

Les appareils de chauffage ne seront pas changés. La salle Chevalier pourra être une salle de réunion ou d'archives, le Comité directeur ayant décidé de ne pas la louer.

Vote : opportunité des travaux, leurs réalisations et le montant

Pour : 13 Contre : 2 Abstention : 2
Le Comité directeur adopte le projet de réalisation des travaux au siège et valide le plan de financement par reprise sur les fonds propres de la Fédération.

8. Gestion du personnel

Recrutement

Une nouvelle comptable a été embauchée le 10 octobre 2011, Nora Tayane, en remplacement de Georges Mercier parti en retraite fin septembre. Il s'agit d'un CDI à temps partiel (24 heures hebdomadaires), qui va demander un peu d'organisation du temps de travail. Le passage à temps plein n'est pas prévu.

Les bulletins de salaire seront sous traités par l'expert-comptable jusqu'à, au moins, fin 2011.

L. Tanguille fait remarquer que le plan de charge a démontré qu'il y avait du temps non couvert sur le poste comptable mais pas sur les autres postes.

L'assistante de direction quittera la Fédération le 13 décembre à l'issue de son préavis de licenciement.

9. Groupe de travail « Cavités artificielles »

Présentation par François Marchand :

F. Marchand expose le travail qu'il a engagé a partir du moment où il a reçu sa lettre de mission dans le courant de l'été. Le groupe de travail qu'il a constitué est composé de 21 membres dont la moitié environ de fédérés recrutés au travers de quelques forums publics, dont celui de la FFS. F. Marchand a pris des contacts en particulier vers les minéralogistes et il a informé le secrétaire général qu'Alain Martaud, de la confédération française des acteurs des sciences de la terre, allait prendre contact avec la Fédération sur le sujet : trouver un axe commun sur des problèmes qui nous concernent tous : l'accessibilité du monde souterrain et la protection du patrimoine minéralogique.

Au terme de la discussion, il apparaît nécessaire de repréciser à F. Marchand le cadre de son intervention. Les cavités artificielles intéressent les spéléologues. Dans certaines régions les cavités artificielles sont la seule façon de pratiquer la spéléologie. Comment la fédération peut-elle aider cette population qui ne peut pas aller sous terre fréquemment à accéder à ces cavités.

Il faut faire un état des lieux, et décrire la situation juridique. Quelles sont les interdictions de visites à justifier et voir s'il est intéressant que la fédération intervienne pour faire lever ces interdictions.

Le milieu des cavités artificielles est partagé par beaucoup d'interlocuteurs. (Géologues, carriers, mines, etc…) Il est nécessaire d'entretenir un dialogue avec les associations concernées. Le cadre législatif suivant le type de cavité est assez concret.

L. Tanguille rappelle à F. Marchand qu'il n'avait pas à prendre l'initiative de répondre au nom de la Fédération sans concertation avec, à minima, le Bureau au questionnaire que le Ministère de l'environnement a envoyé sur l'opportunité de mettre en place un plan de prévention des risques d'effondrement des cavités. F. Marchand considère que la lettre de mission le lui permettait et qu'il n'avait pas été informé que la commission scientifique était chargée de la réponse.

Devant les différences de point de vue entre lui et le Comité directeur, F. Marchand demande un temps de réflexion pour confirmer son engagement à répondre à la lettre de mission. Il regrette que cette mise au point n'ait pas eu lieu plus tôt.

10. Modification des Statuts et RI des organes déconcentrés

Le Comité directeur a décidé qu'il fallait préparer les nouveaux Statuts et RI des organes déconcentrés avant la fin de l'année et permettre au Comité directeur de faire une première appréciation du sujet avant le mois de mars.

Pour le règlement disciplinaire, il serait utile d'avoir un retour des membres des commissions disciplinaires concernant les propositions contenues dans les motions de F. marchand. Ils pourraient nous dire, si les modifications proposées sont réalistes.

Pour la commission des statuts, son président, R. Legarçon, demande de diffuser une information pour rechercher des volontaires pour l'assister dans son travail. Il y a beaucoup de demandes et la vérification demande beaucoup de temps et de la disponibilité.

Le secrétaire général devra émettre un appel sur la liste fédérale pour trouver des candidats.

D'autre part, il y a un problème de gestion des dossiers des organes déconcentrés et des clubs. Il est souhaitable que la secrétaire puisse gérer le classement et l'archivage de ces dossiers pour acquérir les connaissances nécessaires et ainsi répondre aux questions simples, donc d'assurer le suivi des règles.

11. Agenda21

Calendrier validation Fiches Programme d'Actions Agenda21 FFS

Deux documents ont été fournis aux membres du Comité directeur :

- Une proposition de calendrier de l'Agenda.21 FFS
- Le programme d'actions et d'engagement de l'Agenda FFS

Deux points sont à l'ordre du jour :

- proposition d'un calendrier et les actions qui font partie de la première moitié des actions.
- Action complémentaire à court terme à échéance de 2012, c'est l'action n°1 création d'un comité de pilotage qui est à l'ordre du jour.

Charte de communication éco responsable : inclure les responsabilités progressivement dans la communication de la Fédération. Aspect matériel et aspect immatériel : action 2012-2016 moyen terme (fiches présentées aux mois de mars)

Nos moyens (financiers et humains) n'étant pas illimités, nous devons avoir des ambitions réalistes.

Il serait souhaitable d'obtenir les fiches pour les réunions de Bureau du 21 janvier 2012 avec un calendrier de mise en œuvre réaliste. La réalisation des 54 fiches, ne sera pas possible, nous ne pourrons en mettre en chantier qu'une vingtaine.

Le Comité directeur doit se prononcer sur les dates pour l'application des conventions (5 à 6 mois entre la signature de la convention et la création des fiches).

L'ensemble des fiches d'action devra être présenté à L'Assemblée générale de Nancy. Il y a 27 fiches pour le court terme à présenter en mars et 27 fiches pour le moyen terme à présenter à l'AG.

L'Assemblée générale de 2011 a voté les intitulés des 54 fiches. Il faut que le groupe de travail produise le socle pour rendre compte du travail fait sur les fiches. La réalisation des actions va être partagée. Les 27 fiches seront remises en forme et seront disponibles en janvier.

Il faut compter quinze jours supplémentaires de travail par mise à disposition de Delphine Jaconelli pour démarrer deux ou trois actions au deuxième semestre. Il faut un accord de principe sur le budget Agenda 21 puisque le budget devra passer à 4 000 euros, en mars.

Vote

Le comité Directeur vote à l'unanimité le calendrier et un budget réaliste pour effectuer les actions du groupe Agenda 21.

« Intégrer dans les statuts de la FFS le développement durable et l'existence d'un comité de pilotage »

Est-ce utile d'intégrer un comité de pilotage dans les statuts, quel est l'objectif de cette proposition ?

Le terme comité de pilotage n'est pas adapté à ce qui est demandé.

Est-ce la formalisation des moyens et de l'équipe du groupe de travail agenda 21 ?

L'équipe « Agenda21 », c'est un groupe de travail de 15 personnes. La création d'une commission « Agenda 21 » sera-t-elle à même de répondre aux besoins. Les 54 fiches en cours d'élaboration devront être votées par le Comité directeur et l'Assemblée générale d'ici 2012, à partir de là le travail est terminé.

Le Comité directeur est le comité de pilotage de l'Agenda21, cette formule est à intégrer dans les statuts, puisque l'Agenda21 va se pérenniser. L'agenda 21 est de la responsabilité du Bureau. C'est le Comité directeur qui décide des actions à mettre en place ensuite.

La mise en oeuvre s'appuie sur un chef d'orchestre au niveau technique donc un chargé de mission, par exemple, est envisageable sur la mise en oeuvre de l'Agenda 21, sous délégation d'un membre élu du Conseil d'administration.

Huit actions sont déjà en cours et pour en lancer d'autres, il faut travailler avec les moyens dont on dispose.

Il faut trouver la formulation adéquate pour intégrer le comité de pilotage dans le règlement intérieur. Chaque action devra être pensée avec le développement durable.

Vote

Le Comité directeur valide à l'unanimité que le Comité directeur est le Comité de pilotage de l'Agenda 21.

12. Evolution du BAAC

Le BAAC est un outil qui permet d'avoir une très bonne visibilité des activités de la Fédération et qui doit être maintenu.

On peut noter la désaffection d'un certain nombre de clubs pour remplir le questionnaire. C'est une activité fastidieuse, il est difficile de motiver les clubs. Il ne faut pas casser cette dynamique. Il s'agit de trouver les moyens de fidéliser les clubs sur le BAAC et de leur restituer l'information rapidement.

Le mode de saisie actuel doit évoluer vers un outil de saisie en ligne.

Plusieurs personnes ont été sollicitées sans succès pour travailler le sujet en 2011.

On peut aussi envisager de faire le BAAC en début d'olympiade et à la fin d'olympiade pour amener les conclusions sur deux ans, puisque les variations sont faibles.

Le Comité directeur doit se prononcer sur le contenu, sur le support et la périodicité du BAAC.

Vote sur le maintien du BAAC

Le Comité directeur approuve à l'unanimité le maintien, donc la poursuite du BAAC.

Vote sur la périodicité de sa réalisation

Le Comité directeur approuve à l'unanimité le maintien, donc la périodicité annuelle.

Il faut travailler sur l'amélioration du formulaire (ajustement des questions et visualisation de la lecture), et faire évoluer l'outil informatique, c'est deux actions doivent être menées en parallèle.

Sont volontaires: O. Vidal, J. Romestan et B. Lips en collaboration avec E. Alexis et L. Mangel.

13. Commission « communication »

Le Site fédéral

E. Alexis présente une description détaillée du portail spéléo qui donne accès à des pages dédiées au grand public, et des pages spécifiques pour les adhérents de la fédération dont l'onglet est d'une couleur différente.

Le site a été conçu avec l'agence « I10 » qui a également travaillée sur la charte graphique. L'accès à toutes les informations insérées dans ces sites doit être possible en trois « clics ».

Des remarques sont émises sur le bandeau supérieur mal exploité et sur le bloc partenaire. E. Alexis apporte les éclaircissements.

Le contenu de bandeau supérieur est piloté dans le back office, par un bandeau flash, cela peut être de la publicité et de l'image animée, issues de nos partenaires, ou issues de nos propres manifestations.

Sur le bloc partenaires, il est prévu deux partenaires sportifs, un partenaire technique, La préférence est donnée aux partenariats financiers et commerciaux. Cela manque de photos sur les bandeaux (publicité en plus). Les photos doivent donner envie d'aller voir un peu plus loin. L'objectif est de mettre le site en ligne fin novembre. Le site ne sera pas figé, on tiendra compte des remarques et la correction des coquilles sera assurée. Une formation et période d'assistance est prévue avec le concepteur.

Le site a coûté environ 6 000 euros, sans la maintenance. Il est souhaitable de passer un contrat de maintenance pour éviter que le site se fige au bout de quelques années.

14. Délégation du canyonisme

Quelle stratégie pour aboutir en 2013

La Fédération veut se doter d'une stratégie pour demander la délégation de l'activité « canyonisme » pour 2012. Le constat a été

fait que la FFS anime les forces vives de la gestion du canyonisme au sein de la CCI, sans en retirer une vraie reconnaissance. Aucune démarche officielle, ni officieuse, n'a été lancée, c'est un problème entre présidents.

Questions : quels moyens avons nous pour demander la délégation et quelle stratégie à mettre en place pour obtenir la délégation canyon ?

Il faut demander la validation de l'Assemblée Générale de 2012, pour une application au 2ème semestre 2012.

Concrètement que nous apporte la délégation et combien cela nous coûtera ?

La délégation impose une responsabilité face aux risques, mais que nous avons déjà. Cela ne demande pas de moyens supplémentaires puisque l'activité est déjà incluse dans nos budgets. Mais la délégation assure la pérennisation des cadres techniques fédéraux.

Donc, pas de charge de travail supplémentaire, pas de coûts en plus, car nous gérons déjà sans la délégation. Par contre la délégation nous donnera du poids vis-à-vis des institutions. Le transfert de délégation d'une fédération à une autre devrait apporter des moyens financiers supplémentaires.

La gestion des canyons n'a de sens que si c'est géré par les départements ou les régions. D'où la nécessité de créer des CCI départementales et régionales. Les choses avancent doucement, le travail est important.

Vote du Comité directeur pour demander la délégation :

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 1
Le Comité Directeur valide la demande de délégation du canyonisme en 2012.

Vote pour la consultation de l'Assemblée générale 2012 :

Pour : 15 Contre : 1 Abstention : 1
Le Comité Directeur valide la demande de consultation de l'Assemblée générale en 2012.

15. Assemblée générale 2012

Lieu et organisation

L'Assemblée générale de la Fédération aura lieu à Nancy, le 27 mai (Présentation du plan de situation et de la salle). Elle aura lieu à la Maison régionale des sports de Lorraine, 13 rue Jean Moulin à Tomblaine (banlieue Est de Nancy).

- L'Assemblée Générale proprement dite se tiendra dans l'amphithéâtre (208 places),
- il est sonorisé,
- avec un accès internet pour le PC de pilotage de l'AG,
- avec un grand écran mural pour les participants,
- avec des écrans individuels,
- il y a des micros pour les personnes qui seront sur l'estrade,
- il y aura un enregistrement numérique des débats,
- il y a des micros portatifs pour la salle,

- Pour les réunions du Comité directeur, il y a une salle de 40 places avec accès internet pour le PC de pilotage, deux grands écrans pour les participants et une sonorisation.
- Pour les autres réunions, suivant les besoins, il y a d'autres salles.

La réunion du Comité directeur aura lieu le samedi 26 mai

La réunion du nouveau Conseil d'administration aura lieu le lundi 28 mai

L'enregistrement numérique des débats sera effectué directement avec le matériel en place.

Pour les votes électroniques, il faut soit le louer, soit l'obtenir à titre gracieux, mais de toute façon, il faut un technicien pour gérer son fonctionnement. (Demander un devis de l'ensemble de la prestation, location matériel et prestation du technicien)

Pour la restauration, les organisateurs nous tiennent au courant des possibilités sur place.

Appel à candidature

L'appel à candidatures pour les postes du futur Conseil d'administration sera publié dans le Spelunca de janvier et celui de mars. Un message sera envoyé à tous les fédérés.

La Charte d'engagement

Après sa lecture et les observations effectuées par les membres du Comité directeur, une phrase est corrigée : « S'engager impérativement à prendre une fonction au sein du Bureau ou la responsabilité d'un pôle », suppression du terme impérativement.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1
Le Comité directeur valide la charte d'engagement des candidats au Conseil d'administration.

Les missions de l'administrateur :

Alinéa 2 mission de contrôle stratégique : « projet fédéral 2013 – 2016 » à remplacer par : projet fédéral de l'olympiade sera adopté par l'Assemblée générale de la mandature.

Observations et commentaires :

- Eviter de mettre des dates pour que ce soit valable chaque année
- Mission collective au sein de l'équipe des administrateurs qui apportent un avis
- Mission de contrôle stratégique sur l'application du projet fédéral adopté par l'Assemblée générale de la mandature
- nouvelle notion d'équipe pour l'inter région. Une volonté très affirmée de vouloir ce contact permanent entre le Conseil d'administration, les régions et les départements par des réunions tous les ans ou en fonction des nécessités. L'ordre du jour de ces réunions avec l'avis du CA et ajout des points à discuter.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité directeur valide les missions des futurs membres du Conseil d'administration.

16. Elections

Des postes de président(e) et président(e)-adjoint(e) de commissions de la Fédération française de spéléologie sont vacants, soit 2 postes, pour la commission Spelunca-Librairie et la commission financière. Aucune proposition n'a été faite pour ces deux postes.

Pour remplacer le départ d'un membre de l'organe disciplinaire d'appel, un appel à candidature a été envoyé. Une proposition de candidature de la part de Denis Raynaud.

Est élu à l'unanimité des membres présents et représentés, Denis Raynaud, comme membre de l'organe disciplinaire d'appel de la Fédération.

17. Relations avec la FSE

L. Tanguille sollicite l'avis du comité directeur sur la méthode de travail et de transmission des informations avec la FSE.

La FSE engage des travaux sur différents sujets dont elle débat et ensuite elle diffuse l'information directement en direction des clubs.

Certains sujets n'ont pas fait l'objet de débat ou de décision du comité directeur ou au contraire ont fait l'objet de prise de position de celui-ci contraire aux orientations de la FSE.

Ces points sont rappelés au délégué (par ailleurs secrétaire général de la FSE);

Actuellement, la Fédération reçoit les informations par l'intermédiaire de trois adresses internet et certains messages reçus sont en anglais.

Un sujet est actif pour le moment, il s'agit des gaz de schiste. Cela concerne une douzaine de pays en Europe.

La FSE va écrire à la commission européenne pour exprimer un point de vue technique et d'expert sur les risques de ce type d'exploitation. Ce sera fait sous la forme d'une lettre ouverte, ce ne sera pas un texte de militant, mais un texte des spéléos européens. Le Comité directeur peut faire des remarques sur ce courrier.

La communication directe de la FSE vers les Clubs pose problème quand les politiques fédérales (françaises) et européennes divergent. Le Comité directeur doit se positionner quand c'est le cas et la FSE ne doit pas courcircuiter la FFS. La responsabilité de la

Fédération, c'est d'être le lien entre la FSE et les clubs. Une communication entre les institutions et la fédération nationale a toujours existé. Les spéléos doivent connaître l'existence de la FSE.

Il faut renforcer les relations FSE avec les spéléos. S'il est normal que les spéléologues « nationaux » puissent recevoir de l'information de la FSE, cette information ne doit pas être contradictoire avec les positions de la FFS.

La FSE est une association de fédérations nationales, elle n'est pas une fédération de clubs. Les fédérations nationales définissent, donc via leur délégué, la politique européenne (et pas le contraire).Le délégué doit sa seule légitimité du président qui l'a désigné.

Deux autres sujets sont actifs pour le moment, la compétition, sujet sur lequel la FFS s'est déjà prononcée et la place des femmes.

« Consignes pour la future base de données FSE/UIS des Expéditions Spéléologiques Internationales »

Constitution d'un groupe de travail au sein de la FSE pour l'étude d'une base de données des expéditions internationales. Principe de l'étude, il faut arriver à mutualiser les données de chaque pays suivant des règles à établir. La Fédération sera consultée pour y participer, suivant la forme et l'utilité du système mis en place pour une connaissance mutuelle de données internationales.

Cette action FSE sera présentée au Comité directeur au cours de sa réunion de mars 2012, pour validation et commentaires.

Questions concernant les assurances

Certains pays européens ont sollicité notre commission Assurance pour connaître les possibilités de s'associer avec notre assureur D. Lasserre a pris la demande en charge et a posé la question à notre assureur

NOTA : Vérifier que la liste internet « Vercors 2008 » a été supprimée.

18. Questions et informations

Appels de dons du SSF (mise en ligne sur le site SSF)

La direction de la Sécurité civile n'a pas encore versé la subvention 2011 prévue dans la convention. Lors de la dernière rencontre de septembre le directeur conditionnait le versement de la subvention due au titre de la convention en cours à la signature de la nouvelle convention que la DSC propose.

Par conséquent, il faut s'attendre à ce que la subvention ne soit pas versée et il faut trouver des financements pour compenser cette perte prévisible.

Les actions de secours de la Fédération sont mises en difficultés par cette absence de financement.

Pour répondre à l'absence de financement, le SSF demande au Comité directeur son autorisation pour effectuer des appels à dons qui seront mis en ligne sur son site.

Le comité directeur accepte à l'unanimité

Table ronde de la sécurité civile

Le ministère de l'intérieur a chargé l'Inspection générale de l'Administration de procéder à un audit général du bénévolat de la sécurité civile

Cette mission a pour but de faire le point avec les associations agréées sécurité civile pour pouvoir recenser les problèmes de formation, des relations avec les pouvoirs publics, des agréments…Trois tables rondes ont été programmées sur trois jeudis de septembre à octobre. Un questionnaire nous a été adressé pour les informations générales (moyens, effectif, stages…etc). Toutes les associations étaient représentées, environ une cinquantaine était présente. Ces réunions ont été très ouvertes. Quel que soit le type d'association les problématiques ont été très ciblées, problème de reconnaissance, moyens financiers, complexité des textes. ..Etc.

Une rencontre ciblée avec le SSF est prévue du fait de la spécificité de nos secours.

19. Gestion des stocks des publications

Lors de la réunion du Comité directeur de juin, il a été demandé à un groupe de travail de faire des propositions alternatives à la destruction des stocks de Spelunca (F. Meignin, O. Vidal).

Proposition du groupe de travail

Pour les institutions, un contact a été pris par F. Meignin avec la coordonnatrice des médiathèques de l'Ain. Les collections Spelunca, même incomplètes, pourraient intéresser des médiathèques, mais au cas par cas. Il existe une liste de diffusion inter établissements par région sur laquelle des annonces de publication, de dons d'ouvrages sont effectués. Sur ce réseau, il y a un nombre important de bibliothèques départementales et communales ainsi que des bibliothèques universitaires. Une annonce pourrait être diffusée sur ces listes au niveau national. Il importe de bien stipuler que le coût du transport sera à la charge des bibliothèques intéressées (les ouvrages étant donnés gratuitement)

Nous pourrions également rédiger une annonce à diffuser sur les listes internes aux universités, aux CREPS, etc, aux institutions ayant un ou des points communs avec la spéléologie (scientifique, environnementale, pédagogique)

Pour les fédérations étrangères, une annonce pourrait être rédigée et envoyée rapidement aux fédérations étrangères via les listes FSE et UIS. Il faut bien signifier que c'est à la charge des fédérations de trouver une solution pour, soit venir les chercher à Lyon, soit payer les frais d'envois par transporteurs. La date butoir pour les demandes sera le congrès de Millau 2013 (la même date pour tout le monde !!).

Pour les échelons fédéraux : là aussi une annonce sur les listes serait bien.

Il faudrait dans l'idéal pouvoir toucher uniquement les responsables de la documentation de chaque CSR et CDS et clubs, et proposer, soit des collections pour les rares qui n'en auraient pas, ou proposer de compléter les collections existantes. Une diffusion sur les listes CDS et CSR est à envisagé.

A la demande de C. Mouret prévoir pour les contributeurs de Spelunca un nombre de revue, à définir, ainsi que les conditions.

Prévoir une Information aux fédérés pour l'achat des séries de Spelunca des années précédentes en définissant le coût et les conditions d'envoi ou de distribution.

Quelques séries ont été constituées mais le travail reste à réaliser.

20. ANECAT

Le Bureau a décidé de ne pas participer à l'Assemblée Générale de l'ANECAT car bien que les relations avec cette association soient consensuelles, elles ont une portée minime. Au niveau du ministère et dans le cadre du CNPS, l'ANECAT ne nous soutient pas face aux demandes de l'AVCFC (Association de Valorisation des Cavités Françaises à Concrétions) ce qui est préjudiciable pour nos actions.

Il est proposé de privilégier les relations avec quelques sites emblématiques qui ont une volonté plus affirmée de collaborer avec la Fédération.

Un groupe de travail est constitué. (J. Romestan, E. Lefebvre, V. Biot et L. Tanguille)

21. Le principe d'un abonnement de structures type DREAL, CRPG à Spelunca &/ou Karstologia

Il est demandé à la Commission publication de prendre en charge la gestion de ces abonnements. Donc prendre un contact auprès des institutions qui sont en relations avec nos actions départementales et régionales.

22. Questions diverses

Livret secours

Le groupe concepteur travaille depuis deux ans sur cet ouvrage (action de la commission EFC et médicale). Le livret définitif sera validé par la COMED en novembre.

Cette réalisation est inscrite au budget 2012 de la Fédération.

Il est proposé la réalisation de 1 000 exemplaires pour un coût d'environ 9 400 euros. Le prix de revient serait de 9,39 euros. Il est proposé un prix de vente 12,00 euros.

Les sponsors sont : Le vieux campeur : 3 000 euros et la Fondation PETLZ (leurs participations sont en discussion). Le budget prévisionnel prévoit une prise en charge 1/3 par la Fédération. Les 2/3 restants seront pris en charge par le sponsoring. Il faut prévoir l'établissement de trois devis.

Il faut étudier une souscription pour cibler le tirage. Il faut étudier une diffusion le plus large possible extérieure à la Fédération, démarche vers la FFCAM et la FFME, ensuite sur le site fédéral, sur iphone, smarphone etc...

Ce projet s'inscrit dans un projet global. Il est prévu en parallèle une formation qui permet de répondre aux nécessités de la mise en œuvre des préconisations. Cela s'inscrit dans une perspective de sécurité des pratiquants afin de donner davantage de moyens pour qu'ils soient capables de réagir et de limiter les conséquences de l'accident avant l'arrivée des secours officiels.

Il faut revoir la couverture, les symboles, le graphisme et les couleurs.

Le Comité directeur valide le principe de la réalisation de l'ouvrage et de son inscription au budget 2012 à l'unanimité.

Conférence des présidents de régions, réunion des 10-11 décembre 2011 à Licq-Athérey (Pyrénées-Atlantiques)

Participants : Raymond Legarçon, Président région D - Provence-Alpes-Méditerranée, Annie Legarçon, Secrétaire région D - Provence-Alpes-Méditerranée, Michel Douat, Président CSR G – Aquitaine, Christophe Prévot, Président CSR L – Lorraine, Gilles Colin, procuration Président CSR Q – Côte-d'azur, José Mulot, Président CSR T – Picardie, Laurence Tanguille, Présidente FFS, Annick Menier, Vice-présidente FFS, Henry Vaumoron, Secrétaire général FFS, Éric Alexis, Directeur technique national (DTN)
Absents excusés : Françoise Lidonne, Président CSR A – Île-de-France / DOM-TOM, Bruno Bouchard, Président CSR B – Bourgogne, Paul Redon, Président CSR E – Languedoc-Roussillon, Fabrice Rozier, Président CSR F – Midi-Pyrénées, Michel Chassier, Président CSR N – Centre, Benoît Decreuse, Président CSR P – Franche-comté, Philippe Picard, Président CSR U – Limousin, Dominique Durand, Président CSR W – Île de la Réunion
Absents : Bernard Abdilla, Président CSR C – Rhône-Alpes, Vincent De Ternay, Président CSR H – Bretagne-Pays-de-Loire, Paul Rabelle, Président CSR J – Normandie, Dominique Bâche, Président CSR K – Champagne-Ardennes, Marc Bertaud, Président région M – Auvergne, Olivier Courtois, Président CSR R – Alsace, David Berguin, Président CSR S – Poitou-Charentes, Jean-Claude La Milza, Président CSR V – Corse, Aurélien Depret, Président CSR Y – Nord-Pas-de-Calais

Cette réunion présente un caractère inquiétant par son taux d'absentéisme. Parmi les causes d'absence on note néanmoins des problèmes médicaux pour deux présidents et une naissance pour un troisième, les trois régions concernées étant importantes par leurs effectifs.

Région		Licenciés	Présence
A	Île de France / DOM-TOM	661	
B	Bourgogne	248	
C	Rhône Alpes	1 524	
D	Provence-Alpes-Méditerranée	551	551
E	Languedoc-Roussillon	863	
F	Midi Pyrénées	818	
G	Aquitaine	434	434
H	Bretagne-Pays de Loire	189	
J	Basse et Haute Normandie	228	
K	Champagne-Ardenne	83	
L	Lorraine	280	280
M	Auvergne	58	
N	Centre	152	
P	Franche Comté	422	
Q	Côte d'Azur	421	421
R	Alsace	77	
S	Poitou-Charentes	179	
T	Picardie	64	64
U	Limousin	73	
V	Corse	58	
W	Île de la Réunion	52	
X	Étranger	11	
Y	Nord-Pas de Calais	51	
	TOTAL	7 497	1 750 (23 %)

Les débats ont occupé l'intégralité de la journée du samedi et la matinée du dimanche.

L'ensemble des participants remercient chaleureusement Michel et sa compagne qui se sont acquittés de la lourde tâche des navettes automobiles et de l'intendance, ainsi que Jean-François Godard pour la visite merveilleuse de la salle de la Verna.

Ordre du jour

1. Accueil par Michel Douat, organisateur, et révision rapide de l'ordre du jour
2. Réorganisation de la DTN et impact sur les régions
3. État d'avancement des RES par le Ministère
4. Évolution des dossiers CNDS pour 2012
5. État d'avancement du projet national de la SCAP
6. Mouvements des personnels du siège fédéral
7. Continuité de chacun dans les structures fédérales
8. Durée d'engagement des GE
9. Remboursement des frais des GE
10. Règlements intérieurs des commissions
11. Rôle des régions dans l'action fédérale
12. Formation des élus
13. Bilan et représentativité du groupe des présidents de régions
14. Demande de délégation pour le canyonisme en 2012
15. Convention tripartite FFS-CEN-RNF
16. Investissements pour les travaux du siège fédéral
17. Questions diverses

Déroulement des débats

1) Accueil par Michel Douat, organisateur, et révision rapide de l'ordre du jour

Michel Douat ouvre la réunion en accueillant les participants par un chaleureux mot de bienvenue puis en faisant état des défections de dernière minute pour causes de maladie ou naissance.

Il précise les horaires des deux journées, notamment quant à la visite de la salle de la Verna.

2) Impact sur les régions de la réorganisation de la Direction technique nationale

La DTN rappelle qu'elle se pose comme un accompagnateur de la FFS et de ses structures et qu'elle est au service de leurs projets.

C'est dans cet esprit que s'est effectuée la réorganisation qui est reprécisée :

- nécessité face aux risques de suppression de postes par le Ministère ;
- disparition des CTR au profit de CTN pour être plus conforme aux demandes du Ministère qui nomme les personnes pour la Fédération sur le siège social.

Marcel Meyssonnier a fait valoir ses droits à la retraite cet été ; son poste a été mis au mouvement mais pour l'instant personne ne s'est positionné dessus…

Les régions et départements comprennent mal quelles sont les missions de chaque CTN et comment il est possible de les faire intervenir pour leurs projets ; il faut que chacun prenne en main l'organigramme d'organisation, qui a d'ailleurs été retravaillé pour répondre aux interrogations de chacun (voir ci-après).

Les clubs, CDS et CSR peuvent s'adresser à la DTN (par courrier, courriel ou téléphone) sur les points prévus dans l'organigramme en fonction de leurs besoins. Suivant la demande la DTN voit comment adapter la réponse, soit par action d'un CTN sur le dossier, soit en renvoyant vers une structure qui domine le sujet.

ORGANIGRAMME DE LA
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE
Fédération Française de Spéléologie
Eric ALEXIS
Directeur Technique National
COORDINATION
Mettre en œuvre le volet technique du projet fédéral.
Accompagnement dossier CNDS
Elaborer, suivre et évaluer la convention d'objectif.
Serge FULCRAND
Conseiller Technique National
DEVELOPPEMENT JEUNE ET FAMILLE
Parcours jeune fédéral.
Pratique pour tous (PMR, séniors, public éducation spécialisée, etc.).
Equipement adapté de cavités et canyon, structures artificielles, sentiers karstiques.
Arrivée au 1er septembre 2012
Conseiller Technique National
DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES
Milieu scolaire / Valeurs éducatives / Educ envir vers DD
Relation avec les professionnels SNPSC et ANECAT.
Valorisation des clubs accueillants et formateurs.
Gérard CAZES
Conseiller Technique National
FORMATION
Adapter l'offre de formation aux besoins.
Ingénierie de formation.
Expert auprès des centres de formation professionnelle.
Groupe d'étude technique (GET).
Claire LAGACHE
Conseiller Technique National
ACCES AUX SITES & INVENTAIRES / PROFESSIONALISATION
Inventaire des sites de pratique.
Accès aux sites : convention d'accès, contentieux, etc.
Partenariats avec les gestionnaires d'espaces naturels, etc.
Mutualiser les bonnes pratiques, former les acteurs.
Professionnalisation de la fédération, des comités.
MISSIONS TRANSVERSALES PARTAGEES ENTRE LES 4 CTN.
Formation des cadres et des cadres formateurs (bénévoles ou professionnels).
Commission Canyon Interfédérale.
organisation DTN / FFS 2012– 1/2

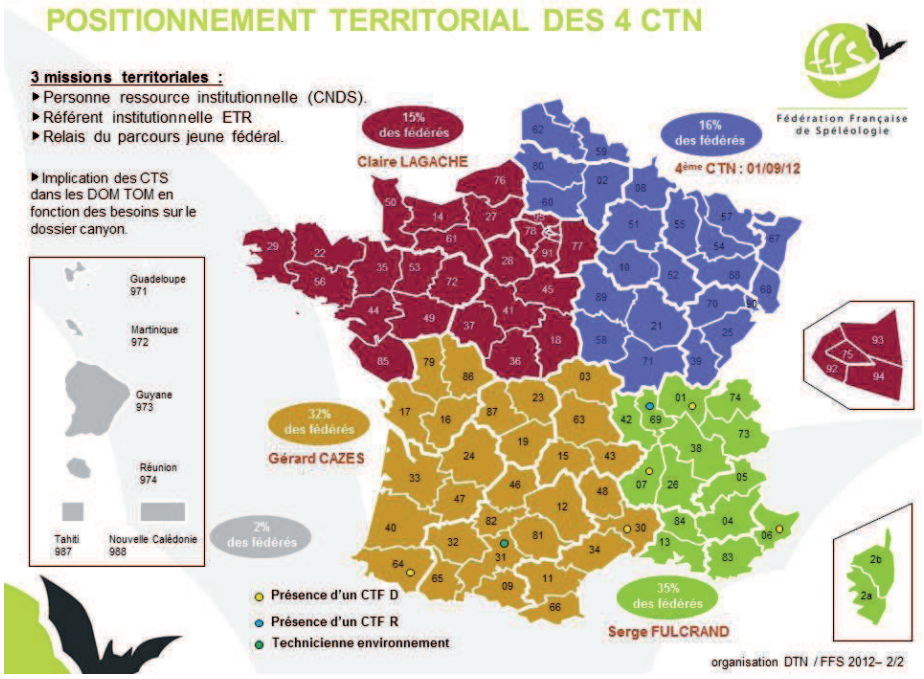

Il est aussi possible de contacter directement un CTN pour une demande territoriale (voir découpage régional ci-dessous) sur l'une des missions spécifiques : personne ressource institutionnelle (par exemple dossier de subvention CNDS.), référent institutionnel sur les équipes techniques régionales ou le parcours Jeune.

Il reste encore l'écueil de certains clubs qui ne se sentent pas intégrés à la FFS et, du coup, ne s'intéressent pas aux valeurs et projets fédéraux.

Il faut rappeler aux cours des AG ou d'autres réunions de CDS et CSR ce qu'apporte la FFS à ses membres : une structuration et des ressources qui en découlent, une assurance adaptée, une formation pour de bonnes pratiques et la sécurité des pratiquants et des publications.

La FFS doit-elle proposer une contractualisation des clubs qui adhèrent ?

3) État d'avancement des RES par le Ministère

Le Recensement des équipements sportifs (RES) effectué par le Ministère porte sur les cavités aménagés et les sites souterrains d'entrainement et inititation, mais ne s'intéresse pas à l'ensemble du domaine souterrain parcouru par les spéléologues.

Le RES doit donc impérativement écarter tout site qui comporterait des risques vis-à-vis du patrimoine souterrain (risque pour la faune ou la cavité en elle-même, y compris les concrétions).

La convention FFS/Ministère permettra d'avoir une vision de l'avancement du recensement.

Le RES est intéressant non seulement pour donner de la visibilité de l'activité spéléologique et de l'existence importante du milieu souterrain aux élus et aux instances du sport, mais aussi pour asseoir le rôle prépondérant des spéléologues comme les experts du milieu souterrain.

Le RES est différent des CDESI : ce ne sont pas nécessairement les mêmes sites qui sont concernés, ce n'est pas le même commanditaire.

4) Évolution des dossiers CNDS pour 2012

Plusieurs clubs, CDS ou CSR paniquent face aux nouvelles procédures pour les dossiers de demande de subventions CNDS., notamment concernant le projet pluriannuel de développement à réaliser.

Pour l'instant il y a encore trop peu d'informations pour 2012, en dehors du fait que ce projet pluriannuel de développement devrait être obligatoire.

Il est nécessaire de prendre en main le projet fédéral et le décliner dans les régions, départements et clubs.

Plusieurs documents existent pour aider ceux qui font les demandes de subvention et ont été présentés à la réunion de juin à Toulouse :

- un vade-mecum pour la constitution d'un projet de club a été réalisé par le Ministère (téléchargement auprès des CROS/CDOS et DRJSCS/DDJSCS ou au besoin sur le site du CROS de Lorraine : http://lorraine.franceolympique.com/art.php?id=35776) ;
- le projet du comité régional de canoë-kayak de Lorraine a été donné en exemple en Lorraine lors des réunions d'information sur le CNDS. et est basé sur 4 axes : Développer, Former, Pratiquer et Sécuriser (projet disponible sur le site du comité : http://lorrainecanoe-kayak.com/compte-rendu/22-assemblee-generale, voir les 4 bilans annuels du projet de développement).

Il est important de comprendre que ce type de document donne de la lisibilité aux projets et aux actions de l'association ; cela permet aussi de voir augmenter les subventions (à titre d'exemple, C. Prévot indique qu'il a joint ce document pour la demande 2011 du CNDS et a vu la subvention de la LISPEL passer de 5 500 € en 2010 à 7 000 € en 2011, soit +27 %).

5) État d'avancement du projet national de la SCAP

La SCAP (Stratégie nationale de création d'aires protégées) a été présentée sur la liste fédérale électronique de diffusion des élus dans une note technique diffusée le 2/9/2011 par le secrétaire générale de la FFS, Henry Vaumoron (voir annexe 1).

Elle découle du Grenelle de l'environnement qui oblige l'État à protéger 2 % du territoire.

Articulation SCAP-Natura 2000 : la SCAP définit des territoires alors que Natura 2000 définit des sites.

Le comité de pilotage de la SCAP est composé de plusieurs membres dont la FFS, mais aussi les propriétaires de cavités ornées…

Il est important que les CSR soient présents dans les comités locaux de pilotage pour ne pas être écartés de l'information et des prises de décisions sur le choix des zones ; pour cela ne pas hésiter à réclamer sa place auprès des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Liste-des-21-DREAL.html

6) Mouvements des personnels du siège fédéral

Le comptable, a fait valoir ses droits à départ en retraite ; il a été remplacé par une comptable avec les mêmes attributions sur un poste à 24 h hebdomadaires.

Le licenciement de la secrétaire de direction, est évoqué et discuté avec la présidente ; afin de préserver les 2 parties, le compte rendu de la réunion n'en évoquera pas plus.

Le poste de secrétaire de direction a été pourvu. La nouvelle secrétaire de direction sera en période d'essai sur début 2012.

Le CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) de Jean Pouyé arrive à terme en janvier ; le poste est transformé en un CDD d'un an et une nouvelle personne va être recherchée.

L'informatisation de la procédure d'adhésion n'a, pour l'instant, ôté aucune charge de travail au niveau du siège car il y a beaucoup de contrôles à effectuer et d'aides à apporter aux clubs.

Concernant les coupons d'initiation, la mise en vente sur internet (voir : http://aven.ffspeleo.fr) a permis de diminuer les charges de travail liées aux ventes mais pas au traitement des coupons papier car il y en a encore beaucoup en circulation.

7) Continuité de chacun dans les structures fédérales

• CSR D – Provence-Alpes-Méditerranée : Raymond Legarçon envisage un dernier mandat avec pour objectif d'accompagner une nouvelle équipe.

• CSR G – Aquitaine : Michel Douat et son équipe son prêt à repartir pour un nouveau mandat

• CSR L – Lorraine : Christophe Prévot envisage un 2e mandat avec la même équipe.

• CSR N – Centre : Michel Chassier souhaite passer la main. Henry Vaumoron a été sollicité mais il se décidera en fonction de l'équipe qui le suivra.

• CSR T – Picardie : José Mulot est prêt à poursuivre, mais aussi à passer la main si un volontaire se présente.

FFS : Laurence Tanguille est prête à se représenter sous couvert de parvenir à constituer une équipe forte.

Le fonctionnement de chaque région est très disparate : comment peut-on plaquer un même modèle sur des régions variant, en termes d'effectif, de 50 à 1 500 ? Il faudrait que les statuts types laissent de la liberté en fonction du nombre de licenciés et de la capacité karstique de l'aire de référence (participer au RES, SCAP, etc. ce n'est pas le même travail dans une petite région kars-

tique ou une grosse…).

8) Durée d'engagement des GE

Cela a été discuté en réunion à Toulouse puis en AG : les GE des CDS et CSR sont élus pour 4 ans ; il n'y a pas d'élections ou de corrections en fonction de variations d'effectifs à faire pendant toute l'olympiade !

Si un GE ne peut ou ne veut plus représenter sa structure, il peut démissionner et être remplacé par l'AG de la structure.

Une AG peut aussi démettre un GE si elle juge son travail incorrect.

9) Remboursement des frais des GE

La méthode de calcul des remboursements des frais des GE pour les déplacements à l'AG fédérale est faite au prorata des présents (revoir la description de procédure dans le compte rendu de la réunion juin 2010 à Toulouse).

La présidente fait remarquer que les économies faites sur le budget prévisionnel permettent de financer d'autres actions ce qui est très profitable.

10) Règlements intérieurs des commissions

Toutes les commissions devraient avoir des règlements intérieurs identiques (notamment sur le fonctionnement des commissions, les désignations et radiations du Conseil technique, etc.) avec des annexes techniques suivant leurs spécificités.

Il est impératif que le RI du SSF évolue, notamment sur la mise en place et la radiation du conseil technique et la direction nationale ; cela pourrait d'ailleurs être un travail préparatoire pour toutes les autres commissions… Une relance sera faite par le secrétaire général auprès du SSF.

11) Rôle des régions dans l'action fédérale

Les CSR se doivent d'être les relais de la FFS et de son action, mais il manque un outil fédéral (une présentation type Powerpoint pour les AG ?) pour aider les présidents de régions.

La présidente de la FFS rappelle que l'un des objectifs des réunions de Grandes régions est justement destiné à présenter l'action fédérale et en discuter.

12) Formation des élus

Plusieurs formations d'élus ont été proposées au calendrier mais elles n'ont pas reçu beaucoup d'échos favorables et ont dû être annulées…

Il existe pourtant des demandes, par exemple autour de la connaissance de nos divers interlocuteurs (conseils régionaux et généraux, directions du sport, préfectures, etc. et de leurs services) et les méthodes de communication à mettre en place avec eux.

13) Bilan et représentativité du groupe des présidents de régions

L'impact du travail réalisé par le groupe des présidents de régions n'est pas évident, surtout quant on observe une participation qui s'est amenuisée sur l'olympiade (13 régions présentent en 2008, 7 en 2009, 8 en 2010 et seulement 5 cette année) ; les présidents de régions accordent-ils eux-mêmes réellement de l'importance à ce groupe, ou est-ce la fin de mandat et l'absence de perspectives ?

Ce groupe est intéressant car il permet une prise de position commune vis-à-vis de projets et permet de mettre en place un équilibre.

C'est aussi le lieu où il est possible d'échanger sur des problématiques communes, des réalisations régionales, etc.

Le groupe a un rôle modérateur sur la cristallisation de certains problèmes ; la discussion de vive voix semble plus riche et efficace que les échanges sur internet…

Le fait que le groupe n'ait aucun pouvoir n'est pas un handicap ; au contraire, cela permet de travailler librement, sans contrainte, et d'apporter une certaine sagesse.

Le compte rendu de décembre 2010 a été mal perçu par le CD car il était trop péremptoire et injonctif ; ce groupe n'est que réflexif et propose des idées pour aider le CD qui est souverain, il faut donc être plus attentif à son écriture. Les travaux du groupe pourraient néanmoins être associés aux réflexions du CD sur des sujets de prospectives.

Le groupe manque d'objectifs à long terme et de perspectives : il serait bon d'avoir des thèmes généraux à chaque réunion, en plus des thèmes « d'actualité ».

14) Demande de délégation pour le canyonisme en 2012

La présidente indique qu'actuellement la délégation détenue par la FFME lui coûte peu : il y a très peu d'actions spécifiques au canyonisme à la FFME et il y a un CTN positionné sur le dossier.

L'animation de l'activité est globalement faite par la FFS, notamment au travers de la CCI, et les stages sont organisés principalement par la FFS.

L'obtention de la délégation ne nous coûterait pas plus qu'aujourd'hui, mais serait plus conforme au fonctionnement réel de l'activité.

Le président de la FFME a une position claire sur le sujet mais doit aussi convaincre son CD ; la FFCAM n'est pas opposée à l'attribution de la délégation à la FFS.

Au sein de la FFS, il reste néanmoins encore des personnes à convaincre que l'activité spéléologique ne sera pas en danger avec l'obtention de la délégation canyon et que financièrement cela sera supportable sans risque : ce sera un des sujets essentiels des réunions de Grandes régions du début 2012 !

La question de la délégation canyon sera clairement posée lors de l'AG 2012 de Nancy dans la mesure où la FFME ne renouvelle pas sa demande.

15) Convention tripartite FFS - CEN[1] - RNF[2]

Cette convention, approuvée par le C.D., est en cours d'écriture.

Elle a pour objectif de rappeler à ces 2 « associations » qu'il faut inclure la FFS et les spéléologues quant une action de protection est mise en place sur un site souterrain.

Initialement cela concernait la protection des chiroptères, mais le champ d'application s'élargit globalement au biotope souterrain car la FFS entend leur faire comprendre qu'elle est un acteur précieux sur ce domaine de connaissance et d'étude.

16) Investissements pour les travaux du siège fédéral

La présidente nous présente l'état des locaux actuels et une projection de ceux-ci après travaux.

Le montant total des travaux s'élève à 50 000 €, somme votée au cours du CD d'octobre.

La dépense pour la réfection des sols est de 23 000 €, elle représente 46 % du montant total.

17) Questions diverses

a) La visioconférence

Le CSR G (Aquitaine) dont l'étendue est importante souhaite faire des réunions de CD ou d'AG par visioconférence afin d'éviter à ses membres de longs déplacements.

1 CEN : Conservatoires d'espaces naturels ; site internet : http://www.enf-conservatoires.org

2 RNF : Réserves naturelles de France ; site internet : http://www.reserves-naturelles.org

Nos statuts actuels n'envisagent pas une telle possibilité, par contre rien n'empêche d'utiliser cette méthode pour faire des réunions techniques.

Il faudra demander au CNOSF son avis sur ce sujet.

b) L'appel à dons pour le SSF

La présidente rappelle qu'un appel à dons en faveur du SSF ne peut se faire que dans le cadre d'un investissement bien ciblé.

En aucun cas les fonds obtenus ne peuvent être utilisés pour du fonctionnement.

c) Convention type des accès au milieu anthropique

Aujourd'hui il n'existe pas de convention type d'accès pour les mines ou toutes les cavités artificielles, alors que certaines présentent des risques d'effondrement important.

Clôture de la conférence

Michel remercie les participants pour leur participation à cette réunion dont le contenu fut particulièrement riche et intéressant. Il donne rendez-vous à tous les présidents de régions à la prochaine réunion des élus la veille de l'assemblée générale fédérale.

Prochain rendez-vous : samedi 26 mai à Nancy pour la réunion des élus (présidents de CSR, CDS et GE).

Secrétaire de séance : Christophe Prévot

Relecture et corrections : Michel Douat et Raymond Legarçon

Annexe 1 : SCAP, note technique aux comités diffusée le 2 septembre 2011 par courriel

Démarche visant à la création d'aires naturelles protégées

De quoi s'agit-il ?

Le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer a demandé d'établir une liste d'une trentaine de cavités d'intérêt scientifique pour les intégrer dans un processus de conservation officiel défini par les nouvelles dispositions législatives en matière de gestion et de conservation des milieux naturels et du vivant. Il s'agit de la transcription en droit français de directives européennes visant à la protection des milieux naturels.

Les principes de ces dispositions reposent sur :

• L'adaptation de ces outils aux situations locales, par le biais de partenariats avec les collectivités locales et l'ensemble des acteurs intéressés,

• Une recherche de complémentarité entre outils de protection,

• Une meilleure adaptation des outils en fonction des enjeux locaux,

• La mise en place de comités de pilotage spécifique afin de bâtir une stratégie évolutive.

Une concertation à l'initiative du Préfet va se mettre en place à l'échelon régional afin de définir les modalités de cette gestion et établir un comité de gestion des sites pour réaliser le programme d'étude et de suivi qui accompagne le dispositif.

En ce qui concerne les spéléologues dans ce dispositif, les interlocuteurs de la Préfecture et de la DREAL seront les comités régionaux. Il faut maintenant que les comités spéléologiques régionaux et départementaux s'organisent afin de pouvoir répondre aux sollicitations et à s'intégrer dans le mécanisme de concertation qui se mettra en place assez rapidement. La constitution d'équipes de suivi de la procédure, présentes aux différentes étapes de l'installation du processus, permettra d'avoir un rôle actif de conseil et de propositions pour la définition des modalités de conservation qui seront arrêtées dans ce cadre.

Quelles sont les conséquences pour ces cavités et l'activité spéléologique ?

• En premier lieu, il faut aborder ces procédures avec une démarche positive, il ne s'agit pas d'interdiction de la pratique spéléologique. Il s'agit de mesures de conservation de sites qui présentent à divers titres une forte valeur patrimoniale.

• Ce sont les travaux d'exploration et de documentation réalisés par les spéléologues qui ont permis de mettre en évidence la valeur patrimoniale de ces sites.

• Les cavités proposées font déjà l'objet de mesures de conservation mises en place le plus souvent à l'initiative des spéléologues à l'origine de l'exploration et de l'étude du site.

• Ces dispositions vont permettre la reconnaissance du travail réalisé et d'installer dans le long terme avec un cadre législatif, les moyens de la conservation du site.

• La procédure doit aboutir à la mise en place d'un comité de gestion où siègent les structures de la FFS.

• L'exploration et l'étude de la cavité sont des éléments essentiels de la politique de conservation du site. Des programmes de recherches doivent être élaborés dans le cadre du comité de pilotage.

• Les visites de ces sites doivent être possibles et définies dans le cadre de programmes de médiation scientifique.

Aspects législatifs et réglementaires :

Les nouvelles dispositions législatives issues de la transcription en droit français de directives européennes et des programmes relatifs à biodiversité du Grenelle de l'environnement, ont amené à la mise en œuvre de politiques nouvelles en matière de gestion et de conservation des milieux naturels et du vivant.

L'article 23 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement prévoit la mise en œuvre d'une stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP), fondée notamment sur un diagnostic du réseau actuel, afin de placer sous protection forte, d'ici dix ans, 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain.

L'objectif est aujourd'hui d'avoir une vision globale, qui repose à la fois :

• sur une recherche de complémentarité entre les outils de protection disponibles,

• sur l'adaptation de ces outils aux situations locales, par le biais de partenariats avec les collectivités locales et l'ensemble des acteurs intéressés,

• et sur une recherche d'efficacité du réseau des aires protégées.

Dans ce cadre, la Conférence Permanente du Patrimoine Géologique (CPPG) et le Comité National du Patrimoine Souterrain (CNPS) ont été sollicités pour conduire des travaux adaptés aux enjeux de « géodiversité » et intégrer un volet « patrimoine géologique et souterrain » dans la stratégie de création de nouvelles aires protégées.

Contribution du CNPS :

• Identifier une trentaine d'espèces souterraines, afin de compléter la liste « espèces » de la SCAP et de contribuer à la reconnaissance de la spécificité de ces espèces et de leurs habitats (mission confiée à Christian Juberthie)

• Proposer des sites susceptibles de compléter la liste de la CPPG afin d'aboutir à une liste de sites remarquables intégrant à la fois des enjeux liés au patrimoine géologique de surface et au patrimoine souterrain (mission confiée à un groupe de travail tripartite : Fédération Française de Spéléologie – Association Française de Karstologie – Réserves Naturelles de France).

Ces propositions devront être examinées, voire complétées, dans le cadre des déclinaisons régionales.

Le lancement de ces déclinaisons se traduira par une circulaire aux Préfets de région (prévue début juillet), comprenant :

• un socle commun de priorités sur les enjeux de préservation du patrimoine naturel,

• des « focus » régionaux (déclinaison régionale des listes espèces/habitats par grands groupes de milieux + travaux géodiversité),

• des grilles de critères pour l'analyse des projets de création en cours au regard des priorités nationales,

• un volet dédié à la concertation régionale,

• une annexe sur l'adaptation des outils aux situations locales (document « éléments pour la création… »),

• une annexe sur les superficies régionales d'aires protégées,

• 4 documents sur l'articulation entre SCAP et d'autres politiques : TVB, PNA, PNZH, SRB.

Définition des acronymes :

TVB : La Trame verte et bleue, un outil pour restaurer le capital naturel

La TVB est un outil d'aménagement du territoire qui doit permettre la préservation et la remise en bon état d'un maillage d'espaces et de milieux nécessaires au fonctionnement des habitats naturels ainsi qu'aux cycles de vie et à la circulation des diverses espèces de faune et de flore sauvages. Elle doit aussi contribuer au maintien des services que nous tirons de la biodiversité (pollinisation, qualité des eaux, paysages et qualité de vie, ressources etc.). La TVB est donc un outil majeur pour restaurer la biodiversité et recapitaliser la naturel, à l'heure où l'aménagement ronge sur les espaces naturels et agricoles l'équivalent d'un département tous les dix ans.

PNA : Plans Nationaux d'Actions dans le cadre du Grenelle de l'environnement

Dans la continuité des orientations de la « Stratégie Nationale pour la Biodiversité » et de son « Plan d'Action pour le Patrimoine Naturel », et dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) a décidé en 2007 de créer des Plans Nationaux d'Actions (PNA) en faveur des espèces menacées dans les 5 ans à venir.

Les Plans Nationaux d'Actions (anciens plans de restauration initiés en 1996) interviennent en complément du dispositif législatif et règlementaire relatif aux espèces protégées. Ils visent à agir en faveur de 131 espèces dites menacées présentes sur le territoire français et considérées comme en danger critique d'extinction.

PNZH : Plan d'Action pour les Zones humides

Il s'agit de l'ensemble des actions mises en place pour la réhabilitation des zones humides dans le cadre des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Définition d'une zone humide dans la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 : On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles – plantes ayant besoin de fortes quantité d'eau tout au long de son développement – pendant au moins une partie de l'année.

SRB : Schéma régional de la Biodiversité

Le projet de loi élaboré et étudié de 2007 à 2009, précise comme cela était annoncé par la loi-cadre Grenelle I qu'un « document cadre » intitulé « schéma régional de cohérence écologique », servira dorénavant de cadre régional de référence.

Ce schéma devrait être conjointement construit dans chaque région française, sur les bases scientifiques disponibles (dont inventaire du patrimoine naturel mentionné à l'article L. 411-5, et avis d'experts et du CSRPN ou conseil scientifique régional du patrimoine naturel), sur la base d'un guide méthodologique, sous l'autorité du Président du Conseil régional et le Préfet de région, et validé après avis des départements, des groupements de communes, des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux, des représentants des partenaires socioprofessionnels concernés et de certaines associations agréées de protection de l'environnement.

Didier CAILHOL, Christophe TSCHERTER

CHAPITRE V : Information et activités concernant l'année 2011

L'agenda des élus

Date(s)	Action	Lieu	Participants
05/01/2011	Observatoire pour la pérennisation de l'accès aux espaces sites et itinéraires - OPAESI		Eric Alexis
09/01/2011	Réunion téléphonique pour OSEE		Dominique Beau, E. David
10/01/2011	Réunion « Mise en oeuvre de la stratégie Sport et développement durable », avec Chantal Jouanno	Paris, Ministère des Sports (Paris)	Laurence Tanguille
10/01/2011	Réunion téléphonique Commission Communication		Jean-Jacques Bondoux, Eric Alexis
11/01/2011	Comité Pilotage Canyon		Eric Alexis
11/01/2011	Cérémonie des voeux du CNOSF	Paris, Maison du Sport Français (Paris)	Jean-Pierre Holvoet
11/01/2011	Réunion Livret référentiel DE JEPS Canyon	Paris, Ministère des Sports (Paris)	Serge Fulcrand
14/01/2011	Réunion de la Commission Communication avec prestataire	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Laurence Tanguille, Eric Alexis, Jean-Jacques Bondoux, P. Decoster
14/01/2011	Réunion de service avec les salariés	Lyon, SIège FFS (Rhône)	Laurence Tanguille, Eric Alexis
16/01/2011	Rencontres « Spéléo et canyon pour tous »	St Bauzille de Putois (Hérault)	Serge Fulcrand, Eric Alexis, V. Biot
16/01/2011	Réunion sur le numéro spécial de Terre Sauvage sur le patrimoine souterrain	Lyon, SIège (Rhône)	Christophe Tscherter, Laurence Tanguille, P. Tordjmann
18/01/2011	Groupe de travail sur le développement durable	Paris, Fédération Française de Randonnée Pédestre (Paris)	Eric Alexis
18/01/2011	Retombées économiques des manifestations sportives nature	Paris, Siège CNOSF (Paris)	Claire Lagache
21/01/2011	Cérémonie des voeux de la Ministre	Paris (Paris)	Eric Alexis
22/01/2011	Réunion Région Nord Ouest	Rouen (Seine Maritime)	Eric Alexis, Henri Vaumoron
23/01/2011	Réunion du Bureau fédéral FFS	Rouen (Seine Maritime)	Eric Lefebvre, Jean-Pierre Holvoet, Annick Menier, José Prévôt, Laurence Tanguille, Henri Vaumoron, Eric Alexis
24 au 26/01/2011	Journées à la mémoire de Janine Gibert : Rôle de la biodiversité dans les processus écologiques aux interfaces eau - sédiments	Lyon (Rhône)	Marcel Meyssonnier
4 et 5/02/2011	Réunion CCI		Jean-Pierre Holvoet, Marc Boureau, Claire Lagache, J.-L. Giardino
08/02/2011	Réunion technique sur livret référentiel DE JEPS Canyon	Grenoble (Isère)	Serge Fulcrand
10/02/2011	Groupe technique sur le rôle socio-éducatif des sports de nature	Paris, Ministère des Sports (Paris)	Eric Alexis
11/02/2011	Réunion de service avec les salariés	Lyon, SIège FFS (Rhône)	Laurence Tanguille, Eric Alexis
12/02/2011	Réunion Région Nord Est	Dijon (Côte d'Or)	Laurence Tanguille, Eric Alexis, Jean-Pierre Holvoet, Henri Vaumoron, Annick Menier
16/02/2011	Réunion téléphonique du Bureau FFS		Laurence Tanguille, Jean-Pierre Holvoet, Henri Vaumoron, José Prévôt, Annick Menier, Eric Alexis, Eric Lefebvre
18/02/2011	Réunion avec le Syndicat National des Professionnels de la Spéléo et du Canyon	Lyon Siège FFS (Rhône)	Jean-Pierre Holvoet, Laurence Tanguille, Eric Alexis, Gérard Cazes
19/02/2011	Assemblée Générale du CSR Champagne-Ardennes	Troyes (Aube)	José Prévôt
19/02/2011	Réunion Commission Communication FFS	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Jean-Jacques Bondoux, Jean-Pierre Buch, Fred Meignin, Laurence Tanguille, Eric Alexis, Annick Menier, P. Decoster, P. Redon
22 au 24/02/2011	Test de sélection du BEES 1er degré spéléologie	St Chistol (Vaucluse)	Serge Fulcrand, Gérard Cazes, B. Fromento
23/02/2011	Réunion sur l étude impact canyon	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Claire Lagache, Didier Cailhol

Date(s)	Action	Lieu	Participants
24/02/2011	Réunion de service avec les salariés	Lyon, SIège FFS (Rhône)	Laurence Tanguille, Eric Alexis
25/02/2011	Réunion coordination spéléologie	Vallon Pont d'Arc (Ardèche)	Jean-Pierre Holvoet, Eric Alexis
02/03/2011	Réunion téléphonique du groupe Agenda 21 FFS		Olivier Vidal
12/03/2011	Réunion Région Sud Est	Avignon (Vaucluse)	Jacques Romestan, Gérard Cazes
12/03/2011	Assemblée générale du CSR Poitou-Charentes	Melle (Deux-Sèvres)	Henri Vaumoron
15/03/2011	Conseil national des sports de nature	Paris, Siège du CNOSF (Paris)	Claire Lagache
15/03/2011	Réunion du conseil interfédéral des sports terrestres	Paris, Siège du CNOSF (Paris)	Claire Lagache
16/03/2011	Entrevue avec deux conseillers du Cabinet de Madame Jouanno	Ministère des Sports (Paris)	Eric Alexis, Laurence Tanguille
17/03/2011	Réunion de la Direction Technique Nationale	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Eric Alexis, Claire Lagache, Gérard Cazes, Serge Fulcrand, Marcel Meyssonnier
18/03/2011	Réunion de travail Gestion des conventions	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Dominique Lasserre, Michel Decobert, Yves Besset, Eric Alexis, Claire Lagache, Henri Vaumoron, R. Legarçon
18/03/2011	Entretien avec V. Guigoux (évaluatrice MS)	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Laurence Tanguille, Eric Alexis
18/03/2011	Réunion du Bureau fédéral	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Laurence Tanguille, Eric Alexis, Jean-Pierre Holvoet, Henri Vaumoron, José Prévôt, Annick Menier
19 et 20/03/2011	Réunion du Comité directeur FFS	Lyon, Siège (Rhône)	Jean-Jacques Bondoux, Gérard Cazes, Jean-Pierre Holvoet, PK, Eric Lefebvre, Fred Meignin, Annick Menier, Delphine Molas, Isabelle Obstancias, José Prévôt, Laurence Tanguille, Henri Vaumoron, Olivier Vidal, Eric Alexis, Dominique Beau, Jean-Pierre Buch, Didier Cailhol, Michel Decobert, Yves Kaneko, Dominique Lasserre, Claude Mouret, Christophe Tscherter, P. Bence, V. Biot, P. Redon, C. Prévôt, F. Rozier, M. Luquet
22 au 24/03/2011	Regroupement national des coordonnateurs régionaux «sports de nature»	Le Garric, au Centre Cap'Découverte (Tarn)	Eric Alexis, Claire Lagache
29/03/2011	Comité de pilotage relecture livret référentiel DE JEPS Canyon	Paris, Ministère des Sports (Paris)	Serge Fulcrand
30 et 31/03/2011	Comité de pilotage et évaluation environnementale / Parc Naturel Régional du Vercors	Lans en Vercors (Isère)	D. Caihlol
31/03/2011	Réunion de service avec les salariés	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Laurence Tanguille, Eric Alexis
1 au 3/04/2011	Assemblée Générale et congrès national de la Fédération Française de Randonnée Pédestre	Albi (Tarn)	Laurence Tanguille, Eric Alexis
1 au 3/04/2011	Réunion de la direction nationale de l'EFS	Montpellier (Hérault)	P. Kernéis
6 et 7/04/2011	Congrès national des Réserves nationales de France et Conservatoires des espaces naturels	Aix les Bains (Savoie)	D. Cailhol
07/04/2011	Forum d'échanges sur les Chiroptères	Aix-les-Bains (Savoie)	C. Dodelin
8 au 10/04/2011	Réunion du Bureau FFS	Lectoure (Gers)	Laurence Tanguille, Jean-Pierre Holvoet, Annick Menier, Henri Vaumoron, José Prévôt, Eric Alexis
09/04/2011	Réunion Région Sud Ouest	Lectoure (Gers)	Laurence Tanguille, Jean-Pierre Holvoet, Annick Menier, Henri Vaumoron, José Prévôt, Eric Alexis
10/04/2011	Réunion du Bureau FFS	Lectoure (Gers)	Laurence Tanguille, Jean-Pierre Holvoet, Annick Menier, Henri Vaumoron, José Prévôt, Eric Alexis
11/04/2011	Schéma de cohérence de la région Rhône-Alpes sur les sites de pratique	Conseil Régional Rhône-Alpes (Rhône)	Claire Lagache
12 au 18/04/2011	Réunion du bureau de l'UIS et rencontre des organisateurs du prochain congrès UIS	Brno (République tchèque)	C. Dodelin
12/04/2011	Groupe Espaces Sites et Itinéraires - GRESI	Paris (Paris)	Eric Alexis, Claire Lagache
13/04/2011	Réunion téléphonique de la commission communication FFS		Laurence Tanguille, Annick Menier, Jean-Jacques Bondoux, Jean-Pierre Buch, Eric Alexis, P. Redon
13 au 17/04/2011	Sentiers Karstiques : Parc Naturel Régional du Vercors	Lans en Vercors (Isère)	D. Cailhol

Date(s)	Action	Lieu	Participants
14/04/2011	Rendez-vous chez Petzl	Crolles (Isère)	Laurence Tanguille, Eric Alexis
15/04/2011	Réunion de service avec les salariés	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Laurence Tanguille, Eric Alexis
19/04/2011	Groupe de travail sur les valeurs éducatives	Paris (Paris)	Serge Fulcrand
20/04/2011	Groupe ressources sur l'emploi dans le champ des sports de nature	Paris, Ministère des Sports (Paris)	Gérard Cazes
22/04/2011	Examen de préformation BEES 1er degré	Vallon-Pont-D'Arc, CREPS (Ardèche)	N. Clément
29/04/2011	Comité Pilotage Canyon		Eric Alexis
29 et 30/04/2011	50 ans du Spéléo Secours hongrois	Budapest (Hongrie)	C. Dodelin
03/05/2011	Journée nationale de lancement de la Stratégie Nationale de Développement Durable du Sport	Paris, Musée du quai Branly (Paris)	Laurence Tanguille, Eric Alexis, C. Tscherter
3 et 4/05/2011	2èmes rencontres d'art rupestre	Périgueux (Dordogne)	C. Gauchon
04/05/2011	RDV avec AlphaExpo (fournisseur stands mobiles)	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Laurence Tanguille
10/05/2011	Comité de pilotage canyon	Lyon (Rhône)	Eric Alexis
13/05/2011	Réunion préparatoire à l'organisation des 50 ans de la fédération	Millau (Aveyron)	Eric Alexis, Laurence Tanguille
19/05/2011	RDV avec I10	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Eric Lefebvre, Laurence Tanguille, Eric Alexis, Jean-Jacques Bondoux
21/05/2011	Réunion de la Commission Interfédérale de Plongée Souterraine	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Laurence Tanguille, Eric Alexis, F. Martin
25/05/2011	Assemblée générale du CNOSF	Paris (Paris)	José Prévôt
25/05/2011	Réunion AXA/Gras savoye	Echirolles (Isère)	Dominique Lasserre
27 et 28/05/2011	Réunion de la Commission Canyonisme Interfédérale	Avignon (Vaucluse)	Eric Alexis, Jean-Pierre Holvoet, Serge Fulcrand, J-L Giardino
28 et 29/05/2011	Séance de travail sur le module de formation Spéléo et Canyon pour Tous	Méjannes le Clap (Gard)	Eric Alexis, Jean-Pierre Buch, Serge Fulcrand, Jean-Pierre Holvoet
30/05/2011	Comité Pilotage Canyon		Eric Alexis
01/06/2011	Réunion téléphonique sur le DE Canyon		Laurence Tanguille, Jean-Pierre Holvoet, Serge Fulcrand, Eric Alexis
08/06/2011	Réunion téléphonique de la DN EFC		Eric Alexis, Jean-Pierre Holvoet, M. Boureau
09/06/2011	Réunion téléphonique de la Commission Communication FFS		Jean-Jacques Bondoux, Eric Alexis, Laurence Tanguille, Jean-Pierre Buch, P. Redon
13/06/2011	Réunion relative aux conventions	Toulouse (Haute Garonne)	Dominique Lasserre, Yves Besset
16/06/2011	Réunion de travail avec Madame Jouanno	Paris (Paris)	Eric Alexis
20/06/2011	Réunion concernant la via ferrata avec Monsieur Sevaistre, sous-directeur de l'emploi et de la formation	Paris (Paris)	Laurence Tanguille, Eric Alexis, Jean-Pierre Holvoet
20 au 24/06/2011	Jury d'épreuve d'aptitude LPS Canyon	CREPS Vallon Pont d'Arc (Ardèche)	Didier Cailhol
21/06/2011	Réunion de service avec les permanents	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Laurence Tanguille, Eric Alexis
27/06/2011	Signature d'une convention avec le CREPS	Vallon Pont d'Arc (Ardèche)	Laurence Tanguille, Gérard Cazes, Eric Alexis
04/07/2011	Réunion de la Direction Technique Nationale		Eric Alexis, Claire Lagache, Gérard Cazes, Gérard Cazes
08/07/2011	Réunion OPAESI	Valence (Drôme)	Claire Lagache
21/07/2011	Réunion téléphonique du SSF		Dominique Beau
26/07/2011	Signature de la convention Grenelle avec la Ministre de l'Environnement	Pélussin (Loire)	Laurence Tanguille
9 au 11/09/2011	Rassemblement inter fédéral Canyon 2011	Argentière la Bessée (Hautes Alpes)	Jean-Pierre Holvoet, Jean-Jacques Bondoux
14/09/2011	RDV avec Sophie Dion, conseillère chargée des sports de N. Sarkozy	Paris (Paris)	Laurence Tanguille, Eric Alexis
14/09/2011	Comité de pilotage de la filière spéléologie	Paris (Paris)	Eric Alexis; Jean-Pierre Holvoet
14/09/2011	Groupe de travail sur l'espace Cusset	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Serge Fulcrand
15/09/2011	Tables rondes concernant l'audit général du bénévolat de sécurité civile	Paris (Paris)	Dominique Beau, B. Tourte
15/09/2011	Réunion de la Direction technique nationale	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Eric Alexis, Serge Fulcrand, Gérard Cazes, Claire Lagache

Date(s)	Action	Lieu	Participants
16/09/2011	Réunion de service avec les salariés	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Laurence Tanguille, Eric Alexis
16 au 18/09/2011	Spéléo secours sur le thème tests techniques et matériel	Croatie	C. Dodelin, O. Lanet, C. Placido, B. Tourte
17 et 18/09/2011	Réunion de la Direction nationale de l'EFS	Saint Bauzille de Putois (Hérault)	V. Biot
26 au 28/09/2011	Formation et exercice spéléo secours avec l'équipe spéléo secours de Tchéquie	Brno (République tchèque)	C. Dodelin
29/09/2011	Tables rondes concernant l'audit général du bénévolat de sécurité civile	Paris (Paris)	Dominique Beau, B. Tourte
3 au 8/10/2011	Regroupement national des coordonnateurs régionaux et des référents départementaux sports de nature	Annecy (Haute Savoie)	Eric Alexis, Claire Lagache, Gérard Cazes, Serge Fulcrand
10/10/2011	Réunion téléphonique de la Direction Nationale de la CREI		Olivier Vidal, Bernard Lips, P. Bence, M. Faverjon, B. Hof, E. Suzzoni, T. Mongès
10/10/2011	Réunion téléphonique de la Commission Communication FFS		Eric Alexis, Laurence Tanguille, Jean-Jacques Bondoux, Fred Meignin, Jean-Pierre Buch, P. Redon
11/10/2011	Réunion téléphonique du 2ème semestre 2011 du Groupe fédéral Agenda 21 FFS		Olivier Vidal
13/10/2011	Réunion de service avec les salariés	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Eric Alexis
14/10/2011	Réunion coordination spéléologie	Vallon Pont d'Arc (Ardèche)	Jean-Pierre Holvoet, Eric Alexis
14/10/2011	Réunion Parcours Jeune	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Eric Alexis, Serge Fulcrand, Fabrice Rozier
17/10/2011	Réunion inter écoles	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Gérard Cazes, V. Biot, L. Poublan
21 et 22/10/2011	Réunion de la Commission Canyon Interfédéral	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Laurence Tanguille, Jean-Pierre Holvoet, Eric Alexis, Serge Fulcrand, J-L Giardino
04/11/2011	Réunion de service avec les salariés	Lyon, Siège FFS (Rhône)	Laurence Tanguille, Eric Alexis
11 au 13/11/2011	Réunion du Conseil Technique de la Co-Médicale	Mèze (Hérault)	Jean-Pierre Buch
17/11/2011	Réunion sur l'état des lieux du statut des collections	Courniou (Hérault)	P. Redon, P. Pallu
28/11/2011	Comité de pilotage de sur le plan national des chauves-souris	Paris (Paris)	C. Dodelin
29/11/2011	Comité d'orientation et de suivi du pôle ressources national des sports de nature	Paris, Ministère des Sports (Paris)	Eric Alexis
02/12/2011	Comité de pilotage site Natura 2000	Vallon Pont d'Arc (Ardèche)	J. Arnaud
08/12/2011	Implication des APNE sur la thématique des sports de nature	Paris (Paris)	Claire Lagache, D. Cailhol
10 et 11/12/2011	2èmes rencontres nationales Audiovisuelles	l'Isle sur la Sorgue (Vaucluse)	M. Luquet
10/12/2011	Assemblée Générale du Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon	Balazuc (Ardèche)	Jean-Pierre Holvoet
10/12/2011	Réunion du Conseil Technique de l'EFPS	Lyon, Siège FFS (Rhône)	F. Martin
10 et 11/12/2011	Conférence des Présidents de région	Licq-Athérey (Pyrénées-atlantiques)	Eric Alexis, Henri Vaumoron, Laurence Tanguille
14/12/2011	Réunion de travail dans le cadre de l'organisation de Millau 2013	Millau (Aveyron)	Laurence Tanguille, Eric Alexis

Bilan des 10èmes Journées nationales de la spéléologie et du canyon

Jean-Pierre Mouriès

Petites précisions concernant l'année 2010 puisque le nouveau compte-rendu nous permet désormais d'avoir une vue concernant les adhésions et le nombre de personnes directement impliquées dans l'organisation et l'encadrement de ces journées : l'année 2010 a vu 110 adhésions suite à ces journées auxquelles 774 bénévoles ont donné de leur temps libre.

Concernant 2011, pas moins de 111 manifestations inscrites sur le site fédéral pour 45 départements représentés !

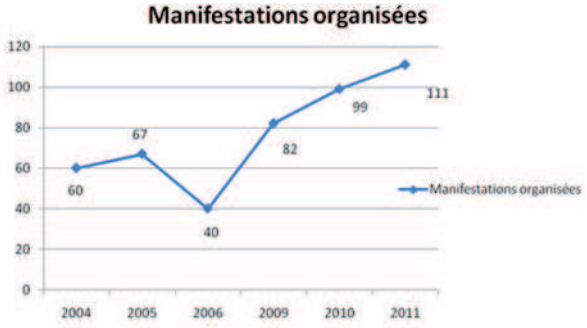

Les 66 bilans reçus ont permis de réaliser l'analyse chiffrée qui suit.

Nous avons cette année, dépassé les 7000 participants, puisque 7271 personnes se sont essayés aux activités proposées par les clubs, les CDS ou les CSR. Ces journées font désormais partie du calendrier des manifestations locales.

Concernant la participation, les chiffres sont à la hausse comparés à ceux de 2010. Pas loin de 500 personnes supplémentaires... Ce sont les manifestations organisées par les CDS ou associations de CDS qui génèrent le plus de participants.

Pour 2011 la participation féminine aurait augmenté de 30% en comparaison avec 2010 et la participation masculine de 17% en considérant une saisie correcte du compte-rendu.

En complément de ces chiffres ci-contre, neuf manifestations ont accueilli du public handicapé, représentant 14% de l'ensemble des organisations réalisées.

Le participant le plus jeune : 12 mois

Le participant le plus âgé : 86 ans

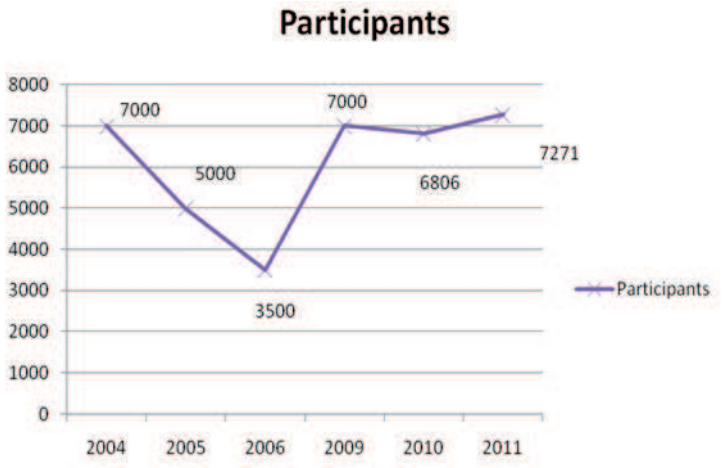

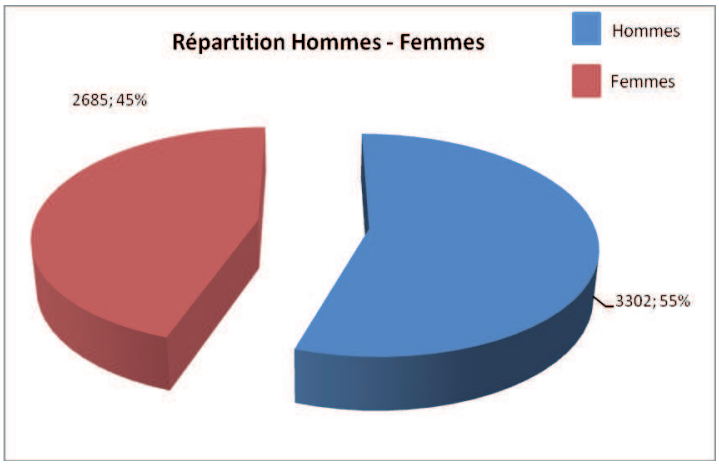

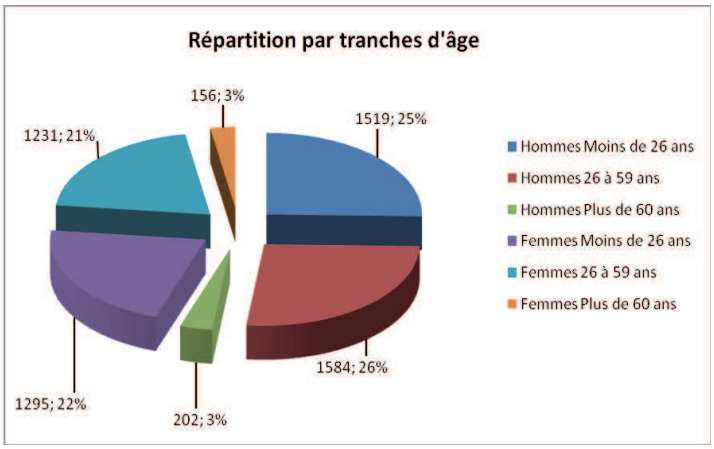

En comparaison avec 2010, les chiffres sont sensiblement les mêmes. Il est cependant constaté que certains clubs proposent l'activité spéléo et canyon. Par ailleurs, certains proposent également des compléments à la sortie effectuée sous forme d'exposition ou de projection.

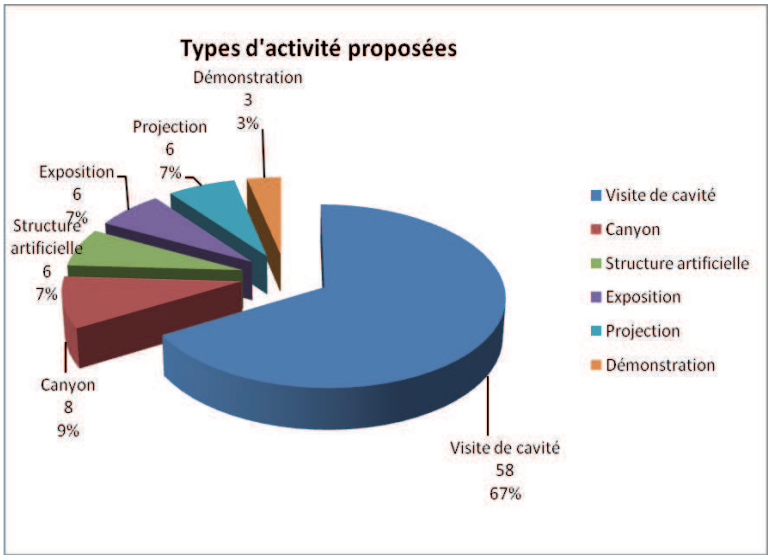

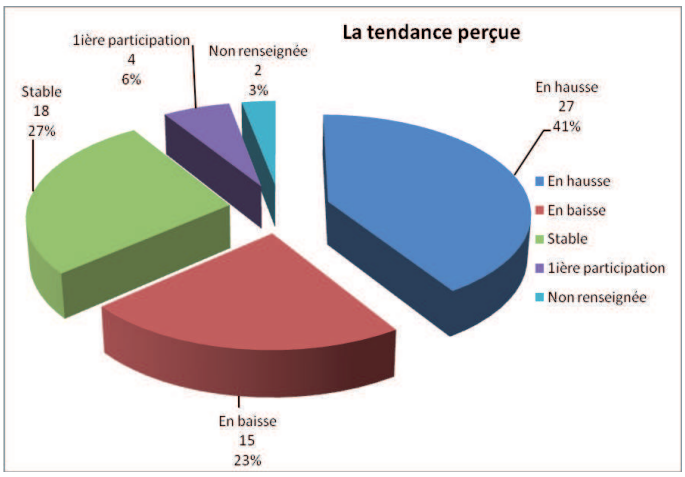

Une majorité des organisateurs a perçu une tendance à la hausse de la participation à ces journées. A noter également que 3 clubs et 1 musée ont rejoint les JNSC

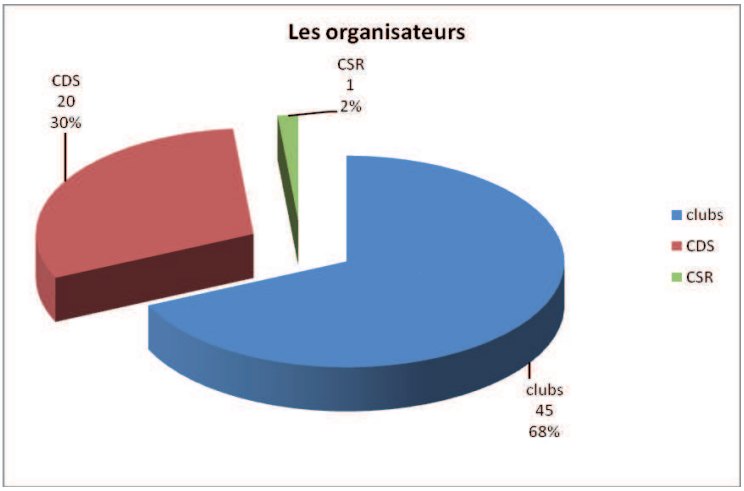

Les clubs restent maitres d'œuvre de ces journées. Cependant, les CDS détiennent les records de participants. Ainsi le CSR N a accueilli 575 participants au cours de ces journées.

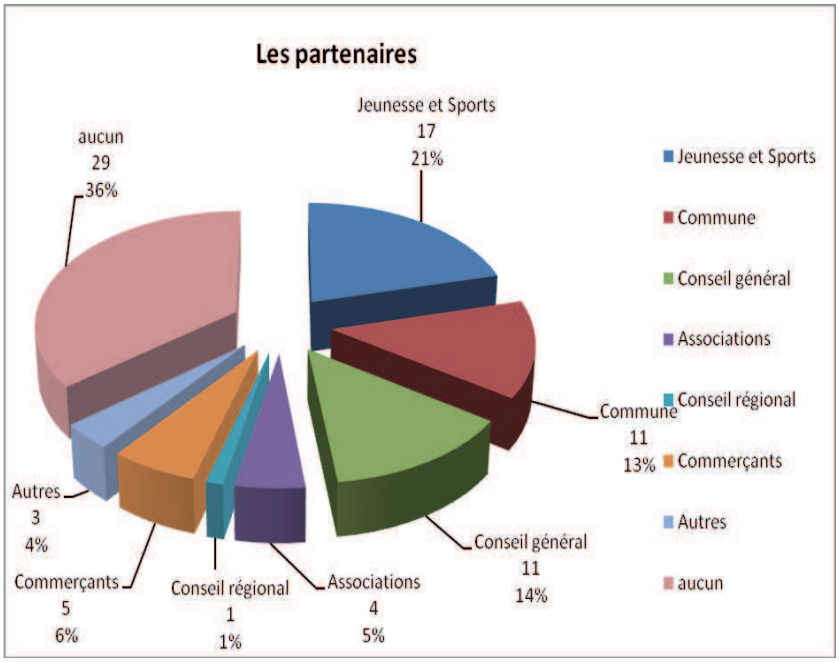

« Jeunesse et Sports » reste le partenaire financier privilégié de ces manifestations par le biais du CNDS. Les conseils généraux et les communes s'impliquent également en mettant à disposition local, matériel ou subvention. Plus rarement, commerçants locaux ou autres associations participent en mettant à disposition des personnes ou du matériel. Cependant une partie de ces manifestations ne bénéficie d'aucun financement.

A noter que les instances fédérales (CDS, CSR) s'impliquent également financièrement.

La fédération met, à disposition des organisateurs, du matériel de promotion. L'affiche 2011 semble avoir fait l'unanimité. Le diplôme est largement utilisé. Certains organisateurs, quant à eux, préfèrent produire leurs propres supports de communication. La question récurrente : comment se procurer ce matériel si l'on ne vient pas à l'Assemblée Générale ?

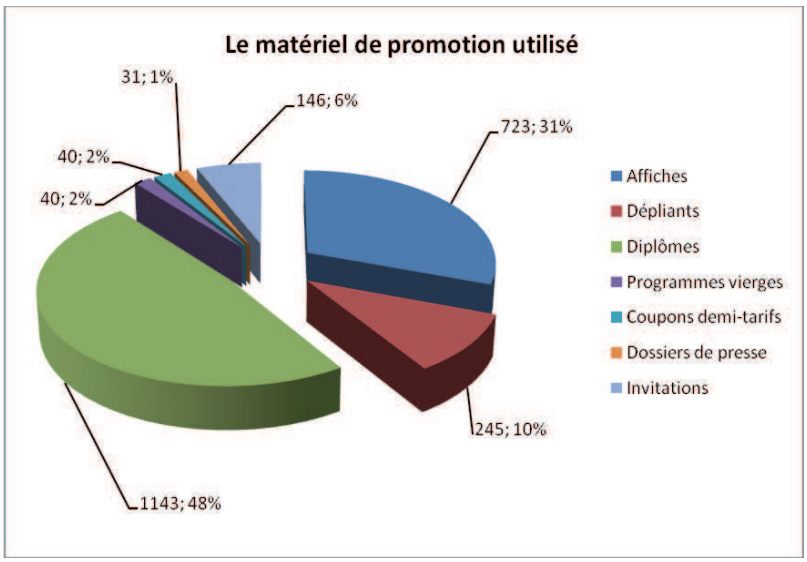

En conclusion

Les JNSC 2010 ont amené 110 d'adhésions pour 99 manifestations organisées et 6806 personnes ayant participé aux différentes manifestations. Ce chiffre reste faible au regard de l'énergie déployée par les 774 bénévoles. Ceci dit, notre activité sort petit à petit de sa confidentialité au vu de la fréquentation lors de ces journées.

Il faut également s'attacher à systématiquement produire ce questionnaire bilan à l'issue de ces manifestations, car il est un outil intéressant pour avoir une lisibilité chiffrée de ces journées.

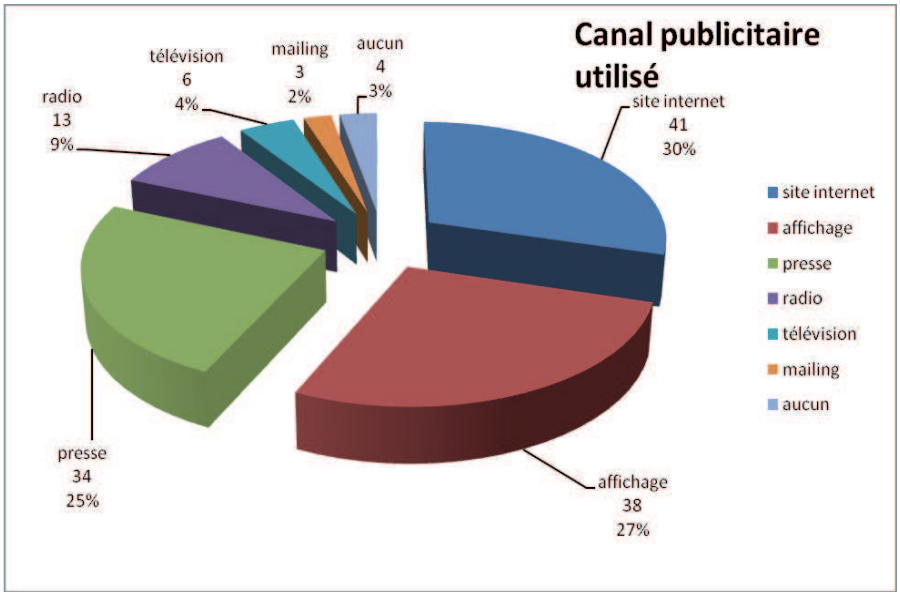

Compte rendus des actions FAAL subeventionné en 2011

Cmpte rendu - Action FAAL 2011-A1 - Ancrages du gouffre du Mont Ratey

Par Samuel PROST, CTDSA SSF 25.

Le gouffre du Mont Ratey ou Puits Mourate est une perte située en bordure d'une zone marécageuse. C'est une cavité connue de longue date, explorée jusqu'à la cote -34 m, tout d'abord par le Professeur Fournier, puis par le Spéléo Club des Montagnes Neuchâteloises et la Société des Amateurs de Cavernes dans les années 1960. Ce n'est pourtant qu'en mai 1989 que le Spéléo Club de Dijon découvre la suite et atteint le fond à -238 m.

La zone d'entrée est plutôt spacieuse et un beau puits de 10 m permet d'atteindre une vaste galerie très ébouleuse, menant à un court méandre et une sévère étroiture verticale à -22 m.

En 1992, un blocage par crue, donne lieu à un secours. Plusieurs barrages sont construits le long du cours d'eau pour freiner cette dernière et permettre la sortie des spéléos bloqués au pied de l'étroiture alors complètement noyée. Ensuite, peut-être en raison de la rupture d'un de ces barrages lors d'une autre grosse crue, de nombreux débris végétaux mêlés à des blocs de pierre, viennent obstruer le rétrécissement à -22 m. Au fil des années, la quantité de matière s'accumule et malgré de nombreuses tentatives personne ne parvient à retrouver le passage.

Pourtant, dans la mémoire collective ce gouffre reste toujours présent, comme étant une cavité de type alpin très agréable à faire et surtout très concrétionnée dans les galeries du fond.

C'est en fin d'année 2009 que l'idée de ré ouvrir la cavité germe dans la tête de plusieurs spéléos, membres de l'équipe désobstruction et pompage du SSF 25. Une première séance de travail est organisée lors d'un exercice, puis les journées s'enchainent au cours des années 2010 et 2011. Au total, plus d'une dizaine de journées seront nécessaires pour ré ouvrir et sécuriser le passage (78 journées/participants, réparties sur 2010 et 2011). Un très gros travail de stabilisation de l'éboulis sera réalisé, avec la pose de grillages de retenue et de placage. C'est le 10 septembre 2011 que la dernière séance, menée au cours du barnum annuel du SSF 25, permettra de mettre en place les derniers ancrages.

Le gouffre est donc maintenant à nouveau accessible, en toute sécurité et de manière durable. Les explorations devraient reprendre très prochainement, après agrandissement de quelques passages étroits, avec notamment la reprise des plongées dans les siphons terminaux.

Le jubilé de l'USAN

Daniel Prévot

Le 19 novembre 1961 naissait l'Union spéléologique autonome de Nancy, suite à la volonté de 8 jeunes étudiants, spéléologues issus de diverses équipes lorraines (Eclaireurs de France, Groupe spéléo préhistorique Vosgien, Club alpin français, Association sportive et culturelle du Haut-du-Lièvre et de Gentilly, Ecole de géologie) qui s'unirent afin de créer un unique club de spéléologie destiné à regrouper tous les passionnés du monde souterrain naturel ou artificiel de la région de Nancy. L'USAN des débuts avait une orientation très scientifique et son siège social était fixé à la faculté des sciences de Nancy.

Le 11 janvier1986 l'association prend le nom d'Union spéléologique de l'agglomération nancéienne, le qualificatif « autonome » étant révolu.

Les 26 et 27 novembre 2011 nous avons fêté les cinquante années d'existence de notre club par une manifestation que nous avons appelée Jubilé de l'USAN. Sur la proposition d'un membre du club, le lieu choisi pour son déroulement fut le complexe ludique dit Fort Aventure installé dans le Fort Pélissier à Bainville-sur-Madon (Meurthe-et-Moselle), site militaire de la fin du XIXe s. en cours de reconversion. Un programme riche et varié (visites de la mine de fer de Neuves-Maisons, des forts de Bainville-sur-Madon et de Villey-le-Sec, des grottes de Pierre-la-Treiche, du Spéléodrome de Nancy, conférence sur les Deuilles du Toulois suivi d'une excursion sur le terrain, …, projections 3D (par Daniel Chailloux et Michel Renda) fut proposé aux nombreux participants (plus de 120 dont près de 90 spéléos, dont un russe ancien membre du club, venu spécialement). Un excellent repas préparé par des membres du club, servi le samedi soir contribua également à la bonne ambiance qui a régné tout au long de ce week-end. Le spéléo au ventre bien garni est enclin à excuser les petits défauts d'organisation qu'il peut toujours y avoir.

Un CR détaillé paraîtra dans le prochain SPELEO-L et un court article dans Spélunca.

Le parcours jeunes

Fabrice Rozier avec les contributions de Eric Alexis et Serge Fulcrand

Le projet fédéral 2008-2012 compte parmi ses objectifs l'augmentation du nombre de fédérés et plus particulièrement d'attirer plus de jeunes pratiquants vers les clubs de la Fédération.

Il n'existait pas jusqu'à présent au sein de la Fédération française de spéléologie une politique jeune suffisamment structurée et affichée, qui permette au jeune fédéré de se repérer et de se projeter dans son parcours au sein de la Fédération. Plusieurs dispositifs coexistaient cependant :

- Ecole Départementale de Spéléologie et Canyonisme (EDSC).
- Label jeune.
- Commission jeune.
- Licence jeune et famille à 50%.
- Valorisation des clubs accueillants et formateurs.
- Label pro.
- etc.

La rencontre inter-EDSC de mars 2010 et le Comité directeur suivant ont mis en évidence les limites d'une réflexion sur ce dispositif, sans pouvoir le connecter à d'autres aspects comme la pratique en milieu scolaire, la relation avec les professionnels à travers le label fédéral, le label jeune, le positionnement des clubs, etc.

Ce travail a été confié à la DTN et au délégué aux EDSC que je suis.

Plusieurs réunions de travail, échanges et discussions au Comité directeur fédéral mais aussi lors des journées d'études inter-écoles de la FFS ont permis d'élaborer ce « Parcours Jeunes » que nous vous présentons ci-dessous

Projet « Parcours jeunes FFS »

Le Parcours jeunes FFS s'articule autour de 3 axes :

1 - Axe famille avant 12 ans :

Avant 12 ans il est difficile d'accueillir les jeunes fédérés sans les parents. L'accueil d'enfants de moins de 12 ans dans nos clubs (mis à part peut-être des cas particuliers) doit prendre en compte la relation de notre Fédération aux familles. C'est pourquoi la Fédération devra renforcer sa réflexion à peine entamée sur la pratique familiale.

Nos structures touchent souvent les familles au travers des opérations promotionnelles qu'elles organisent ou auxquelles elles participent chaque année : JNSC, journées du patrimoine, Vital sport (décathlon), fêtes du sports, de la science, journée des sports de nature, sport santé famille….Il est fréquent que participent plusieurs membres d'une même famille aux sorties de découverte mises en place à ces occasions. Nos activités étiquetées sport d'aventure renvoient une image « élitiste » et l'argumentaire que nous développons pour tenter de fédérer lors de ces initiations est en général un argumentaire orienté vers l'individu.

Il parait donc opportun de réfléchir à un message plus familial et aux supports de communication qui pourraient être destinés à ces journées.

De même une information généraliste visant à « dédramatiser » la spéléologie auprès des parents reste à concevoir.

Séjours et Week-end familles :

La mise en place de séjours ou week-end de découverte à destination des familles organisés en partenariat avec les professionnels pourra être recherchée. Cet aspect pourrait être valorisé dans le cadre du label fédéral attribué aux structures professionnelles.

2 – Axe école entre 12 et 18 ans :

Cette tranche d'âge possède les conditions physiques et une maturité suffisante pour aborder convenablement la spéléologie et le canyonisme en dehors d'un cadre familial.

Séjour découverte :

Des séjours de découverte de 2 à 5 jours pourraient être proposés au public jeune (en dehors de la Fédération) par 2 canaux :

>>Séjours proposés et encadrés par les structures fédérales.

>>Séjours construits en partenariat avec les professionnels et encadrés par eux dans le cadre de l'Accueil Collectif des Mineurs.

Un projet pédagogique accompagné d'un référentiel proposant des scénarios d'organisation de ce type de séjour devra être construit par la Fédération.

Écoles Départementales :

Après l'étape de découverte, les Ecoles départementales pourront accueillir les jeunes souhaitant prolonger leur première expérience à travers ce dispositif fédéral tel que défini au 1er semestre 2010.

Afin de favoriser l'échange entre les jeunes quelques fois isolés dans leur club mais aussi pour leur permettre de découvrir des zones karstiques nouvelles, des camps jeunes inter-régionaux seront organisés tous les 2 ans. Ils permettront également aux coordonnateurs d'EDSC d'échanger et de mutualiser leurs expériences.

En plus des jeunes mineurs, les EDSC peuvent aussi être un outil complémentaire des clubs pour l'accueil des primo arrivants. Ce nouveau dispositif validé par l'Assemblée générale de la Fédération ne doit être que la première étape de notre réflexion sur l'accueil et la conservation des nouveaux.

Après 18 ans :

L'offre à destination des jeunes adultes majeurs pourrait se rapprocher de ce que propose la Commission jeune actuellement en le développant.

Stage jeunes (offre nouvelle) :

En matière de formation permettant l'acquisition d'un diplôme, l'organisation d'un stage par an, dédié aux jeunes de 18 à 26 ans devra être favorisé. Le label jeune s'appliquera automatiquement sur chaque inscription.

Camps jeunes trimestriels (offre actuelle) :

L'organisation des camps jeunes trimestriels réservés aux fédérés de 18 à 26 ans tels que proposés aujourd'hui par la commission devra être poursuivie et renforcée.

Congrès fédéral (offre nouvelle) ;

Le congrès fédéral doit pouvoir être un moment de regroupement privilégié.

L'expédition (offre actuelle) :

Qu'elle soit spéléo ou canyon, l'expédition jeune doit être l'objectif terminal de ce parcours et organisée à intervalles réguliers au niveau national.

Actions transversales

Le label jeunes :

Comme le montre le bilan établi par Rémy Limagne, le label jeunes rencontre un succès certain auprès des jeunes. Cette action doit se pérenniser. Pour 2011 la tranche d'âge des bénéficiaires est étendue, les jeunes de 10 à 26 ans sont aujourd'hui concernés. L'aide est portée à 11 euros par journée de stage.

La vie dans le club :

Le socle de notre Fédération est constitué par les clubs. C'est lui qui recrute, initie, forme, donne envie de…..La vie du jeune dans son club doit être le socle du parcours jeunes FFS.

Aujourd'hui chaque club fixe ses propres règles de recrutement, nous sommes dans la quasi impossibilité de connaître les clubs qui acceptent les mineurs, nous n'avons pas d'information sur la manière d'initier, de former, nous n'apportons quasiment aucune aide aux clubs en ce domaine.

Afin de nous permettre de trouver les bons outils, Il est primordial dans un premier temps d'établir un état des lieux précis de l'accueil des jeunes dans nos clubs.

Une structure dirigeante adaptée :

Le parcours jeunes FFS constitue la mission principale d'un nouveau « pôle jeunes et famille ».

L'idée étant que ce « pôle » soit administré par un adulte référent et un adjoint élu en suivant le même processus que la désignation des présidents de commission. Ils auraient pour mission de porter le projet jeune de la Fédération devant le Comité directeur et les grands électeurs.

Ces deux personnes seraient entourées d'une équipe constituée :

- De référents pour chacun des axes du parcours
- De personnes chargées d'actions du parcours : le responsable du Label Jeunes, le délégué EDSC
- De correspondants de certaines commissions fédérales : EFS, EFC…
- D'un CTN référent.

Dans ce schéma, la commission jeunes actuelle ne serait plus administrée en tant que telle, mais l'ensemble des actions de cette dernière sera conservée et sera, espérons le, développé.

En toute cohérence avec ce dispositif, nous vous présentons ci-dessous les bilans détaillés des EDSC, du label jeunes, et de l'axe jeunes.

Schéma synthétique « Parcours jeunes FFS »

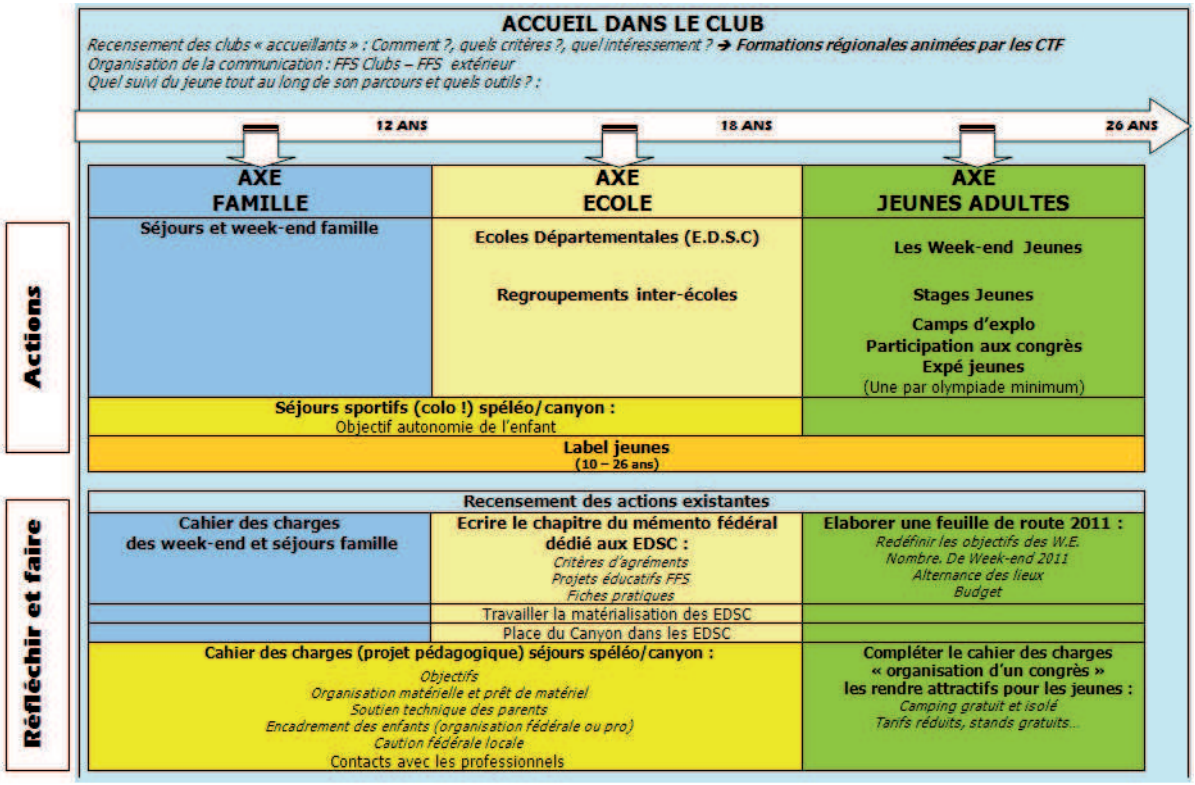
ACCUEIL DANS LE CLUB
Recensement des clubs « accueillants » : Comment ?, quels critères ?, quel intéressement ? → Formations régionales animées par le CTF
Organisation de la communication : FFS Clubs – FFS extérieur
Quel suivi du jeune tout au long de son parcours et quels outils ? :
12 ANS
18 ANS
26 ANS
AXE FAMILLE
AXE ECOLE
AXE JEUNES ADULTES
Actions
Séjours et week-end famille
Ecoles Départementales (E.D.S.C)
Regroupements inter-écoles
Les Week-end Jeunes
Stages Jeunes
Camps d'explo
Participation aux congrès
Expé jeunes
(Une par olympiade minimum)
Séjours sportifs (colo !) spéléo/canyon :
Objectif autonomie de l'enfant
Label jeunes
(10 – 26 ans)
Réfléchir et faire
Recensement des actions existantes
Cahier des charges des week-end et séjours famille
Ecrire le chapitre du mémento fédéral dédié aux EDSC :
Critères d'agréments
Projets éducatifs FFS
Fiches pratiques
Elaborer une feuille de route 2011 :
Redéfinir les objectifs des W.E.
Nombre. De Week-end 2011
Alternance des lieux
Budget
Travailler la matérialisation des EDSC
Place du Canyon dans les EDSC
Cahier des charges (projet pédagogique) séjours spéléo/canyon :
Objectifs
Organisation matérielle et prêt de matériel
Soutien technique des parents
Encadrement des enfants (organisation fédérale ou pro)
Caution fédérale locale
Contacts avec les professionnels
Compléter le cahier des charges « organisation d'un congrès » les rendre attractifs pour les jeunes :
Camping gratuit et isolé
Tarifs réduits, stands gratuits…

« Label-jeunes FFS » Bilan définitif 2011

Rémy Limagne

En 2011, 65 bénéficiaires de l'aide « label-jeunes », pour une somme de 4 422 euros (soit 402 journées de stage). 19 filles et 46 garçons. 3 bénéficiaires de plus qu'en 2010.

Age moyen = 16 ans (presqu'identique à 2010, alors que l'âge mini est passé de 12 à 10 ans)

- De 10 à 12 ans = 11
- De 13 à 15 ans = 20
- De 16 à 18 ans = 21
- De 19 à 21 ans = 05
- De 21 à 26 ans = 08

80% des bénéficiaires sont donc des mineurs de moins de 18 ans (75% en 2010)

Comme en 2010, il s'agit essentiellement de stages spéléo, sauf 2 (stage canyon de deux jours), et toujours le stage Jeunes « spéléo-canyon » du CSR E : 18 participants.

Dans la rubrique « que sont-ils devenus ? », on est en droit de se demander si les bénéficiaires du Label-Jeunes restent adhérents à la Fédération…

La réponse est : oui mais !

- Oui car sur les 62 bénéficiaires de l'année 2010, 53 sont fédérés en 2011, soit 85% ce qui à mon sens n'est pas si mal.
- Mais sur les 12 manquant à l'appel, 8 émargent au seul stage « Jeunes » du CSR E (8 sur 20)

Bilan du fonctionnement : je n'ai eu que des retours positifs sur notamment la simplicité de la procédure adoptée, et la célérité des opérations de remboursement. Un regret tout de même : il était acté me semble-t-il que les chèques de remboursement devaient être accompagnés d'un formulaire d'abonnement à Spelunca, mais ceci n'a pas été concrétisé dans les faits.

Tableau récapitulatif des aides « label-jeunes »

	2010	2011	total
Nombre de bénéficiaires	62	65	127
Dont filles	18	19	37
Dont garçons	44	46	90
Nombre de journées-stage	389	402	791
Stages spéléo			80
Stages canyon			09
Stages spéléo-canyon			38
Age moyen des bénéficiaires (*)	16 ans	15,5 ans	-

(*) Condition d'éligibilité abaissée de 12 à 10 ans en 2011.

85% des bénéficiaires du Label-Jeune 2010 sont fédérés en 2011.

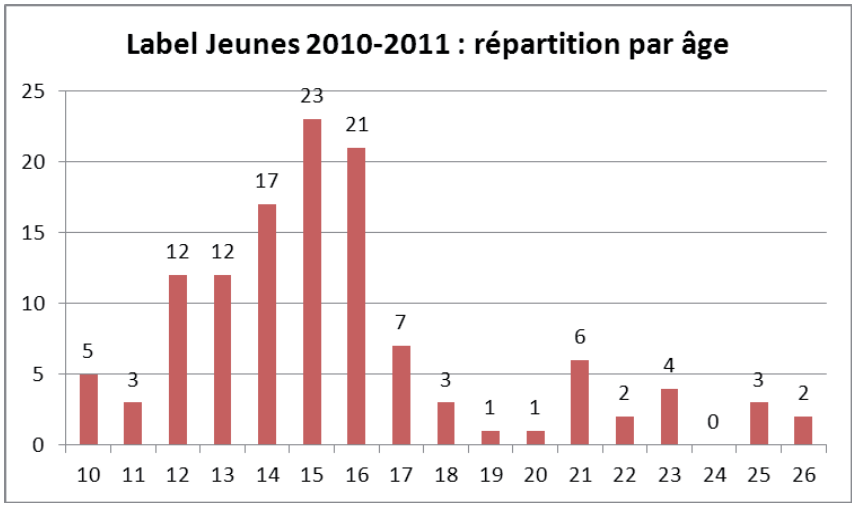

Spéléo et canyon pour tous : La prise en compte du handicap au sein de la FFS

Serge Fulcrand

L'année 2011 a commencé par les rencontres de Saint-Bauzille-de-Putois qui ont rassemblé une cinquantaine de personnes bénévoles ou professionnels de l'éducation spécialisée. (15 et 16 janvier)

Durant ce WE nous avons partagé nos expériences éducatives et thérapeutiques, en spéléo et en canyon, avec tous types d'handicapés. Nous avons abordé le projet de transmettre ces compétences au cours de formations spécifiques.

Un groupe de travail restreint, ressemblant des cadres de l'EFS, de l'EFC et de la Comed , a travaillé les 28 et 29 mai pour jeter les bases d'un référentiel de formation et le programme prévisionnel d'un stage de formation complémentaire destiné à nos cadres fédéraux.

Programme prévisionnel du stage 17 au 20 mai 2012 :

- Jeudi : accueil, présentations et attentes des stagiaires, expériences personnelles. Cadre institutionnel, loi française et européenne. Organisation du handicap et de la prise en charge. Projet fédéral FFS. Echange sur les caractéristiques des publics concernés.

Échanges autour de documents vidéos existants.

- Vendredi : valeur ajoutée de l'activité dans son sens éducatif et thérapeutique. Préparation de la sortie. Spécificité de la spéléologie et du canyonisme. Définition des groupes et des projets par groupe, réunissant handicap physique, mental, sensoriel et social (?).

Vendredi après midi : repérage sur site.

- Samedi : encadrement sur le terrain.

- Dimanche matin : retour d'expérience.

Ce stage sera encadré par des cadres fédéraux ayant une expérience professionnelle ou bénévole dans nos deux activités et avec tout type de handicap. (Physique, sensoriel, mental, social).

Ce travail a été mené en collaboration avec le pôle Handicap du Ministère des sports, la fédération Handisport, et la fédération de sports adaptés. Il s'inscrit dans la nouvelle organisation préconisée par le ministère pour la prise en compte du handicap au sein des fédérations « valides ».

Stratégie de création des aires protégées (SCAP)

Didier Cailhol

1. Rappel

L'article 23 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement prévoit la mise en œuvre d'une stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP), fondée notamment sur un diagnostic du réseau actuel, afin de placer sous protection forte, d'ici dix ans, 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain.

L'objectif est aujourd'hui d'avoir une vision globale, qui repose à la fois :

- sur une recherche de complémentarité entre les outils de protection disponibles,
- sur l'adaptation de ces outils aux situations locales,
- sur la promotion d'un partenariat avec les collectivités locales et l'ensemble des acteurs intéressés,
- sur une recherche d'efficacité du réseau des aires protégées.

Cette démarche a démarré en 2010 avec l'établissement d'une liste nationale de sites naturels devant faire l'objet d'une mise en protection pour des aspects de patrimoine naturel.

Le milieu souterrain et le patrimoine géologique sont concernés par cette démarche.

Dans ce cadre, le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS), auquel participent la FFS et l'AFK, a été sollicité pour apporter un appui technique sur ces questions. Il s'agissait dans une premier temps de définir le principe d'une prise en compte du patrimoine souterrain dans la SCAP, et ensuite, de conduire des travaux adaptés aux spécificités de ce patrimoine pour les intégrer à cette stratégie.

A ce titre, pour aider à l'établissement des déclinaisons régionales, une liste nationale de 23 cavités d'un grand intérêt patrimonial a été proposée au ministère de l'écologie.

Au niveau régional, les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ont été chargées de conduire des concertations avec le Comité scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), les organismes de gestion des milieux naturels, les différentes associations et les acteurs de la recherche, autour de ces propositions.

Ces concertations ont été conduites au cours de l'année 2011 et ont abouti à une liste de propositions qui est venue compléter ou modifier la liste initiale.

2. Validation du CNPS du 20 février 2011 :

Le CNPS s'est réuni pour une validation des propositions remontées des régions à la suite des phases de concertation qui ont eu lieu avec les différents acteurs locaux.

Régions	Propositions CNPS	Propositions régionales	Retenues par les DREAL et validées par le CNPS
Alsace	Pas de propositions concernant le milieu souterrain	Différents sites d'intérêt géologique	La carrière de Bouxwiller Le massif du Thalom
Aquitaine	Le gouffre du Nébélé	6 sites d'intérêt géologique Le gouffre du Nébélé Une espèce cavernicole : Peltonychia(Abasola) sarea à la grotte de Sare	Proposition d'arrêté de géotope ou de mise en réserve pour les carrières de Tercis. Les autres sites ne font pas l'objet de protection spécifique
Auvergne	Pas de propositions concernant le milieu souterrain	Pas de propositions complémentaires	Le Préfet n'a rien transmis au MEDDTL concernant la SCAP
Basse Normandie	Pas de propositions concernant le milieu souterrain	Proposition de 23 sites d'intérêt géologique	22 propositions d'arrêtés de géotopes pour ces différents sites
Bourgogne	Pas de propositions concernant le milieu souterrain	2 sites d'intérêt géologique ont été identifiés.	Pas de propositions pour 2012.
Bretagne	Pas de propositions concernant le milieu souterrain	10 sites d'intérêt géologique ont été inventoriés.	Le Préfet n'a rien transmis au MEDDTL concernant la SCAP
Centre	Pas de propositions concernant le milieu souterrain.	3 sites d'intérêt géologique sont présents dans la région	Aucune mesure de protection spécifique n'est envisagée.
Champagne Ardenne	Pas de propositions concernant le milieu souterrain.	5 sites d'intérêt géologiques sont présents dans la région	Aucune mesure de protection spécifique n'est envisagée.
Corse	Pas de propositions concernant le milieu souterrain.	Un site d'intérêt géologique a été présenté	4 projets de mise en réserve concernent le patrimoine géologique. Un arrêté de protection de géotope pour un site paléontologique à été fait.
Franche Comté	La grotte du Crotôt Le gouffre du Jardel Trichaphenops Sollaudi de la grotte des Faux Monnayeurs	La grotte du Crotôt Le gouffre de Pourpevelle La Borne aux cassots Le réseau du Verneau La grotte de la Doye La font de Chandamoy (système du Frais puits)	Arrêté de protection de géotope pour la grotte du Crotôt
Haute Normandie	Grotte des petites Dalles.	2 sites d'intérêt géologiques sont présents dans la région	Le Préfet n'a rien transmis au MEDDTL concernant la SCAP
Ile de France	Pas de propositions concernant le milieu souterrain.	5 sites d'intérêt géologiques sont présents dans la région	Proposition de mise en réserve régionale est faite pour les carrières du Guêpelle
Languedoc Roussillon	Gorge de la Cesse Aven de l'Aspirateur Grotte de Pousselières Système du Rautèly Grotte de Malaval	15 sites d'intérêt géologiques sont proposés	Différents arrêtés de protection des géotope et une mise en réserve naturelle nationale sont proposés pour les sites géologiques. Aucune mesure n'est proposée pour les sites souterrains ni pour les espèces cavernicoles.

Régions	Propositions CNPS	Propositions régionales	Retenues par les DREAL et validées par le CNPS
Limousin	Pas de propositions concernant le milieu souterrain.	1 site d'intérêt géologique est recensé dans la région	Le Préfet n'a rien transmis au MEDDTL concernant la SCAP
Lorraine	Pas de propositions concernant le milieu souterrain.	8 sites d'intérêt géologique sont rencensés dans la région	Des mesures de protection sont envisagées ou en cours pour les sites géologiques
Midi Pyrénées	Gouffre des Charentais Phosphatière du Quercy	Gouffre des Charentais Trou du Calel Phosphatière du Quercy Grotte du Mas d'Azil 10 sites d'intérêt géologique	Projet de mise en réserve naturelle des phosphatières du Quercy et création de la controversée réserve naturelle souterraine de l'Ariège à propos des arthropodes et mollusques cavernicoles.
Nord-Pas de Calais	Pas de propositions concernant le milieu souterrain	25 sites d'intérêt géologique sont proposés par la DREAL	7 propositions de protections des sites géologiques sont retenues allant de l'ENS, l'APG et la RNN
Pays de la Loire	Pas de propositions concernant le milieu souterrain	Aucune proposition n'a été formulée par la DREAL	Aucune proposition n'a été validée pour 2012.
Picardie	Pas de proposition concernant le milieu souterrain	Un site d'intérêt géologique et deux carrières souterraines ont été proposés par la DREAL	Les deux carrières sont retenues en APG
Poitou-Charente	Les grottes de la Touvre	le Trou fumant Les grottes de la Touvre	La préfecture n'a pas encore transmis de propositions au MEDDTL. Un projet d'APB est envisagé pour un crustacé cavernicole présent dans les Deux Sèvres et l'ile d'Oléron.
PACA	Le puits des Bans et la grotte de la Mescla	La grotte de la Mescla est retirée car elle n'est pas exposée.	Un APG est envisagé pour le puits des Bans. Un projet APB est envisagé pour deux espèces de coléoptères cavernicoles sur le territoire du PNN du Marguareis.
Rhône-Alpes	Antre de Vénus, le réseau Couffin Chevaline, La grotte du Burlandier, grotte de la Bartade, grotte de Saint marcel Trou de l'Aygue.	La grotte de la Bartade a été retenue au titre du patrimoine géologique avec une liste importante d'autres sites géologiques.	La grotte de la Bartade sera intégrée à la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche.

3. Analyse et bilan de la première étape de la SCAP :

Pour l'année 2012, seuls 8 sites concernent le milieu souterrain. Ce constat est important car il montre le discernement qui a prévalu à tous les échelons dans le déroulement de ces concertations. Le but n'a pas été d'installer à tout prix des mesures de protection, mais de réfléchir à une démarche pertinente et efficace. Les services de l'Etat ont également cherché au travers les concertations à mettre en place des actions qui soient viables tant dans l'acceptation que dans les coûts.

A l'issue de l'année 2012, un point de situation sera de nouveau entrepris. Il s'agira de faire le bilan des procédures mises en place et de proposer si nécessaire pour la période 2013 – 2014 un complément à ces listes.

Il est toutefois à regretter que certaines préfectures de région n'aient pas mis en place les concertations nécessaires.

Synthèse des cavités concernées par la SCAP et validées par le CNPS pour 2012:

Région	département	cavité
Franche-Comté	25	Grotte du Crotot
Midi Pyrénées	46	Phosphatières du Quercy
Midi Pyrénées	6	Réserve Naturelle souterraine de l'Ariège
Picardie	60	Carrière souterraine de Larris Millet
Picardie	60	Carrière souterraine de Saint Leu
PACA	5	Puits des Bans
PACA	6	APB coléoptères cavités du Marguareis
Rhône-Alpes	7	Grotte de la Bartade

4. Analyse et bilan de l'implication des structures spéléologiques :

4.1. Au niveau national :

Les commissions scientifique et environnement ont, au côté de la DTN, apporté une contribution importante au CNPS pour la mise en place de cette stratégie de création des aires protégées. Ce travail réalisé avec l'AFK a permis de mettre en évidence les spécificités du patrimoine naturel liées au milieu souterrain et la nécessité d'une approche systémique pour sa compréhension et sa préservation.

Par ailleurs il a été consacré un temps important à la diffusion de l'information et un soutien aux comités régionaux sur ces questions. Cela représente une centaine d'heures de travail assurée par les directions de deux commissions et Claire Lagache.

4.2. Au niveau régional :

Les concertations qui ont été installées par les DREAL à la demande du préfet de région ont permis d'installer des tours de table sur les thématiques du patrimoine géologique et souterrain en particuliers.

Cela a permis entre autre de faire prendre conscience à de nombreuses structures environnementalistes de l'action des spéléologues en matière d'exploration, de documentation et de préservation du milieu souterrain.

C'est également pour certaines régions l'occasion de pouvoir jouer un rôle actif dans les aspects d'inventaires du patrimoine souterrain qui vont se mettre en place sur la période 2013 - 2014. Pour cela, il faut souligner l'importance du dialogue à entreprendre avec le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (organisme de conseil du Préfet en matière de gestion des milieux naturels).

Il faut souligner, pour les régions, l'investissement temps que représentent ces procédures et le degré technique de celles-ci. Il n'est pas évident pour un comité régional de disposer des disponibilités et des compétences pour participer à ces échanges aussi intéressants et structurants soient ils.

Pour l'avenir et compte tenu de la poursuite de ces démarches, il conviendrait d'engager une réflexion forte sur les dispositifs à mettre en place pour accompagner les régions dans ces processus.

Synthèse financière de l'opération OSEE

Etabli par Eric DAVID - Trésorier du SSF

Etat définitif au 31 décembre 2011

Promesses de dons	941
Somme des promesses	93 326,00 €

Dons concrétisés	859
%	91%

Somme concrétisée	86 999,48 €
%	93%

Montant moyen d'un don	108,65 €

Répartition des montants des dons	Nombre
entre 4 € et 50 €	496
entre 51 € et 100 €	208
entre 101 € et 500 €	142
entre 501 € à 4800 €	13
Total	859

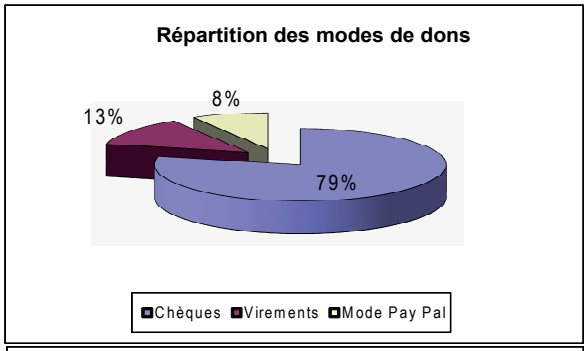

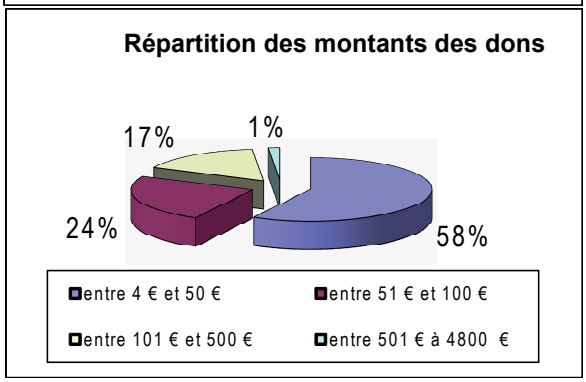

Modes de versements	Montant	%	Nombre	%
Chèques	68 388,00 €	79%	649	76%
Virements	11 218,85 €	13%	97	11%
Mode Pay Pal	7 392,63 €	8%	114	13%
Montant des Frais Paypal	285,22 €	soit 3,9 % des dons encaissés par ce mode		

Bilan des recettes

Dons	86 999,48 €	
Déplacements	27 634,62 €	Abandons de frais des intervenants
Consommable technique	1 976,40 €	Avoir sur reliquat consommables
Cérémonie 18 juin	103,94 €	
Erreur banque encaissement	96,00 €	
116 810,44 €		

Bilan des dépenses

Consommable technique	16 430,03 €	
Matériel technique : désobstruction	13 086,86 €	
Matériel technique : pompage	13 717,09 €	
Intendance - repas	11 153,25 €	
Maintenance technique	6868,52	
Matériel technique : autres	6 746,15 €	
Matériel Technique : ventillation	4 140,29 €	
Logistique	4 013,80 €	
Cérémonie 18 juin	1 750,05 €	
Autres catégories	72,30 €	Demande du CDS 07
Erreur banque encaissement	96,00 €	
Déplacements	27 634,62 €	Abandons de frais des intervenants
105 708,96 €		

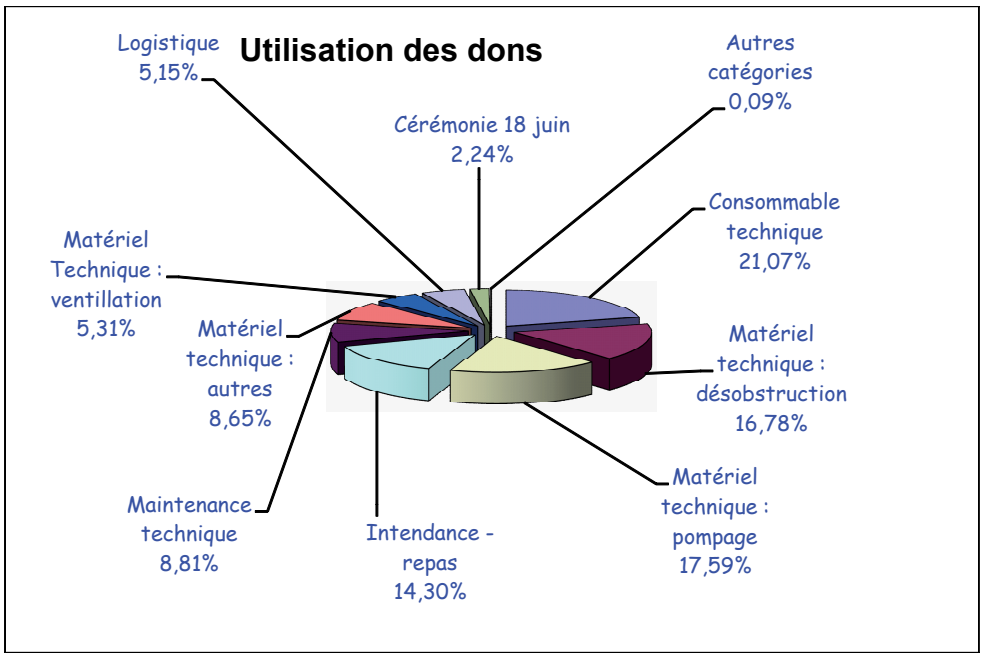

Consommable technique :	Concerne les fournitures liées directement aux travaux - ex : explosif, gas oil, planches, sacs... + locations
Intendance -Repas :	Frais liés à la restauration des intervenants (repas sur site)
Logistique Frais administratif :	Frais liés à la partie gestion administrative (envoi chèque , règlements des frais, indemnités téléphone, etc..) et gestion en surface, sur site de l'opération
Matériel Technique :	Matériel acheté par OSEE
Maintenance Technique :	Frais Maintenance et remise en état du matériel

Recettes	116 810,44 €	Dépenses	105 708,96 €
Excédent financier de l'opération	**11 101,48 €**		

Conformément aux règles comptables applicables dans le cadre de la réception de dons les donateurs seront interrogés individuellement et dans le respect de l'anonymat sur l'utilisation du solde, au prorata de leur don et ce, suivant des propositions validées par le Comité directeur de la Fédération française de spéléologie

Bilan Groupe d'Etudes Techniques (GET) 2011

Gérard Cazes

Actions réalisées

Tests

Au laboratoire de tests de l' Ecole nationale des sports de montagne (ENSM anciennement ENSA) :

- 5 au 7 janvier : La dyneema pour usage en canyon(EFC)

Publication EFC en cours .

- 2 au 4 novembre : Complément de tests sur l'usage de la dyneema.

Le nœud de chaise double, suite au problème rencontré par le Département promotion des métiers sur corde (DPMC) lors de ses tests.

Publication d'une note accompagnée d'une vidéo explicite(!) sur le nœud de chaise double.

Recherche sur l'escalade artificielle (EFS) en avril :

Comment optimiser le matériel et les techniques mises en œuvre dans ce domaine.

Synthèse à venir.

Fiches GET

Pour valoriser l'expertise technique fédérale, il est prévu de réaliser des fiches présentant de manière synthétique les résultats des tests effectués par les différentes structures de la FFS.

Ces fiches seront accessibles sur le site de la FFS et téléchargeables.

Une première fiche décrivant les résultats des travaux de l'EFC au cours des stages hivernaux sur la mise en place d'un point chaud en conditions « froides » est en cours de validation.

Les relations entre la FFS, le MEDDTL et le BRGM sur les aspects de prévention des risques liés aux effondrement des cavités

Didier Cailhol

La gestion des risques naturels est un enjeu important des politiques publiques installées en France au cours des dernières décennies. La base de données cavités a été mise en place par le Ministère de l'environnement comme un outil pour aider à la mise en œuvre de la politique de gestion des risques naturels et du territoire français.

La BD Cavités, à laquelle collabore la FFS est un outil d'information consultable sur l'internet pour apporter des éléments d'appréciation à la mise en place de cette politique de prévention.

La mise en place de cette base de données a été confiée par le Ministère de l'écologie au BRGM en 2001.

Elle se met en place avec le concours :
- Du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées,
- Des services de Restauration des Terrains en Montagne,
- l'INERIS,
- De la Fédération Française de Spéléologie.

Afin de permettre des relations constructives et la reconnaissance des connaissances des spéléologues autour de ces problématiques, une convention de collaboration a été signée par la FFS avec le BRGM en 2009.

Ce cadre a permis à 19 CDS de bénéficier de la convention pour cette collaboration à la BD cavités. Il est à souligner l'existence de collaborations préalablement à cette convention pour 53 CDS. Les difficultés qui étaient apparues dans certains départements ont été à l'origine de la mise en place de la convention de 2009 qui installe, cette fois, une relation de réelle collaboration.

Par ailleurs, le site de BD cavités reçoit 35 000 visites par an. Il s'agit d'une belle vitrine pour la FFS et ses structures qui figurent dans les différents bandeaux du site, que ce soit à titre d'auteur des données ou de structure impliquée dans la réalisation de la base de données.

Cela montre l'apport et les compétences des spéléologues, aux collectivités et services de l'État, pour la connaissance du milieu souterrain.

D'autre part, depuis la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003, les collectivités (mairies et Conseils généraux), en plus de l'État, ont désormais obligation de recenser les cavités souterraines. Les services du MEDDTL sont chargés d'en mettre en place les modalités d'applications. L'installation de la convention avec le BRGM offre la possibilité pour les CDS de traiter avec les collectivités et les services de l'État des actions de qualification des risques. Ces données et d'autres, vont permettre ensuite aux professionnels de la prévention des risques, des études spécifiques pour dresser des cartes délimitant les risques et la définition de plan de prévention. Par ailleurs, cette base et le site de BD Cavités ont pour vocation de servir de centre de ressources pour une sensibilisation des populations au milieu souterrain.

Une concertation se fait également autour des évolutions du plan de prévention des risques d'effondrement liés aux cavités.

Les interventions de la FFS ont porté sur les valeurs patrimoniales des cavités, qu'elles soient d'origine naturelle ou anthropique et la nécessité de leur connaissance, documentation et conservation. Si les aspects de risques et les enjeux en matière de sécurité sont importants, il est impératif que les mesures de protection et de suivi de ces sites soient appropriées, de manière à éviter les mesures de destruction ou de comblement qui sont encore trop souvent proposées en première intention. L'accès aux sites pour les spéléologues permet de pouvoir disposer d'informations sur leur localisation, caractéristiques et évolution. Les structures spéléologiques représentent un réseau d'acteurs compétents, motivés et utiles aux administrations, aux collectivités et organismes de recherches qui sont impliqués dans le plan de prévention.

Pour 2012, des discussions sont engagées avec le MEDDTL et le BRGM pour définir les évolutions des collaborations à BD Cavités. Il s'agit avant tout de l'actualisation de ces données, l'optimisation de l'outil pour faciliter ces actualisations, la mise en place de plateformes collaboratives entre les différentes structures.

Des relations de confiance sont maintenant bien installées entre la FFS, le MEDDTL et le BRGM.

La reconnaissance de la qualité du travail des spéléologues est établie. L'évolution du plan de prévention des risques liés aux effondrements des cavités va être l'occasion de faire valoir les apports et les compétences des spéléologues pour l'exploration et la connaissance du milieu souterrain, auprès des collectivités et services de l'État.

Organigramme du siège

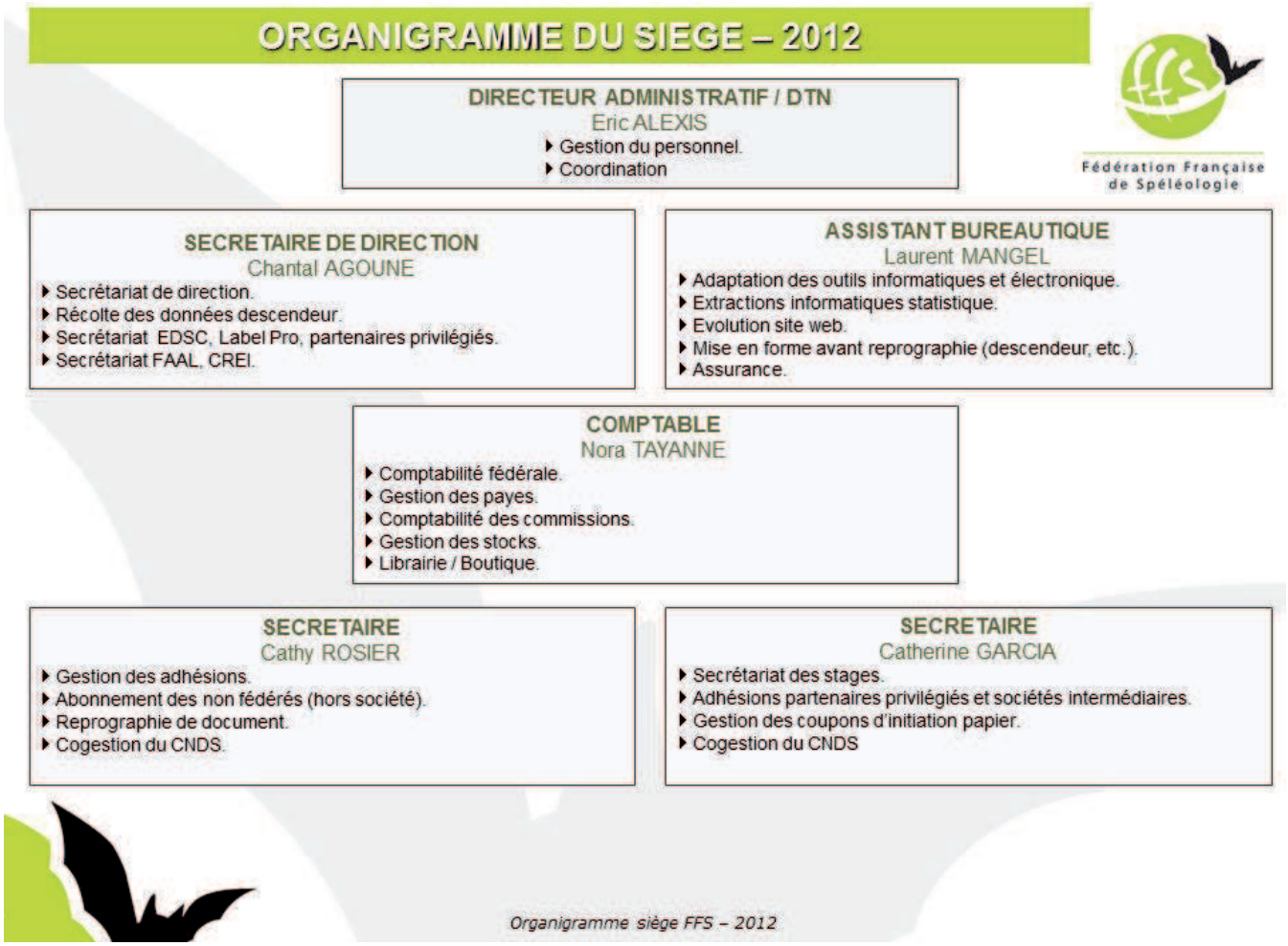

Organigramme siège FFS – 2012

CHAPITRE VI : Annuaire de la FFS

Répartition géographique des membres du Comité directeur t de la Direction technique nationale

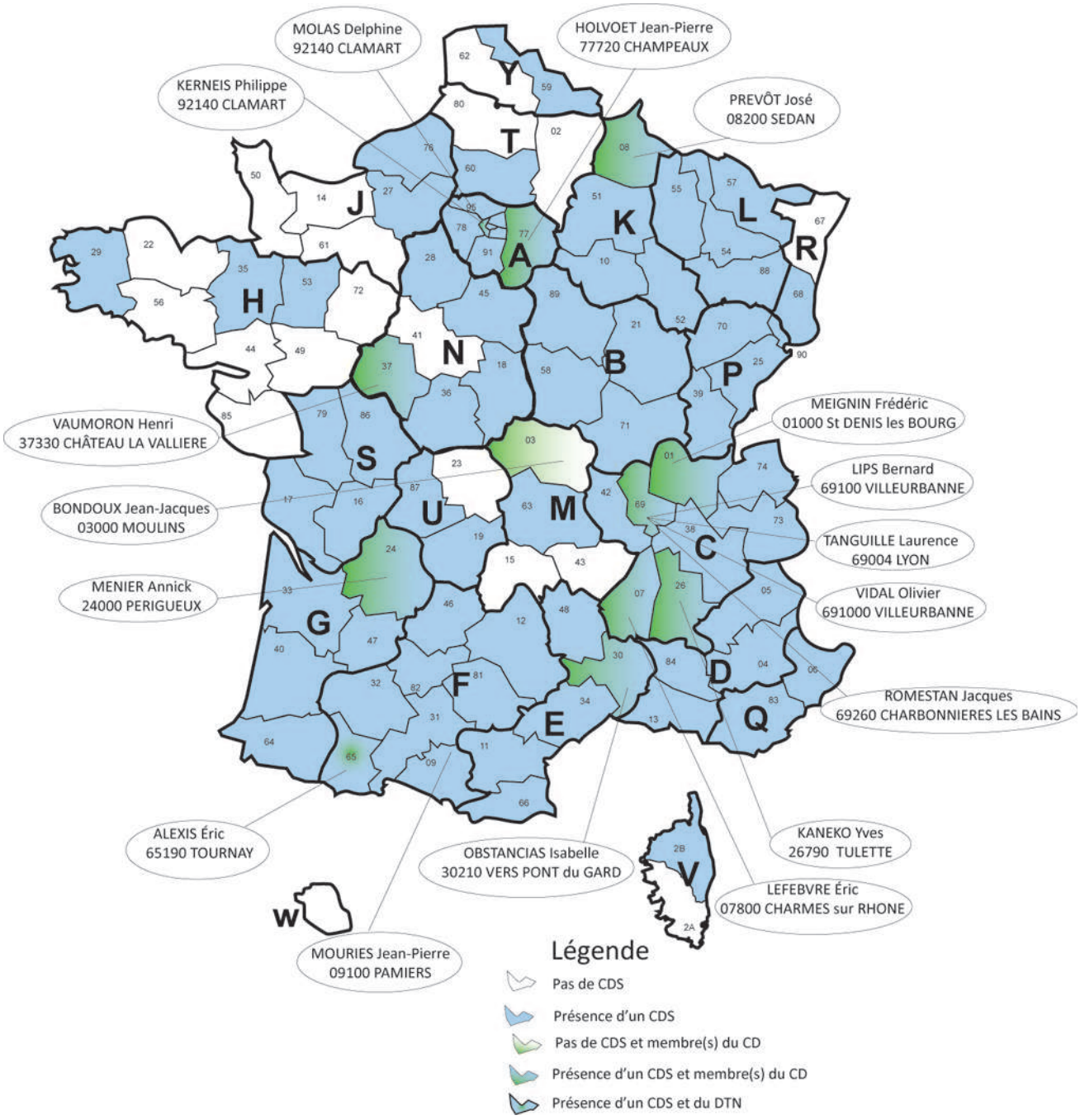

Tableau des commissions/delegations et representants du Comite directeur

	Commisions & délégations	Présidents ou délégués	présidents adjoint ou délégués adjoint	representants du Comite directeur	observations
Commissions					
1	Assurance	Dominique LASSERRE	pas d'adjoint élu	Laurence TANGUILLE	Tâches définies - pas de R/I
2	Audiovisuelle	Michel LUQUET	Michel BOUTHORS	pas d'élu	Tâches et R/I définis (C.II)
3	Canyon	Marc BOUREAU	Jean Louis GIARDINO	Jean Pierre HOLVOET	Tâches et R/I définis (C.III)
4	Communication	Jean-Jacques BONDOUX	pas d'adjoint élu	pas d'élu	Tâches non définies - R/I faits (C.XVI)
5	Documentation	Christophe PRÉVOT	Agnès DARNOUX	Isabelle OBSTANCIAS	Tâches et R/I définis (C.IV)
6	École française de plongée souterraine (EFPS)	Frédéric MARTIN	Stéphane LIPS	Olivier VIDAL	Tâches et R/I définis (C.IX)

	Commisions & délégations	Présidents ou délégués	présidents adjoint ou délégués adjoint	representants du Comite directeur	observations
7	École française de spéléologie (EFS)	Vincent BIOT	Emmanuel CAZOT	Philippe KERNEIS	Tâches et R/I définis (C.V)
8	Environnement	Christophe TSCHERTER	Christian DODELIN	Frédéric MEIGNIN	Tâches et R/I définis (C.VI)
9	Financière	Poste vacant	pas d'adjoint élu	pas d'élu	Tâches définies - pas de R/I
10	Commission « jeune »	Poste vacant	pas d'adjoint élu	Frédéric MEIGNIN	Tâches et R/I définis (C.II)
11	Médicale	Jean Pierre BUCH	pas d'adjoint élu	Annick MENIER	Tâches et R/I définis (C.VIII)
12	Commission des publications	Claude MOURET	pas d'adjoint élu	Pas d'élu	Tâches et R/I définis (C.X)
13	Des relations et expéditions internationales (CREI)	Olivier VIDAL	Philippe BENCE	Bernard LIPS	Tâches et R/I définis (C.XI)
15	Scientifique	Didier CAILHOL	Jean-Claude NOBÉCOURT	Isabelle OBSTANCIAS	Tâches et R/I définis (C.XII)
16	Spéléo secours français (SSF)	Dominique BEAU	Bernard TOURTE	Henri VAUMORON	Tâches et R/I définis (C.XIII)
17	Spelunca - librairie	Poste vacant	pas d'adjoint élu	Isabelle OBSTANCIAS	Tâches définies - pas de R/I
18	Statuts et réglements fédéraux	Raymond LEGARÇON	José PREVOT	Jean-Pierre HOLVOET	Tâches définies - pas de R/I
5 membres du comité directeur n'ont pas de fonction de représentativité du comité directeur (Jean Jacques BONDOUX, Gilles COLLIN, Yves KANEKO, Jean Pierre MOURIES, Jacques ROMESTAN)					

Commissions statutaires

	Commission de surveillance des opérations électorales	Pierre MOURIAUX	Raymond LEGARÇON	Yves BESSET	Définie dans l'article.21 des statuts
	Commission médicale	Voir tableau ci-dessus			

	Commisions & délégations	Présidents ou délégués	présidents adjoint ou délégués adjoint	observations
Délégations				
1	Juridique	Yves BESSET	pas d'adjoint	Tâches non définies, pas de R/I
2	Diplômes professionnels	Jean Pierre HOLVOET	pas d'adjoint	Tâches non définies, pas de R/I
3	Écoles départementales de spéléologie (EDS)	Fabrice ROZIER	pas d'adjoint	Tâches non définies, pas de R/I
4	Fond d' aide des actions locales (FAAL)	José PREVOT	pas d'adjoint	Tâches non définies, pas de R/I
5	Délégation à la Fédération speleologique europeenne (FSE)	Olivier VIDAL	Marc FAVERJON	Tâches définies, pas de R/I
6	Médiateur de la Fédération	Michel DECOBERT	pas d'adjoint	Tâches et R/I définis
7	Musée & objets historiques	poste vacant	pas d'adjoint	Tâches non définies, pas de R/I
8	Prix fédéraux	Isabelle OBSTANCIAS	pas d'adjoint	Tâches définies, pas de R/I
9	Sites et monuments historiques	Christophe GAUCHON	pas d'adjoint	Tâches non définies, pas de R/I
10	Délégation à l'Union internationale de spéléologie (UIS)	Christian DODELIN	pas d'adjoint	Tâches définies, pas de R/I

Instances statutaires	
Organe disciplinaire de 1ére Instance	Instances définies dans le règlement disciplinaire adopté le 15 mai 2005
Président	Claude MOURET
Membre	François MARCHAND
Membre	Jean Marie TOUSSAINT
Membre	Benoît DECREUSE
Membre	Bernard CHIROL
Organe disciplinaire d'appel	Instances définies dans le règlement disciplinaire adopté le 15 mai 2005
Président	Philippe BRUNET
Membre	Philippe PICARD
Membre	Denis RAYNAUD
Membre	Dominique MAINDRON
Membre	Séverine BOUTIN

(Mise à jour le 6 avril 2012)

Bureau fédéral

Présidente	Laurence TANGUILLE		laurence.tanguille @ ffspeleo.fr
Trésorier	Eric LEFEBVRE	04 26 52 57 26	eric.lefebvre @ ffspeleo.fr
Secrétaire-général	Henri VAUMORON	06 45 91 41 83	henry.vaumoron @ ffspeleo.fr
Président-adjoint	Jean-Pierre HOLVOET	06 80 96 22 90	jean-pierre.holvoet @ ffspeleo.fr
Vice-présidente	Annick MENIER	06 81 96 89 26	annick.menier @ ffspeleo.fr
Trésorier-adjoint	José PREVOT	06 78 51 16 27	jose.prevot @ ffspeleo.fr

Autres membre du Comité directeur

	Jean-Jacques BONDOUX	04 70 44 10 44 06 76 41 94 63	jean-jacques.bondoux @ ffspeleo.fr
Médecin	Yves KANEKO		yves.kaneko @ ffspeleo.fr
	Philippe KERNEIS	09 51 70 15 06	philippe.kerneis @ ffspeleo.fr
	Bernard LIPS		bernard.lips @ ffspeleo.fr
	Frédéric MEIGNIN	04 74 32 60 28	frederic.meignin @ ffspeleo.fr
	Delphine MOLAS	09 51 70 15 06	delphine.molas @ ffspeleo.fr
	Jean-Pierre MOURIES		jean-pierre.mouries @ ffspeleo.fr
	Isabelle OBSTANCIAS	04 66 57 12 58	isabelle.obstancias @ ffspeleo.fr
	Jacques ROMESTAN	06 31 70 70 49	jacques.romestan @ ffspeleo.fr
	Olivier VIDAL	06 81 61 16 70	olivier.vidal @ ffspeleo.fr

Délégués

Délégué aux Écoles départemental de spéléologie et canyonisme	Fabrice ROZIER		fabrice.rozier @ ffspeleo.fr
Délégué au Fond d'aide aux actions locales	José PREVOT	06 78 51 16 27	jose.prevot @ ffspeleo.fr
Délégué à la Fédération spéléogique européenne	Olivier VIDAL	06 81 61 16 70	olivier.vidal @ ffspeleo.fr
Délégué juridique	Yves BESSET		yves.besset @ ffspeleo.fr
Médiateur du Comité directeur	Michel DECOBERT		michel.decobert @ ffspeleo.fr
Délégué aux Prix fédéraux	Isabelle OBSTANCIAS	04 66 57 12 58	isabelle.obstancias @ ffspeleo.fr
Délégué à l'UIS	Christian DODELIN	04 79 63 31 25	christian.dodelin @ ffspeleo.fr

Présidents de commissions

Commission assurances	Dominique LASSERRE		assurance @ ffspeleo.fr
Commission audiovisuelle	Michel LUQUET		michel.luquet @ ffspeleo.fr
Commission communication	Jean-Jacques BONDOUX	04 70 44 10 44 06 76 41 94 63	jean-jacques.bondoux @ ffspeleo.fr
Commission des relations et expéditions internationales	Olivier VIDAL	06 81 61 16 70	olivier.vidal @ ffspeleo.fr
Commission documentation	Christophe PREVOT	06 67 86 74 70	christophe.prevot @ ffspeleo.fr
Commission canyon	Marc BOUREAU		marc.boureau @ ffspeleo.fr
École française de plongée souterraine	Frédéric MARTIN		president @ efps.ffspeleo.fr
École française de spéléologie	Vincent BIOT	06 20 88 16 31	vincent.biot @ ffspeleo.fr
Commission environnement	Christophe TSCHERTER	04 71 57 68 32	christophe.tscherter @ ffspeleo.fr
Commission jeune	David PARROT		david.parrot @ ffspeleo.fr
Commission médicale	Jean-Pierre BUCH		jean-pierre.buch @ ffspeleo.fr
Commission des publications fédérales	Claude MOURET		claude.mouret @ ffspeleo.fr
Commission scientifique	Didier CAILHOL	03 81 35 11 12	didier.cailhol @ ffspeleo.fr
Spéléo secours français	Dominique BEAU		dominique.beau @ ffspeleo.fr
Commission Statuts et Règlements fédéraux	Raymond LEGARÇON		raymond.legarcon @ ffspeleo.fr

(Mise à jour le 6 avril 2012)

Direction technique nationale

Directeur technique national	Eric ALEXIS	06 07 77 20 75	eric.alexis @ ffspeleo.fr
Conseiller technique national chargé de la formation	Gérard CAZES	06 07 12 36 73	gerard.cazes @ ffspeleo.fr
Conseiller technique national chargé du développement jeune et famille et du canyonisme	Serge FULCRAND	06 87 20 99 80	serge.fulcrand @ ffspeleo.fr
Conseiller technique national chargé de l'accès aux sites, des inventaires et de la professionnalisation	Claire LAGACHE - GROSSOEUVRE	06 45 14 94 95	claire.lagache @ ffspeleo.fr

Salariés

Directeur administratif	Eric ALEXIS		06 07 77 20 75	eric.alexis @ ffspeleo.fr
Secrétaire de direction	Chantal AGOUNE	Secrétariat de direction, CREI, FAAL	04 72 56 35 71	secretariat @ ffspeleo.fr
Comptable	Nora	Comptabilité, Librairie	04 72 56 35 75	compta @ ffspeleo.fr
Assistant Bureautique	Laurent MANGEL	Informatique fédérale, Assurances	04 72 56 35 76	laurent.mangel @ ffspeleo.fr
Secrétaire	Catherine	Gestion des stages EFS EFC	04 72 56 35 72	formations @ ffspeleo.fr
Secrétaire	Cathy	Gestion des adhérents, CNDS	04 72 56 35 77	adherents @ ffspeleo.fr

Présidents de Comités spéléologiques régionaux

Région	Président	Adresse	Téléphone(s)	Courriel
Ile de France + DOM (A)	Gaël MONVOISIN	COmité Spéléologique d'Ile de France 5, rue Campagne Première 75014 Paris		monvoisin.gael@voila.fr
Bourgogne (B)	Bruno BOUCHARD	Ligue Spéléologique de Bourgogne 20, Route des Etangs 89113 Charbuy	03-86-47-01-72	bruno.bouchard@laposte.net
Rhône-Alpes (C)	Bernard ABDILLA	Comité Spéléologique Régional Rhône-Alpes Local du CDS 69 28 quai Saint Vincent 69001 Lyon	04-74-00-69-28 06-08-71-51-83	bernard.abdilla@wanadoo.fr
Provence-Alpes-Méditerranée (D)	Raymond LEGARÇON	LIgue de spéléologie Provence Alpes Méditérranée LIPAM Revers de la Sure Le Logis Neuf 13190 Allauch	06-81-52-90-53	r.legarcon@free.fr
Languedoc-Roussillon (E)	Paul REDON	Comité Spéléologique Régional Languedoc-Roussillon Maison Départementale des Sports 200, Avenue du Père Soulas 34094 Montpellier	04-67-76-99-89	paul.redon@wanadoo.fr
Midi-Pyrénées (F)	Fabrice ROZIER	Comité de Spéléologie Régional Midi-Pyrénées Local du CSR 7, rue André Citroën 31130 Balma	05-63-36-44-56 06-89-42-08-72	fabrozier@orange.fr
Aquitaine (G)	Michel DOUAT	Comité Spéléologique Régional Aquitaine Centre Nelson Paillou 12 rue du professeur Garrigou Lagrange 64000 Pau	05-59-21-37-39	mcm.douat@wanadoo.fr
Bretagne et Pays de la Loire (H)	Vincent D'AVIAU DE TERNAY	Comité Spéléologique Régional Bretagne Pays de Loire Maison des sports 44, rue Romain Rolland 44103 Nantes Cedex 04	06-73-73-35-20	vindeternay@yahoo.fr
Basse et Haute Normandie (J)	Paul RABELLE	Comité régional de spéléologie de Normandie Muséum d'Histoire Naturelle 198, Rue Beauvoisine 76000 Rouen	06-49-09-54-33	paulspeleo@wanadoo.fr
Champagne-Ardenne (K)	Dominique BACHE	Comité Spéléologique Régional de Champagne - Ardenne MJC Calonne 08200 Sedan	03-25-92-80-03 06-73-00-19-41	bache.dominique@orange.fr
Lorraine (L)	Christophe PREVOT	LIgue SPÉléologique Lorraine Maison régionale des sports Lorraine 13 rue Jean Moulin 54510 Tomblaine	03-83-90-30-25	christophe.prevot@ffspeleo.fr

(Mise à jour le 6 avril 2012)

Région	Président	Adresse	Téléphone(s)	Courriel
Auvergne (M)	Angélique NAVARRO	Comité Spéléologique Régional d'Auvergne Marc BERTAUD 7, rue Albert Evaux 63200 Riom	06-47-29-85-30	angelique.navarro2@wanadoo.fr
Centre (N)	Michel CHASSIER	Comité Spéléologique Régional du Centre Muséum des Sciences Naturelles 6, rue Marcel Proust 45000 Orleans	02-54-32-41-93	michelchassier@orange.fr
Franche-Comté (P)	Rémy LIMAGNE	Ligue Spéléologique de Franche-Comté Rémy Limagne 54, route de Pont de la Chaux 39300 Chatelneuf	03-84-51-62-08	r.limagne@gmail.com
Côte d'Azur (Q)	Hervé TAINTON	Comité régional de spéléologie de la Côte-d'Azur Chez JJ VEUX 334 chemin de l'Evescat 83500 La Seyne Sur Mer		herve.tainton@wanadoo.fr
Alsace (R)	Olivier COURTOIS	Comité Spéléologique Régional «R» chez Olivier COURTOIS 13 rue de la Gare 68890 Meyenheim	03-89-26-39-25 06-71-04-19-30	olidom.courtois@gmail.com
Poitou-Charentes (S)	David BERGUIN	Comité spéléologique régional de Poitou-Charentes Maison Régionale des Sports La Bourgeoisie place de la Mairie 86240 Iteuil	05-45-68-20-19 06-98-01-38-14	david.berguin@wanadoo.fr
Picardie (T)	José MULOT	Comité Spéléologique Régional de Picardie 4, rue du Village 80160 Thoix	03-22-55-01-85 06-47-16-83-03	jose.mulot@wanadoo.fr
Limousin (U)	Philippe PICARD	Ligue du Limousin de spéléologie 18 rue de la picaude 87280 Limoges	05-55-35-62-57 06-88-35-71-31	philippe.picard@ac-limoges.fr
Corse (V)	Jean-Claude LA MILZA	Ligue Insulaire Spéléologique Corse Bât. A8 RdC Les Logis de Montesoro 20600 Bastia	04-95-32-29-75 06-82-58-93-82	jc.lamilza@wanadoo.fr
Ile de la Réunion (W)	Dominique DURAND	Ligue Réunionnaise de Canyoning - FFS 1bis, Chemin des Pommiers 97411 Bois-De-Nèfles, Saint Paul	06-92-87-01-56	dominique.durand999@wanadoo.fr
Nord-Pas-de-Calais (Y)	Aurélien DEPRET	Ligue spéléologique Flandres Artois 2 rue de la gare 59264 Pitgam	06-45-84-62-44	aurelien.depret@gmail.com

Présidents de Comités départementaux de spéléologie

Département	Président	Adresse	Téléphone(s)	Courriel
Ain (01)	Frédéric MEIGNIN	Comité départemental de spéléologie de l'Ain Maison des sociétés Boulevard Irène Joliot Curie 01000 Bourg En Bresse	04-74-32-60-28 06-06-52-60-61	fred.meignin@free.fr
Alpes-de-Haute-Provence (04)	Jean MAURIZOT	Comité départemental de spéléologie des Alpes de Haute-Provence Chez J. Maurizot 29, rue M. Debout 04300 Forcalquier	04-92-75-13-91 06-70-80-96-52	speleo4@aol.com
Hautes-Alpes (05)	Michel RICOU-CHARLES	Comité départemental de spéléologie des Hautes-Alpes l Les savoyons 05400 Furmeyer	04-92-57-13-65	ric.michel@aliceadsl.fr
Alpes-Maritimes (06)	René CARLIN	Comité départemental de spéléologie des Alpes-Maritimes Maison régionale des sports Immeuble Esterel Gallery 809, Bd des Ecureuils 06210 Mandelieu		britt.kling@free.fr
Ardèche (07)	Guillaume VERMOREL	Comité départemental de spéléologie de l' Ardèche Les Blaches 07120 Chauzon	04-75-89-07-92 06-64-44-10-60	g.vermo@yahoo.fr
Ardennes (08)	Virginie VERRECCHIA	Comité départemental de spéléologie des Ardennes MJC Calonne Place Calonne 08200 Sedan		lardennaute@aol.com
Ariège (09)	Philippe ROUCH	Comité départemental de spéléologie de l' Ariège Maison des Associations Av. de l'Ariège 09000 Foix		rouch.philippe@laposte.net
Aube (10)	Jean-Philippe ROBIN	Comité départemental de spéléologie de l' Aube Espace associatif 26, rue Roger Salengro 10600 La-Chapelle-Saint-Luc	03-25-37-55-77 06-15-37-73-50	famille.robinjp@orange.fr

Mise à jour le 6 avril 2012

Département	Président	Adresse	Téléphone(s)	Courriel
Aude (11)	François PURSON	Comité départemental de spéléologie de l' Aude Maison des Associations Rue Camille Saint Saëns 11000 Carcassonne	06-80-54-43-54	fr.purson@orange.fr
Aveyron (12)	Jean-Louis ROCHER	Comité départemental de spéléologie de l' Aveyron Chez Jean-Louis ROCHER 6 rue Guilhem Estève 12100 Millau	05-81-19-50-31 06-88-86-50-36	jeanlouis.rocher@sfr.fr
Bouches-du-Rhône (13)	Jean-Marc GARCIA	Comité Départemental de Spéléologie et de descente de Canyon des Bouches du Rhône 149 avenue de la Capelette 13010 Marseille	06-73-67-87-07	cdspeleologie13@free.fr
Charente (16)	Dominique BERGUIN	Comité départemental de spéléologie de la Charente, C.D.S. 16 refuge d'Agris 16110 Agris	05-45-66-38-18	berguindominique@wanadoo.fr
Charente-Maritime (17)	Solenn MONNIER	Comité départemental de spéléologie de Charente-Maritime 30 quai des Roches 17100 Saintes		solenn27@yahoo.fr
Cher (18)	Patrick REDOUTE	Comité départemental de spéléologie du Cher Mairie 18700 Aubigny Sur Nere	02-48-58-47-72	
Corrèze (19)	Thierry MARCHAND	Comité départemental de spéléologie de Corrèze Centre Culturel et Sportif 19000 Tulle	05-55-27-26-31 06-18-52-61-20	speleo19@free.fr
Haute-Corse (2B)	Jean-Noel DUBOIS	Comité départemental de spéléologie de Haute Corse (B) Bat. A8 Les logis de Montesoro 20600 Bastia	04-95-34-27-45 06-14-59-77-21	jn.dubois@free.fr
Côte-d'Or (21)	Jean-Yves RENARD	Comité départemental de spéléologie de la Côte d'Or 3 bis rue des Marmuzots Bât. A 21000 Dijon		jean-yves.renard0760@orange.fr
Dordogne (24)	Patrick ROUSSEAU	Comité départemental de spéléologie de la Dordogne Maison des Comités 46 rue Kléber 24000 Perigueux	05-53-08-16-48 06-43-38-82-40	patrick.rousseau3@orange.fr
Doubs (25)	Manu RUIZ	Comité départemental de spéléologie du Doubs 9, rue de DOLE 25440 Liesle	03-81-57-44-73 06-08-57-69-55	manuruiz@wanadoo.fr
Drôme (26)	Olivier GARNIER	Comité départemental de spéléologie de la Drôme Maison des bénévoles du sport Drôme-Ardèche 71, rue Latécoère 26000 Valence	06-07-31-40-20	oliseb@free.fr
Eure (27)	Rodolphe LHERITIER	Comité départemental de spéléologie de l' Eure 4 Route de Bérengeville 27930 Sacquenville	06-03-46-58-86	cdspeleo27@orange.fr
Eure-et-Loir (28)	Philippe JUBAULT	Comité départemental de spéléologie d' Eure-et-Loir Mairie 29, rue Robert Pothier 28200 Lutz-En-Dunois	06-82-91-20-46	phil-jub@wanadoo.fr
Finistère (29)	Christian MARGET	Comité départemental de spéléologie du Finistère chez Hervé Leven 16, route de Kerguelen 29470 Plougastel-Daoulas	02-98-49-78-92 06-71-39-91-90	cm2901@free.fr
Gard (30)	Jean-Yves BOSCHI	Comité départemental de spéléologie du Gard 1, chemin de Valdegour 30900 Nîmes	04-66-23-64-97 06-08-98-03-44	com.speleo.30@orange.fr
Haute-Garonne (31)	Lucienne WEBER	Comité départemental de spéléologie de Haute-Garonne CROS 7, rue André Citroën 31130 Balma	05-61-23-28-32 06-84-17-89-70	lucienne.weber@gmail.com
Gers (32)	Rémi BROUARD	Comité départemental de spéléologie du Gers Rés. Subervie 10 Rue du Chateaudun 32000 Auch	05-62-05-28-92	remi.brouard32@orange.fr
Gironde (33)	Blandine FONT	Comité départemental de spéléologie de la Gironde 75 avenue de la Libération 33320 Eysines		blfont@wanadoo.fr
Hérault (34)	Suzanne RAYNAUD	Comité départemental de spéléologie de l' Hérault CDS 34 Maison Départementale des Sports 200 av. du Père Soulas 34094 Montpellier Cedex 5	05-63-50-54-41	
Ille-et-Vilaine (35)	Nordine BELHABCHI	Comité départemental de spéléologie d' Ille-et-Vilaine 16 Rue des Chatelliers 35220 Chateaubourg	02-99-63-74-61 06-83-03-10-51	nordine.belhabchi@sfr.fr

Mise à jour le 6 avril 2012

Département	Président	Adresse	Téléphone(s)	Courriel
Indre (36)	David BALLY	Comité départemental de spéléologie de l' Indre 50, rue de Notz 36000 Chateauroux	02-36-90-44-71 06-85-82-25-97	dbally00@gmail.com
Indre-et-Loire (37)	François GAY	Comité départemental de spéléologie d' Indre-et-Loire Maison des Sports de Touraine rue de l'Aviation - BP 100 37210 Parcay-Meslay	02-47-37-33-93 06-76-68-69-19	francois.gay.s@orange.fr
Isère (38)	Pascal GROSEIL	Comité départemental de spéléologie de l' Isère Maison Départementale des Sports 7 rue de l'Industrie 38320 Eybens	06-88-44-14-52	pascal.groseil@gmail.com
Jura (39)	Rémy LIMAGNE	Comité départemental de spéléologie du Jura 54, route de Pont de la Chaux 39300 Chatelneuf	03-84-51-62-08 06-30-28-40-21	r.limagne@gmail.com
Landes (40)	Joël ROY	Comité départemental de spéléologie des Landes Joel ROY Avenue de l'espérence 40140 Soustons	05-58-41-55-10 06-08-82-59-06	j.roy40@orange.fr
Loire (42)	Dominique ANGHEBEN	Comité départemental de spéléologie de la Loire chez Dominique ANGHEBEN 26, rue de Lyon 42570 Saint Heand	04-77-30-97-04	dominique.angheben@laposte.net
Loiret (45)	Jean-Michel MOURIER	Comité départemental de spéléologie du Loiret musée des sciences naturelles 6, rue Marcel-Proust 45000 Orléans	02-38-75-05-34	famille.mourier@laposte.net
Lot (46)	Carmen PETIT	Comité départemental de spéléologie du Lot Mairie de Labastide-Murat 46240 Labastide-Murat		carmen.petit@laposte.net
Lot-et-Garonne (47)	Antoine DA SILVA	Comité départemental de spéléologie de Lot-et-Garonne Chez A. DA SILVA Au Bourg 47270 Tayrac	05-53-87-49-41 06-72-36-64-73	antoine-augusto-dasilva@orange.fr
Lozère (48)	Catherine PERRET	Comité départemental de spéléologie de Lozère Maison Départementale des Sports rue du Faubourg Montbel 48000 Mende	04-66-45-75-12 06-76-18-34-72	cath-guillaume@wanadoo.fr
Marne (51)	Fabrice DAUVERGNE	Comité départemental de spéléologie de la Marne 207, Rue de Cernay 51100 Reims		ffscds51@yahoo.fr
Haute-Marne (52)	Yann GUIVARC H	Comité départemental de spéléologie de la Haute-Marne 43, rue des Capucins 52100 Saint-Dizier		guivarch.yann@free.fr
Mayenne (53)	Daniel DEMIMUID	Comité départemental de spéléologie de la Mayenne 109, avenue Pierre de Coubertin 53000 Laval	06-74-45-20-07	daniel.demimuid@gmail.com
Meurthe-et-Moselle (54)	Cyril WIRTZ	Comité départemental de spéléologie de la Meurthe-et-Moselle Chez M. Christophe PREVOT 7 Rue de l'Ermitage 54600 Villers-Les-Nancy	09-62-26-76-19 06-78-94-83-37	cyrilwirtz@orange.fr
Meuse (55)	Etienne HAYOT	Comité départemental de spéléologie de la Meuse Maison Lorraine de la Spéléologie 17 rue Henri Chevalier 55000 Lisle-En-Rigault	09-51-79-16-55	etienne.hayot@free.fr
Moselle (57)	René-Paul JOUVANCE	Comité départemental de spéléologie la Moselle Chez M. Jean-Paul COUROUVE 5 Rue de la Fontaine 57130 Ancy-Sur-Moselle	06-03-99-79-65	rpjouvance.speleo@gmail.com
Nièvre (58)	Robert ROUVIDANT	Comité départemental de spéléologie la Nièvre 122 bis, rue Melle Bourgeois 58000 Nevers	03-86-36-33-27 06-74-27-54-90	robert.rouvidant@wanadoo.fr
Nord (59)	Philippe LAMEIRE	Comité départemental de spéléologie du Nord 180, avenue Gaston Berger 59000 Lille	06-43-39-54-57	philippe.lameire@wanadoo.fr
Oise (60)	Donald ACCORSI	Comité départemental de spéléologie de l' Oise 30, rue Robert Guerlin 60870 Brenouille	03-44-72-58-01 06-22-01-68-54	nuit.minerale@free.fr
Puy-de-Dôme (63)	Angélique NAVARRO	Comité départemental de spéléologie du Puy-de-Dôme 62 rue Alexis Piron 63000 Clermont-Ferrand	06-47-29-85-30	angelique.navarro2@wanadoo.fr

Mise à jour le 6 avril 2012

Département	Président	Adresse	Téléphone(s)	Courriel
Pyrénées-Atlantiques (64)	Paul DOUMENJOU	Comité départemental de spéléologie des Pyrénées-Atlantiques Centre Dépt. Nelson Paillou 12, rue du Prof. Garrigou Lagrange 64000 Pau		cds64@ffspeleo.fr
Hautes-Pyrénées (65)	Jean-Luc LACRAMPE	Comité départemental de spéléologie et de canyon des Hautes-Pyrénées 40, rue du Sailhet 65400 Beaucens	06-78-23-09-62	jean-luc.lacrampe1@orange.fr
Pyrénées-Orientales (66)	Arnaud SIMON	Comité départemental de spéléologie des Pyrénées Catalanes 3 Rue de Las Closes 66210 Fontrabiouse		arnosimon@free.fr
Haut-Rhin (68)	Eric ZIPPER	Comité départemental de spéléologie du Haut-Rhin Chez Eric ZIPPER 31 rue Charles Marie Widor 68000 Colmar	03-89-24-94-28 06-79-26-43-33	eric.zipper@laposte.net
Rhône (69)	Jacques ROMESTAN	Comité départemental de spéléologie du Rhône 28, quai Saint Vincent 69001 Lyon	04-78-87-65-86 06-31-70-70-49	jacques.romestan@voila.fr
Haute-Saône (70)	Hervé MARCHAL	Comité départemental de spéléologie de la Haute-Saône rue Haute 70230 Filain	03-84-78-37-40	h.marchal@wanadoo.fr
Saône-et-Loire (71)	Ludovic GUILLOT	Comité départemental de spéléologie de la Saône-et-Loire Ludovic Guillot Le bourg 71260 Cruzille	03-85-33-29-60 06-89-30-16-42	ludo.guillot@wanadoo.fr
Savoie (73)	Christian DODELIN	Comité départemental de spéléologie de la Savoie Maison des Sports Rue Henri Oreiller 73000 Chambéry	04-79-63-31-25	christian.dodelin@sfr.fr
Haute-Savoie (74)	Raphaël CHEVALIER	Comité départemental de spéléologie de Haute-Savoie B.P 22 74801 La Roche Sur Foron	04-50-38-97-66 06-11-17-14-47	rafael.chevalier@orange.fr
Paris (75)	Thomas LECOQ	Comité départemental de spéléologie de Paris 5, rue Campagne Première 75014 Paris	06-14-03-08-55	thomas_lecoq@aliceadsl.fr
Seine-Maritime (76)	Michel KASPRUK	Comité départemental de spéléologie de la Seine-Maritime Muséum d 198, rue Beauvoisine 76000 Rouen	02-35-87-75-12 06-76-90-27-82	michel.kaspruk@orange.fr
Seine-et-Marne (77)	Jean-Pierre HOLVOET	Comité départemental de spéléologie de la Seine-et-Marne 6, rue Guillaume de Champeaux 77720 Champeaux	06-80-96-22-90	jean-pierre.holvoet@ffspeleo.fr
Yvelines (78)	Gilles MOUTIN	Comité départemental de spéléologie et de canyoning des Yvelines OMS 5, avenue de Langres 78310 Maurepas	01-30-66-00-52	cdsc78@wanadoo.fr
Deux-Sèvres (79)	Gilles TURGNE		05-49-29-57-08	gilles.turgne@wanadoo.fr
Tarn (81)	Thomas FLORIOT	Comité départemental de spéléologie du Tarn 25, avenue de la Lande 81400 Carmaux	06-75-67-64-77	thomas-flo@hotmail.fr
Tarn-et-Garonne (82)	Olivier CARPENTIER	Comité départemental de spéléologie du Tarn-et-Garonne 597, Chemin de Birac 82000 Montauban	05-63-03-26-41 06-33-55-88-41	carpentier.olivier@sfr.fr
Var (83)	Herrick FESSARD	Comité départemental de spéléologie du Var L'Héliante - rue Emile Ollivier La Rode 83000 Toulon		contact@cdspeleo83.fr
Vaucluse (84)	Pascal DECOSTER	Comité départemental de spéléologie du Vaucluse Musée Requien 84000 Avignon	06-32-38-70-18	decoster.pascal@aliceadsl.fr
Vienne (86)	Jean-Luc ROUY	Comité départemental de spéléologie de la Vienne Office municipal des sports 22, place Charles De Gaulle 86000 Poitiers	05-49-48-71-15	jeanluc.rouy.speleo@gmail.com

Mise à jour le 6 avril 2012

Département	Président	Adresse	Téléphone(s)	Courriel
Haute-Vienne (87)	Alain RAVANNE	Comité départemental de spéléologie de la Haute-Vienne Chez Mr PARROTIN Patrick 7, rue de Texonnieras 87200 Feytiat	05-55-39-61-87	coderem@wanadoo.fr
Vosges (88)	Franck MAZZACAVALLO	Comité départemental de spéléologie des Vosges Maison des Sports Rue de l'Hôtel de Ville 88000 Epinal	03-83-74-31-97 06-16-08-32-01	virginie.mazzacavallo@wanadoo.fr
Yonne (89)	Jérôme GENAIRON	Comité départemental de spéléologie de l' Yonne chez Jérôme GENAIRON 21, route de Lyon 89400 Charmoy	03-25-45-09-36 06-76-10-81-91	j.genairon@orange.fr
Territoire-de-Belfort (90)	Eric HEIDET	Comité départemental de spéléologie du Territoire-de-Belfort 2, rue des Vergers 90360 La Chapelle-Sous-Rougemont	03-84-27-69-00 06-83-01-03-43	eric.heidet@orange.fr
Essonne (91)	Eric MUCKENHIRN	Comité départemental de spéléologie de l' Essonne CDS91 MJC Centre BLOTNIKAS 18 rue Pierre Mendès France 91380 Chilly-Mazarin	01-69-42-96-45 06-07-60-07-81	eric.muckenhirn@aliceadsl.fr
Hauts-de-Seine (92)	Véronique HAUTIN	Comité départemental de spéléologie des Hauts-de-Seine 8, rue du Général Cremer 92700 Colombes		veronique.hautin@speleologie.org
Saine-Saint-Denis (93)	Julien GINGUENE	Comité départemental de spéléologie de la Seine-Saint-Denis 78 rue Clément Ader 93110 Rosny Sous Bois	06-63-16-47-20	julien.ginguene@gmail.com
Val-de-Marne (94)	Françoise LIDONNE	Comité départemental de spéléologie du Val-de-Marne 40 bis Rue de Rosny 94120 Fontenay-Sous-Bois	01-48-77-56-13 06-70-42-25-92	francoise.lidonne@orange.fr
Val-d'Oise (95)	Pierre BANCEL	Comité départemental de spéléologie du Val-d'Oise 18 ter rue Pasteur 95130 Franconville	03-44-27-85-38 06-14-71-46-21	pierre.bancel@orange.fr

Annexes au chapitre 1

Annexe 1 : Commission audiovisuelle : Programme des 2èmes rencontres fédérales audiovisuelles

Samedi 10 Décembre :

- 9 h à 9 h 30 RV et préparation réunion salle des fêtes de L'Isle sur la Sorgue
- 9 h 30 Projection « Siphon -1122 » de G. Marry
- 10 h à 10 h 30 1er Atelier - Le langage image : le sens de l'image
  (Michel Luquet) le cadrage
  Les mouvements de caméra
  La profondeur
- 10 h 30 à 11 h Discussion suivie d'une projection apportée ou choisie dans la vidéothèque FFS
- 11 h à 12 h 2éme atelier - Le Montage -Le montage : les raccords
  (Michel Luquet) les transitions
  Les flous
  La séquence
  La dimension sonore
  Animer un diaporama
- 12 h Exemple de diaporama « animé » et discussions
- 12 h 30 à 14 h repas pris sur place « tiré du sac.... »
- 14 h à 16 h Philippe Crochet
- 16h à 16h 30 Discussions avec Philippe Crochet et autres « diaporamistes » présents
- 16 h 30 à 18 h 3éme Atelier le Documentaire : comment lui donner un sens
  (Michel Luquet) la construction
  Illustration par la projection d'un documentaire pro (52 minutes) encore non diffusé
- 18 h 30 Apéritif offert par CDS 84
- 19 h 30 Dîner offert par CDS 84
- 21 h Soirée de projections suivie d'un vin d'honneur

Dimanche 11 Décembre

- 9 h 30 visionnage de vidéos et/ou diaporamas apportés avec critiques et discussions
- 11 h Colloque sur Millau 2013 et festival « Image in' » avec mise en place d'un comité de pilotage pour l'audiovisuel.
  Participation éventuelle à la TV spéléo que la FSE va mettre sur Internet
- 12 h 30 repas pris sur place ou en ville.....
- 14 h 30 projections films historiques et mythiques ou autres au choix des participants
- Fin de la réunion vers 17 heures.....? selon les horaires de chacun

Annexe 2 : Commission audiovisuelle : Vidéothèque fédérale 2011

	Titre	Auteur	Année	Format	Langue	Durée	Remarques
Bétacam	Histoire des horizons perdus	Henri Prichard		PAL		16'	Marqué «copie»
Bétacam	L'exploration	Rick Martens				27'	
Bétacam	Beautés souterraines	Hélène Dasson-ville	1950	PAL			N&B marqué «original»
Bétacam	Padirac, rivière de la nuit	Marcel Ichac	1949	PAL		17'	Marqué «original»
Bétacam	La Preuve			PAL		3'	
Bétacam	Clip : la réponse SUB Master-Deuxième génération	?	?	?	?	?	
Bétacam	Gouffre Berger sujet 3P	FR3 Alpes Magazine 3 partout				1'16» 2'24»	Exemplaire 1
Bétacam	Gouffre Berger sujet 3P	FR3 Alpes Magazine 3 partout				1'16» 2'24»	Exemplaire 2
Bétacam	La grotte des demoiselles	?	?	?	?	?	
Bétacam	Goutte d'eau	Alain Martaud	?	?	?	?	11ème festival IdF marqué rushes
bétacam	Solo	Andy Sparrow				33'	
bétacam	Spéléolympiades	Pierre Beerli		PAL		21'	Version courte marqué «original»
Bétacam	Festival de l'Essonne		?		?	?	
Hi8	Solo	Andy Sparrow					
Mini DV	Solo	Andy Sparrow				33'	
Mini DV	Un autre monde	Luc-Henri Fage				8'	

	Titre	Auteur	Année	Format	Langue	Durée	Remarques
miniDV et DVD	L'eau de là	P. Maurel				26'	
Mini DV	Chant dessus dessous	Jean-Michel Dedieu					Festival IdF 2006
Mini DV	A travers la Pierre	Luc-Henri Fage					
Mini DV	Step in my dirty shoes	Bogdi Kladnik	2004			9'30»	
Mini DV	VRTIGLAVICA					28'	
Mini DV	Bornéo, la mémoire des grottes		2004				
VHS	La grande grotte d'Arcy, sanctuaire paléolithique	?	?	PAL		19'	Deux exemplaires
VHS	Mariane et les dinosaures	François Bertrand		PAL		20'	Deux exemplaires
VHS	Dans le secret des glaces	?	?	PAL		52'	Deux exemplaires
VHS	Un canyon tra due oceani	?	?	PAL	Italien	59'	Deux exemplaires
VHS	Les grottes ornées de Bornéo	Luc-Henri Fage ?	?	PAL	Français	52'	Deux exemplaires
VHS	Parade souterraine	Albert Steels	1955-57	?		16'	Spéléo-club de Belgique
VHS	Chasseurs des ténèbres	?	?	PAL		26'	Deux exemplaires
VHS	Comment on compte les chauve-souris	?		PAL	Tchèque	10'	Deux exemplaires
VHS	Padirac rivière de la nuit			SECAM	Français	17'	Deux exemplaires
VHS	14ème congrès international de spéléologie	UIS Pau France	2005	PAL	Anglais	5'16»	Deux exemplaires
VHS	La civilisation perdue du Rio La Venta			PAL	Français	52'	
VHS	Spéléolympiades	Pierre Beerli		PAL	Français	25'	
VHS	Le mystère des grottes marines des Bahamas	?	?	PAL		1h00'	
VHS	Sur les chemins du salpêtre	Maurice Chiron	1998	PAL	Français	26'30»	
VHS	Carpe Diem	Philippe Brunet		PAL	Français	12'	
VHS	L'étrange migration de l'homo aquaphilus			PAL	Français	20'	
VHS	L'histoire de la rivières souterraine de Beauregard	Philippe Bramoule	1996	SECAM	Français	21'	SCLQ
VHS	Eboueurs du fond (réf 013-2)	François Guinand	?	?	Français	?	Belgique
VHS	Dong (réf 013-3)	François Guinand	?	?	Français	?	Belgique
VHS	Dark crystals (à la découverte du 7ème continent)	Gérald Favre	?	PAL	Français	?	Suisse
VHS	1000 mètres sous la jungle	Luc-Henri Fage		SECAM	Français	52'	
VHS	Stage international Spéléo secours	C Dodelin/SSF	2001	PAL ?		43'	
VHS	Fête du sport 1995 Viaduc des Fauvettes	Olivier Pellegri/ CDS 91	1995	PAL	Français	2'	
VHS	Berger 1998/Le Fond du monde	J. Raimbourg/O. Pellegri		PAL	Français	58'	
VHS	Plongée souterraine FFS/FFESSM		1995	SECAM		90'	7ème festival plongée souter.
VHS	Spéléo et Chauve-souris	FFS	1995	SECAM	Français	12'	
VHS	4ème Festival spéléo de l'Yvette. Sponsors	Com A-V du COSIF	1989	SECAM	Français		Deux exemplaires
VHS	4ème Festival spéléo de l'Yvette. «Souvenir»	Com A-V du COSIF	1989	SECAM		45'	
VHS	5ème Festival spéléo de l'Essonne. Sponsors	Com A-V du COSIF	1990	SECAM			
VHS	5ème Festival spéléo de l'Essonne. «Souvenir»	Com A-V du COSIF	1990	SECAM			Six exemplaires
VHS	8ème festival spéléo de l'Essonne. «Souvenir»	Com A-V du COSIF	1993				
VHS	1-Ambaderos 2-Frissons et lumières 3-Charros	?	?	SECAM			
VHS	Légende des tropiques	?	?	?	?	?	
VHS	Légende des tropique, making off	?	?	?	?	?	
VHS	1-Zazou dans le métro 2-Voyage intérieur 3-Thaïlande (chauve-souris) 4-Ours en Provence 5-Château de la Gaude	?	?	?	?	?	Enregistrement TV ?

	Titre	Auteur	Année	Format	Langue	Durée	Remarques
VHS	Rêve de glace	Philippe Poulet ?	?	?	?	?	Enregistrement TV ?
VHS	Irian Jaya	?	?	?	?	?	Enregistrement TV ?
VHS	Balade excentrique	?	?	?	?	?	Enregistrement TV ?
VHS	La grotte et les demoiselles	?	?	PAL	?	?	Enregistrement TV ?
VHS	Visite guidée à Saint Martin le Noeud	Pierre Villié	?	?	Français	8'40	Deux exemplaires
VHS	Açores	Philippe Brunet	1991	?	Français	12'	
VHS	Présentation La Vilette	Philippe Brunet	1992	?	Français	?	
VHS	La folie des profondeurs	François Guinand (B)	?	?	Français	?	(Bruxelles)
VHS	Le Trou du Diable	Soc Québécoise de Spéléo.	<1997	?			Québecs
DVD	Oztotl l'écriture des eaux	Guy Prouin	1982 ?	PAL	Français	29' 27	Antenne 2 « carnets de l'aventure»
DVD	Fredo Solo	Guy Prouin	?	PAL	Français	26' 12	Antenne 2 « carnets de l'aventure»
DVD	Les aventuriers de la dent de Crolles	Guy Prouin	?	PAL	Français	22' 43	Antenne 2 « carnets de l'aventure»
DVD	Gouffre Berger	Guy Prouin	fin année 70	PAL	Français	21 ' 01	Muet
DVD	Gour fumant	Guy Prouin	fin année 70	PAL	Français	4 ' 12	Muet
DVD	Secours spéléo	Guy Prouin	fin année 70	PAL	Français	11 ' 23	Muet
DVD	Pierre St-Martin expédition 1951	Tazieff	1951	PAL	Français		Noir et blanc
DVD	Pierre Saint Martn expédition 1953	Ertaud / Vergne	1953	PAL	Français		Noir et blanc
DVD	Naré l'abîme sous la jungle	Michel Luquet	1980	PAL	Français	26 '	Antenne 2 « carnets de l'aventure»
DVD	30 heures pour réussir	Michel Luquet	1975	PAL	Français	35 '	co-prod France 3 grenoble
DVD	L'alpe souterraine	Michel Luquet	1973	PAL	Fran-çaise	26 '	Antenne 2 « carnets de l'aventure»
DVD	Beautés souterraine	Hélène Dassonville	1950	PAL	Français		N/B De Joly à Orgnac
DVD	Padirac Rivière de la nuit (expé Padirac 1949)	Marcel Ichac	1949	PAL	Français		Noir et blanc
DVD	Propos sur la spéléologie	ORTF / INA		PAL	Français	28m39s	Noir et blanc
DVD	un stage de spéléologie	ORTF / INA	1967	PAL	Français	12m30s	N/B Stage Valon 1967
DVD	Au fond du gouffre (expé Padirac 1962)	Jacky ERTAUD	1962	PAL	Français	25m36s	Noir et blanc
DVD	La grotte de Bedeilhac	ORTF / INA		PAL	Français	26m38s	N/B Casteret,Lépineux,Bidegain
DVD	l'eau de là	P. Maurel		Pal	Français	26 '	
DVD	Les insolites (5 épisodes de 5 minutes)	P. Maurel		PAL	Français	25'	
DVD	Le sorgonaute	Collection J-P VIARD	1983	PAL	Français	26 '	Plongée Robot télé-guidé à Sorgue
DVD	Entretien Frachon/Letrône ANAR 2003	Michel Luquet	2009	PAL	Français	8'	
DVD	Une semaine en Enfer (canyoning)	Flandrin/Bazelot	2005	PAL	Français	26'	
DVD	Chauves souris et monde souterrain	Christian Dodelin	2005	PAL	Français	16'	
DVD	Silence on tourne	Christian Dodelin	2007	PAL	Français	17'	
DVD	Kerney	Christian Dodelin	2004	PAL	Français	12'	
DVD	Puerto Rico	Christian Dodelin	2007	PAL	Français	16'	
DVD	Stage international secours Pyrénées	Christian Dodelin	2001	PAL	Français	15'	
DVD	Exercice secours en Grèce	Christian Dodelin	2004	PAL	Français	9'	
DVD	Civière de Plongée	Christian Dodelin	1999	PAL	Français	15'	Grotte de Gournier
DVD	Conference Spéléosecours UIS Hongrie	Christian Dodelin	2007	PAL	Français	16'	
DVD	Vecors 2008 Tyrolienne P.Rias	Christian Dodelin	2008	PAL	Français	30'	
DVD	Wuluo	Christian Dodelin	2006	PAL	Français	23'	Chine
DVD	Banzhu,Fuyan,Shipin	Christian Dodelin	2006	PAL	Français		Chine

	Titre	Auteur	Année	Format	Langue	Durée	Remarques
DVD	Shuanghe	Christian Dodelin	2006	PAL	Français		Chine
DVD	E-A Martel	Alain Baptizet		PAL	Français	18’	
DVD	Robert De Joly	Alain Baptizet		PAL	Français	18’	
DVD	Norbert Csteret	Alain Baptizet		PAL	Français	18’	
DVD	L’Ecole Française de Spéléologie	Alain Baptizet	1978	PAL	Français	35 ‘	
DVD	Conte souterrain	Daniel Penez		PAL	Français	2’	
DVD	Spéléo Secours Français	Daniel Penez		PAL	Français	6’	Goul de la Tannerie,Baume des anges
DVD	Un autre regard	Daniel Penez		PAL	Français	4’30	
DVD	Symphonie Minérale	Daniel Penez		PAL	Français	16’	Grotte de Lauzenas
DVD	Que dale pour le SCCM	Joël Raimbourg		PAL	Français	20’	
DVD	Chachapoyas	Joël Raimbourg		PAL	Français	20’	Expé au Pérou
DVD	Chants dessus dessous	Michel Dedieu		PAL	Français	26 ‘	Chants souterains à St Marcel d’A.
DVD	Le secret de l’haliterium	Michel Benetton		PAL	Français	40’	
DVD	La spéléo au bout des doigts	CDS 91		PAL	Français	30’	
DVD	Fort Stanton Cave	Joël Raimbourg		PAL	Français	15’	
DVD	Vercors 2008 Tyrolienne JT FR 3	H. Zaninetti	2008	PAL	Français	2’30	FR 3 Grenoble
DVD	Vercors 2008 Protec.Environnement JT FR 3	H. Zaninetti	2008	PAL	Français	2’15	FR 3 Grenoble
DVD	Vercors 2008 Ultima Patagonia	H. Zaninetti	2008	PAL	Français	2’	FR 3 Grenoble / Fage
DVD	A la recherche de Mithra	Bertrand Léger	?	Pal	Français	26 ‘	
DVD	Les Bulles de la nuit	P. Maurel / F. Poggia	1988	PAL	Français	21’18	Plongée siphon d’Arbois
DVD	Siphon - 1122	G. Marry	1956	PAL Français	Français	15 ‘	
DVD	330 métres sous les mers	L. Mini	2011	PAL	Français	52 ‘	

Annexe 1- Commission documentation : liste des documents enregistrés au CNDS pour l’année 2011

Achats

Reliquat 2009 et 2010			
Malette pédagogique	P. Vermeil... [et ali]	Réserve naturelle Hautecourt / AGEK / AGLCA	2005
Guide pratique du droit d’auteur	A-Laure Stérin	Maxima	2011
Fascicules (comptes d’auteur)			
Dépôts Spelunca			
La Saga de l’Aven d’Orgnac	J-C Trébuchon	J-C Trébuchon	2000
Spéléologie épigée et hypogène	P. Audra	H.D.R. mémoire	2010
Traçages karstiques alpes maritimes	E. Gilli… [et ali]	C.D.S. 06	2006
Mes trous de mémoire	J. Duc	La Bouquinerie	2007
Des rivières sous le Coiron	J. Duc	La Bouquinerie	2000
Ouvrages, livres			
Encyclopedia of caves and karst science	John Gunn, editor	Fitzroy Dearborn	2004
Des truites dans le charbon, phénomènes naturels et curiosités…	J.-J. Pittard / Sesiano	Nicolas Junod	2011
Biospéologie			
Jeunesse éternelle, le protée réactive le mythe	Valérie Lassus	Science et vie	Juin 2011
Chauve-souris	Rode	Boubée	1947
Inventaires			
Grottes et avens du pays de Saint-Guilhem	J.-P. Houlez		1998
Inventaire spéléologique des cavités de la Côte d’or	ASCO (Côte d’Or)		1990-2010
Rapport concernant les travaux effectués sur les régions de Verna et Torjanas…	Clan des Tritons	Éclaireurs de France	1966
Die Höhlen des Innerbergli = Les grottes de l’Innerbergli	T. Bitterli et P. Hauselmann	Spéléo Projects	2010

Canyon			
Canyoning Nord Italien, livret de traduction	P. Van Dun	Top canyon	2011
DVD /CD			
8 courts métrages S.C.V.	S.C.V.	S.C.V.	2010

Dons ponctuels

Titre	Auteur	Éditeur	Année	Donateur
Voyages en terre chinoise t. 3, Spelunca Mém. n°35	PCSJA Expéditions	PCSJA Expéditions	2011	J.-P. Barbary
Actes des états généraux du canyonisme, Spelunca Mémoire n°36	Commission Canyon FFS	FFS	2011	M. Bourreau
Inventaire des cavités des karsts littoraux Ouest des Alpes-Maritimes	CDS 06	CDS 06	2011	P. Audra
Inventaire de la Côte d'Or, t. 6 n°23	ASCO	ASCO	2010	ASCO
Manuel technique de spéléologie	École française de spéléologie	FFS	2011	EFS
Karstologie, karst, grottes et sources	E. Gilli	Dunod	2011	E. Gilli
La terre vue d'en bas, n° spécial Terre sauvage	Commission Scientifique et Environnement	FFS	2011	FFS
Vissec, n° spécial, Rassemblement caussenard	CDS Gard		2011	Isabelle Obstancias
Campagne de traçages 2011 : Rapport final	CDS Aude	CDS Aude	2011	CDS Aude
Compte rendu du stage perfectionnement spéléologique	Spéléo-club de Villeurbanne	SCV	2011	SCV
[Mission d'expertise] Les tunnels de lave de l'Île de la Réunion	Didier Cailhol	Didier Cailhol	2011	Didier Cailhol
Guidelines for surveillance and Monitoring of European Bats	Programme des Nations Unies pour l'environnement	UNEP / EUROBATS	2010	?
L'Azuré n°12 (N° Spécial Chauve-souris)	Espace naturel comtois -Conservatoire régional des espaces naturels	Espace naturel comtois	2005	?
Lascaux et la conservation en milieu souterrain (Documents d'archéologie française ; 105)	Noël Coye ; Institut national du patrimoine	Éd. de la Maison des sciences de l'homme	2011	Alain Dagand

Dons réguliers et accord d'échanges : bulletin français

Cote	Éditeur	Titre	Numéro(s)
1	Géospéléologie et karstologie	Karstologia	55-56
1.13	Géologie et pédologie	Géochronique	117-119-120
1.13	Géologie et pédologie	Géorama : le journal d'information du B.R.G.M.	25
2 F	France	Spéléo magazine	73-76
2 F PF	France : publications fédérales	Le Descendeur : documents préparatoires à l'Assemblée générale de la F.F.S.	27
2 F PF	France : publications fédérales	Spelunca mémoires	35-36
2 F PF	France : publications fédérales	Spelunca	121-124
2 FB	Bourgogne	L.S.B. info : feuille de liaison de la Ligue spéléologique de Bourgogne	60
2 FF	Midi-Pyrénées	SpéléOc : Revue des spéléologues du grand Sud-Ouest	129-130
2 FL	Lorraine	LISPEL Info : la feuille de liaison des spéléos lorrains	2011, 1-3
2 F07	Ardèche	Tubes : Bulletin du Comité départemental de spéléologie de l'Ardèche	27
2 F26	Drôme	Les Spéléos drômois : bulletin périodique du Comité départemental de spéléologie de la Drôme	18
2 F31	Haute-Garonne	Bulletin d'information et de liaison du Comité départemental de spéléologie et de descente de canyon de la Haute-Garonne	33-34
2 F54	Meurthe-et-Moselle	Le P'tit Usania : Le mensuel d'information de l'USAN	149-160
2 F60	Oise	C.N.M.	2011
2 F64	Pyrénées-Atlantiques	ARSIP Info : Association pour la recherche spéléologique internationale à la Pierre-Saint-Martin	81-82
2 F69	Rhône	Écho des Vulcains : publication annuelle du groupe Vulcains	68
2 F69	Rhône	La Gazette des Tritons : bulletin d'information	62-65
2 F69	Rhône	L'ANAR Bull' : bulletin de l'Association nationale des anciens responsables de la Fédération française de spéléologie	29-30
2 F75	Paris	La Lettre du Spéléo-club de Paris	291-297
2 F79	Deux-Sèvres	Bulletin du Spit Club Saint Maixens	16
2.0 CREI	Rapports CREI	Compte rendu d'activités	19

Cote	Éditeur	Titre	Numéro(s)
4.4	Paléontologie régionale	Geodiversitas	33, 1-4
5.7	Varia ; Collections : Philatélie, insignes, cartes postales, etc.	Collections : spéléologie, alpinisme, explorations	65 et 67
6.1	Environnement et hygiène	Le Courrier de l'environnement de l'INRA	60
6.1	Environnement et hygiène	Géosciences : la revue du BRGM pour une terre durable	14
6.1	Environnement et hygiène	La lettre du hérisson : revue de France nature environnement	241
7.2	Plongée	Info plongée : bulletin de liaison de la commission plongée de la Fédération française de spéléologie	102
7.6	Enseignement / Éducation	Bulletin d'information du SNPSC	Juillet 2011
7.6	Enseignement / Éducation	Info EFS	57-58
9.1	Sport économie, éducation (revues ministérielles et autres)	La Lettre de l'aventure et des sports nature	124-125 et 127
9.5	Géographie (revues)	Bulletin de l'Association de géographes français	2011, 1-4
9.5	Géographie (revues)	IGN magazine : magazine de l'Institut géographique national	61-64

À noter également : les rapports BEES arrivés directement cette année au CNDS sont en attente d'enregistrement ; de même pour les rapports CREI dont la liste est accessible dans le rapport d'activités de la CREI, ainsi que 83 fascicules de périodiques étrangers au titre des échanges gérés par la CREI.